Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE D'ÉTAT

2021

UNITÉS ADMINISTRATIVES

A+T
DFAE
DFI
DFJP
DDPS

2A

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.300.21f

SOMMAIRE

TOME 1 **A** **RAPPORT SUR LE COMPTE ANNUEL**

APERÇU DES CHIFFRES

RÉSUMÉ

EXPLICATIONS

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES RECETTES ET LES DÉPENSES

B **COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION**

COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION

ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

C **GESTION DES CRÉDITS**

D **COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS ALIMENTÉ PAR LE SUPPLÉMENT**

E **ARRÊTÉS FÉDÉRAUX**

TOME 2A **F** **COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES**

AUTORITÉS ET TRIBUNAUX

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

TOME 2B **G** **COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES**

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

1	**AUTORITÉS ET TRIBUNAUX**	**7**
101	ASSEMBLÉE FÉDÉRALE	9
103	CONSEIL FÉDÉRAL	15
104	CHANCELLERIE FÉDÉRALE	17
105	TRIBUNAL FÉDÉRAL	31
107	TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL	37
108	TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL	43
109	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	49
110	MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	53
111	TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS	59
2	**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**	**65**
202	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	69
3	**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR**	**109**
301	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI	113
303	BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	123
305	ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES	129
306	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE	135
311	OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE	157
316	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE	167
317	OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	183
318	OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES	191
341	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	207
342	INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE	215

4	**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE**	**221**
401	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP	225
402	OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE	233
403	OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE	245
413	INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ	259
417	COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU	265
420	SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS	271
485	CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP	289
5	**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS**	**299**
500	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	303
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT	311
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	315
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	319
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	331
525	DÉFENSE	341
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	361
542	ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	367
543	ARMASUISSE IMMOBILIER	373
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	383

AUTORITÉS ET TRIBUNAUX

1

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,1**	**0,1**	**0,2**	**0,1**	**219,4**
Charges	**112,5**	**113,7**	**106,5**	**-6,0**	**-5,3**
Charges propres	112,5	113,7	106,5	-6,0	-5,3
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

L'Assemblée fédérale est soutenue par les Services du Parlement (SP) dans l'exercice de ses attributions. Les Services du Parlement

- planifient et organisent les sessions des Chambres fédérales et les séances des commissions parlementaires;
- exécutent les travaux de secrétariat et de traduction et établissent les procès-verbaux des délibérations des conseils, de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) et des commissions;
- conseillent les députés, notamment les collèges présidentiels des conseils et des commissions, tant sur le fond que sur la procédure;
- informent le public sur l'Assemblée fédérale et ses travaux;
- assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions en matière de relations internationales;
- gèrent la Bibliothèque du Parlement et offrent aux députés des prestations dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information;
- veillent à ce que les infrastructures soient adaptées, et prennent en charge de nombreuses autres tâches d'importances diverses qui relèvent d'un état-major.

Le retour des conseils au sein du Palais du Parlement a permis de baisser les charges de 6,0 millions par rapport à l'année précédente.

GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

MANDAT DE BASE

Les SP assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions. Ils fournissent leurs prestations aux Chambres fédérales, aux présidents des conseils, à d'autres organes de l'Assemblée fédérale, aux commissions, aux délégations et aux députés ainsi qu'aux groupes parlementaires et à leurs secrétariats. Les SP préparent en outre les activités que les organes de l'Assemblée fédérale exercent à l'étranger et organisent les visites des délégations étrangères. Ils sont par ailleurs responsables des relations publiques du Parlement et des prestations fournies en interne (ressources humaines, finances et contrôle de gestion, informatique, sécurité).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,4	0,4	717,2
Charges et dépenses d'investissement	68,4	66,5	61,9	-4,7	-7,0

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été inférieures au montant budgétisé grâce à une utilisation prudente des ressources.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Organisation: Organisation optimale des séances des Chambres fédérales et des commissions			
– Degré de réalisation: état des lieux avec le secrétaire général (%, min.)	–	95	100
– Présentation des recommandations à la direction en vue de l'optimisation (délai)	–	30.09.	30.09.
Numérisation du Parlement: Mise en œuvre de la motion Frehner «Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020» (17.4026). Réalisation et introduction de la solution visant à remplacer Curia			
– Rapport à la Délégation administrative sur l'état de la mise en œuvre (délai)	–	30.11.	30.11.

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont pu être pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**59**	**52**	**425**	**373**	**717,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	59	52	425	373	717,2
Charges / Dépenses		**112 486**	**113 693**	**106 730**	**-6 964**	**-6,1**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	68 404	66 513	61 850	-4 663	-7,0
	Transfert de crédits		*-1 253*			
	Cession		*556*			
Crédits ponctuels						
A202.0102	Parlement	44 082	47 180	44 879	-2 301	-4,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**59 082**	**52 000**	**424 959**	**372 959**	**717,2**
avec incidences financières	*59 082*	*52 000*	*188 679*	*136 679*	*262,8*
sans incidences financières	–	–	*236 280*	*236 280*	–

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes de publications et d'articles cadeaux réalisées par le kiosque situé à l'entrée du Palais du Parlement ainsi que des remboursements des assurances sociales et de la taxe d'incitation sur le CO_2.

L'augmentation des revenus est due, d'une part, à la dissolution des provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel (+ 0,2 mio) et, d'autre part, au remboursement d'une facture payée deux fois en 2020 (+ 0,1 mio).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**68 403 851**	**66 513 300**	**61 850 348**	**-4 662 952**	**-7,0**
dont mutations de crédits		*-696 700*			
avec incidences financières	*61 692 613*	*59 674 700*	*55 954 750*	*-3 719 950*	*-6,2*
sans incidences financières	*520 696*	–	–	–	–
Imputation des prestations	*6 190 541*	*6 838 600*	*5 895 597*	*-943 003*	*-13,8*
Charges de personnel	40 462 627	40 544 700	40 693 456	148 756	0,4
dont location de services	*58 694*	–	*208 620*	*208 620*	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27 941 224	25 968 600	21 156 891	-4 811 709	-18,5
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*12 704 672*	*15 457 000*	*12 303 359*	*-3 153 641*	*-20,4*
dont charges de conseil	*489 667*	*550 000*	*1 173 833*	*623 833*	*113,4*
Postes à plein temps (Ø)	225	222	229	7	3,2

Charges de personnel

Les *charges de personnel* dépassent légèrement les prévisions budgétaires.

Charges de biens et services, charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* sont d'environ 4,8 millions inférieures aux prévisions budgétaires 2021, ce pour diverses raisons.

La mise en œuvre de certains projets informatiques ayant dû être reportée, les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont diminué (- 3,2 mio). Sur ce montant, 2 millions sont sollicités pour constituer une réserve affectée au projet CURIAplus, car le fournisseur n'a pas pu tenir les délais en ce qui concerne la réalisation des produits à livrer.

Grâce à une utilisation prudente des ressources, les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures aux prévisions (- 1,6 mio).

Mutations de crédits

— Cessions (0,5 mio) par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou ayant subi un accident, la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réinsertion professionnelle de personnes extérieures, l'engagement et la formation de personnes handicapées, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires, le versement de cotisations sociales plus élevées et l'accueil extra-familial pour enfants.

— Transfert (0,4 mio) au profit de la Chancellerie fédérale (ChF) pour des prestations linguistiques fournies par cette dernière à l'Assemblée fédérale. Jusqu'à présent, cette somme était facturée annuellement.

— Transfert (0,8 mio) au profit de l'Office fédéral de la police pour la mise en œuvre des décisions de la Délégation administrative concernant le renforcement de la sécurité au sein du Palais du Parlement.

A202.0102 PARLEMENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**44 082 326**	**47 180 000**	**44 879 388**	**-2 300 612**	**-4,9**
Charges de personnel	35 881 789	37 770 000	36 540 836	-1 229 164	-3,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 200 538	9 410 000	8 338 552	-1 071 448	-11,4
dont charges de conseil	*75 632*	*430 000*	*86 432*	*-343 568*	*-79,9*

Parlement

Les *charges de personnel* sont inférieures au montant budgétisé (- 1,2 mio), essentiellement en raison du nombre réduit des séances.

En ce qui concerne les prestations de prévoyance à l'intention des députés, aucune prestation pour décès ou pour invalidité n'a dû être versée.

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* affichent un recul par rapport aux valeurs inscrites au budget. Les commissions ont moins fait appel aux services d'experts que ne le prévoyait le budget (- 0,3 mio).

Bases légales

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP; RS *171.21*).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	2 000 000	2 000 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans le cadre du projet CURIAplus, les paiements se font selon un calendrier échelonné. Le contrat prévoit que les paiements sont effectués si la qualité d'une unité de réalisation est considérée comme satisfaisante, si les délais de livraison sont respectés et s'il n'y a plus de défaut majeur. Le fournisseur n'ayant pas pu tenir les délais de livraison, les premières unités de réalisation n'ont pu être réceptionnées. C'est pourquoi la constitution de réserves affectées à hauteur de 2 millions est sollicitée.

CONSEIL FÉDÉRAL

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Charges / Dépenses		**12 200**	**13 217**	**10 525**	**-2 692**	**-20,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	12 200	13 217	10 525	-2 692	-20,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**12 199 689**	**13 217 300**	**10 525 010**	**-2 692 290**	**-20,4**
avec incidences financières	*11 049 103*	*12 054 300*	*9 398 395*	*-2 655 905*	*-22,0*
Imputation des prestations	*1 150 586*	*1 163 000*	*1 126 615*	*-36 385*	*-3,1*
Charges de personnel	10 062 995	9 257 800	8 439 759	-818 042	-8,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 136 694	3 959 500	2 085 251	-1 874 249	-47,3
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*221 067*	*211 100*	*200 262*	*-10 839*	*-5,1*
dont charges de conseil	*10 439*	–	*3 043*	*3 043*	–

Charges de personnel

Les *charges de personnel* comprennent les traitements des magistrats, d'un montant de 4 millions, ainsi que les retraites versées aux magistrats, qui s'élèvent à 4,4 millions. Elles sont inférieures de 0,8 million au montant inscrit au budget, principalement parce que certaines rentes n'ont pas été perçues.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 1,9 million au montant budgétisé, principalement car les frais du Conseil fédéral ont été nettement moins élevés que prévu (- 1,3 mio).

Au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique*, environ 200 000 francs ont été dépensés pour couvrir les coûts des prestations de service fournies chaque année par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Aucune dépense extraordinaire n'a été enregistrée à ce titre.

Les loyers des bureaux des chefs des départements (0,8 mio) et les coûts relatifs aux services financiers (0,6 mio) ont été conformes aux montants prévus dans les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique et l'Administration fédérale des finances.

Comme en 2020, les ressources prévues au titre des *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* n'ont pas pu être utilisées selon la planification en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19. De nombreuses manifestations du Conseil fédéral ont été soit annulées soit organisées avec un nombre limité de participants, et les déplacements ont été réduits autant que possible. Pour un montant total d'environ 247 000 francs, seules ont eu lieu la Conférence des ambassadeurs, la manifestation annuelle organisée pour le Corps diplomatique, les cérémonies d'accréditation des nouveaux ambassadeurs et les cérémonies de départ des ambassadeurs quittant définitivement la Suisse ainsi que quelques visites officielles (- 982 000 fr.). Les dépenses consacrées aux déplacements en Suisse et à l'étranger et aux manifestations officielles à l'étranger se sont élevées à 169 000 francs (- 515 000 fr.). D'un montant de 65 000 francs, les services de l'aéroport de Zurich pour des visiteurs de haut rang ont également été nettement moins sollicités (- 185 000 fr.). Les frais forfaitaires liés à la représentation du Conseil fédéral se sont élevés à 215 000 francs (- 35 000 fr.) et les dépenses de service distinctes, à 130 000 francs (- 120 000 fr.). Par ailleurs, des coûts non planifiés pour un centre de vaccination contre le COVID-19 ont été pris en charge (133 000 fr.).

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

FONCTIONS CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

— Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
— Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral et publication des textes officiels
— Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et votations fédérales
— Fourniture de conseils au Conseil fédéral sur la direction générale de l'administration fédérale et coordination des affaires interdépartementales

FONCTIONS CLÉS DU PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

— Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

PROJETS 2021

— Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI): intégration de la nouvelle unité administrative dans la Chancellerie fédérale (ChF) et préparation aux nouvelles tâches, étendues, en matière de pilotage de la transformation numérique de l'administration fédérale
— Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): introduction dans les dernières unités administratives et bouclement du programme
— Vote électronique: conception de la restructuration de la phase d'essai et mise en œuvre des mesures
— Programme CAT/CoE: introduction d'un produit standardisé destiné à la traduction assistée par ordinateur dans les départements et à la ChF

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les objectifs des projets planifiés ont été atteints, sauf dans les cas suivants:
Vote électronique: le 10.12.2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la procédure de consultation qui a été menée sur les bases légales du vote électronique. Il a décidé que le projet de révision des deux ordonnances concernées devra être prêt au second semestre 2022. Parallèlement, la mise en œuvre des mesures de restructuration suit son cours (notamment l'audit indépendant du système de vote électronique de la Poste suisse). Lorsque les bases légales auront été adaptées et que les mesures auront été mises en œuvre, les essais de vote électronique pourront être autorisés par le Conseil fédéral.

Stratégie relative à la gestion commune des données de base de la Confédération. Mesures de mise en œuvre et planification du développement de la stratégie pour les années 2022 à 2024: les travaux ont pris un léger retard, car il a fallu aplanir les divergences après la consultation des offices. Il est prévu que le Conseil fédéral prenne acte des résultats de la mise en œuvre et arrête la planification du développement de la stratégie pour les années 2022 à 2024 au printemps 2022.

Mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2020–2023. Approfondissement du dialogue entre le domaine des affaires et celui de l'informatique et développement commun de services numériques: le jalon a été atteint, à l'exception de l'analyse des résultats des premiers projets exploratoires. Une enquête a été réalisée en 2021, laquelle a permis d'identifier au moins un projet exploratoire par département. Chaque projet est assorti d'une fiche signalétique. Ces fiches seront toutes publiées sur une plateforme collaborative afin qu'un échange d'expériences puisse avoir lieu dans l'ensemble de la Confédération.

Programme «Consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération»: le projet pilote pour un CMS alternatif a pu être lancé avec succès sur le site ch.ch. La migration de la plateforme AEM actuelle vers le prestataire externe n'a pas encore pu être achevée, principalement en raison d'un manque de ressources. Dans l'intervalle, les optimisations de la plateforme AEM, qui étaient prévues après la migration, ont été avancées.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1,1**	**1,2**	**1,2**	**0,1**	**9,5**
Charges	**79,6**	**138,5**	**127,1**	**47,4**	**59,6**
Charges propres	79,6	138,5	127,1	47,4	59,6
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Le 3.4.2020, le Conseil fédéral a décidé de réorganiser la transformation numérique et la gouvernance de l'informatique, l'objectif étant de transformer la gouvernance de l'informatique pour en faire un centre de compétences consacré à la transformation numérique de l'administration fédérale. Placé jusque-là sous la responsabilité de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), le groupe de prestations 1 «Gestion et pilotage informatiques au sein de l'administration fédérale» a été transféré le 1.1.2021 à la Chancellerie fédérale (ChF), plus précisément dans le secteur «Transformation numérique et gouvernance de l'informatique» (secteur TNI). Ce secteur a été renforcé par la direction opérationnelle Suisse numérique de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et par le service GEVER Confédération de la ChF. Cette situation a abouti à une augmentation de 110,4 millions des charges propres de la ChF, dont 66,1 millions pour les ressources informatiques centrales de la Confédération. Celles-ci ont été cédées à d'autres unités administratives dans le courant de l'année.

Les revenus se composent des émoluments perçus pour la légalisation de signatures apposées sur des certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, des contributions versées par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch et d'autres revenus.

Les tâches de la ChF et du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) concernent exclusivement le domaine propre à l'administration fédérale. Les charges propres comprennent les charges de fonctionnement de la ChF et du PFPDT, le crédit ponctuel pour le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA) et le crédit ponctuel pour le secteur TNI. Elles se composent pour l'essentiel des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique ainsi que des loyers et fermages pour les bâtiments, si bien qu'elles sont faiblement liées.

GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du Conseil fédéral, vérifie en continu leur mise en oeuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du Conseil fédéral, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille, en matière d'information et de communication, le Conseil fédéral et le président de la Confédération et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,1	1,2	1,2	0,1	5,5
Charges et dépenses d'investissement	63,1	65,2	63,4	-1,8	-2,7

COMMENTAIRE

Les revenus correspondent au montant budgétisé. Les charges de fonctionnement sont inférieures de 1,8 million aux prévisions. Les charges de personnel sont supérieures de quelque 1,1 million et les charges de biens et services inférieures de quelque 2,9 millions (dont 1,5 mio pour les charges informatiques et 0,7 mio pour les autres charges d'exploitation) par rapport aux montants inscrits au budget.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Soutien et conseil au Conseil fédéral: La ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement			
– Adoption du rapport de gestion, volumes I + II (délai)	19.02.	28.02.	17.02.
– Part des décisions du Conseil fédéral qui ne doivent pas faire l'objet d'une correction matérielle après signature (%, min.)	98	99	99
Information et communication: La ChF conseille le CF et le président de la Confédération, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles			
– Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (%, min.)	92	85	95
– Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (%, min.)	65	50	70
Droits politiques: La ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales			
– Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)	100	100	100
– Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)	22	30	30
– Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)	11	18	21
Coordination des affaires interdépartementales: La ChF conseille le Conseil fédéral sur la direction générale de l'administration et assure la coordination des affaires interdépartementales			
– Les contrôles de sécurité des personnes sont achevés dans les six mois, sauf si des motifs objectifs inhérents aux contrôles l'empêchent (%, min.)	–	100	73

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints.

Droits politiques: la durée moyenne du dépouillement et du contrôle de la collecte des signatures ainsi que la constatation de l'aboutissement des référendums ont été supérieures à la valeur cible étant donné que, pour 5 référendums sur 7, la ChF a dû faire attester des signatures a posteriori (art. 2 de la loi COVID-19; RS *818.102*).

Coordination des affaires interdépartementales: en raison de la pandémie de COVID-19, de problèmes de personnel et de contrôles effectués trop tôt, les contrôles de sécurité relatifs aux personnes n'ont pas tous pu être menés à bien en l'espace de six mois.

GP 2: TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le secteur TNI de la ChF définit et gère les instruments d'aide à la coordination et à la promotion de la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique. Il veille, par une coordination interdépartementale, à ce que les processus d'affaires, les modèles de données, les applications et les technologies soient définis et mis en œuvre par l'administration fédérale de manière cohérente et efficace, de sorte à produire de nouvelles possibilités et synergies. Il développe la stratégie TNI du Conseil fédéral et la stratégie «Suisse numérique», coordonne leur mise en œuvre et planifie à cet effet, de concert avec les acteurs concernés, des projets de numérisation stratégiques supradépartementaux. En outre, il gère les services informatiques standard en tant que bénéficiaire centralisé, les ressources financières centrales pour la numérisation et pilote les programmes et projets supradépartementaux

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	0,0	–	0,0	-100,0
Charges et dépenses d'investissement	–	19,9	17,6	-2,2	-11,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 2,2 millions au montant budgétisé. Les charges de personnel sont supérieures de quelque 0,2 million et les charges de biens et services inférieures de quelque 2,5 millions (dont 1,8 mio pour les charges informatiques, 0,3 million pour les charges de conseil et 0,3 mio pour les autres charges d'exploitation) par rapport aux montants inscrits au budget.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Pilotage par la stratégie informatique de la Confédération: La ChF-TNI élabore la stratégie informatique en collaborant avec les acteurs de l'administration fédérale et classe les objectifs selon un ordre de priorité dans le cadre du plan directeur annuel			
– Prise de connaissance par le Conseil fédéral du rapport sur le contrôle de gestion stratégique dans le domaine informatique (délai)	–	31.03.	09.03.
Gestion des services standard (SS): La ChF-TNI gère les SS en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes			
– Évolution annuelle des prix des SS: différence des prix du panier des SS par rapport à l'année précédente (%, min.)	–	-1,50	-0,94
– Comparaison des prix et des prestations des SS avec le marché (benchmarking): écart entre le panier des SS et le prix du marché (%, max.)	–	22,00	10,26

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, à une exception près:

Gestion des services standard (SS): l'évolution annuelle des prix des SS a été plus faible que ce qui avait été budgétisé, mais la qualité et la sécurité de certains éléments du panier d'achat ont pu être augmentées tout en maintenant les prix au même niveau. Comme les prix moyens du panier des SS sont pondérés en fonction des quantités achetées, toute modification des quantités a des répercussions sur la différence des prix du panier des SS. Certaines baisses de prix pour 2021 n'ont pas pu compenser l'augmentation des achats.

GP 3: PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, notamment en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	5,8	6,9	6,5	-0,3	-5,0

COMMENTAIRE

Les charges sont inférieures de 0,3 million au montant inscrit au budget, ce qui est dû essentiellement à la baisse des charges informatiques.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Information: Le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation			
– Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)	oui	oui	oui
– Contributions à des pages Internet (nombre, min.)	109	100	110
Surveillance: Le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données			
– Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (%, min.)	70	70	70
Médiation: Le PFPDT mène les procédures de médiation			
– Part des demandes en médiation réglées / reçues (%, min.)	88	80	90

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**1 090**	**1 164**	**1 218**	**54**	**4,6**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	1 090	1 164	1 218	54	4,6
	Cession		*10*			
Charges / Dépenses		**79 636**	**138 484**	**127 087**	**-11 397**	**-8,2**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	63 094	85 009	80 996	-4 013	-4,7
	Transfert de crédits		*1 322*			
	Cession		*20 120*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*1 900*			
A200.0002	Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	5 801	6 888	6 541	-347	-5,0
	Cession		*439*			
Crédits ponctuels						
A202.0159	Programme réalisation et introduction GEVER Confédération	10 742	5 900	5 892	-8	-0,1
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*5 900*			
A202.0182	Transformation numérique et gouvernance de l'informatique	–	40 687	33 659	-7 028	-17,3
	Transfert de crédits		*-5 630*			
	Cession		*34 770*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*11 547*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 090 408**	**1 164 200**	**1 217 904**	**53 704**	**4,6**
dont mutations de crédits		*10 200*			
avec incidences financières	*1 090 408*	*1 164 200*	*1 193 902*	*29 702*	*2,6*
sans incidences financières	–	–	*24 002*	*24 002*	–

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes ainsi que d'autres revenus (contribution versée par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch, location d'un logement de service et de places de stationnement). L'augmentation des revenus est due à la hausse du nombre de légalisations.

Mutations de crédits

— Cession de 10 200 francs opérée par l'UPIC en raison du transfert à la ChF du domaine de tâches «Pilotage et gestion informatiques de l'administration fédérale», à partir du 1.1.2021, dans le cadre du supplément I au budget 2021.

Bases légales

O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF; RS *172.210.10*). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS *172.041.0*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**63 093 626**	**85 009 200**	**80 995 780**	**-4 013 420**	**-4,7**
dont mutations de crédits		*23 341 800*			
avec incidences financières	*42 911 846*	*65 158 800*	*59 677 711*	*-5 481 089*	*-8,4*
sans incidences financières	*342 644*	*–*	*-14 792*	*-14 792*	*–*
Imputation des prestations	*19 839 137*	*19 850 400*	*21 332 861*	*1 482 461*	*7,5*
Charges de personnel	34 147 081	45 950 000	47 281 846	1 331 846	2,9
dont location de services	*117 599*	*–*	*116 830*	*116 830*	*–*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	28 946 545	39 059 200	33 713 933	-5 345 267	-13,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*13 061 062*	*19 171 900*	*15 898 497*	*-3 273 403*	*-17,1*
dont charges de conseil	*226 216*	*737 200*	*94 434*	*-642 766*	*-87,2*
Postes à plein temps (Ø)	186	236	250	14	5,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de la ChF sont supérieures d'environ 1,3 million au montant budgétisé. En raison de la centralisation à la ChF des services linguistiques anglais (décision du Conseil fédéral et décision de la CSG en 2018), de l'internalisation des prestations linguistiques pour les Services du Parlement et de tâches supplémentaires dans les domaines des ressources et des traductions en rapport avec le transfert de l'UPIC à la ChF (secteur TNI), les unités administratives concernées ont procédé à un transfert de quelque 1,25 million. Comme ces tâches, qui étaient effectuées jusque-là par des prestataires externes, le sont désormais par des collaborateurs de la ChF, les besoins ont augmenté et ont été compensés dans les charges de biens et services.

Le nombre d'EPT est supérieur à celui qui était inscrit au budget en raison de la croissance du volume des tâches mentionnée plus haut (7 EPT) et de l'inscription au budget des tâches des chefs des projets-clés du secteur TNI, lesquelles ont été facturées à d'autres unités administratives (6 EPT).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 5,3 millions aux prévisions.

Charges de biens et services liées à l'informatique: environ 60 % des fonds (9,3 mio) ont été consacrés à l'exploitation et à la maintenance des applications informatiques, et environ 40 % (6,6 mio) ont servi à financer des projets. Le montant inscrit au budget n'a donc pas été utilisé intégralement (- 3,3 mio) en raison du retard pris par plusieurs projets, pour lesquels des réserves affectées ont été demandées.

Charges de conseil: s'élevant à 0,1 million, elles sont inférieures de 0,6 million aux prévisions. Les fonds correspondant aux charges de conseil sont utilisés pour compenser les charges de personnel supplémentaires. L'achat d'études, d'expertises et d'autres prestations de conseil a été effectué avec beaucoup de retenue.

Autres charges de biens et services et charges d'exploitation: s'élevant à 17,7 millions, elles sont inférieures de 1,4 million au montant budgétisé. Elles se composent des charges inhérentes aux loyers et aux frais d'exploitation des locaux de la ChF, centre de presse compris, qui se montent à 12,1 millions (- 0,4 mio), des charges inhérentes aux prestations de service externes, d'un montant de 4,3 millions (- 0,4 mio) et des autres charges d'exploitation, s'élevant à 1,3 million (- 0,6 mio).

Mutations de crédits

— Cessions d'autres crédits (+ 20,1 mio): par l'UPIC et l'OFCOM en raison du transfert à la ChF des domaines d'activité consacrés non seulement au pilotage et à la gestion informatiques au sein de l'administration fédérale, mais aussi à la Suisse numérique, à partir du 1.1.2021, dans le cadre du supplément I au budget 2021 (+ 18 078 800 fr.). Par l'OFPER pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour l'intégration professionnelle, pour l'accueil extrafamilial des enfants et pour l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions (+ 1 579 200 fr.). Par l'OFCL et par la ChF (secteur TNI) pour la poursuite du développement de la méthodologie de modélisation de la Confédération (+ 462 000 fr.)

— Transferts de crédits par d'autres unités administratives (+ 1,8 mio): par les Services du Parlement pour des prestations linguistiques (+ 430 000 fr.), par le SG-DFF pour les objectifs de mise en œuvre OMO3 «Réorienter le vote électronique et mettre en place une phase d'essai stable» et OMO14 «Élaborer et gérer l'architecture de la cyberadministration» dans le cadre du plan de mise en œuvre 2020–2023 de la cyberadministration suisse ainsi que pour des prestations désormais fournies par la ChF à la suite du transfert de l'UPIC à la ChF (+ 1 080 000 fr.), par tous les départements pour la poursuite du développement de la méthodologie de modélisation de la Confédération (+ 144 000 fr.), par le SG-DFJP, le SG-DEFR et le SG-DETEC pour la poursuite du développement du cockpit IKT de la Confédération (+ 100 000 fr.) et par l'OFS en raison du recul des besoins pour les prestations sedex (+ 8800 fr.)

— Transferts de crédits en faveur d'autres unités administratives (- 0,4 mio): en faveur des Archives fédérales pour l'utilisation des Linked Data Services LINDAS (- 12 500 fr.), en faveur de l'OFS pour le réseau de compétences «Intelligence artificielle» (- 40 000 fr.), en faveur de l'AFF pour l'utilisation et la gestion du système de rédaction Resys (- 18 600 fr.), en faveur de l'OFCL pour le projet Analytics (- 9900 fr.) et en faveur de la ChF (secteur TNI) pour les portails de déclaration du PFPDT (- 360 000 fr.)
— Dépassement de crédit de 1 900 000 francs sans ACF en vue de l'utilisation de réserves affectées aux projets de modernisation du CPO/Legi4CH et au programme CAT/CoE

A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**5 800 872**	**6 887 700**	**6 540 753**	**-346 947**	**-5,0**
dont mutations de crédits		*438 700*			
avec incidences financières	*5 354 532*	*6 434 200*	*5 858 529*	*-575 671*	*-8,9*
Imputation des prestations	*446 341*	*453 500*	*682 224*	*228 724*	*50,4*
Charges de personnel	5 201 241	5 791 300	5 712 110	-79 190	-1,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	599 631	1 096 400	828 643	-267 757	-24,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*191 454*	*665 200*	*444 244*	*-220 956*	*-33,2*
dont charges de conseil	*40 500*	*40 800*	*40 500*	*-300*	*-0,7*
Postes à plein temps (Ø)	28	30	31	1	3,3

Les charges de fonctionnement du PFPDT sont inférieures d'environ 0,3 million au montant budgétisé. Quelque 90 % de ces charges sont des charges de personnel, les 10 % restants étant des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Les charges de personnel sont inférieures de 0,1 million au montant budgétisé, car les postes vacants n'ont pas toujours été repourvus immédiatement. Le nombre moyen d'EPT s'élève à 31 et est donc supérieur d'une unité au chiffre budgétisé.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 0,2 million au montant inscrit au budget. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données requiert la mise en service de trois nouveaux portails de déclaration qui aideront le PFPDT, dans le domaine numérique, à répondre à ses nouvelles exigences. En raison des ressources limitées, le développement d'un des portails a pris du retard. Par rapport à 2020, l'augmentation de quelque 230 000 francs des charges de biens et services liées à l'informatique est due au projet de mise en service des portails de déclaration, projet qui a dû être financé en partie par l'enveloppe budgétaire de la ChF en raison du manque de moyens. Les charges de conseil correspondent au montant budgétisé.

Mutations de crédits
— Cession de 78 700 francs opérée par l'OFPER pour l'accueil extrafamilial des enfants et pour l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
— Cession de 360 000 francs opérée par la ChF pour le financement du projet de mise en service des portails de déclaration du PFPDT

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP1: Soutien au Conseil fédéral et à la présidence de la Confédération		GP2: Transformation numérique et gouvernance de l'informatique		GP3: Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	63	63	–	18	6	7
Charges de personnel	34	36	–	12	5	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	29	28	–	6	1	1
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*13*	*11*	–	*4*	*0*	*0*
dont charges de conseil	*0*	*0*	–	*0*	*0*	*0*
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	186	192	–	58	28	31

A202.0159 PROGRAMME RÉALISATION ET INTRODUCTION GEVER CONFÉDÉRATION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**10 741 536**	**5 900 000**	**5 891 696**	**-8 304**	**-0,1**
dont mutations de crédits		*5 900 000*			
avec incidences financières	*5 340 921*	*5 900 000*	*5 147 841*	*-752 159*	*-12,7*
Imputation des prestations	*5 400 615*	–	*743 855*	*743 855*	–
Charges de personnel	482 375	–	244 648	244 648	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	10 259 161	5 900 000	5 647 048	-252 952	-4,3
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*10 257 869*	*5 900 000*	*5 632 090*	*-267 910*	*-4,5*
Postes à plein temps (Ø)	2	–	2	2	–

Depuis l'achèvement du programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA), l'administration fédérale centrale a acquis un nouveau un produit standardisé pour sa gestion électronique des affaires (GEVER). Bénéficiant du statut de projet informatique clé de la Confédération, le programme GENOVA fait l'objet d'un audit périodique par le Contrôle fédéral des finances. Le programme GENOVA s'est déroulé en deux étapes:

— la première, dite de réalisation, visait à compléter le produit standard Acta Nova en y intégrant des spécificités de la Confédération; elle incluait la mise sur pied d'une plateforme centrale (2015 à 2018);
— la seconde, dite d'introduction, consistait à lancer le produit standardisé GEVER sous forme de projets (ou programmes) concrétisés dans les départements, à coordonner les projets d'installation et de migration des départements et à assurer la gestion de l'infrastructure par la ChF (2018 à 2021).

L'année 2021 a été placée sous le signe non seulement des transferts successifs de responsabilités et d'activités dans l'organisation hiérarchique du service standard GEVER Confédération, mais aussi de l'accompagnement du développement, de la réception et du test de la version 3.5 du standard fédéral GEVER. Après son introduction dans le groupement Défense du DDPS en août 2021, la nouvelle solution GEVER a été introduite dans tous les départements et toutes les unités administratives. Il y a désormais 26 000 utilisateurs qui peuvent utiliser le système sans restriction. Le système est par ailleurs installé pour 3500 autres utilisateurs dans les représentations suisses à l'étranger, mais il n'est pour l'instant utilisable que de manière ponctuelle en raison des conditions techniques. Le système est performant, et son fonctionnement est stable. Les tâches et les responsabilités ont été reprises par l'organisation hiérarchique. Le programme GENOVA a ainsi atteint ses objectifs généraux et a pu être achevé, comme prévu, le 30.9.2021. En 2016, 2019 et 2020, l'UPIC a alloué au programme GENOVA des fonds supplémentaires d'un montant total de 4,65 millions provenant de ressources informatiques centrales qui avaient été restituées. Sur ce montant, 1,3 million n'a finalement pas été utilisé, ou alors des réserves affectées ont été dissoutes. Selon l'évaluation finale du programme, le coût total de GENOVA s'élève à 142,2 millions. Le cadre budgétaire initial de 142 millions de francs dont il était question dans le message du 11.9.2015 (FF *2015* 6357 et FF *2016* 2143) a ainsi pu être quasiment respecté.

L'utilisation d'une solution standard uniforme pour GEVER permet de rendre les processus plus efficaces dans toute l'administration fédérale: les données et les documents sont stockés de manière centralisée, les processus d'affaires de l'administration fédérale peuvent se dérouler de manière numérique et automatisée, et les documents confidentiels sont automatiquement chiffrés. Le système constitue un soutien pour les projets actuels et à venir de la Confédération dans le domaine de la cyberadministration.

Les charges de personnel de 0,2 million sont dues à la gestion et au contrôle du programme.

Bases légales
Message et AF relatifs au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF *2015* 6357 et FF *2016* 2143).

Remarques
Crédits d'engagement liquidés «Programme GEVER Confédération: première et deuxième étapes» (V0264.00 et V0264.01), voir tome I, ch. C 11.

Mutations de crédits
— Dépassement de crédit de 5 900 000 francs sans ACF en vue de l'utilisation de réserves affectées au programme GENOVA

A202.0182 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INFORMATIQUE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**–**	**40 687 000**	**33 658 553**	**-7 028 447**	**-17,3**
dont mutations de crédits		*40 687 000*			
avec incidences financières	–	*23 257 400*	*7 226 967*	*-16 030 433*	*-68,9*
Imputation des prestations	–	*17 429 600*	*26 431 586*	*9 001 986*	*51,6*

Le crédit de programme «Transformation numérique et gouvernance de l'informatique» comprend les ressources informatiques centrales de la Confédération qui n'ont pas encore été attribuées, les réserves informatiques centrales de la Confédération pour les projets informatiques non planifiables dans les départements et pour les projets pilotes de transformation numérique, les ressources pour les services informatiques standard et les ressources nécessaires à la consolidation de l'informatique pour les sites Internet de l'administration fédérale.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique*, qui s'élèvent à environ 33,7 millions, sont inférieures de 7 millions au montant inscrit au budget. Sur les 7 millions du solde de crédit, environ 3 millions issus des ressources informatiques centrales de la Confédération (- 2,4 mio) et des réserves informatiques centrales pour les projets pilotes de transformation numérique (- 0,7 mio) n'ont pas été utilisés, et environ 4 millions provenant des ressources pour les services informatiques standard n'ont pas pu être utilisés en raison du report de certains projets.

Les charges de biens et services liées à l'informatique que les services informatiques standard ont générées en 2021, soit un montant de 28,8 millions, se répartissent pour l'essentiel entre les projets informatiques de la Confédération ci-après: investissements dans le service standard IAM de l'OFIT (gestion des identités et des accès, 10,5 mio), programme Consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération (consolidation du CMS des sites Internet de l'administration fédérale centrale, acquisition et introduction d'une nouvelle solution commune, migration des CMS actuels des sites Internet vers la nouvelle solution, 3,8 mio), bureautique «Cloud Enabling» (création des fondements pour l'utilisation de services de bureautique à partir du cloud, 2,6 mio), introduction et développement de services de signature (2,1 mio), validateur de signatures eGov (conception et fourniture du validateur de signatures eGov à la Confédération et aux cantons, 1,8 mio) et Mitigation Credential Theft MCT (atteinte du même niveau de sécurité, dans l'ensemble de la Confédération, contre l'usurpation d'identité dans toutes les infrastructures informatiques pertinentes, 1,6 mio).

Bases légales

O du 25.11.2020 sur la coordination de la transformation numérique et la gouvernance de l'informatique dans l'administration fédérale (OTNI; RS *172.010.58*, art. 33), directives du Conseil fédéral du 3.6.2016 sur les ressources informatiques budgétisées de manière centralisée.

Remarques

Crédit d'engagement «Programme Consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération (SS Web)» (AF du 13.12.2018; V0310.00), voir compte d'État 2020, tome 1, ch. C 12.

Mutations de crédits

— Cessions d'autres crédits (+ 94,4 mio): par l'UPIC en raison du transfert à la ChF, à partir du 1.1.2021, du domaine de tâches «Pilotage et gestion informatiques de l'administration fédérale» dans le cadre du supplément I au budget (+ 92 300 500 fr.), par le SG-DFJP pour la restitution de ressources informatiques centrales de la Confédération en raison du recul des besoins pour les développements Schengen/Dublin (+ 2 100 000 fr.)

— Cessions en faveur d'autres crédits (- 59,6 mio): en faveur de l'OFCL pour le programme SUPERB (- 47 000 000 fr.), en faveur du SG-DDPS pour la dissociation des prestations informatiques de base du DDPS (- 3 000 000 fr.), en faveur du DDPS (groupement Défense) pour le projet Nouveau cryptage des documents et pour le réseau optique des autorités fédérales ROAF (- 3 096 000 fr.), en faveur de swisstopo pour des projets pilotes de transformation numérique (- 1 666 000 fr.), en faveur d'armasuisse Immobilier pour le projet d'établissement du réseau optique des autorités fédérales ROAF (- 1 200 000 fr.), en faveur du SEM pour le programme ESYSP (- 1 875 000 fr.), en faveur du DFAE pour le système d'ingénierie centralisée, pour le projet Cloud@EDA et pour la mise en place d'un système de signature électronique pour macros (- 993 800 fr.), en faveur du PFPDT pour les portails de déclaration (- 360 000 fr.) et en faveur de la ChF pour les projets pilotes de transformation numérique consacrés à la méthodologie de modélisation de la Confédération (- 440 000 fr.)

— Transferts de crédits par d'autres unités administratives (+ 5,6 mio): par le DDPS et l'OFIT, dans le domaine des services standard, pour les contributions en faveur du système d'ingénierie centralisée (+ 1 886 900 fr.), par le DDPS (groupement Défense) pour les fonds non utilisés destinés au réseau optique des autorités fédérales ROAF (+ 1 385 000 fr.), par l'OFIT pour les fonds non utilisés destinés aux licences (+ 1 005 300 fr.), par le SECO pour le Trustbroker de la Confédération (+ 500 000 fr.), par la ChF pour le financement des portails de déclaration du PFPDT (+ 360 000 fr.), par le SG-DEFR pour le soutien au projet eIAM releases (+ 260 000 fr.), par le SG-DFF pour l'objectif de mise en œuvre OMO4 «Mettre en place la validation des signatures dans toute la Suisse» dans le cadre du plan de mise en œuvre 2020–2023 de la cyber-administration suisse (+ 150 000 fr.) et par le SG-DFJP pour le soutien au programme SS WEB (+ 30 000 fr.)
— Transferts de crédits en faveur d'autres unités administratives (- 11,2 mio): en faveur du DFAE à partir des ressources centrales pour le remplacement de TC007 (projet GeCKo) (- 4 455 000 fr.), en faveur de l'OFSP à partir de la réserve du Conseil fédéral ou de la réserve destinée aux projets pilotes de transformation numérique pour la compensation des besoins financiers supplémentaires pour le certificat COVID (- 4 385 000 fr.), par l'OFIT pour le projet HIN et pour les licences (- 1 155 300 fr.), par l'OFS pour les projets Nouvelle version du SIS, Modernisation de la statistique sur l'aide sociale et RENKU pour Data Science (- 920 000 fr.), par l'OFSP pour les projets Relaunch Meduse, MedReg et PsyReg (- 250 000 fr.) et par l'AFF pour l'étude préliminaire RPA@F&RW (- 42 000 fr.)
— Dépassement de crédit de 11 547 400 francs sans ACF en vue de l'utilisation de réserves affectées à différents projets

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	11 919 300	11 919 300
Constitution à partir du compte 2020	–	16 674 000	16 674 000
Dissolution/utilisation	–	-20 656 700	-20 656 700
Transactions distinctes	–	17 304 400	17 304 400
État au 31.12.2021	**–**	**25 241 000**	**25 241 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	6 993 500	6 993 500

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Chancellerie fédérale: des réserves affectées se montant à 1,9 million ont été utilisées pour le financement des charges inhérentes aux projets de modernisation du CPO/Legi4CH et au programme CAT/CoE (dépassement de crédit sans ACF).

A202.0159 Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération *(GENOVA):* des réserves affectées se montant à 5,9 millions ont été utilisées pour le financement des charges en la matière (dépassement de crédit sans ACF), et un montant de 1,3 million a fait l'objet d'une dissolution en raison de sa non-utilisation.

A202.0182 Transformation numérique et gouvernance de l'informatique*:* des réserves affectées se montant à 11,5 millions ont été utilisées pour le financement des charges inhérentes au projet Nouveau cryptage des documents (1 800 000 fr.), aux programmes SPT2020 harmonisation des plateformes de production next step (1 545 000 fr.) et SS WEB (1 378 000 fr.), aux projets Credential Theft (1 373 000 fr.), Redesign AdminDirectory (1 359 000 fr.), services de signature 2.0 (514 000 fr.), élargissement du gestionnaire de modèles (447 000 fr.), Migration Office 2016 64 bits (441 000 fr.), eIAM (413 400 fr.), validateur eGov SP4 (330 000 fr.) et solutions de téléphonie (72 000 fr.), ainsi qu'à l'attribution de ressources informatiques centrales pour le programme ESYSP du SEM (1 875 000 fr.).

État des réserves

Les réserves affectées, d'un montant de 25,2 millions, concernent l'enveloppe budgétaire de la ChF (5,1 mio), notamment pour le projet de modernisation du Centre des publications officielles, les ressources centrales du secteur TNI (7,8 mio) pour le programme ESYSP du SEM et les services informatiques standard (12,3 mio), principalement en vue de l'harmonisation des plateformes de production (SPT2020), de l'établissement du réseau optique des autorités fédérales et du nouveau cryptage des documents.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de changements de priorités, de problèmes de ressources et de reports dans différents projets, des réserves affectées d'un montant de 7 millions sont demandées:

À partir du crédit *A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Chancellerie fédérale:* 2 730 000 francs

— Migration Active Directory Confédération: 140 000 francs

Retard dû à la pénurie en matière d'acquisition de matériel informatique

— Acta Nova consolidation et triage: 100 000 francs

Retard du projet en raison de l'échec des consolidations de masse.

— Vote électronique: 450 000 francs
L'audit indépendant, qui a débuté pour la première fois en 2021, n'a pas pu être achevé comme prévu; il se poursuivra en 2022.

— Automatisation du rapport sur les motions et les postulats: 180 000 francs
Le projet de mise à disposition d'une architecture de solutions permettant d'établir le rapport sur les motions et les postulats de manière automatisée et sans rupture de support a pris du retard en raison de critères d'acceptation qui n'ont pas été entièrement remplis.

— VoteInfo: 280 000 francs
Poursuite du développement de l'application VoteInfo, l'accent étant mis sur l'intégration des communes et sur les élections de 2023, retard dû à des clarifications répétées du projet.

— Mise en œuvre de la stratégie TNI de la Confédération: 340 000 francs
Retard dû au manque de disponibilité des collaborateurs suite à la transformation du secteur TNI

— IS 2 Orientation client: 110 000 francs
Initiative stratégique Orientation client – vision: mettre le client au centre des préoccupations: toute personne ayant affaire à une autorité suisse bénéficie d'un service public simple, efficace, sans tracasseries et adapté à ses besoins. Retard dans le démarrage du projet en raison de changements de personnel.

— IS 4 Nuage hybride multi-cloud: 250 000 francs
La stratégie et l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» permettent de définir quelles applications et quelles données seront exploitées et traitées sur quelles infrastructures ou plateformes en nuage. Retard dû au dépôt d'une opposition contre l'acquisition.

— P053 Méthodologie de modélisation de la Confédération: 410 000 francs
Le projet vise à mettre en place pour l'administration fédérale une méthodologie de modélisation de la Confédération qui soit commune, interopérable avec les partenaires et dotée d'une gouvernance commune. Retard du processus P053, car tous les départements ont dû être sollicités, ce qui a pris plus de temps que prévu initialement.

— Documents de formation/certification HERMES, exploitation/méthode: 470 000 francs
En raison de la nouvelle méthode HERMES et de la standardisation, de nombreux éléments ont dû être pris en compte, ce qui a pris plus de temps que prévu initialement.

À partir du crédit *A200.0002 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) préposé à la protection des données:* 300 000 francs

— nLPD: 300 000 francs
Mise en service de trois portails de déclaration (conseillers à la protection des données, Datareg, pannes de données) dans le cadre de la nouvelle LPD; retard dû au manque de capacités dans l'équipe de développement.

À partir du crédit *A202.0182 Transformation numérique et gouvernance de l'informatique:* 3 963 500 francs

— Remplacement pager/PSA: 150 000 francs
Retard dans le remplacement des produits pager/PSA par de nouvelles solutions en raison d'un manque de ressources chez le fournisseur de prestations.

— Release eIAM: 550 000 francs
Service central du service standard IAM Confédération pour la gestion fédérale des identités et des accès, utilisé dans l'ensemble de la Confédération pour les grandes applications transversales et les applications spécialisées basées sur le web. Les services administratifs fournis via des portails qui sont pertinents pour les entreprises et les applications spécialisées disponibles sur les portails de la Confédération doivent pouvoir être intégrés sans problème. Pour ce faire, il est nécessaire d'introduire le nouveau Trustbroker de la Confédération, mais cette introduction a été retardée en raison d'un manque de ressources.

— Nouvelles versions du portail SSO: 190 000 francs
Le portail SSO, qui est le service IAM central pour la gestion fédérale des identités et des accès dans les applications spécialisées du DFJP, fait partie du service standard IAM Confédération. Le service est développé en continu en collaboration avec le Centre de services informatiques du DFJP et intégré dans l'architecture globale IAM Confédération, ce qui n'a pas pu être réalisé entièrement en 2021 en raison des retards pris par le projet.

— Managed Smartcard: 250 000 francs
Établi au DDPS et ayant fait ses preuves dans la gestion centrale des cartes à puce, le «processus du commandant» doit également être mis en œuvre dans le reste de l'administration fédérale centrale. Des retards dans l'avant-projet de gestion centralisée des cartes à puce ont également influé sur l'avancement de ce projet. Les activités sont reportées à 2022.

— Réorientation du WLAN Public: 250 000 francs

En raison d'un manque de ressources chez le fournisseur de prestations, le projet de réorientation vers un modèle de collaboration hybride avec des partenaires externes a été retardé.

— Adressage IPv6, stratégie et concept: 100 000 francs

Création des bases requises pour le déploiement d'IPv6 au sein de l'administration fédérale. Il s'agit de définir les exigences en matière de spécifications et de sécurité et d'en vérifier la plausibilité à l'aide d'une preuve de concept. Le projet a pris du retard en raison d'un manque de ressources chez le fournisseur de prestations.

— Développement de GeKonf: 483 500 francs

Le projet a pour but de mettre à disposition des outils pour soutenir la configuration et le développement de demandes concernant des affaires dans Acta Nova. Il doit en outre redéfinir l'organisation des processus entourant la configuration et l'introduire dans l'administration fédérale. La clarification des questions en suspens concernant la sécurité des informations et la protection des données prend plus de temps que prévu, raison pour laquelle les activités doivent être reportées aux années à venir.

— Scan2GEVER: 280 000 francs

Il est prévu d'utiliser une plateforme de numérisation évolutive, déjà acquise, pour mettre en œuvre la numérisation à partir d'appareils multifonctions dans GEVER; retards chez le fournisseur.

— Optimisation de l'assistance de bout en bout: 250 000 francs

Optimisation du processus d'assistance pour GEVER Confédération. Si nécessaire, adaptation de la chaîne d'outils pour le déroulement de l'assistance; report de la mise à disposition du système Remedy.

— Dorsale IP EES: 1 460 000 francs

Pour l'interconnexion des réseaux partiels de l'OFROU, une dorsale WDM incluant l'interconnexion IP des réseaux partiels est mise en place sur les fibres optiques existantes le long des autoroutes. L'infrastructure WDM doit également pouvoir être utilisée à l'avenir pour d'autres liaisons de transmission de données pour l'administration fédérale civile (SS Transmission de données). L'avancement du projet de construction correspondant a été retardé en raison d'une procédure d'approbation dont un site doit faire l'objet.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

FONCTIONS CLÉS

— Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
— Garantie de l'État de droit; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

PROJETS 2021

— Justitia 4.0 (projet de dématérialisation de la justice): fin des travaux de rédaction des cahiers des charges pour les projets partiels, appels d'offres et lancement de la réalisation échelonnée
— eDossier TF (dématérialisation de la procédure au Tribunal fédéral [TF]): fin de la mise en production échelonnée par cour
— GEVER: finalisation de la mise en production à l'ensemble du TF
— OJ Internet (portail de recherche de la jurisprudence): remplacement définitif par la solution OpenJustitia – Juridoc
— Brabibnova: remplacement de la solution interne Brabib par les logiciels du réseau bibliothécaire Swiss Library Service Platform (SLSP)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

— Justitia 4.0: l'appel d'offres sélectif pour le développement et l'exploitation d'une version de base de la future plateforme de communication dans le domaine judiciaire a débouché, pour chacun des deux lots (développement et exploitation), sur la sélection de quatre fournisseurs potentiels qui seront invités à déposer une offre chiffrée dans la deuxième phase de l'appel d'offres. En ce qui concerne l'application «dossiers judiciaires électroniques», une étude de faisabilité relative à la reprise éventuelle de la solution du pouvoir judiciaire autrichien a démarré. Le projet partiel «gestion du changement» (transformation) a commencé par la rédaction de concepts pour l'accompagnement au changement des autorités judiciaires cantonales.
— eDossier TF: la fin de la mise en production échelonnée par cour, y compris la numérisation des pièces entrantes, est prévue au 2e trimestre 2022. La réalisation du module pour la prise de décisions par circulation électronique a débuté.
— GEVER: GEVER est en production pour l'ensemble du TF.
— OJ Internet: le développement de la nouvelle interface utilisateur pour la recherche est en cours et la mise en production est prévue à la fin du 2e trimestre 2022.
— Brabibnova: la migration des données vers le logiciel SLSP a été réalisée et le logiciel est en production. Il manque encore le remplacement par SLSP des modules pour le prêt et l'inventaire.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**16,6**	**15,3**	**15,9**	**-0,7**	**-4,2**
Charges	**95,9**	**104,0**	**99,0**	**3,1**	**3,2**
Charges propres	95,9	104,0	99,0	3,1	3,2
Dépenses d'investissement	**0,0**	**0,5**	**0,3**	**0,3**	**699,2**

COMMENTAIRE

Les revenus ont diminué de 0,7 million par rapport à l'année précédente en raison principalement de la baisse des émoluments judiciaires facturés aux justiciables (- 1,3 mio). Par contre, la facturation aux divers cantons de leur participation dans le cadre du projet Justitia 4.0 est en hausse (+ 0,8 mio) par rapport à l'année passée.

Les charges ont augmenté de 3,1 millions par rapport à celles de l'année précédente. Les charges de personnel, qui représentent la plus grande partie des charges du TF (83 %), ont progressé de 0,9 million. Par contre, les rémunérations versées aux juges fédéraux sont en baisse (- 0.2 mio) en raison d'un poste demeuré vacant durant quelques mois.

Les autres charges ont également augmenté (+ 2,6 mio), notamment les loyers (+ 0,9 mio) en raison de la suppression de la réduction de loyer extraordinaire accordée par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) par suite du retard enregistré par les travaux dans le bâtiment de Lausanne en 2020.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	16,6	15,3	15,9	0,6	3,9
Charges et dépenses d'investissement	95,9	104,5	99,3	-5,2	-5,0

COMMENTAIRE

Les revenus se composent à 86 % des émoluments judiciaires. Les revenus générés par ceux-ci ont été légèrement supérieurs aux attentes, notamment en raison du nombre important d'affaires liquidées durant l'année. La facturation des émoluments judiciaires dépendant de la nature et de la complexité du recours, il est difficile d'en prévoir les conséquences financières avec précision lors de l'établissement du budget.

Les charges se composent notamment à 83 % des charges de personnel et à 7 % des charges de location. L'ensemble des charges est inférieur de 5 % aux prévisions, en particulier en raison du nombre particulièrement élevés de postes qui sont demeurés vacants sur l'ensemble de l'année 2021. Les montants versés aux magistrats retraités sont également en dessous des attentes (- 0,7 mio). Les coûts relatifs à l'important projet Justitia 4.0 sont aussi inférieurs aux prévisions (- 0,3 mio). Par ailleurs, certains projets ont été reportés et leur ordre de priorité a été revu en cours d'exercice par suite de la pandémie.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Volume des affaires: Le TF maîtrise le volume des affaires			
– Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	98	100	95
– Le nombre de procédures pendantes est inférieur à 40 % des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)	2 863	3 000	3 235
Transparence: La jurisprudence est transparente			
– Publication d'un nombre raisonnable d'arrêts de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)	227	300	230
– Toutes les décisions finales sont publiées sur Internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, par ex. protection des données (%)	100	100	99
– Un nombre raisonnable d'arrêts font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)	49	50	41
Délais: Le TF décide dans des délais courts et raisonnables			
– La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)	146	150	149
– Moins de 2 ‰ des procédures durent plus de 2 ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)	50	30	63
– Moins de 5 % des affaires introduites durent plus de 1 an (nombre, max.)	219	500	545
Confiance: La confiance en la justice est élevée			
– Satisfaction et serviabilité selon un sondage auprès des avocats (%, min.)	–	80	82
Efficience: Le TF est efficient			
– Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	61	60	55

COMMENTAIRE

Les valeurs obtenues sont inférieures aux prévisions dans de nombreux domaines même si certains résultats demeurent conformes, voir supérieures aux attentes. Durant l'année 2021, il y a eu 7881 affaires introduites et 7509 affaires liquidées.
Volume des affaires: le nombre des affaires liquidées est légèrement inférieur à celui des affaires introduites (ratio de 95 %). Le nombre de procédures pendantes (3235) correspond à 41 % des affaires introduites et est donc pratiquement conforme à l'objectif.
Transparence: les objectifs dans le domaine de la publication des arrêts de principe dans le recueil officiel des ATF (230 publications contre une estimation de 300 publications) n'ont pas été atteints, tout comme le nombre de communiqués de presse (41 communiqués contre une estimation de 50).
Délais: le nombre de procédures pendantes qui durent plus d'une année (6,9 %) est supérieur aux prévisions (5 %), tout comme celui des procédures qui durent plus de deux ans (8,00 ‰).
Confiance: le sondage relatif à la confiance envers le TF donne un réjouissant taux de confiance de 82 %.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**16 612**	**15 320**	**15 914**	**594**	**3,9**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 612	15 320	15 914	594	3,9
Charges / Dépenses		**95 924**	**104 510**	**99 307**	**-5 203**	**-5,0**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	95 924	104 510	99 307	-5 203	-5,0
	Cession		*606*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**16 611 972**	**15 320 000**	**15 913 758**	**593 758**	**3,9**

Principaux éléments:

— émoluments judiciaires	13 707 345
— émoluments provenant des abonnements au recueil officiel des arrêts du TF	766 244
— autres indemnités	1 165 965

Les émoluments judiciaires sont en hausse par rapport aux prévisions en raison d'un nombre important d'affaires liquidées. Les revenus provenant des ventes du recueil officiel ont diminué par rapport à l'année précédente (- 6,8 %) mais sont supérieurs aux prévisions (+ 8 %).

Les indemnités sont en hausse par rapport à l'année passée mais demeurent inférieures aux prévisions (- 9 %). Ce sont en particulier les participations facturées à divers cantons pour le projet Justitia 4.0 qui ont été inférieures aux attentes (les indemnités sont calculées en fonction des charges relatives au projet et celles-ci ont été moins élevées que prévu).

Les autres postes (tels que les loyers, les remboursements d'assistances judiciaires, les remboursements de créances déjà amorties) sont conformes aux recettes des dernières années.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**95 923 726**	**104 510 200**	**99 307 468**	**-5 202 732**	**-5,0**
dont mutations de crédits		*605 800*			
avec incidences financières	*89 041 518*	*96 852 400*	*91 748 613*	*-5 103 787*	*-5,3*
sans incidences financières	*551 429*	*360 000*	*269 721*	*-90 279*	*-25,1*
Imputation des prestations	*6 330 779*	*7 297 800*	*7 289 134*	*-8 666*	*-0,1*
Charges de personnel	81 410 734	84 262 700	81 986 197	-2 276 503	-2,7
dont location de services	*132 816*	*79 700*	*116 331*	*36 631*	*46,0*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	14 232 280	19 377 500	16 847 625	-2 529 875	-13,1
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*2 372 487*	*2 636 200*	*2 356 346*	*-279 854*	*-10,6*
dont charges de conseil	*–*	*100 000*	*17 104*	*-82 896*	*-82,9*
Charges d'amortissement	241 429	360 000	159 721	-200 279	-55,6
Dépenses d'investissement	39 282	510 000	313 925	-196 075	-38,4
Postes à plein temps (Ø)	322	340	331	-9	-2,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'effectif moyen 2021 était de 327,96 EPT (37,6 juges fédéraux et 290,36 collaborateurs). À ce nombre de 327,96 EPT, il faut ajouter les jours de travail effectués par les juges suppléants, qui représentent environ 2,6 EPT supplémentaires, ce qui donne un effectif moyen de 330,56 EPT en 2021.

Sur les 300,45 EPT de l'effectif officiel (sans les magistrats), 290,36 EPT étaient pourvus en moyenne en 2021, compte tenu des 131,43 EPT (effectif officiel: 136,7) prévus pour les greffiers. Les dépenses sont inférieures de 1,1 million aux prévisions principalement en raison des nombreux postes vacants (10,09 EPT en moyenne annuelle).

Le présent crédit couvre en outre les 37,6 postes de juges fédéraux (effectif officiel: 38,0) ainsi que des indemnités versées aux 19 juges suppléants. Les jours de travail (653) effectués par les juges suppléants sont nettement supérieurs à ceux effectués l'année passée (386). Les dépenses (de 0,8 mio) sont toutefois inférieures aux prévisions (- 0,2 mio). Les montants versés aux anciens juges fédéraux sont inférieurs aux prévisions (– 0,7 mio).

Les autres charges de personnel sont inférieures aux prévisions dans leur globalité (- 0,2 mio), notamment car de nombreuses formations n'ont pas eu lieu en 2021 (- 0,2 mio) et qu'un changement dans la façon de publier les annonces (en priorité sur internet) a conduit à des économies dans ce domaine (- 0,1 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La baisse des charges de biens et services et des charges d'exploitation (- 2,5 mio) résulte principalement des charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,3 mio), du mobilier de bureau (- 0,4 mio), mais surtout des prestations de service de tiers (- 0,7 mio), en grande partie à mettre en relation avec Justitia 4.0.

Les fonds budgétisés au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés à 89 %. Les charges informatiques ont servi principalement au remplacement régulier des serveurs et du système de stockage des données, à la mise à disposition d'infrastructures techniques et logicielles pour soutenir le travail mobile ainsi qu'au développement des applications pour les utilisateurs. Plusieurs travaux ont aussi été effectués dans le cadre de la mise en service du dossier électronique et de l'extension de l'infrastructure de base pour la dématérialisation du dossier juridique.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent notamment les principaux éléments suivants:

— Loyers	6 810 080
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	291 176
— Coûts de procédure (y c. assistance judiciaire)	731 546
— Prestations de service de tiers	2 299 064
— Bibliothèque	539 454
— Taxes postales	650 057
— Pertes sur débiteurs	1 119 566

Les charges consacrées au projet de numérisation de la justice (Justitia 4.0) se sont montées à 2 121 300 francs (alors qu'une somme de 2 451 000 fr. était prévue). Une partie de ces charges a toutefois été imputée à divers cantons et a donc été compensée.

Charges d'amortissement

En raison d'investissements moins importants que prévu ces dernières années, les charges d'amortissement ont été inférieures aux prévisions.

Dépenses d'investissement
Les dépenses d'investissement sont principalement destinées au remplacement des serveurs informatiques, de composants réseau et du système de stockage des données. Certains investissements n'ont pas eu lieu, notamment le remplacement d'une machine à rayons X pour le contrôle des marchandises. La priorité a été donnée à la mise en place du dossier électronique juridique eDossier et du programme administratif Gever.

Mutations de crédits
— Cessions de 605 800 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réinsertion professionnelle de personnes externes, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour des cotisations sociales plus élevées et pour la garde des enfants.

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Jurisprudence conforme à l'État de droit
— Arrêts de première et deuxième instances concernant le droit de procédure et le droit de fond relatifs à des causes pénales fédérales et à d'autres domaines que le droit attribue au TPF

PROJETS 2021

— Gestion et archivage électroniques des affaires (GEVER): clôture de la phase de conception pour la migration vers JURIS 5
— Archivage des actes des procédures: remise aux archives fédérales, en collaboration avec le Ministère public de la Confédération (MPC)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

— *GEVER*: l'introduction de la nouvelle version du programme de gestion des dossiers (JURIS) a dû être de nouveau reportée. La version actuelle a été mise à jour en 2021.
— *Archivage des actes des procédures*: le projet a été reporté.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1,3**	**1,0**	**1,1**	**-0,2**	**-18,4**
Charges	**17,0**	**19,0**	**17,6**	**0,6**	**3,8**
Charges propres	17,0	19,0	17,6	0,6	3,8
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**0,0**	**0,0**	**–**

COMMENTAIRE

Par rapport à l'année précédente, les revenus ont diminué de 0,2 million (- 18 %) et les charges ont augmenté de 0,6 million (+ 4 %). La diminution des revenus est due aux émoluments judiciaires alors que l'augmentation des charges concerne principalement les charges de personnel. Au total, 759 cas ont été liquidés, 234 de moins que l'année précédente (- 24 %).

Les *charges propres* du Tribunal pénal fédéral (TPF) sont réparties sur deux enveloppes budgétaires et un crédit ponctuel. La première enveloppe budgétaire (A200.0001) couvre les charges de la Cour pénale, de la Cour des plaintes pénales et des services. La deuxième enveloppe budgétaire (A200.0002) est destinée à la Cour d'appel. Le crédit ponctuel A202.0155 concerne les charges relatives aux procédures pénales.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TPF traite ses cas dans des délais brefs et raisonnables et de manière efficiente. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, compréhensibles, bien motivées, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,3	1,0	1,1	0,1	13,9
Charges et dépenses d'investissement	16,5	18,3	17,2	-1,1	-6,2

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs de 0,1 million aux prévisions par suite de l'augmentation des émoluments judiciaires et de la dissolution de provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes positifs du personnel. Les charges ont été de 1,1 million inférieures au montant budgétisé, entre autres en raison des dépenses moins importantes de la Cour d'appel (- 0,8 mio) et du report de deux projets (- 0,2 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Volume des affaires: Le TPF maîtrise le volume des affaires			
– Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)	60	72	60
– Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)	879	740	656
– Cas liquidés Cour d'appel (nombre, min.)	54	50	43
– Cas liquidés par rapport aux cas soumis (%, min.)	110	100	91
– Cas pendants par rapport aux cas soumis (%, max.)	31	30	42
Transparence: La jurisprudence est transparente			
– Décisions anonymisées mises à disposition du public (%, min.)	100	99	99
– Décisions publiées dans le recueil annuel (%, min.)	3	3	4
Confiance: La confiance en la justice est élevée			
– Satisfaction des parties selon enquête (tous les 3-5 ans) (échelle 1 à 10)	–	8,0	7,7
Délais: Le TPF décide dans des délais courts et raisonnables			
– Liquidation en 1 an des cas Cour des affaires pénales (%, min.)	80	85	82
– Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (%, min.)	98	95	100
– Liquidation en 6 mois des cas Cour des plaintes (%, min.)	69	80	79
– Liquidation en 1 an des cas Cour des plaintes (%, min.)	98	98	95
– Liquidation en 1 an des cas Cour d'appel (%, min.)	93	90	91
– Liquidation en 2 ans des cas Cour d'appel (%, min.)	100	95	100
Efficience: Le TPF est efficient			
– Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)	5	6	5
– Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)	74	65	59
– Cas liquidés par greffier Cour d'appel (nombre, min.)	11	8	7

COMMENTAIRE

La *Cour des affaires pénales* a liquidé 60 cas. Malgré le nombre de cas relativement bas par rapport aux prévisions et compte tenu du grand nombre de procédures volumineuses et complexes, l'indice d'efficience par greffier peut être considéré comme élevé, bien qu'il soit inférieur à l'objectif fixé. En raison de la situation sanitaire, certaines procédures ont dû être suspendues ou ajournées, ce qui a créé une légère prolongation des délais de liquidation.

La *Cour des plaintes* a liquidé 656 cas. L'indice d'efficience est de 59 cas par greffier et les délais de liquidation ont été à peu près conformes aux attentes. L'atteinte partielle des objectifs est due à un petit nombre de gros cas de levée des scellés dans le domaine du droit pénal administratif. Des dizaines de milliers de fichiers ont dû être examinés; ce qui a occupé différents greffiers pendant de nombreux mois.

La *Cour d'appel* a liquidé 43 cas. L'indice d'efficience est de 7 cas par greffier et les délais de liquidation sont légèrement meilleurs que prévu. La longue absence d'un juge ordinaire et l'impossibilité de pourvoir le quatrième poste de juge ont conduit à des retards dans le traitement des affaires.

Le résultat de l'enquête de satisfaction menée pour la deuxième fois auprès des avocats est positif avec une note de 7,7 sur 10 (7,8 en 2017).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**1 322**	**1 000**	**1 139**	**139**	**13,9**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 322	1 000	1 139	139	13,9
Charges / Dépenses		**16 963**	**19 021**	**17 685**	**-1 336**	**-7,0**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Tribunal pénal fédéral	14 236	14 984	14 647	-337	-2,2
	Cession		*235*			
A200.0002	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Cour d'appel	2 269	3 337	2 529	-808	-24,2
Crédits ponctuels						
A202.0155	Procédure pénale	459	700	508	-192	-27,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 322 455**	**1 000 000**	**1 139 224**	**139 224**	**13,9**
avec incidences financières	*1 322 455*	*1 000 000*	*1 079 224*	*79 224*	*7,9*
sans incidences financières	*–*	*–*	*60 000*	*60 000*	*–*

Dont:

— émoluments judiciaires	995 775
— remboursements de l'assistance judiciaire gratuite et recettes issues de créances déjà amorties	7 717
— dissolution de provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes positifs du personnel	60 000

Bases légales

CPP du 5.10.2007 (RS *312.0*), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS *173.71*), art. 73 et 75.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**14 235 592**	**14 984 200**	**14 647 405**	**-336 795**	**-2,2**
dont mutations de crédits		*235 100*			
avec incidences financières	*12 612 913*	*13 391 100*	*13 169 135*	*-221 965*	*-1,7*
sans incidences financières	*75 616*	*2 000*	*1 439*	*-561*	*-28,1*
Imputation des prestations	*1 547 064*	*1 591 100*	*1 476 831*	*-114 269*	*-7,2*
Charges de personnel	12 103 898	12 658 100	12 602 101	-55 999	-0,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 117 079	2 324 100	2 022 088	-302 012	-13,0
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*476 707*	*575 600*	*411 486*	*-164 115*	*-28,5*
dont charges de conseil	*60 251*	–	*74 637*	*74 637*	–
Charges d'amortissement	14 616	2 000	1 439	-561	-28,1
Dépenses d'investissement	–	–	21 777	21 777	–
Postes à plein temps (Ø)	62	64	63	-1	-1,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* sont légèrement inférieures (- 0,4 %) au montant budgétisé. Elles comprennent 4,7 millions consacrés aux salaires et cotisations de l'employeur en faveur des 17 juges ordinaires (14,5 EPT) et 7,8 millions en faveur des collaborateurs (48,8 EPT), 2 stagiaires et 1 apprentie, y compris l'indemnité de départ versée à la précédente secrétaire générale.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La diminution d'environ 300 000 francs des *charges de biens et services et charges d'exploitation* est due principalement au report des projets «GEVER» et «Archivage des actes de procédures» (- 0,2 mio) ainsi qu'à d'autres réductions dans les *charges de biens et services liées à l'informatique*.

Les *charges de conseil* (non budgétisées) concernent la poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission administrative du Tribunal fédéral dans son rapport d'enquête du 5.4.2020 et d'autres consultations dans le domaine de la communication et de la gestion.

Les dépenses relatives à la location des locaux sont de 1 133 520 francs.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement concernent les biens meubles acquis pour le siège du TPF.

Mutations de crédits

— Cession de 235 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap, pour la formation de stagiaires et d'apprentis ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales

A200.0002 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) COUR D'APPEL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**2 269 367**	**3 337 200**	**2 529 426**	**-807 774**	**-24,2**
avec incidences financières	*2 166 307*	*3 071 900*	*2 455 549*	*-616 351*	*-20,1*
sans incidences financières	*52 000*	*–*	*16 000*	*16 000*	*–*
Imputation des prestations	*51 060*	*265 300*	*57 877*	*-207 423*	*-78,2*
Charges de personnel	2 179 815	3 047 400	2 407 807	-639 593	-21,0
dont location de services	*7 598*	*–*	*23 006*	*23 006*	*–*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	89 551	289 800	121 619	-168 181	-58,0
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*56 876*	*70 000*	*72 518*	*2 518*	*3,6*
dont charges de conseil	*15 992*	*–*	*9 479*	*9 479*	*–*
Postes à plein temps (Ø)	12	15	14	-1	-6,7

Le compte 2021 de la Cour d'appel se solde par un excédent d'environ 0,8 million par rapport au budget.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
S'élevant à 2,4 millions en 2021, les *charges de personnel* sont inférieures de 0,6 million au montant budgétisé, ce qui est dû principalement au fait que le poste de quatrième juge ordinaire n'a pas été pourvu et qu'il a été moins fait appel aux juges suppléants. Les charges de personnel comprennent 1,1 million au titre de la rétribution du personnel et des cotisations de l'employeur en faveur des juges ordinaires (3 EPT) et suppléants (0,5 EPT) et 1,3 million en faveur des collaborateurs (10 EPT).

Charges de biens et services et charges d'exploitation
La baisse des charges de biens et services et charges d'exploitation d'environ 170 000 francs est due au montant non utilisé pour le siège séparé de la Cour d'appel qui ne sera prêt que dans le courant de l'année 2022.

Remarques
Les coûts relatifs aux services généraux sont compris dans l'enveloppe budgétaire A200.0001.

A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**458 503**	**700 000**	**508 189**	**-191 811**	**-27,4**
avec incidences financières	*431 503*	*700 000*	*451 189*	*-248 811*	*-35,5*
sans incidences financières	*27 000*	*–*	*57 000*	*57 000*	*–*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	458 503	700 000	508 189	-191 811	-27,4

Les charges d'assistance judiciaire gratuite des cas de la Cour des plaintes se sont élevées à 3300 francs.

Ce crédit ponctuel comprend divers frais liés aux procédures pénales des trois Cours du TPF, en particulier les frais découlant des mesures de sécurité, des traductions, des expertises, des indemnités versées aux témoins, de l'assistance judiciaire gratuite et des détentions. Il ne s'agit pas des charges d'exploitation propres au TPF, mais des coûts causés directement par une procédure pénale en particulier. Ils sont définis par la Cour compétente et ne peuvent être ni prévus ni influencés par la direction du TPF.

Bases légales
LF du 19.03.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS *173.71*), art. 35 à 40. CPP du 05.10.2007 (RS *312.0*), art. 423.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral
— Garantie de l'Etat de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

PROJETS 2021

— DigiTAF (désormais eTAF): processus de numérisation sur la période 2020 à 2024
— JURIS Release: mise à jours de fonctionnalités relevant du système et de la sécurité
— GEVER: mise en œuvre du projet de gestion électronique des affaires GENOVA/GEVER

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les mesures prises en lien avec la pandémie ont été efficaces et ont permis de maintenir le fonctionnement du Tribunal administratif fédéral (TAF) et de favoriser la numérisation du travail. Le programme eTAF (anciennement DigiTAF) a pu marquer quelques progrès en 2021. Par exemple, l'analyse des besoins pour le remplacement des applications clés dans le travail juridictionnel (projet FAJUFI) a bénéficié d'un large soutien. Elle constitue la base de l'analyse de marché planifiée en 2022 et de l'appel d'offres qui suivra. De même, on peut noter une belle avancée pour le guide de gestion des processus, lequel devrait être terminé début 2022 et pose les conditions-cadres pour divers projets.

Le projet visant à introduire une solution de gestion des affaires (projet GEVER) a passé à la phase de conception au milieu de l'année 2021. Par ailleurs, les salles d'audience ainsi que plusieurs salles de réunion ont pu être modernisées et une nouvelle *directive sur le travail mobile* a été adoptée. Certains projets accusent en revanche un retard important en raison de déficits dans la performance des applications clés actuelles. Des solutions transitoires internes ont été mises en place dans la mesure du possible.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**4,3**	**4,0**	**4,6**	**0,3**	**7,9**
Charges	**83,9**	**90,1**	**85,6**	**1,7**	**2,0**
Charges propres	83,9	90,1	85,6	1,7	2,0
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**0,2**	**0,2**	**–**

COMMENTAIRE

Les revenus, qui proviennent essentiellement des émoluments judiciaires, se situent à un niveau légèrement supérieur à celui de l'année précédente (+ 7,9 %). La révision de la loi sur l'expropriation, entrée en vigueur l'année sous revue, entraîne une augmentation des émoluments qui se trouvera à moyen terme compensée par les charges liées aux indemnités d'un montant correspondant. Les charges sont supérieures de 1,7 million, soit de 2,0 %, à la valeur de l'année précédente. Ce surcroît tient à une légère hausse des charges de personnel ainsi que des charges de biens et services liées à l'informatique et des charges de conseil. En outre, à la suite de la révision de la loi sur l'expropriation, non seulement les émoluments, mais aussi la totalité des indemnités des treize arrondissements des commissions fédérales d'estimation (CFE) entrent dans la comptabilité du TAF.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TAF liquide les procédures avec efficience et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	4,3	4,0	4,8	0,8	21,3
Charges et dépenses d'investissement	83,9	90,1	86,0	-4,1	-4,6

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement et les investissements sont inférieurs de 4,1 millions aux montants budgétés, notamment en raison d'économies réalisées sur les charges de personnel (- 2,2 mio) grâce à une certaine réserve observée dans la constitution des effectifs en lien avec le projet de numérisation et sur les charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,5 mio) en conséquence du report de certains projets. En outre, les charges liées aux CFE, qui figurent pour la première fois intégralement dans les comptes du TAF, sont moins élevées que prévu (- 0,9 mio). L'augmentation des revenus par rapport au budget tient principalement aux émoluments supplémentaires encaissés par les CFE (+ 0,5 mio) et à la dissolution de provisions (+ 0,2 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Volume des affaires: Le TAF maîtrise le volume des affaires			
– Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	99	100	105
– Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas 65 % des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)	5 518	4 700	5 254
Délai de liquidation: Le TAF statue dans des délais adéquats			
– La durée moyenne des affaires est inférieure à huit mois (250 jours) (jours)	288	250	306
– Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)	761	525	805
– Moins de 30 % des procédures durent plus de 1 an (nombre, max.)	2 142	2 200	2 059
Efficience: Le TAF est efficient			
– Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	34	38	32
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
– La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3 à 5 ans) (%, min.)	–	80	79
Transparence: La jurisprudence est transparente			
– Publication d'un nombre adéquat d'arrêts dans le recueil officiel ATAF (nombre)	29	30	31
– À quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur Internet (%)	99	99	99
– Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)	23	30	27

COMMENTAIRE

En dépit de la pandémie, les objectifs ont largement été atteints. Les écarts constatés concernent les postes suivants:

Volume des affaires: le nombre des procédures pendantes a pu être réduit, notamment en raison d'une diminution du nombre de dossiers entrants. La charge de travail reste néanmoins élevée (5254 procédures en instance).

Délai de liquidation: compte tenu de l'importance persistante de la charge de travail (traitement d'affaires de plus en plus complexes) et de la pandémie, l'objectif défini pour les délais de liquidation n'a pas été atteint. Le nombre d'anciens dossiers liquidés de même que la durée moyenne de procédure marquent une hausse par rapport à l'année précédente.

Efficience: l'indicateur d'efficience a baissé par rapport à l'exercice précédent. La valeur cible de 38 dossiers liquidés par greffier était impossible à atteindre en raison de la structure actuelle de l'ensemble des affaires (complexité des dossiers) et des restrictions et mesures de prévention imposées par la crise sanitaire. Une série de mesures en matière de numérisation, notamment l'exploitation d'un centre de scannage, a permis de maintenir le fonctionnement du tribunal durant la période qualifiée de «situation extraordinaire». Le tribunal procède constamment à des optimisations pour assurer le traitement numérique des dossiers également à long terme.

À noter également l'enquête auprès des avocats réalisée en 2021 dont il ressort un degré de satisfaction de 79 %, soit très proche de la valeur cible.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**4 281**	**3 985**	**4 834**	**849**	**21,3**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 281	3 985	4 834	849	21,3
Charges / Dépenses		**83 875**	**90 125**	**85 989**	**-4 137**	**-4,6**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	83 875	90 125	85 989	-4 137	-4,6
	Supplément		*1 380*			
	Cession		*690*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**4 281 382**	**3 985 000**	**4 834 326**	**849 326**	**21,3**
avec incidences financières	*4 281 382*	*3 985 000*	*4 620 143*	*635 143*	*15,9*
sans incidences financières	*–*	*–*	*214 183*	*214 183*	*–*

Dont:

— émoluments judiciaires	3 924 230
— émoluments perçus par les CFE	531 877
— autres revenus (location de places de stationnement, etc.)	164 036

Des provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel à hauteur de 214 183 francs ont été dissoutes en 2021.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**83 874 769**	**90 125 300**	**85 988 573**	**-4 136 727**	**-4,6**
dont mutations de crédits		*2 070 200*			
avec incidences financières	*77 197 726*	*83 391 900*	*79 543 250*	*-3 848 650*	*-4,6*
sans incidences financières	*238 186*	*35 700*	*18 815*	*-16 885*	*-47,3*
Imputation des prestations	*6 438 857*	*6 697 700*	*6 426 509*	*-271 192*	*-4,0*
Charges de personnel	72 434 327	75 626 400	73 398 105	-2 228 295	-2,9
dont location de services	*238 753*	*50 000*	*486 947*	*436 947*	*873,9*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	11 399 073	14 463 200	12 331 512	-2 131 688	-14,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*2 977 806*	*3 790 500*	*3 314 006*	*-476 494*	*-12,6*
dont charges de conseil	*80 957*	*290 000*	*287 908*	*-2 092*	*-0,7*
Charges d'amortissement	41 369	35 700	55 315	19 615	54,9
Dépenses d'investissement	–	–	203 642	203 642	–
Postes à plein temps (Ø)	364	380	370	-10	-2,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'effectif moyen du TAF s'est monté à 370 EPT, soit dix EPT de moins que prévu au budget. Sur ce total, 65 EPT sont des postes de juges et 305 EPT des postes de collaborateurs. Il en résulte des *charges de personnel* inférieures de 2,2 millions (- 2,9 %) au montant budgété. Cette baisse est essentiellement due à une certaine réserve observée dans la constitution des effectifs en lien avec les projets de numérisation. L'augmentation des *charges liées à la location de services* est en revanche une conséquence de l'exploitation non planifiée du centre de scannage qui a permis de maintenir le fonctionnement du tribunal durant la pandémie de COVID-19 ainsi que de l'occupation temporaire par du personnel externe de plusieurs postes planifiés en tant que postes internes.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La baisse par rapport aux montants budgétisés tient principalement au fait que les charges des CFE sont restées en deçà des prévisions et aux reports de projets dans le cadre de la réorganisation du programme de numérisation eTAF.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 13 % (- 0,5 mio) au montant budgété.

Les *charges de conseil* consacrées aux activités de développement organisationnel correspondent pratiquement au montant budgété.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* restent de 1,7 million en deçà des prévisions budgétaires et comprennent pour l'essentiel:

— Loyers	4 027 295
— Charges d'exploitation immeubles	560 826
— Prestations de service externes	1 904 037
— Fournitures de bureau, imprimés, etc.	472 869
— Taxes postales et frais de port	313 490
— Pertes sur débiteurs	898 802
— Frais effectifs	166 997
— Charges d'exploitation distinctes	359 984

La majeure partie des *prestations de service externes* est constituée des frais d'avocat pour l'assistance judiciaire gratuite (869 653 fr.) et des indemnités des CFE (769 905 fr.).

Charge d'amortissement

Les charges d'amortissement se composent des amortissements d'installations et d'un véhicule.

Dépenses d'investissement

En 2021, l'infrastructure des salles d'audience et de plusieurs salles de réunion a été modernisée de sorte à permettre la tenue en mode hybride de vidéoconférences dans une qualité visuelle et sonore optimale.

Commissions fédérales d'estimation

Sur le total des montants présentés, des charges de 873 512 francs et 1,3 EPT relèvent des CFE, qui entrent dans la comptabilité du TAF.

Mutations de crédits

— Cessions de l'Office fédéral du personnel de 690 200 francs pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires de même que pour couvrir l'augmentation des cotisations d'assurances sociales

— Supplément de 1 380 000 francs pour le financement des CFE, dont les charges et revenus sont entrés dans la comptabilité du TAF depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'expropriation le 1.1.2021 et se compensent à moyen terme.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Surveillance permanente des activités du Ministère public de la Confédération (MPC)
— Exécution de contrôles et d'analyses axés sur les risques
— Recours à des procureurs extraordinaires en cas de plaintes pénales déposées à l'encontre de procureurs du MPC
— Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC

PROJETS 2021

— Révision des bases légales de l'Autorité de surveillance du MPC (AS-MPC)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Lors des séances régulières consacrées à la surveillance, l'AS-MPC a abordé divers sujets d'importance systémique relevant de la surveillance. À l'automne 2021, elle a lancé une inspection de la collaboration entre le MPC et les ministères publics cantonaux dans le domaine de délits Terrorisme. Elle a également commencé à inspecter en 2021 la pratique de non-entrée en matière et de recrutement du MPC sur la période allant de 2016 à 2020. En ce qui concerne la tentative de chantage à l'encontre du Conseiller fédéral Alain Berset et les accusations portées contre le MPC à ce sujet, l'AS-MPC a clarifié, à l'intention des Commissions de gestion, le rôle du MPC dans cette affaire.

Après l'avoir appliqué pendant une décennie, l'AS-MPC a révisé intégralement son règlement d'organisation. Les Commissions de gestion ont adopté en juin 2021 le rapport final sur la relation de surveillance entre le MPC et son autorité de surveillance. Par la suite, les Commissions des affaires juridiques ont chargé le Conseil fédéral de réformer les bases légales du MPC et de l'AS-MPC.

L'AS-MPC a nommé huit procureurs extraordinaires en 2021 pour examiner 25 plaintes pénales en tout. La budgétisation des charges correspondantes est inévitablement entourée d'incertitudes. En avril 2021, le Tribunal pénal fédéral a demandé au procureur extraordinaire de la Confédération Stefan Keller de se récuser; celui-ci a alors démissionné de ses fonctions. L'AS-MPC a assisté la Commission judiciaire dans la difficile recherche d'un successeur. Lors de la session d'hiver 2021, l'Assemblée fédérale a élu MM. Hans Maurer et Ulrich Weder comme procureurs extraordinaires de la Confédération.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,0**	**–**	**0,0**	**0,0**	**-24,1**
Charges	**1,7**	**1,8**	**1,5**	**-0,2**	**-13,7**
Charges propres	1,7	1,8	1,5	-0,2	-13,7
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Les charges, qui consistent uniquement en charges propres, sont inférieures de 14 % au montant budgétisé. La diminution de 0,2 million par rapport au compte 2020 résulte du recul des charges de conseil, qui avaient dû être, en partie, consacrées en 2020 à l'enquête disciplinaire sur l'ancien procureur de la Confédération.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**0**	**–**	**23**	**23**	**–**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	–	23	23	–
Charges / Dépenses		**1 747**	**1 838**	**1 531**	**-306**	**-16,7**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 747	1 838	1 531	-306	-16,7
	Cession		*2*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*150*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**138**	**–**	**22 904**	**22 904**	**–**
avec incidences financières	*138*	*–*	*105*	*105*	*–*
sans incidences financières	*–*	*–*	*22 800*	*22 800*	*–*

Les revenus de fonctionnement proviennent de la diminution des provisions pour soldes de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile ainsi que du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO_2.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 747 202**	**1 837 800**	**1 531 381**	**-306 419**	**-16,7**
dont mutations de crédits		*151 900*			
avec incidences financières	*1 482 320*	*1 618 200*	*1 229 014*	*-389 186*	*-24,1*
sans incidences financières	*38 194*	*–*	*67 604*	*67 604*	*–*
Imputation des prestations	*226 689*	*219 600*	*234 763*	*15 163*	*6,9*
Charges de personnel	854 533	1 103 700	830 885	-272 815	-24,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	892 670	734 100	700 495	-33 605	-4,6
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*116 512*	*162 400*	*146 575*	*-15 825*	*-9,7*
dont charges de conseil	*431 741*	*225 000*	*138 775*	*-86 225*	*-38,3*
Postes à plein temps (Ø)	3	4	4	0	0,0

Au cours de l'exercice comptable 2021, le total des charges n'a pas enregistré la croissance prévue et affiche ainsi un recul de 16,7 % par rapport à la valeur budgétisée.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel du secrétariat de l'AS-MPC sont restées en deçà du montant inscrit au budget, car deux postes n'ont pu être occupés qu'au cours du dernier tiers de l'exercice. L'AS-MPC a renoncé à accroître davantage son effectif. En outre, les charges relatives à la formation et au perfectionnement n'ont pas atteint les montants prévus en raison de la pandémie de COVID-19.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation enregistrées au cours de l'exercice comptable 2021 sont inférieures de 33 605 francs au montant budgétisé. Les économies correspondantes ont été réalisées dans le domaine des autres charges d'exploitation (fournitures de bureau, frais effectifs, charges d'exploitation distinctes). Les dépenses supplémentaires de quelque 95 000 francs requises pour des prestations de service externes ont été compensées en grande partie par le recul d'environ 86 000 francs au titre des *charges de conseil*.

Le montant total des *charges de biens et services liées à l'informatique* est inférieur de 15 800 francs à celui qui a été inscrit au budget. Les prestations acquises auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication ont certes été plus nombreuses, mais leur progression a pu être plus que compensée par la diminution des charges liées aux prestations de service informatiques externes (env. – 32 000 fr. par rapport au budget).

Mutations de crédits

— Cessions de 1900 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
— Dépassement de crédit couvert par l'utilisation de réserves affectées à hauteur de 150 000 francs

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	150 000	150 000
Dissolution/utilisation	–	-150 000	-150 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Au cours de l'année 2021, des réserves affectées d'un montant de 150 000 francs ont été intégralement dissoutes et utilisées pour le projet relatif à la sécurité informatique de l'AS-MPC.

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Lutte contre les organisations criminelles et terroristes internationales, protection contre les attaques contre les infrastructures et les institutions suisses ainsi que lutte contre la criminalité économique
— Renforcement de la coopération internationale par l'entraide judiciaire et la poursuite des crimes du droit pénal international
— Augmentation de la qualité et de l'efficacité grâce à une analyse stratégique des domaines d'infractions, à la standardisation des processus internes et à la poursuite des efforts d'optimisation
— Encouragement de la planification stratégique du personnel par le développement des collaborateurs et par la planification de la relève
— Développement de la technologie et des outils informatiques afin de fournir les moyens auxiliaires appropriés et un soutien optimal aux collaborateurs

PROJETS 2021

— Alignement de l'ensemble de l'organisation sur les priorités stratégiques et élaboration d'une analyse, d'une image cible et d'une planification des mesures pour les domaines d'infractions «Organisations criminelles» et «Corruption internationale».
— Programme Joining Forces: transformation numérique pour la gestion électronique des dossiers et des affaires ainsi que pour les activités d'enquête dans une architecture globale commune avec la Police judiciaire fédérale (fedpol); conception et réalisation d'un classement de fichiers intelligent comme fondement de l'architecture globale
— Espace de travail numérique (Digital Workspace): introduction de processus d'affaires intégrés numériquement et de formes numériques de collaboration et de transfert de connaissances
— Renforcement des structures de conduite du MPC et développement d'une culture de conduite commune
— Élaboration des bases pour le développement systématique des collaborateurs dans les fonctions principales. L'accent est mis sur une planification systématique de la relève.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les travaux stratégiques dans le domaine d'infractions «Organisations criminelles» sont terminés et l'analyse dans le domaine d'infractions «Criminalité économique générale» est bien avancée. En outre, un transfert de connaissances a eu lieu dans le domaine d'infractions «Terrorisme». Les travaux stratégiques y afférents sont prévus pour le deuxième semestre 2022.

L'adjudication ayant été attribuée à un partenaire technologique en juin 2021, la phase conceptuelle du projet pour la réalisation de la gestion électronique des dossiers a pu être achevée en automne. La construction des fondations architecturales ainsi que la réalisation des premiers composants utilisables en production pour la gestion des dossiers électroniques ont démarré. L'infrastructure de base du poste de travail numérique a été réceptionnée et le premier processus numérisé pour le traitement des productions de documents bancaires est opérationnel.

Les travaux dans le domaine des axes stratégiques de la culture de conduite, de la planification de la relève ainsi que du développement systématique des collaborateurs dans les fonctions clés ont été suspendus en raison de la pandémie de COVID-19, de la démission du Procureur général de la Confédération et des exigences formulées par l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération dans son rapport sur l'inspection du Secrétariat général de 2018.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1,0**	**1,2**	**1,0**	**0,0**	**-3,7**
Charges	**65,1**	**76,7**	**65,1**	**0,1**	**0,1**
Charges propres	65,1	76,7	65,1	0,1	0,1
Charges financières	–	–	0,0	0,0	–
Dépenses d'investissement	**0,8**	**0,2**	**0,8**	**0,0**	**5,2**

COMMENTAIRE

Le Ministère public de la Confédération (MPC) est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale.

Les revenus dépendent notamment de la méthode de clôture des procédures, qui détermine si les coûts peuvent ou non être mis à la charge. En 2021, les revenus ont été du même ordre que l'année précédente. Avec près de 70 000 francs, les charges du MPC sont légèrement supérieures à celles de l'année précédente (+ 0,1 %).

GP 1: AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

Le MPC est avant tout l'autorité de poursuite pénale et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale. Il fournit également l'entraide judiciaire à d'autres États. En se basant sur leurs demandes, il recueille en Suisse, en lieu et place des autorités partenaires étrangères, les moyens de preuve dont celles-ci ont besoin pour les enquêtes qu'elles mènent à l'étranger. Parmi ses autres tâches, le MPC est chargé d'exécuter les jugements entrés en force et les décisions procédurales, et de promouvoir la collaboration internationale et intercantonale dans la lutte contre la criminalité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,1	1,2	1,3	0,1	11,2
Charges et dépenses d'investissement	65,9	77,0	66,3	-10,7	-13,8

COMMENTAIRE

Tandis que les revenus sont légèrement supérieurs au montant budgétisé (+ 0,1 mio), les charges sont nettement inférieures (- 10,7 mio). L'écart par rapport au budget s'explique principalement par la diminution des dépenses relatives aux frais de détention et d'enquête (- 2,7 mio), le recul des autres charges d'exploitation (- 1,2 mio) et les retards enregistrés par les projets informatiques (- 4,9 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Autorité de poursuite pénale: Les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables			
– Enquêtes pénales pendantes avec une durée de procédure de 2-5 ans (%, max.)	18,69	20,00	24,82
– Enquêtes pénales pendantes avec une durée de procédure de > 5 ans (%, max.)	19,16	8,00	15,37
– Rapport entre les enquêtes liquidées et les enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)	0,93	1,10	1,11
– Rapport entre les demandes d'entraide judiciaire liquidées et les demandes acceptées (quotient)	1,26	1,05	1,23
– Actes d'accusation retournés par le TPF en raison de vices de forme ou de structure (%, max.)	0,00	0,00	0,00
Organisation: Le MPC dispose d'un système de gestion des dossiers qui fonctionne, qui est orienté vers l'avenir et qui garantit un pilotage optimal ainsi que le meilleur engagement des ressources			
– Degré d'atteinte des objectifs dans les projets-clés (%, min.)	90,00	90,00	75,00

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints.
Les écarts les plus importants se sont produits dans les domaines suivants:

Autorité de poursuite pénale: l'un des objectifs stratégiques les plus importants du MPC est l'exécution ciblée et cohérente des procédures pénales. Cela implique un engagement ciblé des ressources en personnel disponibles. Le principal défi du MPC réside dans le nombre élevé et la grande complexité des procédures et des ensembles de procédures à la charge des procureurs. Les objectifs concernant le taux de règlement des affaires ont été atteints dans les procédures pénales et même nettement dépassés dans les procédures d'entraide judiciaire. Des écarts ont été constatés notamment dans le domaine suivant: le pourcentage des procédures pénales qui durent plus de 5 ans a certes diminué, mais il est toujours nettement supérieur à l'objectif; l'objectif n'a pas non plus été atteint pour le pourcentage des procédures pénales de 2 à 5 ans. Dans l'ensemble, le pourcentage de procédures pénales de plus de 2 ans est toutefois stable par rapport à l'année précédente (env. 40 %).

Organisation: le nouvel appel d'offres pour les composants système non encore acquis pour le poste de travail numérique a été reporté jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Procureur général de la Confédération. En conséquence, les travaux n'ont pu avancer que dans le domaine de la numérisation des processus.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**1 067**	**1 200**	**1 335**	**135**	**11,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 067	1 200	1 335	135	11,2
Charges / Dépenses		**65 904**	**76 979**	**66 319**	**-10 660**	**-13,8**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	65 904	76 979	66 319	-10 660	-13,8
	Transfert de crédits		*-75*			
	Cession		*711*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 067 101**	**1 200 000**	**1 334 667**	**134 667**	**11,2**
avec incidences financières	*1 067 101*	*1 200 000*	*988 986*	*-211 014*	*-17,6*
sans incidences financières	*–*	*–*	*345 680*	*345 680*	*–*

Les revenus de fonctionnement du MPC comprennent notamment les émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, les revenus générés par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les revenus générés par la mise à la charge des coûts de procédure en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement de procédures. L'écart (- 0,2 mio) enregistré au niveau des recettes avec incidences financières est dû au fait que les revenus dépendent notamment de la méthode de clôture de la procédure, qui détermine si les coûts peuvent ou non être mis à la charge. Les revenus sans incidences financières (0,3 mio) résultent de la dissolution de provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel à la fin 2021.

Remarques

Le montant des revenus dépend des jugements et décisions rendus par les autorités pénales de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**65 903 965**	**76 978 500**	**66 318 904**	**-10 659 596**	**-13,8**
dont mutations de crédits		*636 200*			
avec incidences financières	*55 685 530*	*68 010 500*	*58 393 939*	*-9 616 561*	*-14,1*
sans incidences financières	*1 872 464*	*368 000*	*-318 865*	*-686 865*	*-186,6*
Imputation des prestations	*8 345 971*	*8 600 000*	*8 243 830*	*-356 170*	*-4,1*
Charges de personnel	39 992 151	43 515 000	41 901 562	-1 613 438	-3,7
dont location de services	*1 184 915*	–	*1 396 162*	*1 396 162*	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	24 648 604	32 855 300	23 021 179	-9 834 121	-29,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*6 406 793*	*11 580 200*	*5 751 628*	*-5 828 572*	*-50,3*
dont charges de conseil	*582 426*	*642 100*	*402 512*	*-239 588*	*-37,3*
Charges d'amortissement	479 217	368 000	570 382	202 382	55,0
Charges financières	–	–	890	890	–
Dépenses d'investissement	783 994	240 200	824 892	584 692	243,4
Postes à plein temps (Ø)	224	243	238	-5	-2,1

Charges de personnel et équivalents plein temps
En ce qui concerne les *charges de personnel*, le budget 2021 n'a pas pu être épuisé (- 1,6 mio). En 2021 aussi, certaines fonctions clés essentielles n'ont pas été occupées. Le recrutement en vue de leur attribution a demandé un certain temps pendant lequel les postes sont restés vacants. C'est le cas, entre autres, des fonctions de Procureur général de la Confédération et de cheffe de l'information. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et l'incertitude quant à la politique à suivre par le MPC ont entraîné des délais de recrutement plus longs et, partant, des gains de fluctuation plus importants. Ces circonstances ont également eu un effet sur les autres procédures de recrutement, ce qui a encore accentué les gains de fluctuation.

Dans le domaine des fonctions clés, l'objectif a été poursuivi de promouvoir les candidats internes adéquats lors des remplacements de postes vacants et de permettre une évolution de carrière en assumant une fonction à plus haute responsabilité. L'objectif stratégique qui consiste à miser davantage sur les collaborateurs internes lors du recrutement des futurs procureurs et autres fonctions clés et à encourager leur développement ciblé fait ses preuves. Mais la conséquence est qu'une vacance de poste interne entraîne immédiatement une autre vacance de poste dans une autre fonction, ce qui prolonge la durée totale de remplacement des postes vacants et augmente ainsi le gain de fluctuation.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont été globalement inférieures de 9,8 mio à ce qui avait été budgété.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont diminué de 5,8 millions. En raison de retards dans divers projets de renouvellement de l'infrastructure technologique, en particulier dans le cadre de la transformation numérique, les ressources prévues n'ont pas été épuisées. Certains projets ont été complètement suspendus jusqu'à nouvel ordre, ce qui a entraîné une baisse considérable des charges d'exploitation. Comme la mise en service de différents systèmes n'a pas encore eu lieu, il n'y a pas encore eu de frais d'exploitation (projets HELENE, Joining Forces).

En ce qui concerne les *charges de conseil*, les moyens budgétisés n'ont pas été entièrement utilisés (- 0,2 mio).

S'agissant des *autres charges de biens et services et d'exploitation*, les dépenses ont été inférieures de près de 3,9 millions aux valeurs budgétées, dont 2,7 millions pour le seul domaine de la détention et des enquêtes.

Charges d'amortissement
Le poste comprend l'amortissement linéaire sur la durée de vie des biens meubles et de l'informatique. Les charges sont fonction du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement
Des investissements ont été réalisés dans le développement des systèmes informatiques et des solutions logicielles.

Mutations de crédits
— Cession de 711 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour la garde des enfants
— Cession de 74 800 francs à l'Office fédéral de la police pour l'équipement de remplacement des centres d'audition communs sur les sites de Lausanne et de Lugano

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	1 900 000	1 900 000
Constitution à partir du compte 2020	–	3 500 000	3 500 000
Dissolution/utilisation	–	-800 000	-800 000
État au 31.12.2021	**–**	**4 600 000**	**4 600 000**

Dissolution et utilisation des réserves en 2021

Au cours de l'année 2021, des réserves affectées ont été dissoutes: opérationnalisation du Service des pièces à conviction (0,5 mio) et SEFI 2.0 (0,3 mio).

État des réserves

Les réserves affectées existantes (4,6 mio) concernent les projets HELENE (0,85 mio) et Joining Forces (3,75 mio).

TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Traitement au niveau fédéral des litiges relevant du droit des brevets conformément à la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB)
— Garantie de l'Etat de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1,6**	**2,1**	**1,6**	**0,1**	**3,6**
Charges	**1,6**	**2,1**	**1,6**	**0,1**	**3,6**
Charges propres	1,6	2,1	1,6	0,1	3,6
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

En 2021, les charges ont augmenté globalement de près de 56 000 francs (+ 3,6 %). Les charges de personnel sont inférieures de 81 500 francs au montant budgété. L'augmentation de 137 000 francs (+ 69,5 %) des charges de biens et services et autres charges d'exploitation résulte du versement d'une indemnité à un avocat d'office externe. Les revenus ayant légèrement progressé, notamment en raison de la hausse des recettes issues des émoluments judiciaires (+ 113 000 fr.), la compensation versée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) à hauteur de 713 200 francs est légèrement inférieure à celle de l'année précédente (- 56 500 fr.).

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

MANDAT DE BASE

Le TFB liquide les procédures avec efficience et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, facilement lisibles, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,6	2,1	1,6	-0,5	-22,2
Charges et dépenses d'investissement	1,6	2,1	1,6	-0,5	-22,8

COMMENTAIRE

Les écarts par rapport au budget résultent de diverses causes. Concernant les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, le budget pour les frais liés à l'assistance judiciaire gratuite au titre des prestations externes n'a pas été entièrement épuisé. En outre, les charges liées aux juges suppléants ainsi qu'à l'informatique sont restées en deçà des montants budgétés, dans le premier cas en raison de la tenue d'une assemblée plénière en vidéoconférence et non pas en présentiel à cause de la pandémie, dans le deuxième cas en raison du report de l'implémentation d'une nouvelle version d'une application spécialisée. Par conséquent les recettes ont diminué de 0,5 million, le déficit assumé par l'IPI étant plus faible.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Volume de travail: Le TFB maîtrise la charge de travail			
– Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	77	100	81
– Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas le nombre d'affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.)	25	30	30
Délai de liquidation: Le TFB statue dans des délais adéquats			
– La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)	479	365	430
– Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)	2	3	1
– Moins de 30 % des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)	6	9	3
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
– La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (%, min.)	–	80	90
Transparence: La jurisprudence est transparente			
– Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints, en dépit des conditions parfois difficiles en raison de la crise sanitaire. Des écarts sont à signaler dans les domaines suivants:

Volume de travail: avec un taux de liquidation de 81 %, le nombre des affaires pendantes a augmenté de cinq dossiers par rapport à l'année précédente. Des variations de cet ordre de grandeur ne sont pas extraordinaires pour un petit tribunal comme le TFB.

Délai de liquidation: la durée moyenne de procédure se situe à environ 14 mois, soit deux mois de plus que la valeur cible. Ce résultat tient à quelques cas dont le traitement a nécessité plus de temps. Seul un dossier étant en instance au TFB depuis plus de trois ans, l'objectif consistant à ne pas dépasser la valeur cible fixée à trois affaires de cette catégorie au maximum a été atteint.

Confiance: l'enquête auprès des avocats réalisée en 2021 révèle un degré de satisfaction réjouissant de 90 %, soit 10 % au-delà de la valeur cible.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**1 566**	**2 113**	**1 645**	**-468**	**-22,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 566	2 113	1 645	-468	-22,2
Charges / Dépenses		**1 566**	**2 131**	**1 645**	**-486**	**-22,8**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 566	2 131	1 645	-486	-22,8
	Cession		*18*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 566 306**	**2 112 800**	**1 644 515**	**-468 285**	**-22,2**
avec incidences financières	*1 552 640*	*2 112 800*	*1 608 466*	*-504 334*	*-23,9*
sans incidences financières	*13 666*	*–*	*36 049*	*36 049*	*–*

Les revenus de fonctionnement du TFB se composent essentiellement des émoluments judiciaires et des autres revenus.
Dont

— émoluments judiciaires 895 000
— autres revenus (y c. couverture du déficit par l'IPI) 713 426

Des provisions à hauteur de 36 049 francs pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont été dissoutes en 2021.

Étant donné que l'IPI assume la garantie du déficit du TFB, les revenus correspondent toujours aux charges.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 566 306**	**2 130 700**	**1 644 515**	**-486 185**	**-22,8**
dont mutations de crédits		*17 900*			
avec incidences financières	*1 405 043*	*1 961 200*	*1 483 506*	*-477 694*	*-24,4*
Imputation des prestations	*161 263*	*169 500*	*161 008*	*-8 492*	*-5,0*
Charges de personnel	1 368 746	1 509 600	1 309 604	-199 996	-13,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	197 560	621 100	334 911	-286 189	-46,1
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*109 806*	*175 700*	*111 612*	*-64 088*	*-36,5*
dont charges de conseil	*–*	*17 600*	*–*	*-17 600*	*-100,0*
Postes à plein temps (Ø)	6	6	6	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Sur l'effectif moyen, 2,1 EPT sont prévus pour l'ensemble des 41 juges suppléants. Ceux-ci ont été moins sollicités en 2021 que ce qui avait été planifié.

Le personnel administratif mis à disposition par le Tribunal administratif fédéral apparaît dans les charges de personnel.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont restées nettement en deçà des montants inscrits au budget (- 0,3 mio).

Seuls 64 % du montant prévu en 2021 au titre de *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés. Ceci tient d'une part au report d'un projet et d'autre part à une baisse des coûts d'exploitation et de maintenance informatique.

Les autres charges de biens et services et autres charges d'exploitation comprennent pour l'essentiel:

— Loyers 58 500
— Prestations de service externes 85 151
— Pertes sur débiteurs 50 000

Le montant inscrit au budget au titre des *prestations de service externes* était de 268 500 francs. Il couvre pour l'essentiel les frais liés à l'assistance judiciaire gratuite. Seuls 85 000 francs ont été sollicités.

Mutations de crédits

— Cession de l'Office fédéral du personnel de 17 900 francs pour des cotisations d'assurances sociales plus élevées

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

2

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**41,2**	**95,2**	**58,8**	**17,6**	**42,7**
Recettes d'investissement	**17,4**	**18,8**	**20,4**	**3,1**	**17,6**
Charges	**3 105,0**	**3 402,9**	**3 342,6**	**237,6**	**7,7**
Charges propres	836,9	874,8	853,5	16,6	2,0
Charges de transfert	2 215,7	2 522,8	2 488,3	272,7	12,3
Charges financières	52,4	5,3	0,8	-51,6	-98,4
Dépenses d'investissement	**92,4**	**130,6**	**120,7**	**28,4**	**30,7**
Charges et dépenses extraordinaires	**307,5**	**45,5**	**45,5**	**-262,0**	**-85,2**

CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

Parts en %

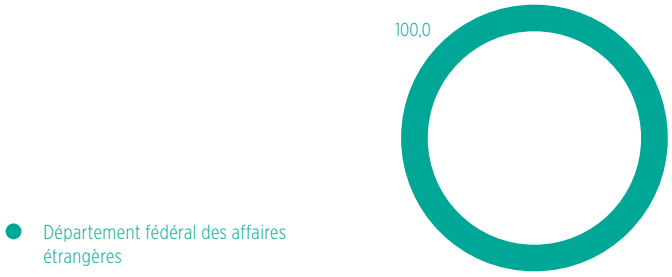

CATÉGORIES DE CHARGES (C 2021)

Parts en %

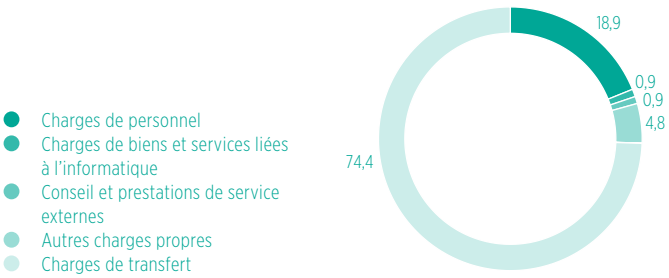

CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral des affaires étrangères	**853**	**631**	**5 477**	**31**	**29**	**2 488**
202 Département fédéral des affaires étrangères	853	631	5 477	31	29	2 488

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Relations avec les États voisins, en particulier les régions limitrophes
— Consolidation et développement de la voie bilatérale avec l'Union européenne (UE)
— Maintien de la paix et de la sécurité en Europe et promotion de la paix dans le reste du monde
— Soutien du développement durable et réduction de la pauvreté et des risques globaux dans le monde
— Promotion de la bonne gouvernance sur le plan mondial et développement du rôle de la Suisse (en tant qu'État hôte), avec une attention particulière au domaine de la gouvernance numérique
— Soutien aux ressortissants suisses qui vivent à l'étranger ou y voyagent
— Exploitation d'un réseau de représentations efficace et gestion de la cohérence politique de la Suisse à l'étranger avec une bonne communication internationale

PROJETS 2021

— Voie bilatérale Suisse-UE: clarification de la question institutionnelle et conclusion de nouveaux accords d'accès au marché et/ou de coopération; renforcement des relations avec les États membres de l'UE et dans le domaine de Schengen/Dublin
— Relations Suisse-Royaume-Uni: développement et approfondissement des relations bilatérales sur la base de la stratégie «Mind the Gap Plus»
— Mise en œuvre des nouvelles stratégies de politique extérieure pour le Proche et le Moyen-Orient, la Chine et l'Afrique et actualisation des autres
— Coopération internationale: mise en œuvre de la stratégie 2021–2024, avec une attention particulière portée aux conséquences de la crise liée à la pandémie de COVID-19
— Promotion de la paix et bons offices: poursuite et intensification des activités courantes et extension selon besoins et demandes
— État de droit: développement de recommandations pour renforcer les poursuites pénales de crimes internationaux liés au terrorisme; clarification du rôle du droit souple (soft law)
— Image et communication de la Suisse: lancement de la stratégie 2021–2024 et, en particulier, présence aux Jeux olympiques et paralympiques d'été 2021 à Tokyo et à l'exposition universelle 2021 à Dubaï (initialement prévus en 2020)
— Prestations consulaires: adaptation et création de nouveaux instruments numériques pour une gestion plus efficace et efficiente des services

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies.

Voix bilatérale Suisse-UE: au vu de l'interruption des négociations sur l'accord institutionnel avec l'UE, aucun nouvel accord d'accès au marché et/ou de coopération n'a pu être conclu. Des mesures ont été prises en vue de renforcer la voie bilatérale. Les contacts avec les États membres se sont intensifiés.

Image et communication de la Suisse: la présence de la Suisse telle qu'elle était prévue aux Jeux olympiques et paralympiques d'été à Tokyo a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**41,2**	**95,2**	**58,8**	**17,6**	**42,7**
Recettes d'investissement	**17,4**	**18,8**	**20,4**	**3,1**	**17,6**
Charges	**3 105,0**	**3 402,9**	**3 342,6**	**237,6**	**7,7**
Charges propres	836,9	874,8	853,5	16,6	2,0
Charges de transfert	2 215,7	2 522,8	2 488,3	272,7	12,3
Charges financières	52,4	5,3	0,8	-51,6	-98,4
Dépenses d'investissement	**92,4**	**130,6**	**120,7**	**28,4**	**30,7**
Charges et dépenses extraordinaires	**307,5**	**45,5**	**45,5**	**-262,0**	**-85,2**

COMMENTAIRE

Les *revenus* proviennent principalement des émoluments perçus pour la délivrance de visas et l'exécution d'actes officiels ainsi que, dans le domaine de la coopération internationale, de fonds de tiers. L'écart par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'augmentation des bénéfices comptables sans incidences financières provenant des participations dans les banques de développement.

Les *recettes d'investissement* comprennent pour l'essentiel des remboursements de prêts accordés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), en augmentation.

Les *charges totales* du DFAE se répartissent entre les contributions à des tiers (près de 74 %) et les charges propres (26 %). Plus de la moitié des charges propres sont générées à l'étranger. Les charges relatives au réseau extérieur ont été inférieures aux valeurs inscrites au budget en raison de la pandémie de COVID-19 et de taux de change favorables. Elles sont en revanche supérieures à celles de l'année précédente, ce qui tient pour l'essentiel à l'augmentation des charges de personnel due aux postes qui ont été repourvus pour le personnel transférable au sein du réseau extérieur. L'augmentation des charges de transfert est imputable dans une large mesure au crédit supplémentaire de 226 millions pour la contribution de la Confédération à l'initiative «Access to Tools Accelerator (ACT-A)». Les charges financières diminuent par rapport à l'année précédente du fait de réévaluations plus élevées des participations dans les banques de développement en 2020.

Les *dépenses d'investissement* comprennent surtout les prêts à la FIPOI et les participations au capital de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Leur progression par rapport à l'année précédente est due pour l'essentiel à la nouvelle participation de la Confédération aux augmentations de capital d'institutions de la Banque mondiale (BIRD, SFI).

Les *charges extraordinaires* comprennent les dépenses liées à la fourniture de vaccins et de matériel sanitaire à l'étranger. L'écart par rapport à l'année précédente s'explique par les fonds supplémentaires octroyés en 2020 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement. En 2021, les fonds prévus à cet effet ont été comptabilisés principalement selon la procédure ordinaire.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général joue un rôle moteur dans le fonctionnement opérationnel, l'orientation et le pilotage stratégiques des ressources du département. Il assiste et conseille le chef du département, planifie, coordonne, suit et évalue les dossiers destinés au Parlement et au Conseil fédéral. Le Secrétariat général s'assure que la planification et les activités sont coordonnées avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il coordonne la gestion des risques au niveau du département et assure la communication interne et externe. L'Audit interne DFAE, Présence Suisse (PRS) et le Service de documentation lui sont rattachés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	6,1	3,5	-2,6	-42,0
Charges et dépenses d'investissement	30,2	33,0	32,6	-0,3	-1,0

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 a généré environ 12 % des revenus de fonctionnement et 4 % des charges de fonctionnement du DFAE. Les revenus comprennent principalement les recettes de parrainage enregistrées par Présence Suisse pour l'exposition universelle de Dubaï. Ces recettes sont plus faibles que prévu, ce qui tient à l'annulation de la présence de la Suisse à Tokyo et à Pékin pour cause de COVID-19. Les charges de fonctionnement sont constituées de 24,3 millions (75 %) de charges de personnel et de 8,3 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires concernant le Parlement, le Conseil fédéral et le département soient effectués à un bon niveau de qualité			
Présence Suisse: Les prestations de Présence Suisse favorisent une image différenciée de la Suisse à l'étranger			
– Part des personnes sondées qui, à l'issue d'une (grande) manifestation, évaluent la présence suisse de manière positive (%, min.)	–	80	–
– Part des personnes sondées qui, après avoir participé à un voyage de délégation en Suisse, ont des connaissances approfondies du pays (%, min.)	–	80	100
Révision interne: L'examen et le conseil permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles ainsi que les processus de conduite et de surveillance du département			
– Bonne évaluation de l'efficacité de l'Audit interne DFAE et confirmation du respect des principales normes internationales par le CDF (oui/non)	–	oui	oui
– Part des unités d'organisation auditées dans lesquelles le respect des prescriptions en matière de parrainage a été contrôlé (%, min.)	–	90	100
Contrats et marchés publics: Les collaborateurs connaissent les règles juridiques et administratives en matière de contrats et de marchés publics ainsi que de lutte contre la corruption et sont encadrés de manière compétente			
– Les adjudications de gré à gré au-dessus des valeurs seuils ont été justifiées et vérifiées (%, min.)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints. Des écarts ont été enregistrés dans le domaine suivant:

Présence Suisse: en raison de la pandémie de COVID-19, la présence de la Maison Suisse aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de Tokyo a dû être annulée. Cette valeur n'a donc pas pu être collectée. Pour la même raison, seul un nombre réduit de voyages de délégation ont pu avoir lieu, ce qui explique pourquoi la valeur de cet indicateur repose sur des données restreintes.

GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

MANDAT DE BASE

Le DFAE veille à la sauvegarde des intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et à la promotion des valeurs suisses. Il garantit la cohérence de la politique extérieure suisse en collaboration avec les autres départements. Il soigne et développe les relations avec les États voisins et l'UE, poursuit l'engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde, renforce et diversifie les relations avec les pays prioritaires au niveau mondial et conduit la politique d'État hôte. Par souci d'une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger, il assiste les ressortissants suisses qui vivent et voyagent à l'étranger et met à disposition les instruments nécessaires pour fournir les services consulaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	11,0	0,6	0,5	0,0	-6,7
Charges et dépenses d'investissement	89,6	81,9	84,7	2,8	3,4

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 représente environ 2 % des revenus de fonctionnement et 10 % des charges de fonctionnement du DFAE. Les revenus comprennent pour l'essentiel les émoluments de l'Office suisse de la navigation maritime. Les charges sont constituées de 74,2 millions (88 %) de charges de personnel et de 10,5 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. L'écart par rapport au budget s'explique par les dépenses uniques occasionnées par la rencontre qui a eu lieu à Genève entre les présidents J. Biden et V. Putin (environ 4 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Politique européenne: Les intérêts de la Suisse sont préservés au mieux, la coordination des négociations avec l'UE est assurée, et tous les services concernés sont informés			
– Conduite conjointe de toutes les négociations (oui/non)	oui	oui	oui
Relations bilatérales: Les intérêts de politique étrangère de la Suisse sont défendus et promus, notamment par la conclusion de nouveaux accords de réadmission visant à gérer la migration irrégulière			
– Adéquation des visites avec les priorités de la stratégie de politique extérieure 2020-2023 (oui/non)	oui	oui	oui
– Accords de réadmission conclus (nombre, min.)	63	63	65
Relations multilatérales: La Suisse renforce l'ordre multilatéral par des propositions de réforme et défend ses intérêts et ses valeurs de façon appropriée			
– Initiatives et interventions de la CH dans le cadre de l'assemblée générale des Nations Unies, du Conseil de sécurité, de l'ECOSOC et du CDH (nombre, min.)	132	180	150
– Adoption des priorités nationales annuelles de l'Assemblée général des Nations Unies par le CF (oui/non)	oui	oui	oui
– Nombre d'États membres de l'ONU représentés par une mission permanente à Genève (nombre, min.)	177	181	177
Droit international: Les droits et intérêts de la Suisse en matière de droit international sont préservés au mieux, une contribution est apportée au renforcement et au développement du droit international			
– Manifestations ou initiatives pour promouvoir et développer le droit international (nombre, min.)	6	4	6
Domaine consulaire: Services fournis de la manière la plus simple, la moins coûteuse et la plus rapide. Ils tiennent compte des besoins des clients, sont personnalisés, numérisés si nécessaire et mis en réseau avec d'autres autorités			
– Affaires cons. traitées entièrement ou partiellement digitalement (immat., commande pass., dépôt demande visa, changement adresse, etc.) (nombre, min.)	8	9	9
– Utilisateurs actifs de l'application Travel Admin pour la préparation et l'organisation de voyages (nombre, min.)	126 270	100 000	163 544
Suivi des relations avec les Suisses de l'étranger: La Confédération entretient des contacts réguliers avec les institutions en faveur des Suisses de l'étranger qui encouragent les relations avec la Suisse et contribuent à les améliorer			
– Part. aux manifest. pour les Suisses de l'étranger, en CH ou à l'étranger, y c. congrès annuel de l'OSE et conférences rég. des présidents (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans le domaine suivant:
Relations multilatérales: le nombre de démarches et d'initiatives internationales est inférieur à celui des années précédentes du fait du COVID-19. Pour la même raison, aucun État n'a ouvert de mission permanente à Genève en 2021.

GP 3: RÉSEAU EXTÉRIEUR

MANDAT DE BASE

Le réseau extérieur assure la sauvegarde des intérêts et la promotion des valeurs de la Suisse dans les pays accueillant des représentations et au sein des organisations internationales. Il met en œuvre les mesures suisses dans le domaine de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire et de la sécurité humaine, et fournit les prestations consulaires. Il assure en outre la prévention des crises, la préparation aux crises et la gestion des crises, et la bonne marche des activités liant services de l'État en Suisse et à l'étranger. Enfin, il fournit un large éventail de services à l'étranger dans le domaine de la promotion des exportations et de la protection des investissements.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	16,4	47,0	22,0	-25,0	-53,2
Charges et dépenses d'investissement	462,3	474,1	478,3	4,2	0,9

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a généré 74 % des revenus de fonctionnement et 56 % des charges de fonctionnement du DFAE. Les émoluments perçus pour la délivrance des visas augmentent certes par rapport à l'année précédente (+ 2,8 mio), mais ils restent inférieurs à ceux de 2019 (- 28,2 mio) et aux prévisions budgétaires (- 18,8 mio) en raison des restrictions toujours appliquées pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les charges sont constituées de 349 millions (73 %) de charges de personnel et de 129,4 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. La croissance des dépenses par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le nombre plus important de collaborateurs transférables (+ 26 EPT) et par une augmentation de l'activité au sein du réseau extérieur.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Politique européenne: La politique européenne de la Suisse est soutenue, et ses intérêts défendus auprès de ses partenaires (missions en Europe uniquement)			
– Visites bilatérales et consultations régulières aux niveaux hiérarchiques correspondants (oui/non)	oui	oui	oui
Relations bilatérales: Les relations bilatérales sont renforcées et développées dans chaque pays hôte. Par ailleurs, les représentations communiquent la politique intérieure de la Suisse au pays hôte			
– Mise en œuvre de la stratégie de politique étrangère par les représentations et leurs activités (oui/non)	oui	oui	oui
Relations multilatérales: La Suisse renforce l'ordre multilatéral par des propositions de réforme et défend ses intérêts et ses valeurs de façon appropriée			
– Siège de la Suisse dans une organisation internationale en qualité de membre d'un organe directeur ou d'un conseil d'administration (nombre, min.)	5	6	5
– Candidature de Suissesses et de Suisses à des postes de cadre au sein des organisations internationales (nombre, min.)	9	8	2
Services consulaires: Les représentations suisses fournissent d'excellents services et un suivi optimal aux Suisses à l'étranger et aux visiteurs de la Suisse			
– Engagement de stations mobiles pour saisir les données biométriques sur des sites qui ne disposent pas d'une représentation consulaire (nombre, min.)	12	30	32
– Traitement de demandes de visa pour des voyages officiels (milieux polit., écono. et scientif.) en fonction de l'urgence et de la priorité (oui/non)	oui	oui	oui
Coopération internationale: La Suisse contribue à un développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux			
– Réalisation des objectifs dans les programmes nationaux (%, min.)	89	85	85
Promotion de la paix: La Suisse contribue à la promotion de la paix et de la sécurité humaine.			
– Initiatives diplomatiques (nombre, min.)	17	17	17
– Dialogues sur les droits de l'homme / mesures d'encouragement (nombre, min.)	4	7	4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaine suivants:
Relations multilatérales: deux Suisses ont été nommés en 2021 à des postes à hautes responsabilités au sein de l'ONU. La Suisse enregistrait huit candidatures au total (quatre personnes pour des élections et quatre autres pour des nominations). Une personne a retiré sa candidature pour les élections et d'autres candidats se sont imposés dans les autres cas. Le nombre de quatre personnes intéressées par des nominations est relativement faible; en revanche, le taux de réussite est élevé, avec 50 %. Le nombre de postes vacants et l'intérêt des Suisses à une candidature varient fortement d'une année à l'autre.
Promotion de la paix: trois dialogues sur les droits de l'homme n'ont pas pu avoir lieu.

GP 4: AIDE HUMANITAIRE

MANDAT DE BASE

L'Aide humanitaire se concentre sur l'individu et son environnement immédiat dans les situations de crise, de conflit et de catastrophe. Elle est fournie là où les structures se sont effondrées ou sont dépassées et ne peuvent pas satisfaire les besoins existentiels de base de la population civile. Afin de tenir compte des défis croissants posés par les crises dont la durée s'allonge, les conflits armés et les catastrophes naturelles, elle donne la priorité à l'aide d'urgence. L'Aide humanitaire est également active dans la prévention et la reconstruction, en particulier dans la réduction des risques de catastrophe, et elle apporte une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	43,7	45,1	45,0	-0,1	-0,3

COMMENTAIRE

5 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 4, dont 39,9 millions (89 %) pour les charges de personnel: 19,6 millions pour le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), 18,6 millions pour le personnel de structure et 1,7 million pour le personnel local affecté aux projets. De plus, les charges de biens et services et charges d'exploitation se sont élevées à 5,1 millions. L'augmentation des charges de biens et services et charges d'exploitation par rapport aux prévisions budgétaires (+ 0,5 mio) a été compensée par le recul des charges de personnel (- 0,6 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Aide d'urgence,reconstruction et prévention des catastrophes: Les souffrances humaines dues aux crises, aux conflits et aux catastrophes sont atténuées et la protection de la population civile est améliorée. La vulnérabilité face aux risques naturels est réduite			
– Personnes bénéficiaires d'une aide d'urgence directe, bilatérale ou multilatérale, pondération selon la part de la contribution suisse (nombre, mio, min.)	3,000	3,000	3,500
– Répartition du budget entre aide d'urgence et mesures de prévention et de reconstruction (% du budget utilisé pour l'aide d'urgence) (%, min.)	80	80	77
– Réalisation des objectifs dans les programmes nationaux (%, min.)	85	85	88
– Part des nouveaux programmes de coopération de la Suisse tenant compte des risques naturels, du changement climatique et de l'environnement (%, min.)	100	100	100
Renforcement du système humanitaire: La Suisse poursuit le développement du système humanitaire international			
– Experts du Corps suisse d'aide humanitaire mis à la disposition d'organisations partenaires (nombre d'EPT, min.)	51	50	53
Disponibilité opérationnelle: les ressources peuvent être affectées rapidement, avec souplesse et en fonction des besoins			
– Réponse, dans un délai de 24 h, à des demandes d'aide de la part d'États en situation de crise (%, min.)	100	100	100
Utilisation efficiente des ressources: Le niveau des frais administratifs de l'aide humanitaire est adéquat			
– Part des frais administratifs (%, max.)	5	6	5

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Aide d'urgence, reconstruction et prévention des catastrophes: 77 % du budget a été affecté en 2021 à des projets de l'aide d'urgence. Ce résultat, qui correspond à un recul de 3 % par rapport à l'année précédente, se situe dans la fourchette qui permettra d'atteindre la valeur cible de l'aide d'urgence d'ici la fin de la période du message correspondant. En dépit de la pandémie et des nouvelles crises humanitaires survenues partout dans le monde, l'Aide humanitaire a atteint la plupart des objectifs fixés dans les programmes par pays. Seul le programme portant sur la Corée du Nord a dû être adapté à la suite d'un confinement total. La continuité du soutien apporté aux populations dans le besoin a pu cependant être garantie grâce à une approche flexible, une utilisation habile des instruments financiers et une collaboration constructive avec les partenaires (approche interdépartementale («Whole of Government Approach»), NEXUS, etc.).
Renforcement du système humanitaire: la demande en experts pour une mise à la disposition auprès d'organisations partenaires internationales s'est maintenue à un niveau élevé en 2021.
Utilisation effective des ressources: la part des dépenses administratives a été inférieure aux prévisions en raison principalement du recul des coûts dû aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (par ex. pour les voyages et les manifestations). Par ailleurs, les fonds supplémentaires débloqués (total de 35 mio: crédit supplémentaire de 23 mio et transferts de crédit d'un montant de 12 mio) ont réduit la part de coûts administratifs.

GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA PAIX

MANDAT DE BASE

La Coopération au développement de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et la Division Sécurité humaine de la Direction politique conçoivent et mettent en œuvre des mesures dans le domaine de la coopération internationale. La Suisse contribue ainsi au développement mondial durable, à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité humaine.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,0	0,1	0,0	75,5
Charges et dépenses d'investissement	77,3	89,9	81,2	-8,7	-9,7

COMMENTAIRE

10 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 5, dont 69,7 millions (86 %) de charges de personnel et 11,5 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. Les charges de personnel sont constituées de 59,8 millions pour le personnel de structure, de 9,1 millions pour le Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix (PEP) et de 0,8 million pour le personnel local. Les charges de personnel (- 2,8 mio) tout comme les charges de biens et services et charges d'exploitation (- 6 mio) étaient inférieures aux prévisions budgétaires, car une partie des activités prévues n'ont pas pu être réalisées en raison de la pandémie de COVID-19.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: La Suisse aide les pop. dans le besoin et lutte contre la pauvreté dans le monde, promeut le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles			
– Mise en œuvre renforcée des moyens de la Coop. Sud bilatérale en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, au Proche et Moyen-Orient (%, min.)	55	58	60
– Réalisation des objectifs dans les programmes nationaux (%, min.)	89	85	75
– ONG suisses bénéficiaires qui reçoivent des contributions de programme selon un système d'attribution uniforme (nombre, min.)	40	40	39
Utilisation efficiente des ressources: Les frais administratifs de la coopération au développement se situent à un niveau adéquat			
– Part des frais administratifs (%, max.)	3	4	3
Relations multilatérales: La Suisse renforce l'ordre multilatéral par des propositions de réforme, défend ses intérêts et promeut ses valeurs de façon appropriée.			
– Sièges au sein d'organisations multilatérales prioritaires de la coopération internationale (nombre, min.)	16	16	16
Globalisation favorable au développement: La Suisse contribue à la réduction des risques mondiaux et au renforcement du dialogue multilatéral			
– Part des organisations internationales dont l'évaluation des indicateurs d'efficacité est satisfaisante (%, min.)	88	85	92
Renforcement de la sécurité humaine: La Suisse contribue à la résolution de problèmes globaux dans le domaine de la sécurité humaine par des mesures concrètes			
– Détachement d'experts (nombre d'EPT, min.)	77	85	88

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaine suivants:
Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: les objectifs ont été atteints dans la moitié des pays prioritaires. Du fait de la pandémie de COVID-19, les activités ont dû être réduites provisoirement, voire arrêtées, dans plus d'un tiers des pays partenaires, notamment au Népal, dans la région du Mékong et en Tanzanie. De plus, les graves troubles politiques et les crises de la sécurité qui secouent l'Afghanistan, le Myanmar, etc. ont entraîné l'arrêt total ou provisoire d'autres activités, dont certaines ont pris à courte échéance la forme d'interventions humanitaires (NEXUS). Cette situation a fait chuter le degré de réalisation des objectifs à 75 %. Tous les programmes par pays basés sur une approche interdépartementale («Whole of Government Approach») ont pu être réalisés conformément à la stratégie de coopération internationale 2021–2024.
Utilisation effective des ressources: la part des dépenses administratives a été inférieure aux prévisions en raison principalement du recul des coûts dû aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (par ex. pour les voyages et les manifestations). Par ailleurs, les fonds supplémentaires destinés à ACTA-N (crédit supplémentaire de 226 mio pour ACT-A) ont réduit la part de coûts administratifs.

GP 6: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS DE L'EST ET DEUXIÈME CONTRIBUTION SUISSE

MANDAT DE BASE

La DDC (en collaboration avec le SECO) soutient les États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans leurs efforts visant à mettre en place une économie de marché sociale et à renforcer l'état de droit et le système démocratique. La deuxième contribution de la Suisse (contribution à l'élargissement de l'UE) aide certains États membres de l'UE à réduire les inégalités économiques et sociales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	7,1	8,8	7,0	-1,8	-20,5

COMMENTAIRE

1 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 6, dont 6,2 millions de charges de personnel et 0,8 million de charges de biens et services et charges d'exploitation. Le blocage de la deuxième contribution suisse en faveur de certains États membres de l'UE, que le Parlement n'a levé qu'en septembre 2021, a entraîné une réduction des coûts de personnel (- 1,2 mio) par rapport aux prévisions budgétaires. De plus, le recul des charges de biens et services et des charges d'exploitation par rapport au budget (- 0,6 mio) tient au fait que le COVID-19 a continué d'entraver une partie des activités prévues.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Coopération au développement des pays de l'Est: Les moyens financiers sont utilisés de manière ciblée et efficace			
– Réalisation des objectifs dans les programmes nationaux (%, min.)	92	90	90
– Nombre d'évaluations ou de travaux scientifiques par rapport au nombre de projets (%, min.)	15	25	28
Contribution suisse: Les moyens financiers sont engagés dans les délais. Signature des accords bilatéraux sous réserve de l'avis du CF en consultation avec les CPE concernant les mesures discriminatoires de l'UE			
– Accords bilatéraux signés avec des pays partenaires en vue de mettre en œuvre les programmes (nombre, min.)	–	13	0
– Accords de projet signés (sous réserve de la signature des accords bilatéraux) (nombre, min.)	–	–	–
Utilisation efficiente des ressources: Les frais administratifs de la coopération à la transition se situent à un niveau adéquat			
– Part des frais administratifs (%, max.)	5	6	4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaine suivants:
Coopération au développement des pays de l'Est: en dépit de la crise liée au COVID-19, les moyens financiers ont pu être utilisés de manière ciblée et efficace. La valeur de mesure nouvellement employée pour les évaluations et les études de projets a été dépassée. Le nombre des évaluations et des études réalisées pour un projet peut varier en raison des différentes durées des projets pluriannuels.
Contribution suisse: le Parlement a approuvé à l'automne 2021 la contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE. Néanmoins, durant le peu de temps qu'il restait avant la fin 2021, aucun accord bilatéral n'a pu être conclu avec les pays partenaires.
Utilisation efficiente des ressources: la part des dépenses administratives a été inférieure aux prévisions budgétaires en raison principalement du recul des coûts dû aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (par ex. pour les voyages et les manifestations).

GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

La Direction des ressources est le centre de compétences et de prestations du DFAE en matière de ressources. Elle garantit la disponibilité des ressources, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Elle exploite le réseau des représentations suisses à l'étranger. Les technologies de l'information nécessaires pour l'exploitation du réseau extérieur sont fournies par Informatique DFAE (groupe de prestations 8).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	1,0	2,3	1,3	126,5
Charges et dépenses d'investissement	77,9	80,9	76,0	-4,9	-6,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 7 a généré environ 8 % des revenus de fonctionnement et 9 % des charges de fonctionnement du département. La progression des revenus par rapport au budget tient principalement aux provisions, d'un montant de 2 millions, pour les vacances, les heures supplémentaires et les soldes horaires positifs. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (52,5 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (23,5 mio). L'écart par rapport aux prévisions budgétaires tient principalement à la diminution des dépenses dans le cadre de l'imputation interne des prestations et au recul persistant des voyages.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Gestion du personnel: Le DFAE possède une politique du personnel moderne et conforme aux stratégies prioritaires, et, en tant qu'employeur attrayant et axé sur les résultats, applique une gestion du pers. efficace et basée sur les compétences			
– Fluctuations nettes (%, max.)	3,5	4,5	4,1
– Candidatures par poste en moyenne dans tous les concours (diplomatie; CI; CGF) (nombre, min.)	23	20	19
– Formation initiale et continue au DFAE: réalisation de mesures ciblées afin de développer les comp. dans un environnement en mutation (oui/non)	oui	oui	oui
Conseil juridique: Les risques juridiques sont minimisés, le soutien en vue de garantir la légalité des activités du DFAE est assuré			
– Procédures juridiques dont l'issue correspond à l'évaluation des risques liés aux procédures (%, min.)	100	90	90
Gestion des voyages: La Confédération propose des prestations de voyage adaptées aux besoins, avantageuses en termes de coûts, conviviales et respectueuses de l'environnement pour les déplacements prof. et les rapatriements par voie aérienne			
– Évaluation des conditions préférentielles négociées, tous les 2 ans (échelle 1 à 5)	3,3	–	–
– Diminution annuelle moyenne de 3 % de l'empreinte CO_2 du DFAE liée aux voyages en avion réservés par la CVC (année de référence: 2019) (oui/non)	oui	oui	oui
Compétence financière: Le DFAE dispose des compétences de conseil adéquates pour les questions financières, il veille à une comptabilité correcte et efficace, qu'il développe en fonction des besoins			
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Des écarts ont été enregistrés dans le domaine suivant:
Gestion du personnel: les fluctuations nettes ont de nouveau diminué en 2021 car, dans des contextes tels que la pandémie de COVID-19, le personnel perçoit comme un avantage la stabilité de son employeur, la Confédération.

GP 8: INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Informatique DFAE est le centre de compétences et de prestations du DFAE pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il garantit la disponibilité des ressources informatiques, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Il coordonne et fournit l'ensemble des services informatiques, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à tous les utilisateurs finaux ainsi que l'infrastructure décentralisée au sein du réseau extérieur. Informatique DFAE peut réagir rapidement et avec souplesse en cas de crise et de situation exceptionnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,2	1,5	1,1	-0,4	-25,0
Charges et dépenses d'investissement	47,1	53,0	46,4	-6,6	-12,5

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 8 a généré environ 5 % des charges de fonctionnement et 4 % des revenus de fonctionnement du département.

Les charges, d'un montant total de 46,4 millions, se répartissent entre les charges de personnel (15,3 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (27,6 mio), les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (1,4 mio), les amortissements (1,6 mio) et les charges d'investissement (0,4 mio). La diminution des revenus s'explique par les charges pour l'OFIT liées aux prestations, notamment dans le domaine des services et du support (Helpdesk).

Les charges liées à l'exploitation de l'infrastructure et des applications, qui s'élèvent à 37,2 millions, atteignent quasiment le niveau inscrit au budget. Cette légère diminution s'explique principalement par le recul des dépenses liées aux connexions au réseau à l'étranger ainsi qu'à la maintenance et au support des applications. Par ailleurs, 9,2 millions ont été consacrés à la réalisation de projets, certains d'entre eux accusant toutefois des retards (voir réserves affectées).
Le projet de la Confédération GENOVA (application standardisée pour la gestion des affaires; 1,3 mio) a pour objectif l'utilisation généralisée et obligatoire d'Acta Nova. Les objectifs concernant une utilisation à l'étranger n'ont pas été atteints. Dès lors, le DFAE a lancé un nouveau projet: «GEVER Étranger», dans le cadre duquel il va examiner des options pour le déploiement de la gestion numérique des documents à l'étranger et les possibilités de relier à moyen terme le réseau suisse des représentations. Le projet Result Data Management (0,6 mio) vise la gestion effective et le compte rendu transparent de tous les projets de la DDC. Il se trouve actuellement en phase de développement. Le projet de logiciel de gestion des crises numérise les informations destinées à la communication et à la coordination de la gestion de crise (0,45 mio). Le projet de gestion des médias sociaux, qui visait la standardisation et l'utilisation des médias sociaux au sein du département, sur le plan de la technique comme des processus, a été achevé avec succès (0,1 mio). Par ailleurs, 1,2 million a été consacré au projet ESYSP (renouvellement du système de saisies des données biométriques et calendriers) pour les travaux de conception et de réalisation. Le projet de solution de traduction comprend l'introduction, au sein du Service linguistique DFAE, d'un logiciel de traduction homogène à l'échelle fédérale et le renouvellement, pour cette solution, du module dédié à la gestion des mandats (0,3 mio). Il se trouve actuellement en phase de réalisation. Enfin, des moyens ont été consacrés au développement des applications existantes telles que le portail Ordipro pour la gestion du personnel diplomatique en Suisse et le portail de gestion des Suisses de l'étranger eVERA (1,0 mio.). Le montant restant (4,75 mio) a été utilisé pour divers projets de clients de moindre envergure.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Satisfaction de la clientèle: Fournir aux clients des services informatiques répondant à leurs besoins, conviviaux et intégrés			
– Satisfaction des utilisateurs finaux et des responsables application, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	5,1	–	–
Efficience financière: Optimiser, pour les bénéficiaires, le rapport entre les coûts informatiques et les prestations fournies			
– Indice des prix constitué à partir d'un panier pondéré fondé sur une sélection de produits du réseau extérieur (indice)	95	95	95
Sécurité de l'exploitation informatique: Garantir la sécurité par le remplacement cyclique des composantes sensibles			
– Part des composantes définies comme critiques qui sont remplacées dans les délais selon une planification de 1 à 4 ans (%, min.)	90	90	90
Réussite des projets: Les prestations fournies dans le cadre de projets sont jugées par les clients comme étant de grande qualité, avantageuses et ponctuelles			
– Satisfaction des mandataires des projets, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	5,0	–	–

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**65 085**	**100 345**	**89 157**	**-11 188**	**-11,1**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	29 748	56 212	29 552	-26 660	-47,4
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0001	Remboursement de contributions et indemnités	10 419	17 920	13 602	-4 318	-24,1
Remboursement de prêts et participations						
E131.0105	Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI	16 153	17 891	19 642	1 751	9,8
E131.0106	Remboursement de prêts pour l'équipement	855	885	805	-80	-9,1
E131.0107	Remboursement de prêts, Union postale universelle, Berne	376	–	–	–	–
Revenus financiers						
E140.0001	Revenus financiers	7 535	7 437	25 556	18 119	243,6
Charges / Dépenses		**3 511 305**	**3 565 262**	**3 518 702**	**-46 559**	**-1,3**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	835 245	866 676	851 151	-15 525	-1,8
	Compensation du supplément		*-26 000*			
	Transfert de crédits		*-3 133*			
	Cession		*5 690*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*1 456*			
Crédits ponctuels						
A202.0153	Présence expos univers. et grandes manifestations sportives	4 938	7 794	4 221	-3 573	-45,8
A202.0169	Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	407	1 201	1 201	0	0,0
	Cession		*1 201*			
Domaine des transferts						
GP 2: Conduite de la politique étrangère						
A231.0340	Actions en faveur du droit international public	980	1 141	1 127	-14	-1,2
A231.0341	Participation au Partenariat pour la paix	490	562	460	-102	-18,1
A231.0342	Contributions de la Suisse à l'ONU	107 645	101 545	102 306	761	0,7
A231.0343	Conseil de l'Europe, Strasbourg	10 232	9 754	9 241	-513	-5,3
A231.0344	Org. pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	7 117	7 330	7 068	-262	-3,6
A231.0345	Participation de la Suisse à la coopération francophone	5 104	4 806	4 732	-74	-1,5
A231.0346	UNESCO, Paris	3 967	3 721	3 702	-20	-0,5
A231.0347	Mesures de désarmement des Nations Unies	2 443	2 312	2 280	-32	-1,4
A231.0348	Contributions aux institutions du droit international	3 544	3 303	3 227	-75	-2,3
A231.0349	Contributions aux organisations du Rhin et de la mer	1 060	1 081	972	-109	-10,1
A231.0350	Défense intérêts de la Suisse dans des organismes internat.	1 066	1 964	1 824	-141	-7,2
A231.0352	Prest. en mat. d'infrastr. et travaux visant amélior. sécu.	1 136	1 988	1 302	-686	-34,5
A231.0353	Tâches de la Suisse en tant qu'État hôte d'org. internat.	21 468	23 413	20 790	-2 623	-11,2
A231.0354	Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève	1 118	1 113	1 113	0	0,0
A231.0355	Dispositif sécu. Genève internationale: groupe diplomatique	1 000	994	994	0	0,0
A231.0356	Relations avec les Suisses de l'étranger	3 621	3 839	3 424	-415	-10,8
A231.0357	Assistance des Suisses de l'étranger	1 109	2 465	1 126	-1 339	-54,3
A231.0358	Fondation Jean Monnet	192	193	193	0	0,0
A235.0108	Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	59 191	57 564	57 563	-1	0,0
	Report de crédits		*5 490*			
GP 4: Aide humanitaire						
A231.0332	Actions humanitaires	354 223	421 231	421 220	-11	0,0
	Supplément		*23 000*			
	Transfert de crédits		*12 000*			
A231.0333	Contribution au siège du Comité int. de la Croix-Rouge	80 000	80 000	80 000	0	0,0
A231.0334	Aide alimentaire en produits laitiers	20 000	–	–	–	–
A231.0335	Aide alimentaire en céréales	14 000	–	–	–	–
GP 5: Coopération au développement et promotion de la paix						

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
A231.0329	Coopération au développement (bilatérale)	803 752	805 103	805 080	-23	0,0
	Transfert de crédits		*-2 500*			
A231.0330	Contributions à des organisations multilatérales	327 457	338 277	338 169	-108	0,0
A231.0331	Reconstitutions des ressources de l'IDA (Banque mondiale)	212 860	225 920	225 009	-911	-0,4
A231.0338	Gestion civile des conflits et droits de l'homme	57 392	58 898	58 204	-695	-1,2
A231.0339	Centres genevois de politique de sécurité: DCAF/CPSG/CIDHG	31 500	31 609	31 609	0	0,0
A231.0432	COVID: contribution Access to Tools Accelerator (ACT-A)	–	226 000	226 000	0	0,0
	Supplément		*226 000*			
A235.0109	Participation à la Banque mondiale	–	54 400	48 593	-5 807	-10,7
A235.0110	Participations, banques régionales de développement	32 281	14 493	13 057	-1 436	-9,9
A235.0112	Prêts et participations coopération internationale	–	2 000	300	-1 700	-85,0
	Transfert de crédits		*-2 000*			
A236.0141	Contrib. à des investissements coopération internationale	–	500	–	-500	-100,0
	Transfert de crédits		*-500*			
GP 6: Coopération au développement avec les pays de l'Est et deuxième contribution suisse						
A231.0336	Coopération au développement, pays de l'Est	138 392	141 944	141 590	-354	-0,2
A231.0337	Contribution suisse en faveur de certains États membres UE	5 786	7 100	2 846	-4 254	-59,9
	Report de crédits		*3 000*			
GP 7: Centre de compétences des ressources						
A235.0107	Prêts pour l'équipement	645	1 213	731	-482	-39,8
Affectés à plusieurs groupes de prestations						
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	–	1 104	–	-1 104	-100,0
Charges financières						
A240.0001	Charges financières	52 444	5 252	821	-4 431	-84,4
Transactions extraordinaires						
A290.0117	COVID: prêt Comité International de la Croix-Rouge	200 000	–	–	–	–
A290.0118	COVID: aide humanitaire	50 500	45 459	45 459	0	0,0
	Transfert de crédits		*45 459*			
A290.0121	COVID: coopération multilatérale au développement	57 000	–	–	–	–

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**29 747 552**	**56 211 700**	**29 551 887**	**-26 659 813**	**-47,4**
avec incidences financières	*25 818 068*	*54 718 900*	*26 230 442*	*-28 488 458*	*-52,1*
sans incidences financières	*2 778 060*	*–*	*2 201 632*	*2 201 632*	*–*
Imputation des prestations	*1 151 424*	*1 492 800*	*1 119 813*	*-372 987*	*-25,0*

En 2021, les revenus de fonctionnement ont résulté des éléments suivants:

— Émoluments pour actes administratifs (délivrance de visas et de passeports, prestations du réseau extérieur, Office suisse de la navigation maritime) 18,9 mio
— Recettes de parrainage Présence Suisse (exposition universelle de Dubaï) 3,5 mio
— Autres revenus divers (provenant du réseau extérieur, de la CVC, de ventes et du remboursement de la taxe sur le CO_2) 3,1 mio
— Réduction des provisions pour cotisations de l'employeur 2,0 mio
— Informatique DFAE (imputation des prestations) 1,1 mio
— Remboursements des années précédentes 0,6 mio
— Revenus des immeubles, en particulier location de places de stationnement 0,2 mio

Comme l'année précédente, les revenus sont inférieurs aux prévisions budgétaires, ce qui est dû principalement à une diminution des émoluments (revenus provenant des visas), pour lesquels un montant de 39,9 millions avait été inscrit au budget. Les recettes de parrainage de Présence Suisse n'ont pas atteint elles non plus le montant prévu de 6,1 millions, ce qui s'explique par l'annulation de la présence de la Suisse à Tokyo et à Pékin.

Bases légales

Tarif des émoluments LEI du 24.10.2007 (Oem-LEI; RS *142.209*), art. 12. O du 7.10.2015 sur les émoluments du DFAE (OEmol-DFAE; RS *191.11*), art. 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS *143.11*). LF du 6.10.2000 sur la promotion des exportations (RS *946.14*), art. 3. O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS *747.312.4*).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**10 419 165**	**17 919 700**	**13 602 181**	**-4 317 519**	**-24,1**
avec incidences financières	*10 060 755*	*17 919 700*	*13 602 181*	*-4 317 519*	*-24,1*
sans incidences financières	*358 410*	*–*	*–*	*–*	*–*

Les remboursements provenant de projets achevés par la DDC dans le cadre de la coopération internationale se sont élevés à 11,7 millions, en augmentation (+ 2,9 mio) par rapport à l'année précédente. Les autres remboursements concernent les crédits A231.0338 «Gestion civile des conflits et droits de l'homme» (0,6 mio), A231.0343 «Conseil de l'Europe» (0,2 mio), A231.0357 «Assistance des Suisses de l'étranger» (0,4 mio), A231.0353 «Tâches de la Suisse en tant qu'État hôte d'organisations internationales» (0,7 mio) et d'autres crédits (0,1 mio).

Le montant budgétisé correspond à la valeur moyenne des quatre dernières années. Les remboursements qui sont effectués sont soumis à des fluctuations annuelles, ce qui explique la diminution des recettes d'environ 4,3 millions par rapport au budget. Cet écart tient pour l'essentiel à la diminution des remboursements provenant de projets achevés de la DDC.

Bases légales

O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS *611.01*), art. 30.

E131.0105 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**16 152 761**	**17 891 300**	**19 641 875**	**1 750 575**	**9,8**

Ce crédit couvre le remboursement des prêts octroyés par la FIPOI à des organisations internationales pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants. Les nouveaux prêts accordés commenceront à être remboursés dès que les travaux seront achevés.

Les travaux de construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS ayant pu s'achever (voir crédit A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI»), les remboursements ont commencé, ce qui a entraîné une augmentation des recettes par rapport au budget.

Bases légales
LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS *192.12*), art. 20.

Remarques
Voir aussi poste de revenus E140.0001 «Revenus financiers» et crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

E131.0106 REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**854 608**	**885 400**	**805 147**	**-80 253**	**-9,1**

Le remboursement des prêts accordés aux employés de la Confédération pour l'acquisition des objets nécessaires à l'installation et à l'équipement (y c. dépôts de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme) dans le cadre d'un transfert à l'étranger est inférieur aux prévisions budgétaires.

Bases légales
O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS *172.220.111.343.3*), art. 115.

Remarques
Voir aussi crédit A235.0107 «Prêts pour l'équipement».

E131.0107 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, UNION POSTALE UNIVERSELLE, BERNE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**375 755**	**–**	**–**	**–**	**–**

Les conditions prévoient le remboursement, sur une période de 50 ans, du prêt octroyé en 1967 à l'Union postale universelle pour le financement de la construction d'un bâtiment. En vertu de l'arrêté fédéral du 3.6.1997, le remboursement du prêt est exempt d'intérêts. Le prêt a été intégralement remboursé lors du paiement de la dernière tranche, en 2020.

Bases légales
AF du 19.12.1967 concernant l'octroi de nouveaux prêts à des organisations internationales en Suisse (Union postale universelle, Berne) (FF *1968* I 25). Amortissement selon art. 3 et 4 du contrat du 2.7.1969. AF du 3.6.1997 concernant la modification des conditions de remboursement du prêt accordé en 1967 à l'Union postale universelle (UPU) à Berne (FF *1997* III 871).

E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**7 534 739**	**7 437 100**	**25 556 276**	**18 119 176**	**243,6**
avec incidences financières	*393 681*	*–*	*426 558*	*426 558*	*–*
sans incidences financières	*7 141 058*	*7 437 100*	*25 129 718*	*17 692 618*	*237,9*

Ce poste de revenus comprend les bénéfices comptables liés aux participations dans les banques de développement et la capitalisation sans incidences financières des prêts octroyés à la FIPOI en faveur d'organisations internationales. La capitalisation se base sur les revenus des intérêts obtenus lors de l'évaluation postérieure des prêts. L'augmentation annuelle de la valeur actuelle durant toute la période du prêt est appelée capitalisation.

Les revenus financiers proviennent des éléments suivants:

— Bénéfices comptables sur participations dans les banques de développement	18 137 245
— Capitalisation des prêts accordés à la FIPOI	6 806 568
— Revenus des intérêts des prêts à la FIPOI	426 031
— Évaluation postérieure des prêts accordés à la FIPOI	185 905
— Revenus des intérêts des prêts pour l'équipement	527

La forte progression des revenus par rapport au budget et à l'année précédente s'explique pour l'essentiel par les bénéfices comptables réalisés par les participations dans les banques de développement, ce qui tient à des bénéfices de change (sans incidences financières).

Remarques

Voir aussi poste de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et crédits A235.0107 «Prêts pour l'équipement», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**835 245 178**	**866 676 100**	**851 150 751**	**-15 525 349**	**-1,8**
dont mutations de crédits		*-21 987 400*			
avec incidences financières	*731 759 749*	*760 319 900*	*744 263 730*	*-16 056 170*	*-2,1*
sans incidences financières	*4 578 185*	*1 506 000*	*5 580 465*	*4 074 465*	*270,5*
Imputation des prestations	*98 907 245*	*104 850 200*	*101 306 556*	*-3 543 644*	*-3,4*
Charges de personnel	621 009 670	637 692 700	630 965 175	-6 727 525	-1,1
dont location de services	*557 940*	*1 101 200*	*228 481*	*-872 719*	*-79,3*
dont personnel local	*107 533 755*	*113 020 100*	*111 303 400*	*-1 716 700*	*-1,5*
dont CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix	*27 182 244*	*32 300 900*	*28 685 329*	*-3 615 571*	*-11,2*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	211 896 478	227 101 500	218 073 978	-9 027 522	-4,0
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*29 668 855*	*37 879 500*	*30 054 113*	*-7 825 387*	*-20,7*
dont charges de conseil	*2 842 286*	*7 166 400*	*3 125 408*	*-4 040 992*	*-56,4*
Charges d'amortissement	2 100 568	1 506 000	1 681 303	175 303	11,6
Dépenses d'investissement	238 462	375 900	430 295	54 395	14,5
Total postes à plein temps	5 439	5 628	5 455	-173	-3,1
Personnel hors catégories spéciales	*2 202*	*2 239*	*2 225*	*-14*	*-0,6*
Personnel local	*3 078*	*3 210*	*3 064*	*-146*	*-4,5*
CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix	*159*	*179*	*166*	*-13*	*-7,3*

Les charges de fonctionnement se répartissent entre les charges du réseau extérieur (56 %) et celles de la centrale (44 %).

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* représentent 74 % des charges de fonctionnement. Elles sont inférieures au budget de quelque 6,7 millions (- 1,1 %), ce qui est dû aux facteurs suivants:

— diminution de 3,6 millions des charges liées au personnel du *Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)* et du *Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix*; les besoins pour les missions ont été inférieurs aux prévisions, notamment en raison du COVID-19;

— recul des charges liées au *personnel local* de 1,7 million, dû principalement aux raisons suivantes: diminution des besoins en personnel affecté aux projets de la coopération internationale, diminution des besoins en personnel temporaire en raison de la baisse de la demande de visas et de l'évolution favorable du taux de change; des provisions ont été constituées pour un plan social en lien avec le retrait d'Amérique latine prévu conformément à la stratégie de coopération internationale;

— charges liées au personnel hors catégories spéciales (personnel employé sur la base d'un contrat relevant de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération) moins élevées que prévu (- 1,4 mio) surtout en raison d'une diminution des besoins en personnel temporaire, en particulier pour les projets informatiques (*location de services*, – 0,9 mio).

L'effectif est inférieur de 3,1 % aux prévisions budgétaires (- 173 équivalents temps plein), ce qui s'explique par le fait que les postes repourvus pour le personnel transférable ne le sont qu'en milieu d'année et ne sont donc entièrement pris en compte que l'année suivante. Le recul persistant de l'effectif du personnel local s'explique par la diminution des activités réalisées en régie propre dans le cadre de projets et par la faible demande de visas. On sait par expérience que l'effectif du personnel local est soumis à des fluctuations relativement importantes.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Le crédit résiduel affiché par les *charges de biens et services et charges d'exploitation* (+ 9,0 mio) tient aux facteurs suivants:

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 7,8 millions aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique en particulier par les retards pris par des projets informatiques (voir demande de constitution de nouvelles réserves) et par des coûts moindres de prestations de maintenance et de support d'applications. Les charges de biens et services liées à l'informatique se sont réparties entre les prestations d'exploitation (23,1 mio) et les projets (6,9 mio).

Concernant les *charges de conseil*, les dépenses sont inférieures aux prévisions budgétaires (- 4,0 mio) notamment du fait d'un nombre moins élevé d'activités liées aux études préliminaires réalisées dans le domaine de la coopération internationale, ce recul s'inscrivant principalement dans le contexte du COVID-19.

Les autres *charges de biens et services et charges d'exploitation* sont supérieures de 2,8 millions au montant budgétisé. Cette augmentation tient pour l'essentiel aux facteurs suivants:

— les charges dans le domaine de l'imputation interne des prestations (IP) avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le DDPS sont moins élevées que prévu (env. 4,6 mio), ce qui est imputable essentiellement aux coûts de location et au matériel de bureau;
— les dépenses du réseau extérieur (règlement de frais, achats de moindre importance, événements, entretien, etc.) sont supérieures de près de 3,9 millions à celles de l'année précédente, en raison d'une inflation élevée dans certains pays, d'une forte hausse des prix des matières premières et de l'augmentation des coûts de location;
— les charges de la centrale ont certes augmenté du fait des assouplissements temporaires des mesures édictées pour lutter contre la pandémie de COVID-19, mais elles étaient inférieures de 1,2 million à celles de l'année précédente, qui avait été marquée par les dépenses uniques occasionnées par les rapatriements par avion.

Charges d'amortissements et dépenses d'investissement

Les charges d'amortissement sont supérieures de 0,2 million au budget, ce qui tient aux amortissements informatiques.

Les dépenses d'investissement, qui ont porté uniquement sur l'infrastructure informatique, sont supérieures au budget. Elles ont augmenté de 0,2 million en raison de dépenses effectuées pour des serveurs dans le cadre d'un projet. Des fonds d'un montant de 24 100 francs ont été transférés à l'OFIT.

Mutations de crédits

— Compensation de 26 millions pour le crédit supplémentaire concernant la contribution de la Suisse à l'initiative ACT-A (supplément I, voir crédit A231.0432 «COVID: contribution à ACT-A»)
— Transfert de crédit de 7 millions vers le crédit A231.0332 «Actions humanitaires»: 5 millions pour les besoins humanitaires engendrés en Afghanistan à la suite de la prise du pouvoir par les talibans et 2 millions destinés à la lutte contre la crise alimentaire au Yémen, au Soudan du Sud, en Éthiopie et à Madagascar
— Dépassement de crédit de 1,5 million en raison de la dissolution de réserves affectées pour des projets informatiques
— Diverses cessions de la Chancellerie fédérale (ChF) en lien avec des projets informatiques (5,4 mio)
— Diverses cessions de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour l'intégration professionnelle, les personnes en formation et les stagiaires ainsi que l'accueil extrafamilial des enfants (env. 4,7 mio)
— Cession à l'Office fédéral de la statistique (OFS) en lien avec le Forum mondial des Nations Unies sur les données (0,5 mio)
— Cession à l'OFIT en lien avec le projet SPLUNK (24 100 fr.)
— Cession à la ChF en lien avec le développement de la méthodologie de modélisation de la Confédération (24 000 fr.)

Remarques

Crédits d'engagement «Programme GENOVA, 2e étape DFAE» (V0264.03) et «Communication sécurisée» (V0342.00), voir tome I, ch. C 11-12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires		GP 2: Conduite de la politique étrangère		GP 3: Réseau extérieur	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	30	33	90	85	462	478
Charges de personnel	24	24	73	74	340	349
Charges de biens et services et charges d'exploitation	6	8	17	11	122	129
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*0*	–	*0*	*0*	*2*	*2*
dont charges de conseil	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*
Charges d'amortissement	0	0	0	0	–	–
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	137	139	398	405	3 776	3 800

	GP 4: Aide humanitaire		GP 5: Coopération au développement et promotion de la paix		GP 6: Coopération au développement avec les pays de l'Est et deuxième contribution suisse	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	44	45	77	81	7	7
Charges de personnel	39	40	68	70	6	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	4	5	9	11	1	1
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*0*	*0*	*0*	–	–	–
dont charges de conseil	–	*0*	*1*	*1*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	–	–	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	284	292	395	373	34	33

	GP 7: Centre de compétences des ressources		GP 8: Informatique	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	78	76	47	46
Charges de personnel	55	52	16	15
Charges de biens et services et charges d'exploitation	23	24	29	29
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*0*	*0*	*27*	*28*
dont charges de conseil	*0*	*0*	–	–
Charges d'amortissement	0	0	2	2
Dépenses d'investissement	0	–	0	–
Postes à plein temps (Ø)	321	317	94	96

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS *172.220.111.3*), art. 33, al. 3. O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS *172.220.111.343.3*).

A202.0153 PRÉSENCE EXPOS UNIVERS. ET GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**4 937 811**	**7 793 600**	**4 221 010**	**-3 572 590**	**-45,8**
avec incidences financières	*4 933 756*	*7 793 600*	*4 162 354*	*-3 631 246*	*-46,6*
sans incidences financières	*4 055*	–	*57 246*	*57 246*	–
Imputation des prestations	–	–	*1 410*	*1 410*	–
Charges de personnel	1 142 911	2 088 200	2 187 631	99 431	4,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 794 900	5 705 400	2 033 379	-3 672 021	-64,4
Postes à plein temps (Ø)	8	8	22	14	175,0

Instruments de communication sur la scène internationale, les expositions universelles et grandes manifestations sportives servent à mieux faire connaître la Suisse et à améliorer son image à l'étranger. Les ressources ont été utilisées pour les manifestations suivantes:

— Exposition universelle 2020 de Dubaï (planification, construction et exploitation du Pavillon Suisse) 2 358 648
— Jeux olympiques d'été à Tokyo (interruption du projet, salaires et loyers) 885 073
— Jeux olympiques d'hiver à Pékin (interruption du projet, salaires et loyers) 977 288

Reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, l'Expo 2020 a débuté à Dubaï le 1.10.2021. Ce projet a occasionné des frais de personnel à la centrale, des frais de planification et de construction ainsi que des frais d'exploitation. Il a été décidé, en raison de la pandémie de COVID-19, d'annuler la présence de la Suisse aux Jeux olympiques de Tokyo et de Pékin, laquelle devait se concrétiser au travers des projets Maison Suisse. Ces deux projets ont occasionné des coûts salariaux à la centrale et des coûts de location.

L'écart par rapport au budget s'explique par la diminution des dépenses pour Dubaï (2,4 au lieu de 4 mio) et Pékin (1 au lieu de 3,2 mio). Les dépenses ont été supérieures aux prévisions pour Tokyo (0,9 au lieu de 0,5 mio).

Bases légales
LF du 24.3.2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (RS *194.1*), art. 2.

Remarques
Crédit d'engagement «Exposition universelle 2020 de Dubaï» (V0303.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0169 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**406 727**	**1 200 710**	**1 200 710**	**0**	**0,0**
dont mutations de crédits		*1 200 710*			
avec incidences financières	*159 441*	*1 200 710*	*860 463*	*-340 247*	*-28,3*
Imputation des prestations	*247 286*	*–*	*340 246*	*340 246*	*–*

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Les principaux éléments de cette plateforme ayant une durée de vie maximale de 10 ans, leur remplacement s'impose. Le renouvellement du système se déroule dans le cadre du programme ESYSP et il est placé sous la direction du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). L'Office fédéral de la police (fedpol), le DFAE, le Corps des garde-frontières et les services cantonaux compétents y participent également.

Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme. Durant l'exercice, des fonds ont été cédés par le SEM au DFAE. Ils ont été utilisés pour les travaux de conception et de réalisation effectués lors de la première et de la seconde étape du projet.

Mutations de crédits
— Cessions du SEM au DFAE pour le programme ESYSP (1,495 mio)
— Cession au SEM pour la rétrocession des fonds non utilisés du programme ESYSP (0,294 mio)

Bases légales
AF du 23.6.2008 concernant la reprise du règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (FF *2008* 4813).

Remarques
Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement des plateformes système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00–V0296.01), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	11 210 000	9 200 000	20 410 000
Constitution à partir du compte 2020	–	1 560 000	1 560 000
Dissolution/utilisation	–	-1 455 900	-1 455 900
État au 31.12.2021	**11 210 000**	**9 304 100**	**20 514 100**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	6 520 000	6 520 000

Dissolution et utilisation de réserves
Des réserves affectées d'un montant de 1,5 million ont été utilisées pour des projets informatiques durant l'année 2021. La dissolution des réserves a concerné les projets suivants:
— Médias sociaux PRS 0,1 mio
— GENOVA DFAE (application standardisée pour la gestion des affaires) 1,3 mio
— Skype Call DR 0,04 mio
— Cartes interactives SG 0,01 mio

État des réserves

Les réserves affectées existantes (9,3 mio) sont principalement liées aux projets KOMBV4 (infrastructure informatique pour l'étranger; 3,3 mio), Renouvellement de la plateforme système (1,9 mio) et GENOVA Réseau extérieur (1,2 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Des projets informatiques ayant accusé un retard (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»), des fonds d'un montant de 6,52 millions n'ont pas pu être affectés comme prévu. Par conséquent, des réserves affectées supplémentaires doivent être constituées pour les projets suivants:

— Communication sécurisée 3,7 millions

Arrivée en fin de cycle de vie, l'infrastructure actuellement utilisée pour une communication sécurisée entre les représentations et l'administration fédérale centrale (TC-007) est obsolète; il est prévu de la remplacer rapidement. Il faut à ce titre réaliser des analyses fouillées et minutieuses ayant une incidence sur la démonstration de faisabilité. Les préparatifs de cette dernière ont été reportés à 2022, lorsque les résultats de l'analyse seront disponibles. La commande définitive du matériel et du logiciel requis ne sera effectuée qu'une fois que la démonstration de faisabilité aura permis des conclusions approfondies. La réserve affectée devant être constituée doit couvrir les frais qui seront occasionnés en 2022 (durée prévue du projet du 9.8.2019 au 31.12.2022; budget global: 11,6 mio).

— Result Data Management 1,1 million

Le projet de système d'information et de gestion axé sur les résultats vise la gestion effective et le compte rendu transparent des projets de la DDC. Sa phase de développement a démarré plus tard que prévu, en raison d'un premier cycle de recrutement de développeurs seniors non concluant. De plus, les développeurs externes n'offraient pas les disponibilités attendues au début de la phase de développement. Le retard pris doit être comblé en 2022 (durée prévue du projet du 14.5.2018 au 31.3.2023; budget global: 2,3 mio).

— Numérisation de la gestion des RH DFAE 0,5 million

Les processus doivent être numérisés de bout en bout pour que la division Personnel DFAE soit en mesure à l'avenir d'accompagner et de soutenir au mieux les collaborateurs et collaboratrices, de leur recrutement à leur départ, tout en les épaulant pour toutes leurs demandes relatives aux ressources humaines. Il avait été envisagé initialement de confier à la division Informatique DFAE le développement des différents thèmes du projet. Cependant, en vue de respecter la stratégie RH-IT 2025, il faut impérativement vérifier au préalable si une mise en œuvre avec SAP est réaliste, ce qui ne peut se faire qu'avec le concours de l'OFPER et la disponibilité de spécialistes SAP pour ce contrôle. La coordination avec l'OFPER et le recours à des spécialistes SAP ont entraîné des retards. La constitution de la réserve permet de garantir le financement du projet l'année suivante (durée prévue du projet du 1.1.2021 au 31.12.2022; budget global: 0,9 mio).

— Expédition et exploitation transports E2E 0,3 million

Le projet vise à harmoniser le processus de bout en bout portant sur les prestations de transport, dans le but d'automatiser l'actuelle offre de services. L'évaluation de l'appel d'offres et la procédure de soumission ont pris du retard. La réserve affectée devant être constituée doit couvrir les frais qui seront occasionnés en 2022 (durée prévue du projet du 1.11.2019 au 31.10.2022; budget global: 0,8 mio).

— KMZ Cockpit 0,17 million

Le cockpit KMZ a pour objectif d'appuyer la gestion de crises du DFAE. Une équipe de développement constituée de développeurs de logiciels internes et externes est requise pour la phase de réalisation (développement du logiciel). En raison de retards pris dans la procédure d'acquisition, de la pénurie de développeurs sur le marché du travail et d'un changement interne, l'équipe de développement a débuté plus tard que prévu et avec des capacités réduites. La réserve affectée devant être constituée doit couvrir les frais qui seront occasionnés en 2022 (durée prévue du projet du 1.8.2019 au 30.9.2022; budget global: 1,4 mio).

— Superb@EDA 0,16 million

Le DFAE prévoit de lancer son propre projet pour mettre en œuvre les consignes et bases du projet global SUPERB23. Il intègre à cet effet les consignes et modifications pertinentes de SUPERB23, les concrétise sous la forme de mandats ciblés et planifie leur mise en œuvre. Le changement de stratégie de déploiement initié au deuxième trimestre 2021 dans le programme SUPERB a donné lieu à des retards. La coordination des concepts et planifications élaborés a mis au jour des points non réglés, des conflits d'objectifs et des risques. Pour cette raison, une demande de réserves affectées doit être faite pour les fonds destinés au projet en 2021, de sorte que le financement soit garanti en 2022 (durée prévue du projet du 1.1.2020 au 31.12.2025; budget global: 7,8 mio).

— Numérisation des formulaires de la DR 0,2 million

Dans le cadre de la transformation numérique, il est prévu de remanier et de simplifier les formulaires de la Direction des ressources et, lorsque cela s'avérera possible, de les numériser au moyen d'Acta Nova. Le recrutement de l'équipe de projet a pris du retard. Celle-ci n'a commencé la première analyse qu'à la mi-septembre 2021. L'évaluation d'une solution de portail pour les formulaires a été reportée à 2022. Le retard sera rattrapé en 2022, et la réserve affectée devant être constituée doit couvrir les frais qui seront occasionnés en 2022 (durée prévue du projet du 1.3.2021 au 31.12.2022; budget global: 0,2 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A231.0340 ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**980 303**	**1 141 300**	**1 127 141**	**-14 159**	**-1,2**

Ce crédit est destiné au financement de projets de moindre envergure d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités, de fonds ainsi que d'institutions, nationales et internationales, ayant trait aux domaines suivants: droits de l'homme et droit international humanitaire, juridiction pénale internationale, promotion de la connaissance et de la compréhension du droit international en Suisse, numérisation, promotion du principe de la prééminence du droit (international rule of law) et lutte contre le terrorisme.

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1.

A231.0341 PARTICIPATION AU PARTENARIAT POUR LA PAIX

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**490 034**	**561 800**	**459 874**	**-101 926**	**-18,1**

Les fonds sont utilisés pour l'organisation de projets, conférences et séminaires en lien avec la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix et pour le financement de manifestations multilatérales consacrées aux questions de sécurité internationale qui correspondent aux priorités de la politique extérieure suisse. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord les domaines dans lesquels il désire coopérer. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisateurs de projets, conférences et séminaires et les participants à ces activités.

En raison de la pandémie de COVID-19, des projets ont pris du retard, ont été annulés, voire reportés à 2022, pour certains d'entre eux (par ex. symposium de l'OTAN), ce qui explique la diminution des besoins par rapport au budget.

Les dépenses du DDPS (défense) liées à la participation au Partenariat pour la paix se sont élevées à 2,2 millions (voir tome 2A, 525 V, crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1. Le Conseil fédéral détermine tous les deux ans le programme de coopération de la Suisse.

A231.0342 CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE À L'ONU

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**107 644 623**	**101 544 900**	**102 306 255**	**761 355**	**0,7**
avec incidences financières	*114 139 260*	*101 544 900*	*74 333 438*	*-27 211 462*	*-26,8*
sans incidences financières	*-6 494 637*	*–*	*27 972 818*	*27 972 818*	*–*

Les contributions de la Suisse à l'ONU sont composées des éléments suivants:

Contributions obligatoires:
- Budget ordinaire de l'ONU 31 628 687
- Autres tâches de la Cour pénale internationale (IRM) 879 328
- Opérations de maintien de la paix 69 162 944
- Conventions de l'ONU sur le désarmement CAB, CCAC, TNP 126 095

Autres contributions:
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et pour le développement social (UNRISD) 190 000
- Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) 76 000
- Service de traduction germanophone de l'ONU 243 201

Le taux de contribution de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix s'est élevé à 1,151 % pour la période allant de 2019 à 2021 (jusqu'en 2018: 1,14 %). La clé de répartition est redéfinie tous les trois ans sur la base de critères économiques des pays membres.

Depuis 2016, les moyens débloqués pour les contributions obligatoires aux opérations de maintien de la paix sont linéaires, ce qui signifie qu'ils sont à chaque fois inscrits au budget pour 12 mois. La facturation irrégulière de l'ONU est gérée dans l'exécution budgétaire par le biais de comptes de régularisation (sans incidences financières).

Les contributions définitives de la Suisse à l'ONU n'ayant été déterminées et communiquées qu'au quatrième trimestre 2021, le DFAE a demandé un dépassement de crédit de 761 400 francs pour pouvoir s'acquitter des contributions obligatoires.

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 197, ch. 1, et art. 184, al. 1.

A231.0343 CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	10 232 001	9 754 400	9 240 987	-513 413	-5,3

Le Conseil de l'Europe a pour mission de favoriser le rapprochement de ses pays membres dans l'optique de la protection et du développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La contribution obligatoire de la Suisse est répartie entre plusieurs budgets du Conseil de l'Europe, dont les principaux sont le budget ordinaire, le budget des pensions, le fonds européen pour la jeunesse et le budget extraordinaire relatif au financement du Palais des droits de l'homme. La différence de 0,5 million entre le budget et le compte est due à la pandémie. Au cours de l'année, le Conseil de l'Europe a effectué des remboursements à l'intention des pays membres.

La part de la Suisse s'est élevée à 2,8154 % en 2021.

Bases légales
Statut du Conseil de l'Europe (RS *0.192.030*), art. 39.

A231.0344 ORG. POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	7 117 267	7 329 900	7 067 797	-262 103	-3,6

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité qui aborde un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris les sujets suivants: droits de l'homme, maîtrise des armements, mesures de confiance et de sécurité, minorités nationales, démocratisation, thématiques de police, lutte contre le terrorisme ainsi qu'activités économiques et environnementales.

Deux barèmes résultant de négociations politiques sont utilisés pour le calcul de la contribution obligatoire: le premier vise à répartir les coûts du secrétariat et des institutions, le second ceux des présences sur le terrain (missions). La contribution de la Suisse pour l'année 2021 s'est montée à 2,81 % pour les coûts du secrétariat et des institutions et à 2,72 % pour les présences sur le terrain. Le budget ordinaire de l'organisation était inférieur aux prévisions, ce qui explique le recul par rapport au budget.

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1.

A231.0345 PARTICIPATION DE LA SUISSE À LA COOPÉRATION FRANCOPHONE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	5 103 834	4 806 200	4 731 954	-74 246	-1,5

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de promouvoir la langue française ainsi que la diversité culturelle et linguistique, de favoriser la paix, la démocratie et les droits de l'homme et d'encourager dans tous les domaines la collaboration entre les 88 États membres, États observateurs et États associés. Outre les contributions obligatoires à l'OIF, la Suisse a versé des contributions obligatoires à la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie) et à la CONFEJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie). Les fonds ont été répartis comme suit:

— Contribution obligatoire à l'OIF 4 331 550
— Contributions obligatoires à la CONFEMEN et à la CONFEJES 51 822
— Contributions volontaires à des projets liés à la francophonie 348 582

La diminution des besoins par rapport au budget s'explique principalement par le fait que certains projets, comme le Sommet de la Francophonie à Djerba, ont été repoussés, annulés ou réalisés dans une moindre ampleur en raison des restrictions liées au COVID-19.

La DDC a soutenu la collaboration francophone en 2021 en versant deux contributions de 939 412 francs et 500 000 francs. L'Office fédéral de la culture (OFC) n'a attribué aucune subvention à l'OIF en 2021.

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1. Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (RS *0.440.7*). ACF du 10.4.2019 sur le renouvellement des contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE en faveur de l'activité de la Suisse dans le cadre de la francophonie pour les années 2020–2023.

A231.0346 UNESCO, PARIS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**3 967 038**	**3 721 400**	**3 701 693**	**-19 708**	**-0,5**

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a pour objectif de contribuer au maintien de la paix par l'éducation, la science, la culture et la communication.

La contribution obligatoire de la Suisse, qui s'est élevée à 3,6 millions, était destinée au budget ordinaire de l'UNESCO. Elle représente 1,49 % du budget de l'UNESCO. D'un montant de 96 300 francs, une contribution volontaire à l'UNESCO a été utilisée en soutien au développement de systèmes de planification, de surveillance et de compte rendu dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'organisation.

Les dépenses de la DDC pour les projets de l'UNESCO se sont élevées à 4,5 millions en 2021 (sur les crédits A231.0329 «Actions spécifiques de la coopération au développement» et A231.0336 «Aide aux pays de l'Est»). En outre, l'OFC a alloué une enveloppe de 0,1 million destinée aux fonds des accords culturels de l'UNESCO (crédit A231.0132 «Collaboration à la culture [UNESCO + Conseil de l'Europe]») et la Division Paix et droits de l'homme du DFAE une enveloppe de 0,1 million au Global Media Defence Fund, qui est géré par l'UNESCO (crédit A231.0338 «Gestion civile des conflits et des droits de l'homme»).

Bases légales
Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (RS *0.401*), art. IX. Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1. ACF du 19.4.2018 concernant les autres contributions à l'UNESCO pour les années 2018 à 2021.

A231.0347 MESURES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 443 382**	**2 312 000**	**2 279 507**	**-32 493**	**-1,4**

Les bénéficiaires de ces contributions obligatoires sont l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (OTICE), dont la Suisse est membre en qualité d'État partie.

—	OIAC (taux de contribution de la Suisse: 1,161 %)	818 279
—	OTICE (taux de contribution de la Suisse: 1,177 %)	1 461 228

Bases légales
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CAC; RS *0.515.08*). AF du 18.6.1999 concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (FF *1999* 4738).

A231.0348 CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS DU DROIT INTERNATIONAL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**3 543 755**	**3 302 700**	**3 227 394**	**-75 306**	**-2,3**

La Cour pénale internationale (CPI) a compétence pour poursuivre les crimes les plus graves en matière de droit pénal international (par ex. génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre). La Cour permanente d'arbitrage a été créée dans le but de contribuer au règlement pacifique de conflits internationaux. Organe permanent de la communauté internationale, la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF) enquête sur des violations du droit humanitaire international.

Les contributions obligatoires à ces institutions du droit international se sont réparties comme suit:

—	Cour pénale internationale, La Haye	3 203 276
—	Cour permanente d'arbitrage, La Haye	20 042
—	CIHEF	4 075

Le taux de contribution de la Suisse au budget de la CPI s'est élevé à 2,11 %.

Le secrétariat de la CIHEF est assuré par la Suisse en sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels de 1977, par l'intermédiaire de la Direction du droit international public rattachée au DFAE. Cette tâche engendre,

au sein du budget global de la Direction du droit international public, des charges de personnel de quelque 70 000 francs et des charges de biens et services d'environ 5000 francs. Outre la contribution obligatoire de la Suisse, la contribution à la CIHEF figurant dans le présent crédit comprend également les contributions obligatoires inférieures à 50 francs des États qui reconnaissent la CIHEF mais dont la facturation par le secrétariat entraînerait une charge administrative disproportionnée.

Bases légales

Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17.7.1998 (RS *0.312.1*), en particulier art. 114, 115 et 117. Convention du 18.10.1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (RS *0.193.212*), en particulier art. 50. Protocole additionnel du 8.6.1977 aux Conventions de Genève du 12.8.1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (RS *0.518.521*), en particulier art. 90. ACF du 22.6.1994 concernant la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

A231.0349 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS DU RHIN ET DE LA MER

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 060 343**	**1 081 000**	**972 186**	**-108 814**	**-10,1**

Les contributions obligatoires aux organisations internationales du Rhin et de la mer se sont réparties comme suit:

— Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)	634 277
— Tribunal international du droit de la mer	148 518
— Autorité internationale des fonds marins	109 336
— Organisation maritime internationale (OMI)	80 054

La CCNR est financée à parts égales par ses cinq États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse). Le budget est défini par l'assemblée plénière l'année précédente. La clé de répartition de la Suisse pour les paiements au Tribunal international du droit de la mer et à l'Autorité internationale des fonds marins s'est élevée à 1,14 %. La contribution annuelle versée à l'Organisation maritime internationale était composée d'une contribution de base et d'une contribution fixée en fonction du tonnage de la flotte.

La diminution des besoins par rapport au budget s'explique par le fait que la contribution effective de la Suisse à l'Autorité internationale des fonds marins et au Tribunal international du droit de la mer était inférieure aux prévisions budgétaires.

Bases légales

Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (CNUDM, RS *0.747.305.15*). Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS *0.747.305.151*). Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17.10.1868, entre le Grand-Duché de Bade, la Bavière, la France, le Grand-Duché de Hesse, les Pays-Bas et la Prusse (RS *0.747.224.101*), art. 47. Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (RS *0.747.224.011*), art. 10. Convention du 6.3.1948 portant création de l'organisation maritime internationale (RS *0.747.305.91*), art. 39.

A231.0350 DÉFENSE INTÉRÊTS DE LA SUISSE DANS DES ORGANISMES INTERNAT.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 065 915**	**1 964 300**	**1 823 683**	**-140 617**	**-7,2**

Outre la contribution obligatoire au Bureau international des expositions à Paris, responsable de l'attribution des expositions universelles et internationales, ce crédit comprend les aides financières qui permettent à la Confédération de participer aux coûts liés à des conférences ou séminaires internationaux, de recourir aux connaissances de spécialistes externes avant, pendant et après des négociations multilatérales (par ex. dans le cadre de la préparation de la candidature de la Suisse au Conseil de sécurité) et de financer les programmes «Jeunes experts associés» (JPO) de l'ONU et de l'OCDE. Le crédit permet en outre de soutenir des projets qui visent à appuyer la politique multilatérale en Suisse. La Confédération apporte ainsi sa contribution à la promotion du dialogue international consacré à des thèmes d'actualité ainsi qu'au placement de la relève suisse dans des organisations internationales.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Bureau international des expositions, Paris	44 100
— Projets	319 154
— Conférences	14 700
— Contributions de base	482 600
— Jeunes experts associés (JPO)	963 100

Les charges diminuent de 0,1 million par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique par le fait que des projets n'ont pas pu être réalisés comme prévu en raison de la pandémie de COVID-19.

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1. Convention du 22.11.1928 concernant les expositions internationales (RS *0.945.11*), art. 9.

A231.0352 PREST. EN MAT. D'INFRASTR. ET TRAVAUX VISANT AMÉLIOR. SÉCU.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 136 467**	**1 988 000**	**1 301 587**	**-686 413**	**-34,5**

Ce crédit comprend les contributions aux travaux que les organisations internationales établies à Genève doivent effectuer pour améliorer leur sécurité et qui sont cofinancés par la Confédération. En vertu de la loi sur l'État hôte, ces aides financières peuvent être accordées aux bénéficiaires institutionnels (organisations intergouvernementales, institutions internationales, etc.).

Les fonds alloués ont bénéficié à différents projets, principalement à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) avec une contribution de près de 1 million. Les projets et travaux de construction ont requis une étroite concertation entre les acteurs sur place, ce qui a donné lieu à divers reports de projets et a ralenti la progression des travaux. C'est pour cette raison que le montant inscrit au budget n'a pas été entièrement utilisé.

Bases légales
LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS *192.12*), art. 20.

Remarques
Crédits d'engagement «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020–2023» (V0332.00), voir tome 1, ch. C12.

A231.0353 TÂCHES DE LA SUISSE EN TANT QU'ÉTAT HÔTE D'ORG. INTERNAT.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**21 467 725**	**23 412 900**	**20 790 118**	**-2 622 782**	**-11,2**

Cette aide financière permet de mettre en œuvre la politique d'État hôte de la Suisse. Elle est accordée aux bénéficiaires institutionnels visés dans la loi sur l'État hôte, tels les institutions internationales, les organisations intergouvernementales, les conférences internationales et d'autres organismes internationaux.

Les ressources ont été réparties comme suit:
- Projets ponctuels (événements, réceptions, conférences internationales, y compris mesures de sécurité, établissements, etc.) 9 396 861
- Exploitation du CICG 6 200 000
- Participation aux frais de loyer des organisations internationales 3 206 650
- Entretien du Centre William Rappard et de la salle de conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 1 800 000
- Travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments abritant des organisations internationales 157 037
- Contribution obligatoire au loyer de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE 29 570

En raison du COVID-19, un nombre moindre de conférences et de manifestations ont été organisées et la réalisation de différents projets, comme l'établissement de nouvelles organisations à Genève, a pris du retard.

Bases légales
LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS *192.12*), art. 20.

Remarques
Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020–2023» (Z0058.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0354 MUSÉE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 118 000**	**1 113 300**	**1 113 300**	**0**	**0,0**

L'histoire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont exposées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève. La contribution de la Confédération aux coûts d'exploitation du musée a représenté en 2021 le tiers environ de toutes les contributions à ces coûts. Elle est donc essentielle au bon fonctionnement du musée. Les autres contributeurs sont le canton de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Confédération siège au Conseil de fondation.

Bases légales
LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS *192.12*), art. 20.

Remarques
Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020–2023» (Z0058.01), tome 1, ch. C 21.

A231.0355 DISPOSITIF SÉCU. GENÈVE INTERNATIONALE: GROUPE DIPLOMATIQUE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	1 000 000	994 000	994 000	0	0,0

Le financement porte sur l'application des mesures destinées à garantir la sécurité des représentations permanentes et des organisations internationales ainsi que sur la protection des personnes assurée par le groupe diplomatique de la police de Genève.

Bases légales
LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS *192.12*), art. 20, let. f.

Remarques
Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020–2023» (Z0058.01), tome 1, ch. C 21.

A231.0356 RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	3 620 885	3 839 200	3 423 854	-415 346	-10,8

Cette aide financière est destinée aux organisations qui encouragent les plus de 780 000 Suisses et Suissesses de l'étranger à nouer des relations entre eux et avec la Suisse. Par ailleurs, les sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger reçoivent des contributions pour pouvoir prêter assistance aux Suisses de l'étranger nécessiteux qui ne bénéficient pas des dispositions de la loi sur l'assistance des Suisses de l'étranger.

Les fonds ont été utilisés comme suit:
- Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), y c. «Revue Suisse» 3 220 200
- Autres institutions des Suisses de l'étranger 83 700
- Divers projets 19 909
- Information des Suisses de l'étranger: «Gazzetta», «Swissinfo» 100 045

Le recul des charges par rapport au budget s'explique par l'annulation de manifestations pour cause de COVID-19 et par la diminution des demandes d'aides financières supplémentaires. En raison de la pandémie et en concertation avec l'OFC, la contribution à educationsuisse (138 000 fr.) n'a pas été versée elle non plus.

Bases légales
LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS *195.1*), art. 38 et 58. O du 7.10.2015 sur les Suisses de l'étranger (OSEtr; RS *195.11*), art. 46.

A231.0357 ASSISTANCE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	1 108 699	2 464 900	1 125 749	-1 339 151	-54,3

Cette aide financière vise à donner des moyens de subsistance aux Suisses de l'étranger qui se trouvent en situation d'urgence à l'étranger ou durant un séjour temporaire en Suisse.

Les dépenses de l'aide sociale de la Confédération sont difficilement prévisibles. Elles dépendent en particulier des crises, des catastrophes naturelles et de la situation économique du pays de résidence. Les dépenses ont atteint en 2021 un niveau comparable à celui de l'année précédente. Cependant, elles ont été moins élevées que ce qui était prévu au budget.

Bases légales
LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS *195.1*), chap. 4.

A231.0358 FONDATION JEAN MONNET

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**191 700**	**192 700**	**192 700**	**0**	**0,0**

Cette aide financière est destinée aux activités de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME) qui sont importantes pour la politique européenne de la Suisse. La FJME a également été soutenue par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (DEFR/SEFRI) (voir tome 2B, 750 SEFRI, crédit A231.0273 «Établissements de recherche d'importance nationale»).

Bases légales

Cst. (RS *101*), art. 184, al. 1. ACF du 11.12.2020 concernant la poursuite de la contribution financière du DFAE à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe pour la période 2021–2023.

A235.0108 PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**59 190 640**	**57 564 400**	**57 563 456**	**-944**	**0,0**
dont mutations de crédits		*5 490 000*			

En vertu de la loi sur l'État hôte, ce crédit sert à octroyer à des bénéficiaires institutionnels des crédits de construction sans intérêt et des crédits de rénovation, par le biais de la FIPOI, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales qui a été créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Construction et rénovation du bâtiment de l'ONU	44 238 000
— Planification et construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT)	6 141 278
— Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS	7 184 178

Les travaux de construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS ayant été achevés en 2021, les remboursements ont pu commencer (voir crédit E131.0105 «Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI»). Les travaux de construction du nouveau bâtiment de l'ONU ont eux aussi été achevés. Mais les travaux de rénovation effectués par ailleurs sur le bâtiment actuel de l'ONU devraient prendre fin en 2025. Les travaux de planification de l'annexe du siège de l'UIT ont pu être achevés en 2021 et les travaux de construction ont commencé; leur fin est prévue pour 2026.

Mutations de crédits

— Transfert de crédit de 5,49 millions provenant du compte 2020 (supplément II 2021). En raison du retard pris par différents projets ainsi que par les travaux de planification et de préparation, les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020. Ce retard a pu être comblé en partie en 2021, et les besoins financiers supplémentaires ont été compensés par le biais du transfert de crédit.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS *192.12*), art. 20.

Remarques

Voir aussi poste de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

Crédits d'engagement «Prêt à la construction OMS» (V0241.01), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de l'UIT (siège à Genève)» (V0273.00 et V0273.01) et «Prêt à la construction et à la rénovation du Palais des Nations» (V0278.00), voir tome 1, ch. C 11-12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: AIDE HUMANITAIRE

A231.0332 ACTIONS HUMANITAIRES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**354 223 357**	**421 231 000**	**421 220 388**	**-10 612**	**0,0**
dont mutations de crédits		*35 000 000*			
avec incidences financières	*355 476 512*	*421 231 000*	*421 269 318*	*38 318*	*0,0*
sans incidences financières	*-1 253 156*	*–*	*-48 929*	*-48 929*	*–*

Pour pouvoir répondre aux défis croissants posés par les conflits armés et les catastrophes de même qu'à la crise liée au COVID-19, l'Aide humanitaire s'est de nouveau concentrée sur l'aide d'urgence en 2021. Quelque 19 millions de ce crédit ont été utilisés dans 42 pays au titre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, principalement pour l'achat de matériel médical, le soutien global aux systèmes de santé et la garantie de l'accès à ces systèmes. L'Aide humanitaire s'est également mobilisée pour la prévention des catastrophes et la reconstruction et a apporté une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

En plus des fonds destinés au Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), l'Aide humanitaire a bénéficié des prestations suivantes: contributions financières aux organisations humanitaires partenaires (notamment CICR, organisations humanitaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales [ONG]), fourniture de matériel de secours, dialogue et plaidoyer. Comme chaque année, la majeure partie des ressources a été consacrée à des actions humanitaires de l'aide d'urgence dans les régions en crise, les fonds restants allant à des projets de prévention et de reconstruction.

Les besoins humanitaires ayant considérablement augmenté à la suite de la prise du pouvoir par les talibans en août 2021, des fonds supplémentaires d'un montant de 23 millions ont été débloqués pour l'Afghanistan dans le cadre du supplément II 2021. D'autres moyens financiers d'un montant total de 12 millions ont été transférés vers ce crédit au sein du DFAE (voir mutations de crédits).

Les fonds destinés à l'aide alimentaire en produits laitiers et en céréales, qui étaient demandés jusqu'en 2020 dans le cadre des crédits A231.0334 et A231.0335, ont été intégrés dans le présent crédit. Ces fonds, ainsi que les moyens financiers supplémentaires provenant du supplément et des transferts internes au DFAE, expliquent l'écart par rapport à l'année précédente. Les informations sur la contribution versée par la Suisse en 2021 à la Convention internationale sur l'assistance alimentaire pourront être consultées sur le site Internet du Programme alimentaire mondial (PAM) à partir de mi-2022.

La Suisse a perçu en 2021 des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (0,5 mio). Ces fonds ont été budgétisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire de 23 millions pour l'Afghanistan (supplément II 2021)
— Transferts de crédits de 10 millions pour l'Afghanistan des crédits A231.0329 «Coopération au développement (bilatérale)» (5 mio) et A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)» (5 mio)
— Transfert de crédit de 2 millions du crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)» pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la prévention des crises alimentaires au Yémen, au Soudan du Sud, en Éthiopie (Tigré) et à Madagascar (sud du pays)

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1. Convention relative à l'assistance alimentaire du 25.4.2012 (RS *0.916.111.312*), art. 5.

Remarques

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (CAD OCDE) tient compte de la totalité des fonds pour calculer le montant de l'aide publique au développement (APD) fournie par la Suisse.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02–V0025.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0333 CONTRIBUTION AU SIÈGE DU COMITÉ INT. DE LA CROIX-ROUGE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**80 000 000**	**80 000 000**	**80 000 000**	**0**	**0,0**

La contribution annuelle au CICR couvre environ un tiers du budget du siège et a servi au CICR à assumer ses fonctions de coordination et d'appui des délégations présentes dans plus de 100 pays. Un accord avec la DDC permet au CICR d'utiliser une partie de la contribution au budget du siège pour ses travaux sur le terrain lorsque celle-ci a couvert tous les coûts du siège du CICR.

Par ailleurs, des contributions issues du crédit A231.0332 «Actions humanitaires» ont financé diverses interventions du CICR sur le terrain (env. 73 mio). Près d'un tiers de l'aide humanitaire fédérale a ainsi pris la forme de contributions au CICR.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution annuelle au CICR pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2021–2024» (V0025.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0334 AIDE ALIMENTAIRE EN PRODUITS LAITIERS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**20 000 000**	**–**	**–**	**–**	**–**

Dans le but d'accroître la flexibilité et l'aide alimentaire en cas de crise et compte tenu de l'adaptation du programme de lait en poudre décidée par le Parlement le 14.6.2017, ce crédit budgétaire a été intégré au crédit A231.0332 «Actions humanitaires» dans le cadre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (FF *2020* 2509).

A231.0335 AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**14 000 000**	**–**	**–**	**–**	**–**

Dans le but d'accroître la flexibilité et l'aide alimentaire en cas de crise, ce crédit a été intégré au crédit A231.0332 «Actions humanitaires» dans le cadre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (FF *2020* 2509).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA PAIX

A231.0329 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (BILATÉRALE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**803 751 805**	**805 103 400**	**805 079 967**	**-23 433**	**0,0**
dont mutations de crédits		*-2 500 000*			
avec incidences financières	*804 150 122*	*805 103 400*	*807 321 999*	*2 218 599*	*0,3*
sans incidences financières	*-398 316*	*–*	*-2 242 032*	*-2 242 032*	*–*

La coopération technique et les aides financières permettent d'aider les pays en développement à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les premiers bénéficiaires de cette aide sont notamment les institutions internationales, les ONG suisses et locales et les entreprises privées ainsi que les pays partenaires qui mettent en œuvre les différents projets et mesures. Les bénéficiaires finaux sont les populations défavorisées des pays en développement.

La répartition géographique, la division en programmes globaux et régionaux et les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification définie dans le message sur la coopération internationale 2021–2024 (FF *2020* 2509). Les ressources ont été réparties comme suit (en %):

— Coopération bilatérale au développement DFAE 66
— Programmes globaux et initiatives 20
— Contributions aux programmes d'ONG suisses 14

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, 88 millions ont été alloués à des projets ciblés. Lorsque cela s'avérait approprié, les programmes de coopération ont été adaptés à la nouvelle donne résultant de la pandémie de COVID-19 et élargis au travers d'interventions rapidement réalisables. Les pays partenaires ont ainsi pu bénéficier d'un soutien actif dans leur gestion de la crise. C'est dans ce cadre que la Coopération globale a versé à des organisations internationales des contributions d'un montant de 13,2 millions.

La Suisse a perçu en 2021 des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (4,2 mio). Ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

— Transfert de crédit de 5 millions vers le crédit A231.0332 «Actions humanitaires» pour l'Afghanistan
— Transferts de crédit de 2 millions du crédit A235.0112 «Prêts et participations coopération internationale» et de 0,5 million du crédit A236.0141 «Contributions aux investissements coopération internationale»: les moyens financiers ont été utilisés, d'une part en Haïti pour la phase de reconstruction après le tremblement de terre du 14.8.2021 (mesures de développement faisant suite à l'aide d'urgence) et, d'autre part, pour le renforcement de la sécurité alimentaire en lien avec la crise alimentaire mondiale.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» et «Coopération internationale au développement 2021–2024» (V0024.00–V0024.06), voir tome 1, ch. C 11-12.

A231.0330 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**327 457 446**	**338 276 700**	**338 168 966**	**-107 734**	**0,0**
avec incidences financières	*327 457 446*	*338 276 700*	*325 743 966*	*-12 532 734*	*-3,7*
sans incidences financières	*–*	*–*	*12 425 000*	*12 425 000*	*–*

Les contributions versées à des organisations internationales dans le cadre de la coopération multilatérale au développement sont toutes destinées à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. La DDC concentre ses contributions sur seize organisations multilatérales, qui sont définies comme partenaires prioritaires dans la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (FF *2020* 2509). Les ressources ont été réparties comme suit (montants arrondis au millier de francs):

Institutions financières internationales:

— Fonds asiatique de développement (FAsD) 11 804 000
— Fonds africain de développement (FAD) 59 631 000
— Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) 33 830 000

Organes subsidiaires de l'ONU:

— Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 40 75 000
— Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) 19 300 000
— Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) 16 000 000
— Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) 16 000 000
— Fonds international de développement agricole (FIDA) 13 750 000
— Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) 10 000 000
— Organisation mondiale de la santé (OMS) 5 900 000

Fonds et réseaux globaux:

— Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) 17 050 000
— Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) 22 750 000
— Fonds vert pour le climat (FVC) 34 350 000
— Partenariat mondial pour l'éducation (GPE/PME) 12 000 000

Par ailleurs, 13,1 millions ont été versés notamment aux organisations multilatérales suivantes: Coordination ONU, programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, 10 millions ont été alloués à des projets ciblés. Les appels lancés par les principales organisations partenaires de l'ONU (PNUD, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP, UNCDF et UNRISD) ont été entendus, des fonds supplémentaires ont été accordés aux initiatives de gestion de la pandémie et de ses conséquences sanitaires, sociales, économiques et politiques. Par ailleurs, une contribution a été versée au Multi-Partner Trust Fund pour le fonds de l'ONU de réponse et de relèvement face au COVID-19.

Bases légales
LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques
Les contributions destinées à la coopération multilatérale au développement sont prises en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» et «Coopération internationale au développement 2021–2024» (V0024.03–V0024.06), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0331 RECONSTITUTIONS DES RESSOURCES DE L'IDA (BANQUE MONDIALE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**212 859 768**	**225 920 000**	**225 009 280**	**-910 720**	**-0,4**

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la pauvreté en leur octroyant des crédits à des conditions préférentielles (sans intérêt ou avec un taux d'intérêt préférentiel, durée de 25 à 40 ans, début des remboursements au bout de 5 à 10 ans). Les pays très endettés peuvent percevoir des contributions. L'IDA est par ailleurs responsable du désendettement des pays en développement surendettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale qui en découle (IADM). Elle est financée par les contributions des pays donateurs, les remboursements de crédits d'années antérieures, les bénéfices d'autres filiales de la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale) et les capitaux levés sur les marchés financiers. Le volume financier global de la reconstitution, les parts des différents pays donateurs et les échéanciers sont déterminés durant les négociations de reconstitution des ressources de l'IDA organisées tous les trois ans en vue de définir les contributions des donateurs. Les versements de chaque reconstitution ne sont pas linéaires et s'étalent sur une période de neuf ans.

Pour les reconstitutions IDA 17 à IDA 19, la Suisse a pris des engagements qui se sont traduits en 2021 par les versements suivants (arrondis au millier de francs):

— IDA 17 85 060 000
— IDA 18 93 000 000
— IDA 19 46 949 000

Le crédit résiduel de 0,9 million comprend des versements supérieurs pour IDA 18 (+ 2 mio) et inférieurs pour IDA 19 (- 2,9 mio) aux prévisions.

Bases légales
LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques
Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à l'IDA pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.04–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0338 GESTION CIVILE DES CONFLITS ET DROITS DE L'HOMME

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**57 392 210**	**58 898 200**	**58 203 651**	**-694 549**	**-1,2**

Cette aide financière permet de couvrir des opérations multilatérales menées par l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que d'autres mesures destinées à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Ses premiers destinataires sont les organisations internationales, les ONG, les hautes écoles, les particuliers et les organisations gouvernementales.

Utilisés dans les domaines de la paix (65 %), de la diplomatie des droits de l'homme (23 %) ainsi que de la diplomatie humanitaire et de la politique en matière de réfugiés et de migration (12 %), les fonds ont été répartis selon les priorités géographiques suivantes (en %):

— Afrique subsaharienne 31
— Afrique du Nord et Moyen-Orient 41
— Espace OSCE 15
— Autres pays 13

Le recul des charges par rapport au budget s'explique par les retards pris par différents projets à la suite de la pandémie de COVID-19.

Bases légales
LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS *193.9*), art. 3 et 4.

Remarques
Conformément aux critères de l'OCDE, environ 95 % des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine entrent dans le calcul de l'APD.

Crédits d'engagement «Mesures pour la promotion civile des droits de l'homme» et «Paix et sécurité humaine» (V0012.03-04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0339 CENTRES GENEVOIS DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ: DCAF/CPSG/CIDHG

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**31 500 000**	**31 609 200**	**31 609 200**	**0**	**0,0**

Les trois centres de Genève sont d'importants partenaires pour la politique de paix et de sécurité menée par la Suisse. Ils renforcent la capacité d'influence de celle-ci dans les discussions internationales: le Centre de politique de sécurité de Genève (CPSG) en dispensant des formations en matière de paix, de sécurité et de démocratisation, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) en apportant son expertise dans le domaine du déminage, et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) en intervenant dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (police, justice, sécurité des frontières, armée, organes de contrôle publics et privés). Ensemble, ces activités créent un cadre favorable au maintien de la paix, à la réduction de la pauvreté et au développement durable pacifique.

Les dépenses ont été réparties comme suit:

— CPSG 10 431 000
— CIDHG 9 482 800
— DCAF 11 695 400

Bases légales
LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS *193.9*), art. 4. LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques
Le CAD OCDE tient compte des contributions versées au DCAF et au CIDHG pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédits d'engagement «Centres genevois» (V0217.01-02), voir tome 1, ch. C 11-12.

A231.0432 COVID: CONTRIBUTION ACCESS TO TOOLS ACCELERATOR (ACT-A)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**226 000 000**	**225 999 549**	**-451**	**0,0**
dont mutations de crédits		*226 000 000*			

Le Parlement a approuvé en 2021 un crédit supplémentaire de 226 millions de francs destiné à accélérer l'accès aux outils de lutte contre le COVID-19 («Access to COVID-19 Tools Accelerator», ACT-A). Ce crédit a été utilisé comme suit: contributions à l'Alliance du vaccin Gavi (125 mio), au Fonds mondial (50 mio), à la Foundation for Innovative New Diagnostics FIND (15 mio), au Wellcome Trust (7 mio), à l'OMS (10 mio), à l'UNICEF (6 mio), au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge FICR (7 mio) et à l'Organisation internationale pour les migrations OIM (6 mio). Le développement et la mise à disposition de vaccins, de tests et de traitements COVID-19, ainsi que leur distribution, ont ainsi pu être favorisés dans les pays à faible revenu, y compris dans des contextes humanitaires.

Par ailleurs, 75 millions provenant de crédits existants de la coopération internationale au développement (A231.0329: 39,1 mio; A231.0330: 10,5 mio; A231.0332: 13,7 mio et A231.0336: 11,7 mio) ont été consacrés à l'ACT-A ou au renforcement des systèmes de santé dans des pays partenaires de la Suisse afin que ceux-ci puissent garantir l'utilisation sûre et efficace des vaccins, des tests et des traitements. Au total, la Confédération a donc soutenu l'initiative ACT-A à hauteur de 301 millions en 2021.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire de 226 millions (supplément II 2021), dont 26 millions ont été compensés par le biais du crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1. AF concernant le supplément IIa au budget 2021.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédit d'engagement liquidé «COVID: ACT-A» (V0359.00), voir tome 1, ch. C 11.

A235.0109 PARTICIPATION À LA BANQUE MONDIALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**54 400 000**	**48 592 703**	**-5 807 297**	**-10,7**

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires, notamment au travers d'investissements dans l'infrastructure et de la promotion du secteur privé. Le Comité du développement du Groupe de la Banque mondiale a décidé en 2018 d'augmenter le capital de ces deux banques. Seule une petite part des participations au capital de la BIRD doit être versée, le reste constituant le capital de garantie. Tandis que les parts à verser sont affectées en premier lieu à la constitution de liquidités et de réserves, les capitaux de garantie contribuent à garantir les emprunts contractés sur les marchés internationaux des capitaux. Les participations de la Suisse aux augmentations de capital de la BIRD et de la SFI se sont réparties comme suit (montants arrondis au millier de francs):

— Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) 33 536 000
— Société financière internationale (SFI) 15 057 000

L'écart par rapport au budget (- 5,8 mio) est dû à la couverture de change du dollar américain.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédit d'engagement «Participation à la Banque mondiale (augmentation de capital BIRD, SFI)» (V0023.02), voir tome 1, ch. C 12.

A235.0110 PARTICIPATIONS, BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**32 281 110**	**14 492 600**	**13 056 966**	**-1 435 634**	**-9,9**

Les banques multilatérales de développement favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires, notamment par le biais d'investissements dans l'infrastructure et de la promotion du secteur privé. Seule une petite part des participations au capital doit être versée, le reste constituant le capital de garantie. Tandis que les parts à verser sont affectées en premier lieu aux liquidités et aux réserves, les capitaux de garantie contribuent à garantir les emprunts contractés par les banques sur les marchés internationaux des capitaux.

Les participations de la Suisse aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement se sont réparties comme suit (montants arrondis au millier de francs):

— Banque africaine de développement (BAfD) 12 294 000
— Société interaméricaine d'investissement (SII) 763 000

L'écart par rapport au budget (- 1,4 mio) est dû à la couverture de change du dollar américain.

Bases légales
LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques
Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédits d'engagement «Augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement» (V0279.00) et «Participation à l'augmentation du capital de la BAfD» (V0212.02), voir tome 1, ch. C 12.

A235.0112 PRÊTS ET PARTICIPATIONS COOPÉRATION INTERNATIONALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**2 000 000**	**300 000**	**-1 700 000**	**-85,0**
dont mutations de crédits		*-2 000 000*			

Dans les pays en développement, la Suisse soutient le renforcement des conditions-cadres et des solutions innovantes pour le développement de l'économie et la promotion du secteur privé en vue de mieux intégrer ce dernier aux activités de la coopération au développement. Cette approche doit permettre de mobiliser des fonds privés supplémentaires.

Les moyens financiers ont été consacrés à une participation dans un fonds soutenant l'accès à l'enseignement supérieur pour les familles défavorisées au Kenya (prêts étudiants et conseil).

Quelques projets ont été examinés sans toutefois être réalisés, soit parce qu'ils requéraient des clarifications approfondies soit parce qu'ils ne satisfaisaient pas entièrement aux exigences. Étant donné qu'aucun projet alternatif n'a pu être approuvé à courte échéance, les dépenses ont été moins importantes que prévu.

Mutations de crédits
— Transfert de crédit de 2 millions vers le crédit A231.0329 «Coopération au développement (bilatérale)»

Bases légales
LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques
Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédit d'engagement «Coopération internationale au développement 2021–2024» (V0024.06), voir tome 1, ch. C 12.

A236.0141 CONTRIB. À DES INVESTISSEMENTS COOPÉRATION INTERNATIONALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**500 000**	**–**	**-500 000**	**-100,0**
dont mutations de crédits		*-500 000*			

Dans les pays en développement, la Suisse soutient le renforcement des conditions-cadres et des solutions innovantes pour le développement de l'économie et la promotion du secteur privé en vue de mieux intégrer ce dernier aux activités de la coopération au développement. Cette approche doit permettre de mobiliser des fonds privés supplémentaires. Des contributions à des investissements étaient également prévues en plus des prêts et des participations (voir crédit A235.0112).

Quelques projets ont été examinés sans toutefois être réalisés, soit parce qu'ils requéraient un complément de clarifications, soit parce qu'ils ne satisfaisaient pas entièrement aux exigences. Étant donné qu'aucun projet alternatif n'a pu être approuvé à courte échéance, les dépenses ont été moins importantes que prévu.

Mutations de crédits
— Transfert de crédit de 0, 5 million vers le crédit A231.0329 «Coopération au développement (bilatérale)»

Bases légales
LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1.

Remarques
Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédit d'engagement «Coopération internationale au développement 2021–2024» (V0024.06), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 6: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS DE L'EST ET DEUXIÈME CONTRIBUTION SUISSE

A231.0336 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, PAYS DE L'EST

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**138 392 310**	**141 943 500**	**141 589 608**	**-353 892**	**-0,2**
avec incidences financières	*138 365 234*	*141 943 500*	*142 772 105*	*828 605*	*0,6*
sans incidences financières	*27 075*	*–*	*-1 182 497*	*-1 182 497*	*–*

Des activités destinées à réaliser les objectifs définis dans la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (FF *2020* 2509) ont été financées dans le cadre de la coopération au développement avec les pays de l'Est. Ces objectifs sont les suivants: le développement économique, l'environnement, le développement humain, la paix et la gouvernance. Les mesures mises en œuvre par la coopération au développement avec les pays de l'Est ont renforcé la participation des groupes marginalisés et contribué à l'égalité des sexes.

L'orientation géographique et thématique ainsi que les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (en %):

— Programmes nationaux et régionaux dans les Balkans occidentaux 53
— Programmes nationaux et régionaux en Europe de l'Est et en Asie centrale 43
— Contributions aux programmes d'ONG suisses 4

Quelque 23 millions de ce crédit ont été investis de manière ciblée au titre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Des projets en cours ont été complétés et des interventions supplémentaires financées en guise de riposte aux défis particuliers que pose cette crise. De plus, de nouveaux projets ont été planifiés de sorte à tenir compte des effets à long terme de la crise liée au COVID-19. L'engagement relatif à la lutte contre les effets de la pandémie a été concrétisé dans le cadre des différents programmes par pays, en fonction du contexte et des besoins des pays partenaires (gouvernance, santé, numérisation, etc.).

La Suisse a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (0,05 mio). Ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS *974.1*), art. 1 et 10.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale» et «Coopération au développement avec les pays de l'Est» (V0021.02–V0021.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0337 CONTRIBUTION SUISSE EN FAVEUR DE CERTAINS ÉTATS MEMBRES UE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**5 785 514**	**7 100 000**	**2 846 123**	**-4 253 877**	**-59,9**
dont mutations de crédits		*3 000 000*			

La contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE sert à financer des projets et des programmes visant à réduire les disparités économiques et sociales dans les domaines du développement économique, de l'environnement et de la protection du climat, de la sécurité publique, du système social et de santé ainsi que de l'engagement citoyen et de la transparence. Les activités sont réalisées dans le cadre d'accords bilatéraux passés avec les pays bénéficiaires. Cette contribution bénéficie avant tout aux régions défavorisées de certains États membres de l'UE. En 2021, seule la Croatie a encore perçu des fonds (arrondis au millier de francs) dans le cadre de la première contribution (élargissement de l'UE):

— Contribution en faveur de la Croatie 2 846 000
— Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE 0

Comme les années précédentes, le crédit résiduel de 2,3 millions est dû aux retards pris en matière de remboursements des dépenses de projets et aux économies réalisées dans la mise en œuvre des projets.

Le 3.12.2019, le Parlement a approuvé une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (FF *2018* 6669), sous réserve qu'aucun engagement ne soit contracté sur la base du crédit-cadre et, donc, qu'aucun accord bilatéral réglant la mise en œuvre de la deuxième contribution ne soit signé tant que l'UE appliquera des mesures discriminatoires à l'encontre de la Suisse. Le Parlement a levé cette réserve le 30.9.2021. Si 2 millions ont été inscrits au budget pour cette deuxième contribution, les fonds n'ont cependant pas été versés, car la signature des accords bilatéraux avec les pays partenaires ne pourra faire l'objet de négociations qu'à partir de 2022.

Mutations de crédits

— Transfert de crédit de 3 millions: dans le cadre de la contribution de la Suisse visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (contribution à l'élargissement de l'UE), le principe du remboursement s'applique pour le financement des projets. Au cours des années précédentes, la réalisation a pris du retard pour différents projets du programme en faveur de la Croatie. De ce fait, les dépenses étaient inférieures aux prévisions et ont dû être reportées. Une partie de ces paiements reportés a été versée en 2021.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS *974.1*), art. 1 et 10.

Remarques

Voir aussi tome 2B, 704 SECO, crédit A231.0209 «Contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE».

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.00 et V0154.02), et «2e Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.03), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

A235.0107 PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**645 200**	**1 212 600**	**730 500**	**-482 100**	**-39,8**

Ce crédit permet d'octroyer des prêts aux employés qui doivent assumer des coûts importants d'installation ou d'équipement dans le cadre d'un transfert à l'étranger (entre autres dépôt de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'une voiture de tourisme).

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car les demandes de prêts du personnel transférable ont été plus faibles que prévu en raison d'un taux d'intérêt bas.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS *172.220.111.343.3*), art. 114.

Remarques

Voir aussi poste de revenu E131.0106 «Remboursement de prêts pour l'équipement».

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	–	1 104 400	–	-1 104 400	-100,0

Les dépréciations des prêts octroyés à la Fondation des immeubles (FIPOI) en faveur des organisations internationales sont enregistrées à l'occasion de la première évaluation et calculées en fonction du taux d'intérêt avantageux accordé aux organisations internationales par rapport au taux d'intérêt du marché. Le montant inscrit au budget n'a pas été utilisé étant donné qu'aucune première évaluation n'a été effectuée en 2021.

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*), art. 51.

Remarques
Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et A240.0001 «Charges financières».

AUTRES CRÉDITS

A240.0001 CHARGES FINANCIÈRES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	52 443 978	5 251 700	821 035	-4 430 665	-84,4

Les pertes comptables enregistrées sur des prêts lors de l'évaluation suivante et les pertes de change intervenant lors de participations sont comptabilisées dans ce crédit. Les charges financières proviennent des éléments suivants:

— Valorisation de la devise étrangère Programme européen pour l'Europe du Sud-Est	452 876
— Valorisation de la devise étrangère Fonds de réétablissement du Conseil de l'Europe	485 145
— Pertes comptables sur des prêts accordés à la FIPOI	303 014
— Correction de la réévaluation des prêts accordés à IndigoDigital	– 420 000

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*), art. 51.

Remarques
Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0118 COVID: AIDE HUMANITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**50 500 000**	**45 458 621**	**45 458 621**	**0**	**0,0**
dont mutations de crédits		*45 458 621*			

En 2021, la Suisse a distribué gratuitement à des pays en développement des vaccins contre le COVID-19 d'AstraZeneca, des tests rapides, des respirateurs et du matériel de protection. Ce matériel avait été acquis pour la population de Suisse qui n'en avait cependant pas eu l'usage. Même une fois ce matériel distribué, les réserves sont restées et restent suffisantes pour l'approvisionnement de la population en Suisse. Cette distribution s'est faite à destination de pays particulièrement touchés: la Syrie, le Soudan et le Soudan du Sud, le Venezuela, le Pérou, le Kirghizistan, la Bosnie et Herzégovine, l'Italie et la Grèce.

Les fonds ont été transférés du DDPS (voir tome 2A, 525 V, crédit A290.0113 «COVID: remboursement de matériel sanitaire») vers le DFAE.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS *974.0*), art. 9, al. 1. AF du 16.9.2021 concernant le supplément IIa au budget 2021.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD fournie par la Suisse.

Crédit d'engagement «COVID: coopération internationale» (V0337.00), voir tome 1, ch. C 12.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**110,2**	**122,3**	**121,2**	**11,0**	**10,0**
Recettes d'investissement	**0,0**	**–**	**0,0**	**0,0**	**-54,5**
Charges	**18 774,7**	**20 303,2**	**19 578,4**	**803,7**	**4,3**
Charges propres	769,1	983,3	857,9	88,9	11,6
Charges de transfert	18 005,7	19 319,9	18 720,5	714,8	4,0
Dépenses d'investissement	**30,7**	**37,7**	**35,3**	**4,6**	**14,9**
Revenus et recettes extraordinaires	**–**	**–**	**34,9**	**34,9**	**–**
Charges et dépenses extraordinaires	**2 826,3**	**5 603,9**	**4 101,3**	**1 275,0**	**45,1**

CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

Parts en %

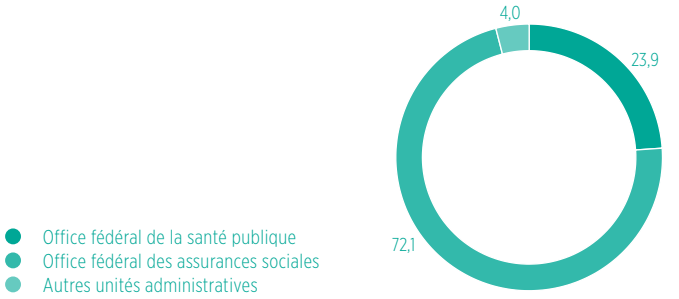

CATÉGORIES DE CHARGES (C 2021)

Parts en %

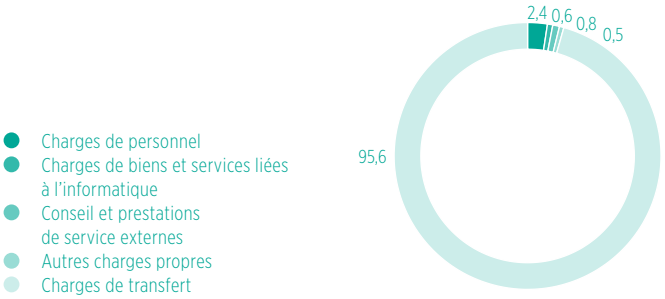

CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

mio de CHF/nombre EPT		Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de l'intérieur		**858**	**468**	**2 633**	**126**	**161**	**18 721**
301	Secrétariat général du DFI	28	21	106	3	1	115
303	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	7	3	18	1	1	5
305	Archives fédérales suisses	20	10	61	5	1	–
306	Office fédéral de la culture	80	40	254	8	6	259
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	94	57	325	16	6	25
316	Office fédéral de la santé publique	283	116	549	40	113	3 098
317	Office fédéral de la statistique	187	118	727	34	19	6
318	Office fédéral des assurances sociales	72	53	286	9	5	15 205
341	Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires	68	38	215	9	7	8
342	Institut de virologie et d'immunologie	21	12	92	1	0	–

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
— Soutenir et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles et dans la communication
— Coordonner et piloter les ressources du département
— Faire valoir les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de la Fondation suisse pour la culture (Pro Helvetia), du Musée national suisse (MNS) et de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic)

PROJETS 2021

— Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF): mise en œuvre du projet eESA
— Programme Transformation numérique et innovation (DTI): lancement de nouveaux projets
— Politique en faveur des personnes handicapées: phase d'approfondissement des programmes pluriannuels «Autonomie» et «Égalité et travail»

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies:

— *Numérisation des processus de l'ASF:* en 2021, le projet eESA a changé de responsable, tout comme l'Autorité de surveillance. La phase conceptuelle a été achevée et le projet est dans sa phase de réalisation. Sa mise en service est prévue pour le deuxième trimestre 2022.
— *Programme DTI:* la phase d'initialisation s'est terminée et la réalisation du programme a été décidée. Le mandat du programme a été adopté en décembre 2021. De plus, la validation du mandat de projet pour l'architecture d'entreprise a eu lieu en juin 2021.
— *Politique en faveur des personnes handicapées:* les deux thèmes prioritaires «Égalité et travail» et «Autonomie» sont en bonne voie de réalisation, mais les mesures prévues ne seront achevées qu'en 2022 en raison de la pandémie de COVID-19.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**3,2**	**4,5**	**4,4**	**1,2**	**36,8**
Charges	**141,3**	**143,6**	**142,8**	**1,5**	**1,1**
Charges propres	26,4	28,2	27,7	1,3	5,1
Charges de transfert	114,9	115,3	115,1	0,2	0,2
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments perçus par l'ASF. En raison du COVID-19, l'élaboration des rapports a été retardée dans diverses fondations, ce qui avait entraîné une baisse de revenus dans le compte 2020. En 2021, les revenus ont sensiblement augmenté, notamment grâce à l'effet de rattrapage.

Les charges propres se composent des charges de personnel, des charges informatiques, des charges locatives et des charges de conseil et d'exploitation, avec les charges de personnel en représentant la plus grande partie. L'augmentation par rapport à l'année précédente est pour l'essentiel due au surcroît de travail dû à la pandémie de COVID-19. En outre, l'ASF a pu pourvoir des postes vacants. Le dépassement en matière de charges de personnel a été compensé au niveau des charges de biens et services et des charges d'exploitation. Les charges de transfert regroupent les contributions allouées aux institutions suivantes: Pro Helvetia, MNS, Swissmedic et Croix-Rouge suisse. En outre, elles financent des mesures en faveur de l'égalité des personnes handicapées (Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées) et de la prévention du racisme (Service de lutte contre le racisme). La hausse des charges de transfert par rapport à l'année précédente est due à l'augmentation des contributions destinées à Pro Helvetia et au MNS, lesquelles sont définies dans le message culture.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) transmet au chef du département les informations requises pour la conduite des affaires, le soutient dans son travail politique, gère le processus de planification, coordonne, suit et évalue le traitement des dossiers dans les offices et assure la communication. Il coordonne et pilote les ressources et garantit la coordination de la planification et des activités avec les autres départements et le Conseil fédéral. Le SG-DFI est en outre responsable de la surveillance des fondations, de l'égalité des personnes handicapées et de la lutte contre le racisme. Il exerce son influence sur Swissmedic, Pro Helvetia et le MNS en sa qualité de propriétaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
Charges et dépenses d'investissement	17,6	19,5	19,3	-0,1	-0,5

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement se composent essentiellement des charges de personnel (14,3 mio), des charges de biens et services liées à l'informatique (2,1 mio) et des charges locatives (2,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le SG contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral (CF) et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
– Entretiens de propriétaire réalisés avec Swissmedic, le MNS et Pro Helvetia (nombre, min.)	2	2	2
– Des objectifs stratégiques ont été définis (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été entièrement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**3 237**	**4 527**	**4 428**	**-98**	**-2,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	28	16	16	0	1,2
Postes ponctuels						
E102.0101	Émoluments perçus par l'autorité de surveill. des fondations	3 209	4 511	4 412	-98	-2,2
Charges / Dépenses		**141 280**	**143 556**	**142 806**	**-750**	**-0,5**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 616	19 454	19 348	-106	-0,5
	Transfert de crédits		*476*			
	Cession		*1 286*			
Crédits ponctuels						
A202.0120	Égalité pour les handicapés et lutte contre le racisme	2 878	3 533	3 333	-200	-5,7
	Cession		*120*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*12*			
A202.0121	Autorité fédérale de surveillance des fondations	3 695	3 971	3 969	-2	-0,1
	Cession		*11*			
A202.0122	Pool départemental des ressources	2 182	1 292	1 059	-234	-18,1
	Transfert de crédits		*-18*			
	Cession		*-1 410*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*500*			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0167	Mesures de prévention du racisme	619	895	711	-184	-20,6
A231.0168	Mesures en faveur de l'égalité pour personnes handicapées	2 172	2 184	2 160	-24	-1,1
A231.0169	Contribution à Swissmedic	16 698	16 728	16 728	0	0,0
A231.0170	Contribution au Musée national suisse	31 670	32 057	32 057	0	0,0
A231.0171	Contribution aux loyers du Musée national suisse	20 262	19 641	19 641	0	0,0
A231.0172	Contribution à Pro Helvetia	42 665	42 975	42 975	0	0,0
A231.0362	Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse	825	828	828	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	28 083	16 000	16 184	184	1,2

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel.

E102.0101 ÉMOLUMENTS PERÇUS PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILL. DES FONDATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	3 208 972	4 510 600	4 412 121	-98 479	-2,2

Les émoluments perçus par l'ASF couvrent ses charges propres ainsi que les frais de fonctionnement qu'elle occasionne pour le SG-DFI (par ex. pour l'informatique) (cf. A202.0121 «Autorité fédérale de surveillance des fondations»). Outre les effets de rattrapage dus aux retards pris l'année précédente par diverses fondations dans la présentation de leurs rapports, une réorganisation interne a permis d'améliorer sensiblement l'efficacité des processus.

Bases légales
O du 19.11.2014 sur les émoluments perçus par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (OEmol-ASF; RS *172.041.18*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**17 615 576**	**19 453 700**	**19 347 738**	**-105 962**	**-0,5**
dont mutations de crédits		*1 762 100*			
avec incidences financières	*13 957 201*	*15 856 500*	*15 649 392*	*-207 108*	*-1,3*
sans incidences financières	*330 469*	*–*	*7 545*	*7 545*	*–*
Imputation des prestations	*3 327 906*	*3 597 200*	*3 690 800*	*93 600*	*2,6*
Charges de personnel	13 335 609	14 129 800	14 346 607	216 807	1,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	4 279 967	5 323 900	5 001 130	-322 770	-6,1
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*1 936 655*	*2 115 500*	*2 113 881*	*-1 619*	*-0,1*
dont charges de conseil	*41 906*	*334 500*	*265 687*	*-68 813*	*-20,6*
Postes à plein temps (Ø)	65	68	71	3	4,4

Charges de personnel et équivalents plein temps

La hausse des charges de personnel s'explique par le surcroît de travail dû à la pandémie de COVID-19. Les ressources nécessaires à cet effet ont été compensées au niveau des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de biens et services, charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* se composent à 42 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 41 % des charges liées aux immeubles (principalement les loyers) et à 17 % des autres charges d'exploitation.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* concernent principalement les prestations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et du Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) dans les domaines de la bureautique, de l'assistance, de l'infrastructure informatique de base et de la gestion électronique des affaires (GEVER).

Les *charges de conseil* sont principalement destinées à des études et à des expertises externes ainsi qu'à des mandats liés au développement de l'organisation. Les ressources non utilisées ont permis de financer les charges de personnel supplémentaires.

Mutations de crédit

— Cession de l'Office fédéral du personnel (OFPER) d'un montant de 1,3 million pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et les garanties de déficit
— Transfert de crédit d'un montant de 0,5 million de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour des coûts plus élevés d'ActaNova
— Transfert de crédit d'un montant de 24 000 francs du SG-DFI à la ChF pour l'optimisation de la méthodologie de modélisation de la Confédération

A202.0120 ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS ET LUTTE CONTRE LE RACISME

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 877 531**	**3 533 000**	**3 333 017**	**-199 983**	**-5,7**
dont mutations de crédits		*132 200*			
Charges de personnel	2 211 336	2 644 400	2 503 190	-141 210	-5,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	666 195	888 600	829 828	-58 772	-6,6
dont charges de conseil	*292 291*	*540 600*	*225 187*	*-315 413*	*-58,3*
Postes à plein temps (Ø)	13	15	14	-1	-6,7

Les charges concernent le BFEH, le SLR et la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les charges de personnel en constituent la plus grande partie. Les charges de conseil concernent principalement des études et des expertises. Les autres charges d'exploitation se composent principalement de dépenses liées aux prestations externes (traductions et rapports), aux publications et aux frais de déplacement.

Le Conseil fédéral a défini trois thèmes prioritaires dans la politique en faveur des personnes handicapées. Pour l'année sous revue, l'accent a été mis sur l'approfondissement des programmes «Égalité et travail» et «Autonomie», ainsi que sur diverses activités du programme «Accessibilité numérique». Si les travaux ont bien avancé dans les deux premiers programmes, plusieurs activités de promotion de l'accessibilité prévues pour 2021 ont dû être reportées à l'année suivante en raison de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, les charges de conseil pour l'égalité des personnes handicapées sont légèrement inférieures au montant budgété.

Le SLR a également connu différents retards en raison du COVID-19, ce qui explique que les charges de conseil sont moins élevées que prévu.

Mutations de crédit

— Cession de l'OFPER d'un montant de 0,1 million pour la formation de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle et les aides à l'accueil extrafamilial des enfants
— Utilisation de réserves affectées à hauteur de 12 000 francs pour le projet «Vivre ensemble en Suisse»

A202.0121 AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**3 694 811**	**3 970 900**	**3 968 686**	**-2 214**	**-0,1**
dont mutations de crédits		*11 100*			
Charges de personnel	3 363 670	3 770 000	3 795 350	25 350	0,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	331 141	200 900	173 335	-27 565	-13,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*266 330*	*108 600*	*112 718*	*4 118*	*3,8*
dont charges de conseil	*11 809*	*52 800*	*23 922*	*-28 878*	*-54,7*
Postes à plein temps (Ø)	19	21	21	0	0,0

L'ASF est chargée de la surveillance de la Confédération sur les quelque 4800 fondations exerçant leurs activités en Suisse et à l'étranger. Les charges de conseil concernent des mandats et expertises externes. Les autres charges d'exploitation se composent principalement des frais de port, des pertes sur débiteurs et des frais de déplacement. Ce crédit est entièrement financé par les émoluments perçus (cf. revenus E102.0101 «Émoluments perçus par l'autorité de surveillance des fondations»).

Mutations de crédit

— Cession de l'OFPER d'un montant de 11 100 francs pour les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et les cotisations à la caisse de pension

A202.0122 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**2 182 142**	**1 292 200**	**1 058 529**	**-233 671**	**-18,1**
dont mutations de crédits		*-928 000*			
avec incidences financières	*1 640 180*	*1 292 200*	*768 045*	*-524 155*	*-40,6*
Imputation des prestations	*541 962*	–	*290 484*	*290 484*	–
Charges de personnel	–	8 800	–	-8 800	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 182 142	1 283 400	1 058 529	-224 871	-17,5

Ce crédit de programme se compose de fonds du département pour le financement de projets informatiques et de projets en lien avec le personnel. En 2021, il a principalement permis de financer les projets suivants: eESA, VETO et architecture d'entreprise. Le solde de crédit s'explique par le retard pris dans le projet eESA.

Mutations de crédit

— Cession de crédit de 0,6 million au BFEG pour le projet TEMOSTA
— Transfert de crédit de 18 000 francs à l'AFF pour la prise en charge du grand livre du BFEG
— Cession de crédit de près de 0,3 million au BFEG pour couvrir les charges de personnel en lien avec TEMOSTA
— Cession de crédit de 0,2 million à l'OFC pour couvrir les charges de personnel
— Cession de crédit de 0,3 million à MétéoSuisse pour couvrir les charges de personnel
— Utilisation de réserves affectées à hauteur de 0,5 million, dont 0,3 million pour le programme DTI et 0,2 million pour le projet eESA

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	958 000	958 000
Constitution à partir du compte 2020	–	600 000	600 000
Dissolution/utilisation	–	-512 000	-512 000
État au 31.12.2021	**–**	**1 046 000**	**1 046 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	300 000	300 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

En 2021, des réserves affectées ont été utilisées à hauteur de 512 000 francs, dont 300 000 pour le programme DTI, 200 000 pour le projet eESA et 12 000 pour le projet «Vivre ensemble en Suisse».

État des réserves

Les réserves affectées existantes (1,0 mio) concernent principalement les projets eESA (0,4 mio), DTI (0,3 mio) et VETO (0,2 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Une demande est déposée pour constituer des réserves affectées à hauteur de 0,3 million. Un montant de 0,2 million est nécessaire pour le projet eESA, qui a pris du retard en raison d'un manque de personnel et d'une sous-estimation de sa complexité. Le projet devrait durer jusqu'à fin 2023 et son budget est de 5,9 millions.

Un montant de 0,1 million supplémentaire est nécessaire pour Acta Nova. En raison du retard pris dans le recrutement, il n'a pas encore été possible de mettre en œuvre les processus prévus et certains travaux relatifs à l'architecture GEVER ont dû être reportés.

A231.0167 MESURES DE PRÉVENTION DU RACISME

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**619 200**	**894 600**	**710 550**	**-184 050**	**-20,6**

Le SLR octroie des aides financières pour différents projets de lutte contre le racisme. Les projets de sensibilisation et de formation visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie peuvent bénéficier d'un soutien. En 2021, le COVID-19 est resté synonyme d'incertitudes, ce qui a entraîné une baisse du nombre de projets soumis. En outre, certains d'entre eux ont été mis en œuvre avec du retard. Les ressources utilisées ont donc été inférieures à celles prévues au budget.

Bases légales

CP du 21.12.1937 (CP; RS *311.0*), art. 386. O du 14.10.2009 sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme (RS *151.21*).

A231.0168 MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 171 673**	**2 184 000**	**2 159 700**	**-24 300**	**-1,1**

Le BFEH octroie des aides financières pour promouvoir l'information du grand public, financer différents programmes et campagnes ainsi que des analyses et des enquêtes en faveur des personnes handicapées. Le crédit à disposition permet aussi de soutenir des projets de tiers, notamment d'organisations de personnes handicapées actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique. Pendant l'exercice sous revue, il a été possible de soutenir plusieurs grands projets réunissant divers acteurs et qui ont été déposés dans le cadre des programmes prioritaires «Égalité et travail» et «Autonomie».

Bases légales

LF du 13.12.2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS *151.3*), art. 16 à 19. O du 19.11.2003 sur l'égalité pour les handicapés (OHand; RS *151.31*).

A231.0169 CONTRIBUTION À SWISSMEDIC

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	16 697 600	16 727 700	16 727 700	0	0,0

Cette contribution vise à indemniser les prestations d'intérêt général fournies par Swissmedic conformément à son mandat de prestations.

Bases légales
LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS *812.21*), art. 77, al. 3.

A231.0170 CONTRIBUTION AU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	31 669 700	32 056 500	32 056 500	0	0,0

Le MNS est l'unité administrative faîtière qui regroupe trois musées, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections situé à Affoltern am Albis, qui abrite quelque 860 000 objets. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, des époques les plus reculées à nos jours, apportant ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et de la diversité qui caractérise l'histoire et la culture du pays. Des expositions temporaires concernant des sujets en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent en outre des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Musée des douanes à Cantine di Gandria.

Bases légales
LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS *432.30*), art. 17, al. 1.

Remarques
Plafond des dépenses «Musée national suisse 2021–2024» (Z0050.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0171 CONTRIBUTION AUX LOYERS DU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	20 262 300	19 640 600	19 640 600	0	0,0

Cette contribution aux loyers sert à couvrir les loyers du MNS pour l'utilisation des locaux appartenant à la Confédération. Elle a des incidences sur les finances, mais pas sur le budget (pas de flux de fonds). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital, auxquels s'ajoute un émolument de traitement (coûts administratifs de l'OFCL).

Remarques
À ces charges correspondent des revenus d'un même montant dans le budget de l'OFCL (voir 620/E100.0001 «Revenus de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Bases légales
LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS *432.30*), art. 16.

A231.0172 CONTRIBUTION À PRO HELVETIA

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	42 665 400	42 975 100	42 975 100	0	0,0

Cette contribution couvre environ 95 % des coûts de la fondation. La loi sur l'encouragement de la culture (LEC) attribue à Pro Helvetia quatre domaines d'activité: l'encouragement de la relève, la médiation culturelle, la promotion de la création artistique et les échanges culturels. En ce qui concerne ces derniers, Pro Helvetia fait la distinction entre la Suisse et l'étranger, et entre le soutien à des projets et l'information culturelle.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 40.

Remarques
Plafond des dépenses «Fondation Pro Helvetia 2021–2024» (Z0002.04), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0362 CONTRIBUTION FÉDÉRALE DESTINÉE À LA CROIX-ROUGE SUISSE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**824 500**	**828 000**	**828 000**	**0**	**0,0**

Avec cette contribution, la Confédération couvre 1 % des charges de la Croix-Rouge suisse (à l'exclusion de celles qui concernent des mandats des pouvoirs publics).

Bases légales
AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS *513.51*).

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Promotion et réalisation de l'égalité de droit et de fait et élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte
— Promotion de l'égalité salariale dans les secteurs public et privé par le développement d'instruments, le conseil, l'information et les contrôles
— Promotion de l'égalité dans le monde professionnel et de la conciliation entre travail et vie de famille grâce à des aides financières
— Informations et conseils relatifs à la loi sur l'égalité (LEg), pour les secteurs public et privé
— Prévention et lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique

PROJETS 2021

— Égalité salariale: réalisation de contrôles au niveau des marchés publics
— Égalité salariale: développement des instruments d'analyse pour les employeurs des secteurs public et privé
— Égalité salariale: mise en œuvre de la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public»
— Droit: publication d'une analyse de la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la loi sur l'égalité pour les années 2004 à 2019 (LEg; RS *151.1*)
— Violence: attribution des aides financières pour la prévention de la violence faite aux femmes et de la violence domestique.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets planifiés en 2021, de même que leurs étapes clés prévues, ont pu être réalisés.

Violence: la conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, reportée en 2020 pour cause de COVID-19, a pu se tenir au mois de novembre de l'année sous revue.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**n.d.**
Charges	**11,7**	**14,4**	**11,7**	**0,0**	**0,2**
Charges propres	7,2	6,9	6,6	-0,6	-8,6
Charges de transfert	4,5	7,5	5,1	0,7	14,6
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) réalise un revenu allant de quelques centaines à quelques milliers de francs par année, qui est sujet à des fluctuations aléatoires. Par rapport au compte 2020, les charges sont restées stables dans leur ensemble. D'un côté, les charges propres enregistrent une baisse de 0,6 million, principalement due à l'achèvement de la phase la plus onéreuse du projet TEMOSTA23, qui avait été concrétisée en 2020, et à une diminution des charges de conseil et des charges informatiques. De l'autre côté, les charges de transfert affichent une augmentation de 0,7 million. Leur hausse s'explique par la première année de mise en oeuvre des aides financières versées pour des projets et des programmes de prévention de la violence envers les femmes et la violence domestique.

GP 1: RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

MANDAT DE BASE

Le BFEG est l'autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes. Il s'engage en faveur de l'égalité dans tous les domaines et vise l'élimination de toutes les formes de discrimination directe ou indirecte, et notamment l'abolition de la discrimination salariale. À cet effet, le BFEG informe activement le public, effectue des études, conseille tant les autorités que les particuliers et leur recommande des mesures appropriées. Il participe à l'élaboration des actes législatifs fédéraux et à des projets d'importance nationale, évalue les demandes d'aides financières octroyées en vertu de la LEg et de l'ordonnance contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et surveille la réalisation des projets soutenus.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	7,2	6,9	6,6	-0,3	-4,8

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement financent les activités du BFEG dans les trois domaines que sont la réalisation de l'égalité salariale et la promotion de l'égalité dans le monde du travail, l'application de la LEg ainsi que la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les charges de l'exercice 2021 correspondent en grand partie aux prévisions budgétaires, avec des charges de conseil légèrement inférieures au montant inscrit au budget.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Réalisation de l'égalité salariale: le BFEG informe et conseille autorités et particuliers, effectue des études, met à disposition des instruments de contrôle de l'égalité salariale et réalise des contrôles au niveau des marchés publics			
– Nouveaux contrôles d'un marché public (nombre, min.)	0	30	30
– Réunions avec des experts concernant le modèle d'analyse standard de la Confédération (nombre, min.)	1	3	3
– Conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale (nombre, min.)	641	300	1 099
– Perfectionnements et événements en lien avec l'égalité salariale (nombre)	5	4	14
Promotion de l'égalité: le BFEG soutient des projets et des services de consultation afin de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel ainsi que la conciliation travail/vie de famille			
– Rapport sur les aides attribuées l'année précédente (trimestre)	T1	T1	T1
Information et conseil: le BFEG s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la LEg en informant et conseillant les autorités et les particuliers			
– Renseignements juridiques concernant la LEg (nombre, min.)	186	50	320
Violence: le BFEG appuie les mesures fédérales et cantonales de prévention et de lutte contre la violence et encourage leur coordination			
– Réunions de coordination entre la Confédération et les cantons (trimestre)	T3	T3	T3
– Conférence nationale pour les spécialistes de la violence (trimestre)	–	–	T4

COMMENTAIRE

Les objectifs 2021 ont été atteints. Les écarts se sont produits pour les objectifs suivants:
Réalisation de l'égalité salariale: le nombre de sollicitations de la helpline a été largement supérieur aux attentes (1099 au lieu de 300 attendues). Cette demande élevée s'explique par l'entrée en vigueur de la révision de la LEg en juillet 2020 et sa mise en œuvre.
Information et conseil: les demandes de renseignements juridiques ont aussi été supérieures aux estimations (320 au lieu de 50) en raison de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre de la révision de la LEg.
Violence: la conférence bisannuelle du domaine Violence, reportée d'une année, a eu lieu au début du mois de novembre. La cadence est maintenant décalée d'une année. Les rencontres annuelles entre Confédération et cantons ont été intensifiées dans le cadre de la TaskForce Violence mise en place en 2020 lors du premier semi-confinement. Après plus d'une dizaine de rencontres, la TaskForce a décidé en juin 2021 de pérenniser le monitorage de la violence domestique et de la violence faite aux femmes au sein du comité existant réunissant Confédération, cantons et communes. Trois rencontres ont eu lieu en 2021.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**2**	**30**	**42**	**12**	**39,1**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2	1	35	34	n.d.
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0001	Remboursement de contributions et indemnités	0	29	7	-22	-75,7
Charges / Dépenses		**11 691**	**14 412**	**11 723**	**-2 689**	**-18,7**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 226	6 928	6 598	-330	-4,8
	Transfert de crédits		*163*			
	Cession		*1 054*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*256*			
Domaine des transferts						
GP 1: Réalisation de l'égalité entre femmes et hommes						
A231.0160	Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	4 465	7 484	5 125	-2 359	-31,5

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 849**	**1 000**	**34 690**	**33 690**	**n.d.**
avec incidences financières	*1 849*	*1 000*	*679*	*-321*	*-32,1*
sans incidences financières	*–*	*–*	*34 012*	*34 012*	*–*

Les revenus de fonctionnement comprennent différentes recettes de faible montant sujettes à des variations aléatoires. Le montant inscrit au budget correspondait à la valeur moyenne des revenus sur quatre ans (2016–2019).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**65**	**29 000**	**7 050**	**-21 950**	**-75,7**

Ce poste comprend les éventuels remboursements d'aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité (voir A231.0160 «Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes»). Il s'agit de remboursements imprévisibles, qui connaissent des variations annuelles importantes. En 2020, les remboursements se sont élevés à 65 francs. En 2021, ce montant s'est établi à 7050 francs. Le montant inscrit au budget correspondait à la valeur moyenne des remboursements sur quatre ans (2016–2019).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**7 225 951**	**6 928 100**	**6 597 754**	**-330 346**	**-4,8**
dont mutations de crédits		*1 473 100*			
avec incidences financières	*5 264 292*	*6 258 600*	*5 158 951*	*-1 099 649*	*-17,6*
sans incidences financières	*21 867*	–	–	–	–
Imputation des prestations	*1 939 792*	*669 500*	*1 438 803*	*769 303*	*114,9*
Charges de personnel	3 230 398	3 423 500	3 391 296	-32 204	-0,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 995 553	3 504 600	3 243 709	-260 891	-7,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*1 648 240*	*1 464 700*	*1 416 784*	*-47 916*	*-3,3*
dont charges de conseil	*1 507 249*	*1 247 100*	*992 313*	*-254 787*	*-20,4*
Postes à plein temps (Ø)	18	15	18	3	20,0

Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent aux prévisions budgétaires. Une augmentation temporaire des ressources (1,6 équivalent plein temps) a permis le développement de la Stratégie nationale pour l'égalité 2030 (programme de législature 2019–2023) et l'accompagnement de projets internationaux. Le financement de ces postes a été garanti par une cession de crédit accordée par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Le nombre de postes à temps plein indiqué pour le budget 2021 ne comprend pas ces pourcentages de postes supplémentaires. Les charges de biens et services ont été globalement inférieures de 7,4 % au budget. Cette différence est due pour une moindre part aux charges informatiques et pour une plus grande part aux charges de conseil.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été inférieures de 3,3 % (47 916 fr.) aux prévisions budgétaires. Les prestations liées au projet TEMOSTA23 (modernisation technique de l'instrument d'analyse standard de l'égalité salariale) fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication ont fait augmenter de manière marquée les dépenses liées à l'imputation des prestations. Le financement de celles-ci a été couvert en partie par deux cessions du SG-DFI et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ainsi que par la dissolution d'une réserve affectée à hauteur de 256 000 francs.

Les charges de conseil comprennent les indemnités versées à des tiers pour des mandats dans le domaine Travail (études et développement d'instruments visant à réaliser l'égalité salariale, contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et encouragement de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale) et dans le domaine Droit (études, conférences et rapports de la Suisse à l'intention du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [CEDEF]). Elles englobent aussi les dépenses du domaine Violence (études et information, conférences et manifestations dédiées à la coordination et à la mise en réseau des spécialistes cantonaux) et les charges de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), rattachée au BFEG (indemnités versées aux membres de la commission, honoraires versés à des experts pour la rédaction de rapports, d'avis et d'une revue spécialisée ainsi que pour la participation à des projets). Les charges de conseil sont inférieures de 20,4 % (- 254 790 fr.) aux prévisions budgétaires, en particulier à cause des retards dans la réalisation de la 4e phase du projet TEMOSTA23 et dans la réalisation d'une campagne de promotion de l'égalité dans la vie professionnelle. Les autres charges de biens et services et les charges d'exploitation, qui comprennent les loyers (0,3 mio) et les prestations de service externes, à savoir notamment les frais pour les traductions, le traitement des demandes d'aides financières, les manifestations et les mandats d'agences de communication et de graphisme (0,5 mio), ont évolué conformément aux prévisions.

Mutations de crédits

— Cession de 154 100 francs de l'Office fédéral du personnel (contributions pour les stages des étudiants des hautes écoles, la formation professionnelle initiale et l'accueil extra-familial des enfants)
— Cession de 300 000 francs du SG-DFI (contribution au crédit du personnel: Stratégie égalité et projets internationaux)
— Cession de 600 000 francs du SG-DFI (contribution au projet TEMOSTA23)
— Cession de 165 000 francs de l'OFEN (contribution au projet TEMOSTA23)
— Libération des réserves affectées de 256 000 francs liées au projet TEMOSTA23

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	296 000	296 000
Dissolution/utilisation	–	-256 000	-256 000
État au 31.12.2021	**–**	**40 000**	**40 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	250 000	250 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Au cours de l'année 2021, des réserves affectées ont été dissoutes à hauteur de 256 000 francs dans le cadre du projet TEMOSTA23.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Le BFEG sollicite la constitution de nouvelles réserves dans le cadre du compte 2021: 200 000 francs pour la réalisation de travaux de la 4e étape du projet TEMOSTA23 (nouvelle planification suite à des retards) et 50 000 francs pour la campagne de promotion (spécifique à la branche) de l'égalité dans la vie professionnelle dans le cadre des aides financières selon l'art. 14 LEg, qui n'a pas pu être menée à bien en raison de la pandémie de COVID-19.

A231.0160 MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**4 464 697**	**7 483 600**	**5 124 907**	**-2 358 693**	**-31,5**

En vertu de la LEg, la Confédération peut allouer des aides financières à des organisations publiques ou privées qui favorisent la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les domaines d'encouragement sont l'égalité sur le lieu de travail et dans l'entreprise, la carrière professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Depuis janvier 2017, les fonds correspondants sont attribués en priorité à des projets qui développent des produits et des prestations visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à réaliser l'égalité salariale dans les entreprises, d'une part, et à des projets destinés à promouvoir le travail des femmes ou des hommes dans les secteurs qui connaissent une pénurie de personnel qualifié et où l'un des deux sexes est sous-représenté (par ex. les femmes dans les domaines de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique), d'autre part. Depuis 2021, par suite de l'approbation et de l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, des projets de prévention de la violence faite aux femmes et de la violence domestique peuvent également être soutenus.

Les aides financières ont été attribuées comme suit en 2021:

— Aides en vertu de la LEg 3,4 millions
— Aides en vertu de l'ordonnance contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique 1,7 million

Le BFEG a reçu 42 demandes visées par la LEg. Il en a approuvé 23 et refusé 18, une demande restant en attente. Plus de trois quarts des fonds disponibles en 2021 ont été utilisés. Le solde de crédit d'environ 1 million s'explique d'une part par des retards et des reports de projets ainsi que par la non-exécution de projets partiels, la pandémie ayant clairement eu un impact sur le déroulement de nombreux projets. Dans le cadre de la nouvelle ordonnance contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 3 millions ont été mis à disposition pour le financement de projets de prévention de la violence faite aux femmes et de la violence domestique. Le BFEG a reçu 50 requêtes à ce sujet. Il en a accepté 37 et refusé 10, trois demandes restant en attente. Plus de la moitié des fonds disponibles ont été attribués. Le solde de crédit de 1,3 million s'explique essentiellement par le fait que des subventions ont été accordées pour la première fois dans le cadre de la présente ordonnance.

Bases légales

LF du 24.3.1995 sur l'égalité (LEg; RS *151.1*), art. 14 et 15.

O du 13.11.2019 contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (RS *311.039.7*)

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Compléter les archives numériques en créant un accès en ligne aux Archives fédérales
— Développer l'archivage numérique (nouveaux types d'information, évolutions technologiques, accroissement de la rentabilité)
— Assister et conseiller l'administration fédérale dans la gestion de l'information (y c. GEVER) afin de contribuer à une gestion efficace et garante de la sécurité du droit
— Préparer la fin de la reprise des documents papier par les Archives fédérales suisses (AFS)

PROJETS 2021

— Stratégie 2021–2025 des AFS: publication de la stratégie et élaboration du plan de mise en œuvre
— Évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (LAr): publication du rapport final
— Infrastructure de numérisation: finalisation des travaux d'accroissement des capacités de numérisation
— Système d'information archivistique (AIS): finalisation de la phase de réalisation du nouveau système

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont toutes été franchies, sauf pour un projet.

Système d'information archivistique (AIS): aucune offre valable en termes économiques n'ayant été reçue, l'appel d'offres OMC a été suspendu. Une version remaniée sera publiée en 2022. Le projet s'achèvera en 2025.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,3**	**0,3**	**0,3**	**0,0**	**-2,6**
Charges	**19,8**	**21,3**	**19,9**	**0,1**	**0,6**
Charges propres	19,8	21,3	19,9	0,1	0,6
Dépenses d'investissement	**–**	**0,1**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Les *revenus de fonctionnement* proviennent à 59 % des compensations et à 41 % de revenus divers. Les compensations comprennent les revenus des prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers et la refacturation au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de prestations fournies par le personnel des AFS. Quant aux revenus divers, ce sont par exemple les recettes issues de la location de places de stationnement. Les prestations des AFS comme l'aide à la recherche ou l'accès aux archives sont en principe gratuites. Les revenus de fonctionnement sont restés stables, à 0,3 million.

Les *charges de fonctionnement* se composent à 48 % de charges de personnel, à 24 % de charges de biens et services liées à l'informatique, à 22 % de charges liées aux immeubles, à 1 % de charges de conseil et à 5 % aux autres charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 19,9 millions, soit un montant similaire à celui de l'année précédente.

GP 1: GESTION DE L'INFORMATION

MANDAT DE BASE

Les AFS archivent tous les documents de la Confédération qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle afin de garantir la traçabilité des activités de l'administration, de permettre à cette dernière de rendre des comptes, de donner aux citoyens la possibilité de se forger un esprit critique et de créer le cadre nécessaire aux recherches. En outre, elles conseillent les services tenus de leur proposer leurs documents sur la manière de les organiser, de les gérer, de les conserver et de les verser aux archives. Enfin, elles aident ces services, de même que le public, à rechercher des documents archivés et à y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,4	0,3	0,3	0,0	-12,2
Charges et dépenses d'investissement	19,8	21,4	19,9	-1,5	-7,0

COMMENTAIRE

Les *revenus de fonctionnement* sont légèrement inférieurs au montant budgété. Le portail d'information sur les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) ayant été complètement mis en service, les prestations de personnel refacturées au FIF ont diminué.

Les *charges de fonctionnement* sont inférieures de 1,5 million (- 7 %) au montant budgété. L'écart résulte principalement de la baisse des charges de biens et services liées à l'informatique (- 1,3 mio), notamment en raison de retards enregistrés par différents projets.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
État de droit: la Confédération doit être en mesure de rendre des comptes à la société, aux niveaux politique et juridique. Les AFS l'aident à répondre à cette obligation			
– Part des services tenus de livrer aux AFS leurs documents qui ont rempli cette obligation ces dix dernières années (%, min.)	70	70	70
Accès fiable et moderne aux données: les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et à la société (cyberadministration, société de l'information)			
– Dossiers fournis au format analogique (sur place en salle de lecture) (%, max.)	68	60	59
– Dossiers fournis au format analogique et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (%, min.)	32	38	39
– Dossiers fournis et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (%, min.)	0	2	2
Rentabilité: la rentabilité de l'archivage numérique est augmentée			
– Livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS et permettant une prise en charge automatisée par les AFS (%, min.)	69	78	38

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en grande majorité. Un écart apparaît dans le domaine suivant:
Rentabilité: l'interface automatisée vers le nouveau système de gestion des documents de la Confédération, Acta Nova, n'était pas opérationnelle en 2021 et la solution utilisée jusqu'en 2020 (Fabasoft, GASS) n'était plus en fonction. Le nombre de livraisons de SIP (system information packages) était par conséquent faible et les erreurs fréquentes. La nouvelle interface sera déployée par étapes dans l'administration fédérale à partir du second semestre 2022.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**353**	**326**	**286**	**-40**	**-12,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	353	326	286	-40	-12,2
Charges / Dépenses		**19 818**	**21 366**	**19 871**	**-1 495**	**-7,0**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	19 818	21 366	19 871	-1 495	-7,0
	Transfert de crédits		*189*			
	Cession		*379*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**352 621**	**325 900**	**286 259**	**-39 641**	**-12,2**
avec incidences financières	*343 893*	*325 900*	*236 259*	*-89 641*	*-27,5*
sans incidences financières	*8 728*	*–*	*50 000*	*50 000*	*–*

Les revenus de fonctionnement des AFS englobent des compensations et des revenus divers. En 2021, ils se sont élevés à 0,3 million. Les *compensations* en forment la plus grande partie (0,2 mio). Elles comprennent les revenus liés aux prestations fournies par le personnel des AFS au FIF et ceux qui découlent de prestations d'archivage électronique à long terme pour les tiers. De telles prestations, que les AFS proposent depuis 2011 à d'autres institutions publiques, ont ainsi été facturées aux Archives d'État de Genève et de Fribourg. La rubrique *revenus divers* comprend des refacturations en lien avec la plateforme «Linked Data Service» (LINDAS). Il s'agit de la facturation de prestations à des fournisseurs de données internes et externes à la Confédération (les CFF ou le service des statistiques de la Ville de Zurich).

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'archivage (LAr; RS *152.1*), art. 17 s. O du 8.9.1999 sur l'archivage (OLAr; RS *152.11*), art. 11. O du DFI du 1.12.1999 sur les émoluments ArchF (RS *172.041.15*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**19 817 917**	**21 365 700**	**19 871 035**	**-1 494 665**	**-7,0**
dont mutations de crédits		*567 800*			
avec incidences financières	*13 243 471*	*14 712 200*	*13 224 651*	*-1 487 549*	*-10,1*
sans incidences financières	*-29 166*	*21 000*	*39 169*	*18 169*	*86,5*
Imputation des prestations	*6 603 612*	*6 632 500*	*6 607 215*	*-25 285*	*-0,4*
Charges de personnel	9 506 809	9 501 700	9 543 585	41 885	0,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	10 311 107	11 789 000	10 327 450	-1 461 550	-12,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*4 684 076*	*6 034 900*	*4 706 798*	*-1 328 102*	*-22,0*
dont charges de conseil	*199 915*	*199 900*	*174 044*	*-25 856*	*-12,9*
Charges d'amortissement	–	21 000	–	-21 000	-100,0
Dépenses d'investissement	–	54 000	–	-54 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	60	59	61	2	3,4

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Les charges de personnel représentent 48 % des charges de fonctionnement. Le personnel a participé à différents projets, à l'exploitation de deux systèmes d'archivage (gestion des archives analogiques et création et exploitation des archives numériques), ainsi qu'à d'autres tâches spéciales comme l'élaboration de mesures résultant de l'évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (LAr). Il a parfois fallu recourir temporairement à du personnel auxiliaire, ce qui explique la création de 2 EPT supplémentaires. Les charges de personnel restent au même niveau que l'année précédente et correspondent au montant budgété.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Au total, les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* sont inférieures de 1,5 million au montant budgété.

Dans le cas des *charges de biens et services liées à l'informatique*, la différence par rapport au montant budgété, de - 1,3 million (- 22 %), s'explique principalement par le retard pris dans différents projets. Pour le projet AIS, l'appel d'offres OMC n'a permis d'obtenir aucune offre valable en termes économiques. S'agissant du projet DIR Next, différents problèmes techniques dans la mise en place de la démonstration de faisabilité (proof of concept) ont entraîné des retards. Par ailleurs, l'optimisation technique des applications existantes n'a pas pu avancer comme prévu. Environ 55 % des charges de biens et services liées à l'informatique ont été dédiées à l'exploitation et à la maintenance des applications existantes. Le reste a été utilisé pour le développement de l'archivage numérique et pour la création d'un accès en ligne aux Archives fédérales.

Les *charges de conseil* (- 12,9 %) sont aussi inférieures au montant budgété. Elles découlent notamment du soutien reçu pour la réalisation de certains projets, pour la mise en place d'une propre architecture d'entreprise, pour l'optimisation de l'évaluation des risques et pour l'amélioration organisationnelle des AFS.

Quant aux *prestations de service externes* (0,9 %), elles ont été supérieures de quelque 0,1 million au montant budgété. Les AFS y ont notamment eu recours pour la numérisation de documents analogiques. Les AFS ont poursuivi le développement et la mise en service progressive de leur propre infrastructure de numérisation. L'exploitation de cette infrastructure est confiée à des collaborateurs de la Fondation GEWA, qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

Charges d'amortissement et d'investissement
Aucun amortissement ne figure au compte 2021.

Mutations de crédit
- Cessions de 379 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle initiale (apprentis), pour les stagiaires des hautes écoles et pour les aides à l'accueil extrafamilial des enfants; cessions pour la réinsertion professionnelle et pour des cotisations supplémentaires à la caisse de pension.
- Transferts de crédit d'un montant de 250 000 francs de l'OFEV, de l'OFC, de l'OSAV, de l'OFEN, de l'OFAG, de l'OFJ, du SECO, de la ChF et de l'ElCom aux AFS en lien avec le projet de plateforme LINDAS.
- Transfert de crédit d'un montant de 10 000 francs du DDPS aux AFS pour la numérisation des documents concernant Mitholz.
- Transfert de crédit d'un montant de 71 500 francs des AFS à l'OFIT en lien avec la transformation du serveur DIR (achat de matériel informatique).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	2 480 000	2 480 000
Constitution à partir du compte 2020	–	220 000	220 000
État au 31.12.2021	**–**	**2 700 000**	**2 700 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	650 000	650 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2021

Aucune dissolution ou utilisation de réserves affectées ne figure au compte 2021.

Réserves

Les réserves affectées existantes (2,7 mio) sont principalement destinées aux projets d'accès en ligne (1,4 mio) et AIS Future (0,8 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

La procédure d'appel d'offres OMC concernant le projet AIS Future a dû être interrompue, ce qui provoque un certain retard. Les charges étant par conséquent reportées sur les prochaines années, de nouvelles réserves affectées d'un montant de 0,65 million. doivent être constituées Le projet est doté d'un budget global de 1,7 million et devrait désormais être achevé en 2025.

— Modernisation du système d'information archivistique (AIS Future) 650 000 francs

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Préserver les biens culturels matériels et immatériels en Suisse
— Encourager une offre culturelle diversifiée de grande qualité
— Améliorer la participation de toutes les catégories sociales à la vie culturelle
— Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et nationale
— Contribuer à l'attrait de la Suisse comme lieu de création et d'innovation
— Assurer les échanges culturels à l'intérieur de la Suisse et avec l'étranger

PROJETS 2021

— Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (FF *2020* 3037): mise en œuvre des mesures prévues
— Dispositions régissant l'organisation de l'agence Movetia (loi Movetia): adoption d'un projet destiné à la consultation (participation)
— Prix suisses des arts de la scène: première édition

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le calendrier a été respecté en grande partie. La consultation sur les dispositions régissant l'organisation de l'agence Movetia (loi Movetia) n'a pas pu être ouverte en 2021 en raison d'examens approfondis qu'il a fallu mener avec les cantons. Les travaux préparatoires nécessaires à la consultation seront achevés au cours du premier semestre 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1,5**	**1,7**	**1,7**	**0,2**	**12,0**
Recettes d'investissement	**–**	**–**	**0,0**	**0,0**	**–**
Charges	**226,1**	**520,7**	**339,1**	**113,0**	**50,0**
Charges propres	78,2	82,8	79,8	1,6	2,0
Charges de transfert	147,9	437,9	259,3	111,5	75,4
Dépenses d'investissement	**24,6**	**30,0**	**29,9**	**5,3**	**21,7**
Revenus et recettes extraordinaires	**–**	**–**	**34,9**	**34,9**	**–**
Charges et dépenses extraordinaires	**169,4**	**31,3**	**31,0**	**-138,4**	**-81,7**

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la Bibliothèque nationale suisse (BN), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen et les émoluments pour les actes administratifs; ces recettes ont été supérieures à celles de l'année précédente.

Environ un cinquième des charges de l'Office fédéral de la culture (OFC) étaient des charges propres. Sur celles-ci, les charges de personnel ont représenté près de 50 %, les loyers 25 % (y c. les charges locatives des musées de la Confédération, du Centre Dürrenmatt Neuchâtel et de la Cinémathèque suisse) et les charges de conseil, les charges de biens et services liées à l'informatique et les autres charges de biens et services et d'exploitation également 25 %. La baisse des charges par rapport au budget est principalement due à des retards dans divers projets informatiques (- 1,1 mio), ce qui a entraîné une diminution des dépenses pour les prestations de conseil et les prestations externes ainsi que dans le poste des autres charges d'exploitation.

Les charges de transfert concernent les crédits prévus par le Message culture 2021–2024 et sont en général faiblement liées. Par ailleurs, les dépenses destinées à atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la culture sont gérées comme des dépenses ordinaires depuis l'exercice comptable 2021. Cela explique en grande partie l'augmentation des charges de transfert par rapport à l'année précédente. En outre, les dépenses dans différents domaines d'encouragement ont augmenté, conformément aux directives du Message culture (par ex. pour la culture du bâti, pour les mesures encourageant la compréhension et pour le cinéma).

La Confédération verse aux cantons sa contribution à l'indemnisation des pertes financières liées au COVID-19 sous la forme d'avances. Les cantons ont remboursé à la Confédération les avances non utilisées pour la période d'avril à octobre 2020 (recette extraordinaire de 33,7 mio). En outre, des entreprises culturelles ont remboursé des prêts (1,2 mio).

Les dépenses extraordinaires (31,0 mio) concernent des mesures de soutien pour les mois de novembre et décembre 2020. Les cantons n'ont pris les décisions portant octroi de ces contributions qu'en 2021.

GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

MANDAT DE BASE

L'OFC gère des musées et des collections de la Confédération et soutient des institutions qui s'attachent à collectionner, conserver, cataloguer et diffuser des biens culturels. Il réglemente le transfert des biens culturels et fait connaître le patrimoine culturel immatériel de la Suisse. L'OFC promeut une culture du bâti de qualité. Il alloue des aides financières pour la préservation d'objets dignes de protection et met à disposition son expertise dans les domaines de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites construits. Grâce à ces mesures, l'OFC contribue à préserver le patrimoine culturel suisse et à faire en sorte que la population puisse le connaître et y accéder, ainsi qu'à renforcer la qualité de la culture du bâti.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,3	0,3	0,1	22,8
Charges et dépenses d'investissement	26,5	27,0	26,5	-0,5	-1,9

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement comprennent la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen; ils sont demeurés stables. Le groupe de prestations «Patrimoine culturel» a absorbé 33 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 36 % sont imputables aux charges de personnel. Le solde des charges sert à financer notamment les loyers, l'entretien et le gardiennage des musées de la Confédération. Les charges sont restées au niveau de l'année précédente.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Musées de la Confédération: L'OFC met en valeur les fonds des musées qu'il gère par le biais d'expositions, de visites guidées et de manifestations			
– Visiteurs des musées de la Confédération (nombre, min.)	32 540	65 000	30 228
– Classes qui suivent les exercices et les offres pédagogiques (nombre, min.)	96	170	139
– Visites guidées des expositions et organisation de manifestations (nombre, min.)	1 424	1 980	1 213
Culture du bâti: L'OFC contribue à protéger et à conserver le patrimoine culturel en allouant des aides financières et en réalisant des expertises; il soutient les mesures qui font connaître le patrimoine culturel auprès de la population			
– Contributions allouées pour des mesures de conservation urgentes proportionnellement aux fonds demandés (%, min.)	42	80	44
– Part des expertises dont les propositions ont été prises en compte dans la mise en œuvre de projets (%, min.)	93	75	85

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints.
Les domaines suivants présentent des écarts importants:
Musées de la Confédération: les valeurs cibles n'ont pu être atteintes en raison des mesures sanitaires en vigueur durant la pandémie de COVID-19 (notamment fermetures et certificat obligatoire).
Culture du bâti: la demande de mesures de conservation urgentes a été supérieure à la moyenne, ce qui fait que les fonds ont été alloués à un petit nombre de projets prioritaires.

GP 2: CRÉATION CULTURELLE

MANDAT DE BASE

L'OFC encourage la formation culturelle et soutient les écoles suisses à l'étranger, le cinéma et les organisations d'acteurs culturels professionnels et amateurs. Il décerne des prix dans plusieurs disciplines et est chargé de la promotion des lauréates et des lauréats en Suisse et à l'étranger. L'OFC contribue ainsi à une création et une offre culturelles variées et de haute qualité et renforce la participation culturelle et la cohésion sociale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,6	0,7	0,1	16,6
Charges et dépenses d'investissement	16,3	18,5	17,7	-0,7	-4,0

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse. Le groupe de prestations «Création culturelle» a absorbé 22 % de l'enveloppe budgétaire de l'OFC. Sur ce pourcentage, 43 % concernent les charges de personnel. En raison des contraintes liées à la situation sanitaire, moins d'événements tels que des camps de musique ou des échanges scolaires ont pu être soutenus, d'où des dépenses moindres.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Échanges linguistiques et participation culturelle: L'OFC contribue à la compréhension entre communautés linguistiques et à la participation de la population à la vie culturelle suisse			
– Enfants et jeunes participant aux échanges scolaires entre régions linguistiques (nombre, min.)	2 459	11 000	8 371
– Enfants et jeunes participant au programme «Jeunesse et musique» (nombre, min.)	10 016	20 000	17 386
Cinéma: L'OFC encourage et met en valeur la création cinématographique suisse			
– Part des scénarios soutenus par l'OFC qui donnent lieu à un film produit en Suisse (%, min.)	73	20	64
– Films suisses projetés dans une salle ou un festival d'une autre région linguistique que celle de la langue originale (nombre, min.)	63	75	61
– Écart de pourcentage entre les projets de long métrage de femmes soumis et les projets de long métrage de femmes soutenus (%)	–	0	10
– Jours de tournage en Suisse rendus possibles par l'aide liée au site (nombre)	–	240	212
Prix et distinctions: Avec les prix et les distinctions qu'il décerne dans tous les secteurs artistiques, l'OFC touche un large public			
– Visiteurs des expositions Swiss Arts Awards et Swiss Design Awards (nombre, min.)	0	10 000	12 000

COMMENTAIRE

Dans plusieurs domaines, les objectifs n'ont pas été entièrement atteints en raison de contraintes liées à la pandémie de COVID-19. L'écart constaté dans le domaine des scénarios est dû à la faible valeur initiale: une faible augmentation numérique a ainsi un fort impact sur l'indicateur.

GP 3: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

MANDAT DE BASE

La Bibliothèque nationale suisse (BN) collectionne, répertorie, conserve et rend accessibles toutes les informations imprimées ou numériques ayant un lien avec la Suisse. Elle enrichit la collection Helvetica (textes, images et sons, au format imprimé comme numérique) et gère les Archives littéraires suisses à Berne, la Phonothèque nationale suisse à Lugano et le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel. Elle veille à la conservation et à l'accessibilité actuelles et futures du patrimoine culturel suisse faisant partie de ses collections. Ces dernières permettent de réaliser des recherches sur la Suisse, d'accéder aux connaissances développées en Suisse et de mettre en valeur le patrimoine culturel suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,7	0,7	0,9	0,1	17,4
Charges et dépenses d'investissement	35,6	37,3	35,8	-1,5	-4,0

COMMENTAIRE

Les revenus ont été supérieurs de 0,1 million aux prévisions budgétaires, principalement en raison d'une hausse des revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements. La BN a absorbé 45 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 64 % concernaient les charges de personnel. La baisse des charges est principalement due à des retards de projets dans le domaine informatique.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Collection Helvetica numérique: La BN enrichit continuellement la collection d'Helvetica électroniques originaux et continue à numériser la collection sur papier			
– Publications Helvetica électroniques originales (nombre, min.)	29 759	12 000	27 113
– Pages numérisées de la collection d'Helvetica sur papier (nombre, mio, min.)	2,434	1,000	1,546
– Satisfaction des usagers quant à l'exhaustivité des collections (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	–	–	–
Utilisation: La BN développe les possibilités d'utilisation en ligne et sur place			
– Participations à des portails spécialisés externes (nombre, min.)	34	20	30
– Participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations (nombre, min.)	8 430	15 000	20 577
– Satisfaction des usagers quant à l'offre en matière de prestations et de conseil (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	–	–	–
– Documents sonores pour l'archivage numérique en ligne (nombre, min.)	–	50 000	57 543

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

Collection Helvetica numérique: la collection des archives web a été considérablement développée en 2021, ce qui explique la forte augmentation du nombre de publications Helvetica.

Utilisation: bien que toutes les manifestations n'aient pas pu être organisées comme prévu en raison des mesures prises contre la propagation du COVID-19, la valeur cible a été dépassée. Cela est principalement dû au nombre élevé de visiteurs lors des manifestations du centenaire de la naissance de Dürrenmatt et à l'organisation sous forme numérique de quelques manifestations.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**2 000**	**1 661**	**36 927**	**35 266**	**n.d.**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 527	1 611	1 902	291	18,1
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0001	Remboursement de contributions et indemnités	59	–	11	11	–
Remboursement de contributions à des investissements						
E132.0100	Remboursements Protection du paysage et monum. historiques	414	–	163	163	–
Autres revenus et désinvestissements						
E150.0109	Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	–	50	–	-50	-100,0
Transactions extraordinaires						
E190.0108	COVID: remboursement de prêts, entreprises culturelles	–	–	1 177	1 177	–
E190.0117	COVID: remboursement compensations manque à gagner	–	–	33 674	33 674	–
Charges / Dépenses		**420 557**	**582 012**	**400 450**	**-181 561**	**-31,2**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	78 376	82 805	80 070	-2 735	-3,3
	Transfert de crédits		*142*			
	Cession		*1 334*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*736*			
Domaine des transferts						
GP 1: Patrimoine culturel						
A231.0129	Transfert des biens culturels	501	760	730	-30	-4,0
A231.0131	Musées, collections, réseaux de tiers	12 879	13 694	13 693	-1	0,0
A231.0132	Collaboration à la culture (UNESCO + Conseil de l'Europe)	246	233	189	-44	-19,0
	Report de crédits		*39*			
A231.0136	Cinémathèque suisse	9 518	9 572	9 572	0	0,0
A236.0101	Culture du bâti	24 901	30 039	30 039	0	0,0
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	24 487	30 039	29 876	-163	-0,5
GP 2: Création culturelle						
A231.0119	Soutien à des organisations culturelles	3 226	3 280	3 254	-26	-0,8
A231.0120	Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture	1 007	–	–	–	–
A231.0121	Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin	2 452	2 470	2 470	0	0,0
A231.0122	Promotion de la culture et de la langue des Grisons	5 318	5 507	5 207	-300	-5,4
A231.0123	Mesures encourageant la compréhension	5 838	7 381	7 305	-75	-1,0
A231.0124	Encouragement de l'instruct. de jeunes Suisses de l'étranger	24 714	21 967	21 046	-921	-4,2
A231.0125	Yéniches, Manouches et nomadisme	575	702	690	-12	-1,8
A231.0126	Encouragement de films	29 948	32 206	32 159	-47	-0,1
A231.0127	Coopération européenne dans le domaine cinématographique	778	818	721	-97	-11,8
A231.0128	Participation au programme Europe créative (média / culture)	4 827	5 500	5 026	-474	-8,6
A231.0130	Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	–	50	–	-50	-100,0
A231.0133	Prix, distinctions et acquisitions	3 028	3 158	3 069	-89	-2,8
A231.0134	Manifestations et projets	353	994	704	-290	-29,2
A231.0135	Culture cinématographique	9 927	9 990	9 981	-9	-0,1
A231.0137	Promotion de la formation musicale	1 574	4 304	2 651	-1 653	-38,4
A231.0138	Promotion de la lecture	4 363	4 463	4 405	-58	-1,3
A231.0140	Promotion de la littérature	1 819	1 809	1 800	-9	-0,5
A231.0141	Participation culturelle	541	984	492	-492	-50,0
A231.0417	COVID: conventions de prestations, culture, cantons	–	240 000	77 852	-162 148	-67,6
	Supplément		*140 000*			
A231.0418	COVID: aide d'urgence aux acteurs culturels	–	20 000	15 742	-4 258	-21,3
A231.0419	COVID: associations culturelles, domaine amateur	–	18 000	10 698	-7 302	-40,6
	Supplément		*8 000*			
Transactions extraordinaires						
A290.0107	COVID: aide d'urgence aux entreprises culturelles	4 474	–	–	–	–
A290.0108	COVID: aide d'urgence aux acteurs culturels	7 622	–	–	–	–
A290.0109	COVID: comp. manque à gagner, entreprises/acteurs, culture	138 916	–	–	–	–

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
A290.0111	COVID: associations culturelles, domaine amateur	18 350	–	–	–	–
A290.0131	COVID: conventions de prestations, culture, cantons	–	31 286	31 009	-277	-0,9
	Report de crédits		*31 286*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 527 109**	**1 610 500**	**1 901 535**	**291 035**	**18,1**
avec incidences financières	*1 527 109*	*1 610 500*	*1 671 609*	*61 109*	*3,8*
sans incidences financières	–	–	*229 926*	*229 926*	–

Les revenus de fonctionnement de l'OFC comprennent les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN (en particulier les contributions versées à la Phonothèque nationale suisse par la ville de Lugano et le canton du Tessin), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen, les émoluments pour les actes administratifs, ainsi que d'éventuels remboursements de versements effectués les années précédentes. L'écart par rapport au budget s'explique par la réduction des provisions pour les soldes horaires.

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**58 963**	**–**	**11 264**	**11 264**	**–**

Il s'agit de remboursements dans le domaine des transferts de versements effectués les années précédentes. Au cours de l'année de référence, la Società Dante Alighieri Losanna, notamment, a effectué un remboursement suite à l'annulation du projet Celebrazioni anno dantesco 2020.

E132.0100 REMBOURSEMENTS PROTECTION DU PAYSAGE ET MONUM. HISTORIQUES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**413 551**	**–**	**163 139**	**163 139**	**–**

Durant l'année sous revue, un remboursement à hauteur de 0,2 million a été effectué par le canton de Berne sur la base des décomptes des conventions-programmes 2012–2015.

E150.0109 TAXE VIS. À PROMOUV. CINÉ., DIFFUSEURS TÉLÉV., PART RECETTES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**50 000**	**–**	**-50 000**	**-100,0**

Selon la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), les diffuseurs de programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques qui diffusent des films sont tenus d'affecter une part (4 %) de leurs recettes brutes à l'achat, à la production ou à la coproduction de films suisses ou d'acquitter une taxe correspondante. Les recettes doivent être affectées à la promotion du cinéma (voir A231.0130 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision»). Il s'agit d'une taxe de remplacement dont le montant est avant tout déterminé par l'attitude des diffuseurs de télévision eux-mêmes et qui est par conséquent difficile à prévoir.

En 2021, la taxe de remplacement n'a généré aucune recette, car les diffuseurs de télévision ont entièrement rempli leur obligation d'investissement.

Bases légales

LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS *784.40*), art. 7, al. 2. LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*), art. 15, al. 2.

Remarques

Recettes en faveur du financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

E190.0108 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS, ENTREPRISES CULTURELLES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	–	1 176 791	1 176 791	–

Des entreprises culturelles des cantons de Berne et de Lucerne ont remboursé une partie de leurs prêts, pour un montant total de 1,2 million.

E190.0117 COVID: REMBOURSEMENT COMPENSATIONS MANQUE À GAGNER

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	–	33 674 018	33 674 018	–

Les ressources prévues pour l'indemnisation des pertes financières et les projets de transformation ont été versées aux cantons en 2020 à titre d'avances. Sur la base des montants effectivement utilisés, des remboursements ont été effectués par les cantons pour un montant total de 33,7 millions.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**78 376 331**	**82 805 100**	**80 070 380**	**-2 734 720**	**-3,3**
dont mutations de crédits		*2 211 200*			
avec incidences financières	*54 747 814*	*60 121 600*	*57 142 821*	*-2 978 779*	*-5,0*
sans incidences financières	*367 485*	*122 000*	*189 547*	*67 547*	*55,4*
Imputation des prestations	*23 261 032*	*22 561 500*	*22 738 012*	*176 512*	*0,8*
Charges de personnel	38 847 361	40 181 100	40 153 047	-28 053	-0,1
dont location de services	*91 254*	*74 600*	*137 627*	*63 027*	*84,5*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	39 224 659	42 502 000	39 660 456	-2 841 544	-6,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*6 360 058*	*8 640 300*	*7 573 101*	*-1 067 199*	*-12,4*
dont charges de conseil	*1 390 546*	*1 772 800*	*1 339 522*	*-433 278*	*-24,4*
Charges d'amortissement	185 979	122 000	189 547	67 547	55,4
Dépenses d'investissement	118 332	–	67 329	67 329	–
Postes à plein temps (Ø)	248	254	254	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps
Les coûts de personnel représentent 50 % des charges de fonctionnement (40,1 mio). Le recrutement de personnel temporaire (0,1 mio) a permis notamment de rattraper des retards dans le catalogage de la BN et de soutenir l'organisation de différentes remises de prix.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
La plus grande partie des *charges de biens et services liées à l'informatique* (7,6 mio) concerne l'imputation interne de prestations (IP) avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et le Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (ISCeco; 3,5 mio). La cause de la diminution des charges (- 1,1 mio) par rapport au budget 2021 est le retard pris dans deux grands projets. Cette baisse se manifeste aussi bien dans le domaine du développement, du conseil et des prestations de service informatiques (- 0,8 mio) que dans les coûts d'exploitation et de maintenance par des prestataires internes et externes à la Confédération (- 0,3 mio).

Les *charges de conseil* (1,3 mio) comprennent le financement des commissions de l'OFC prescrites par la loi et celui des mandats d'experts et des mandats de conseil. L'écart par rapport au budget (- 0,4 mio) s'explique par la baisse des indemnités versées aux commissions et aux experts, qui ont moins siégé en raison du COVID-19.

51 % des *charges de biens et services et charges d'exploitation* sont affectés aux charges de loyer (20,4 mio, dont 17,9 mio IP). Les coûts de logement comprennent la location et les coûts accessoires pour le dépôt souterrain de la BN, le Centre Dürrenmatt Neuchâtel, les bâtiments des musées de la Confédération, la Cinémathèque suisse et les bâtiments administratifs à Berne. Les autres charges d'exploitation (10,6 mio) comprennent les ressources affectées à l'exploitation de l'OFC (y c. la BN), à la surveillance et au gardiennage des quatre musées de la Confédération (Museo Vela, Collection Oskar Reinhart, Musée des automates à musique et Musée du couvent de Saint-Georges). Elles comprennent en outre les fonds mis à disposition pour les acquisitions de la BN ainsi que pour des mesures de conservation des collections de la BN et des musées, et des collections d'art de la Confédération. Les frais occasionnés par les cérémonies de remise des différents prix suisses figurent également à ce poste. Les dépenses occasionnées par les frais de déplacement, les prestations de service externes et les taxes postales et frais de port ont été moindres (- 1,6 mio), essentiellement en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Charges d'amortissement
Les amortissements du patrimoine administratif de l'OFC sont compris dans les charges de fonctionnement et sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente.

Dépenses d'investissement
Durant l'exercice sous revue, les acquisitions de remplacement suivantes ont été effectuées afin d'assurer la poursuite de l'exploitation de l'OFC:
— Installation multimédia dans la salle Dürrenmatt (48 888 fr.)
— Serveur de stockage en réseau (NAS) pour la numérisation (7119 fr.)
— Support au sol avec colonne Collection d'art (11 322 fr.).

Les investissements supplémentaires ont été compensés dans le cadre des charges de fonctionnement.

Mutations de crédits

— Cession de 1,1 million par l'Office fédéral du personnel pour les places de réinsertion, la garde des enfants, les places de stage, les places d'apprentissage et les cotisations supplémentaires à la caisse de pension.
— Dépassement de crédit de 0,7 million à la suite de la dissolution de réserves affectées.
— Transfert de crédit de 0,1 million à la charge de l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour la direction de projets de déménagements.
— Transfert de crédit de 0,1 million en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour les statistiques culturelles.
— Cession de crédit de 0,2 million à la charge du Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur pour la direction de projets de déménagements.
— Transfert de crédit de 25 000 francs en faveur des Archives fédérales pour l'utilisation de la plateforme Linked Data (LINDAS).
— Transfert de crédit de 0,2 million à la charge de l'Office fédéral de l'énergie pour des besoins supplémentaires en matière d'informatique (très grande complexité du projet SIG-ISOS).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Patrimoine culturel		GP 2: Création culturelle		GP 3: Bibliothèque nationale suisse	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	26	26	16	18	36	36
Charges de personnel	9	10	7	8	22	23
Charges de biens et services et charges d'exploitation	17	17	9	10	13	13
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*1*	*2*	*2*	*3*	*3*	*3*
dont charges de conseil	*0*	*0*	*1*	*1*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	–	0	0
Postes à plein temps (Ø)	57	59	43	44	148	151

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	1 137 000	1 137 000
Constitution à partir du compte 2020	–	870 000	870 000
Dissolution/utilisation	–	-736 000	-736 000
État au 31.12.2021	**–**	**1 271 000**	**1 271 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	1 993 000	1 993 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Durant l'exercice sous revue, des réserves affectées d'un montant de 736 000 francs sont allées aux projets suivants: projets de numérisation Collection générale (300 000 fr.), centenaire Friedrich Dürrenmatt (160 000 fr.), remplacement de la banque de données des œuvres d'art (93 000 fr.), plateforme de films et de nominations (80 000 fr.), mise à niveau des métadonnées e-npa (60 000 fr.), remplacement de la comptabilité des stocks (23 000 fr.) et projets de numérisation CE (20 000 fr.).

Réserves existantes

Les réserves affectées existantes (1,3 mio) sont principalement destinées aux projets SIG-ISOS (0,3 mio), PublicPC next (0,3 mio) et système d'archivage numérique à long terme (0,2 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

L'OFC demande la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 1 993 000 francs. Les projets suivants ont pris du retard:

— Plateforme de films et de nominations 50 000 francs

La plateforme de films et de nominations est utilisée pour l'attribution du prix du cinéma afin de permettre aux experts d'évaluer les films en compétition. Sur la base des travaux liés au projet, il a été décidé d'externaliser cette prestation. Cela permet de réduire le coût total. Les clarifications relatives à l'externalisation ont duré plus longtemps que prévu, ce qui a retardé les travaux et, partant, les dépenses prévues à cet effet (durée: 1.7.2020–31.5.2022; budget du projet: 0,2 mio).

— Davos II 200 000 francs

Dans le cadre du Message culture 2021–2024, le Conseil fédéral a annoncé la tenue d'une deuxième conférence des ministres de la culture sur la culture du bâti. L'OFC a été chargé d'organiser cette conférence pour 2023. La situation épidémiologique et l'incertitude quant au couplage avec le Forum économique mondial ont retardé les travaux préparatoires et l'organisation (durée: 1.1.2021–30.6.2023; budget du projet: 1,2 mio).

— Digiworkflow (P) 100 000 francs

Le projet a pour but d'automatiser le flux de travail dans les projets de numérisation. L'étude a dû être remaniée en raison d'une nouvelle variante, ce qui a entraîné un retard dans le projet (durée: 1.4.2019–31.12.2024; budget du projet: 0,3 mio).

— SIG-ISOS (P) 230 000 francs

L'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) est dressé sous forme géocodée. Le système actuel de saisie et de transmission des informations doit donc être remplacé. La mise en œuvre de ce projet, en collaboration avec des spécialistes externes, a pris du retard en raison de sa complexité (durée: 1.1.2016–30.6.2022; budget du projet: 1,8 mio).

— Renouvellement de la plateforme e-npa (P) 100 000 francs

La plateforme pour la mise à disposition des périodiques numérisés doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offres sur la base des dispositions du droit des marchés publics. Les dépenses budgétisées pour 2021 pour le lancement du projet n'ont pas pu être engagées comme prévu en raison d'un manque de personnel (durée: 1.10.2021–30.6.2024; budget du projet: 0,4 mio).

— Mise à niveau des métadonnées de la collection e-npa (P) 45 000 francs

Les journaux numérisés sont mis à la disposition du public sur www.e-newspaperarchives.ch. Une nouvelle norme de métadonnées est introduite pour faciliter la recherche et les données existantes doivent être adaptées en conséquence. L'élaboration et l'examen d'une nouvelle option ont entraîné des retards dans l'appel d'offres OMC (durée: 1.4.2020–31.12.2025; budget du projet: 0,6 mio).

— Système d'archivage à long terme (P) 1 088 000 francs

Le système d'archivage à long terme sert à l'archivage des collections numériques. Il hébergera à l'avenir les collections numériques de la BN et d'autres partenaires. La procédure d'appel d'offres OMC complexe et des clarifications avec de potentiels partenaires ont entraîné des retards dans le projet (durée: 3.5.2019–31.12.2025; budget du projet: 9,1 mio).

— Les artistes et les livres 60 000 francs

La collection de livres d'artistes de la BN est traitée scientifiquement et sera présentée dans une publication. La personne responsable du projet a bien avancé dans ses travaux. Certains travaux de recherche avec des partenaires externes ont dû être reportés en raison de la pandémie de COVID-19, de même que la production du livre, qui est à ce jour planifiée pour 2022 (durée: 1.6.2018–31.12.2022; budget du projet: 0,1 mio).

— Projets de numérisation de la Collection générale 120 000 francs

Les projets de numérisation de la Collection générale (journaux, périodiques) sont financés et réalisés conjointement avec des partenaires externes (bibliothèques cantonales, éditeurs et autres parties). La BN prend généralement à sa charge 20 % des coûts. Pour certains projets, des absences de personnel à la BN et des contretemps du côté des partenaires ont entraîné des retards. Ceux-ci ont eu pour effet de prolonger les projets au-delà de la période de financement prévue (durée: 1.1.2020–31.12.2022; budget du projet: 0,4 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

A231.0129 TRANSFERT DES BIENS CULTURELS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	501 000	760 400	730 000	-30 400	-4,0

Ces aides financières contribuent à la protection de biens culturels meubles particulièrement menacés (par ex. en cas de conflits armés). Le soutien va notamment à des projets de conservation du patrimoine culturel meuble menacé dans des États avec lesquels la Suisse a conclu un accord bilatéral en vertu de la loi sur le transfert des biens culturels ou à des projets menés par des organisations internationales spécialisées.

Bases légales

LF du 20.6.2003 sur le transfert des biens culturels (LTBC; RS *444.1*), art. 14. O du 13.4.2005 sur le transfert des biens culturels (OTBC; RS *444.11*), art. 8 à 15.

Remarques

Plafond de dépenses «Transfert des biens culturels 2021–2024» (Z0052.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0131 MUSÉES, COLLECTIONS, RÉSEAUX DE TIERS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	12 878 975	13 694 200	13 693 225	-975	0,0

Des contributions d'exploitation d'un montant de 12,6 millions ont été allouées à des musées, à des collections et à des réseaux de tiers. Les musées et collections qui suivent ont été sélectionnés sur la base de la mise au concours publique des contributions d'exploitation: la fondation de la Maison des arts électroniques à Münchenstein, la fondation du Musée de l'habitat rural de Ballenberg à Hofstetten (BE), la fondation Swiss Science Center Technorama à Winterthour, le Musée Ariana, Musée suisse de la céramique et du verre, à Genève, la Cité romaine d'Augusta Raurica à Augst, l'Aargauer Kunsthaus à Aarau, le Laténium, parc et musée d'archéologie, à Hauterive, le Musée de l'Élysée à Lausanne, la fondation Museo d'Arte della Svizzera Italiana à Lugano, la Bibliothèque du couvent de Saint-Gall et la fondation Vitromusée Romont, Musée Suisse du Vitrail et des Arts du Verre à Romont.

Les réseaux de tiers suivants ont également reçu des contributions d'exploitation: la Fondation suisse pour la photographie à Winterthour, l'association Memoriav pour la préservation et l'étude du patrimoine audiovisuel suisse à Berne, la fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène, à Lausanne et Zurich, la fondation Passeport Musées suisses à Zurich, l'Association des musées suisses à Zurich, la Fondation du Musée alpin suisse à Berne et l'association Bibliosuisse à Aarau. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a fixé les principes du calcul de la contribution dans un régime d'encouragement. L'OFC a conclu une convention de prestations avec les bénéficiaires des contributions d'exploitation.

En outre, des aides financières à hauteur de 0,8 million ont été allouées à des musées et à des collections pour la réalisation de projets relatifs à la clarification de la provenance de biens culturels et à la publication des résultats de ces recherches. Enfin, des contributions aux primes d'assurance d'un montant de 0,3 million ont été octroyées à des musées pour les aider à emprunter des œuvres importantes pour leurs expositions temporaires. La contribution à un projet est plafonnée à 100 000 francs et la contribution à une prime d'assurance à 150 000 francs.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 10. O du DFI du 29.11.2016 instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS *442.121.1*), art. 10.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0132 COLLABORATION À LA CULTURE (UNESCO + CONSEIL DE L'EUROPE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**246 293**	**233 300**	**189 007**	**-44 293**	**-19,0**
dont mutations de crédits		*39 000*			

Les États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel immatériel et de soutenir la collaboration sur les plans régional et international. En même temps que la convention, un «Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a été créé. Il est alimenté par les cotisations obligatoires des États contractants. Les signataires de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel s'engagent à sauvegarder et à entretenir les objets culturels et naturels importants situés sur leur territoire (sites du patrimoine mondial). La convention exige un système de collaboration internationale destiné à soutenir les efforts des États.

L'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels entend promouvoir un tourisme durable qui rend accessible le patrimoine culturel européen et met l'accent sur des sujets suprarégionaux concernant l'Europe. Les cotisations obligatoires des États parties servent à financer les mesures de soutien et le programme d'activités. L'écart par rapport au budget s'explique par le non-versement de la contribution volontaire de la Suisse en 2021.

Mutation de crédit

— Report de crédit de 39 000 francs pour la cotisation obligatoire 2020 à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (Supplément I 2021).

Bases légales

Convention du 17.10.2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (RS *0.440.6*), art. 26, al. 1. Convention du 23.11.1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS *0.451.41*). Résolution CM/Res(2010)53, instituant un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, art. 5.

A231.0136 CINÉMATHÈQUE SUISSE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**9 517 700**	**9 572 200**	**9 572 200**	**0**	**0,0**

Des contributions d'exploitation sont allouées à la Cinémathèque suisse à Lausanne pour le catalogage, la collection, l'archivage, la restauration et la promotion de films suisses et d'autres œuvres audiovisuelles, en priorité celles qui ont un rapport clair avec la Suisse (Helvetica). Le financement de la Cinémathèque suisse est assuré en premier lieu par la Confédération. La Ville de Lausanne et le canton de Vaud fournissent des contributions supplémentaires. La Confédération conclut avec la Cinémathèque suisse des conventions de prestations pluriannuelles, qui fixent les objectifs et les indicateurs des prestations de l'institution. La Cinémathèque suisse a pour mandat, outre de gérer ses archives analogiques, d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de numérisation.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*), art. 1, let. c, art. 18. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS *443.113*).

Remarques

Plafond de dépenses «Cinéma 2021–2024» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A236.0101 CULTURE DU BÂTI

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**24 900 500**	**30 039 400**	**30 039 400**	**0**	**0,0**

Des contributions sont allouées principalement à la sauvegarde d'objets à protéger tels que des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé ou des monuments historiques ainsi qu'à des mesures archéologiques. Les projets de recherche, de formation et de perfectionnement des spécialistes, les relations publiques et certaines organisations exerçant leurs activités dans l'ensemble du pays reçoivent aussi un financement.

La Confédération et les cantons participent ensemble au financement des mesures de sauvegarde des objets à protéger (tâche commune). Les contributions fédérales sont en principe octroyées sur la base de conventions-programmes conclues avec les cantons ou sur la base de décisions au cas par cas.

Bases légales
LF du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS *451*), art. 13 à 15. O du 16.1.1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS *451.1*).

Remarques
Crédit d'engagement «Culture du bâti 2021–2024» (V0152.03), voir tome 1, ch. C 12. Une partie des dépenses est couverte au moyen du fonds «Financement spécial pour la circulation routière» (10 mio), voir tome 1, ch. B 82/34. Crédits d'engagement «Protection du paysage et conservation des monuments historiques» (V0152.00–V0152.02), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	24 486 949	30 039 400	29 876 261	-163 139	-0,5

Les contributions à des investissements pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont complètement réévaluées l'année du versement (voir crédit A236.0101 «Culture du bâti»), déduction faite des remboursements d'un montant de 0,2 million inscrits au crédit E132.0100 «Remboursements Protection du paysage et conservation des monuments historiques».

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (RS *611.0*), art. 51.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CRÉATION CULTURELLE

A231.0119 SOUTIEN À DES ORGANISATIONS CULTURELLES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	3 226 249	3 280 200	3 254 100	-26 100	-0,8

Des contributions sont allouées à des organisations d'acteurs culturels professionnels actives dans l'ensemble de la Suisse dans les domaines des arts visuels, du design, du cinéma, de la littérature, de la musique, de la danse, du théâtre et des médias interactifs ainsi qu'à des organisations d'envergure nationale d'amateurs actifs dans le domaine culturel. Elles sont octroyées par le biais de conventions de prestations pluriannuelles. Le calcul des contributions allouées à des organisations d'acteurs culturels professionnels se fonde sur les critères suivants: la qualité et l'importance des prestations, un montant minimum défini par l'OFC pour chaque organisation qui remplit les conditions d'encouragement, la taille de l'organisation et le nombre de membres actifs représentés. Les contributions octroyées à des organisations d'amateurs actifs dans le domaine culturel sont calculées en fonction du nombre de membres.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 14.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0121 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DU CANTON DU TESSIN

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	2 452 100	2 470 100	2 470 100	0	0,0

La Confédération alloue au canton du Tessin des aides financières pour la sauvegarde et la promotion de la langue et de la culture italiennes. Le soutien va à des mesures générales (publications, recherche, programmes culturels, bourses, etc.), à des institutions et des organisations exerçant des tâches suprarégionales et à des manifestations linguistiques et culturelles. Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton du Tessin soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales
LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS *441.1*), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS *441.11*), art. 22 à 25.

Remarques
Plafond de dépenses «Langues et compréhension 2021–2024» (Z0051.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0122 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DES GRISONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	5 317 600	5 506 600	5 206 600	-300 000	-5,4

La Confédération alloue des aides financières au canton des Grisons pour la sauvegarde et la promotion des langues et des cultures romanches et italiennes. Le soutien va à des mesures générales (enseignement, traduction, publications, production de matériel pédagogique dans les langues minoritaires, etc.), à des organisations et institutions exerçant des tâches suprarégionales (Pro Grigioni, Lia Rumantscha), à des activités d'édition en romanche ainsi qu'à la promotion du romanche dans les médias (Fundaziun Medias Rumantschas). Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton des Grisons soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Les ressources destinées à la promotion du romanche en dehors de son aire de diffusion traditionnelle (0,3 mio) allouées par le Parlement ont été imputées au crédit A231.0123 «Mesures encourageant la compréhension». Le canton des Grisons ne pouvant pas soutenir des projets éducatifs et culturels dans d'autres cantons pour des raisons légales, c'est l'OFC qui met en œuvre ces mesures.

Bases légales
LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS *441.1*), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS *441.11*), art. 18 à 21.

Remarques
Plafond de dépenses «Langues et compréhension 2021–2024» (Z0051.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0123 MESURES ENCOURAGEANT LA COMPRÉHENSION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	5 838 248	7 380 500	7 305 203	-75 297	-1,0

La Confédération apporte son soutien aux domaines principaux suivants:
— échanges scolaires (art. 9 OLang);
— mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement et promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (art. 10 et 11 OLang);
— centre de compétences scientifique de promotion du plurilinguisme (art. 12 OLang);
— soutien d'agences de presse (art. 13 OLang);
— soutien d'organisations et d'institutions (art. 14 OLang);
— soutien des cantons plurilingues (art. 17 OLang);
— promotion du romanche en dehors de son aire de diffusion traditionnelle (art. 14 OLang).

Le canton des Grisons n'étant pas en mesure de soutenir des projets éducatifs et culturels de promotion du romanche dans d'autres cantons (voir crédit A231.0122, «Promotion de la culture et de la langue des Grisons»), c'est l'OFC qui met en œuvre ces mesures.

Bases légales
LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS *441.1*), art. 14 à 18 et 21. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS *441.11*), art. 9 à 14 et 17.

Remarques
Plafond de dépenses «Langues et compréhension 2021–2024» (Z0051.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0124 ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCT. DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	24 714 179	21 967 400	21 045 951	-921 449	-4,2

La Confédération octroie un soutien à 18 écoles suisses à l'étranger et pour les coûts résultant de l'engagement d'enseignants suisses dans des écoles allemandes, françaises et internationales fréquentées par un grand nombre d'enfants suisses. Elle peut également encourager les offres de formation professionnelle, les offres de fournisseurs privés et la fondation de nouvelles écoles. Les écoles suisses reconnues par le Conseil fédéral déposent une demande de subventions accompagnée du budget de la nouvelle année scolaire, du décompte final et du rapport concernant l'année scolaire écoulée. Le montant des subventions est fixé de manière forfaitaire sur la base de critères définis. Le montant des aides financières aux écoles suisses est calculé en fonction du nombre total d'élèves ou de personnes en formation, du nombre d'élèves ou de personnes en formation de nationalité suisse, du nombre d'enseignants pour lesquels une subvention peut être demandée et du nombre de langues d'enseignement.

Durant l'année sous revue, l'OFC a une nouvelle fois versé des aides d'urgences d'un montant total de 2,1 millions aux écoles suisses de Bangkok, Barcelone, Bergame, Bogota, Madrid, Mexico, Rome et Santiago ainsi qu'à celles se trouvant au Brésil.

Bases légales
LF du 21.3.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (LESE; RS *418.0*), art. 10, 11 et 14. O du 28.11.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (OESE; RS *418.01*), art. 4 à 7 et 8 à 13. O du DFI du 2.12.2014 fixant les taux de subventionnement pour les aides financières aux écoles suisses à l'étranger (OESE-DFI; RS *418.013*).

Remarques
Plafond de dépenses «Écoles suisses à l'étranger 2021–2024» (Z0059.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0125 YÉNICHES, MANOUCHES ET NOMADISME

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**575 000**	**701 800**	**689 500**	**-12 300**	**-1,8**

La Confédération soutient notamment l'Association faîtière des gens du voyage «Radgenossenschaft der Landstrasse» et la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Fondée en 1975, la «Radgenossenschaft der Landstrasse» offre un éventail de prestations (recherche d'aires de séjour, information du public, scolarisation, etc.) à cette minorité nationale reconnue par la Suisse. La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» soutient la collaboration entre les différents niveaux institutionnels et les gens du voyage. La Confédération octroie en outre des aides financières aux cantons pour la création d'aires d'accueil afin de permettre le mode de vie nomade.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 17.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0126 ENCOURAGEMENT DE FILMS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**29 948 154**	**32 205 600**	**32 158 825**	**-46 775**	**-0,1**

Cette contribution vise à soutenir le développement et la réalisation de projets de films suisses et de coproductions. Elle permet aussi de promouvoir l'exploitation publique des films et le cinéma suisse et de soutenir l'excellence par l'octroi d'un prix du cinéma.

L'aide liée au succès (6,5 mio) a permis de soutenir des films suisses en fonction du nombre d'entrées en salles et de l'accueil qui leur a été réservé lors d'importants festivals internationaux. Le succès d'un film auprès du public permet d'accorder aux personnes impliquées dans la réalisation (producteurs, réalisateurs et auteurs) une récompense sous la forme de bonifications limitées dans le temps qu'elles peuvent réinvestir dans de nouveaux projets cinématographiques.

L'aide sélective (16,8 mio) a permis d'octroyer des aides financières à la réalisation (écriture de scénarios, développement de projets, production et postproduction) et à l'exploitation (distribution, promotion) de films suisses et de coproductions. Les critères d'octroi d'une aide sélective sont en particulier le potentiel cinématographique, la qualité technique et artistique d'un projet et la structure de son financement. Dans le cadre des coproductions internationales (accords bilatéraux et multilatéraux), on prend notamment en compte la part de financement de la Suisse et le potentiel d'exploitation du film en Suisse et on veille à établir un équilibre adéquat entre productions avec participation suisse minoritaire et productions avec participation suisse majoritaire. En outre, la Confédération encourage à titre subsidiaire la formation de cinéastes en versant des aides financières aux films de diplôme réalisés dans les hautes écoles, pour autant que ceux-ci soient produits de manière indépendante. Elle soutient également la diversité de l'offre dans les régions. Les aides financières sélectives couvrent au maximum 50 % des coûts totaux d'un projet.

L'aide liée au site de tournage (promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse, PICS; 6,0 mio) permet à la Confédération de participer aux coûts techniques, artistiques et logistiques engagés en Suisse, particulièrement pour les coproductions internationales. Cet instrument renforce la compétitivité du secteur audiovisuel suisse, permet de préserver un savoir-faire national et incite à tourner davantage de films en Suisse. Sont éligibles au soutien les projets de films suisses ou de coproductions susceptibles d'être reconnus dans le cadre des accords de coproduction existants.

Les autres moyens de l'encouragement du cinéma (environ 2,9 mio) comprennent le soutien à l'exploitation et à la diversité dans les salles de cinéma suisses, les dotations du Prix du cinéma suisse ainsi que le soutien à la création cinématographique italophone par le biais d'une convention de prestations avec le canton du Tessin.

Bases légales
LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*), art. 1, let. a, art. 7 et 14*a*. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS *443.113*).

Remarques
Plafond de dépenses «Cinéma 2021–2024» (Z0004.04), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0127 COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	777 623	817 700	720 819	-96 881	-11,8

La contribution annuelle au Fonds culturel du Conseil de l'Europe (Eurimages), qui vise à améliorer la collaboration internationale et les échanges dans le domaine cinématographique, contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse par la participation à des institutions d'encouragement multilatérales et à des coproductions. Les producteurs suisses reçoivent du fonds Eurimages un montant de 0,5 million d'euros au maximum pour la réalisation de films internationaux. Les principaux critères pris en considération sont la qualité artistique, l'expérience des réalisateurs ou producteurs et les chances de succès au niveau international. Les entreprises suisses de projection reçoivent de ce fonds un montant d'environ 0,3 million d'euros par an pour la projection en salles de films européens en Suisse. Ces dernières années, les rentrées annuelles dues à ce programme ont toujours dépassé le montant de la contribution fédérale.

Initialement prévue pour 2021, l'augmentation du budget pour l'adhésion ne devrait être effective qu'en 2023 (adaptation de la clé de répartition pour l'aide au cinéma); pour cette raison, les dépenses ont été inférieures aux ressources budgétisées.

Bases légales
LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*). Accord partiel Eurimages, ACF du 11.1.1989.

A231.0128 PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE (MÉDIA / CULTURE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	4 827 052	5 500 000	5 026 325	-473 675	-8,6

Comme la Suisse ne peut plus participer au programme MEDIA de l'Union européenne (UE) depuis 2014, des ressources sont prévues pour des mesures compensatoires nationales. Celles-ci sont destinées à pallier les principaux inconvénients que la non-participation à ce programme entraîne pour les cinéastes, les distributeurs et les festivals de films en Suisse. Elles sont allouées de manière sélective et s'inspirent des critères du programme de l'UE afin de faciliter une éventuelle réintégration. L'administration des mesures compensatoires MEDIA est assurée par l'association «MEDIA Desk Suisse», avec qui l'OFC a conclu une convention de prestations et qui est également financée par le biais de ce crédit.

Les dépenses inférieures de 0,5 million par rapport au budget s'expliquent par la baisse du nombre de demandes dans le domaine de l'exploitation des films en salles.

Bases légales
LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*), art. 5, let. f. LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 22, let. b. O du DFI du 21.4.2016 sur les mesures d'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse et les mesures compensatoires MEDIA (OPICin; RS *443.122*).

A231.0130 TAXE VISANT À PROMOUVOIR LE CINÉMA, DIFFUSEURS DE TÉLÉVISION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	50 000	–	-50 000	-100,0

Les recettes provenant des redevances des diffuseurs de programmes télévisés doivent être affectées au cinéma (aide sélective). Si elles ne sont pas utilisées la même année, elles sont affectées au financement spécial «Encouragement du cinéma». L'affectation des recettes réalisées en cours d'année et des ressources provenant du fonds est budgétisée dans le présent crédit. Aucun financement n'a été effectué à partir de ce crédit en raison du manque de recettes lié au COVID-19 (voir crédit E132.0100/OFC).

Bases légales
LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*), art. 15, al. 2. LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS *784.40*).

Remarques
Dépenses imputées au financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0133 PRIX, DISTINCTIONS ET ACQUISITIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	3 027 748	3 157 900	3 068 766	-89 134	-2,8

Les prix fédéraux sont à la fois un instrument d'encouragement et un instrument de promotion. Ils renforcent la visibilité et la diffusion de la production artistique suisse de qualité. Sont distingués les créateurs culturels dans les domaines de l'art, du design, de la littérature, de la danse, du théâtre et de la musique. Des plateformes servant à présenter les œuvres primées à un public national et international reçoivent également un financement. En complément de ce soutien à la culture par des prix et des distinctions, la Confédération acquiert depuis 1888 des œuvres d'art et des travaux de design, qui vont enrichir ses Collections d'art.

Les prix sont décernés dans le cadre d'un concours ou sur nomination par une commission ou un jury fédéral ou par des experts.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 13.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0134 MANIFESTATIONS ET PROJETS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	352 946	994 000	703 580	-290 420	-29,2

Sont soutenus des projets destinés à un large public (fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur), des projets de débats de politique culturelle et des projets visant à préserver le patrimoine culturel immatériel, qui facilitent l'étude de formes d'expression culturelle ou de questions actuelles en lien avec la culture. L'OFC attribue les aides financières sur la base d'une mise au concours ou par allocation directe.

En raison de retards du côté des requérants occasionnés par la pandémie, tous les projets de débats de politique culturelle n'ont pas pu être achevés en 2021. Par ailleurs, de nombreuses fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur ont été annulées en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une baisse des demandes.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 16.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0135 CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	9 927 100	9 989 700	9 981 000	-8 700	-0,1

La Confédération accorde un soutien aux mesures de médiation dans le domaine de la culture cinématographique, aux organisations travaillant à la promotion du cinéma suisse aux niveaux national et international ainsi qu'à la Fondation Swiss Films, notamment par des contributions à la promotion du cinéma suisse et pour le Prix du cinéma suisse.

Sont également soutenus des festivals suisses de cinéma sur la base de conventions de prestations, des revues cinématographiques et des programmes facilitant l'accès des enfants et des jeunes au cinéma ainsi que des institutions et des initiatives qui participent activement à la sauvegarde, au développement et au renouvellement de la production et de la culture cinématographiques en Suisse. S'agissant du soutien aux institutions, une attention particulière est portée à la qualité et au professionnalisme des organisations en matière de financement et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'orientation des mesures vers l'ensemble du pays.

Le perfectionnement des personnes travaillant dans la branche du cinéma est lui aussi soutenu. Cette tâche est notamment assumée par la fondation FOCAL, qui reçoit l'appui de la Confédération.

Bases légales
LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS *443.1*), art. 5, let. a à e, et 6. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS *443.113*).

Remarques
Plafond de dépenses «Cinéma 2021–2024» (Z0004.04), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0137 PROMOTION DE LA FORMATION MUSICALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 573 657**	**4 304 000**	**2 651 307**	**-1 652 693**	**-38,4**

Les aides financières sont allouées à des projets d'importance nationale destinés à encourager la formation musicale des enfants et des jeunes (notamment des formations nationales, des festivals, des concours). Elles sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Par ailleurs, un soutien va au programme Jeunesse et Musique (J+M) lancé par la Confédération en application de l'article constitutionnel sur la formation musicale (art. 67*a* Cst.) et qui permet de financer la formation et le perfectionnement des enseignants de musique du domaine amateur ainsi que les camps et les cours de musique pour enfants et jeunes. Les aides financières sont octroyées sous la forme de contributions forfaitaires par participant.

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que les offres du programme Jeunesse+Musique ont été moins nombreuses, en raison de la pandémie de COVID-19.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 12.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0138 PROMOTION DE LA LECTURE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**4 363 348**	**4 463 100**	**4 404 852**	**-58 248**	**-1,3**

L'OFC soutient des organisations et des projets dans le domaine de la promotion de la lecture afin de promouvoir l'aptitude à lire et le plaisir de lire, de favoriser l'accès, des enfants et des jeunes en particulier, aux livres et à la culture de l'écrit et de contribuer au développement et à l'échange des savoirs ainsi qu'à la mise en réseau et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture. L'OFC alloue des contributions d'exploitation à des organisations actives dans la promotion de la lecture à l'échelle nationale ainsi que des contributions à des projets suprarégionaux destinés à encourager la lecture. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Des conventions de prestations sont conclues avec les organisations œuvrant à la promotion de la lecture.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 15.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0140 PROMOTION DE LA LITTÉRATURE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 818 597**	**1 809 100**	**1 799 799**	**-9 301**	**-0,5**

Cette aide financière vise à encourager le travail d'édition culturelle (assistance et conseils aux auteurs, révision critique, etc.) en vue de valoriser et de renforcer le paysage littéraire suisse. Son but est également de faciliter l'adaptation des maisons d'édition aux exigences techniques et économiques, de renforcer leur rôle de médiatrices entre les auteurs, les librairies et les lecteurs, et de reconnaître le travail des petits éditeurs. Les maisons d'édition suisses peuvent déposer une demande d'octroi de contributions structurelles auprès de l'OFC.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 15.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0141 PARTICIPATION CULTURELLE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	541 000	984 100	492 000	-492 100	-50,0

Cette aide financière vise à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Sont soutenus des projets destinés à favoriser l'accès à des offres culturelles, à promouvoir la médiation culturelle, à former à la culture et à faire participer la population à des activités culturelles ainsi que des projets d'encouragement des échanges de connaissances, de réseautage et de coordination. Des enquêtes, des études et des colloques sont également financés. Les projets doivent avoir une portée nationale. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours.

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que les demandes de soutien ont été moins nombreuses en raison du COVID-19.

Bases légales
LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS *442.1*), art. 9*a*.

Remarques
Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2021–2024» (Z0053.02), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0417 COVID: CONVENTIONS DE PRESTATIONS, CULTURE, CANTONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	240 000 000	77 852 004	-162 147 996	-67,6
dont mutations de crédits		*140 000 000*			

Ces aides financières ont pour but de couvrir l'indemnisation des pertes financières des acteurs culturels et des entreprises culturelles ainsi que les projets de transformation de ces dernières. Les cantons sont chargés de la mise en œuvre. À cet effet, la Confédération a conclu des conventions de prestations avec les cantons. Elle participe pour moitié au financement.

L'écart par rapport au budget s'explique principalement par le fait que les pertes des entreprises culturelles et des acteurs culturels ont été en grande partie couvertes par les mesures COVID destinées à l'ensemble de l'économie (allocation pour perte de gain COVID-19, indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail). En outre, l'allègement progressif des mesures sanitaires COVID-19 a eu pour conséquence que les indemnités pour pertes financières ont été nettement inférieures aux prévisions.

Mutations de crédits
— Crédit supplémentaire de 140 millions (Supplément I 2021).

Bases légales
LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 11.

A231.0418 COVID: AIDE D'URGENCE AUX ACTEURS CULTURELS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	20 000 000	15 741 723	-4 258 277	-21,3

Ces aides doivent permettre de couvrir les frais d'entretien immédiats des acteurs culturels, pour autant que ceux-ci ne puissent pas subvenir eux-mêmes à leurs besoins en raison des mesures prises par l'État pour lutter contre l'épidémie de COVID-19. Les contributions ont été versées par l'intermédiaire de l'organisation Suisseculture Sociale, qui est également chargée d'examiner les demandes. La mise en œuvre de la mesure a montré que la demande d'aides d'urgence était moins importante que prévu.

Bases légales
O du 14.10.2020 COVID-19 culture (RS *442.15*), art. 11 et 12. LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 11.

A231.0419 COVID: ASSOCIATIONS CULTURELLES, DOMAINE AMATEUR

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	18 000 000	10 698 134	-7 301 866	-40,6
dont mutations de crédits		*8 000 000*			

Dans le cadre des mesures prises pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, la Confédération peut allouer des indemnités aux associations culturelles d'amateurs qui ont subi des pertes financières en raison de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit de manifestations. Allouée sur demande, l'indemnité se monte au maximum à 10 000 francs par association culturelle et par année civile. Les aides financières sont versées par les associations faîtières respectives désignées par le DFI. La mise en œuvre de la mesure a montré que la demande d'indemnités de la part des associations d'amateurs était moins importante que prévu.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire de 8 millions (Supplément I 2021).

Bases légales

O du 14.10.2020 COVID-19 culture (RS *442.15*), art. 15 et 16. LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 11.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0131 COVID: CONVENTIONS DE PRESTATIONS, CULTURE, CANTONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	31 286 000	31 009 293	-276 707	-0,9
dont mutations de crédits		*31 286 000*			

Ces aides financières avaient pour but de couvrir l'indemnisation des pertes financières des acteurs culturels et des entreprises culturelles ainsi que les projets de transformation de ces dernières pour la période de novembre et décembre 2020. Les cantons sont chargés de la mise en œuvre. À cette fin, la Confédération a conclu avec eux des conventions de prestations. Elle a participé pour moitié au financement. Les cantons n'ayant pas encore pris de décision, fin 2020, portant octroi des contributions, le crédit budgétaire n'a pas été débité en 2020.

Mutations de crédits

— Transfert de crédit de 31,3 millions (Supplément I 2021).

Bases légales

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 11.

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Renforcement du rôle de spécialiste et service spécialisé de la Confédération pour la météorologie et le climat.
— Utilisation de la numérisation afin d'innover au niveau des prestations, de la distribution et de l'organisation; promotion de l'automatisation et de la standardisation; avancement de l'automatisation et de la standardisation.
— Maintien et promotion de la sécurité opérationnelle et de la qualité des prestations.
— Développement ciblé de partenariats et de coopérations avec des hautes écoles, des organes fédéraux, des services météorologiques européens, des exploitants d'infrastructures critiques ainsi que des organisations privées et internationales pour le développement des expertises et l'obtention d'effets de synergie.

PROJETS 2021

— Développement de la prochaine génération de modèles prévisionnels numériques de MétéoSuisse: début de la phase de conception.
— Mise à disposition des nouvelles normes climatiques suisses 1991–2020: phase de réalisation en cours de mise en œuvre.
— Établissement automatisé d'informations météorologiques pour les aéroports de Genève et de Kloten: concept de mise en œuvre adopté.
— Mise à disposition de puissance de calcul géoredondante: clôture de la phase d'initialisation et décision concernant le mandat de projet.
— Propositions automatisées pour des informations météorologiques transfrontalières: le prototype de prévisions sectorielles est disponible.
— Emergency Response Meteorology (système pour la protection générale en cas d'urgence): introduction opérationnelle du système et clôture du projet.
— Remplacement du système de météorologie au sol sur les terrains d'aviation (SMART) à l'intention des forces aériennes: clôture de la phase de conception.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets se déroulent globalement conformément au calendrier ou ont été clôturés avec succès (développement de la prochaine génération de modèles de prévision numérique).

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**25,4**	**25,2**	**25,5**	**0,1**	**0,2**
Charges	**118,5**	**123,2**	**119,0**	**0,5**	**0,4**
Charges propres	91,9	98,2	94,4	2,6	2,8
Charges de transfert	26,6	25,1	24,5	-2,1	-7,8
Dépenses d'investissement	**2,5**	**2,4**	**2,0**	**-0,5**	**-21,0**

COMMENTAIRE

MétéoSuisse tire des revenus de prestations météorologiques fournies à des services internes de l'administration et à des entités externes, par exemple avec le traitement de données météorologiques pour le compte de clients actifs dans le domaine de la météorologie aéronautique. À ces revenus s'ajoutent les recettes issues de projets de recherche financés par des tiers. Les revenus restent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Environ trois quarts des charges de MétéoSuisse sont liés à la fourniture de prestations en rapport avec la météo et le climat (collecte de données, traitement des informations, prestations d'experts). En ce qui concerne les charges propres, l'augmentation des coûts est avant tout due aux moyens supplémentaires nécessaires pour le financement des capacités des supercalculateurs utilisés dans le cadre des prévisions météorologiques et pour le nouveau projet «Weather4UN». Le quart restant concerne les charges de transfert et est majoritairement fortement lié (contributions obligatoires aux organisations internationales). Les charges de transfert sont inférieures à celles de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la réduction de la contribution à l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT). Les dépenses d'investissement ont baissé par rapport à l'exercice précédent, des retards de livraison s'étant produits dans les achats de matériel informatique de remplacement prévus.

GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 1 comprend la mise à disposition des résultats immédiats des mesures et des observations ainsi que des prévisions météorologiques numériques destinés au public, aux autorités, au réseau national de sécurité, à l'aéronautique de même qu'au monde économique et scientifique. Il contribue ainsi à accroître la création de valeur économique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,7	4,5	3,1	-1,4	-30,8
Charges et dépenses d'investissement	27,7	27,1	22,9	-4,1	-15,3

COMMENTAIRE

Près de 24 % des charges de fonctionnement et 12 % des revenus de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 1. Les écarts par rapport au budget sont dus à des retards dans des projets en cours, à des incertitudes au niveau de la planification au moment de la budgétisation, ainsi qu'à des acquisitions de projets après la budgétisation.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Disponibilité des systèmes de mesure: Les systèmes de mesure radar et SMN sont optimisés en permanence afin d'augmenter la qualité des prévisions et des avis			
– Disponibilité du réseau de radars (%, min.)	99,9	96,0	99,9
– Disponibilité des données SwissMetNet (Réseau de mesure automatique de MétéoSuisse) dans DWH (entrepôt de stockage) après 9 minutes (%, min.)	99,3	96,0	99,4
– Certification ou recertification des stations de MétéoSuisse et des stations de partenaires (nombre, min.)	34	35	32
Qualité des mesures: Les mesures sont effectuées dans le respect des normes internationales (portée, délai, qualité)			
– Respect des prescriptions de l'OMM (%, min.)	100	95	100
Fiabilité et qualité des modèles prévisionnels: Les modèles prévisionnels mis à la disposition des utilisateurs sont fiables et de haute qualité			
– Disponibilité du modèle de prévision numérique (%, min.)	100,0	98,4	99,9
– Taux de réussite pour le jour 1 (nébulosité, précipitations, température et vitesse du vent) (indice)	74,2	74,0	75,4
– Taux de réussite pour le jour 3 (nébulosité, précipitations, température et vitesse du vent) (indice)	72,0	71,4	72,1
Augmentation de l'efficience: Des contrôles réguliers ainsi que des automatisations permettent de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité			
– Nombre de systèmes de mesure et d'observation qui seront automatisés (nombre, min.)	1	1	1
– Part des services commerciaux pour lesquels la rentabilité des applications sous-jacentes a été contrôlée (%)	45	50	50
Satisfaction clients: Les bénéficiaires des prestations sont satisfaits du contenu ainsi que de la qualité de livraison des données			
– Livraisons aux clients «push» de l'ensemble des données météorologiques et climatologiques (échelle 1 à 6)	5,4	5,0	5,6

COMMENTAIRE

Les objectifs ont en grande partie été atteints.
Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:
Disponibilité des systèmes de mesure: en 2021, ce sont avant tout des stations situées dans des régions difficiles d'accès qui ont été certifiées ou recertifiées. Des ressources plus élevées que prévu ayant été requises à cette fin, le nombre visé de stations certifiées ou recertifiées n'a pas été atteint.

GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 2 englobe, d'une part, la création de bases destinées à la prise de décisions influencées par le temps et/ou le climat et couvre, d'autre part, les besoins du grand public, des autorités, du réseau national de sécurité, de l'aviation, du monde scientifique et de l'économie en matière de protection contre les dommages causés par les intempéries ou la radioactivité, de services de planification d'activités dépendant de la météo ou encore d'organisation sûre et économique de la navigation aérienne. Ce groupe de prestations contribue donc à accroître la sécurité et le bien-être de la population dans la mesure où il permet de limiter les dégâts matériels dus aux intempéries et de réduire le nombre d'accidents liés à la météo.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	22,7	20,7	22,4	1,7	8,1
Charges et dépenses d'investissement	66,7	73,5	73,5	0,0	0,0

COMMENTAIRE

Près de 76 % des charges de fonctionnement et 88 % des recettes de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 2. Les écarts par rapport au budget découlent d'incertitudes au niveau de la planification au moment de la budgétisation, ainsi que d'acquisitions de projets après la budgétisation.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Qualité des prévisions: La qualité des prévisions à court et à moyen termes s'est stabilisée à un niveau élevé			
– Indice de qualité jour+1 (indice, min.)	85,6	83,5	84,7
– Indice de qualité jour+3 (indice, min.)	80,9	78,0	79,4
– Indice de qualité jour+5 (indice, min.)	74,0	72,0	70,3
Qualité des avis: La qualité des avis est maintenue à un niveau élevé			
– Part d'avis corrects (%, min.)	90	85	82
– Part d'avis non nécessaires (%, max.)	16	30	27
Prestations de météorologie aéronautique: Les dispositions nationales et internationales en matière d'aviation civile (OMM, OACI, UE et EASA) sont respectées et la qualité est maintenue à un niveau élevé			
– Maintien de la certification SES (Single European Sky) (oui/non)	oui	oui	oui
– Qualité des prévisions pour les aéroports de Zurich et de Genève (indice, min.)	90,0	80,0	83,0
– Satisfaction clients (échelle 1 à 6)	5,3	5,0	5,2
Portail des dangers naturels: L'accès de la population au portail de la Confédération est assuré			
– Disponibilité portail des dangers naturels (%, min.)	100,0	99,5	100,0
Calcul de la propagation de la radioactivité: L'OFPP (CENAL) a accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à des calculs de la propagation de la radioactivité			
– Les cas de test mensuels offrent différents calculs de la propagation (nombre, min.)	5,00	3,00	5,00
– Satisfaction des autorités actives au sein du réseau national de sécurité (échelle 1 à 6)	5,5	5,0	5,4
Informations climatiques: La population reçoit des informations pertinentes et actuelles			
– Articles de blog par an (nombre, min.)	73	30	75
– Mise à jour quotidienne de l'évolution du climat sur Internet (%, min.)	100	97	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont en grande partie été atteints.

Des écarts se sont produits dans les domaines suivants:

Taux de réussite jour+5: le taux de réussite a sensiblement baissé au début de l'été, après qu'un nouveau système automatique de production a été mis en exploitation. Les mesures prises en conséquence ont eu un impact à partir de l'automne, de sorte que le taux de réussite s'est notablement amélioré au deuxième semestre.

Part d'avis corrects: les performances ont été bonnes au cours de l'été, riche en alertes, avec des situations d'intempéries complexes et dévastatrices. La valeur annuelle est malgré tout inférieure à la valeur cible de 85 %, notamment en raison de la sous-estimation de certains événements survenus pendant l'automne. Elle s'inscrit néanmoins dans le cadre des variations ordinaires.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**25 443**	**25 218**	**25 503**	**285**	**1,1**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	25 443	25 218	25 503	285	1,1
Charges / Dépenses		**121 029**	**125 639**	**120 974**	**-4 665**	**-3,7**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	94 404	100 588	96 435	-4 154	-4,1
	Transfert de crédits		*1 360*			
	Cession		*1 129*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*1 600*			
	Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)		*285*			
Domaine des transferts						
GP 1: Données météorologiques et climatologiques						
A231.0176	Organisation météorologique mondiale, Genève	3 605	3 600	3 478	-122	-3,4
A231.0177	Org. europ. pour exploit. de satellites météor., Darmstadt	18 904	17 052	17 034	-18	-0,1
	Supplément		*1 152*			
A231.0178	Centre mondial du rayonnement, Davos	1 489	1 489	1 489	0	0,0
A231.0180	Collaboration européenne en matière de météorologie	412	410	373	-36	-8,8
GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques						
A231.0179	Centre europ. pour prévisions météo. à moyen terme, Reading	2 214	2 500	2 165	-335	-13,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**25 442 994**	**25 217 700**	**25 503 075**	**285 375**	**1,1**
avec incidences financières	*17 507 860*	*17 731 500*	*17 951 754*	*220 254*	*1,2*
sans incidences financières	*151 474*	*–*	*293 281*	*293 281*	*–*
Imputation des prestations	*7 783 660*	*7 486 200*	*7 258 039*	*-228 161*	*-3,0*

Les revenus avec incidences financières (AIF) proviennent essentiellement de prestations liées à l'aéronautique, ainsi que de projets et mandats de clients (projets ayant fait l'objet d'une compensation). Les revenus liés aux imputations reposent principalement sur des accords à long terme avec des organismes d'intervention ainsi qu'avec d'autres offices fédéraux (Office fédéral de la protection de la population [OFPP], armée, forces aériennes).

La hausse des revenus découle de recettes supplémentaires générées par des projets, existants ou nouveaux, ayant fait l'objet d'une compensation (EMER-Met, EUMETSAT Fellowship Nowcasting, Laseyerwind).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**94 404 290**	**100 588 250**	**96 434 575**	**-4 153 675**	**-4,1**
dont mutations de crédits		*4 373 550*			
avec incidences financières	*79 314 428*	*86 260 950*	*82 112 885*	*-4 148 065*	*-4,8*
sans incidences financières	*2 600 676*	*2 500 000*	*2 248 691*	*-251 309*	*-10,1*
Imputation des prestations	*12 489 185*	*11 827 300*	*12 072 999*	*245 699*	*2,1*
Charges de personnel	56 520 483	56 434 800	56 707 277	272 477	0,5
dont location de services	*1 051 026*	*850 000*	*240 332*	*-609 668*	*-71,7*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	33 148 176	39 257 450	35 516 088	-3 741 362	-9,5
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*13 568 370*	*13 363 500*	*15 520 763*	*2 157 263*	*16,1*
dont charges de conseil	*2 352 504*	*2 647 350*	*2 570 395*	*-76 955*	*-2,9*
Charges d'amortissement	2 186 353	2 500 000	2 197 503	-302 497	-12,1
Dépenses d'investissement	2 549 276	2 396 000	2 013 707	-382 293	-16,0
Postes à plein temps (Ø)	318	325	325	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* de MétéoSuisse sont légèrement supérieures (env. 0,3 mio) à la valeur budgétée. Cela est du à la hausse des coûts de recrutement de personnel (avant tout de spécialistes informatiques), ainsi qu'à l'augmentation des provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel (+ 0,1 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* ont été d'environ 3,7 millions inférieures au budget. Cela s'explique principalement par des retards pris dans différents projets. En outre, les charges de personnel supplémentaires de 0,3 million ont été compensées dans les charges de biens et services.

La hausse de 2,2 millions des *charges de biens et services liées à l'informatique* découle essentiellement des coûts supplémentaires générés par certains projets (diffusion de données de dernière génération, relance du site Internet, et «RZPlus»).

Les *charges de conseil* ont été d'environ 0,1 million inférieures au budget, ce qui est également imputable à des retards dans certains projets.

Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Les investissements et par conséquent les charges d'amortissement correspondantes étaient inférieurs au budget. Cela résulte principalement des retards de livraison enregistrés dans les achats planifiés de matériel informatique de remplacement (serveurs, systèmes de stockage et ordinateurs portables).

Mutations de crédits

— Cession de 0,8 million par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour des cotisations à la caisse de pensions, pour la prise en charge extrafamiliale des enfants ainsi que pour l'intégration professionnelle.
— Dépassement de crédit (art. 35, let. a, LFC) de 1,6 million par une dissolution des réserves affectées.
— Dépassement de crédit de 0,3 million grâce à un supplément de revenus.
— Transfert de crédit de 0,7 million pour le projet consacré aux pollens (CHAPo)
— Transferts de crédit de 1 million de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office
fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) pour le programme NCCS-Impacts.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Données météorologiques et climatologiques		GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	28	23	67	74
Charges de personnel	17	13	40	43
Charges de biens et services et charges d'exploitation	10	8	23	27
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*4*	*4*	*10*	*12*
dont charges de conseil	*1*	*1*	*2*	*2*
Charges d'amortissement	1	1	2	2
Dépenses d'investissement	1	0	2	2
Postes à plein temps (Ø)	105	107	213	218

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	1 152 657	735 000	1 887 657
Constitution à partir du compte 2020	–	1 350 000	1 350 000
Dissolution/utilisation	–	-1 600 000	-1 600 000
État au 31.12.2021	**1 152 657**	**485 000**	**1 637 657**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	3 902 000	3 902 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Durant l'année 2021, quelques projets ou projets partiels ont pu être clos, pour lesquels des réserves avaient été constituées les années précédentes. Les réserves affectées suivantes, d'un montant de 1 600 000 francs, ont en conséquence pu être dissoutes:

- Climatologie de la grêle 100 000 francs
- EMER-Met StArt 100 000 francs
- DV NextGen 100 000 francs
- Renouvellement technique de l'accès aux données 200 000 francs
- Puissance de calcul géoredondante et à l'abri des crises 150 000 francs
- OptiMon 100 000 francs
- Renouvellement site Internet 100 000 francs
- Post-traitement 180 000 francs
- Poursuite du développement du système QMS 100 000 francs
- DACH OMM 120 000 francs
- OWARNA 2 100 000 francs
- Accompagnement du développement stratégique 100 000 francs
- CAMneu 150 000 francs

État des réserves

Les réserves affectées existantes (0,5 mio) concernent les projets «OWARNA 2», «OptiMon» et «Renouvellement du site Internet II».

Demande de constitution de nouvelles réserves

En 2021, les projets ci-après ont pris du retard. La constitution de réserves affectée d'un montant de 3 902 000 francs a été demandée:

- *OWARNA 2:* le projet de modernisation, impliquant plusieurs offices, s'inscrit dans le cadre du mandat du Conseil fédéral OWARNA et permet l'amélioration des alertes météorologiques. Du fait de la complexité du programme et de l'apparition de la pandémie de COVID-19 au début du projet, le calendrier n'a pas pu être respecté. La phase d'initialisation a duré plus longtemps, car l'embauche et l'introduction du personnel ainsi que les clarifications nécessaires pour le mandat de projet ont été plus difficiles et ont nécessité davantage de temps (0,9 mio).
- *NCCS-Impacts:* depuis 2021, sur mandat de six offices fédéraux (OFEV, OFPP, OFAG, OFSP, OFEN, OSAV), MétéoSuisse est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du programme NCCS «Bases décisionnelles pour faire face au changement climatique en Suisse: informations sur les thèmes intersectoriels». Le projet ainsi que l'établissement commun du contrat ont pris du retard suite aux clarifications étendues relatives aux marchés publics effectuées avec les unités administratives (0,6 mio).
- *Cycle de vie des ordinateurs portables, serveurs et solutions de stockage:* les problèmes de livraison au niveau mondial ainsi que le manque de puces ont retardé les acquisitions de remplacement prévues pour 2021 (0,5 mio).

— *Weather4UN:* le projet est une contribution de la Suisse pour l'amélioration, à des fins humanitaires, de l'accès aux prestations météorologiques en cas de catastrophes naturelles pour l'ONU ainsi que les pays en développement et les pays émergents. La pandémie a conduit à un report des activités. Il y a en particulier eu des retards dans la recherche et l'embauche d'un/e responsable de projet. Cela a conduit à des délais dans la conclusion de contrats externes (0,5 mio).
— *Renouvellement du site Internet II:* du fait de la mobilité croissante, de la numérisation et de l'automatisation de l'exploitation, ainsi que des nouvelles exigences des différents groupes cibles, le site Internet de MétéoSuisse va être totalement revu. Le projet partiel «Product-Browser» a pris du retard en 2021 (0,4 mio).
— *Renouvellement de l'app:* le projet concernant le renouvellement nécessaire de l'application est retardé du fait de l'obligation d'appliquer les règles de l'OMC en matière de marché public. Il n'est pas encore établi si l'acquisition pourra se faire dans le cadre d'un appel d'offres de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) ou si MétéoSuisse devra en réaliser un elle-même (0,1 mio).
— *Projet pilote SWIM (System Wide Information Management) dans le contexte de DV 2.0:* en tant que projet partiel «Avia26», il met en œuvre les développements actuels et futurs des services de météorologie aéronautique. Suite à une pénurie de personnel, le projet a pris du retard en 2021 (0,3 mio).
— *Kodart:* le projet assure l'acquisition de données à partir d'une banque de données centrale d'articles. Des pénuries de personnel ainsi que des obstacles techniques et l'absence de certains prérequis ont généré des retards au niveau des systèmes environnants (0,1 mio).
— *OptiMon:* le projet vise à supprimer l'horaire de nuit des opérateurs informatiques grâce à l'automatisation. La mise en œuvre a pris du retard du fait de pénuries internes de personnel ainsi que de dépendances avec un appel d'offres de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) réalisé selon les règles de l'OMC (0,1 mio).
— *DV NextGen:* le projet revoit la conception de la transmission des données de MétéoSuisse et contribue de manière importante au projet «RZ Plus». Dans ce cadre, les bases techniques sont posées pour passer d'un modèle de mise à disposition Push à un modèle Pull. La migration vers une nouvelle plateforme a pris du retard du fait de la complexité technique élevée (0,4 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

A231.0176 ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**3 604 509**	**3 600 000**	**3 478 216**	**-121 784**	**-3,4**

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une institution spécialisée des Nations Unies sise à Genève, qui a pour but d'assurer l'accès aux informations et prévisions météorologiques. Elle coordonne notamment la collecte mondiale de données, les travaux de recherche ainsi que les applications météorologiques, par exemple dans les domaines suivants: prévisions météorologiques, pollution atmosphérique, changement climatique et surveillance de la couche d'ozone. Le directeur de MétéoSuisse dispose du statut de représentant permanent auprès de l'OMM. Depuis le Congrès de l'OMM tenu en 2019, il représente en outre la Suisse au conseil exécutif de cette organisation.

Les contributions obligatoires s'élèvent à 0,8 million. Elles servent à couvrir les dépenses ordinaires de l'OMM, qui sont réparties entre les membres selon une clé tenant compte du revenu national brut de chaque État. En 2021, la contribution obligatoire s'est montée à 1,1 % du budget de l'OMM.

Ce crédit comprend également 2,8 millions, destinés en premier lieu à des institutions suisses (par ex. des instituts de recherche ou des universités) qui soutiennent l'OMM au travers de services et dans le cadre de programmes multilatéraux. MétéoSuisse a notamment coordonné toutes les contributions nationales au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au programme de Veille atmosphérique globale (VAG), tout en finançant des accords visant à réaliser des mesures du climat sur la durée et d'autres activités internationales liées au SMOC et à la VAG.

Le solde de crédit résulte du fait que certaines activités n'ont pas pu être réalisées en raison de la pandémie de COVID-19 (par ex. dans le cadre du SMOC).

Bases légales
Convention du 11.10.1947 de l'Organisation météorologique mondiale (*RS 0.429.01*). LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; *RS 429.1*), art. 5*a*. LF du 21.11.2018 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS *429.11*), art. 4 et 5.

A231.0177 ORG. EUROP. POUR EXPLOIT. DE SATELLITES MÉTÉOR., DARMSTADT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**18 904 274**	**17 052 487**	**17 033 987**	**-18 500**	**-0,1**
dont mutations de crédits		*1 152 487*			

L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) exploite dix satellites servant à l'observation du temps et du climat. Les satellites météorologiques constituent un outil indispensable pour les prévisions météorologiques et les observations climatiques. Par sa présence dans les organes d'EUMETSAT, MétéoSuisse garantit l'accès aux données et prestations de cette dernière aussi bien à la population suisse qu'aux milieux économiques, aux services météorologiques privés et aux autorités.

La clé de répartition déterminant la contribution de la Confédération au budget général et aux programmes EUMETSAT est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre correspondant aux trois dernières années calendaires pour lesquelles des statistiques sont disponibles. Pour 2021, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,5 % du budget d'EUMETSAT.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire de 1,2 million destiné à couvrir l'augmentation de la contribution obligatoire

Bases légales

Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) (RS *0.425.43*), art. 10 et art. 11.

A231.0178 CENTRE MONDIAL DU RAYONNEMENT, DAVOS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 489 200**	**1 489 200**	**1 489 200**	**0**	**0,0**

Basé à l'Observatoire physico-météorologique de Davos (PMOD), le Centre mondial du rayonnement (WRC) étudie la question de l'impact du rayonnement solaire sur le climat de la Terre. À la demande de l'OMM, le centre veille à ce que les mesures de rayonnement des réseaux d'observation météorologique soient effectuées de manière identique dans le monde entier. MétéoSuisse siège, au nom de la Confédération, au conseil de fondation et assume la présidence de la commission de surveillance. Pour la période 2020–2023, la contribution annuelle de la Confédération au budget d'exploitation du WRC se monte à 56 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos étant fixée à 44 %.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS *429.1*), art. 5*a*.

A231.0180 COLLABORATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MÉTÉOROLOGIE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**412 472**	**409 500**	**373 262**	**-36 238**	**-8,8**

La contribution est destinée aux deux institutions suivantes:

— EUMETNET est le réseau regroupant les services météorologiques nationaux d'Europe occidentale et centrale. Cette organisation coordonne l'exploitation des systèmes d'observation communs, les activités communes dans le domaine des modèles numériques à haute résolution et des alertes lors d'intempéries, la fourniture de données pour les services climatiques ainsi que la formation des météorologues. Par ailleurs, EUMETNET représente les services météorologiques associés dans les enceintes de la Commission européenne et d'autres institutions européennes.

— ECOMET est un groupement d'intérêts économique représentant les services nationaux de météorologie. Il a pour objet de créer, dans le respect du droit de la concurrence, des conditions générales favorables à l'exploitation transfrontalière de données météorologiques et au développement des activités économiques dans le secteur météorologique. L'accès aux données météorologiques doit être facilité, leur exploitation étendue et leur diffusion simplifiée.

Les contributions aux deux organisations sont réparties entre les membres selon une clé de répartition qui tient compte du revenu national brut des États membres. En 2021, la part de la Suisse s'est élevée à 3,7 % du budget d'EUMETNET et à 3,5 % de celui d'ECOMET.

Du fait de la pandémie, un nombre restreint d'activités ont été réalisées. Cela a conduit à une baisse des dépenses et ainsi à une réduction des contributions des membres.

Bases légales
LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS *429.1*), art. 5*a*.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

A231.0179 CENTRE EUROP. POUR PRÉVISIONS MÉTÉO. À MOYEN TERME, READING

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 214 324**	**2 500 000**	**2 164 897**	**-335 103**	**-13,4**

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) développe et exploite des modèles météorologiques prévisionnels globaux de premier plan au niveau mondial. Il établit ses prévisions à moyen et long terme à l'aide de supercalculateurs. Au travers de sa contribution, la Confédération assure un accès au savoir et aux données des modélisations du CEPMMT. La clé de répartition de la contribution de la Suisse au budget du CEPMMT est calculée sur la base de la moyenne du produit national brut de chaque État membre durant les trois dernières années civiles. En 2021, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,6 % du budget du CEPMMT.

Le solde de crédit s'explique par des retards dans la mise en place de la nouvelle infrastructure du centre de calcul à Bologne ainsi que dans la construction du nouveau siège à Reading.

Bases légales
Convention du 11.10.1973 portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (RS *0.420.514.291*), art. 13.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Mise en œuvre de la stratégie «Santé2030» dans quatre domaines prioritaires:

— Transformation technologique et numérique: exploiter les données de santé et les technologies, renforcer les compétences en matière de santé
— Évolution démographique et sociale: garantir les soins et le financement, vieillir en bonne santé
— Soins de grande qualité avec un système financièrement viable: augmenter la qualité des soins, maîtriser les coûts et décharger les ménages à faible re l'agenda « Santé2030 venu
— Chances de vivre en bonne santé: améliorer la santé grâce à un meilleur environnement, mettre l'accent sur la santé au travail

PROJETS 2021

— 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts: adoption du message et du contre-projet indirect relatifs à l'«initiative pour un frein aux coûts» du PDC
— Renforcement de la recherche et de la technologie biomédicales: adoption du plan directeur 2021–2025
— Surveillance de l'assurance: adoption du message relatif à la LF sur la réglementation des activités des intermédiaires d'assurance
— Initiative populaire fédérale «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie» (initiative d'allégement des primes): adoption du message concernant le contre-projet

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS 2021

La plupart des étapes clés ont été franchies. Un projet a été marqué par des retards:

Renforcement de la recherche et de la technologie biomédicales: le plan directeur n'a pas encore pu être présenté au Conseil fédéral en raison de la crise du coronavirus.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**36,4**	**41,7**	**43,5**	**7,1**	**19,6**
Charges	**3 255,4**	**3 825,2**	**3 380,8**	**125,4**	**3,9**
Charges propres	205,1	391,3	282,6	77,5	37,8
Charges de transfert	3 050,4	3 433,9	3 098,2	47,8	1,6
Dépenses d'investissement	**0,4**	**0,3**	**0,2**	**-0,1**	**-33,6**
Charges et dépenses extraordinaires	**420,3**	**2 432,6**	**2 278,5**	**1 858,2**	**442,1**

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement des recettes provenant des émoluments (15,2 mio) et de l'assurance militaire (21,3 mio). Les revenus restants, de 7 millions, se composent notamment des émoluments perçus pour l'établissement de certificats COVID (3,0 mio), de recettes émanant de tiers (1,3 mio) ainsi que d'émoluments et de remboursements de subventions (1,9 mio). L'augmentation des revenus de 7,1 millions par rapport à l'exercice précédent s'explique par une hausse des recettes résultant des émoluments (6,2 mio) ainsi que par des remboursements de subventions plus élevés (0,9 mio).

Les charges sont, pour près de 92 % (soit 3,1 mrd), des *dépenses de transfert*. Sur ces dépenses, 2,87 milliards sont imputés à la réduction individuelle des primes (RIP). Les charges de transfert restantes, de près de 230 millions, sont notamment composées des charges de l'assurance militaire (128 mio), des contributions à la protection de la santé et à la prévention (41 mio) et des différentes dépenses liées à la pandémie de COVID-19 (40 mio). L'augmentation des charges de transfert de près de 48 millions par rapport à l'année précédente résulte de la combinaison de différents facteurs antagoniques: d'une part, les contributions à la RIP (+ 24 mio) et les dépenses liées au COVID-19 (+ 40 mio) ont augmenté; d'autre part, les contributions à l'assurance militaire (- 13 mio) et au dossier électronique du patient (- 4 mio) ont diminué par rapport à l'année précédente. Environ 8 %, soit 283 millions, sont consacrés aux *charges propres*. Leur augmentation par rapport au compte 2020 est due en grande partie aux dépenses supplémentaires liées à la gestion de la pandémie de COVID-19. Environ 45 millions y ont été consacrés en 2020 et environ 101 millions en 2021 (22 mio pour les charges de personnel, 24 mio pour les charges de biens et services liées à l'informatique, 13 mio pour les charges de conseil et 42 mio pour les autres charges de biens et services). Les *dépenses extraordinaires,* de près de 2,3 milliards en 2021, comprennent exclusivement les coûts des tests en lien avec le SARS-CoV-2 réalisés durant l'exercice comptable. L'augmentation par rapport à l'année précédente reflète l'augmentation de ces coûts liés aux tests. Les dépenses de la Confédération pour les vaccins sont comptabilisées sous le crédit de la Pharmacie de l'armée, domaine Défense (cf. 525/A290.0113 «COVID: acquisition de matériel sanitaire»).

GP 1: SANTÉ

MANDAT DE BASE

L'OFSP contribue à la protection et à la promotion de la santé publique et individuelle ainsi qu'à des soins de santé transparents et de qualité, accessibles à tous. À cette fin, il élabore, exécute et évalue les bases légales dans les domaines des maladies transmissibles, de la biomédecine, des professions de la santé, de la cybersanté, de la radioprotection et des produits chimiques ainsi que des programmes de prévention et des stratégies de santé. Il fournit en outre à la population les informations nécessaires sur les questions touchant à la santé et au système de santé, et assure une collaboration internationale active par le biais de la politique extérieure en matière de santé.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	12,5	13,9	17,7	3,8	27,5
Charges et dépenses d'investissement	165,4	251,5	221,7	-29,8	-11,9

COMMENTAIRE

Près de 84 % des revenus de fonctionnement et environ 89 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2021 sont imputables au groupe de prestations 1. Parmi les excédents de recettes, environ 3,0 millions proviennent des émoluments perçus lors de l'établissement de certificats COVID pour des personnes provenant d'États non membres de l'UE. Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, des coûts de 122,9 millions ont été budgétisés et environ 101,1 millions ont été dépensés. Concernant les dépenses «ordinaires», des ressources de 128,6 millions ont été budgétisées et près de 120,6 millions ont été dépensés.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Prévention: L'OFSP promeut la santé publique et individuelle par une prévention des risques adéquate et optimisée			
– Nouvelles infections VIH (nombre, max.)	275	390	314
– Années potentielles de vie perdues en raison de maladies cardiovasculaires, valeur standardisée pour 100 000 habitants (nombre, valeur effective = année précédente)	240	210	224
Professions de la santé: L'OFSP garantit des formations de base et postgrades interprofessionnelles de qualité et contribue à ce qu'un nombre suffisant de médecins soient formés			
– Diplômes (fédéraux) de fin d'études en médecine humaine (nombre, min.)	1 259	1 090	1 123
– Part des médecins de premier recours parmi les titulaires de titres postgrades fédéraux (%, min.)	46,2	43,0	44,3
Sécurité des produits chimiques: L'OFSP évalue l'effet des produits chimiques sur la santé et veille à ce que le consommateur ne soit exposé qu'à des risques acceptables pour sa santé; si nécessaire, des mesures sont prises pour réduire les risques			
– Marché des produits chimiques : nombre d'évaluations de substances et de produits (nombre, min.)	1 610	950	1 090
Radioprotection: L'OFSP protège la population contre les rayonnements nocifs; il autorise et contrôle notamment les installations qui émettent des rayonnements ionisants et surveille la radioactivité de l'environnement			
– Part des autorisations, admissions et reconnaissances traitées dans les délais (%, min.)	91	92	96
Transformation numérique: En fixant un cadre légal et des mesures d'accompagnement, l'OFSP promeut l'échange de données électroniques afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système de santé			
– Part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques (%, min.)	78	82	76
– Dossier électronique du patient (nombre, mio)	0,000	0,100	0,004

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints. Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:
Prévention: le recul des infections VIH s'explique en grande partie par les mesures prises pour lutter contre le COVID-19.
Sécurité des produits chimiques: en 2021, la proportion des évaluations liées aux demandes d'autorisation provisoire pour des désinfectants est restée supérieure à la moyenne en raison du COVID-19.
Radioprotection: l'introduction du nouveau portail informatique pour la gestion des autorisations en matière de radioprotection a permis d'améliorer l'efficience.
Transformation numérique: en 2021, 76 % des cabinets médicaux documentaient les dossiers médicaux de leurs patients totalement ou partiellement de manière électronique. Le nombre de dossiers électroniques du patient est plus bas que prévu, en raison des retards que connaissent les procédures de certification des communautés de référence sous l'effet des exigences complexes du processus.

GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

MANDAT DE BASE

L'OFSP met en place les conditions nécessaires pour une couverture de soins de qualité, adaptée et financièrement supportable. À cette fin, il assure l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, de la loi sur l'assurance-accidents, de la loi sur l'assurance militaire ainsi que de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, et les développe. L'OFSP surveille les assureurs-maladie et accidents, contrôle l'évolution des coûts, promeut des prestations adéquates et œuvre en faveur d'une garantie de la qualité des soins médicaux.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,2	2,3	2,3	0,0	-0,6
Charges et dépenses d'investissement	40,1	43,1	41,9	-1,2	-2,8

COMMENTAIRE

Près de 16 % des revenus de fonctionnement et environ 11 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2021 sont imputables au groupe de prestations 2. Les recettes réalisées en 2021 correspondent exactement au montant inscrit au budget alors que les dépenses sont inférieures de 1,2 million au montant budgétisé. De nombreux collaborateurs du domaine Assurance maladie et accidents ayant été impliqués dans la gestion de la crise, plusieurs tâches et projets ont été différés.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Surveillance établissements, primes et solvabilité: L'OFSP protège les intérêts des assurés, veille à promouvoir la transparence de l'AMal sociale, à garantir la conformité au risque des primes au sein de l'AMal et à faire préserver la sécurité financière des assureurs			
– Solvabilité insuffisante des assureurs maladie (nombre, max.)	1	0	2
– Combined ratio général (rapport entre les coûts des prestations additionnés des frais d'exploitation et les recettes de primes) dans l'AOS (%, valeur effective = année précédente)	98	101	98
– Part des coûts administratifs dans les primes d'assurance maladie (%, max., valeur effective = année précédente)	–	4,5	4,9
– Part des primes versées en trop (par rapport aux coûts cantonaux) dans le total des primes (%, max., valeur effective = année précédente)	0,7	1,0	0,6
Prestations: L'OFSP s'assure que les prestations de l'AMal sont régulièrement vérifiées et que leurs prix sont actualisés systématiquement, l'objectif étant de respecter les critères EAE (efficacité, adéquation et économicité)			
– Réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités (%, min.)	28	33	29
– Part des décisions prises dans les délais prévus (60 jours ouvrables) concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités (%, min.)	48	80	60
– Prestations médicales spécifiques réexaminées – sans nouvelle admission (nombre, min.)	10	11	11
Gestion des données et statistique: L'OFSP veille à assurer la transparence en matière de quantité, de coûts et de qualité en ce qui concerne les offres d'assurance et les prestations de l'AMal, de l'AA et de l'AM			
– Indice de productivité (cas/coûts administr. eff.; 2012=100) (%)	110	106	119
– Volume des données fournies par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé (% minimal) (%, min.)	0	50	0
Tarifs: L'OFSP applique les principes définis pour l'approbation des tarifs (légalité et économicité) et assure subsidiairement que les structures tarifaires sont dûment actualisées			
– Part des conventions examinées en six mois (%)	75	100	80

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:
Surveillance établissements, primes et solvabilité: des fluctuations de solvabilité liées au changement des assureurs LAMal sont à constater.
Gestion des données et statistique: on observe une nette hausse de l'indice de productivité Assurance militaire, qui s'explique par des frais administratifs réduits inattendus concernant l'assurance militaire. L'introduction de la loi révisée ralentit la saisie des valeurs en ce qui concerne la livraison des données fournies par les assureurs maladie.
Tarifs: pour un cinquième des conventions tarifaires, des informations complémentaires ont dû être demandées, ce qui prolonge le temps nécessaire à leur traitement.
Prestations: le réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités n'a pas pu être mené à bien en raison de la complexité des clarifications pour certains médicaments. Les exigences élevées de l'industrie en matière de prix et la complexité accrue des demandes empêchent de plus en plus souvent une inscription dans les délais sur la liste des spécialités.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**237 103**	**116 691**	**104 538**	**-12 152**	**-10,4**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 630	16 166	19 969	3 803	23,5
Postes ponctuels						
E102.0113	Compensations, mesures destinées à garantir la qualité LAMal	–	2 727	337	-2 390	-87,6
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0101	Recettes de l'assurance militaire	21 248	21 743	21 303	-440	-2,0
E130.0102	Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire	52 000	75 000	61 000	-14 000	-18,7
E130.0103	Prélèvem. sur provisions pour le traitem. des déchets rad.	148 700	–	–	–	–
E130.0108	Émoluments et remboursements de subventions	525	1 055	1 930	875	82,9
Charges / Dépenses		**3 876 826**	**6 333 072**	**5 720 542**	**-612 530**	**-9,7**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	205 428	294 671	263 611	-31 060	-10,5
	Supplément		*122 311*			
	Compensation du supplément		*-5 000*			
	Transfert de crédits		*4 203*			
	Cession		*1 274*			
Crédits ponctuels						
A202.0175	Commission pour la qualité LAMal	–	691	369	-322	-46,6
A202.0189	COVID: campagne de vaccination	–	96 200	18 869	-77 331	-80,4
	Supplément		*96 200*			
Domaine des transferts						
GP 1: Santé						
A231.0213	Contribution à la prévention et à la protection de la santé	38 443	48 227	40 868	-7 359	-15,3
	Supplément		*23 120*			
A231.0216	Contributions au dossier électronique du patient	9 126	7 185	5 105	-2 080	-28,9
	Supplément		*241*			
	Report de crédits		*6 944*			
A231.0219	Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire	157 938	9 169	8 065	-1 104	-12,0
A231.0421	COVID: médicaments et vaccinations	–	133 000	21 939	-111 061	-83,5
	Supplément		*100 000*			
A231.0429	COVID: financement incitatif des tests répétitifs	–	64 000	5 865	-58 135	-90,8
	Supplément		*64 000*			
A231.0431	COVID: contributions fabrication/développement médicaments	–	50 000	11 849	-38 151	-76,3
	Supplément		*50 000*			
GP 2: Assurance-maladie et accidents						
A231.0214	Réduction individuelle des primes (RIP)	2 850 214	2 987 000	2 874 211	-112 789	-3,8
A231.0215	Prestations de l'assurance militaire	173 377	182 944	169 988	-12 956	-7,1
A231.0217	Entraide en matière de prestations AMalA	2 237	2 715	2 148	-567	-20,9
A231.0218	Coûts administratifs, CNA	19 722	21 270	19 124	-2 146	-10,1
A231.0395	Mesures destinées à garantir la qualité LAMal	–	3 400	25	-3 375	-99,3
A231.0410	COVID: tests SARS-CoV-2, financement par la Confédération	–	–	–	–	–
	Supplément		*989 800*			
	Compensation du supplément		*-1 278 600*			
Transactions extraordinaires						
A290.0112	COVID: médicaments et vaccinations	2 939	–	–	–	–
A290.0130	COVID: tests SARS-CoV-2, financement par la Confédération	417 402	2 432 600	2 278 506	-154 094	-6,3
	Supplément		*2 432 600*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**14 630 103**	**16 166 000**	**19 968 743**	**3 802 743**	**23,5**

Les revenus de fonctionnement de l'OFSP comprennent principalement les recettes provenant des émoluments: taxes relatives aux examens et aux reconnaissances des diplômes dans le domaine des professions de la santé, émoluments perçus pour l'exploitation d'installations émettant des rayonnements ionisants, émoluments liés à la reconnaissance des produits chimiques et émoluments provenant de l'admission des médicaments sur la liste des spécialités.

En 2021, les recettes provenant des émoluments se sont élevées à environ 15,2 millions. Ce poste comprend également les revenus émanant de tiers (Fonds de prévention du tabagisme et organe de coordination eHealth), qui s'élèvent à 1,3 million, ainsi que d'autres revenus pour un montant de près de 3,5 millions. Ces derniers englobent des émoluments de près de 3 millions perçus pour l'établissement de certificats COVID destinés à des personnes qui avaient été vaccinées dans un État non membre de l'UE et voulaient entrer en Suisse (ces émoluments sont encaissés par la Confédération puis versés aux cantons en 2022 pour le traitement des demandes). Au total, les revenus de fonctionnement en 2021 sont supérieurs de près de 3,8 millions (+ 23,5 %) au montant budgétisé, car les émoluments perçus pour l'établissement de certificats COVID ne figuraient pas dans les demandes budgétaires et les émoluments perçus dans le domaine des professions de la santé se sont révélés plus élevés que prévu (en raison de l'augmentation des examens de médecine humaine et du nombre plus élevé de demandes d'enregistrement).

Bases légales

O du 12.11.1984 fixant les taxes et indemnités relatives aux examens fédéraux des professions médicales (RS *811.112.11*), art. 1. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS *814.50*), art. 42. LF du 15.12.2000 sur les produits chimiques (LChim; RS *813.1*), annexe II. O du 27.6.1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS *832.102*), art. 71. Loi COVID-19 du 25.9.2020, (RS *818.102*), art. 6*a*, al. 4.

E102.0113 COMPENSATIONS, MESURES DESTINÉES À GARANTIR LA QUALITÉ LAMAL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**–**	**2 726 700**	**337 065**	**-2 389 635**	**-87,6**
avec incidences financières	–	*2 726 700*	*2 726 665*	*-35*	*0,0*
sans incidences financières	–	–	*-2 389 600*	*-2 389 600*	–

La révision de la LAMal visant à renforcer la qualité et l'économicité de l'assurance obligatoire des soins est entrée en vigueur le 1.4.2021. Constituée sur cette base, la Commission fédérale pour la qualité peut octroyer des aides financières pour des projets relatifs au développement de la qualité ainsi que des indemnités pour des tâches confiées à des tiers. Les coûts pour le fonctionnement de la commission et les subventions à octroyer sont financés à part égale (un tiers chacun) par la Confédération, les cantons et les assureurs. Pour 2021, des dépenses totales ont été budgétisées à hauteur de 4,1 millions (dont 3,4 millions pour les transferts). Le remboursement de deux tiers de ces dépenses a été budgétisé sous forme de compensation.

La constitution de la Commission pour la qualité a nécessité plus que temps que prévu. Par conséquent, la mise en œuvre des travaux a été retardée de sorte qu'en 2021, la commission a eu peu de frais de fonctionnement et n'a octroyé ni aide financière ni indemnité. Les contributions déjà reçues de la part des cantons et des assureurs seront comptabilisées avec celles qu'ils verseront pour 2022. La correction des recettes sans incidence financière est liée à la comptabilisation par exercice de ces compensations.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Modification du 21.6.2019 (FF *2019* 4293), art. 58*f*.

Remarques

Voir A202.0175 Commission pour la qualité LAMal et A231.0395 Mesures destinées à garantir la qualité LAMal.

E130.0101 RECETTES DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**21 247 839**	**21 743 000**	**21 302 886**	**-440 114**	**-2,0**
avec incidences financières	*20 999 970*	*21 743 000*	*21 398 839*	*-344 161*	*-1,6*
sans incidences financières	*247 869*	*–*	*-95 953*	*-95 953*	*–*

Les recettes de l'assurance militaire proviennent principalement des primes: les assurés à titre professionnel versent une prime pour les prestations fournies par l'assurance militaire en lieu et place de l'assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'assurance-accidents obligatoire contre les accidents non professionnels selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Une fois à la retraite, ils peuvent conclure une assurance facultative couvrant les problèmes de santé relevant de la LAMal et de la LAA.

En 2021, les primes à encaisser auprès des personnes assurées, qu'elles le soient à titre professionnel ou facultatif, se sont élevées à près de 20,8 millions (assurance professionnelle: 13,1 mio; assurance facultative: 7,7 mio). Elles sont inférieures d'environ 0,4 million par rapport aux prévisions. Les remboursements sur la base de recours (cas où un tiers est responsable de l'affection ou du décès d'un assuré et tenu à la réparation du dommage) s'élèvent à 0,5 million et correspondent au montant budgétisé. La correction des recettes sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des revenus.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS *833.1*), art. 67, en relation avec la LF du 6.10.2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS *830.1*), art. 72 à 75.

Remarques

Voir A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

E130.0102 PRÉLÈVEMENT SUR LES PROVISIONS POUR L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	**52 000 000**	**75 000 000**	**61 000 000**	**-14 000 000**	**-18,7**

La baisse escomptée de l'obligation de la Confédération, telle qu'elle est inscrite au bilan, en matière de rentes versées, de frais de traitement et d'indemnités journalières dans le cadre de l'assurance militaire figure dans ce poste. La variation de la provision est recalculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle.

Le nombre de rentes ayant baissé moins fortement que prévu en 2021, le prélèvement sur provisions a été inférieur de 14,0 millions au montant budgétisé. La provision à fin 2021 s'élève ainsi encore à 1,851 milliard.

E130.0103 PRÉLÈVEM. SUR PROVISIONS POUR LE TRAITEM. DES DÉCHETS RAD.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	**148 700 000**	**–**	**–**	**–**	**–**

Jusqu'à la fin de 2019, la participation de la Confédération aux coûts de la Nagra se montait à 2,9 %. Toutefois, étant donné que le volume des déchets de la Confédération dépasse nettement le volume attendu initialement depuis de nombreuses années, une provision destinée à compenser le trop bas niveau des contributions a été constituée en 2019. En 2020, le paiement supplémentaire convenu a été versé à la Nagra et la provision, dissoute.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS *732.1*), art. 33.

Remarques

Voir A231.0219 «Contribution versée à Nagra par Conf. en tant que sociétaire».

E130.0108 ÉMOLUMENTS ET REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**525 269**	**1 055 000**	**1 929 528**	**874 528**	**82,9**

Ce poste budgétaire comprend les revenus liés aux tâches et aux dépenses qui ne relèvent pas de l'enveloppe budgétaire destinée aux transferts. Il s'agit, pour l'essentiel, des recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR) et, dans une moindre mesure, des remboursements liés à l'échéance de contrats de subvention.

Les recettes provenant des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs s'élevaient à 0,9 million en 2021 et correspondent au montant budgétisé. Le remboursement de subventions varie fortement d'une année à l'autre. Avec 1,0 million, il est supérieur aux prévisions, de sorte que le budget est dépassé, en tout, de 0,9 million.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS *732.1*), art. 33.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**205 428 349**	**294 670 600**	**263 610 803**	**-31 059 797**	**-10,5**
dont mutations de crédits		*122 788 500*			
avec incidences financières	*178 330 472*	*277 773 900*	*225 983 513*	*-51 790 387*	*-18,6*
sans incidences financières	*2 679 018*	*717 000*	*1 796 448*	*1 079 448*	*150,6*
Imputation des prestations	*24 418 860*	*16 179 700*	*35 830 841*	*19 651 141*	*121,5*
Charges de personnel	99 803 892	117 493 100	115 763 807	-1 729 293	-1,5
dont location de services	*5 113 499*	*17 891 600*	*16 046 488*	*-1 845 112*	*-10,3*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	104 546 255	176 151 900	146 917 718	-29 234 182	-16,6
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*25 373 433*	*52 515 600*	*40 305 665*	*-12 209 935*	*-23,3*
dont charges de conseil	*11 994 447*	*25 296 400*	*25 158 760*	*-137 640*	*-0,5*
Charges d'amortissement	708 547	717 000	683 735	-33 265	-4,6
Dépenses d'investissement	369 655	308 600	245 543	-63 057	-20,4
Postes à plein temps (Ø)	517	535	547	12	2,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de l'OFSP ont fortement augmenté par rapport au compte 2020 en raison des travaux extraordinaires relatifs à la gestion de la pandémie de COVID-19. Des ressources supplémentaires de 23,2 millions ont été prévues dans les deux suppléments au budget autorisés pour le surcroît de personnel exigé par la crise. Les charges de personnel effectives pour les collaborateurs en lien avec la pandémie de coronavirus se sont élevées à 21,8 millions. Parmi ces dépenses, 4,1 millions sont imputables à des augmentations de taux d'occupation et à des engagements de durée déterminée, 1,5 million au versement d'heures supplémentaires et d'indemnités pour le service de piquet, et 15,1 millions à des engagements temporaires. En outre, la provision pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires a dû être relevée d'environ 1,1 million au 31.12.2021. En 2021, les charges de personnel ont été inférieures de près de 1,7 million (- 1,5 %) au montant budgétisé. En 2021, le nombre de postes prévu a été dépassé de 12 équivalents plein temps, par des engagements supplémentaires et des augmentations de taux d'occupation (à noter en outre que les personnes employées dans la location de services ne sont pas incluses dans les informations relatives aux effectifs; durant l'exercie sous revue, leur effectif correspondait en moyenne à 85 EPT).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures d'environ 29,2 millions (soit – 16,6 %) au montant budgétisé. C'est principalement dans les domaines des charges de biens et services liées à l'informatique (- 12,2 mio) et des autres charges d'exploitation (- 16,9 mio) que les dépenses ont été moins élevées que prévu. La forte augmentation des charges de biens et services et des charges d'exploitation, de près de 42,4 millions par rapport à l'année précédente, est due aux mesures de lutte contre le COVID-19.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures d'environ 12,2 millions au montant budgétisé. Les dépenses ont été moins élevées que prévu en particulier dans les projets informatiques développés et menés pour gérer la pandémie de COVID-19. D'une part, les coûts des adaptations des systèmes informatiques liés à la vaccination ont été nettement plus bas que prévu (- 6,3 mio), d'autre part, le développement des systèmes de déclaration n'a pas pu être poursuivi comme souhaité en raison de la pandémie (- 2,2 mio). Enfin, le nombre de certificats COVID imprimés et envoyé a été nettement moins élevé que prévu (- 2,3 mio).

Les *charges de conseil* correspondent pratiquement aux valeurs du budget. Les dépenses concernent, d'une part, la rémunération d'experts externes (intégrés dans les différents groupes de travail de la taskforce) et, d'autre part, des mandats de recherche, des évaluations et des études, principalement en lien avec la gestion de la crise. Les informations et les données qui en résultent sont nécessaires pour pouvoir développer ou adapter rapidement des mesures appropriées.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* sont inférieures d'environ 16,9 millions au montant budgétisé. Ce recul des dépenses est en grande partie à mettre sur le compte de prestations de service externes. Il s'explique par des retards imputables à la crise liée au coronavirus dans différentes tâches et différents projets. Comme les employés étaient pour la plupart impliqués dans la gestion de la crise, des projets planifiés ont dû être reportés, en particulier dans le groupe de prestations «Santé». Il s'agit principalement de projets dans le domaine de la biomédecine, de prestations de base dans le domaine des maladies transmissibles et non transmissibles ainsi que de la mise en œuvre des stratégies et des programmes nationaux de prévention. Par ailleurs, tous les projets concernant la gestion de la pandémie de COVID-19 n'ont pas pu être menés comme prévu. En raison de l'apparition du variant Omicron, un ordre de priorité a dû être établi concernant la main-d'œuvre et les capacités de test. Pour cette raison, il n'a notamment pas été possible d'adapter le système de surveillance permettant de détecter les nouveaux variants et de suivre leur propagation.

Charges d'amortissement
Ce poste comprend en particulier les amortissements pour des investissements dans les domaines des produits chimiques et de la radioprotection. En 2021, ces amortissements ont été légèrement inférieurs au budget, certaines acquisitions ayant été opérées plus tardivement que prévu.

Dépenses d'investissement
Les dépenses d'investissement ont été inférieures de près de 0,1 million, certaines acquisitions ayant été reportées à 2022.

Mutations de crédit
- Crédit supplémentaire (CS 1a) de 84 865 100 francs pour la gestion de la pandémie de COVID-19 (charges de personnel, y c. location de services: 16 150 000 fr.; prestations de service externes: 45 388 000 fr.; charges de conseil et recherches sur mandat: 9 579 000 fr.; informatique: 13 748 100 fr.)
- Crédit supplémentaire (CS 2a) de 37 466 000 francs pour la gestion de la pandémie de COVID-19 (charges de personnel, y c. location de services: 7 000 000 fr.; prestations de service externes: 8 067 000 fr.; charges de conseil: 5 888 000 fr.; informatique: 16 491 000 fr.)
- Compensation à hauteur de 5 millions pour le financement de la campagne de vaccination
- Cession par l'Office fédéral du personnel de 1 274 400 francs pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles
- Transferts de crédit du secteur TNI à hauteur de 4 385 000 francs pour le développement de l'application SwissCovid concernant le traçage de proximité et de 250 000 francs pour la plate-forme des professions de la santé
- Transferts de crédit à l'Office fédéral de la statistique à hauteur de 372 000 francs pour la mise à disposition de statistiques dans le domaine de la recherche sectorielle (en particulier, évaluations de monitorages)
- Transfert de crédit à MétéoSuisse à hauteur de 60 000 francs pour le programme fédéral visant à élaborer des bases décisionnelles concernant la gestion des changements climatiques

Remarques
Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: les dépenses concernant l'élimination des déchets radioactifs MIR sont financées par les recettes provenant des émoluments correspondants.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Santé		GP 2: Assurance-maladie et accidents	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	165	222	40	42
Charges de personnel	70	89	30	27
Charges de biens et services et charges d'exploitation	94	132	10	15
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*24*	*36*	*1*	*4*
dont charges de conseil	*10*	*22*	*2*	*3*
Charges d'amortissement	1	1	–	0
Dépenses d'investissement	0	0	–	–
Postes à plein temps (Ø)	347	363	170	184

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	634 000	634 000
État au 31.12.2021	**–**	**634 000**	**634 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	11 500 000	11 500 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021
En 2021, l'OFSP n'a ni constitué ni dissous de réserves. Les réserves affectées à la fin de 2021 s'élèvent à 634 000 francs et sont destinées aux projets «Processus et transformation numérique».

Demande de constitution de nouvelles réserves
En raison des retards cumulés, des réserves, à constituer à partir des crédits résiduels 2021, sont demandées à hauteur de 11,5 millions pour les projets suivants:
- Campagne nationale favorisant la diffusion du dossier électronique du patient (1,0 mio)
- Système de surveillance pour la détection et le monitorage de nouvelles variantes du virus SARS-CoV-2 (8,3 mio)
- Développement du système de déclaration permettant de dépister et de surveiller les maladies transmissibles (2,2 mio)

A202.0175 COMMISSION POUR LA QUALITÉ LAMAL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	690 800	368 668	-322 132	-46,6

La révision de la LAMal visant à renforcer la qualité et l'économicité de l'assurance obligatoire des soins est entrée en vigueur le 1.4.2021. La révision prévoit l'institution d'une Commission fédérale pour la qualité. Les coûts liés à l'indemnisation des membres de la commission et de son secrétariat sont comptabilisés dans le présent crédit. Ces coûts sont supportés pour deux tiers par les cantons et les assureurs. La Commission fédérale pour la qualité a commencé ses tâches au cours du premier semestre 2021. Pour le secrétariat de la commission, 4 EPT ainsi que les coûts liés à l'indemnisation des membres de la commission et à l'attribution de mandats ponctuels ont été budgétisés.

La constitution de la Commission pour la qualité a nécessité plus que temps que prévu. Les retards ont eu pour conséquence que les charges de personnel (- 0,2 mio) et les dépenses de fonctionnement (- 0,1 mio) sont inférieures au montant bugdétisé.

Bases légales
LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Modification du 21.6.2019 (FF *2019* 4293), art. 58*b* à 58*g*.

A202.0189 COVID: CAMPAGNE DE VACCINATION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	–	96 200 000	18 869 357	-77 330 643	-80,4
dont mutations de crédits		*96 200 000*			
avec incidences financières	–	*96 200 000*	*18 466 857*	*-77 733 143*	*-80,8*
sans incidences financières	–	–	*402 500*	*402 500*	–

En automne 2021, le taux de vaccination était jugé trop faible en Suisse pour prévenir une autre vague importante d'infections pendant la saison froide. Des mesures ciblées devaient permettre d'augmenter le taux de vaccination en Suisse. Il s'agissait en particulier de faciliter l'accès à la vaccination et à des informations spécifiques aux groupes cibles et de promouvoir la prise de contact directe avec les personnes indécises. À cette fin, le Conseil fédéral a décidé en octobre 2021 de lancer une offensive en faveur de la vaccination. Dans le cadre du supplément II/2021, le Parlement a accordé un crédit de 96,2 millions pour mettre en œuvre cette offensive.

En 2021, les coûts se sont élevés à environ 18,5 millions. Ils se répartissent sur les trois piliers de l'offensive en faveur de la vaccination: semaine nationale de la vaccination (10,8 mio), unités de consultation et de vaccination mobiles (6,3 mio) et informations individuelles (1,4 mio). Une délimitation (sans incidence financière) de 0,4 million a été appliquée au 31.12.2021 pour les décomptes des cantons encore manquants. Ainsi, les coûts totaux de l'offensive en faveur de la vaccination se sont élevés à environ 18,9 millions.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: SANTÉ

A231.0213 CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	38 443 161	48 227 200	40 867 707	-7 359 493	-15,3
dont mutations de crédits		*23 120 000*			

Ce crédit permet de verser des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de rémunérer des tâches de droit public déléguées à des tiers par la Confédération (par ex. Swisstransplant, centres nationaux de référence, laboratoires spécialisés). En outre, il permet d'accorder un soutien financier à d'autres organisations qui s'emploient à promouvoir et à protéger la santé dans différents domaines.

Les contributions sont réparties comme suit:
- Contributions à des organisations internationales 7,3 millions
- Maladies transmissibles: prévention et lutte 25,3 millions
- Transplantation: tenue du registre et service d'autorisation 2,0 millions
- Enregistrement du cancer et d'autres maladies 2,2 millions
- Renforcement de la qualité et de l'économicité 0,6 million
- Lutte contre l'abus de substances addictives 1,0 million
- Contributions à la sécurité des produits chimiques 0,7 million
- Plan d'action radium 0,4 million
- Autres contributions à la protection de la santé et à la prévention 1,4 million

Le crédit initialement autorisé de 25,1 millions a été augmenté de 23,1 millions au total pour des dépenses en lien avec la lutte contre la pandémie de COVID-19: la plus grande part de ces ressources a été budgétisée pour la surveillance et le monitorage des nouvelles variantes du virus SARS-CoV-2 (14,6 mio). En raison de l'apparition du variant Omicron, un ordre de priorité a dû être établi concernant la main-d'œuvre et les capacités de test. La surveillance et le monitorage n'ayant pas pu être mis en œuvre comme prévu, des ressources de près de 4,0 millions n'ont pas été utilisées pour ce projet. Une autre part importante des moyens supplémentaires était prévue pour l'étude des coronavirus (6,4 mio). Ces contributions étaient destinées à soutenir des projets de recherche afin de disposer des connaissances de base pour prendre des mesures concernant la crise liée au COVID-19. Plusieurs projets de recherche n'ayant pas pu être soutenus en raison de lacunes en matière de qualité, des ressources d'environ 2,6 millions n'ont pas été utilisées. La part restante des moyens supplémentaires (2,1 mio) a été prévue notamment pour les indemnités versées aux laboratoires de référence afin d'assurer des capacités de test supplémentaires. Ces contributions ont été inférieures de 0,8 million au montant budgétisé.

Bases légales

AF du 19.12.1946 approuvant la constitution de l'OMS et le Protocole relatif à l'Office international d'hygiène à Paris (RO *1948* 1013). LF du 13.6.1928 sur la lutte contre la tuberculose (RS *818.102*), art. 14. LF du 22.6.1962 concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (RS *818.102*), art. 2. AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS *513.51*), art. 3. LF du 18.12.1970 sur les épidémies (LEp; RS *818.101*), art. 50 et 52. LF du 8.10.2004 sur la transplantation (RS *810.21*), art. 53 et 54. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS *814.50*), art. 9. LF du 21.6.1932 sur l'alcool (LAlc; RS *680*), art. 43*a*. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS *142.20*), art. 53 et 56.

A231.0216 CONTRIBUTIONS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**9 126 000**	**7 185 000**	**5 105 469**	**-2 079 531**	**-28,9**
dont mutations de crédits		*7 185 000*			

Grâce au dossier électronique du patient, les professionnels de la santé peuvent accéder à des données pertinentes pour le traitement de leurs patients, enregistrées de façon décentralisée par d'autres professionnels de la santé. Les patients ont, de leur côté, la possibilité d'accéder à leur dossier électronique et de gérer l'attribution des droits d'accès à leurs données. Cet instrument permet d'optimiser la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. L'utilité du dossier électronique du patient augmente au fur et à mesure de l'affiliation des professionnels de la santé ou de leurs institutions à des communautés certifiées.

Pour favoriser l'établissement de ces communautés, les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement pour des aides financières temporaires à hauteur de 30 millions au maximum. La constitution et la certification de ces communautés bénéficient ainsi du soutien de la Confédération.

Étant donné que la mise en place des communautés de référence et, partant, le dépôt des demandes d'aides financières ont pris du retard, les dépenses en 2021 sont inférieures de près de 2,1 millions au montant budgétisé. Le montant non versé en 2021 doit être versé en 2022.

Bases légales

LF du 19.6.2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS *816.1*), art. 20.

Mutations de crédit

— Report de crédits de 6 943 900 francs (supplément I au budget 2021) et de 241 100 francs (supplément II au budget 2021)

Remarques

Crédit d'engagement «Contributions au dossier électronique du patient 2017–2020», (V0299.00); voir tome 1, ch. C 12.

A231.0219 CONTRIBUTION VERSÉE À NAGRA PAR CONF. EN TANT QUE SOCIÉTAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**157 937 896**	**9 169 000**	**8 064 544**	**-1 104 456**	**-12,0**

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) est le centre suisse de compétences techniques pour le stockage des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes. La participation de la Confédération au programme de recherche de la Nagra pour la gestion des déchets nucléaires correspond à la part présumée de la Confédération aux déchets radioactifs. Jusqu'à la fin de 2019, la participation de la Confédération aux coûts de la Nagra se montait à 2,9 %. Toutefois, étant donné que le volume des déchets de la Confédération dépasse nettement le volume attendu initialement depuis de nombreuses années, cette participation est passée à 8,3 % à partir de 2020.

En 2020, 148,6 millions ont été versés à titre extraordinaire en sus du montant ordinaire de 9,3 millions pour compenser les montants insuffisants des dernières années.

Le montant inférieur de quelque 1,1 million (- 12 %) par rapport au montant inscrit au budget 2021 s'explique par les coûts moins élevés que prévu des forages de reconnaissance géologique concernant les possibilités d'emplacement de dépôts en profondeur.

Bases légales
LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS *732.1*), art. 31 et 32.

Remarques
Voir E130.0103 «Prélèvement sur les remboursements relatifs aux déchets nucléaires».

A231.0421 COVID: MÉDICAMENTS ET VACCINATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	133 000 000	21 938 515	-111 061 485	-83,5
dont mutations de crédits		*100 000 000*			

La Confédération peut, pour soutenir l'approvisionnement des cantons et de leurs établissements de santé, acquérir des biens médicaux importants (donc également des médicaments) si les canaux d'approvisionnement habituels ne peuvent pas couvrir les besoins. Néanmoins, la Confédération n'achète directement des médicaments que dans des cas exceptionnels. En général, elle négocie les quantités et les prix avec les fournisseurs en leur donnant les garanties d'achat correspondantes. Les fournisseurs livrent directement aux hôpitaux les médicaments commandés en les leur facturant au prix négocié. Si les médicaments réservés par la Confédération ne sont pas tous vendus, celle-ci devra alors prendre en charge à leur date de péremption les stocks restants au prix garanti. En 2021, 4 millions ont été budgétisés à cette fin; toutefois, seuls des paiements d'un montant de 50 000 francs ont été effectués.

Par ailleurs, la Confédération assume le coût de l'approvisionnement de la population en produits thérapeutiques qu'elle acquiert en vertu de sa compétence subsidiaire dans ce domaine, ce qui inclut tous les coûts qui ne sont pas pris en charge par les assurances sociales ou les cantons. Il s'agit notamment des prestations de vaccination effectuées par les pharmaciens, les vaccinations de toutes les personnes vivant en Suisse sans assurance maladie obligatoire ainsi que les certificats de vaccination établis a posteriori par un cabinet médical ou une pharmacie durant la période allant du 1.6 au 31.8.2021. En 2021, 29,0 millions ont été budgétisés à cette fin, et des paiements de près de 21,0 millions de francs ont été effectués.

Le Parlement a autorisé en 2021 un crédit supplémentaire de 100 millions de francs pour l'acquisition de médicaments expérimentaux liés au COVID-19 (nouveaux traitements importants). La Confédération achète directement des médicaments uniquement dans des cas exceptionnels. Elle conclut principalement des contrats de réservation et rembourse les traitements employés en ambulatoire jusqu'à ce que les médicaments concernés soient pris en charge selon les modalités usuelles, soit par les assureurs-maladie via la liste des spécialités. Ces nouveaux traitements sont pris en charge à condition que les fabricants aient déposé une demande concernant leur autorisation. En 2021, la Confédération a versé en tout près de 0,9 million pour des traitements. Des retards se profilant dès l'automne, 50 millions ont été inscrits au présent crédit via une demande de complément au budget 2022. En contrepartie, 50 millions des fonds octroyés pour 2021 ont été bloqués.

Bases légales
LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 3, al. 2, let. e. O 3 COVID-19 du 19.6.2020 (RS *818.101.24*), art. 11.

Remarques
Crédit d'engagement COVID: acquisition de médicaments (V0347.00) et crédit d'engagement COVID: nouvelles thérapies ambulatoires (V0363.00); voir tome 1, ch. C 12.

A231.0429 COVID: FINANCEMENT INCITATIF DES TESTS RÉPÉTITIFS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	64 000 000	5 864 803	-58 135 197	-90,8
dont mutations de crédits		*64 000 000*			

Avec l'extension des tests liés au SARS-CoV-2, les cantons ont dû assumer de nouvelles tâches. En 2021, le Parlement a alloué un crédit supplémentaire de 64 millions pour un financement incitatif en faveur des cantons afin que ces derniers mettent en place les infrastructures nécessaires à des tests ciblés et répétés pour la population. Une contribution de 8 francs au maximum par habitant est versée. Sont imputables les coûts effectifs dans le domaine de l'informatique et de la logistique.

En 2021, des coûts de près de 5,9 millions ont été remboursés. La plupart des cantons établiront leurs factures en 2022.

Bases légales
O 3 COVID-19 (RS *818.101.24*), art. 26*c*, al. 5.

A231.0431 COVID: CONTRIBUTIONS FABRICATION/DÉVELOPPEMENT MÉDICAMENTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	50 000 000	11 849 488	-38 150 512	-76,3
dont mutations de crédits		*50 000 000*			

En mars 2021, le Parlement a adapté la loi COVID-19 de manière à ce que la Confédération puisse faire produire des biens médicaux importants. La formulation «faire produire» englobe aussi bien la fabrication au sens strict que la recherche et le développement. Sur cette base, le Conseil fédéral a approuvé en mai 2021 un programme d'encouragement, limité jusqu'à fin 2022, pour le développement et la production de médicaments contre le COVID-19. Ce programme doit contribuer à un approvisionnement sûr et rapide de la Suisse en médicaments de ce type. Le Conseil fédéral entend ainsi offrir sa contribution afin de fournir des options thérapeutiques aux personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner ou qui tombent malades bien qu'elles aient été vaccinées.

En 2021, avec le supplément I au budget 2021, le Parlement a autorisé un crédit supplémentaire de 50 millions pour financer les contributions à la fabrication et au développement de médicaments. L'OFSP a conclu des contrats avec quatre entreprises pour un montant total de 27,2 millions, dont 11,8 millions ont été versés en 2021.

Bases légales
LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 3, al. 2, let. e.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

A231.0214 RÉDUCTION INDIVIDUELLE DES PRIMES (RIP)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	2 850 213 582	2 987 000 000	2 874 211 072	-112 788 928	-3,8

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de la santé (primes à recevoir et participation aux coûts). Elle est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidante (frontaliers inclus). Les ressources inscrites au budget sont versées aux cantons en trois tranches au cours de l'exercice budgétaire, ceux-ci complétant le montant au besoin. Les bénéficiaires finaux sont des assurés de condition modeste. Le financement de la réduction des primes des assurés retraités résidant à l'étranger, estimé à 2,0 millions, est assumé par la Confédération par l'intermédiaire de l'institution commune LAMal.

La diminution de quelque 112,8 millions (- 3,8 %) par rapport au montant budgétisé s'explique notamment par le fait que l'augmentation de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins a été nettement surestimée. Le budget 2021 avait tablé sur une croissance de 4,8 %. Or l'augmentation effective de la prime standard a été de 0,8 %. L'évolution de cette prime constitue le facteur qui influe le plus sur la budgétisation de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes. Durant la procédure d'approbation des primes 2021, une compensation des primes encaissées en trop a été approuvée à hauteur de 183 millions, réduisant ainsi la contribution fédérale de près de 14 millions.

Bases légales
LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS *832.10*), art. 66 et 66*a*. O du 12.4.1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie (ORPM; RS *832.112.4*), art. 2, 3 et 4. Accords bilatéraux avec les États de l'Union européenne (UE).

Remarques
Voir A231.0217 «Entraide en matière de prestations AMalA».

Une part de 5 % du produit affecté de la taxe sur la valeur ajoutée (revenu provenant de la TVA sans la part AVS/AI ni FTP) ainsi que les recettes à affectation obligatoire de la redevance sur les poids lourds pour les coûts non couverts du trafic routier sont utilisées pour financer les dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes (voir financement spécial «Assurance-maladie», 605 AFC/E110.0106; 605 AFD/E110.0116). Dans le compte d'État 2021, ce montant s'élève à 998 millions; aucune ressource provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds n'a été allouée au financement spécial au cours de l'exercice écoulé. Voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0215 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**173 376 806**	**182 944 000**	**169 988 308**	**-12 955 692**	**-7,1**
avec incidences financières	*137 484 367*	*182 944 000*	*173 205 806*	*-9 738 194*	*-5,3*
sans incidences financières	*35 892 440*	*–*	*-3 217 498*	*-3 217 498*	*–*

Les prestations de l'assurance militaire versées aux assurés (principalement hommes astreints au service dans la protection civile, au service militaire ou au service civil), qui sont financées par la Confédération, se composent de trois éléments principaux, à savoir les coûts de traitement, les prestations en espèces et les rentes. Les coûts de traitement comprennent les coûts relatifs aux examens et aux traitements médicaux réalisés après un accident ou suite à une maladie de la personne assurée. Les indemnités journalières, qui occasionnent la majeure partie des dépenses consacrées aux prestations en espèces, sont versées lorsque l'assuré subit une perte temporaire de gain à la suite d'un accident ou d'une maladie. En dernier lieu, la Confédération verse différents types de rente: des rentes d'invalidité en cas d'atteinte à la capacité de gain, des rentes pour atteinte à l'intégrité en cas d'atteinte durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique et des rentes de survivants (rentes de conjoint et d'orphelins) lorsque l'assuré est décédé d'une affection assurée.

Les dépenses sont inférieures de près de 13,0 millions (- 7,1 %) au montant budgétisé. Cette différence s'explique principalement par le fait qu'en 2020, les jours de service ont été moins nombreux que prévu en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, la mobilité a dû être réduite, raison pour laquelle les maladies et les accidents ont diminué, et les prestations en espèces et les frais de traitement ont été légèrement moins importants. Ainsi, par rapport aux montants budgétisés, les prestations en espèces ont été inférieures de 1,8 million (- 6,5 %) et les frais de traitement inférieurs de 8,1 millions (- 10,3 %). Les coûts de rentes sont inférieurs de 3,1 millions (- 4,0 %) au montant inscrit au budget en raison de l'évolution démographique: la grande majorité des ayants droit ont atteint l'âge de la retraite. Du fait de cette pyramide des âges, dont l'impact a été légèrement sous-estimé dans le budget 2021, le nombre de décès dans cette catégorie d'assurés excède le nombre de nouvelles rentes. La correction des charges sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des prestations de l'assurance militaire.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS *833.1*), art. 16, 19, 20, 28 et 40 à 56.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

A231.0217 ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS AMALA

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 236 778**	**2 715 000**	**2 148 269**	**-566 731**	**-20,9**

La Confédération prend en charge les coûts des intérêts sur les avances de prestations accordées par l'institution commune LAMal au titre de l'entraide bilatérale en matière de prestations dans l'assurance-maladie et accidents avec tous les États de l'UE. Elle assume également les coûts d'exploitation de cette institution.

L'entraide en matière de prestations AMalA a été inférieure de près de 0,6 million (- 20,9 %) au montant budgétisé en 2021. Les coûts administratifs, qui se sont élevés à 2,1 millions, se sont également révélés inférieurs de 0,5 million au montant budgétisé. En raison des intérêts négatifs, les crédits bancaires ont permis de réaliser un très faible revenu (14 000 fr.), de sorte que le résultat dans ce domaine est inférieur de près de 0,1 million au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS *832.10*), art. 18, al. 3 et 6.

Remarques

Crédit d'engagement «Déclaration de garantie, entraide prestations ass.-maladie» (V0029.00), AF des 13.06.2001, 8.12.2004 et 15.12.2010; voir tome 1, ch. C 13.

A231.0218 COÛTS ADMINISTRATIFS, CNA

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**19 722 016**	**21 270 000**	**19 124 191**	**-2 145 809**	**-10,1**
avec incidences financières	*15 837 463*	*21 270 000*	*19 386 516*	*-1 883 484*	*-8,9*
sans incidences financières	*3 884 553*	*–*	*-262 325*	*-262 325*	*–*

En vertu de la convention conclue en 2005, la Confédération rembourse à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) les charges administratives effectives générées par la gestion de l'assurance militaire.

Les coûts administratifs de la CNA ont été inférieurs de près de 2,1 millions (- 10,1 %) au montant budgétisé. Cette différence s'explique, d'une part, par le fait qu'en 2021, tous les postes prévus n'ont pas pu être pourvus (- 1,6 mio) et, d'autre part, que les coûts liés à l'informatique et les coûts généraux ont été inférieurs (- 0,5 mio) au montant budgétisé. Le recul des charges sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des coûts administratifs de la CNA pour l'assurance militaire.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS *833.1*), art. 82, al. 2. Convention du 19.5.2005 entre la Confédération et la CNA sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire».

A231.0395 MESURES DESTINÉES À GARANTIR LA QUALITÉ LAMAL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**3 400 000**	**25 000**	**-3 375 000**	**-99,3**

La révision de la LAMal visant à renforcer la qualité et l'économicité de l'assurance obligatoire des soins est entrée en vigueur le 1.4.2021. Selon la loi révisée, la Commission fédérale pour la qualité est responsable pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs annuels et quadriennaux fixés par le Conseil fédéral. Elle peut mandater des tiers pour effectuer des activités visant à développer la qualité et soutenir des projets nationaux ou régionaux de développement de la qualité. L'Assemblée fédérale a autorisé un crédit d'engagement de 45,2 millions de francs destiné aux indemnités et aux aides financières pour les années 2021 à 2024.

Étant donné que la constitution de la Commission pour la qualité a nécessité plus de temps que prévu et que le dépôt et l'examen des demandes ont pris du retard, pratiquement aucune aide financière ni aucune indemnité n'ont pu être versées en 2021. Les ressources inutilisées sont prévues pour les années 2023 et 2024 dans le cadre du crédit d'engagement à disposition.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Modification du 21.6.2019 (FF *2019* 4293), art. 58*d* et 58*e*.

Remarques

Voir E102.0113 «Compensations, mesures destinées à garantir la qualité LAMal» et A202.0175 «Commission fédérale pour la qualité LAMal».

Crédits d'engagement «Programmes nationaux» (V0331.00), «Indicateurs de qualité» (V0331.01), «Études et examens systématiques» (V0331.02) et «Projets régionaux et nationaux» (V0331.03), voir tome I, ch. C1

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0130 COVID: TESTS SARS-COV-2, FINANCEMENT PAR LA CONFÉDÉRATION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**417 401 525**	**2 432 600 000**	**2 278 505 696**	**-154 094 304**	**-6,3**
dont mutations de crédits		*2 432 600 000*			
avec incidences financières	*193 801 525*	*2 432 600 000*	*1 184 105 696*	*-1 248 494 304*	*-51,3*
sans incidences financières	*223 600 000*	*–*	*1 094 400 000*	*1 094 400 000*	*–*

Les analyses pour le SARS-CoV-2 effectuées selon les critères de prélèvement d'échantillons de l'OFSP constituent l'un des piliers de la lutte contre la pandémie de coronavirus. Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance 3 COVID-19, la Confédération prend en charge les coûts des analyses pour le SARS-CoV-2 réalisées en ambulatoire afin de lever tout obstacle pour les patients et d'alléger les finances des cantons. Avec l'apparition de nouveaux variants nettement plus infectieux, les tests ont encore gagné en importance. Pour cette raison, le Conseil fédéral a adapté plusieurs fois durant 2021 la stratégie nationale de dépistage et l'ordonnance 3 COVID-19, déterminante pour la rémunération des coûts liés aux tests. Ces adaptations ont eu pour conséquence que des ressources additionnelles ont été demandées au Parlement par le biais de crédits supplémentaires. Pour financer les tests en 2021, le Parlement a autorisé un crédit de 2,4 milliards.

Les coûts des tests sont préfinancés par les assureurs-maladie et les cantons et facturés trimestriellement à l'OFSP. En 2021, l'OFSP a versé pour ces tests environ 961 millions aux assureurs-maladie et aux cantons. Sont venus s'y ajouter 223 millions pour des tests effectués en 2020; pour les financer, la réserve de l'année précédente a été dissoute. En contrepartie, une réserve d'environ 1,3 milliard a été constituée au 31.12.2021 pour les tests réalisés dans l'année sous revue mais pas encore facturés (changement net de la provision: 1,094 mrd). L'estimation des coûts encore à régler comporte deux incertitudes essentielles: premièrement, les données relatives aux tests répétés sont incomplètes et la conformité des déclarations est incertaine. Deuxièmement, en ce qui concerne les tests rapides antigéniques, il reste à clarifier quelle proportion des tests réalisés doit être prise en charge par la Confédération et quelle proportion ne remplit pas les critères pour une prise en charge des coûts. En raison de ces incertitudes, les coûts effectifs pourraient se révéler jusqu'à 30 % supérieurs ou inférieurs à la provision.

Bases légales

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*). O 3 COVID-19 du 19.6.2020 (RS *818.101.24*), art. 26.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Mettre à disposition des bases de planification et de gestion des domaines politiques clés
— Assurer durablement la production statistique de base et diffuser des informations statistiques de grande qualité axées sur les besoins des utilisateurs
— Mettre en œuvre le principe de l'utilisation multiple des données au sein du système de la statistique fédérale
— Utiliser systématiquement les données et les registres administratifs
— Développer des services liés aux méthodes novatrices de collecte, de traitement et d'analyse des données
— Étendre la collaboration avec les partenaires en vue de développer les compétences et l'offre de données statistiques

PROJETS 2021

— Gestion nationale des données: rédiger le rapport sur la mise en œuvre du développement de l'utilisation commune des nomenclatures grâce à la plateforme d'interopérabilité
— Révision méthodologique de la statistique de la superficie 2020: clôture du projet
— Service national des adresses: validation des principes sur lesquels fonder sa réalisation
— Programme for the International Assessment of Adult Competencies (PIAAC): fin du relevé-test

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**7,2**	**7,8**	**7,5**	**0,3**	**3,9**
Recettes d'investissement	**0,0**	**–**	**–**	**0,0**	**-100,0**
Charges	**189,7**	**195,7**	**192,5**	**2,8**	**1,5**
Charges propres	184,0	189,7	186,9	2,9	1,6
Charges de transfert	5,7	6,0	5,6	-0,1	-2,6
Dépenses d'investissement	**0,1**	**–**	**0,0**	**0,0**	**-36,7**

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent pour l'essentiel les revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements, les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et de la location de places de stationnement à Neuchâtel.

La hausse des revenus de 0,3 million par rapport à l'année précédente résulte de revenus plus élevés provenant des fonds de tiers et des cofinancements (+ 0,4 mio). De leur côté, les revenus provenant des émoluments d'utilisation, des recettes tirées de prestations de service et de la location de places de stationnement à Neuchâtel ont diminué (- 0,1 mio). 89 % des revenus sont issus de prestations financées par des fonds de tiers et des cofinancements, dont 84 % proviennent des cantons.

Les charges propres comprennent pour l'essentiel les charges de personnel (64 %). Le reste se partage entre les charges informatiques (18 %) et les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (18 %). Par rapport à l'année précédente, les charges de personnel ont augmenté de 2,5 millions, conséquence de divers programmes et projets, tels que le programme de gestion nationale des données (NaDB), la mise en place d'un centre de compétences en science des données, le Forum mondial des Nations Unies sur les données (UNWDF) et le secrétariat Open Government Data (OGD) (+ 1,4 mio). La pandémie de COVID-19 a également généré certaines dépenses supplémentaires par rapport à l'année précédente (+ 0,8 mio). Les mesures salariales, le recours accru à la location de services, nécessaire dans le processus statistique pour assurer des pics d'activité, et des prestations financées par des tiers plus élevées, par exemple la statistique des diplômés, ont entraîné une hausse de 2,1 millions. La diminution des charges (- 1,8 mio) par rapport à l'année précédente est due à la variation des provisions pour soldes de vacances et heures supplémentaires, à la baisse des autres charges de personnel et à la diminution des coûts du personnel refacturés par le Département fédéral des affaires étrangères.

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont augmenté de 0,4 million. Les dépenses relatives à l'UNWDF, reporté à 2021, aux prestations d'agence ainsi que les taxes postales et frais de port ont augmenté de 2,2 millions par rapport à l'année précédente. Les coûts des enquêtes ont diminué (- 1,0 mio), par exemple pour l'enquête suisse sur la population active en raison du passage à des enquêtes multimodales. En outre, les charges informatiques, immobilières et de conseil ont diminué (- 0,7 mio).

Les charges de transfert comprennent uniquement la contribution obligatoire à l'office statistique de l'UE (Eurostat).

GP 1: PRODUCTION STATISTIQUE INTÉGRÉE

MANDAT DE BASE

La production statistique intégrée couvre l'ensemble des travaux de production statistique, de la conception et la collecte des données à la publication des résultats. Elle permet aux utilisateurs d'effectuer des comparaisons dans le temps et, si possible, des comparaisons internationales. Celles-ci sont utiles à la formation de l'opinion publique, aux prises de décisions politiques et à la recherche et facilitent la préparation, l'exécution et l'évaluation des tâches de l'État.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	6,2	6,4	0,2	3,1
Charges et dépenses d'investissement	–	144,3	143,4	-0,9	-0,6

COMMENTAIRE

81 % des revenus de fonctionnement et 77 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 1. Comme la structure des groupes de prestations a été adaptée dans le cadre du budget 2021 (réduction de trois groupes de prestations à deux), il n'est pas possible de comparer la situation à celle de l'année précédente.

En raison de la variation des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires et de la hausse des revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements (+ 0,5 mio), les revenus de fonctionnement ont dépassé le budget de 0,2 million. En revanche, les revenus provenant des émoluments d'utilisation, des recettes tirées de prestations de service et de la location de places de stationnement à Neuchâtel ont diminué de 0,3 million.

Les charges de personnel ont dépassé le budget de 2,9 millions en raison de la nouvelle répartition entre les groupes de prestations. La baisse de 3,8 millions des charges de biens et services et charges d'exploitation est imputable aux prestations financées par des tiers (- 1,7 mio), notamment suite au report de l'enquête PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies) à cause de la pandémie de COVID-19. Les autres écarts concernent les charges de conseil, moins utilisées que prévu en raison du développement de différentes statistiques et de la lutte contre le COVID-19, ainsi que du recul des prestations informatiques (- 2,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Qualité des informations statistiques: L'OFS mène ses activités dans le respect des principes scientifiques reconnus (méthodes statistiques, indications sur le degré de précision, respect des délais) de la statistique			
– Réalisation conforme au calendrier des enquêtes directes (selon l'ordonnance sur les relevés statistiques) (%, min.)	–	96	97
– Respect des délais de publication prévus (indépendance de la production statistique) (%, min.)	–	95	98
– Documentation des méthodes statistiques de l'OFS conformément aux principes reconnus (transparence des méthodes) (oui/non)	–	oui	oui
– Proportion de rapports sur la qualité contestés par Eurostat (%, max.)	–	5	0
– Rectifications nécessaires apportées à des publications statistiques suite à des informations erronées (%, max.)	–	3,0	1,3
Rapports: L'OFS établit des rapports à l'intention du Parlement et de l'administration fédérale et fournit aux milieux politiques et à la société des systèmes d'information conformes aux besoins			
– Mise à jour des indicateurs de la législature (trimestre)	–	T4	T4
– Mise à jour des indicateurs du développement durable (MONET) (trimestre)	–	T4	T4
Production efficace et diffusion adaptée aux besoins: L'OFS assure l'efficacité de la production statistique et de la diffusion des résultats			
– Enregistrements sur la plateforme de données publiques en libre accès (nombre)	–	12 000	6 847
– Actualité des publications statistiques: part des publications dont la période de référence remonte à moins de 24 mois (%, min.)	–	78	97
– Informations publiées: moyenne, par mois (nombre)	–	1 400	1 707
– Part d'utilisateurs du site Internet de la statistique suisse satisfaits (%, min.)	–	75	85

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints et même largement dépassés en plusieurs points.
On relève un écart dans le domaine suivant:
Production efficace et diffusion adaptée aux besoins: il n'a pas été possible d'atteindre la valeur cible de données sur la plateforme de données en libre accès (OGD). Les fournisseurs ayant apuré leurs jeux de données, le nombre de ces ensembles disponibles sur la plateforme a diminué.

GP 2: UTILISATION MULTIPLE ET REGISTRES

MANDAT DE BASE

Pour assurer et favoriser durablement l'utilisation multiple des données au sein de la Confédération, l'interopérabilité des systèmes de stockage des données sera développée au cours des prochaines années. L'objectif poursuivi est d'alléger la charge administrative des entreprises et des autorités publiques, qui n'auront à fournir qu'une seule fois les données sollicitées par l'administration.

Afin de garantir une production statistique efficace et pertinente, l'OFS utilise le registre des entreprises et des établissements (REE), le registre des bâtiments et des logements (RegBL), le registre des numéros d'identification des entreprises et la plateforme sécurisée d'échange des données (Sedex).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	1,6	1,5	-0,1	-5,0
Charges et dépenses d'investissement	–	45,4	43,9	-1,5	-3,2

COMMENTAIRE

19 % des revenus de fonctionnement et 23 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 2. Comme la structure des groupes de prestations a été adaptée dans le cadre du budget 2021 (réduction de trois groupes de prestations à deux), il n'est pas possible de comparer la situation à celle de l'année précédente.

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs de 0,1 million au montant budgété en raison de la diminution des recettes pour utilisations et prestations et de la modification des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

Les charges de personnel ont été inférieures de 2,6 millions au budget, les postes prévus au sein de la division Science des données et méthodes statistiques (DSSM) n'ayant pas encore pu être pourvus à la fin de l'année. De plus, les charges du groupe de prestations 2 ont été surestimées lors de la nouvelle répartition entre les groupes de prestations. Les charges de biens et services liées à l'informatique ont augmenté de 1,8 million par rapport au budget, une hausse à laquelle ont contribué le programme de gestion nationale des données (NaDB), la mise en place de la division DSSM et le développement du Legal Entity Identifier (LEI). Par ailleurs, les deux premières entités ont aussi participé de manière prépondérante aux charges de conseil (+ 0,9 mio). Les autres charges d'exploitation ont baissé de 1,5 million par rapport au budget, essentiellement en raison de l'organisation virtuelle, et donc à moindre coût, de manifestations nationales et internationales, notamment l'UNWDF.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Interopérabilité: L'OFS développe les processus et instruments nécessaires à l'utilisation multiple des données de l'administration fédérale et favorise l'interopérabilité entre les différents systèmes de gestion de données			
– Activités statistiques fondées sur des données harmonisées (%)	–	15,0	35,0
Tenue de registres: L'OFS garantit le développement des registres dans la durée			
– Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse (%, min.)	–	95	80
– Mise en œuvre de l'échange automatisé de données entre les registres des personnes harmonisés (%, min.)	–	100	100
Économicité: L'OFS assure une exploitation efficace des registres existants			
– Entregistrements de personnes traités dans les délais (service de validation) (nombre, mio, min.)	–	82,000	112,450
– Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives (caisses de compensation AVS, TVA, administration des douanes) (nombre, mio, min.)	–	136,300	574,231
– Renouvellements annuels de Legal Entity Identifier (LEI) d'entreprises du secteur financier (%)	–	80,0	80,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints. Les éléments suivants doivent être mentionnés:
Tenue de registres: la valeur cible de l'indicateur «Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse» n'a pas été atteinte. La pandémie et le manque de ressources ont ralenti les travaux de mise à jour dans les cantons.
Économicité: affinée, la méthode de calcul des «Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives» suit désormais une périodicité mensuelle. La valeur a par conséquent considérablement augmenté.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**7 236**	**7 760**	**7 870**	**110**	**1,4**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 236	7 760	7 870	110	1,4
Charges / Dépenses		**189 806**	**195 668**	**192 913**	**-2 755**	**-1,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	184 101	189 694	187 357	-2 337	-1,2
	Supplément		*12 330*			
	Transfert de crédits		*3 656*			
	Cession		*2 284*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*1 539*			
Domaine des transferts						
Affectés à plusieurs groupes de prestations						
A231.0235	Contribution à Eurostat	5 705	5 975	5 557	-418	-7,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**7 236 410**	**7 759 500**	**7 869 539**	**110 039**	**1,4**
avec incidences financières	*7 236 849*	*7 759 500*	*7 504 485*	*-255 015*	*-3,3*
sans incidences financières	*-439*	*–*	*365 054*	*365 054*	*–*

Les revenus de fonctionnement se répartissent entre les fonds de tiers et cofinancements à raison de 85 %; les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus des immeubles représentant les 15 % restants. Les fonds de tiers permettent à l'OFS de fournir des prestations statistiques supplémentaires ou élargies aux cantons, aux communes et à l'économie privée.

Les revenus avec incidences financières ont été inférieurs de 0,3 million au montant budgété. Cette baisse s'explique par la diminution des compensations pour utilisations et prestations de service ainsi que des revenus des immeubles tirés de la location de places de stationnement à Neuchâtel.

Les revenus sans incidences financières correspondent pour l'essentiel à la réduction des provisions pour soldes de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile du personnel de l'OFS.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS *431.01*), art. 21. O du 25.6.2003 sur les émoluments et indemnités perçus pour les prestations de services statistiques des unités administratives de la Confédération; RS *431.09*). LF du 22.7.2007 sur le recensement (RS *431.112*), art. 8 et 14.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**184 100 760**	**189 693 600**	**187 356 608**	**-2 336 992**	**-1,2**
dont mutations de crédits		*19 808 300*			
avec incidences financières	*145 555 869*	*156 077 200*	*148 464 417*	*-7 612 783*	*-4,9*
sans incidences financières	*1 246 006*	*62 700*	*56 622*	*-6 078*	*-9,7*
Imputation des prestations	*37 298 885*	*33 553 700*	*38 835 568*	*5 281 868*	*15,7*
Charges de personnel	115 893 146	118 520 500	118 761 498	240 998	0,2
dont location de services	*2 298 474*	*3 182 900*	*3 208 288*	*25 388*	*0,8*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	68 082 723	71 110 400	68 489 161	-2 621 239	-3,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*34 830 298*	*35 653 850*	*34 398 334*	*-1 255 516*	*-3,5*
dont charges de conseil	*3 725 694*	*3 671 500*	*3 630 598*	*-40 902*	*-1,1*
Charges d'amortissement	47 005	62 700	56 622	-6 078	-9,7
Dépenses d'investissement	77 886	–	49 327	49 327	–
Postes à plein temps (Ø)	710	718	727	9	1,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* ont été supérieures de 0,2 million aux prévisions budgétaires, en raison notamment du programme NaDB, du projet OGD et de prestations financées par des tiers (+ 1,9 mio). La mise en place et le développement de la division DSSM sont en cours, l'engagement de personnel a toutefois pris du retard (- 1,1 mio). Des retards ont été enregistrés également dans l'engagement de personnel pour les travaux liés à la pandémie de COVID-19 (- 0,5 mio). Ces travaux sont reportés sur 2022. La différence restante (- 0,2 mio) s'explique par des coûts de formation de base et de formation continue plus bas que prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été inférieures de 1,3 million au montant budgété et avoisiné le niveau de l'année précédente (- 0,4 mio). Les ressources obtenues dans le cadre du supplément IIa en 2021 pour soutenir l'accélération de certains travaux, notamment dans le cadre du projet de relance du SIS (5,9 mio) ont pu être utilisées à bon escient. Certains projets et activités ont dû être mis en berne préventivement, le financement n'étant pas assuré pour les années à venir. Les coûts de planification et de mise en œuvre des projets ont toutefois augmenté. La transformation numérique et l'institution d'équipes en charge des projets se sont traduites par des investissements ciblés dans le développement de systèmes informatiques, comme la modernisation de la statistique de l'aide sociale ou la plateforme d'interopérabilité. Des travaux visant à s'adapter aux directives et exigences de l'administration fédérale, notamment pour l'interface LEI dans le système des finances SAP, sont venus s'ajouter à cela. Parallèlement, il a fallu entretenir et adapter les systèmes existants pour garantir la continuité des affaires à l'OFS et réduire le risque d'indisponibilité des systèmes.

Les *charges de conseil* ont été légèrement inférieures au montant budgété. Près de la moitié a été comptabilisée pour le programme NaDB, des projets de cyberadministration tels que la gestion des données de référence, le centre de compétences en matière de science des données et l'exploitation de l'Observatoire suisse de la santé.

Les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures de 1,3 million au montant inscrit au budget. Cet écart provient notamment du domaine des fournitures de bureau, des imprimés, des prestations d'agence ainsi que des données géographiques (- 1,9 mio). La tenue de l'UNWDF ayant dû être reportée à 2021 en raison de la pandémie, bon nombre de participants ont décidé d'y participer en ligne et certaines séances internationales et nationales ont été annulées ou se sont tenues virtuellement, ce qui s'est traduit par un niveau moins élevé des autres charges d'exploitation et des frais de voyage (- 0,7 mio). Les coûts des prestations de service externes, notamment des coûts liés aux relevés ainsi que les taxes postales et frais de port, ont par contre été supérieurs de 1,3 million au budget, ce qui s'explique avant tout par le fait qu'une partie du budget pour prestations de service externes a été transféré aux charges de personnel.

Charges d'amortissement

Les amortissements portent essentiellement sur le parc de véhicules, des imprimantes à badges pour événements, des systèmes de bureautique et du matériel informatique pour la statistique de la superficie.

Dépenses d'investissement

En 2021, une machine à relier et une imprimante à badges ont été achetées pour l'UNWDF. En outre, des investissements ont été consentis dans le suivi électronique du courrier et des colis.

Mutations de crédits

— Transferts de crédit d'un montant total de 3,7 millions par différentes unités administratives en faveur de plusieurs statistiques (par ex. Observatoire de la santé,) de l'utilisation multiple et registres (par ex. sedex), de l'UNWDF et de projets de cyberadministration, de l'Administration numérique suisse et du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique.
— Cessions d'un montant total de 2,3 millions par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle de base, les stagiaires des hautes écoles, l'intégration professionnelle ainsi que pour les allocations familiales et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions.
— Crédits supplémentaires à hauteur de 12,3 millions pour des tâches supplémentaires en lien avec la pandémie de COVID-19 et pour des prestations qui n'avaient pas pu être réalisées en 2020 (suppléments Ia et IIa 2021).
— Dépassement de crédit de 1,5 million dû à l'utilisation de réserves affectées pour des projets et travaux.

Remarques

Crédits d'engagement «Statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2017–2014» (VO284.00), «Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2017–2023» (VO285.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017–2022» (VO286.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2023–2027», voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Production statistique intégrée		GP 2: Utilisation multiple et registres	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	–	143	–	44
Charges de personnel	–	99	–	20
Charges de biens et services et charges d'exploitation	–	45	–	24
Charges d'amortissement	–	–	–	0
Dépenses d'investissement	–	–	–	0
Postes à plein temps (Ø)	–	591	–	136

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	6 919 258	6 919 258
Dissolution/utilisation	–	-1 560 900	-1 560 900
État au 31.12.2021	**–**	**5 358 358**	**5 358 358**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	2 177 500	2 177 500

Utilisation et dissolution des réserves en 2021

Au cours de l'année 2021, des réserves affectées d'un montant total de 1,5 million ont été utilisées.

Un montant de 1,2 million a été consacré à l'UNWDF, à la transformation numérique et à l'innovation, ainsi qu'au projet New ISOS GUI et au sous-projet Fach IRIS. Un montant de 0,4 million a été dédié à des prestations financées par des tiers telles que la statistique de la formation professionnelle supérieure, celle des diplômés et l'Observatoire de la santé. Des réserves à hauteur de 22 000 francs ont été dissoutes pour le projet New ISOS GUI.

État des réserves

Sur les réserves affectées (5,4 mio), 2,8 millions concernent des prestations financées par des tiers comme celles de la formation professionnelle supérieure et l'Observatoire de la santé; 2,6 millions sont affectés à projets et travaux tels que ceux qui portent sur l'utilisation multiple des données dans le cadre du programme de gestion nationale des données et les services ambulatoires de soins.

Demande de constitution de nouvelles réserves

La constitution de réserves affectées d'un total de 2 177 500 francs est sollicitée en raison de retards pour les projets en cours suivants:

— PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies) 760 000 francs

En raison de la pandémie de Covid-19, l'OCDE a décidé de reporter d'un an les enquêtes pour PIAAC. Les travaux de l'OFS ont donc été retardés en conséquence.

— Nouvelles statistiques culturelles 77 500 francs

Les travaux relatifs à la statistique des monuments historiques n'ont pas pu être lancés comme prévu, car le recrutement des ressources humaines prévues à cet effet a été retardé. La révision de la statistique des bibliothèques a pris plus de temps que prévu.

— Statistiques diverses dans le domaine de la santé 990 000 francs

L'engagement et le recrutement de personnel pour les enquêtes supplémentaires lancées suite à la pandémie de COVID-19 (voir le supplément I 2022) ont été retardés et se poursuivront en 2022:

- Rapport «CIM-11», classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (150 000 fr.)
- Rapport sur les classifications ambulatoires (210 000 fr.)
- Accélération de la statistique des causes de décès, investissement et fonctionnement (630 000 fr.)

— Projet de base de données de planification des outputs (ODB) 350 000 francs

L'appel d'offres OMC pour le projet ODB n'a pas pu être réalisé en 2021 comme prévu initialement. L'appel d'offres concernant l'étude de faisabilité pour le développement d'un bilan écosystémique a été reporté d'une année et n'a pu être lancé que début 2022.

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0235 CONTRIBUTION À EUROSTAT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**5 705 191**	**5 974 500**	**5 556 836**	**-417 664**	**-7,0**

Eurostat est l'office statistique de l'UE. Il établit entre autres des statistiques pour les États membres de l'UE. Les données de base sont collectées et transmises à Eurostat par les offices statistiques des différents pays. Eurostat joue un rôle important dans l'harmonisation des définitions et des méthodes de calcul statistiques.

Les coûts totaux d'Eurostat ayant reculé, la contribution obligatoire de la Confédération a baissé de 0,4 million par rapport au budget 2021. Le montant de cette contribution dépend des coûts totaux d'Eurostat, du nombre d'États membres de l'UE et de la quote-part de la Suisse, celle-ci étant fonction de sa participation au programme statistique.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique (RS *0.431.026.81*).

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Développer les assurances sociales avec pour objectif de maintenir le niveau des prestations et la pérennité du financement, compte tenu de l'évolution des besoins de la société ainsi que du contexte économique général
— Soutenir les efforts entrepris pour intégrer les personnes invalides dans le monde du travail
— Favoriser pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées un environnement stimulant et adapté à leurs besoins, et contribuer à leur protection sociale

PROJETS 2021

— Stabilisation de l'AVS (AVS 21): suivi des débats parlementaires
— Modernisation de la surveillance: suivi des débats parlementaires
— Programme informatique SNAP EESSI (échange électronique des données relatives aux assurances sociales avec l'UE et l'AELE): rattachement des différentes branches d'assurance sociale à EESSI et réalisation des sous-projets
— Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo: suivi des débats parlementaires
— Révision de la loi fédérale sur les allocations familiales (motion Baumann 17.3860): suivi des débats parlementaires
— Extension de l'utilisation systématique du numéro AVS: suivi des débats parlementaires

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets ont pu être réalisés. Un projet s'écarte du résultat attendu:

Révision de la loi sur les allocations familiales (motion Baumann 17.3860): sur la base du rapport sur les résultats de la consultation, le Conseil fédéral a décidé, le 25.8.2021, de renoncer à la révision de la loi sur les allocations familiales visant à créer une base légale confiant aux cantons la tâche de régler la compensation intégrale des charges (motion Baumann 17.3860). Il propose au Parlement de classer la motion.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**23,0**	**25,7**	**24,3**	**1,3**	**5,6**
Charges	**14 715,3**	**15 362,0**	**15 276,5**	**561,2**	**3,8**
Charges propres	68,4	77,3	71,9	3,5	5,1
Charges de transfert	14 646,9	15 284,7	15 204,6	557,7	3,8
Dépenses d'investissement	**0,0**	**–**	**0,1**	**0,1**	**n.d.**
Charges et dépenses extraordinaires	**2 236,6**	**3 140,0**	**1 791,7**	**-444,9**	**-19,9**

COMMENTAIRE

Les revenus se composent, d'une part, des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais occasionnés à la Confédération par la surveillance et l'application de ces assurances. Ils comprennent, d'autre part, les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. 99,5 % des dépenses de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sont des dépenses de transfert. À cet égard, l'OFAS ne dispose en général que d'une marge de manœuvre minime, car presque toutes les dépenses de transfert sont dictées par la loi et influencées par des facteurs économiques et démographiques. Par rapport au compte 2020, ces charges ont augmenté de 557,7 millions (+ 3,8 %). Cette progression s'explique au premier chef par la hausse de la contribution fédérale à l'AVS et à l'AI. La contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution du produit de la TVA et a augmenté grâce à la reprise économique. Le vieillissement démographique est, en outre, à l'origine de l'augmentation des contributions de la Confédération aux prestations complémentaires (PC). En 2021, des coûts élevés ont par ailleurs été générés par la pandémie de coronavirus (allocations pour perte de gain COVID-19 versées aux personnes en quarantaine ainsi qu'aux indépendants et aux personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur, garde des enfants). Ils ont été gérés en tant que dépenses extraordinaires. L'augmentation des charges propres de 3,5 millions (+ 5,1 %) s'explique principalement par les dépenses de personnel supplémentaires générées par la création de nouveaux postes en lien avec la cybersécurité et le développement continu de l'AI (+ 0,5 mio), par la hausse des coûts informatiques (+ 2,9 mio), par les coûts supplémentaires liés aux projets «eRegress» (+ 1,0 mio), «SNAP EESSI» (+ 0,9 mio) et «système électronique de gestion des aides financières (FiVer)» (+ 0,4 mio) ainsi qu'au système informatique de l'OFAS (+ 0,6 mio) et enfin, par des dépenses supplémentaires liées au conseil (+ 0,1 mio).

GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

MANDAT DE BASE

Les systèmes de protection sociale assurent la population contre les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que contre la perte de gain en cas de service ou de maternité. L'OFAS prépare, à l'intention des responsables politiques, les bases de décision nécessaires pour le développement durable de ces systèmes. Il contribue au maintien de la confiance dans les assurances sociales en assumant la surveillance des caisses de compensation AVS, des offices AI et des organes d'exécution des PC. Par l'octroi de subventions aux organisations de l'aide aux invalides, il favorise l'intégration des personnes invalides. Enfin, en préparant et en mettant en œuvre les conventions de sécurité sociale, il favorise la mobilité internationale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,2	13,2	18,4	5,2	39,2
Charges et dépenses d'investissement	45,4	49,5	48,3	-1,2	-2,4

COMMENTAIRE

73 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 1. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 70 %. Du fait de la répartition effective des coûts sur les deux groupes de prestations, les charges ont été inférieures de 1,2 million (- 1,2 %) par rapport à l'estimation initiale dans le cadre de la procédure budgétaire. Dans ce groupe de prestations, les revenus proviennent en majeure partie des remboursements des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les tâches d'application et de surveillance de l'OFAS. Du fait de la répartition effective, ils ont augmenté de 5,2 millions (+ 39,2 %). Jusqu'ici, la budgétisation des recettes supposait une répartition de 70:30 entre les deux groupes de prestations. L'établissement du compte montre que les recettes concernent presque exclusivement le groupe de prestations 1, ce qui explique cette différence.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Développement durable de la sécurité sociale: les bases sont élaborées en fonction des besoins			
– Écart des prévisions sur les charges de l'AVS de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (%, max.)	0,35	1,00	–
– Écart des prévisions sur les charges de l'AI de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (%, max.)	0,88	3,00	–
– Part des rentiers AI dans la population résidente permanente âgée de 18 à 64 ans (%, max.)	3,6	3,8	–
Mobilité internationale: l'OFAS facilite la mobilité internationale par la conclusion d'accords et de conventions internationaux			
– Nombre de jours de travail nécessaires pour traiter 90 % des demandes de convention spéciale (nombre)	30	12	12
Surveillance de l'AVS, de l'AI et des PC: la surveillance de l'application des assurances sociales est assumée			
– Mise à jour annuelle de l'analyse des risques AVS/AI/PC (oui/non)	oui	oui	oui
– Conclusion de conventions d'objectifs avec les 26 offices AI (oui/non)	oui	oui	oui
– Contrôle de la mise en œuvre du thème central de l'année dans les caisses de compensation (oui/non)	oui	oui	oui
– Part des contrats de 4 ans avec des organisations de l'aide privée aux invalides faisant l'objet d'un contrôle sur place durant l'année (%)	27	25	29

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

MANDAT DE BASE

Une politique cohérente de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, en accord avec la politique sociale, contribue de façon essentielle à la cohésion de la société en atténuant les effets des disparités sociales. L'OFAS prépare les bases de décision en la matière à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement. Il surveille l'application des lois fédérales sur les allocations familiales et met en œuvre la législation fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Il soutient les activités menées dans ces domaines et octroie des subventions à des organisations non gouvernementales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	5,7	–	-5,7	-100,0
Charges et dépenses d'investissement	17,2	21,0	17,9	-3,2	-15,1

COMMENTAIRE

27 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 2. Le budget avait été établi sur la base d'une hypothèse de 30 %.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Politique de l'enfance et de la jeunesse: des mesures ciblées favorisent le développement des enfants et des jeunes pour leur permettre d'acquérir une personnalité responsable et capable de vivre en société			
– Contrats avec des cantons pour le financement incitatif de progr. dans la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26 LEEJ) (nombre)	9	4	7
– Contrats de subventionnement avec des ONG, des cantons, des communes (nombre)	38	40	44
Politique sociale: les acteurs compétents (cantons, villes, communes et organisations de la société civile) sont soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches de lutte contre la pauvreté			
– Projets et outils pratiques avec des partenaires extérieurs à la Confédération (nombre)	5	5	5
Politique de la famille: l'OFAS encourage les moyens de concilier famille et profession ou formation, ainsi que la compensation des charges familiales			
– Contrats de subventions en cours avec des organisations familiales (nombre)	5	5	5
– Cantons qui touchent des aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants (nombre)	3	10	10
– Nouvelles places d'accueil subventionnées par le financement incitatif (nombre, min.)	2 570	2 700	2 926
Politique de la vieillesse: l'OFAS favorise l'organisation d'un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de mener une vie autonome tout en restant intégrées dans la société			
– Contrats de subventionnement en cours avec des org. d'aide à la vieillesse (nombre)	8	8	8
– Audits concernant les contrats de subventionnement et contrôles sur le terrain (nombre)	2	2	1

COMMENTAIRE

Les objectifs ont, pour l'essentiel, été atteints. Seul l'objectif suivant s'écarte du résultat attendu:
Contrats de subventionnement en cours avec des organisations d'aide à la vieillesse: le nombre d'audits menés sur le terrain est inférieur au nombre prévu (un au lieu de deux), car les résultats obtenus jusqu'ici ont permis de réduire la fréquence des audits réalisés dans les petites structures.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**24 083**	**33 430**	**31 231**	**-2 199**	**-6,6**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 255	18 921	18 438	-483	-2,6
Postes ponctuels						
E102.0107	Comm. haute surveillance Prévoyance professionnelle, émolum.	5 763	6 763	5 883	-880	-13,0
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0106	Remboursement de subventions	1 064	7 746	6 910	-836	-10,8
Charges / Dépenses		**16 952 958**	**18 509 725**	**17 075 271**	**-1 434 454**	**-7,7**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	62 642	70 523	66 151	-4 372	-6,2
	Supplément		*2 400*			
	Cession		*1 391*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*501*			
Crédits ponctuels						
A202.0144	Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle	5 763	6 798	5 883	-915	-13,5
	Cession		*11*			
Domaine des transferts						
GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation						
A231.0239	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	9 294 592	9 505 000	9 504 000	-1 000	0,0
A231.0240	Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 570 000	3 796 137	3 796 137	0	0,0
	Dépassement de crédits (art. 35, let. b, LFC)		*160 137*			
A231.0241	Prestations complémentaires à l'AVS	882 857	945 400	947 758	2 358	0,2
A231.0245	Prestations complémentaires à l'AI	819 130	876 000	862 756	-13 244	-1,5
A231.0393	Prestations transitoires pour chômeurs âgés	–	33 000	1 729	-31 271	-94,8
GP 2: Familles, générations et société						
A231.0242	Allocations familiales dans l'agriculture	47 700	48 500	46 200	-2 300	-4,7
A231.0243	Organisations familiales	1 964	1 985	1 985	0	0,0
A231.0244	Accueil extra-familial pour enfants	15 341	49 000	33 647	-15 353	-31,3
A231.0246	Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes	14 075	14 186	14 186	0	0,0
A231.0247	Protection et droits de l'enfant	1 092	2 000	1 955	-45	-2,3
A231.0249	Financement incitatif en fav. pol. cant. enfance et jeunesse	1 213	1 196	846	-349	-29,2
A231.0426	COVID: accueil pour enfants	–	20 000	301	-19 699	-98,5
	Supplément		*20 000*			
Transactions extraordinaires						
A290.0104	COVID: prestations, allocations pour perte de gain	2 200 664	3 140 000	1 799 004	-1 340 996	-42,7
	Supplément		*940 000*			
A290.0115	COVID: accueil pour enfants	35 924	–	-7 269	-7 269	–

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**17 255 067**	**18 920 900**	**18 437 768**	**-483 132**	**-2,6**
avec incidences financières	*17 255 067*	*18 920 900*	*18 421 845*	*-499 055*	*-2,6*
sans incidences financières	–	–	*15 924*	*15 924*	–

Les revenus de fonctionnement de l'OFAS se composent essentiellement des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour la surveillance et l'application de ces assurances. Ces remboursements portent sur les charges de personnel et de biens et services liées aux recours, sur les charges de personnel pour la surveillance et l'application de l'AVS et de l'AI, ainsi que sur les charges de biens et services occasionnées par le programme de recherche sur l'AI, coûts des postes de travail liés aux tâches d'application compris. Sont également inscrits à ce poste les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs de l'OFAS et à des tiers ainsi que le remboursement de 0,9 million par le Fonds de compensation de l'AVS pour les frais de développement de l'application «Applicable Legislation Portal Switzerland (ALPS)».

Les remboursements provenant des fonds de compensation s'élèvent à 18,4 millions. Les recettes avec incidences financières sont inférieures de 0,5 million (- 2,6 %) au montant inscrit au budget: les remboursements des charges de personnel et de biens et services se sont avérés moins élevés que prévu en raison des dépenses moindres liées à la vacance de nouveaux postes créés pour le développement continu de l'AI (- 0,3 mio). Par ailleurs, moins de projets ont abouti et les remboursements effectués sur la base des demandes en restitution portant sur les charges de biens et services Recours et AI ont, par conséquent, été moins importants que prévu (- 0,2 mio); ils n'ont pas été compensés par les remboursements plus élevés pour ALPS (+ 0,4 mio). Les revenus provenant de la location de places de stationnement ont atteint 0,1 million (inchangés par rapport au montant budgété).

Bases légales
LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS *831.10*), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS *831.20*), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

Remarques
Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

E102.0107 COMM. HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, ÉMOLUM.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**5 763 424**	**6 763 000**	**5 882 937**	**-880 063**	**-13,0**
avec incidences financières	*5 514 300*	*6 763 000*	*5 846 939*	*-916 061*	*-13,5*
sans incidences financières	*249 123*	–	*35 998*	*35 998*	–

Les coûts de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et de son secrétariat sont entièrement couverts par les taxes de surveillance et les émoluments. Ils se composent des coûts générés par la surveillance du système, par la haute surveillance des autorités de surveillance, par la surveillance directe exercée sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement, ainsi que par l'agrément d'experts en matière de prévoyance professionnelle.

Pour des raisons de technique comptable, les taxes et émoluments de la CHS PP ne sont perçus que l'année suivante. N'ont été perçus durant l'exercice comptable que des émoluments en cours d'année (0,1 mio) en vertu de l'art. 9 OPP 1. Les revenus doivent donc être inscrits au compte de régularisation (sans incidences financières). En 2021, les coûts de la CHS PP se sont chiffrés à 5,9 millions, soit 13,0 % de moins que prévu. En raison de la forte demande sur le marché du travail, tous les postes de spécialistes mis au concours n'ont pas pu être pourvus. En outre, les projets prévus n'ont pas tous pu être mis en œuvre.

Bases légales
O des 10 et 22.6.2011 sur la surveillance dans la prévoyance professionnelle (OPP 1; RS *831.435.1*).

Remarques
Voir A202.0144 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle».

E130.0106 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 064 460**	**7 745 900**	**6 910 370**	**-835 530**	**-10,8**

Ce poste comprend les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2016–2019). Les décomptes effectifs de 2020 ont entraîné un solde de 6,9 millions à la charge de la Confédération. Ce solde s'explique par les remboursements moins importants à l'AVS (6,7 mio) et aux allocations familiales dans l'agriculture (0,2 mio). Le remboursement de subventions excédentaires inscrit à ce poste est donc inférieur de 0,8 million (- 10,8 %) au montant budgété.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS *831.10*), art. 103, al. 2. LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS *836.1*), art. 18 à 21.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**62 642 444**	**70 522 900**	**66 151 211**	**-4 371 689**	**-6,2**
dont mutations de crédits		*4 291 500*			
avec incidences financières	*55 027 270*	*60 759 500*	*57 432 372*	*-3 327 128*	*-5,5*
sans incidences financières	*431 252*	*1 906 400*	*11 826*	*-1 894 574*	*-99,4*
Imputation des prestations	*7 183 923*	*7 857 000*	*8 707 013*	*850 013*	*10,8*
Charges de personnel	48 278 379	49 381 600	48 800 099	-581 501	-1,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	14 349 598	19 234 900	17 227 017	-2 007 883	-10,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*6 109 621*	*9 072 700*	*8 873 773*	*-198 927*	*-2,2*
dont charges de conseil	*3 780 194*	*5 377 400*	*3 892 218*	*-1 485 182*	*-27,6*
Charges d'amortissement	8 452	1 906 400	8 202	-1 898 198	-99,6
Dépenses d'investissement	6 017	–	115 893	115 893	–
Postes à plein temps (Ø)	262	264	267	3	1,1

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Le solde de crédit pour l'exercice 2021 est de 0,6 million (- 1,2 %) pour les *charges de personnel*; il résulte de retards dans le recrutement pour les nouveaux postes liés au développement continu de l'AI et au niveau des autres charges de personnel. En comparaison de 2020, l'effectif a augmenté de 5 EPT en raison de la création de postes pour la cybersécurité et pour le développement continu de l'AI.

Les charges de personnel affectées aux postes remboursés par les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI s'élèvent à 12,7 millions. Les nouveaux postes liés au développement continu de l'AI ont entraîné une hausse de 0,5 million (+ 3 EPT). Les dépenses sont inférieures de 0,3 million (- 2,6 %) par rapport au budget 2021, car certains postes n'ont pu être pourvus que tardivement.

Les charges de personnel financées par les ressources générales de la Confédération ont augmenté de 0,2 million (+ 1 EPT) en raison de la création du poste pour la cybersécurité.

Les provisions constituées pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont été augmentées de 3634 francs (+ 0,07 %) par rapport à l'année précédente. Au 31.12.2021, les provisions de l'OFAS pour soldes horaires positifs s'élevaient à 2 952 735 francs au total, soit 13,9 jours par EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 0,2 million (- 2,2 %) au montant budgété. Cela tient à la combinaison des variations suivantes: – 0,3 million pour le financement incitatif (accueil extra-familial pour enfants), – 1,2 million pour SNAP EESSI, + 0,6 million pour le poste TIC (dont 0,3 mio proviennent de la dissolution de réserves) et + 0,7 million pour le nouveau projet eRegress.

Les *charges de conseil* sont inférieures de 1,5 million (- 27,6 %) au montant budgété, parce que plusieurs projets (- 0,5 mio PR-AI, – 0,2 mio prestations de conseil AI, – 0,6 mio prestations de conseil OFAS, – 0,2 mio accueil extra-familial pour enfants) ont pris du retard à cause de la pandémie de COVID-19, mais aussi parce que la lourde charge de travail a obligé l'OFAS à redéfinir les priorités et à repousser certains projets.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, 3 millions (sans changement) ont été consacrés à la location de locaux (IP) et 1,5 million aux autres charges d'exploitation (notamment frais, fournitures de bureau et prestations de service externes, par ex. traductions).

Charges d'amortissement

Au cours de l'exercice sous revue, l'office n'a effectué que des amortissements minimes sur le patrimoine administratif. Cela s'explique par l'amortissement trop élevé réalisé par le passé pour SNAP EESSI. De plus, le nouveau projet eRegress a pris du retard et l'amortissement correspondant sera par conséquent différé en 2022.

Mutations de crédits

— Cession de 1 402 300 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour deux EPT résultant des besoins supplémentaires dus à la pandémie et pour la compensation des structures d'âge, la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
— Crédit supplémentaire de 2,4 millions pour financer le projet SNAP EESSI
— Dépassement de crédit (art. 35, let. a, LF) de 0,5 million provenant de la dissolution de réserves affectées

Remarques

Les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI remboursent à la Confédération 12,7 millions des charges de personnel de l'OFAS (70,6 EPT), ainsi que 3,7 millions des charges de biens et services et des charges d'exploitation de l'office (coût des postes de travail inclus) (voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement»).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation		GP 2: Familles, générations et société	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	45	48	17	18
Charges de personnel	35	36	13	13
Charges de biens et services et charges d'exploitation	10	13	4	5
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*4*	*6*	*2*	*2*
dont charges de conseil	*3*	*3*	*1*	*1*
Charges d'amortissement	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Postes à plein temps (Ø)	193	197	69	70

A202.0144 COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**5 763 424**	**6 798 400**	**5 882 937**	**-915 463**	**-13,5**
dont mutations de crédits		*11 400*			
avec incidences financières	*5 406 153*	*6 482 200*	*5 565 091*	*-917 109*	*-14,1*
sans incidences financières	*38 027*	–	–	–	–
Imputation des prestations	*319 244*	*316 200*	*317 846*	*1 646*	*0,5*
Charges de personnel	4 610 935	5 242 400	4 690 763	-551 637	-10,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 152 489	1 556 000	1 192 174	-363 826	-23,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*20 344*	*17 300*	*18 946*	*1 646*	*9,5*
dont charges de conseil	*786 606*	*982 500*	*777 830*	*-204 670*	*-20,8*
Postes à plein temps (Ø)	19	24	19	-5	-20,8

La surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle relève de la compétence des cantons. La haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales et la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement sont assurées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), dont les charges de fonctionnement sont financées par le présent crédit ponctuel.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* sont inférieures d'environ 0,6 million (- 10,5 %) au montant budgété. Le recrutement de personnes présentant les qualifications recherchées s'étant avéré difficile, quelques postes vacants n'ont pas pu être pourvus comme prévu. L'effectif n'a pas changé au cours de l'exercice sous revue. Utilisés pour fournir des prestations transversales, 3,0 EPT ne sont pas compris dans l'effectif du personnel indiqué plus haut. L'OFAS assume ces tâches pour le compte de la CHS PP, et les EPT correspondants sont donc comptabilisés dans le personnel de l'OFAS (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»). Les charges de personnel qui y sont liées sont toutefois couvertes par la CHS PP.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges informatiques* de la CHS PP comprennent les coûts d'exploitation du service standard GEVER «Acta Nova» par le fournisseur de prestations ISCeco. Les charges de conseil sont inférieures de 0,2 million au montant budgété (- 20,8 %), car certains projets comme le développement des télécommunications n'ont pas pu être menés à bien. En ce qui concerne les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, le montant affecté à la location de locaux est resté inchangé à 0,3 million. De plus, des postes comme les prestations de service externes et les frais ont été au total inférieurs de 0,4 million au montant budgété.

Mutations de crédits

— Cession de 11 400 francs par l'OFPER pour l'augmentation des coûts de garde des enfants

Bases légales

LF du 25.6.1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS *831.40*), art. 64 à 64*c*.

Remarques
Toutes les dépenses de la CHS PP sont couvertes par des taxes et émoluments (voir E102.0107 «Commission de haute surveillance prévoyance professionnelle, émoluments»).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	4 800 000	4 800 000
Constitution à partir du compte 2020	–	715 600	715 600
Dissolution/utilisation	–	-500 600	-500 600
État au 31.12.2021	**–**	**5 015 000**	**5 015 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	546 400	546 400

Dissolution et utilisation de réserves en 2021
Les réserves suivantes ont été dissoutes:
— Projet «Collaboration et développement des compétences» 85 600 francs
— Projet «Effets d'une longue période de faibles taux d'intérêt sur la prévoyance professionnelle» 160 000 francs
— Projet «Remplacement des écrans» 255 000 francs

État des réserves
Actuellement, les réserves affectées de l'OFAS se montent à 5 millions. Elles concernent les projets «FiVer» (1,7 mio), «eRegress» (2,3 mio) et «Transformation numérique» (1 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves
La constitution de réserves affectées pour un montant total de 0,6 million est sollicitée pour les projets suivants:
— Projet «Remplacement des iPhones» 45 000 francs
Les iPhones actuellement utilisés à l'OFAS sont à la fin de leur cycle de vie. Leur remplacement a été budgété en 2021 et planifié à partir d'octobre, et la commande a été passée. L'OFCL disposant d'un nombre insuffisant d'iPhones en stock, l'OFAS a opté pour un achat partiel. L'OFAS demande donc d'approuver la constitution d'une réserve affectée pour financer les iPhones manquants en 2022.

— Projet «Solution de planification de l'OFAS (remplacement de la planification à moyen terme)» 150 000 francs
Le fichier Excel actuellement généré au prix d'un travail fastidieux et utilisé par l'OFAS pour la planification des ressources (à moyen terme) aurait dû être transféré dans la solution de planification de l'OFIT en 2021. En raison du retard accumulé, ce projet ne pourra être mis en œuvre qu'en 2022. Une réserve affectée doit être constituée à cette fin.

— Projet «Migration exécution OFAS» 130 000 francs
L'application spécialisée «Exécution OFAS» a été remaniée plusieurs fois et finalement mise en œuvre sous la forme d'une solution Sharepoint. Il s'agit d'une solution transitoire qui devait être transférée en 2021 sur la nouvelle plateforme de publication de la Chancellerie fédérale (ChF; «KAV moderne» / Fedlex). La migration a pris du retard. La ChF lancera une procédure d'appel d'offres OMC en 2022 en vue de garantir l'exploitation de Fedlex. Le développement de la plateforme conformément aux besoins de l'OFAS sera également mis en œuvre dans ce cadre. Les coûts de la migration de «Exécution OFAS» sur Fedlex ne seront donc engagés qu'en 2023. Une réserve affectée doit être constituée à partir des ressources prévues pour ce projet, laquelle sera utilisée en 2023.

— Plateforme nationale contre la pauvreté (NAPA) 30 000 francs
La réalisation de certains projets a été reportée en raison de la pandémie. Les dépenses initialement prévues pour 2021 à hauteur de 30 000 francs sont donc reportées en 2022.

— Projet «Support pour les manifestations en ligne (SUMO)» 50 000 francs
Dans le cadre du projet SUMO, il est entre autres prévu d'élaborer un plan de formation pour les animateurs de manifestations en ligne à l'OFAS, avec la collaboration de l'OFPER. Après avoir donné son accord, l'OFPER a finalement retiré son offre, car la demande de cours à distance et de support sur ce sujet a soudainement augmenté. L'horizon pour la réalisation de ces cours a donc été reporté à 2022.

— Mandat externe d'exécution de la motion Noser 19.3633 30 000 francs
Les travaux préparatoires dans le cadre de la motion Noser 19.3633 ont pris plus de temps que prévu, car le projet est complexe à plusieurs égards. L'appel d'offres prévu pour un état des lieux au niveau régional n'aura lieu qu'au début de l'année 2022. En 2022, tous les moyens de ce crédit sont déjà planifiés. Cette réserve affectée doit permettre d'éviter une lacune.

— Évaluation des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants 61 400 francs
En raison de retards, l'évaluation n'a pu commencer qu'en novembre 2021 et durera jusqu'en mai 2022. Pour cette raison, des coûts de l'ordre de 30 000 francs ont été enregistrés en 2021; le solde, qui s'élève à max. 61 400 francs, figurera dans l'exercice 2022. Une réserve affectée doit être constituée à cette fin.

— Dispositif d'enregistrement fixe pour les séances à distance 50 000 francs
L'installation est prévue dans la plus grande salle de conférence de l'OFAS, dans laquelle les deux écrans plats avec caméra mobile ne peuvent pas être utilisés en raison de la taille de la pièce. L'achat englobe plusieurs éléments (caméra, écrans, etc., similaires à ceux de la CHS PP). Avant l'achat, l'OFAS voulait suivre et évaluer l'installation à la CHS PP pour s'assurer que l'ensemble fonctionne bien. L'installation ayant pris du retard à la CHS PP, l'OFAS n'a pas pu passer la commande à temps.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

A231.0239 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AVS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**9 294 592 033**	**9 505 000 000**	**9 504 000 000**	**-1 000 000**	**0,0**

Selon les calculs provisoires, les dépenses de l'AVS ont été d'un peu plus de 47 milliards en 2021. La Confédération assume 20,2 % de ces dépenses. Environ 99 % des dépenses de l'AVS concernent les rentes et les allocations pour impotent. L'évolution de ces dépenses dépend de l'évolution démographique, de l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix ainsi que d'éventuelles modifications du système liées à des décisions du législateur.

En 2021, la contribution de la Confédération à l'AVS a progressé de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par l'augmentation de l'effectif des rentes pour des raisons démographiques (+ 1,5 %) et par la hausse de la rente minimale (+ 0,8 %).

L'OFAS a alloué des subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse, en vertu de l'art. 101bis LAVS. Ces subventions sont versées par le Fonds de compensation de l'AVS et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. Le budget 2021 prévoyait à cette fin un montant de 92,06 millions. Les dépenses, qui ont atteint 95 millions, ont été plus élevées que prévu (+ 3,2 %). Ce surplus est principalement dû aux paiements compensatoires en vertu de l'art. 74 LAI pour les prestations d'organisations de l'aide privée aux invalides, en raison de décomptes reçus ultérieurement pour la période contractuelle 2015–2019 (voir ci-après Subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides en vertu de l'art. 74). De plus amples informations au sujet de ces subventions seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2021» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

Bases légales
LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS *831.10*), art. 103, al. 2.

Remarques
Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0240 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AI

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**3 570 000 000**	**3 796 137 036**	**3 796 137 036**	**0**	**0,0**
dont mutations de crédits		*160 137 036*			

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution des produits de la TVA (l'évolution des salaires et des prix est également prise en compte par l'application d'un facteur d'escompte), et non plus aux dépenses de l'assurance, ce qui a pour effet que les économies réalisées par l'AI servent intégralement à la stabilisation financière de l'assurance et n'ont plus d'impact sur le montant de la contribution fédérale. La part fédérale s'élève toutefois à 37,7 % au moins et à 50 % au plus des dépenses de l'AI.

Alors que la contribution de la Confédération atteignait la limite inférieure (37,7 %) des dépenses de l'AI en 2020 en raison des faibles recettes de la TVA enregistrées pendant la pandémie, la reprise rapide de la consommation a permis de coupler à nouveau la contribution 2021 au produit de la TVA. Selon le décompte final pour 2020, un montant de 47 millions a dû être versé rétroactivement à l'AI. En outre, la contribution pour 2021 a dû être relevée de 113 millions par rapport au montant initialement inscrit au budget. Au total, il en a résulté un dépassement de crédit de 160 millions. La contribution de la Confédération a donc augmenté de 226 millions par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 6,3 %. D'après les calculs provisionnels, elle correspond à 38,2 % des dépenses de l'AI.

En 2021, l'OFAS a alloué des subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides, en vertu des art. 74 et 75 LAI. Ces subventions sont versées directement par le Fonds de compensation de l'AI et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. Un montant de 148 millions était inscrit au budget 2021, dont 139,9 millions ont été versés. L'écart de 8,1 millions s'explique, d'une part, par la comptabilisation extraordinaire de remboursements de subventions pour la construction à hauteur de 3,5 millions (ancien art. 73 LAI) et, d'autre part, par un remboursement de l'AVS s'élevant à environ 6,5 millions et résultant du décompte pour la période contractuelle 2015–2019 (art. 101bis LAVS) combiné à des versements rétroactifs à des organisations de l'aide privée aux invalides (art. 74 LAI). De plus amples informations à ce sujet seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2021» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

Bases légales
LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS *831.20*), art. 74, 75 et 78.

Remarques
Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

Mutations de crédits
Dépassement de crédit sans ACF «OFAS Prestations à l'AI (contribution de la Confédération selon TVA)» d'après le courrier du SG DFI du 14.1.2022.

A231.0241 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**882 856 955**	**945 400 000**	**947 758 138**	**2 358 138**	**0,2**

La Confédération alloue des subventions aux cantons pour leurs dépenses au titre des PC à l'AVS. Elle participe aux PC annuelles, mais non au remboursement des frais de maladie et d'invalidité. De plus, au niveau des PC annuelles, elle contribue uniquement à la couverture des besoins vitaux et non au remboursement des frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. Elle assume 5/8 de la couverture des besoins vitaux. La part de la Confédération aux PC annuelles dépend des paiements effectifs effectués par les cantons au mois de mai de l'exercice sous revue pour la couverture des besoins vitaux et pour les frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. La Confédération participe en outre aux coûts administratifs des cantons induits par la fixation et le versement des PC annuelles, au moyen d'un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AVS 923 409 802
— Cantons (coûts administratifs) 24 348 336

Un dépassement de crédit de 2,35 millions (+ 0,2 %) a été enregistré pour la contribution de la Confédération aux PC à l'AVS. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 7,3 % en comparaison de l'année précédente. Cette hausse est imputable, d'une part, à l'évolution de la démographie et, d'autre part, à celle des montants versés au titre des PC.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons est restée stable par rapport à l'année précédente.

Mutations de crédits
Dépassement de crédit avec ACF du 12.1.2022 «PC OFAS à l'AVS».

Bases légales
LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS *831.30*), art. 13 et 24.

Remarques
Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0245 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**819 130 403**	**876 000 000**	**862 755 864**	**-13 244 136**	**-1,5**

La contribution de la Confédération aux PC à l'AI suit les mêmes principes que la contribution fédérale aux PC à l'AVS. En outre, la Confédération participe aux coûts administratifs des cantons en versant un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AI 848 814 500
— Cantons (coûts administratifs) 13 941 364

Le solde de crédit est de 13,2 millions (- 1,5 %) pour la contribution de la Confédération aux PC à l'AI. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 5,3 % en comparaison de l'année précédente. Cette hausse est imputable, d'une part, à l'évolution de la démographie et, d'autre part, à celle des montants versés au titre des PC. La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 0,8 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2021.

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS *831.30*), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0393 PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**–**	**33 000 000**	**1 728 907**	**-31 271 093**	**-94,8**
avec incidences financières	–	*33 000 000*	*4 118 277*	*-28 881 723*	*-87,5*
sans incidences financières	–	–	*-2 389 370*	*-2 389 370*	–

La loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) a été adoptée le 19.6.2020 par le Parlement et est entrée en vigueur le 1.7.2021. Étant donné l'absence de valeurs de référence, la budgétisation a été fondée sur une estimation approximative des besoins, basée sur la statistique de l'assurance-chômage, qui recense le nombre de personnes en fin de droit âgées d'au moins 60 ans. Pour la période 2015 à 2018, ce nombre a été évalué à 2600 en moyenne par an, sachant que l'hypothèse retenue lors de la budgétisation tablait sur un nombre plus élevé de personnes en fin de droit en 2021 en raison de la pandémie. La proportion de personnes en fin de droit remplissant les conditions pour l'octroi de prestations transitoires a ensuite été estimée, ce calcul étant lié à de nombreuses inconnues (entre autres la durée d'assurance, la situation patrimoniale et les revenus totaux du ménage). Dans les premiers mois en particulier, le volume de prestations transitoires demandé s'est avéré bien plus bas que le montant budgété, ce qui s'explique par le fait que leur versement a débuté au deuxième semestre 2021 et non pas en début d'année comme cela avait été supposé lors de l'établissement du budget.

En premier lieu, il s'est avéré lors de la phase de lancement que seul un très petit nombre de personnes en fin de droit remplissaient les conditions d'octroi de prestations transitoires. Au 31.12.2021, ils étaient 170 bénéficiaires. Le montant de 1 728 907 francs se compose du montant annuel des prestations transitoires, égal à 1 723 635 francs, conformément à l'art. 4, al. 1, let. a, LPtra et du remboursement des frais de maladie et d'invalidité, à hauteur de 5272 francs, conformément à la let. b de ce même article. Lors de l'octroi des avances aux organes d'exécution pour le paiement de ces prestations, les scénarios tablaient encore sur des montants plus importants, raison pour laquelle des avances de l'ordre de 2,4 millions étaient encore disponibles à la fin de l'année. Les avances ultérieures pour les paiements de la première semaine de janvier 2022 devant être versées, les remboursements prévus fin décembre et les transferts prévus début janvier ont été annulés. Ce montant de régularisation diminuera au fur et à mesure que des données de référence seront collectées.

Bases légales

LF du 19.6.2020 sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra; RS *837.2*), art. 25.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

A231.0242 ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**47 700 000**	**48 500 000**	**46 200 000**	**-2 300 000**	**-4,7**

En vertu de la LFA, des allocations familiales sont versées aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles. Les montants des allocations prévues par la LFA correspondent aux montants minimaux prescrits dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS *836.2*), à savoir 200 francs par mois pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation. En région de montagne, ces montants sont majorés de 20 francs. De plus, une allocation de ménage de 100 francs par mois est versée aux travailleurs agricoles. Pour le financement des allocations familiales octroyées aux travailleurs agricoles, les employeurs agricoles paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces versés à leur personnel lorsqu'une cotisation AVS est due sur ces salaires. Le solde et les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont assumés à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. En outre, les produits du fonds pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons.

— Part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture 42 200 000
— Revenus des intérêts du Fonds des allocations familiales pour les cantons 0

Les charges ont été inférieures de 2,3 millions (- 4,7 %) au montant budgété. Le solde de crédit est principalement dû à un transfert continu du droit aux allocations en vertu de la LFA vers un droit en vertu de la LAFam.

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS *836.1*), art. 18 à 21.

Remarques

Dépenses partiellement imputées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0243 ORGANISATIONS FAMILIALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 964 250**	**1 985 300**	**1 985 300**	**0**	**0,0**

La Confédération soutient les organisations familiales actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique au moyen d'aides financières dans le domaine du conseil aux parents et de la formation des parents, ainsi que dans celui de l'accueil extra-familial pour enfants. Elle conclut avec les organisations familiales qu'elle soutient des contrats portant sur l'octroi d'aides financières. Le crédit a été entièrement utilisé.

Bases légales

Cst. (RS *101*), art. 116, al. 1.

A231.0244 ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**15 340 995**	**49 000 000**	**33 647 384**	**-15 352 617**	**-31,3**

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont allouées dans le cadre d'un programme d'impulsion, limité dans le temps et destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Le financement est assuré par des crédits d'engagement de quatre ans. Le quatrième crédit d'engagement (120 mio) a expiré fin janvier 2019. Depuis février 2019, les montants sont engagés dans le cadre du cinquième crédit (124,5 mio), qui expire fin janvier 2023. Les aides financières sont destinées aux structures d'accueil collectif de jour (crèches principalement) et aux structures d'accueil parascolaire (accueils extrascolaires, écoles à horaire continu et cantines). 3753 demandes ont reçu une réponse positive depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 19 ans, le 1.2.2003. La Confédération a soutenu de cette manière la création de 68 151 places d'accueil (état au 31.12.2021). Des engagements ont été contractés à cet effet pour 426,1 millions (hors frais d'application). Les aides financières sont réparties sur deux ou trois ans; elles sont versées au terme de l'année de contribution en fonction du nombre de places réellement occupées.

Deux nouveaux types d'aides financières ont été introduits au 1.7.2018 pour une durée de cinq ans. Ces aides visent à abaisser les frais de garde à la charge des parents et à mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins de ces derniers. Un crédit d'engagement

de 176,8 millions sur cinq ans est disponible à cet effet. L'aide financière aux cantons est également versée sur trois ans, au terme de chaque année de contribution et sur la base des prestations effectivement fournies. Pour l'heure, 14 cantons ont déposé une demande d'augmentation des subventions, pour un total de 146,4 millions. Les demandes des cantons AG, BL, TI et VD ont pu être approuvées définitivement, tandis que celles de BE, FR, SG, SH, SO et ZH l'ont été à titre provisoire; les quatre demandes restantes sont encore en cours d'examen (BS, GR, LU et SZ). L'examen des demandes et des décomptes est très lourd. L'OFAS effectue des contrôles par sondage, et les cantons doivent lui livrer des documents détaillés et des explications.

Les versements effectués pendant l'exercice comptable se répartissent comme suit selon les trois aides financières:
— Création de nouvelles places d'accueil pour enfants 17 100 529 francs
— Augmentation des subventions pour abaisser les frais de garde des parents 16 521 609 francs
— Projets d'amélioration des offres d'accueil 25 246 francs

Les versements en 2021 sont inférieurs de 15,3 millions au montant budgété. Les écarts pour l'augmentation des subventions en vue d'abaisser les frais de garde à la charge des parents se montent à 13,3 millions et à 1 million pour la création de nouvelles places d'accueil et pour les projets d'amélioration des offres d'accueil. Dans le premier cas, l'écart résulte de la baisse sensible des subventions effectivement versées par les cantons et les communes par rapport aux montants initialement demandés et budgétés. En outre, l'approbation définitive des demandes a pris du retard, car les cantons ont livré les documents plus tard qu'attendu. Dans le cas des aides financières pour la création de nouvelles places d'accueil, des demandes ont dû être refusées ou révisées, les besoins n'ayant pas été (suffisamment) établis. Concernant les projets d'amélioration des offres d'accueil, le nombre de demandes s'est avéré moins élevé qu'escompté.

Bases légales
LF du 4.10.2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS *861*), art. 1.

Remarques
Crédits d'engagement «Accueil extra-familial pour enfants» (V0034.03, V0034.04 et V0291.00, tome 1, ch. C 12).

A231.0246 ENCOURAGEMENT ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS ET JEUNES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**14 075 131**	**14 186 300**	**14 186 300**	**0**	**0,0**

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer des aides financières à des organismes privés, ainsi qu'aux cantons et aux communes. Ces aides soutiennent des organismes responsables et des projets présentant un intérêt national qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre politique et social, par des activités extrascolaires associatives et dans le contexte de l'animation en milieu ouvert. Le crédit a été entièrement utilisé.

Bases légales
LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS *446.1*), art. 6 à 11.

A231.0247 PROTECTION ET DROITS DE L'ENFANT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 091 675**	**2 000 000**	**1 955 000**	**-45 000**	**-2,3**

Ce crédit permet de financer deux types d'activités. Premièrement, la Confédération s'engage dans la prévention de la maltraitance des enfants: elle soutient des organisations actives à l'échelle nationale, comme Pro Juventute et la permanence téléphonique 147. Deuxièmement, l'OFAS est chargé de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Les ressources engagées à cette fin sont destinées à financer des campagnes d'information, ainsi qu'à encourager et à appliquer concrètement les droits de l'enfant en Suisse, par exemple via le financement d'un contrat de prestations avec le Réseau suisse des droits de l'enfant. Le crédit a été presque entièrement utilisé. Une seule organisation, en cours de mise en place, a mené ses activités à moindres coûts.

Bases légales
Convention du 20.11.1989 relative aux droits de l'enfant (RS *0.107*). O du 11.6.2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS *311.039.1*).

A231.0249 FINANCEMENT INCITATIF EN FAV. POL. CANT. ENFANCE ET JEUNESSE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 213 000**	**1 195 500**	**846 110**	**-349 390**	**-29,2**

En vertu de l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2022, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

En 2021, huit cantons ont bénéficié d'une aide financière. En vertu de la clause des 50 %, la Confédération participe au maximum pour moitié au financement des coûts imputables. Si les coûts dans un canton n'atteignent pas le plafond des dépenses, la Confédération adapte sa contribution à la baisse. En vertu du droit en vigueur, les fonds ainsi libérés ne peuvent pas être attribués à un autre canton. En revanche, si, l'année suivante, le canton réalise des mesures supplémentaires fondées sur le contrat de prestations et les finance pour moitié, la Confédération peut utiliser le solde de l'année précédente pour participer au financement. Avec les mesures d'économies des cantons, moins de quatre contrats par an (nombre maximal possible) sont conclus depuis 2017 avec des cantons. Par ailleurs, les cantons ont en partie utilisé moins d'aides financières que prévu. Il en a résulté un solde de crédit de 349 390 francs (- 29,2 %).

Bases légales
LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS *446.1*), art. 26.

A231.0426 COVID: ACCUEIL POUR ENFANTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**20 000 000**	**301 458**	**-19 698 542**	**-98,5**
dont mutations de crédits		*20 000 000*			

Cette aide financière doit permettre d'atténuer les conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre la pandémie de coronavirus sur l'accueil institutionnel pour enfants. La Confédération contribue à hauteur de 33 % aux indemnités pour pertes financières que les cantons versent aux institutions d'accueil extra-familial pour enfants gérées par les pouvoirs publics (structures d'accueil collectif de jour, structures d'accueil parascolaire et structures coordonnant l'accueil familial de jour). L'indemnité pour pertes financières peut être versée pour la période s'étendant au maximum du 17.3 au 17.6.2020 et couvrir au plus 100 % des contributions de garde d'enfants non versées par les parents.

Les cantons peuvent déposer leur demande à la Confédération jusqu'au 30.6.2022. Jusqu'ici, seuls les cantons BL et LU ont déposé une demande. Les deux ont pu être traitées intégralement.

Remarques
Dépenses liées aux indemnités pour pertes financières destinées aux institutions privées d'accueil extra-familial pour enfants, voir A290.0115.

Bases légales
O du 18.6.2021 sur les aides financières pour les cantons ayant pris des mesures en faveur des institutions d'accueil extra-familial pour enfants gérées par les pouvoirs publics en lien avec le COVID-19 (RS *818.102.3*).

Mutations de crédits
Supplément Ia au budget 2021 d'un montant de 20 millions.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0104 COVID: PRESTATIONS, ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 200 664 282**	**3 140 000 000**	**1 799 004 479**	**-1 340 995 521**	**-42,7**
dont mutations de crédits		*940 000 000*			

Afin d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus, la Confédération a mis en place, en 2020, un soutien en vue d'indemniser les employés et les indépendants touchés par une perte de gain due à des mesures prises par les autorités pour combattre cette pandémie. Cette allocation pour perte de gain COVID-19 est versée par les caisses de compensation et a été prolongée à plusieurs reprises en 2021. Y ont (eu) droit les personnes placées en quarantaine, les parents ne pouvant pas faire garder leurs enfants, les employés vulnérables ainsi que les indépendants ou personnes occupant une position assimilable

à celle d'un employeur ayant subi une perte de gain en raison de la fermeture ordonnée de leur exploitation ou d'une baisse substantielle de leur chiffre d'affaires. Ils reçoivent une indemnité allant jusqu'à 80 % du revenu soumis à l'AVS (ou de la perte de gain), mais au maximum 196 francs par jour calendaire.

Au fil de la pandémie, les types d'allocations et les conditions d'octroi ont été adaptées à de nombreuses reprises, souvent avec effet rétroactif et à court terme. Afin de garantir une marge de manœuvre suffisante pour verser rapidement cette indemnité, un montant généreux avait été sollicité dès le début de la pandémie pour couvrir le volume théorique maximal d'allocations à verser (nombre maximal de bénéficiaires potentiels au taux le plus élevé), de même que le crédit supplémentaire de 940 millions, approuvé début 2021. Le solde de crédit élevé s'explique, d'une part, par le cadre légal mouvant et, d'autre part, par l'impossibilité d'établir un pronostic précis concernant l'évolution de la pandémie, les mesures à prendre pour la contrer et le nombre concret de personnes et de branches touchées. L'allocation pour perte de gain COVID-19 est en outre versée au terme de chaque mois; le montant de 1,8 milliard correspond donc à la somme qui a pu être versée pour les cas traités en 2021. Les effets de la vague de contaminations intervenue à la fin de l'automne 2021 sur les dépenses liées à l'allocation pour perte de gain COVID-19 ne se répercuteront que sur le compte annuel 2022. Suite à un jugement, l'engagement conditionnel constitué en 2020 pour les cas litigieux en suspens a pu être dissout sans être utilisé.

Bases légales
Cst. (RS *101*), art. 185, al. 3. LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.02*). O du 20.3.2020 sur les pertes de gain COVID-19 (RS *830.31*).

Mutations de crédits
Supplément Ia au budget 2021 de 940 millions.

A290.0115 COVID: ACCUEIL POUR ENFANTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**35 923 856**	**–**	**-7 268 817**	**-7 268 817**	**–**
avec incidences financières	*5 923 856*	*–*	*22 701 183*	*22 701 183*	*–*
sans incidences financières	*30 000 000*	*–*	*-29 970 000*	*-29 970 000*	*–*

Sont inscrites dans ce crédit extraordinaire les aides financières permettant d'atténuer les conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre la pandémie de coronavirus sur les institutions privées d'accueil extra-familial pour enfants. Ces institutions (structures d'accueil collectif de jour, structures d'accueil parascolaire et structures coordonnant l'accueil familial de jour) reçoivent des indemnités pour pertes financières couvrant 100 % des contributions non versées par les parents entre le 17.3.2020 et le 17.6.2020. Les cantons statuent sur les demandes et versent les aides financières. La Confédération contribue aux paiements à hauteur de 33 %.

À la fin octobre 2020, tous les cantons avaient déposé une demande de contribution auprès de la Confédération. Fin 2020, une régularisation à hauteur de 30 millions avait été effectuée afin de pouvoir réaliser les paiements restants en 2021. Les 26 demandes avaient pu être traitées intégralement à la fin de 2021. En tout, la Confédération a participé à hauteur de 28,6 millions aux indemnités pour pertes financières octroyées par les cantons.

Remarques
D'après les décisions initiales, les institutions gérées par les pouvoirs publics ne devaient pas recevoir d'indemnités; ce n'est qu'au fil de la pandémie qu'il a été décidé de les prendre également en considération. Ces dépenses sont comptabilisées séparément (voir A231.0426).

Bases légales
O COVID-19 du 20.5.2020 accueil extra-familial pour enfants (RS *862.1*).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Renforcement de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé animale (bien-être animal)
— Promotion de la compétence nutritionnelle et amélioration de l'offre alimentaire
— Renforcement de la préparation aux situations de crise, de la prévention et de la détection précoce
— Réalisation d'avancées dans l'exécution par la formation et l'information ciblées, et par la collaboration avec les milieux concernés
— Utilisation des avantages qu'offre la numérisation
— Préparation aux changements sur le plan international

PROJETS 2021

— Révision de la législation sur les épizooties: encadrement des délibérations parlementaires
— Révision de la législation sur les denrées alimentaires: ouverture de la consultation
— Actualisation de la Stratégie Santé animale: achèvement du projet
— Enquête sur l'alimentation MenuCH-Kids: lancement de l'enquête
— Élargissement INPEC: numérisation de nouveaux processus d'importation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été en grande partie franchies. Des écarts sont à signaler pour les trois projets suivants:
Révision de la législation sur les épizooties: ces travaux ont pu être achevés déjà en 2020.
Révision de la législation sur les denrées alimentaires: le calendrier a dû être modifié en raison des nouvelles priorités résultant de la reprise du secteur Produits phytosanitaires et des deux initiatives populaires (interdiction de l'expérimentation animale et humaine et élevage intensif).
Enquête sur l'alimentation MenuCH-Kids: son lancement a dû être différé en raison de la pandémie de COVID-19.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**8,6**	**9,8**	**8,3**	**-0,3**	**-3,2**
Charges	**77,0**	**76,2**	**75,6**	**-1,4**	**-1,9**
Charges propres	68,2	66,6	67,5	-0,7	-1,0
Charges de transfert	8,9	9,6	8,1	-0,8	-8,7
Dépenses d'investissement	**2,4**	**4,6**	**2,6**	**0,1**	**6,1**

COMMENTAIRE

Les revenus sont en recul de quelque 0,3 million par rapport au compte de l'année précédente. La raison principale est une baisse des recettes de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) générées par les émoluments perçus pour les contrôles et les autorisations d'importation, consécutive à une contraction des importations.

Dans le domaine des charges propres, les dépenses ont diminué de 0,7 million par rapport au compte 2020. Leur hausse a concerné surtout les charges de personnel. Elle a été plus que compensée par une baisse des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Les charges de transfert, de 8,1 millions en 2021, ont été inférieures d'environ 0,8 million au montant inscrit au compte de l'année précédente. Cela est imputable principalement à l'assurance de la qualité du lait, pour laquelle les dépenses ont baissé de 0,6 million. Au total, les charges de transfert représentent 10,7 % et les charges propres 89,3 % des charges.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 0,1 million par rapport au compte 2020, en raison d'une hausse des dépenses d'investissement dans les machines, les appareils et les outils (+ 0,4 mio). En 2021, l'OSAV a acquis un spectromètre de masse LC pour l'analyse, l'identification et la quantification de composés chimiques et la détermination de propriétés chimiques par l'ionisation dans les aliments.

GP 1: SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, NUTRITION, SANTÉ ANIMALE, PROTECTION DES ANIMAUX ET CONSERVATION DES ESPÈCES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

L'OSAV crée les conditions permettant de garantir un niveau élevé de sécurité des denrées alimentaires et de protéger les consommateurs contre la tromperie. Il promeut une alimentation saine de la population. Il veille à ce que la protection des animaux et la santé animale soient bonnes et surveille les échanges internationaux d'animaux et de denrées alimentaires. L'office fait en sorte que les animaux soient indemnes d'épizooties, surtout de celles pouvant mettre en danger la santé de l'être humain. Il apporte son aide à l'ouverture des marchés d'exportation pour les animaux et les denrées alimentaires, et représente la Suisse dans les instances internationales. Enfin, il contrôle aussi le commerce des espèces protégées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	8,6	9,8	8,4	-1,4	-14,2
Charges et dépenses d'investissement	70,6	71,2	70,2	-1,1	-1,5

COMMENTAIRE

La diminution des revenus de 1,4 million ou 14,2 % s'explique principalement par le recul des recettes tirées des émoluments perçus pour les contrôles et les autorisations d'importation en raison de la faiblesse du commerce de marchandises liée au COVID-19. La baisse des dépenses d'environ 1,1 million (- 1,5 %) par rapport au budget résulte d'effets opposés: les charges d'investissement ont diminué, alors que les charges de personnel ont été supérieures au montant budgétisé.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Sécurité des denrées alimentaires et santé animale: La qualité est garantie à un haut niveau			
– Cas de maladies provoqués par des Campylobacter (nombre, max.)	6 389	6 900	6 739
– Échantillons positifs dans les programmes nationaux de détection des résidus dans les aliments (%, max.)	0,3	0,4	0,2
– Présentation des preuves requises pour l'exportation (%, min.)	–	100	100
– Animaux de rente: proportion d'unités d'élevage conformes (%, min.)	–	85	85
– Animaux de rente: proportion d'unités d'élevage contrôlées sans préavis (%, min.)	–	35	51
Exécution: L'information, la formation et la collaboration avec les personnes concernées permettent des améliorations			
– Conférences organisées conjointement avec les organes d'exécution cantonaux (nombre, min.)	3	6	5
– Nombre de pages consultées sur le site par mois (nombre, min.)	222 058	205 000	208 798
– Renseignements fournis à la population (nombre, min.)	21 795	24 000	21 278
– Certificats d'aptitude délivrés aux personnes exerçant une fonction officielle (nombre, min.)	–	70	62
– Fin de l'évaluation de la plateforme Exportation (délai)	–	31.12.	30.09.
Préparation aux situations de crise et détection précoce: Les objectifs et les processus sont définis et surveillés continuellement			
– Exercices de crise internes (nombre, min.)	–	4	4
– Cabinets vétérinaires qui fournissent des données sur l'utilisation d'antibiotiques (%, min.)	–	93	93
– Réduction des sucres dans les céréales pour petit-déjeuner (%, min.)	–	–	–
Numérisation: Grâce à la numérisation des processus, les prestations sont fournies de manière plus efficace			
– Transformation des processus pas encore numérisés (%, min.)	–	10,0	12,3

COMMENTAIRE

Quelques collaborateurs ont été mis temporairement à la disposition d'autres unités pour soutenir celles-ci dans la lutte contre la pandémie. La plupart des objectifs ont néanmoins été atteints.
Exécution: les activités de formation (certificats de capacité délivrés aux personnes exerçant une fonction officielle) et les conférences avec les cantons n'ont pu se tenir qu'en partie en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, les demandes de renseignements ont baissé suite à la contraction des échanges commerciaux internationaux et à la diminution des voyages.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**8 599**	**9 808**	**8 411**	**-1 398**	**-14,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 599	9 808	8 411	-1 398	-14,2
Charges / Dépenses		**79 474**	**80 877**	**78 274**	**-2 602**	**-3,2**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	70 609	71 244	70 182	-1 062	-1,5
	Transfert de crédits		*-745*			
	Cession		*1 119*			
	Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)		*22*			
Domaine des transferts						
GP 1: Sécurité alimentaire, nutrition, santé animale, protection des animaux et conservation des espèces dans le commerce international						
A231.0252	Contributions à la recherche	627	643	633	-10	-1,5
A231.0253	Contributions à des institutions internationales	1 532	1 521	1 477	-43	-2,9
A231.0254	Contributions aux services sanitaires pour animaux	1 489	1 495	1 436	-59	-3,9
A231.0255	Assurance de la qualité du lait	2 200	3 025	1 608	-1 416	-46,8
A231.0256	Surveillance des épizooties	2 775	2 700	2 700	0	0,0
A231.0257	Contribution à la sécurité alimentaire	242	249	237	-13	-5,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**8 599 043**	**9 808 400**	**8 410 705**	**-1 397 695**	**-14,2**
avec incidences financières	*8 434 921*	*9 808 400*	*8 294 643*	*-1 513 757*	*-15,4*
sans incidences financières	*164 122*	*–*	*116 061*	*116 061*	*–*

Les revenus de fonctionnement peuvent dans une large mesure être classés dans deux catégories. La première est constituée des recettes qui proviennent des émoluments, en l'occurrence quelque 7,3 millions. Ces émoluments sont perçus dans les domaines suivants:

— autorisations des systèmes de stabulation et des équipements d'étables
— délivrance des autorisations pour l'exportation d'espèces protégées (CITES)
— contrôle des importations en provenance des pays tiers aux aéroports de Genève et de Zurich
— importations de spécimens d'espèces protégées en provenance de l'UE et des pays tiers
— contrôles de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés
— décisions émises dans le cadre des procédures administratives
— droits de licence pour les applications ASAN et e-tierversuche

La seconde catégorie de recettes comprend les compensations, qui s'élèvent à 0,7 million. Il s'agit de remboursements de frais, de contributions à des coûts et de contributions des cantons à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations.

La baisse des recettes avec incidences financières de quelque 1,5 million par rapport au budget 2021 s'explique essentiellement par la diminution des voyages internationaux en raison du COVID-19. Il en résulte une baisse de revenus tirés des émoluments perçus pour l'établissement d'autorisations dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et des émoluments pour les contrôles dans les aéroports (- 1,8 mio.). Les compensations, en revanche, ont connu une augmentation (+ 0,1 mio). Le prêt de personnel à l'entreprise Lonza a généré des revenus supplémentaires d'un peu plus de 0,2 million.

Les revenus sans incidences financières se composent de provisions non budgétisées pour soldes de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile, d'une part, et une prestation propre inscrite à l'actif, à savoir l'achat de logiciels chez un prestataire interne à la Confédération.

Bases légales

O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (RS *916.472*). O du 6.6.2014 concernant les systèmes d'information du Service vétérinaire public (OSIVét; RS *916.408*). O du 16.11.2011 sur la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public (RS *916.402*). O du 20.4.2016 sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés (RS *453.2*). O du 27.5.2020 sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires (OELDAl; RS *817.042*).

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**70 608 691**	**71 244 066**	**70 182 460**	**-1 061 606**	**-1,5**
dont mutations de crédits		*396 666*			
avec incidences financières	*59 280 313*	*59 546 466*	*59 938 886*	*392 420*	*0,7*
sans incidences financières	*2 027 914*	*3 574 800*	*2 016 014*	*-1 558 786*	*-43,6*
Imputation des prestations	*9 300 463*	*8 122 800*	*8 227 561*	*104 761*	*1,3*
Charges de personnel	37 693 076	37 589 957	37 991 277	401 320	1,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	28 541 421	25 444 709	27 588 668	2 143 959	8,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*10 356 247*	*8 091 650*	*9 416 083*	*1 324 433*	*16,4*
dont charges de conseil	*3 883 992*	*3 427 948*	*3 193 661*	*-234 287*	*-6,8*
Charges d'amortissement	1 936 772	3 574 800	2 016 014	-1 558 786	-43,6
Dépenses d'investissement	2 437 423	4 634 600	2 586 501	-2 048 099	-44,2
Postes à plein temps (Ø)	209	206	215	9	4,4

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Les charges de personnel dépassent de 0,4 million ou 1,1 % le budget (+ 9 EPT). Cette hausse est due au pourvoi, en 2021, des postes supplémentaires pour le contrôle renforcé des denrées alimentaires et àla nécessité de remplacer les personnes absentes temporairement pour cause de maladie par des postes supplémentaires à durée déterminée (3) ou par l'augmentation temporaire du taux d'occupation de collaborateurs présents. De plus, l'OSAV a apporté un soutien à l'Office fédéral de la santé publique en lui fournissant des ressources humaines et prêté trois collaborateurs pendant six mois à l'entreprise Lonza pour la production de vaccins. Ces charges supplémentaires ont pu être compensées au sein de l'enveloppe budgétaire. De par la structure d'âge des effectifs, l'engagement de nouveaux collaborateurs a entraîné une réduction des charges de personnel; par ailleurs, certains postes ont été occupés par des stagiaires ou des doctorants.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Avec un total de 9,4 millions, les charges de biens et services liées à l'informatique sont supérieures de quelque 1,3 million au budget 2021. Cela est dû surtout à des dépenses supplémentaires non planifiées destinées au développement informatique (dans le budget, ce poste avait été réduit en faveur de dépenses d'investissement). 4,7 millions ont été dépensés pour des développements informatiques et 4,5 millions pour l'exploitation et la maintenance des systèmes informatiques.

Les charges de conseil de quelque 3,2 millions correspondent au financement de plusieurs études, expertises et avis en matière de sécurité des denrées alimentaires, de nutrition, de santé animale, de protection des animaux et de conservation des espèces. Ces dépenses ont diminué de 0,2 million par rapport au montant inscrit au budget.

Un montant de 6,6 millions du poste «Autres charges de biens et services et charges d'exploitation» (15 mio) a été affecté à des charges d'exploitation distinctes, dont 4,8 millions aux centres de référence dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires. De plus, 3,9 millions ont été dépensés pour des loyers et des charges d'exploitation et 3,6 millions pour des prestations de service externes. Les dépenses du poste «Autres charges de biens et services et charges d'exploitation» ont été supérieures au budget (+ 1,0 mio). Les plus grands écarts concernent les prestations de service externes (+ 0,7 mio), les charges d'exploitation distinctes (+ 1,9 mio), les frais effectifs (- 0,5 mio) et les loyers (- 1 mio).

Charges d'amortissement
Les amortissements ont enregistré un recul d'environ 1,6 million par rapport au budget 2021. Les charges d'amortissement (2 mio) concernent pour 0,4 million les biens meubles et pour 1,6 million les développements internes de logiciels. Cette baisse par rapport au budget est due aux développements de logiciels: le nombre de projets réalisés ayant été inférieur à la planification par suite du COVID-19), les amortissements ont diminué.

Dépenses d'investissement
De l'ordre de 2,6 millions, les dépenses d'investissement ont diminué de quelque 2 millions par rapport au budget 2021. Plus de 1,8 million a été utilisé à ce titre pour des développements internes de logiciels et 0,7 million pour des appareils. La baisse des dépenses pour les développements de logiciels, de l'ordre de 2 millions, s'explique ainsi: les investissements destinés aux développements de logiciels avaient été revus à la hausse dans le budget 2021. Ces développements ont pris du retard en raison du COVID-19, et seule une partie d'entre eux a été réalisée en 2021 (e-cert, e-Auftrag, Reporting OSAV2022 et ASAN+).

Remarque
Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

Mutations de crédits

— Cessions par l'Office fédéral du personnel d'un montant de 1 119 100 francs pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, pour les contributions en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants, pour des primes d'encouragement à l'intégration professionnelle et pour des cotisations plus élevées aux assurances sociales.
— Transfert de crédit de 117 395 francs à l'Institut de virologie et d'immunologie pour quatre projets de recherche en médecine vétérinaire (9580 + 74 443 + 14 222 + 19 150 fr.).
— Transfert de crédit de 16 450 francs à l'Office fédéral de la statistique dans le domaine des prestations, du conseil et du développement informatique pour l'utilisation d'un domaine sedex en 2021.
— Transfert de crédit de 412 000 francs à Agroscope pour divers projets de recherche agricole.
— Transfert de crédit de 25 000 francs aux Archives fédérales dans le domaine informatique Lindas.
— Transfert de crédit de 76 000 francs de l'Office fédéral de l'environnement pour le projet «Recommandations nutritionnelles suisses».
— Transfert de crédit de 250 000 francs à MétéoSuisse pour le projet «NCCS».
— Dépassement de crédit suite à des revenus supplémentaires de l'ordre de 22 411 francs liés au prêt de collaborateurs à l'entreprise Lonza.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	500 000	500 000
Constitution à partir du compte 2020	–	1 680 000	1 680 000
Dissolution/utilisation	–	-450 000	-450 000
État au 31.12.2021	**–**	**1 730 000**	**1 730 000**

Dissolution et utilisation de réserve en 2021

La réserve affectée pour le projet «DaKa» (catalogues de données) d'un montant de 450 000 francs a été dissoute en 2021. Le projet s'est achevé en 2021.

État des réserves

Les réserves affectées existantes de 1,73 million s'expliquent par les projets de gestion des expériences sur les animaux (e-tier-versuche, 0,5 mio), recherche sur mandat (0,13 mio), MenuCH-Kids (0,2 mio), E-Cert (0,5 mio) et Infofito (0,4 mio).

A231.0252 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**627 462**	**642 900**	**633 127**	**-9 773**	**-1,5**

Les fonds de ce crédit sont utilisés pour soutenir divers projets de recherche dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la nutrition, des maladies des animaux de rente, de la protection des animaux et du développement de méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Les subventions ont été allouées en grande partie au centre de compétence 3RCC, qui soutient le développement de méthodes de substitution, de réduction ou d'utilisation ciblée des expériences sur les animaux. Ce centre de compétence est financé par les hautes écoles, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'OSAV et l'association professionnelle Interpharma. Le crédit a été utilisé presque entièrement.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur la protection des animaux (LPA; RS *455*) art. 22. LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS *916.40*), art. 42. LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAl; RS *817.0*), art. 40. LF du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et l'innovation (LERI; RS *420.1*), art. 15.

A231.0253 CONTRIBUTIONS À DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 531 803**	**1 520 500**	**1 477 085**	**-43 415**	**-2,9**

La coopération avec les différentes organisations internationales permet à la Suisse de s'engager au niveau mondial pour la santé de l'homme et de l'animal, la protection des animaux et la conservation des espèces, et de profiter des connaissances et de l'expérience des institutions concernées et de celles d'autres pays. Le soutien financier, de l'ordre de 0,5 million, est destiné principalement à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington, CITES) et à la Commission baleinière

internationale. De plus, une contribution est allouée au Secrétariat de la CITES, qui se trouve à Genève. Les contributions obligatoires à ces organisations représentent environ 0,3 million; les autres contributions aux organisations internationales s'élèvent à quelque 1,2 million.

Le très léger écart par rapport au montant inscrit au budget est dû à la diminution des contributions aux organisations internationales par rapport aux sommes budgétisées (contribution volontaire de 40 000 francs au Secrétariat de la CITES à Genève).

Bases légales
Arrangement international du 25.1.1924 pour la création, à Paris, d'un office international des épizooties (OIE) (RS *0.916.40*). Convention du 3.3.1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avec annexes I à IV) (CITES; RS *0.453*). Convention du 24.9.1931 pour la réglementation de la chasse à la baleine (CBI) (RS *0.922.73*).

A231.0254 CONTRIBUTIONS AUX SERVICES SANITAIRES POUR ANIMAUX

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 488 700**	**1 495 200**	**1 436 400**	**-58 800**	**-3,9**

Les subventions allouées aux services de santé animale (Service sanitaire porcin, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, Service sanitaire bovin, Service sanitaire apicole) ont pour finalité de renforcer la santé de ces animaux. Elles constituent une contribution à la prévention des épizooties et à une lutte rapide et efficace contre les maladies animales. Les services de santé animale jouent un rôle toujours plus important pour réduire la consommation d'antibiotiques et renforcer la stratégie en matière de qualité de la production agricole. Le crédit a été utilisé presque entièrement, le solde de crédit est dû aux contributions plus faibles allouées au Service sanitaire bovin des universités de Berne et Zurich.

Bases légales
LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS *916.40*), art. 7 et 11*a*.

A231.0255 ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU LAIT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 200 000**	**3 024 600**	**1 608 400**	**-1 416 200**	**-46,8**

La Confédération participe aux coûts du contrôle de la qualité du lait en allouant une aide financière pour les frais de laboratoire de l'organisation mandatée. Vu que ce sont les producteurs et les transformateurs de lait qui, selon l'ordonnance sur le contrôle du lait, sont responsables de l'exécution, de la coordination et du développement du contrôle du lait, on attend de la branche laitière favorisée qu'elle participe elle aussi de manière appropriée au financement des coûts restants.

Sur la base des résultats d'une révision comptable réalisée par l'OSAV et des recommandations du Contrôle fédéral des finances, l'aide financière de la Confédération a été réduite en 2021, comme déjà en 2020. Cela explique le solde de crédit de 1,4 million.

Bases légales
LF du 29.4.1998 sur l'agriculture (LAgr; RS *910.1*). O du 20.10.2010 sur le contrôle du lait (OCL; RS *916.351.0*), art. 9.

A231.0256 SURVEILLANCE DES ÉPIZOOTIES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 775 200**	**2 700 000**	**2 700 000**	**0**	**0,0**

Les fonds de ce crédit sont affectés à la prévention des épizooties conformément à la loi sur les épizooties (art. 56*a*). La Confédération assume à cette fin une part des coûts des programmes nationaux de surveillance de la santé animale. Les mesures contenues dans ces programmes sont définies par l'OSAV et les cantons d'un commun accord. Les cantons se chargent de leur mise en œuvre. Le coût total de ces programmes s'est élevé à environ 6,3 millions en 2021. L'indemnité de 2,7 millions par an versée par la Confédération aux cantons trouve sa contrepartie dans les revenus affectés (un peu plus de 2,7 mio) tirés de la taxe perçue à l'abattage des animaux de boucherie et inscrits au poste E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage» de l'Office fédéral de l'agriculture.

Bases légales
LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS *916.40*), art. 56*a*.

Remarque
Les dépenses pour la surveillance des épizooties sont financées par les recettes tirées de la taxe perçue à l'abattage (voir 708 OFAG / E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage»). Voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0257 CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**241 723**	**249 300**	**236 621**	**-12 679**	**-5,1**

La subvention sur ce crédit est destinée à l'information de la population en Suisse sur les connaissances nutritionnelles d'intérêt général, notamment celles qui revêtent une importance pour la prévention et la protection de la santé. La plus grosse contribution, d'un montant de quelque 0,2 million, a été versée à la Société suisse de nutrition (SSN).

L'écart par rapport au montant inscrit au budget est dû à la diminution des contributions à la sécurité alimentaire par rapport aux sommes budgétisées.

Bases légales
LF du 20.06.2014 sur les denrées alimentaires (LDAl; RS *817.024*), art. 24.

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Adapter l'offre de diagnostics aux menaces actuelles et aux besoins des clients
— Concevoir à neuf les installations de haute sécurité conformément aux exigences dictées par un diagnostic moderne des épizooties et par l'évolution de l'environnement
— Renforcer la préparation aux situations de crise et les compétences de tous les acteurs engagés dans la détection précoce, le diagnostic et la lutte contre les épizooties
— Garantir l'efficacité et la sécurité des vaccins pour animaux
— Acquérir des connaissances grâce à une recherche compétitive et à des coopérations adéquates sur les plans national et international
— Promouvoir les compétences en virologie et en immunologie vétérinaires par l'enseignement, la formation et la formation continue à tous les niveaux

PROJETS 2021

— Équipement du nouveau laboratoire d'analyse: test des plans d'urgence et réalisation d'un exercice de crise
— Rénovation du laboratoire de haute sécurité: clarification des besoins
— Renouvellement de la banque de vaccins: achats
— Optimisation du système d'information des laboratoires afin d'en améliorer l'efficacité: mise en œuvre du plan de mesures

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets ont pu être réalisés comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**4,5**	**5,6**	**5,6**	**1,1**	**24,6**
Charges	**20,0**	**21,0**	**20,6**	**0,6**	**3,2**
Charges propres	20,0	21,0	20,6	0,6	3,2
Dépenses d'investissement	**0,6**	**0,3**	**0,3**	**-0,3**	**-49,6**

COMMENTAIRE

Les revenus de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) se composent en grande partie de recettes provenant de fonds de tiers (2,6 mio) et de co-financements basés sur le contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne (1,7 mio). À cela s'ajoutent les recettes provenant des émoluments et les compensations, qui représentent ensemble plus de 1,2 million. Les revenus totalisent plus de 5,6 millions et sont donc supérieurs d'environ 1,1 million à ceux qui étaient inscrits dans le compte 2020. Cela s'explique avant tout par l'augmentation des revenus de fonds de tiers pour des projets de recherche sur le coronavirus.

Comprenant principalement les coûts engagés pour le personnel, la location de locaux et le matériel, les charges dépassent d'environ 0,6 million les résultats du compte 2020. Cette hausse est avant tout due au renouvellement de la banque de vaccins contre la fièvre aphteuse en 2021.

Les dépenses d'investissement ont diminué d'environ 0,3 million par rapport au compte 2020. Cette baisse s'explique par les investissements réalisés l'année précédente pour le projet «Assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI».

GP 1: ÉPIZOOTIES VIRALES

MANDAT DE BASE

L'IVI contribue au diagnostic rapide des épizooties virales, notamment celles qui sont hautement contagieuses, et permet ainsi d'éviter des conséquences sanitaires et économiques. Il informe et conseille le Service vétérinaire suisse et les laboratoires en matière de détection et de diagnostic des épizooties virales, apportant ainsi une contribution à la mise en œuvre de la Stratégie Santé animale en Suisse. Il surveille aussi la sécurité et l'efficacité des vaccins pour animaux. Il effectue, en partie sur mandat de tiers, des travaux de recherche et d'enseignement dans les domaines de la virologie et de l'immunologie vétérinaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	4,5	5,6	5,6	0,0	-0,2
Charges et dépenses d'investissement	20,6	21,3	21,0	-0,3	-1,3

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement correspondent à ceux du budget 2021.

Les charges de fonctionnement sont inférieures de près de 0,3 million à la valeur inscrite au budget. Les coûts ont été moindres notamment en ce qui concerne les charges de personnel (- 0,1 mio), les charges de biens et services et les charges d'exploitation (- 0,2 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Diagnostic: Les prestations diagnostiques sont de haute qualité			
– Part d'essais interlaboratoires effectués afin de confirmer la qualité du diagnostic (%, min.)	100	92	100
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La préparation aux situations de crise a été testée; le service vétérinaire est informé et formé			
– Développement ou amélioration de méthodes de diagnostic (nombre, min.)	4	4	3
– Information et formation du Service vétérinaire suisse (heures, min.)	16	16	13
– Conformité de l'offre diagnostique avec les menaces actuelles (%, min.)	95	95	96
Contrôle des vaccins: Les contrôles et les autorisations de mise sur le marché des vaccins pour les animaux sont rapides et efficaces			
– Part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais (%, min.)	96	92	96
Recherche et enseignement: Les prestations de recherche et de promotion de la relève sont reconnues et demandées			
– Projets de recherche nationaux et internationaux financés par des fonds de tiers (CHF, mio, min.)	2,950	3,100	2,571
– Publications dans des revues internationales spécialisées reconnues (nombre, min.)	44	34	70
– Formation et formation continue proposées dans les universités (heures, min.)	180	160	185

COMMENTAIRE

Durant l'année sous revue, l'IVI a pris une part active aux efforts déployés pour maîtriser la pandémie de coronavirus. Il s'est notamment engagé dans la taskforce de la Confédération, dans le groupe de conseil technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'évolution du virus SARS-CoV-2, dans la recherche (fondamentale et appliquée) et dans le développement de vaccins. Une autre priorité a été la préparation à la lutte contre la peste porcine africaine et contre la grippe aviaire, deux menaces actuelles. En dépit de ces évènements imprévus, la plupart des objectifs ont pu être atteints, voire dépassés. On note des écarts dans les domaines suivants:

Préparation aux situations de crise et détection précoce: seule une partie des formations prévues a pu avoir lieu en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie (télétravail). Les méthodes de diagnostic ont été renouvelées en fonction des besoins. C'est pourquoi leur nombre est inférieur à celui qui était inscrit au budget.

Recherche et enseignement: la recherche menée à l'IVI a été très fructueuse. Le nombre de publications a ainsi plus que doublé par rapport aux prévisions. Les revenus de fonds de tiers ont été légèrement inférieurs aux attentes. De plus, les acteurs suisses de la recherche ont de plus en plus de difficultés, dans le contexte politique actuel, à être admis dans les consortiums européens et à obtenir les fonds de tiers correspondants. Les chercheurs de l'IVI ont été, par moments, fortement impliqués dans la lutte contre la pandémie de coronavirus.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**4 479**	**5 641**	**5 630**	**-11**	**-0,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 479	5 641	5 630	-11	-0,2
Charges / Dépenses		**20 625**	**21 266**	**20 985**	**-282**	**-1,3**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	20 625	21 266	20 985	-282	-1,3
	Transfert de crédits		*117*			
	Cession		*245*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**4 479 022**	**5 640 900**	**5 630 378**	**-10 522**	**-0,2**
avec incidences financières	*5 358 334*	*5 640 900*	*5 252 626*	*-388 274*	*-6,9*
sans incidences financières	*-879 312*	*–*	*377 752*	*377 752*	*–*

Les revenus de fonctionnement de l'IVI se composent principalement (4,3 mio) de revenus provenant de fonds de tiers et de co-financements basés sur le contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne. À cela s'ajoutent d'autres revenus avec incidences financières tels que les recettes générées par les prestations de diagnostic, les revenus tirés du contrôle des lots et des vaccins ou les revenus des immeubles.

Les revenus générés par des projets de recherche compétitifs s'établissent à près de 2,6 millions, en recul d'environ 0,3 million par rapport au budget 2021. Cela s'explique par une diminution des revenus provenant des fonds de tiers pour des projets de recherche de l'Union européenne (UE) et du Fonds national suisse (FNS). Ces revenus sont soumis au principe d'annualité et régularisés en fin d'année. Quant aux projets financés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), ils sont comptabilisés sous les fonds secondaires. Le paiement de plus de 1,7 million de l'Université de Berne pour les dépenses de personnel, convenu dans le contrat de coopération conclu avec cette université, correspond au montant budgétisé. De plus, les compensations et les émoluments pour les prestations de diagnostic et les contrôles des vaccins ont atteint plus de 1,2 million (+ 0,2 mio par rapport au budget).

S'élevant à près de 0,4 million, les revenus sans incidences financières résultent de la comptabilisation par exercice (constitution d'un compte de régularisation) des coûts des projets financés par des fonds de tiers (0,3 mio) et de la dissolution de soldes de vacances et d'heures supplémentaires (0,1 mio).

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS *916.40*), art. 42, al. 3. LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS *812.21*), art. 65, al. 1. O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (RS *916.472*).

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**20 624 813**	**21 266 395**	**20 984 665**	**-281 730**	**-1,3**
dont mutations de crédits		*362 595*			
avec incidences financières	*15 297 007*	*16 213 495*	*15 837 016*	*-376 479*	*-2,3*
sans incidences financières	*524 770*	*368 300*	*381 266*	*12 966*	*3,5*
Imputation des prestations	*4 803 036*	*4 684 600*	*4 766 383*	*81 783*	*1,7*
Charges de personnel	11 630 417	11 827 293	11 705 920	-121 373	-1,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	7 999 870	8 769 602	8 570 820	-198 782	-2,3
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*790 134*	*826 200*	*824 119*	*-2 081*	*-0,3*
dont charges de conseil	*148 206*	*55 500*	*79 259*	*23 759*	*42,8*
Charges d'amortissement	346 218	368 300	381 266	12 966	3,5
Dépenses d'investissement	648 307	301 200	326 659	25 459	8,5
Postes à plein temps (Ø)	89	92	92	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel de l'IVI sont inférieures d'environ 0,1 million, soit de 1,0 %, au budget 2021. Cette baisse s'explique principalement par le fait qu'il n'a pas été possible de repourvoir immédiatement certains postes vacants faute de personnel spécialisé. Les effectifs de l'IVI se composent de 68 postes à temps plein et de 24 postes de doctorants ou postdoctorants financés par des fonds de tiers.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

S'élevant à quelque 0,8 million, les *charges de biens et services liées à l'informatique* concernent surtout l'exploitation de l'infrastructure du laboratoire, la bureautique et les connexions au réseau ainsi que des solutions d'économie d'entreprise telles que les modules «Gestion du matériel» et «Maintenance» ainsi que les prestations informatiques pour le système d'information et de gestion du laboratoire (LIMS). Les dépenses sont inférieures de 0,3 % au montant budgétisé.

Les *charges de conseil* de l'IVI ont légèrement dépassé le budget 2021 (23 759 fr.). Cette augmentation s'explique principalement par les coûts liés au recours à des externes pour la réalisation du projet «Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité».

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation se composent d'environ 3,7 millions pour la location de locaux, de 1,2 million pour les charges d'exploitation distinctes et d'environ 1,9 million pour les charges de matériel. Au total, les dépenses ont été inférieures d'environ 0,2 million au budget 2021. Cela s'explique essentiellement par la diminution des dépenses pour les projets de recherche de l'UE et du FNS, correspondant à la baisse des revenus de fonds de tiers.

Charges d'amortissement

Les amortissements de près de 0,4 million concernent en majeure partie les biens meubles et correspondent au montant budgétisé.

Dépenses d'investissement

Les investissements de l'IVI servent principalement au financement de nouvelles acquisitions pour le diagnostic de laboratoire et la biosécurité ainsi qu'au remplacement de biens existants. Les dépenses ont été légèrement supérieures au budget 2021.

Mutations de crédits

— Transfert de crédit de 9580 francs de l'OSAV pour le projet «Détermination de la séroprévalence de la BVD chez les ruminants sauvages vivant en liberté en Suisse».
— Transfert de crédit de 74 443 francs de l'OSAV pour les projets «Immunité entraînée 1.20.01» et «Souches vaccinales candidates contre le virus DEP 1.19.07».
— Transfert de crédit de 14 222 francs de l'OSAV pour le projet «Virus SRLV chez les chèvres».
— Transfert de crédit de 19 150 francs de l'OSAV pour les projets «African Swine Fever» et «+CAE-Rapid-ICRAD 2021».
— Cession de 245 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la garde des enfants, la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles ainsi que les contributions à la caisse de pensions.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS *916.40*), art. 42.

Remarque

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	294 000	294 000
Dissolution/utilisation	–	-50 000	-50 000
État au 31.12.2021	**–**	**244 000**	**244 000**

État des réserves, dissolution et utilisation de réserves en 2021

Il existe des réserves affectées à hauteur de 244 000 francs pour le projet «Assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI». Ces réserves n'ont pas été utilisées en 2021, mais le projet se poursuit. Elles seront employées au cours des années à venir. Les réserves de 50 000 francs pour le projet de nouveau système de gestion des affaires ont été dissoutes en 2021 en faveur du budget de la Confédération.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

4

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**512,7**	**559,2**	**479,8**	**-32,9**	**-6,4**
Recettes d'investissement	**2,3**	**1,8**	**1,9**	**-0,3**	**-14,7**
Charges	**2 706,5**	**2 884,4**	**2 621,4**	**-85,2**	**-3,1**
Charges propres	891,9	1 000,7	955,8	63,9	7,2
Charges de transfert	1 814,6	1 883,7	1 665,5	-149,1	-8,2
Charges financières	–	0,0	–	–	–
Dépenses d'investissement	**67,8**	**77,2**	**31,6**	**-36,3**	**-53,5**

CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

Parts en %

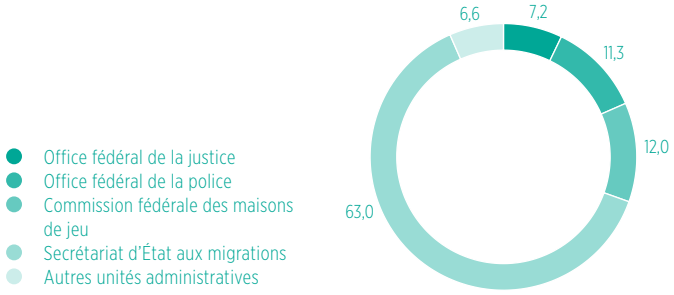

CATÉGORIES DE CHARGES (C 2021)

Parts en %

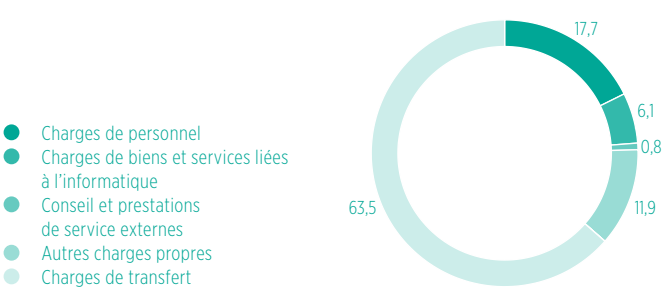

CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

mio de CHF/nombre EPT		Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de justice et police		**956**	**463**	**2 719**	**160**	**21**	**1 666**
401	Secrétariat général du DFJP	29	21	110	5	1	25
402	Office fédéral de la justice	72	44	244	13	1	115
403	Office fédéral de la police	263	166	947	53	2	33
413	Institut suisse de droit comparé	7	5	27	0	0	–
417	Commission fédérale des maisons de jeu	10	7	41	1	1	305
420	Secrétariat d'État aux migrations	463	171	1 080	47	10	1 188
485	Centre de services informatiques CSI-DFJP	112	49	270	40	6	–

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Coordonner et piloter les dossiers politiques relevant de la compétence du département
— Conseiller et soutenir la cheffe du département pour toute question politique et juridique ou concernant le fonctionnement du département
— Coordonner et piloter les ressources du département
— Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

PROJETS 2021

— Suivi de l'exécution du budget 2021 avec PITF 2022–2024, convention de prestations 2021
— Préparation du compte d'État 2020
— Programme de développement de Schengen/Dublin: pilotage et gestion du programme et réalisation des étapes clés prévues pour 2021
— Réexamen des tâches du Département fédéral de justice et police (DFJP: Secrétariat d'État aux migrations/Office fédéral de la police [fedpol])

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés fixées ont pu être franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**3,5**	**3,4**	**3,3**	**-0,2**	**-5,1**
Charges	**52,1**	**61,0**	**53,4**	**1,3**	**2,4**
Charges propres	27,5	36,3	28,7	1,1	4,2
Charges de transfert	24,6	24,7	24,7	0,1	0,5
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Les charges du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) se composent à 54 % de charges propres, dont 72 % concernent les charges de personnel et environ 17 % les charges de biens et services liées à l'informatique. Comparé à l'exercice précédent, les charges sont supérieures de 1,3 million (+ 2,4 %) aux valeurs du compte 2020, en raison de dépenses plus élevées au titre des charges de fonctionnement (+ 1 mio), du développement de Schengen/Dublin (+ 0,1 mio) et de la contribution à l'Institut fédéral de métrologie METAS (+ 0,2 mio). Les charges de transfert comprennent exclusivement les prestations pour METAS.

La diminution des besoins par rapport aux valeurs du budget concerne principalement le développement de Schengen/Dublin (- 4 mio), les charges de fonctionnement (- 3,4 mio) et le pool départemental des ressources (- 0,2 mio). Les moyens à hauteur de 1,6 million qui étaient prévus dans le budget 2021 au titre des dépenses de personnel et du fonctionnement de la Commission fédérale des e-ID (EIDCOM) ont aussi contribué à la diminution des charges de fonctionnement: à la suite du rejet de la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) en votation populaire le 7.3.2021, les ressources destinées à l'EIDCOM sont restées bloquées.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DFJP fournit à la direction du département les informations requises pour la conduite des affaires et la soutient dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure un travail d'information. Il gère les ressources et veille à coordonner la planification et les activités avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il défend les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de l'IPI, de l'ASR et de METAS.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,5	3,4	3,3	-0,1	-3,6
Charges et dépenses d'investissement	26,9	31,4	28,0	-3,4	-10,9

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été moins élevées que prévu. Cette baisse concerne principalement les charges de personnel (- 1,3 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,4 mio), les charges de conseil (- 0,8 mio), les commissions (- 0,3 mio) et les autres charges d'exploitation (- 0,6 mio). Le budget 2021 incluait une somme de 1,6 million, désormais bloquée, pour les dépenses de personnel et de fonctionnement de la Commission fédérale des e-ID (EIDCOM), ce qui a une incidence sur l'évolution à la baisse des charges (charges de personnel: 0,6 mio; charges de biens et services et autres charges d'exploitation: 1,0 mio).

Les revenus de fonctionnement correspondent aux valeurs du budget.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations aves les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le Conseil fédéral et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
– Les objectifs stratégiques sont fixés; l'entité propriétaire a mené au moins un entretien avec l'IPI, l'ASR et METAS (oui/non)	oui	oui	oui
Prestations juridiques: Le Service juridique rédige, en temps utile, des avis de droit, des prises de position et des décisions juridiquement fondés concernant toute question relevant de la compétence du département			
– Part de réclamations concernant des erreurs de procédure (%, max.)	3	2	2
– Évaluation de la qualité par le/la secrétaire général/e (échelle 1 à 5)	5,0	5,0	5,0
– Respect des délais (%, min.)	96	97	97
Prestations centralisées: Les services centralisés des Ressources humaines et des Finances fournissent aux unités administratives du DFJP, de manière correcte et dans les délais prescrits, les prestations spécifiques convenues			
– Indice de satisfaction sur la base des entretiens annuels avec les clients (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0
– Fourniture correcte et dans les délais des prestations convenues (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**3 480**	**3 430**	**3 306**	**-124**	**-3,6**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 480	3 430	3 306	-124	-3,6
Charges / Dépenses		**52 130**	**61 046**	**53 405**	**-7 641**	**-12,5**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	26 942	31 370	27 954	-3 416	-10,9
	Transfert de crédits		*-79*			
	Cession		*593*			
Crédits ponctuels						
A202.0105	Développements Schengen/Dublin	594	4 715	732	-3 983	-84,5
	Cession		*-9 685*			
A202.0107	Pool départemental des ressources	–	230	–	-230	-100,0
	Cession		*-2 308*			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0116	Contributions à l'Institut fédéral de métrologie	17 404	17 572	17 572	0	0,0
A231.0117	Contribution aux loyers de l'Institut fédéral de métrologie	6 827	6 827	6 827	0	0,0
A231.0118	Contributions à des organisations internationales	364	332	320	-11	-3,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**3 480 321**	**3 429 700**	**3 306 068**	**-123 632**	**-3,6**
avec incidences financières	*50 421*	*83 500*	*57 506*	*-25 994*	*-31,1*
sans incidences financières	*–*	*–*	*2 062*	*2 062*	*–*
Imputation des prestations	*3 429 900*	*3 346 200*	*3 246 500*	*-99 700*	*-3,0*

Les revenus avec incidences financières correspondent à des compensations pour les charges liées aux négociations tarifaires des sociétés de gestion de droits d'auteur et à d'autres recettes diverses (par ex. indemnisation des coûts administratifs de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, provision pour l'encaissement des impôts à la source, recettes du Service juridique issues de recours, location de places de stationnement au personnel du SG-DFJP et à des tiers). Les revenus de fonctionnement tirés de l'imputation des prestations se composent des recettes issues de l'imputation interne entre le SG-DFJP (fournisseur) et les unités administratives (bénéficiaires) du département pour les prestations qui leur sont fournies de manière centralisée en matière de personnel et de finances. Les recettes réalisées par la Commission arbitrale fédérale sur les frais de procédure ont été légèrement inférieures à la moyenne prévue dans le budget.

En 2021, les provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires et autres soldes horaires ont diminué de 2062 francs (sans incidences financières). Au total, les provisions dans ce domaine se montent à 1 209 040 francs.

Bases légales
LF du 9.10.1992 sur le droit d'auteur (LDA; RS *231.1*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**26 941 626**	**31 370 200**	**27 954 248**	**-3 415 952**	**-10,9**
dont mutations de crédits		*513 700*			
avec incidences financières	*21 328 392*	*25 597 200*	*22 848 118*	*-2 749 082*	*-10,7*
sans incidences financières	*190 198*	*–*	*–*	*–*	*–*
Imputation des prestations	*5 423 037*	*5 773 000*	*5 106 130*	*-666 870*	*-11,6*
Charges de personnel	20 019 379	21 811 600	20 519 472	-1 292 128	-5,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	6 922 247	9 558 600	7 434 776	-2 123 824	-22,2
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*3 829 552*	*4 422 600*	*4 062 950*	*-359 650*	*-8,1*
dont charges de conseil	*291 553*	*1 643 900*	*560 614*	*-1 083 286*	*-65,9*
Postes à plein temps (Ø)	106	118	110	-8	-6,8

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Les charges ont été inférieures aux valeurs budgétées essentiellement parce que la réserve pour des pénuries et transitions dans d'autres unités administratives du DFJP n'a pas été utilisée. La part de crédit bloquée dans le budget 2021 au titre de la Commission fédérale des e-ID (EIDCOM), d'un montant de 0,6 million, a aussi fait diminuer d'autant les charges de personnel.

Concernant l'effectif du personnel, l'écart par rapport aux prévisions résulte aussi en majeure partie du rejet de l'EIDCOM en votation populaire le 7.3.2021 (7 EPT).

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les *charges de biens et services liées à l'informatique* reculent d'environ 0,4 million, surtout en raison des charges moins importantes que prévu dans certains projets.

La baisse d'environ 1,1 million des *charges de conseil* est due notamment à un octroi restrictif des mandats et au fait que la Commission nationale de prévention de la torture et la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins n'ont pas utilisé l'intégralité des ressources allouées. La part de crédit de 0,6 million bloquée dans le budget 2021 au titre de l'EIDCOM a aussi eu une incidence sur l'évolution à la baisse des charges.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont également été moins élevées que prévu. Cette baisse concerne en particulier le poste des fournitures de bureau, imprimés, livres et périodiques, et celui des frais effectifs. En raison de la pandémie de COVID-19, les employés ont effectué moins de déplacements professionnels, des événements ont dû être annulés et, dans la mesure où le fonctionnement des services le permet, le télétravail s'est poursuivi. À cela s'ajoute une part de crédit de 0,3 million bloquée dans le budget 2021 au titre de l'EIDCOM.

Mutations de crédits
— Cessions de 592 700 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales.
— Transferts de crédits à la ChF (0,08 mio): 30 000 francs pour la conception des sites internet consacrés aux services standardisés, 25 000 francs à titre de contribution au développement du Cockpit IKT et 24 000 francs pour le développement de la méthode de modélisation de la Confédération.

Bases légales
AF du 20.3.2009 portant approbation et mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

A202.0105 DÉVELOPPEMENTS SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**593 958**	**4 715 315**	**731 958**	**-3 983 357**	**-84,5**
dont mutations de crédits		*-9 684 685*			
avec incidences financières	*534 336*	*4 715 315*	*653 136*	*-4 062 179*	*-86,1*
Imputation des prestations	*59 622*	–	*78 822*	*78 822*	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	593 958	4 715 315	731 958	-3 983 357	-84,5

Depuis le budget 2020, les moyens destinés au programme de développement de Schengen/Dublin sont budgétés de manière centralisée au SG-DFJP, dans ce crédit de programme. Contrairement à la planification initiale, les moyens alloués pour 2021 n'ont pas été entièrement utilisés, en raison principalement de la planification de l'UE, qui reste très changeante. Plusieurs éléments que devait livrer l'UE (interface pour le contrôle des documents, environnements de test, documentations) ont été mis à disposition trop tard ou dans une qualité insuffisante. Une mise en œuvre dans les délais fixés n'était dès lors guère possible. Une nouvelle planification a dû être établie qui prévoit le report des dates de mise en service du SIS (système d'information Schengen), de l'EES (Entry-Exit-Systems, système de gestion des entrées et des sorties) et de l'ETIAS (système européen d'information et d'autorisation concernant les voyageurs).

Le solde de crédit dans le compte d'État 2021 correspond aux dépenses qui n'ont pas pu être effectuées et qui sont reportées aux prochaines années, d'où la nécessité de demander la constitution de réserves affectées (voir ci-après).

Mutations de crédits

— Cessions de crédits à des unités administratives pour le développement de Schengen/Dublin (7,6 mio): 4 978 768 francs à fedpol, 2 453 567 francs au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et 152 350 francs à l'Administration fédérale des douanes.
— Cession de 2 100 000 francs aux ressources informatiques centralisées de la ChF, les fonds requis pour le programme Schengen/Dublin ayant été moins élevés que prévu.

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS *0.362.31)*, art. 2, al. 3, et art. 7.

Remarques

Crédit de programme au sens de l'O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS *611.01*), art. 20, al. 3.

Crédit d'engagement «Développement de l'acquis de Schengen et Dublin» (V0345.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0107 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**230 000**	**–**	**-230 000**	**-100,0**
dont mutations de crédits		*-2 308 300*			
Charges de biens et services, charges d'exploitation	–	230 000	–	-230 000	-100,0

Ce crédit comprend la réserve à la disposition du département pour des projets informatiques et la réserve de postes de la direction du département. Y figurent également les ressources financières destinées au programme SUPERB (contribution des départements). Les éléments essentiels des processus n'ayant pas pu être validés comme prévu, des adaptations ont été nécessaires, ce qui retarde le déploiement des applications spécialisées. L'option retenue pour l'introduction s'est en outre révélée particulièrement risquée pour l'administration fédérale. Aussi l'équipe du programme SUPERB a-t-elle décidé de reporter son choix sur l'option de mise en œuvre étape par étape. Une grande partie des travaux prévus pour 2021, dont ceux concernant les applications spécialisées, ne pourront par conséquent débuter qu'en 2022.

La constitution de réserves affectées est demandée pour le solde de crédit qui en a résulté (voir ci-après).

Mutations de crédits

— Cession d'un crédit de 1 798 300 francs au SEM pour la réalisation du programme de renouvellement de la plateforme système pour la saisie des données biométriques (programme «ESYSP»)
— Cession de 450 000 francs au CSI-DFJP pour la mise en œuvre du projet relatif au nouvel outil pour les demandes d'accès.
— Cession de 60 000 francs à l'OFJ pour le traitement des demandes et l'exécution des derniers travaux en lien avec la réparation du préjudice subi par les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux prononcés avant 1981.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2020	–	5 092 000	5 092 000
État au 31.12.2021	**–**	**5 092 000**	**5 092 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	4 213 300	4 213 300

État des réserves

Les réserves affectées existantes (5,1 mio) concernent principalement les projets de développement de Schengen/Dublin (4,8 mio) et le programme SUPERB (0,3 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

— Développement de Schengen/Dublin 3 983 300 francs

Dans le programme de développement de Schengen/Dublin, la planification côté UE reste très changeante, si bien qu'il n'a pas été possible de réaliser tous les projets prévus selon la planification initiale. Plusieurs éléments que devait livrer l'UE (interface pour le contrôle des documents, environnements de test, documentations) ont été mis à disposition trop tard ou dans une qualité insuffisante. Une mise en œuvre dans les délais fixés n'était dès lors guère possible. Une nouvelle planification a dû être établie qui prévoit le report des dates de mise en service du SIS, de l'EES et de l'ETIAS. Le solde de crédit dans le compte d'État 2021 correspond aux dépenses qui n'ont pas pu être effectuées et qui sont reportées aux prochaines années, d'où la nécessité de demander la constitution de réserves affectées.

— Programme SUPERB 230 000 francs

Les éléments essentiels des processus n'ayant pas vu être validés comme prévu, des adaptations ont été nécessaires, ce qui retarde notamment le déploiement des applications spécialisées. L'option retenue pour l'introduction s'est en outre révélée particulièrement risquée pour l'administration fédérale. Aussi l'équipe du programme SUPERB a-t-elle décidé de reporter son choix sur l'option de mise en œuvre étape par étape, ce qui signifie qu'une grande partie des travaux prévus pour 2021, dont ceux concernant les applications spécialisées, ne pourront débuter qu'en 2022. Les ressources financières prévues (contribution de la Chancellerie fédérale et des départements) doivent donc être reportées à une date ultérieure sous forme de réserves affectées.

A231.0116 CONTRIBUTIONS À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**17 403 700**	**17 571 700**	**17 571 700**	**0**	**0,0**

Selon l'art. 16 LIFM, la Confédération verse à l'institut des contributions annuelles pour indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 5, LIFM.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur la métrologie (LMétr; RS *941.20*). LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS *941.27*).

A231.0117 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**6 826 882**	**6 826 900**	**6 826 882**	**-18**	**0,0**

Indemnisation pour l'utilisation par l'institut de bien-fonds de la Confédération, sur la base du modèle de location de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) axé sur les coûts. Ayant des incidences sur les finances, mais pas sur les dépenses (aucun flux de fonds), cette contribution se compose d'amortissements théoriques et de coûts du capital, majorés de frais de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). Les charges correspondent aux valeurs du budget.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS *941.27*), art. 22, al. 2.

Remarques

Les charges de loyers sont perçues par l'OFCL (crédit E100.0001 «Revenus des immeubles»).

A231.0118 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	363 554	331 500	320 080	-11 420	-3,4

Contributions annuelles, en vertu de traités internationaux, aux principales organisations de coopération au niveau mondial dans le domaine de la métrologie: Bureau international des poids et mesures (BIPM) et Organisation internationale de métrologie légale (OIML).

Bases légales
LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS *941.27*).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Créer les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale
— Créer les conditions juridiques favorables au développement économique du pays
— Consolider le système fédéral (droits de l'homme, démocratie et État de droit)
— Participer à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe
— Maintenir et consolider les connaissances juridiques dans l'administration fédérale
— Développer les principes méthodologiques de l'élaboration des actes législatifs et de l'évaluation des mesures étatiques

PROJETS 2021

— Message concernant la révision du code civil suisse («Changement de sexe à l'état civil»): accompagnement des délibérations au Parlement
— Message concernant la révision du code de procédure pénale: accompagnement des délibérations au Parlement
— Message concernant l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié et révision du droit pénal en matière sexuelle: accompagnement des délibérations au Parlement
— Message concernant la modification du code de procédure civile: accompagnement des délibérations au Parlement
— Message concernant la révision de l'art. 1 de la loi sur l'entraide pénale internationale (EIMP): accompagnement des délibérations au Parlement
— Initiative populaire fédérale «Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)»: accompagnement des délibérations au Parlement
— Message concernant la révision du code civil suisse (transmission d'entreprises par succession): accompagnement des délibérations au Parlement

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'accompagnement au Parlement des projets suivants se poursuivra en 2022: *révision du code de procédure pénale, du code de procédure civile et du code civil suisse (transmission d'entreprises par succession).*
L'*EIMP, la révision du code civil suisse («Changement de sexe à l'état civil») et l'initiative sur la justice* ont été adoptées par les Chambres fédérales.
Le *message concernant l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié* et *la révision du droit pénal en matière sexuelle* ont été scindés en trois projets par le Parlement. L'harmonisation des peines ainsi que la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié ont été achevées, tandis que les délibérations sur la révision du droit pénal en matière sexuelle se poursuivront en 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**122,7**	**91,1**	**77,0**	**-45,7**	**-37,2**
Charges	**208,8**	**249,8**	**187,6**	**-21,2**	**-10,2**
Charges propres	71,1	74,1	72,4	1,3	1,8
Charges de transfert	137,7	175,8	115,3	-22,5	-16,3
Dépenses d'investissement	**45,5**	**51,7**	**13,2**	**-32,3**	**-70,9**

COMMENTAIRE

Le recul des revenus s'explique avant tout par la fluctuation des valeurs patrimoniales confisquées (- 43 mio), qui découlent de procédures d'entraide judiciaire et sont hors de la sphère d'influence de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Les émoluments pour actes administratifs ont également enregistré une baisse (- 2,6 mio), en particulier dans le domaine des extraits du registre du commerce, où les cantons ont réduit leurs tarifs. Or la Confédération reçoit une part de 10 % de ces recettes.

La hausse des charges propres provient des charges de personnel liées à l'accomplissement de tâches supplémentaires (+ 1,1 mio), des charges informatiques (+ 1,2 mio) et d'autres charges, notamment des charges de conseil (+ 0,4 mio). À l'inverse, les amortissements et les autres charges d'exploitation ont diminué (- 1,5 mio). La réduction des dépenses d'investissement (- 32,3 mio) est commentée sous les crédits correspondants («Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et «Subventions de construction pour la détention administrative»). Les charges de transfert proviennent essentiellement des subventions d'exploitation aux établissements d'éducation (+ 1 mio), des contributions de solidarité dans le domaine des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (MCFA; + 7,7 mio) ainsi que des réévaluations afférentes aux subventions de construction (- 32,2 mio).

GP 1: PROCESSUS LÉGISLATIF

MANDAT DE BASE

L'OFJ est l'autorité compétente et le centre de service de la Confédération pour les questions touchant au droit. Il assure l'accompagnement législatif dans l'administration fédérale et veille à l'élaboration d'un droit compréhensible et matériellement correct. Il crée des conditions juridiques favorables à la cohésion sociale et au développement économique du pays. L'office participe également à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe. Enfin, il contribue à ce que la Suisse dispose d'un ordre juridique légitimé démocratiquement et jouisse de la sécurité du droit.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	17,6
Charges et dépenses d'investissement	27,7	29,3	28,8	-0,5	-1,7

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la location de places de stationnement et de la redistribution de la taxe sur le CO_2. La diminution des charges et dépenses d'investissement par rapport au budget relève essentiellement des charges de conseil ainsi que des prestations externes et s'explique par le retard pris dans certains projets législatifs (- 0,9 mio). En revanche, les charges de personnel ont augmenté (+ 0,4 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Modification du CC: réglementation légale de la minute électronique			
– Adoption du message par le CF (délai)	–	31.12.	17.12.
Modification du CC: révision des dispositions relatives à la protection de la possession en cas d'usurpation d'un immeuble			
– Adoption du message par le CF (délai)	–	31.12.	–
Entrée en vigueur des O rel. à loi sur protection données: Entrée en vigueur des ordonnances relatives à la loi sur la protection des données			
– Décision du CF (délai)	–	31.12.	–
Révision du CP: réglementation légale du train de mesures sur l'exécution des sanctions			
– Adoption du message par le CF (délai)	–	31.12.	–
Loi CELTA: loi fédérale sur la communication électronique avec les tribunaux et autres autorités			
– Adoption du message par le CF (délai)	–	31.12.	–

COMMENTAIRE

Modification du CC (protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble): les travaux en la matière ont été repoussés en raison de divers projets liés au COVID-19. Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation et décidera de la marche à suivre en 2022.
Ordonnance relative à la protection des données: le Conseil fédéral a mis en consultation l'avant-projet de révision totale de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) le 23.6.2021. L'entrée en vigueur est prévue courant 2022.
*Révision du CP: l*e message n'a pas pu être adopté en 2021. L'évaluation des résultats de la consultation et les autres discussions ont pris davantage de temps que prévu.
LPCJ (anciennement loi CELTA): la procédure de consultation a abouti à 108 prises de position. Celles-ci ont été évaluées et résumées dans un rapport. Le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'en prendre acte en 2021, aussi le message sera adopté en 2022.

GP 2: APPLICATION DU DROIT

MANDAT DE BASE

Chargé de l'entraide judiciaire en matière pénale, administrative, civile et commerciale, l'OFJ tranche les demandes d'entraide et décide des transfèrements. Concernant l'exécution des peines et des mesures, il soutient les cantons dans leur planification, examine et encadre les projets de construction et verse les subventions légales. Il assure la haute surveillance en matière de registre d'état civil, de registre du commerce et de registre foncier, et en matière de poursuites. Il gère le registre central de l'état civil Infostar et le casier judiciaire informatisé VOSTRA, et établit les extraits du casier judiciaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	31,4	22,1	29,0	6,9	31,1
Charges et dépenses d'investissement	42,6	44,9	42,7	-2,2	-5,0

COMMENTAIRE

Le supplément de revenus résulte, d'une part, de l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 6,6 mio) qui ont alimenté le patrimoine administratif, d'autre part de la part de la Confédération dans les recettes tirées des émoluments, plus élevée que prévu au budget (+ 0,3 mio).

La diminution de 2,2 millions des charges et dépenses d'investissement résulte avant tout de celle des charges informatiques et des dépenses d'investissement, amortissements compris (- 1,2 mio) ainsi que des autres charges d'exploitation, de conseil et de celles liées aux immeubles (- 1,3 mio). Les charges de personnel ont légèrement dépassé le montant inscrit au budget (+ 0,3 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Adoptions internationales: L'OFJ assure sa fonction de surveillance conformément à l'O sur l'adoption			
– Inspections d'intermédiaires privés (nombre)	4	5	6
Réquisitions de poursuite par voie électronique: La transmission électronique des réquisitions est développée et encouragée			
– Réquisitions transmises par voie électronique (nombre, mio)	1,779	1,950	1,861
Demande d'extr. du registre des poursuites par voie électr.: Le recours à la voie électronique pour les demandes d'extraits du registre des poursuites est encouragé			
– Nombre de demandes d'extraits adressées par voie électronique (nombre, mio)	0,539	0,600	0,643
Sécurité et lutte contre la criminalité: Mise à disposition des ressources nécessaires à l'établissement d'extraits du casier judiciaire			
– Établissement d'extraits du casier judiciaire (nombre, mio)	0,634	0,700	0,675
Sécurité et lutte contre la criminalité: Tous les établissements d'éducation reconnus font l'objet d'une inspection tous les quatre ans			
– Inspection, chaque année, d'environ un quart des établissements d'éducation (nombre, min.)	45	45	45

COMMENTAIRE

Adoptions internationales: un intermédiaire en vue d'adoption a soumis son dossier avec retard en 2020, raison pour laquelle cette inspection n'a pu avoir lieu qu'en 2021, ce qui explique le dépassement de la valeur portée au budget.
Réquisitions de poursuite par voie électronique: après un recul en 2020, le nombre total de procédures de poursuite en Suisse a légèrement progressé au cours de l'exercice. Les chiffres sont malgré tout restés en deçà des valeurs projetées pour 2021. La part des réquisitions effectuées par voie électronique a progressé de 66,7 % en 2020 à 67,8 % en 2021.
Sécurité et lutte contre la criminalité: après un recul lié à la pandémie en 2020, les commandes d'extraits du casier judiciaire ont retrouvé un niveau relativement stable. La progression correspond à celle enregistrée les années précédentes (exception faite de 2020), mais le faible niveau de départ n'a pas permis d'atteindre les valeurs initialement prévues. La pandémie a compliqué l'estimation du volume de commandes. Bien que la valeur inscrite au budget n'ait pas été précisément atteinte, l'OFJ a enregistré durant plusieurs mois des chiffres équivalents au niveau d'avant la pandémie.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**122 975**	**91 123**	**77 112**	**-14 011**	**-15,4**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	31 429	22 122	28 996	6 875	31,1
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0100	Remboursement de contributions et indemnités	140	–	75	75	–
Remboursement de contributions à des investissements						
E132.0001	Remboursement de contributions à des investissements	97	–	–	–	–
Autres revenus et désinvestissements						
E150.0101	Valeurs patrimoniales confisquées	90 863	69 001	48 040	-20 961	-30,4
E150.0112	Contrib., répar. pr victimes mesures coerc. à fins d'assis.	445	–	0	0	–
Charges / Dépenses		**254 611**	**301 581**	**200 939**	**-100 642**	**-33,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	70 313	74 204	71 463	-2 741	-3,7
	Transfert de crédits		*-303*			
	Cession		*1 184*			
Crédits ponctuels						
A202.0161	Administration réparation MCFA	1 023	1 165	1 038	-126	-10,9
	Cession		*107*			
Domaine des transferts						
GP 2: Application du droit						
A231.0143	Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation	76 925	81 580	77 925	-3 655	-4,5
A231.0144	Projets pilotes	107	1 500	776	-724	-48,3
A231.0145	Contributions à des organisations internationales	1 040	1 051	967	-84	-8,0
A231.0146	Contributions à la formation à l'aide aux victimes	68	282	227	-55	-19,6
A231.0148	Centre suisse compétences exécut. sanctions pénales (CSCSP)	1 408	1 414	1 414	0	0,0
A231.0365	Réparation pour les victimes de mesures de coercition	12 650	37 500	20 350	-17 150	-45,7
A231.0379	Soutien financier des projets d'entraide	397	2 000	579	-1 421	-71,0
A236.0103	Subv. constr., établ. exéc. peines et mesures/mais. éduc.	45 389	45 843	13 100	-32 742	-71,4
A236.0104	Subventions de construction pour la détention administrative	–	4 600	–	-4 600	-100,0
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	45 292	50 443	13 100	-37 342	-74,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**31 428 719**	**22 121 600**	**28 996 495**	**6 874 895**	**31,1**
avec incidences financières	*25 200 927*	*22 121 600*	*22 110 431*	*-11 169*	*-0,1*
sans incidences financières	*6 227 792*	*–*	*6 886 064*	*6 886 064*	*–*

Les revenus de fonctionnement, supérieurs de 6,9 millions au montant porté au budget, proviennent en priorité de l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 6,6 mio), notamment pour les projets de système informatique du casier judiciaire (NewVOSTRA) et de modernisation du registre de l'état civil (Infostar NG). Les émoluments perçus pour les extraits du casier judiciaire, du registre des poursuites et du registre du commerce ainsi que le solde du produit net dépassent légèrement la valeur attendue (+ 0,3 mio).

Bases légales

Émoluments OFJ du 5.7.2006 (Oem-OFJ; RS *172.041.14*). O du 27.10.1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC; RS *172.042.110*). O du 3.12.1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS *221.411.1*). LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (RS *747.30*). O du 14.12.2007 sur les émoluments de la navigation maritime (RS *747.312.4*). CP du 21.12.1937 (RS *311.0*). O du 29.9.2006 sur le casier judiciaire (VOSTRA; RS *331*). O du DFJP du 15.10.2003 fixant les émoluments pour les extraits du casier judiciaire établis pour les particuliers (RS *331.1*). LF du 11.4.1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS *281.1*). O du 23.9.1996 sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP; RS *281.35*).

E130.0100 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**140 078**	**–**	**75 127**	**75 127**	**–**

L'OFJ inspecte les maisons d'éducation reconnues. Il contrôle si les indications fournies dans les demandes de subventions d'exploitation étaient correctes pendant les années où elles ont été versées. S'il constate une différence, le trop-perçu doit être remboursé. Ces remboursements ne sont pas portés au budget. Durant l'exercice, des remboursements ont été versés par les cantons d'Obwald, de Schwyz et de Zurich (31 873 fr.). Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales a, pour sa part, remboursé des moyens non utilisés les années passées (43 254 fr., voir le crédit A231.0148).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS *341*), art. 12. O du 21.11.2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM; RS *341.1*), art. 33.

E132.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS À DES INVESTISSEMENTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**97 172**	**–**	**–**	**–**	**–**

Les remboursements de contributions à des investissements ont pour origine des versements trop élevés ou injustifiés à titre de subventions de construction pendant les exercices précédents. Ils ne sont pas inscrits au budget et aucun remboursement de cet ordre n'a eu lieu durant l'exercice.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS *341*), art. 12.

E150.0101 VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**90 863 364**	**69 001 300**	**48 039 852**	**-20 961 448**	**-30,4**
avec incidences financières	*90 765 689*	*69 001 300*	*47 784 924*	*-21 216 376*	*-30,7*
sans incidences financières	*97 675*	*–*	*254 928*	*254 928*	*–*

Les recettes proviennent des valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire et partagées entre la Confédération et les cantons ou entre la Confédération et des États étrangers. L'OFJ n'a en principe pas d'influence sur le montant de ces parts ni sur le montant total des recettes. Comme lors des exercices précédents, la majeure partie provient de procédures engagées par le Ministère public de la Confédération (42,5 mio).

Bases légales

LF du 19.3.2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC; RS *312.4*).

E150.0112 CONTRIB., RÉPAR. PR VICTIMES MESURES COERC. À FINS D'ASSIS.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**445 490**	**–**	**60**	**60**	**–**

Ces recettes concernent des libéralités des cantons et des communes visant à cofinancer les contributions de solidarité en faveur des victimes. Les victimes sont les personnes touchées par des mesures de coercition à des fins d'assistance ou des placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental. La Confédération verse des contributions de solidarité depuis 2018. Les 60 francs proviennent d'une collecte effectuée par une paroisse réformée.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS *211.223.13*). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS *211.223.131*).

Remarques

Voir A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de coercition».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**70 312 576**	**74 203 900**	**71 463 100**	**-2 740 800**	**-3,7**
dont mutations de crédits		*881 300*			
avec incidences financières	*51 784 155*	*60 977 300*	*53 176 059*	*-7 801 241*	*-12,8*
sans incidences financières	*2 059 994*	*987 100*	*1 323 333*	*336 233*	*34,1*
Imputation des prestations	*16 468 428*	*12 239 500*	*16 963 709*	*4 724 209*	*38,6*
Charges de personnel	42 317 588	42 719 900	43 430 089	710 189	1,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	26 269 265	29 196 900	27 192 424	-2 004 476	-6,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*12 226 029*	*13 139 800*	*13 398 831*	*259 031*	*2,0*
dont charges de conseil	*329 390*	*1 000 000*	*704 377*	*-295 623*	*-29,6*
Charges d'amortissement	1 499 204	987 100	718 639	-268 461	-27,2
Dépenses d'investissement	226 518	1 300 000	124 568	-1 175 432	-90,4
Postes à plein temps (Ø)	232	231	237	6	2,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
La progression des charges de personnel résulte de l'attribution de postes vacants, du remplacement de personnes en congé maladie de longue durée et d'une augmentation générale de la charge de travail. Cette évolution se reflète également dans la hausse, ces trois dernières années, des provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (+ 0,7 mio, dont 0,2 mio durant l'exercice sous revue). Ces augmentations ont pu être compensées au sein de l'enveloppe budgétaire.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les *charges de biens et services liées à l'informatique* englobent essentiellement les dépenses d'exploitation de la bureautique et d'autres systèmes informatiques (5,4 mio), par ex. casier judiciaire (VOSTRA), interconnexion du registre du commerce, registre des officiers publics et norme d'échange des données électroniques dans le domaine des poursuites (e-LP). Les projets (8 mio) comprennent le développement du nouveau casier judiciaire (NewVOSTRA; mise en service début 2023), la modernisation d'Infostar NG (remplacement de l'actuel registre électronique de l'état civil Infostar; mise en service fin 2023) et d'autres petits projets qui suivent pour la plupart leur calendrier. L'augmentation des besoins par rapport au budget (+ 0,3 mio) découle d'une baisse des charges devant être portées à l'actif. Il en résulte une diminution des dépenses d'investissement.

Les *charges de conseil* comprennent les honoraires d'experts externes et de membres de commissions. Le solde de crédit (- 0,3 mio) a servi à compenser l'augmentation des charges de personnel. Il provient du retard de divers projets législatifs pour lesquels des experts externes ont été engagés. Les principaux postes de dépense étaient la révision de la procédure d'assainissement des dettes des personnes physiques, du droit de la filiation et de la protection des victimes de violence domestique, tandis que le reste se répartit entre divers groupes d'experts et analyses d'impact de la réglementation.

Le recul du nombre d'extraits du casier judiciaire établis (- 0,8 mio), la baisse des coûts d'extradition (- 0,4 mio) et des autres frais (- 0,2 mio), les règlements de ducroires (- 0,2 mio), le recul des coûts immobiliers grâce à la restitution de locaux à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (- 0,2 mio) ainsi que d'autres postes mineurs (- 0,2 mio) ont fait diminuer les autres charges de biens, de services et d'exploitation.

Charges d'amortissement
Ces charges concernent essentiellement des logiciels développés à l'OFJ. Une installation a été mise en service avec du retard (- 0,3 mio).

Dépenses d'investissement
La plupart des investissements ont été effectués par l'intermédiaire de prestataires fédéraux, ce qui a entraîné une augmentation des charges de biens et services liées à l'informatique et une baisse en conséquence des dépenses d'investissement. Les retards enregistrés en particulier par Infostar NG ont néanmoins créé un solde de crédit de – 1,2 million (voir aussi «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

— Cessions de l'Office fédéral du personnel (OFPER) de 1 184 300 francs pour des cotisations d'assurances sociales et la garde des enfants, la réintégration de collaborateurs malades ou accidentés, pour la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap ainsi que pour la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires.
— Transfert de 150 000 francs par le Secrétariat général du département fédéral des finances pour l'objectif de mise en œuvre OMO8 de la stratégie suisse de cyberadministration.
— Transferts de crédits à des unités administratives (0,5 mio): 275 500 francs à l'Office fédéral de la statistique pour l'utilisation d'un domaine sedex en 2021, 140 000 francs à l'Office fédéral de la police pour la réception et le service de sécurité du Bundesrain 20 et 37 500 francs aux Archives fédérales suisses pour l'utilisation du Linked Data Service (LINDAS).

Remarques

Crédit d'engagement «Infostar (nouvelle génération)» (V0309.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Processus législatif		GP 2: Application du droit	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	28	29	43	43
Charges de personnel	23	23	19	20
Charges de biens et services et charges d'exploitation	5	5	22	22
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*1*	*1*	*11*	*12*
dont charges de conseil	*0*	*1*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	–	–	1	1
Dépenses d'investissement	–	–	0	0
Postes à plein temps (Ø)	121	124	111	113

A202.0161 ADMINISTRATION RÉPARATION MCFA

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 022 900**	**1 164 700**	**1 038 206**	**-126 494**	**-10,9**
dont mutations de crédits		*106 900*			
avec incidences financières	*1 019 176*	*1 164 700*	*1 038 206*	*-126 494*	*-10,9*
sans incidences financières	*-4 600*	–	–	–	–
Imputation des prestations	*8 323*	–	–	–	–
Charges de personnel	1 002 234	1 043 900	1 007 894	-36 006	-3,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	20 665	120 800	30 312	-90 488	-74,9
dont charges de conseil	–	*20 000*	*13 089*	*-6 911*	*-34,6*
Postes à plein temps (Ø)	6	9	7	-2	-22,2

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) est entrée en vigueur le 1.4.2017. Les charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation inclues, sont engagées en priorité pour le traitement et le versement des contributions de solidarité aux victimes et pour l'examen des demandes de participation financière à des projets d'entraide.

En raison du nombre réduit de demandes de contribution de solidarité, seul un des trois postes assurés par la garantie de déficit du SG-DFJP a dû être utilisé (- 2 EPT et léger solde de crédit au titre des charges de personnel). Les ressources n'ont pas été entièrement utilisées, car les travaux de valorisation (mandat légal de diffusion et d'utilisation des résultats de l'étude scientifique au sens de l'art. 15, al. 4 et 5, LMCFA) ont pris du retard (voir aussi «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

— Cession de 46 900 francs par l'OFPER pour le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales.
— Cession de 60 000 francs par le SG-DFJP pour le traitement des demandes et des autres travaux en lien avec la réparation pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS *211.223.13*). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS *211.223.131*).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	3 290 000	3 290 000
Constitution à partir du compte 2020	–	1 300 000	1 300 000
Dissolution/utilisation	–	-340 000	-340 000
État au 31.12.2021	**–**	**4 250 000**	**4 250 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	590 000	590 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021
En 2021, des réserves affectées d'un montant de 340 000 francs ont été dissoutes sans incidence sur les résultats.

État des réserves
— Les réserves affectées (4,3 mio) concernent principalement les projets Infostar (1,7 mio), New Vostra (1,0 mio), l'instauration de la recherche d'immeubles sur tout le pays et l'utilisation du n° AVS en tant qu'identifiant des personnes (1,0 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves
— Infostar-NG (projet de refonte du système informatisé de l'état civil)
La mise en œuvre des exigences du mariage pour tous dans la version actuelle d'Infostar a demandé plus de ressources qu'escompté. Les deux développeurs chargés de la mise en œuvre de ce projet n'ont donc pas pu autant soutenir Infostar-NG que prévu. Cette situation et le manque de personnel du prestataire en raison de l'assèchement du marché des développeurs de logiciels expliquent les retards. Pour ces raisons, la constitution de réserves affectées d'un montant de 500 000 francs est sollicitée.

— Mandat légal de diffusion et d'utilisation des résultats de l'étude scientifique (art. 15, al. 4 et 5, LMCFA)
Il était prévu à l'origine que ce mandat soit exécuté à partir de 2020, les moyens destinés aux MCFA étant limités à mars 2021. Cependant, avec la révision de la LMCFA et la suppression du délai pour le dépôt des demandes de contribution de solidarité, les tâches de l'unité MCFA se poursuivent pour l'instant et les autres travaux ont pris du retard. Les postes prévus d'après la décision du Conseil fédéral du 12.2.2020) pour les travaux de valorisation n'ont pu être pourvus qu'au dernier trimestre 2021, ce qui a entraîné un nouveau retard dans la mise en œuvre du mandat et l'utilisation des ressources. La constitution de réserves affectées d'un montant de 90 000 francs est donc sollicitée.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: APPLICATION DU DROIT

A231.0143 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**76 925 335**	**81 579 900**	**77 924 735**	**-3 655 165**	**-4,5**

La Confédération alloue des subventions d'exploitation aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Les frais reconnus du personnel éducatif sont subventionnés à hauteur de 30 %. La subvention est calculée de manière forfaitaire par rapport aux frais de personnel par poste à 100 %, selon la dotation en personnel et le nombre de jours de séjour des pensionnaires reconnus. Les montants inscrits au budget prennent en compte les forfaits convenus avec les cantons (y c. les besoins supplémentaires pour les nouveaux établissements, les changements conceptuels et le renchérissement), lesquels couvrent tous les besoins de subventions. Les paiements de la Confédération sont quant à eux fonction des prestations effectivement fournies, d'où le solde de crédit.

Bases légales
LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS *341*), art. 5 à 7.

Remarques
Crédits d'engagement «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (V0271.00; AF du 15.12.2016 et V0271.01; AF du 16.12.2020), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0144 PROJETS PILOTES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	107 192	1 500 000	775 694	-724 306	-48,3

Projets pilotes visant à développer et tester de nouvelles méthodes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures. Les coûts reconnus du projet et de l'évaluation comprennent les charges de personnel et de biens et services et, éventuellement, les coûts d'investissement absolument nécessaires au projet pilote. Les bénéficiaires sont des cantons ou des institutions privées. Lorsque le projet est réalisé dans un établissement existant, seuls les coûts générés par le projet lui-même sont reconnus. Les contributions s'élèvent à 80 % au plus des coûts reconnus du projet ou de l'évaluation. Il est impossible de prédire le nombre de projets et s'ils répondent aux conditions pour être des projets pilotes. Les versements dépendent du nombre de projets pilotes reconnus, ce qui explique le solde de crédit.

Bases légales
LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS *341*), art. 8 à 10.

Remarques
Crédits d'engagement «Projets pilotes à partir de 2011» (V0047.02) et «Projets pilotes à partir de 2018» (V0047.03), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0145 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	1 040 091	1 051 000	966 752	-84 248	-8,0

Les contributions englobent la participation aux coûts administratifs généraux de Schengen et les contributions annuelles à la Conférence de La Haye et à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Concernant Schengen, le calcul se fonde sur le montant de référence des coûts administratifs généraux, majorés du renchérissement dans l'Union européenne depuis 2008. Les charges sont moindres que prévu au budget du fait du faible renchérissement et des fluctuations du taux de change.

Bases légales
Accord entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS, RS *0.362.31*). Statut de la Conférence de La Haye de droit international privé (RS *0.201*). Statut organique de l'Institut international pour l'unification du droit privé (RS *0.202*).

A231.0146 CONTRIBUTIONS À LA FORMATION À L'AIDE AUX VICTIMES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	68 000	282 400	226 983	-55 417	-19,6

Cette aide financière vise à promouvoir la formation spécifique des professionnels de l'aide aux victimes, notamment dans les centres de consultation. Les contributions sont versées pour des formations au niveau suisse ou régional qui s'adressent entre autres à des travailleurs sociaux ou à des psychologues. Calculées de manière forfaitaire, elles se montent généralement à 50 % des dépenses imputables. L'OFJ n'a pas d'influence sur les besoins financiers, qui dépendent des demandes d'aide financière à la formation.

Bases légales
LF du 23.3.2007 sur l'aide aux victimes (LAVI; RS *312.5*), art. 31. O du 27.2.2008 sur l'aide aux victimes (OAVI; RS *312.51*), art. 8.

A231.0148 CENTRE SUISSE COMPÉTENCES EXÉCUT. SANCTIONS PÉNALES (CSCSP)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	1 408 200	1 413 800	1 413 800	0	0,0

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le 1.1.2008, la Confédération soutient le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire avec une contribution annuelle d'exploitation. Le montant effectif de la contribution se fonde sur le décompte final. Aucune contribution n'est octroyée au titre des repas et des nuitées. Les autres dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %.

Bases légales
LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS *341*), art. 10*a*.

A231.0365 RÉPARATION POUR LES VICTIMES DE MESURES DE COERCITION

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	12 650 000	37 500 000	20 350 000	-17 150 000	-45,7

Toutes les victimes au sens de la loi ont droit à une contribution de solidarité. Il s'agit des personnes touchées par des mesures de coercition à des fins d'assistance ou des placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental. L'OFJ a reçu bien moins de demandes que prévu, à savoir 40 à 50 par mois à la fin de l'année.

Bases légales
LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS *211.223.13*). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS *211.223.131*).

A231.0379 SOUTIEN FINANCIER DES PROJETS D'ENTRAIDE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	396 585	1 999 800	578 972	-1 420 828	-71,0

Selon la LMCFA, l'OFJ peut prendre d'autres mesures comme soutenir, notamment financièrement, des projets d'entraide des organisations de victimes et de personnes concernées. Il peut également verser des aides financières, dispenser des conseils, formuler des recommandations ou encore assumer des patronages. La somme des paiements dépend du nombre de demandes reçues et approuvées.

Bases légales
LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS *211.223.13*), art. 17. O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS *211.223.131*), art. 11.

A236.0103 SUBV. CONSTR., ÉTABL. EXÉC. PEINES ET MESURES/MAIS. ÉDUC.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	45 388 700	45 842 600	13 100 275	-32 742 325	-71,4

La Confédération accorde des contributions pour la construction, l'extension et la transformation d'établissements privés ou publics d'exécution de peines pour adultes et de maisons d'éducation pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Le taux de subventionnement s'élève à 35 % des coûts de construction reconnus, calculés sur la base de forfaits, en tenant compte du type et de la taille des établissements. Au cours des dernières années, l'OFJ a rendu des décisions d'octroi provisoires à divers cantons pour de grands projets de construction et a versé à titre d'avances jusqu'à fin 2020 jusqu'à 80 % du montant des contributions, soit le maximum autorisé. Les soldes en faveur de ces projets ne peuvent être versés qu'une fois les décomptes finaux effectués. Les décomptes de divers grands projets de construction ont pris du retard, raison pour laquelle diverses contributions ne pourront être versées qu'en 2022, ce qui se traduit par un solde de crédit unique plus important.

Bases légales
LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS *341*), art. 2 à 4.

Remarques
Crédits d'engagement «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» (V0270.00; AF du 15.12.2016 et V0270.01; AF du 16.12.2020). Crédit annuel d'engagement «Établissements servant à l'exécution des peines et des mesures et maisons d'éducation» (J0002.00; AF du 17.12.2015), voir tome 1, ch. C 12.

A236.0104 SUBVENTIONS DE CONSTRUCTION POUR LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	4 600 000	–	-4 600 000	-100,0

La Confédération subventionne, sous conditions, la construction d'établissements pour la détention en phase préparatoire, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et la détention pour insoumission. Le montant de la contribution dépend de la taille de l'établissement et du nombre de places destinées à la Confédération pour l'exécution des renvois à partir des hébergements fédéraux. Le projet de construction de la prison d'Altstätten (Saint-Gall) subit toujours des retards en raison de résidus contaminés imprévisibles sur le terrain à bâtir. Une avance plus importante aurait été prévue en 2021 pour ce projet, notamment pour la partie détention administrative.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS *142.20*), art. 82, al. 1. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS *142.281*), art. 15.

Remarques

Crédits d'engagement «Financement de la détention administrative» (V0245.00; AF du 11.12.2014 et V2045.01; AF du 16.12.2020), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	45 291 528	50 442 600	13 100 275	-37 342 325	-74,0

Réévaluations afférentes aux crédits A236.0103 «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative». La diminution des charges provient des retards liés aux subventions de construction en faveur des établissements d'exécution des peines et des maisons d'éducation, ainsi que la détention administrative.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Combattre la grande criminalité
— Protéger les personnes et les bâtiments sous la responsabilité de la Confédération
— Développer et assurer le fonctionnement des systèmes d'information et des centres de compétences nationaux
— Piloter la coopération policière nationale et internationale

PROJETS 2021

— Programme Développements de l'acquis de Schengen à fedpol (PSW-fedpol): entrée en vigueur des bases légales de l'interopérabilité
— Passenger Name Records (PNR): ouverture de la procédure de consultation
— Renouvellement de la surveillance des télécommunications FMÜ-P4: introduction du nouveau système d'enquêtes
— Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT): entrée en vigueur des bases légales

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le contenu des projets est en cours d'élaboration. Plusieurs d'entre eux ont cependant connu des retards: en raison de diverses étapes retardées au niveau de l'Union européenne (UE), l'entrée en vigueur des bases légales relatives aux développements de l'acquis de Schengen doit être repoussée à la fin de 2022. La procédure de consultation concernant l'ordonnance nationale sur l'interopérabilité des systèmes d'information Schengen/Dublin a été ouverte en temps utile le 17.12.2021. À cause de clarifications supplémentaires effectuées après la première consultation des offices, la procédure de consultation concernant la nouvelle loi sur les données relatives aux passagers aériens débutera en avril 2022. La procédure OMC pour le remplacement du système d'enquêtes JANUS (projet FMÜ-P4) a duré nettement plus longtemps que prévu, raison pour laquelle le projet est prolongé jusqu'à la fin de 2024. Le système d'enquêtes sera introduit à l'été 2022 avec les fonctionnalités minimales. Les bases légales de la législation-cadre relative aux mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et l'ordonnance correspondante entreront en vigueur au cours du premier semestre de 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**17,0**	**14,1**	**20,5**	**3,5**	**20,9**
Recettes d'investissement	**0,3**	**–**	**0,1**	**-0,2**	**-56,8**
Charges	**284,5**	**309,5**	**295,6**	**11,1**	**3,9**
Charges propres	247,1	271,4	263,1	16,0	6,5
Charges de transfert	37,4	38,1	32,5	-4,9	-13,0
Dépenses d'investissement	**4,2**	**3,4**	**3,3**	**-0,9**	**-21,9**

COMMENTAIRE

Les revenus sont essentiellement composés de la part des émoluments revenant à l'Office fédéral de la police (fedpol) en relation avec la production des documents d'identité et des remboursements des cantons pour l'exploitation commune du Service de protection des témoins.

Les charges de fedpol comprennent 89 % de charges propres et 11 % de dépenses de transfert. Les charges propres sont majoritairement formées des charges de personnel et des charges de biens et services liées à l'informatique. Les dépenses de transfert contiennent les indemnisations versées aux cantons et aux villes ayant effectué des tâches de protection durables et extraordinaires ainsi que les contributions à des organisations internationales, notamment les contributions liées à Interpol et à Schengen/Dublin. Les charges de fedpol en matière de dépenses de transfert sont pour la plupart fortement liées et donc peu contrôlables. Les charges propres sont en hausse par rapport à l'année précédente, en raison de la prise en charge de nouvelles tâches et du grand nombre de prestations fournies par le prestataire informatique, le Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP). La pandémie de COVID-19 a entraîné une diminution des dépenses opérationnelles de plus de 3 millions. Les charges de transfert inférieures à celles de l'année précédente s'expliquent par des contributions moindres à l'organisation informatique Schengen/Dublin.

GP 1: LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ

MANDAT DE BASE

Dans sa fonction d'office central de police criminelle et de police judiciaire, fedpol apporte son concours aux enquêtes pénales du Ministère public de la Confédération (MPC) et d'autorités cantonales ou étrangères en fournissant les prestations de coordination et de soutien nécessaires pour élucider les infractions. La police fédérale mène également des enquêtes de police préliminaires de manière autonome et gère le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Elle met en œuvre des mesures de prévention de la criminalité et prononce des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure et extérieure.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,1	0,3	1,5	1,2	344,0
Charges et dépenses d'investissement	100,9	106,7	103,4	-3,3	-3,1

COMMENTAIRE

Une part de 40 % des dépenses totales dues aux charges de fonctionnement de fedpol concernent le groupe de prestations 1. 80 % des coûts sont imputables aux charges de personnel et aux charges locatives. Ce groupe de prestations comprend en outre plus de 20 % des charges informatiques de fedpol. Dans le compte 2021, les dépenses pour les frais, les manifestations et les rapports sont nettement inférieures au montant budgété. De plus, les fluctuations étaient légèrement supérieures à la valeur moyenne de fedpol. La hausse de revenus par rapport au montant inscrit au budget s'explique par les recettes qu'ont générées de nombreuses facturations, non prévues et liées à certains cas, et la part d'une contribution provenant du Fonds pour la sécurité intérieure de l'UE (FSI), ayant une incidence sur tous les groupes de prestations.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Police judiciaire de la Confédération: fedpol remplit de manière efficiente et efficace les exigences dans le cadre des procédures de police judiciaire menées sous la conduite du MPC			
– Niveau de satisfaction des procureurs quant aux prestations en faveur du MPC (échelle 1 à 10)	6,0	8,0	7,5
Office central de police criminelle: l'efficacité et l'efficience des prestations de soutien et de coopération en faveur des autorités nationales et internat. dans la poursuite de la criminalité transfrontalière et de la grande criminalité sont assurées			
– Taux de transmission des communications en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (%, min.)	36	60	36
– Niveau de satisfaction des autorités partenaires nationales (échelle 1 à 10)	8,0	8,0	8,7
Prévention de la criminalité: les mesures de prévention de la criminalité sont adéquates, efficaces et efficientes			
– Les mesures financées font l'objet d'une évaluation annuelle (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par le groupe de prestations «Lutte contre la grande criminalité» ont été majoritairement atteints.
Niveau de satisfaction des procureurs quant aux prestations en faveur du MPC: les analyses et les mesures réalisées par tous les participants montrent leurs premiers effets.
Taux de transmission des communications en matière de lutte contre le blanchiment d'argent: le compte d'État *2021* est le dernier à présenter ces chiffres. L'introduction d'un nouveau système d'exploitation ne permet plus de les saisir de manière comparable.
Niveau de satisfaction des autorités partenaires nationales: les efforts visant à établir le lien sur le plan opérationnel entre les communications étrangères et les cantons concernés ont été renforcés.

GP 2: PROTECTION DES PERSONNES ET DES BÂTIMENTS

MANDAT DE BASE

fedpol veille à la sécurité des personnes et des bâtiments sous la responsabilité de la Confédération, en Suisse et à l'étranger. La police fédérale ordonne des mesures de sécurité en faveur de personnes de la Confédération ainsi que de celles qui jouissent d'une protection en vertu du droit international public et assure la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères. Elle est chargée de recruter et de former les gardes de sûreté dans l'aviation ainsi que de planifier et de surveiller les interventions. Enfin, elle coordonne et dirige la gestion de situations particulières et extraordinaires (enlèvements, prises d'otages, actes de chantage ou attentats terroristes en Suisse ou à l'étranger, s'ils impliquent des victimes ou des auteurs suisses).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,1	0,4	0,3	281,7
Charges et dépenses d'investissement	28,8	30,8	31,6	0,8	2,5

COMMENTAIRE

Environ 13 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les tâches de police de sécurité en lien avec la protection de personnes et de bâtiments dépendent des événements et de la menace concrète. La hausse des charges par rapport au budget s'expliquent par une augmentation des postes affectés au mandat de sécurité de fedpol au Palais du Parlement (voir crédit A200.0001 «Charges de personnel»).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Protection de personnes: les mesures de prot. en faveur de personnes de la Confédération et de personnes jouissant d'une prot. en vertu du droit internat. publ. sont ordonnées de manière adaptée aux circonstances			
– Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle de personnes pour lesquelles des mesures de protection ont été ordonnées (nombre, max.)	0	0	0
Gestion des événements: grâce à son organisation d'intervention, fedpol est à même d'intervenir à tout moment pour maîtriser les situations particulières ou extraordinaires en collaboration avec ses partenaires			
– Satisfaction des partenaires quant aux prestations de l'organisation d'intervention de fedpol (échelle 1 à 10)	9,0	9,0	9,0
Protection de bâtiments: les prescriptions et recommandations pour la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères sont émises de manière adaptée à la situation			
– Dommages importants causés à des objets placés sous protection car fortement menacés (CHF, max.)		0 500 000	0
Sécurité du trafic aérien: les gardes de sûreté sont dûment formés et leurs interventions font l'objet d'une planification ciblée en fonction des menaces, afin d'assurer la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international			
– Gardes de sûreté d'organisations partenaires dûment formés (%, min.)	95	90	91

COMMENTAIRE

Les objectifs fixés pour le groupe de prestations «Protection des personnes et des bâtiments» ont été atteints, voire dépassés. *Sécurité du trafic aérien:* le taux de gardes de sûreté dans l'aviation ayant réussi leur formation dépasse le niveau ciblé et correspond à la moyenne à long terme.

GP 3: SYSTÈMES D'INFORMATION ET CENTRES DE COMPÉTENCES

MANDAT DE BASE

fedpol est l'autorité de surveillance et le centre de compétences en matière d'armes et d'explosifs. Elle est chargée du passeport et de la carte d'identité suisses, développe et assure le fonctionnement des systèmes nationaux d'information et les met à la disposition des autorités de sécurité et de migration de la Confédération et des cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	10,2	12,5	13,5	1,0	8,3
Charges et dépenses d'investissement	16,4	21,7	18,6	-3,1	-14,3

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs au montant inscrit au budget en raison de prestations propres portées à l'actif et sans incidences financières issues de projets. En revanche, le nombre de documents d'identité produits a été légèrement inférieur aux prévisions et a entraîné une baisse de revenus. Le groupe de prestations 3 totalise 7 % des charges de fonctionnement. Les coûts de ce groupe de prestations se composent à près de 60 % de charges informatiques liées à l'exploitation et au développement de systèmes d'information de police administrative. Les charges et les investissements sont inférieurs à la valeur budgétée, en raison de retards ayant affecté certains projets.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Prestations de service: les centres de compétences en matière d'explosifs/armes et de papiers d'identité fournissent leurs prestations conformément aux besoins et dans la qualité requise			
– Part des décisions prises dans les délais prescrits (%, min.)	100	99	100
Coopération: les partenaires nationaux ont accès aux outils indispensables à une coopération ciblée et efficace			
– Disponibilité des systèmes d'information de police administrative et de soutien policier (%, min.)	99	96	99
Documents d'identité: les documents d'identité suisses sont établis dans les délais prescrits par la loi (en Suisse: 10 jours ouvrables; à l'étranger: 30 jours ouvrables)			
– Part des documents d'identité établis dans les délais prescrits (%, min.)	100	99	100

COMMENTAIRE

Les objectifs du groupe de prestations «Systèmes d'information et centres de compétences» ont été dépassés. La forte disponibilité des prestations et des systèmes a pu être maintenue.

GP 4: PILOTAGE DE LA COOPÉRATION POLICIÈRE

MANDAT DE BASE

fedpol coordonne les enquêtes nationales et internationales et, 24 heures sur 24, met ses instruments de coopération à la disposition de ses partenaires. Elle assume par ailleurs le rôle de bureau central national pour Interpol, Europol et pour les recherches Schengen (bureau SIRENE). Enfin, elle est responsable de la conduite des attachés de police à l'étranger et gère les centres de coopération policière et douanière (CCPD) en collaboration avec la France et l'Italie.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	4,5	1,2	5,2	4,0	321,5
Charges et dépenses d'investissement	100,7	105,8	104,3	-1,5	-1,5

COMMENTAIRE

Les revenus sont nettement supérieurs au montant inscrit au budget en raison des prestations propres issues de projets portées à l'actif. 40 % des charges de fonctionnement globales concernent le groupe de prestations 4. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel et des dépenses informatiques liées à des systèmes complexes de la coopération policière nationale et internationale. Certains projets ont connu des retards; c'est pourquoi les charges sont inférieures aux valeurs budgétées.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Coopération policière: les instruments au service de la coopération policière internationale sont cohérents et correspondent aux intérêts de la Suisse			
– Les coopérations policières existantes et les accords dans ce sens font l'objet d'une évaluation annuelle (oui/non)	oui	oui	oui
Échange d'informations et recherches: l'échange d'informations de police est assuré en permanence et les mesures communes sont accomplies à temps			
– Part des délais tenus lors des échange d'informations urgents avec le SIS, Interpol et Europol (%, min.)	95	95	95
Analyses et rapports: fedpol fournit à ses partenaires des recommandations, des informations importantes, ainsi que des indications sur la procédure à lancer			
– Satisfaction des destinataires quant aux rapports (échelle 1 à 10)	8,0	8,0	8,6

COMMENTAIRE

Les objectifs du groupe de prestations «Pilotage de la coopération policière» ont été atteints. En ce qui concerne le niveau de satisfaction des partenaires, la valeur prévue a été dépassée.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**17 113**	**14 132**	**20 565**	**6 433**	**45,5**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 113	14 132	20 565	6 433	45,5
Charges / Dépenses		**288 587**	**312 877**	**298 831**	**-14 046**	**-4,5**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	246 831	265 050	257 869	-7 180	-2,7
	Transfert de crédits		*1 430*			
	Cession		*3 099*			
Crédits ponctuels						
A202.0108	Développements Schengen/Dublin	–	4 979	4 979	0	0,0
	Cession		*4 979*			
A202.0110	Renouvellement passeport et carte d'identité suisses	2 704	2 712	1 314	-1 398	-51,5
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*1 800*			
A202.0170	Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	1 545	2 076	2 076	0	0,0
	Cession		*2 076*			
Domaine des transferts						
GP 2: Protection de personnes et bâtiments						
A231.0149	Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	23 446	25 052	24 823	-229	-0,9
GP 3: Systèmes d'information et centres de compétences						
A231.0151	Autres indemnités aux cantons et à des org. nationales	5 664	5 760	5 442	-318	-5,5
GP 4: Pilotage de la coopération policière						
A231.0150	Contributions à des organisations internationales	8 397	7 248	2 327	-4 921	-67,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**17 112 924**	**14 131 900**	**20 565 285**	**6 433 385**	**45,5**
avec incidences financières	*12 703 788*	*14 131 900*	*15 590 841*	*1 458 941*	*10,3*
sans incidences financières	*4 409 137*	–	*4 974 445*	*4 974 445*	–

Les revenus de fonctionnement comprennent une part des recettes provenant de la production de documents de voyage suisses ainsi que les recettes tirées des émoluments pour les autorisations de fabrication et d'importation de matières explosives et d'engins pyrotechniques à usage civil. En font aussi partie les remboursements de la participation des cantons à l'exploitation du Service de protection des témoins.

On constate une hausse de revenus de 6,4 millions par rapport au budget 2021. Cette hausse des revenus avec incidences financières est principalement due à un soutien non budgété des coûts d'exploitation provenant du Fonds pour la sécurité intérieure de l'UE (FSI). Les revenus sans incidences financières sont des inscriptions à l'actif provenant des prestations propres de projets en cours.

Bases légales

O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS *172.041.0*). O du 4.5.2016 sur les émoluments de fedpol (OEmol-fedpol; RS *172.043.60*). O générale du 8.9.2004 sur les émoluments (OGEmol; RS *172.041.1*). O du 27.11.2000 sur les explosifs (OExpl; RS *941.411*), art. 112*a* à 116. O du 2.7.2008 sur les armes (OArm; RS *514.541*), art. 55 à 57. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS *143.11*), art. 45 à 50 et 53, et annexe 3. LF du 23.12.2011 sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém; RS *312.2*), art. 28 et 29. O du 7.11.2012 sur la protection extraprocédurale des témoins (OTém; RS *312.21*), art. 24.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**246 830 794**	**265 049 700**	**257 869 465**	**-7 180 235**	**-2,7**
dont mutations de crédits		*4 529 600*			
avec incidences financières	*180 950 248*	*195 825 800*	*186 337 722*	*-9 488 078*	*-4,8*
sans incidences financières	*5 761 033*	*6 902 100*	*6 868 962*	*-33 138*	*-0,5*
Imputation des prestations	*60 119 512*	*62 321 800*	*64 662 781*	*2 340 981*	*3,8*
Charges de personnel	159 833 821	166 774 700	165 706 359	-1 068 341	-0,6
dont location de services	*94 218*	–	–	–	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	77 295 405	88 003 000	82 836 980	-5 166 020	-5,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*44 019 224*	*48 489 000*	*46 129 879*	*-2 359 121*	*-4,9*
dont charges de conseil	*190 259*	*700 800*	*458 006*	*-242 794*	*-34,6*
Charges d'amortissement	5 761 033	6 902 100	6 171 979	-730 121	-10,6
Dépenses d'investissement	3 940 534	3 369 900	3 154 147	-215 753	-6,4
Postes à plein temps (Ø)	915	933	942	9	1,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* sont inférieures au montant inscrit au budget (- 1,1 mio). D'un montant de 0,9 million, les fonds d'exploitation sont destinés à la mise en œuvre de la loi sur l'e-ID prévue, mais n'ont pas pu être utilisés faute de base légale. Le solde de crédit s'élève à 0,2 million. La situation toujours tendue en matière de sécurité et de menace, conjuguée à un volume de projets toujours important pour le remplacement et le développement de systèmes d'information de police internationaux et nationaux, met les ressources à rude épreuve. La provision pour les soldes horaires a augmenté de 0,7 million. La gestion rigoureuse des postes vacants a permis de compenser cet effet ainsi qu'un recul des fluctuations.

L'écart du nombre d'EPT par rapport à la valeur inscrite au budget 2021 résulte d'un transfert de fonds, sans incidences budgétaires, destinés à treize postes à plein temps pour l'exécution de tâches de sécurité dans le Palais du Parlement. L'augmentation par rapport au compte de 2020 s'explique, outre le transfert mentionné, principalement par douze postes à plein temps consacrés à l'exécution de nouvelles tâches dans le cadre des développements du Système d'information Schengen (SIS).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 2,4 millions au montant inscrit au budget. Les charges liées à l'exploitation informatique, à hauteur de 33,4 millions, correspondent au montant budgété. Le volume, très important, du projet prévu pour le renouvellement ou le développement d'applications, de réseaux et d'infrastructures essentiels dans le contexte policier national et international reste au cœur de la gestion des moyens informatiques. Les prestations fournies pour des projets par le prestataire informatique interne, à savoir le Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP), ont augmenté par rapport à l'année précédente et s'élèvent à plus de 9 millions. C'est grâce à des réserves affectées de 2,1 millions, constituées au cours des années précédentes, que certaines de ces prestations ont été fournies. Divers projets informatiques ont subi des ralentissements en raison de procédures d'acquisition complexes et parfois de la pandémie, retardant ces projets pour un montant de 3,5 millions et entraînant la nécessité de constituer des réserves affectées (voir «Aperçu des réserves»).

Les *charges de conseil* sont fluctuantes. Pendant l'année sous revue, une expertise sur le thème de la traite des êtres humains a été achevée et divers mandats de conseil et de soutien opérationnels ont été réalisés.

Les *autres charges* ont été budgétées à hauteur de 38,8 millions. Elles comprennent des charges liées aux immeubles s'élevant à 23,1 millions et des charges pour l'exploitation des centres de coopération policière et douanière, l'équipement, les transports, les fournitures de bureau ainsi que les prestations et les frais à hauteur de 15,7 millions. En raison de la pandémie, les charges sont inférieures de 2,6 millions au montant inscrit au budget. Cette baisse est principalement due aux déplacements moins nombreux, à l'annulation d'événements et de rapports ainsi qu'aux retards de livraison lors d'acquisitions d'équipement de police.

Charges d'amortissement

Les *charges d'amortissement* sont inférieures à la valeur budgétée (- 0,7 mio), notamment en raison d'investissements tardifs ou d'investissements non inscrits à l'actif liés à des projets d'acquisition informatiques ainsi qu'à des retards dans la livraison de véhicules.

Dépenses d'investissement

L'écart au niveau des *dépenses d'investissement* (- 0,2 mio par rapport au montant inscrit au budget) s'explique par des dépenses en faveur d'un projet informatique d'un montant de 1,3 million, prévues dans les charges de biens et services liées à l'informatique (voir charges correspondantes). L'écart matériel est ainsi de – 1,5 million. Les acquisitions prévues de véhicules d'intervention, ainsi que d'autres acquisitions, ne seront livrées qu'en 2022 à cause de retards ayant affecté la livraison de composants électroniques. Des réserves en partie affectées sont créées à cet effet.

Mutations de crédits

— Cessions de 3 099 400 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
— Transferts de crédits des unités administratives (2,8 mio): 808 600 francs du programme de surveillance des télécommunications du CSI-DFJP pour l'acquisition du nouveau système d'enquêtes, 800 000 francs des Services du Parlement (SP) pour le personnel de sécurité supplémentaire mis à disposition, 544 600 francs pour les services d'accueil et les prestations de sécurité (305 500 fr. de l'Administration fédérale des contributions [AFC], 140 000 fr. de l'Office fédéral de la justice [OFJ] et 109 100 fr. de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières [OFDF]), 341 100 francs de l'OFDF pour le partage de l'environnement d'enquête de la Police judiciaire fédérale (PJF), 172 200 francs du Secrétariat d'état aux migrations (SEM) pour la mise en œuvre des exigences biométriques dans le cadre des projets Eurodac et SIS, 74 800 francs du Ministère public de la Confédération (MPC) pour le cofinancement des installations de vidéoconférence et leur mise en place, et 20 400 francs du Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP) à la suite du transfert d'un collaborateur vers une autre unité de l'administration fédérale.
— Transferts de crédits à des unités administratives (1,3 mio): 1 322 000 francs au CSI-DFJP pour le développement d'un nouvel environnement informatique et du Cockpit IKT, ainsi que 19 500 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour l'acquisition de matériel informatique destiné à l'élargissement du LAN.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Lutte contre la grande criminalité		GP 2: Protection de personnes et bâtiments		GP 3: Systèmes d'information et centres de compétences	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	101	103	29	32	16	19
Charges de personnel	72	71	21	23	5	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	25	27	7	8	11	12
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*10*	*11*	*2*	*2*	*9*	*11*
dont charges de conseil	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	3	3	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	2	2	0	0	0	0
Postes à plein temps (Ø)	423	420	150	163	42	37

	GP 4: Pilotage de la coopération policière	
mio CHF	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	101	104
Charges de personnel	62	66
Charges de biens et services et charges d'exploitation	35	36
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*23*	*22*
dont charges de conseil	*0*	*0*
Charges d'amortissement	2	2
Dépenses d'investissement	2	1
Postes à plein temps (Ø)	300	322

A202.0108 DÉVELOPPEMENTS SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**–**	**4 978 768**	**4 978 768**	**0**	**0,0**
dont mutations de crédits		*4 978 768*			
avec incidences financières	–	*4 978 768*	*1 644 637*	*-3 334 131*	*-67,0*
Imputation des prestations	–	–	*3 334 131*	*3 334 131*	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	–	4 978 768	4 978 768	0	0,0

Depuis décembre 2008, la Suisse fait partie de l'espace Schengen/Dublin. Dans le cadre des accords d'association correspondants, la Suisse s'est engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. Depuis 2021, le présent crédit est consacré aux développements et modifications des applications informatiques nationales de fedpol.

Les fonds sont utilisés pour le développement du SIS national existant et de ses systèmes sources, y compris des adaptations du système associé de gestion des opérations. Par ailleurs, fedpol met en œuvre la partie policière de la nouvelle architecture européenne d'interopérabilité. Afin de garantir cette dernière également au niveau national, une partie de la plateforme de recherche de police «POLAP» prévue et ses interfaces avec les systèmes nationaux et internationaux sont mises à disposition.

Depuis l'établissement du budget 2020, les fonds destinés à la gestion du programme «Développement Schengen/Dublin» sont centralisés au SG-DFJP dans un crédit de programme et cédés au cours de l'année aux unités administratives du DFJP.

Mutations de crédits

— Cession de 4 978 768 francs au SG-DFJP pour le développement de Schengen/Dublin.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS *0.362.31*), art. 2, al. 3, et 7.

Remarque

Crédit d'engagement «Développement de l'acquis Schengen/Dublin» (V0345.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0110 RENOUVELLEMENT PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ SUISSES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**2 703 980**	**2 712 100**	**1 314 355**	**-1 397 745**	**-51,5**
dont mutations de crédits		*1 800 000*			
avec incidences financières	*1 635 821*	*2 712 100*	*1 153 186*	*-1 558 914*	*-57,5*
Imputation des prestations	*1 068 158*	–	*161 170*	*161 170*	–
Charges de personnel	758 670	723 200	676 242	-46 958	-6,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 945 310	1 988 900	638 113	-1 350 787	-67,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*1 086 955*	*188 900*	*167 632*	*-21 268*	*-11,3*
dont charges de conseil	*166 308*	–	*179 966*	*179 966*	–
Postes à plein temps (Ø)	5	6	5	-1	-16,7

Le projet «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» est composé de trois parties: le renouvellement du passeport, celui de la carte d'identité et la mise en œuvre d'une identité électronique (e-ID). Des réceptions partielles ont pu être réalisées également en 2021 pour les projets de renouvellement du passeport et de la carte d'identité. Certains fournisseurs sont situés à l'étranger. En 2021, la facturation n'a pas pu être effectuée comme prévu en raison de retards dans les réceptions, causés par la pandémie de COVID-19, et d'objets à livrer parfois encore défectueux. Tous les travaux se poursuivront en 2022. Le 17.12.2021, le Conseil fédéral a pris une décision de principe concernant l'e-ID et le DFJP a été chargé d'élaborer une nouvelle loi sur l'e-ID. Les premiers projets pilotes doivent être réalisés en 2022.

En raison des retards qui en ont résulté, le crédit budgété n'a pas pu être épuisé. En l'état actuel des connaissances, le financement du projet jusqu'à son terme est assuré par les réserves affectées.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires, étant donné qu'un poste ne pourra être repourvu qu'en 2022.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les réceptions partielles non achevées induisent un solde de crédit correspondant. Les fonds non utilisés sont reportés à l'an prochain en tant que réserve affectée (voir «Aperçu des réserves»).

Mutations de crédits
— Dissolution de réserves affectées d'un montant de 1 800 000 francs.

Bases légales
LF du 22.6.2001 sur les documents d'identité (LDI; RS *143.1*).

Remarques
Crédit d'engagement «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» (V0224.00; AF des 13.12.2012 et 14.12.2017), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0170 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 544 863**	**2 076 110**	**2 076 109**	**-1**	**0,0**
dont mutations de crédits		*2 076 110*			
avec incidences financières	*228 703*	*2 076 110*	*148 334*	*-1 927 776*	*-92,9*
Imputation des prestations	*1 316 160*	*–*	*1 927 775*	*1 927 775*	*–*

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme sont arrivés en fin de vie, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP (renouvellement de la plateforme du système) et sous l'égide du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en collaboration avec fedpol, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'OFDF et les représentants des services cantonaux. Depuis 2018, les moyens destinés au programme ESYSP sont budgétés de manière centralisée au SEM (crédit de programme) et sont attribués par des cessions en cours d'année aux unités administratives (fedpol, OFDF et DFAE).

Mutations de crédits
— Cession d'un montant de 2 076 110 francs par le SEM pour la mise en œuvre du programme ESYSP relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques.

Bases légales
AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF *2017* 4147). AF du 13.6.2008 «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF *2008* 4813).

Remarques
Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00–V0296.01), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	8 956 000	8 956 000
Constitution à partir du compte 2020	–	4 801 800	4 801 800
Dissolution/utilisation	–	-4 409 000	-4 409 000
État au 31.12.2021	**–**	**9 348 800**	**9 348 800**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	5 777 000	5 777 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Au cours de l'exercice comptable 2021, des prestations pour un montant de 4,4 millions ont pu être fournies dans le cadre de projets grâce aux réserves affectées, les réserves ayant pu être dissoutes totalement ou en partie. Une part de 2,1 millions concerne des projets informatiques.

État des réserves

Les réserves affectées existantes de 9,3 millions comprennent 7,2 millions provenant de projets de renouvellement du passeport et de la carte d'identité et l'introduction d'une identité électronique ainsi que de 2,1 millions issus de plusieurs projets informatiques, ainsi que de différents projets d'acquisition dus aux charges de fonctionnement.

Demande de constitution de nouvelles réserves

De nouvelles réserves affectées doivent être constituées à hauteur de 5 777 000 francs. Sur ce montant, 1,4 million concerne le crédit ponctuel pour le renouvellement du passeport suisse et de la carte d'identité (A202.0110). Les autres demandes ont trait aux charges de fonctionnement (A200.0001), qui comprennent 3,5 millions pour des projets informatiques et 0,9 million pour des projets d'acquisition ne concernant pas l'informatique.

— Renouvellement du passeport et de la carte d'identité 1 397 700 francs

En ce qui concerne les projets de renouvellement du passeport et de la carte d'identité, des réceptions partielles d'un montant de près de 1,8 million étaient prévues en 2021, mais seules des réceptions partielles à hauteur de 0,4 million ont pu avoir lieu. Certains fournisseurs sont situés à l'étranger. En raison de retards dans les réceptions dus à la pandémie de COVID-19 et d'objets à livrer parfois encore défectueux, les réceptions restantes auront lieu en 2022.

— Renouvellement de l'infrastructure à clé publique pour eDocuments 1 142 400 francs

Le projet eDoc-PKI (infrastructure à clé publique) pour documents d'identité biométriques sert à établir les documents électroniques suisses (passeport, titre de séjour et visa). L'acquisition des modules nécessaires à cette fin, classifiés «SECRET», a pris plus de temps que prévu, raison pour laquelle le projet est retardé.

— Projets informatiques liés à la centrale d'alarme et d'engagement de la Confédération 2 056 300 francs

Dans quatre projets liés à la centrale d'alarme et d'engagement, il faut renouveler les infrastructures de base, moderniser la commande des systèmes d'accès, créer de nouvelles interfaces de visualisation et améliorer le suivi des informations. Ces projets budgétés ont connu des retards en raison de procédures d'acquisition en cours, d'interdépendances entre les projets et de la pandémie. Les travaux relatifs à ces projets se poursuivront en 2022.

— Système d'information relatif aux documents d'identité (ISA) 335 000 francs

L'ISA sert à établir des passeports et des cartes d'identités suisses et comprend plusieurs projets. Un sous-projet permet de garantir l'exploitation courante par les autorités d'établissement. Les travaux en cours ont pris du retard à cause de diverses dépendances et n'ont pas pu être réalisés comme prévu.

— Remplacement de véhicules de l'administration et d'intervention 611 400 francs

L'acquisition prévue de plusieurs véhicules d'intervention et de l'administration a pris du retard en raison de pénuries d'approvisionnement de composants électroniques subies par le producteur. Les véhicules commandés en 2021 ne seront par conséquent livrés qu'en 2022.

— Acquisition d'équipement policier 234 200 francs

Une acquisition prévue de moyens d'intervention policiers ne sera livrée que l'an prochain pour des raisons d'efficience, car ce report permet de générer des économies d'échelle.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: PROTECTION DES PERSONNES ET DES BÂTIMENTS

A231.0149 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**23 446 367**	**25 052 400**	**24 822 906**	**-229 494**	**-0,9**
avec incidences financières	*23 446 367*	*25 052 400*	*18 407 206*	*-6 645 194*	*-26,5*
sans incidences financières	–	–	*6 415 700*	*6 415 700*	–

Villes et cantons sont indemnisés lorsqu'ils exécutent, sur mandat de la Confédération, des tâches de protection périodiques ou permanentes (tâches de police de sécurité, tâches de protection) dont le coût dépasse 5 % de la charge salariale annuelle du corps de police concerné ou 1 million de francs. Les indemnités, fixées pour trois ans, sont calculées sur la base du volume des interventions des trois années précédentes des polices des cantons de Berne, de Genève, de Zurich et du Tessin, ainsi que de la police de la ville de Zurich. Dans le cadre du budget 2020, la responsabilité de l'indemnisation des coûts de sécurité civils liés aux mesures de protection mises en œuvre lors du Forum économique mondial (WEF) est transférée du SECO à fedpol.

En 2021, le WEF n'a pas pu être organisé en raison de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la Confédération n'a pas versé sa contribution prévue de 3,7 millions. L'annulation du WEF a fait que le canton et la ville de Zurich n'ont pas atteint le montant minimal de 1 million requis pour recevoir des indemnités. Les coûts liés au sommet de Genève entre les États-Unis et la Russie en juin 2021, que la Confédération doit indemniser, devraient s'élever à 6,4 millions. L'indemnisation a lieu sous réserve d'une décision du Conseil fédéral permettant de qualifier le sommet d'événement extraordinaire et de la vérification matérielle par fedpol des coûts avancés par le canton de Genève. Ces charges sont intégrées dans le compte d'État 2021, en constituant un compte de régularisation de passifs sans incidences financières.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS *120*), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS *120.72*), art. 7 et 12*a* à 12*c*.

Remarques

Crédit d'engagement liquidé «WEF, mesures de sécurité prises par le canton des Grisons 2019–2021» (V0317.00), voir tome 1, ch. C 11. Crédits d'engagement «WEF, mesures de sécurité prises par le canton des Grisons 2022–2024» (V0317.01) et «Indemnité pour tâches de protection permanentes 2020–2024» (V0321.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: SYSTÈMES D'INFORMATION ET CENTRES DE COMPÉTENCES

A231.0151 AUTRES INDEMNITÉS AUX CANTONS ET À DES ORG. NATIONALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**5 663 562**	**5 760 000**	**5 442 453**	**-317 547**	**-5,5**

Les autres indemnités comprennent, pour l'essentiel, les contributions fédérales à la Prévention suisse de la criminalité (PSC), à l'Institut suisse de police (ISP) et au Forensische Institut Zürich (FOR) pour l'accomplissement de tâches dans les secteurs de la chimie analytique des explosifs, de la pyrotechnie et du désamorçage des dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels. fedpol fournit en outre des aides financières à des organisations qui mettent en œuvre des mesures destinées à prévenir les infractions liées à la traite d'êtres humains et à la prostitution, à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et finance aussi des mesures visant à garantir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier.

Les aides financières versées pour les mesures visant à prévenir les infractions liées à la prostitution sont inférieures à la valeur prévue (- 0,2 mio). Cela résulte en partie des effets de la pandémie de COVID-19 sur les institutions concernées de ce secteur. Dans le domaine de la traite d'êtres humains et de la prostitution, les aides financières sont évaluées sur la base de leur efficacité et sont versées en conséquence.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS *120*), art. 28, al. 2. O du 30.11.2001 concernant l'exécution de tâches de police judiciaire au sein de l'Office fédéral de la police (RS *360.1*), art. 10*a*. O du 23.10.2013 contre la traite des êtres humains (RS *311.039.3*), section 3. O du 18.11.2015 sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution (RS *311.039.4*), section 3. O du 16.5.2018 contre la radicalisation et l'extrémisme (RS *311.039.5*), section 4. O du 1.11.2019 sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (OSMP; RS *311.039.6*).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: PILOTAGE DE LA COOPÉRATION POLICIÈRE

A231.0150 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**8 396 995**	**7 247 900**	**2 327 104**	**-4 920 796**	**-67,9**
avec incidences financières	*2 151 970*	*5 847 900*	*5 192 129*	*-655 771*	*-11,2*
sans incidences financières	*6 245 025*	*1 400 000*	*-2 865 025*	*-4 265 025*	*-304,6*

fedpol représente la Suisse dans diverses organisations internationales, au sein desquelles les États et leurs autorités de police assurent la lutte contre la criminalité transfrontalière. INTERPOL par exemple, en tant que plus grande organisation policière du monde, permet aux autorités de différents pays d'échanger des informations de police judiciaire relatives à la lutte contre la criminalité et le terrorisme. La Suisse participe également aux coûts de développement et d'exploitation des systèmes d'information de Schengen, qui sont gérés depuis 2012 par une agence informatique de l'UE (eu-LISA) spécialement créée à cet effet. La Suisse est aussi membre du Groupe Egmont afin de lutter contre le blanchiment d'argent, un objectif qui revêt une grande importance pour la reconnaissance de la place financière suisse. L'indemnisation versée à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour les certificats de l'annuaire électronique sert à garantir l'authenticité et l'intégrité des documents de voyage comprenant des données enregistrées électroniquement.

Les contributions à l'agence informatique eu-LISA sont facturées rétroactivement et sont soumises à des fluctuations en raison des projets en cours au niveau européen. En 2021, des factures des années 2013 à 2020 sont arrivées à échéance rétroactivement. Elles sont inférieures aux prévisions. L'écart entre les factures rétroactives et les estimations s'élève à 4,9 millions au total.

Bases légales

CP du 21.12.1937 (RS *311.0*), art. 353. Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS *0.362.31*), art. 11. Arrangement du 8.11.2018 entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Norvège, la République d'Islande, la Confédération suisse et la Principauté du Liechtenstein, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (UE; AAS; RS *0.362.315*; entré en vigueur pour la Suisse le 1.3.2020). Signature par le Conseil fédéral de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier le 21.12.2007 dans le cadre de l'art. 183 Cst.

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Fournir des renseignements, rédiger des avis de droit et des études de droit comparé en particulier pour les autorités fédérales et cantonales, ainsi que les tribunaux
— Promouvoir la recherche en droit comparé, en droit étranger et en droit international par le soutien aux universités et aux hautes écoles spécialisées suisses et étrangères et à d'autres instituts de recherche, et par les travaux de recherche de l'institut
— Gérer une bibliothèque spécialisée et une documentation sur le droit étranger et international
— Fournir des prestations à d'autres bibliothèques juridiques

PROJETS 2021

— Travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC): projet de contrat de droit public établi sur la base de l'art. 18, al. 5, LISDC entre l'ISDC et la Confédération
— Travaux de recherche en droit international privé: conférence sur les dernières évolutions du droit international privé en Asie orientale
— Approfondissement des connaissances en droit de la famille et des personnes handicapées: conférence en collaboration avec l'Université de Genève et l'association européenne du droit de la famille sur le thème de la protection des adultes et des droits des personnes handicapées
— Refonte de l'image de l'institut: création d'un concept d'aménagement intérieur adapté aux besoins futurs
— Adaptation des processus de travail de l'équipe de la bibliothèque suite à l'introduction du nouveau système de gestion de la bibliothèque: entrée des métadonnées des ressources en ligne dans le catalogue

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

Projet 1: une première version du projet de contrat de droit public entre l'ISDC et la Confédération a été rédigée et finalisée par le Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP; Service juridique) et le Conseil de l'Institut et est prête à être signée.
Projet 2: le colloque relatif aux développement dans le droit international privé des pays d'Asie orientale a été organisé en ligne, sur deux jours, afin de tenir compte des différents fuseaux horaires. La manifestation a suscité un vif intérêt.
Projet 3: la conférence sur le droit de la protection de l'adulte s'est déroulée en ligne. Le format – longues vidéos avec informations de fond, brèves présentations en direct et séquences prolongées de discussion – ont permis des échanges dynamiques sous différents angles (droits humains, droit international privé, droit comparé, droit de la famille).
Projet 4: le projet a été présenté au Conseil de l'Institut et à Unibat, le service de l'Université de Lausanne chargé des constructions sur le campus. À l'initiative d'Unibat, une extension du projet est nécessaire afin de procéder à une rénovation complète, qui permette de tenir compte notamment d'aspects d'ordre énergétique et écologique concernant l'enveloppe du bâtiment. Unibat, en association avec la Confédération et les cantons, a coordonné les travaux préliminaires.
Projet 5: les processus de travail ont été adaptés suite à l'introduction du nouveau système et des prestations s'y rapportant. Les métadonnées des ressources numériques ont été saisies et les liens activés, si bien qu'il est possible d'accéder aux banques de données via le catalogue.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,5**	**0,5**	**0,4**	**0,0**	**-9,6**
Charges	**7,2**	**7,8**	**6,7**	**-0,5**	**-7,0**
Charges propres	7,2	7,8	6,7	-0,5	-7,0
Dépenses d'investissement	**0,0**	**–**	**–**	**0,0**	**-100,0**

COMMENTAIRE

La diminution des charges par rapport à l'exercice précédent et aux valeurs du budget résulte en particulier des charges de personnel (vacances de postes) et des retards enregistrés dans deux projets (interface de l'application spécialisée Alma vers SAP et travaux de rénovation du bâtiment de l'ISDC). Les revenus sont légèrement inférieurs au résultat de 2020 et aux prévisions du budget, notamment en ce qui concerne les compensations des prestations commerciales (45 000 fr.).

GP 1: INFORMATIONS DE DROIT COMPARÉ

MANDAT DE BASE

L'Institut suisse de droit comparé (ISDC) est un établissement indépendant de la Confédération. Il rédige des avis de droit et des études comparatives, soutient les praticiens du droit et encourage l'enseignement et la recherche en droit comparé. À cette fin, il gère une bibliothèque spécialisée, propose une aide à la recherche documentaire, organise des rencontres (colloques, séminaires) et publie des articles et des ouvrages. Ce sont principalement les tribunaux ainsi que les autorités et institutions de droit public de la Confédération et des cantons qui bénéficient des services de l'ISDC. Avec ses capacités restantes, l'institut peut fournir aux avocats, notaires, entreprises et particuliers des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,5	0,5	0,0	-9,0
Charges et dépenses d'investissement	7,2	7,8	6,7	-1,1	-14,0

COMMENTAIRE

Les recettes dépendent essentiellement de la demande d'avis de droit portant sur des législations étrangères. L'ISDC n'a guère de moyen de les influencer. L'affectation du personnel et les acquisitions de la bibliothèque jouent un rôle central dans la structure des dépenses. La baisse des charges résulte au premier chef des vacances de postes et de retards dans différents projets (travaux de rénovation et aménagement intérieur, Alma/SAP, archivage).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Soutien à la recherche: L'ISDC encourage la recherche en matière de droit comparé, de même que l'étude du droit étranger et du droit international; il soutient à cette fin l'enseignement universitaire de ces disciplines			
– Séminaires spécialisés (nombre, min.)	3	3	3
– Publications (nombre, min.)	2	1	1
Bibliothèque spécialisée: L'ISDC met à disposition une documentation à jour et de qualité (y c. des banques de données et des ouvrages électroniques)			
– Nouvelles acquisitions (nombre, min.)	3 776	5 500	1 692
– Documentation spécialisée: actualisation des législations nationales (recueils de lois) (nombre, min.)	2	3	3

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, excepté en ce qui concerne les acquisitions. Le faible nombre de nouvelles acquisitions s'explique par les changements décidés par l'Institut dans sa politique d'acquisition et par la migration vers le nouveau système de gestion de la bibliothèque.

Soutien à la recherche: en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, il y a eu moins de séminaires pour étudiants que prévu. Concernant l'organisation de colloques en ligne, il a été possible d'atteindre la valeur cible. Les colloques ont suscité un vif intérêt.

Bibliothèque spécialisée: en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, la bibliothèque a été entièrement fermée au public pendant certaines périodes ou n'a été ouverte qu'avec des capacités d'accueil fortement limitées.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**498**	**518**	**472**	**-47**	**-9,0**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	498	518	472	-47	-9,0
Charges / Dépenses		**7 246**	**7 829**	**6 737**	**-1 092**	**-14,0**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 246	7 829	6 737	-1 092	-14,0
	Cession		*132*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**497 960**	**518 400**	**471 760**	**-46 640**	**-9,0**
avec incidences financières	*417 919*	*518 400*	*470 497*	*-47 903*	*-9,2*
sans incidences financières	*80 042*	–	*1 263*	*1 263*	–

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'ISDC (en 2020) et de la nouvelle ordonnance sur les émoluments de l'ISDC, les revenus de fonctionnement sont désormais présentés selon la structure suivante: prestations commerciales (305 963 fr.), prestations financées par des émoluments (132 740 fr.) et autres prestations. Les revenus tirés des prestations commerciales doivent au moins couvrir les coûts, ce qui n'avait pas été le cas durant la première année d'application de la LISDC. Différents processus ont été adaptés en 2021 pour y remédier. Le taux de couverture des coûts a pu être nettement amélioré en 2021, passant de 60 % à 91 %. La somme manquante s'élève à 30 000 francs environ et résulte de prestations sollicitées en 2020 encore.

Bases légales

LF du 28.9.2018 sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC; RS *425.1*). O du 9.10.2019 sur les émoluments et les indemnités de l'Institut suisse de droit comparé (RS *425.15*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**7 246 073**	**7 829 000**	**6 736 512**	**-1 092 488**	**-14,0**
dont mutations de crédits		*132 200*			
avec incidences financières	*7 140 847*	*7 617 200*	*6 609 183*	*-1 008 017*	*-13,2*
sans incidences financières	*-75 404*	*12 500*	*-42 927*	*-55 427*	*-443,4*
Imputation des prestations	*180 630*	*199 300*	*170 257*	*-29 043*	*-14,6*
Charges de personnel	4 924 388	5 307 500	4 753 057	-554 443	-10,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 283 744	2 509 000	1 965 083	-543 917	-21,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*362 047*	*362 700*	*489 732*	*127 032*	*35,0*
dont charges de conseil	*78 166*	*185 000*	*116 920*	*-68 080*	*-36,8*
Charges d'amortissement	14 236	12 500	18 373	5 873	47,0
Dépenses d'investissement	23 705	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	30	30	27	-3	-10,0

Charges de personnel et équivalents plein temps
Les charges de personnel ont aussi été moins élevées que prévu en raison essentiellement de vacances de postes de plus ou moins longue durée, qui ont causé une diminution temporaire des effectifs.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures aux valeurs du budget. Trois facteurs principaux expliquent cette évolution: des retards dans les travaux de rénovation du siège de l'ISDC, l'acquisition d'un moins grand nombre d'ouvrages spécialisés et des retards dans le projet d'archivage.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont en revanche été plus élevées que prévu en raison premièrement du changement du système de gestion de la bibliothèque (RERO/SLSP-swisscovery), qui a nécessité l'exploitation en parallèle des deux systèmes, et deuxièmement, de l'acquisition d'équipements mobiles supplémentaires pour renforcer les formes de travail flexibles.

Par ailleurs, un moins grand nombre de mandats de conseil ont été donnés en externe pour la rédaction d'avis de droit, ce qui explique la baisse des *charges de conseil*.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comprennent essentiellement les dépenses pour l'acquisition de publications juridiques internationales destinées à la bibliothèque, qui compte quelque 520 000 ouvrages. Des mesures d'optimisation (monographies) et une adaptation de la facturation (abonnements à des ressources électroniques) ont permis de réduire momentanément les coûts d'acquisition de littérature spécialisée pour la bibliothèque (253 000 fr.). Divers travaux d'entretien et de rénovation doivent être menés à bien dans le bâtiment de l'ISDC. De relativement longue haleine, ils nécessitent une coordination entre l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), l'Université de Lausanne (UNIL) et le canton de Vaud, en sa qualité de propriétaire. Une fois la planification des travaux d'architecture terminée, il est apparu lors des négociations avec l'UNIL qu'une extension était nécessaire. De nouveaux travaux de planification étant nécessaires, la réalisation du projet s'en trouve retardée.

Charges d'amortissement
Ce poste comprend l'amortissement linéaire sur la durée de vie des investissements effectués. Les charges sont fonction du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement
Aucun investissement n'a été effectué en 2021.

Mutations de crédits
— Cession de 132 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles et la garde d'enfants, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	228 000	228 000
Constitution à partir du compte 2020	–	800 000	800 000
État au 31.12.2021	**–**	**1 028 000**	**1 028 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	330 000	330 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Aucune réserve affectée n'a été utilisée ni dissoute durant l'année 2021.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (1 mio) concernent principalement les projets relatifs à la rénovation du bâtiment (0,7 mio) et Alma/SAP (0,2 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans deux projets, la constitution de réserves affectées d'un montant de 330 000 francs est sollicitée:

— Aménagement intérieur suite aux travaux de rénovation du bâtiment de l'ISDC 150 000 francs

L'ISDC occupe un bâtiment du campus de l'Université de Lausanne conformément à une convention avec le canton de Vaud. Après plus de 30 ans d'utilisation, des travaux de rénovation sont nécessaires, auxquels l'ISDC (c'est-à-dire la Confédération) participe financièrement. La planification s'étant révélée plus importante que prévu, certaines activités doivent être reportées aux années suivantes.

— Archivage 180 000 francs

Comme le projet d'archivage a subi des retards en 2020/2021 en raison de la pandémie de COVID-19, les besoins ont dû être réévalués en 2021, entraînant une adaptation de la planification. Les activités prévues devront être mises en œuvre en 2022, d'où la demande de constitution de réserves affectées. Le projet s'achèvera vraisemblablement à la fin de 2023.

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Surveillance des maisons de jeu
— Lutte contre les jeux de casino illégaux
— Perception et recouvrement de l'impôt sur les maisons de jeu. Reversement du produit à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos de type B
— Extension des concessions aux jeux en ligne

PROJETS 2021

— Aucun projet spécifique n'était prévu pour 2021. Dans ses travaux, la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) a mis l'accent sur la mise en œuvre de la législation sur les jeux d'argent.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent (LJAr; RS *935.51*), le 1.1.2019, les maisons de jeu suisses ont la possibilité de proposer des jeux en ligne, moyennant une extension de leur concession. La CFMJ examine les demandes d'extension, soumet des propositions au Conseil fédéral et autorise les offres de jeux, après avoir procédé aux contrôles requis. En 2021, la CFMJ, après examen de leur dossier, a autorisé deux casinos supplémentaires – Bâle et Montreux – à exploiter leur offre de jeux en ligne. La Suisse comptait ainsi onze casinos en ligne à la fin de 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**255,6**	**336,9**	**254,8**	**-0,8**	**-0,3**
Charges	**283,2**	**316,7**	**315,4**	**32,2**	**11,4**
Charges propres	9,0	11,4	10,2	1,2	13,0
Charges de transfert	274,2	305,2	305,2	31,0	11,3
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Les revenus de la CFMJ proviennent majoritairement de l'impôt sur les maisons de jeu (97 %). Les revenus restants (3 %) correspondent à des revenus de fonctionnement. La fermeture des casinos terrestres pendant plusieurs mois en application des mesures de protection de la population face à la pandémie de COVID-19 a entraîné, comme en 2020, un recul des revenus tirés de l'impôt sur les maisons de jeu.

Les charges, quant à elles, se répartissent entre les charges de transfert (env. 97 %) et les charges propres (3 %). Ces dernières sont pour l'essentiel des charges de personnel (68,4 %). Les autres dépenses concernent les charges de biens et services et les charges d'exploitation, notamment les loyers de l'immeuble de la Commission, l'informatique, des prestations externes et les pertes sur débiteurs.

Du fait du degré d'affectation élevé de ses recettes et de ses dépenses, la CFMJ ne peut guère exercer d'influence sur leur évolution. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont reversées au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de transfert de 2021 correspondent donc aux recettes de 2019. S'agissant des recettes provenant d'amendes, de créances compensatrices et d'émoluments de procédure, leur montant aussi échappe largement à l'influence de la CFMJ.

Deux facteurs expliquent la hausse des charges dans le domaine propre par rapport à l'exercice précédent: tout d'abord, les charges de personnel, plusieurs postes restés vacants ayant été repourvus; ensuite, la constitution de provisions.

GP 1: MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION SUR LES JEUX D'ARGENT

MANDAT DE BASE

Le mandat de base concernant ce groupe de prestations consiste à surveiller les maisons de jeu suisses (offre de jeux classique et offre de jeux en ligne) et à prélever l'impôt dont celles-ci doivent s'acquitter. La CFMJ est également chargée de la lutte contre le jeu d'argent illégal. Le but est d'assurer une exploitation des jeux sûre et transparente, d'empêcher la criminalité et le blanchiment d'argent dans les maisons de jeu ou par leur intermédiaire et de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,9	6,2	6,8	0,6	9,8
Charges et dépenses d'investissement	9,0	11,4	10,2	-1,2	-10,8

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement sont, dans leur globalité, supérieurs de 0,6 million aux valeurs du budget. Nonobstant le recul, notamment, des revenus issus des amendes et des valeurs patrimoniales confisquées, des revenus supplémentaires ont été générés par une sanction prononcée contre une maison de jeu, l'augmentation de la taxe de surveillances et les émoluments perçus pour l'examen des demandes d'extension de la concession.

Les charges de fonctionnement ont été moins élevées que prévu. Ce sont principalement les charges au titre de l'imputation interne des prestations et les charges de personnel, en raison des vacances de postes, qui sont restées en deçà des montants inscrits au budget. En outre, les moyens alloués aux prestations de service externes n'ont pas été entièrement utilisés.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Surveillance des maisons de jeu: le respect, par les maisons de jeu, des dispositions de la loi et de la concession est contrôlé de manière appropriée; les infractions éventuelles sont identifiées et les mesures qui s'imposent mises en œuvre			
– Surveillance active des maisons de jeu, en % du total des ressources attribuées à la surveillance (%, min.)	40	25	37
– Traitement, dans les délais prescrits, des demandes adressées par les maisons de jeu (%, min.)	93	95	98
– Analyse des rapports annuels et annonces des maisons de jeu dans les délais prescrits (%, min.)	90	90	100
Lutte contre les jeux de casino illégaux, blocage: blocage de l'accès à des offres de jeu en ligne non autorisées			
– Arrêt d'une décision sur l'inclusion dans la liste de blocage dans les 30 jours suivant la découverte d'une offre de jeu en ligne illégale (%, min.)	90	80	92
Lutte contre les jeux de casino illégaux, poursuite pénale: les jeux de casino illégaux sont poursuivis, les auteurs d'infractions sont condamnés			
– Proportion des décisions pénales rendues au niveau de la CFMJ dans les six mois à compter de l'ouverture de la procédure (%, min.)	30	70	20
Impôt sur les maisons de jeu: l'impôt sur les maisons de jeu est perçu dans son intégralité, conformément aux règles; les recettes dégagées sont inscrites au crédit de l'AVS et des cantons concernés dans les délais prescrits			
– Versement, dans les délais prescrits, de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS et aux cantons d'implantation (%, min.)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints.

Ils n'ont pas pu l'être dans le domaine de la poursuite pénale: en raison d'un manque d'effectifs dans l'informatique légale, les actes d'instruction faisant suite à l'analyse technique des moyens utilisés pour commettre une infraction ont parfois dû être reportés de plusieurs mois. Le nombre d'actes d'instruction associant plus d'intervenants a augmenté et l'examen des moyens de preuve (not. téléphones portables, ordinateurs) a demandé une charge de travail importante. À cela s'ajoute la difficulté de fixer des dates pour des auditions avec plusieurs avocats. Tous ces facteurs, sur lesquels la CFMJ n'a pas prise, ont entraîné des retards.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**255 640**	**336 861**	**254 877**	**-81 984**	**-24,3**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 886	6 161	6 763	602	9,8
Revenus fiscaux						
E110.0101	Impôt sur les maisons de jeu	249 753	330 700	248 114	-82 586	-25,0
Charges / Dépenses		**283 195**	**316 659**	**315 425**	**-1 234**	**-0,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 998	11 435	10 200	-1 234	-10,8
	Cession		*52*			
Domaine des transferts						
GP 1: Mise en œuvre de la législation sur les jeux d'argent						
A230.0100	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	274 197	305 224	305 224	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**5 886 328**	**6 161 000**	**6 762 813**	**601 813**	**9,8**
avec incidences financières	*5 886 328*	*6 161 000*	*6 731 616*	*570 616*	*9,3*
sans incidences financières	*–*	*–*	*31 197*	*31 197*	*–*

Les revenus englobent pour l'essentiel la taxe de surveillance, les émoluments administratifs et de procédure, les amendes, les créances compensatrices et les valeurs patrimoniales confisquées. Près de deux tiers des revenus de fonctionnement (4,2 mio) proviennent des taxes de surveillance acquittées par les maisons de jeu (terrestres et en ligne). En outre, les émoluments de taxation ont généré près de 0,5 million, les émoluments issus des procédures administratives et pénales 1,2 million, les amendes 0,2 million, les créances compensatrices 0,4 million et une sanction infligée à une maison de jeu 0,2 million. Les revenus restants proviennent de diverses autres sources, notamment des valeurs patrimoniales confisquées.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS *935.51*), art. 99, 100, 130 et 131.

O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS *935.511*), art. 102 à 105 et 126.

CP du 21.12.1937 (RS *311.0*), art. 70 et 71.

Remarques

Les maisons de jeu acquittent une taxe de surveillance annuelle pour les coûts de la surveillance de l'exercice précédent qui ne sont pas couverts par les émoluments perçus pour l'exercice en question. Cette taxe est fixée chaque année et pour chaque casino par le Département fédéral de justice et police, proportionnellement au produit brut des jeux (PBJ) de chaque établissement compte tenu du PBJ total généré par l'ensemble des maisons de jeu.

E110.0101 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**249 753 424**	**330 700 000**	**248 114 310**	**-82 585 690**	**-25,0**
avec incidences financières	*269 049 424*	*330 700 000*	*232 705 310*	*-97 994 690*	*-29,6*
sans incidences financières	*-19 296 000*	*–*	*15 409 000*	*15 409 000*	*–*

La Confédération prélève un impôt sur les maisons de jeu, perçu sur le PBJ. La CFMJ procède aussi à la perception de l'impôt cantonal sur le PBJ pour les cantons d'implantation (casinos de type B), auxquels il est reversé trimestriellement. Le recul du PBJ des casinos en 2021 a entraîné une baisse de près de 82,6 millions du montant de l'impôt sur les maisons de jeu (98 mio avec incidences financières). Cette évolution s'explique notamment par la nouvelle fermeture pendant plusieurs mois des casinos terrestres ordonnée par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS *935.51*), art. 119 à 124.

O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS *935.511*), art. 112 à 127.

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS *831.10*), art. 103, al. 2.

Remarques

Le produit de l'impôt est comptabilisé dans le compte financier de la Confédération en tant que recettes affectées au Fonds de compensation de l'AVS.

Recettes destinées au fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

Les recettes d'une année se composent des recettes du dernier trimestre de l'exercice précédent (ici 2020) et de celles des trois premiers trimestres de l'exercice en question (ici 2021), ainsi que d'éventuels intérêts moratoires.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**8 997 922**	**11 434 600**	**10 200 302**	**-1 234 298**	**-10,8**
dont mutations de crédits		*51 800*			
avec incidences financières	*7 368 806*	*9 884 100*	*8 141 656*	*-1 742 444*	*-17,6*
sans incidences financières	*151 269*	*–*	*558 784*	*558 784*	*–*
Imputation des prestations	*1 477 847*	*1 550 500*	*1 499 862*	*-50 638*	*-3,3*
Charges de personnel	6 428 583	7 847 800	6 981 447	-866 353	-11,0
dont location de services	*–*	*30 000*	*–*	*-30 000*	*-100,0*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 569 339	3 586 800	3 218 855	-367 946	-10,3
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*420 361*	*545 000*	*537 178*	*-7 822*	*-1,4*
Postes à plein temps (Ø)	40	44	41	-3	-6,8

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont inférieures d'environ 0,9 million aux prévisions budgétaires. Le recrutement de personnel pour occuper les postes créés pour exécuter les tâches découlant de la LJAr s'est révélé complexe et a pris du retard. À cela s'ajoutent des vacances de postes qu'il n'a souvent pas été possible de repourvoir immédiatement. Le budget destiné à la location de services n'a pas été utilisé, car le recours à du personnel temporaire pour occuper ces postes vacants n'aurait apporté aucune plus-value. Un autre motif qui explique la baisse des charges de personnel est l'âge d'une grande partie des effectifs: relativement jeunes, ces collaborateurs se trouvent encore en phase de progression à l'intérieur de leur classe de salaire.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La diminution des charges de biens et services et des charges d'exploitation concerne notamment les autres charges d'exploitation et plus particulièrement les prestations externes. Les moyens supplémentaires (0,5 mio) sollicités dans le budget pour la nouvelle indemnisation des fournisseurs de services de télécommunication pour le blocage de l'accès à des offres de jeu en ligne illégales n'ont pas été épuisés. La suppression d'une imputation interne des prestations entre le Secrétariat général du DFJP et la CFMJ a en outre fait passer les coûts en dessous des valeurs du budget.

D'autres postes essentiels sous cette rubrique sont les loyers (0,7 mio), les pertes sur débiteurs (0,4 mio) et d'autres prestations sollicitées à l'intérieur de la Confédération (0,3 mio). Des provisions d'un montant de 0,6 million ont été constituées pour faire face au paiement éventuel de dépens judiciaires et d'autres indemnités.

Les charges de biens et services liées à l'informatique (0,5 mio) ont évolué conformément aux prévisions. La hausse de près de 0,1 million des coûts en raison de l'augmentation des données et de l'espace de stockage et de l'achat d'équipements mobiles pour les collaborateurs (pandémie de COVID-19) a pu être compensée avec la part non utilisée des fonds destinés à la migration de l'application spécialisée de la CFMJ (Fabasoft) vers la solution GEVER standard de la Confédération et à la réalisation des travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la LJAr.

Mutations de crédits

— Cessions de 51 800 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires des hautes écoles et pour la garde d'enfants

Bases légales

Les indemnités des membres de la commission se fondent sur l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS *172.010.1*).

A230.0100 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU EN FAVEUR DE L'AVS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**274 197 219**	**305 224 400**	**305 224 339**	**-61**	**0,0**

La Confédération verse les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu au fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de 2021 correspondent donc aux recettes de 2019.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS *935.51*), art. 119.

O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS *935.511*), art. 127.

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS *831.10*), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses financées par le fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Procédures d'asile rapides et équitables et hébergement approprié
— Optimisation de l'exécution des renvois
— Immigration économiquement souhaitable et socialement acceptable
— Intensification et optimisation de la collaboration en matière de sécurité nationale et internationale
— Amélioration de l'intégration professionnelle et sociale
— Défense des intérêts de la Suisse en matière de politique migratoire dans le cadre de la politique extérieure suisse

PROJETS 2021

— Optimisation de l'exécution des renvois: développement de solutions en vue d'assurer l'identification de personnes dans la procédure d'asile
— Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE: accord sur un portefeuille de projets
— Relations migratoires futures avec le Royaume-Uni après la phase transitoire: mise en œuvre et consolidation
— Aides financières pour les employeurs: lancement du programme pilote

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a entièrement ou en grande partie réalisé les étapes clés, à une exception près: *Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE:* le Parlement a débloqué les deux crédits-cadres (cohésion et migration) le 30.9.2021. Le 24.11.2021, le Conseil fédéral a ensuite approuvé le mémorandum d'entente avec l'UE, qui n'est pas juridiquement contraignant. En conséquence, les discussions techniques avec les États partenaires n'ont commencé que début décembre 2021. Elles n'étaient pas encore terminées à la fin de l'année 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**30,8**	**38,2**	**35,8**	**5,0**	**16,3**
Recettes d'investissement	**1,9**	**1,7**	**1,7**	**-0,2**	**-11,3**
Charges	**1 767,1**	**1 829,5**	**1 650,5**	**-116,5**	**-6,6**
Charges propres	426,4	489,5	462,7	36,3	8,5
Charges de transfert	1 340,7	1 340,0	1 187,8	-152,9	-11,4
Charges financières	–	0,0	–	–	–
Dépenses d'investissement	**4,7**	**4,9**	**5,7**	**1,0**	**21,6**

COMMENTAIRE

Le SEM enregistre une diminution de 117 millions de ses charges par rapport au compte 2020. Les charges dépendent notamment du nombre de demandes d'asile, du taux d'octroi d'une protection ainsi que de l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile qui vivent en Suisse. À la suite de la pandémie de COVID-19 et des fermetures de frontières qu'elle a entraînées, le flux migratoire de requérants d'asile en direction de l'Europe s'était pratiquement tari au printemps 2020. Ainsi, seules 11 041 personnes avaient déposé une demande d'asile en 2020 en Suisse. En 2021, ce nombre est remonté à 14 928 demandes d'asile. Le nombre de personnes relevant du domaine de l'asile a toutefois diminué, car un autre grand groupe issu de la crise de l'asile de 2015/2016 ne relève plus de la compétence financière de la Confédération. Cette situation a en particulier entraîné une diminution de 115 millions pour l'aide sociale. Dans le domaine de la collaboration internationale, les charges ont chuté de 28 millions par rapport à l'année précédente, car la dernière contribution au Fonds pour la sécurité intérieure 2014–2020 était échue en 2020. Le SEM a enregistré des dépenses supplémentaires à la suite de la pandémie de COVID-19, en particulier pour ce qui est des charges propres concernant l'hébergement des requérants d'asile. L'application rigoureuse, par le SEM, des règles de distanciation et des mesures d'hygiène dans les centres fédéraux pour requérants d'asile a entraîné une hausse de ses capacités d'hébergement et d'encadrement ainsi qu'une nette augmentation du taux d'occupation des centres par rapport à l'année précédente. En conséquence, les dépenses ont dépassé celles du compte 2020 de 32 millions.

GP 1: ASILE ET RETOUR

MANDAT DE BASE

Le SEM décide de l'octroi ou du refus de l'asile, d'une protection ou d'une admission provisoire. Il rend les décisions de renvoi et détermine l'État responsable dans les cas Dublin. Il s'agit de fournir une protection aux personnes qui en ont besoin et de renvoyer celles qui n'ont pas besoin d'être protégées. Le SEM assure la coordination entre les partenaires compétents en matière d'asile et de réfugiés, se charge du versement de subventions, dont il supervise l'affectation, et définit la politique en matière de retours, qu'il met en œuvre avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	6,2	6,4	8,1	1,7	27,3
Charges et dépenses d'investissement	175,2	184,8	175,2	-9,6	-5,2

COMMENTAIRE

22 % des revenus de fonctionnement globaux concernent le groupe de prestations 1 (GP 1). Celui-ci comprend notamment les émoluments pour les documents de voyage, pour les demandes de réexamen et pour les demandes multiples. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales. Concernant ces revenus, le SEM a enregistré une hausse de 1,7 million par rapport au budget. 70 % des charges de fonctionnement globales concernent le GP 1. Les charges de fonctionnement de ce groupe, d'un montant de 175 millions, comportent 129 millions de charges de personnel. Le recul de 9,6 millions des charges par rapport au budget 2021 s'explique notamment par la baisse du nombre de demandes d'asile et donc des charges liées aux interprètes.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Asile: Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et efficientes, sans accumulation de cas en suspens. L'hébergement dans les centres fédéraux est adéquat – y compris pour les requérants d'asile vulnérables.			
– Durée moyenne de la procédure Dublin jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	55	52	54
– Durée moyenne de la procédure des cas en procédure accélérée jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	65	35	55
– Durée moyenne de la procédure des cas en procédure étendue jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	234	83	284
– Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.)	916	600	316
– Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)	3 852	3 500	4 438
– Respect des normes de qualité dans le domaine de l'hébergement (%, min.)	–	75,0	85,0
Retour: Le renvoi des requérants d'asile déboutés est exécuté rapidement dans les centres fédéraux. Le départ volontaire des personnes non concernées par la loi sur l'asile est encouragé par un système d'incitations.			
– Durée moyenne depuis la décision d'asile jusqu'au début du soutien à l'exécution (jours, max.)	91	95	106
– Requérants d'asile quittant les centres fédéraux avec l'aide au retour (nombre personnes, min.)	–	500	270

COMMENTAIRE

Le SEM n'a que partiellement réalisé ses objectifs annuels. Il n'a pas été possible d'atteindre les valeurs fixées pour la durée des procédures en raison des différentes restrictions et de retards. Facteur déterminant pour accélérer les procédures, les capacités en matière d'audition ont été limitées du fait des répercussions de la pandémie de COVID-19. Les quarantaines et isolements des requérants d'asile et des collaborateurs, ainsi que l'annulation d'auditions ont eu un effet négatif sur la durée des procédures, ainsi que sur la quantité de décisions rendues. Les cas en suspens ont également augmenté en raison du nombre toujours plus important de demandes (+ 55,9 % au deuxième semestre). Une task force a été mise sur pied pour augmenter le nombre d'affaires réglées et réduire le nombre de cas en suspens. Parallèlement, plusieurs mesures ont été prises pour optimiser les processus dans la procédure d'asile, en particulier pendant la phase préparatoire. Le nombre toujours bas des départs s'explique par le manque partiel de liaisons aériennes directes et par les restrictions d'entrée. La pandémie de COVID-19 continue, jusqu'à sa fin, de provoquer des retards dans le GP 1 Asile et retour.

GP 2: ÉTRANGERS

MANDAT DE BASE

Le SEM met en œuvre la politique en matière d'étrangers en tenant compte, notamment, des intérêts économiques globaux et des engagements internationaux de la Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et sociales. Il exerce, dans son domaine de compétence, un pouvoir décisionnel concernant l'octroi de visas, l'entrée et le séjour en Suisse, l'accès au marché du travail et la naturalisation. Il crée des conditions propices à l'intégration de la population étrangère vivant en Suisse, en soutenant cantons et communes dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'intégration et en contribuant au financement de projets. Enfin, il veille à une application correcte du droit des étrangers par les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	25,6	32,8	28,9	-3,9	-11,9
Charges et dépenses d'investissement	70,8	73,0	74,4	1,3	1,8

COMMENTAIRE

78 % des revenus de fonctionnement concernent le GP 2. Ce groupe comprend notamment les émoluments pour les naturalisations, les entrées, les visas, les titres de séjour biométriques, l'utilisation du système d'information central sur la migration (SYMIC) et les autorisations de travail. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales et des versements effectués par l'UE à partir du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières). Les émoluments pour actes administratifs ont été inférieurs de 5,2 millions de francs par rapport au budget, en particulier parce que les demandes de visa et d'entrée ont été moins nombreuses à cause de la pandémie de COVID-19. 30 % des charges de fonctionnement globales concernent le GP 2. Les charges de fonctionnement de ce groupe, d'un montant de 74 millions, comportent 43 millions de charges de personnel. La hausse de 1,3 million des charges par rapport au budget 2021 concerne en particulier les charges de personnel.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Séjour: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes traitées par la Division Admission Séjour, demandes de documents de voyage incluses (nombre par EPT, min.)	1 595	1 300	1 770
Marché du travail: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes d'autorisations de travail traitées (nombre par EPT, min.)	1 287	1 659	1 633
Naturalisations: Les procédures de naturalisation sont menées de manière efficace			
– Dossiers de naturalisation traités (nombre par EPT, min.)	1 722	1 333	1 903

COMMENTAIRE

Le SEM a atteint ses objectifs à une exception près:

Demandes d'autorisations de travail traitées: l'arrivée de nouveaux collaborateurs a réduit temporairement la productivité en ce qui concerne les demandes d'autorisations de travail traitées. Diverses demandes nécessitant des clarifications particulièrement chronophages auprès des cantons et des demandeurs ont par ailleurs été traitées. À la suite de plusieurs optimisations des processus sur le plan opérationnel, la division Admission Marché du travail a cependant pu augmenter sa productivité durant les derniers mois de l'année.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**35 998**	**44 548**	**45 098**	**550**	**1,2**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	31 808	39 134	36 980	-2 153	-5,5
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0001	Remboursement de contributions et indemnités	2 246	3 690	6 393	2 703	73,3
Remboursement de prêts et participations						
E131.0100	Remboursement financement logements pour requérants d'asile	1 945	1 724	1 724	0	0,0
Charges / Dépenses		**1 775 047**	**1 838 988**	**1 663 809**	**-175 179**	**-9,5**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	246 055	257 866	249 582	-8 284	-3,2
	Transfert de crédits		*-272*			
	Cession		*2 011*			
Crédits ponctuels						
A202.0111	Développements Schengen/Dublin	1 228	2 454	2 454	0	0,0
	Cession		*2 454*			
A202.0156	Centres féd. pr requérants d'asile (CFA): dépenses exploit.	179 921	227 404	211 530	-15 873	-7,0
	Supplément		*12 000*			
A202.0166	Mise en œuvre de Schengen/Dublin	2 799	4 133	3 400	-732	-17,7
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*1 322*			
A202.0167	Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	2 103	3 483	2 645	-838	-24,1
	Cession		*-1 065*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*4 409*			
Domaine des transferts						
GP 1: Asile et retour						
A231.0152	Requérants d'asile: charges de procédure	20 239	28 536	24 002	-4 534	-15,9
A231.0153	Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés	1 010 241	989 812	895 479	-94 333	-9,5
A231.0156	Coûts d'exécution et aide au retour, général	24 352	37 864	27 600	-10 264	-27,1
A231.0158	Collaboration migratoire et retour	12 082	12 172	12 168	-4	0,0
A231.0386	Contribution à l'élargissement de l'UE	–	7 800	–	-7 800	-100,0
GP 2: Étrangers						
A231.0159	Mesures d'intégration des étrangers	227 616	242 836	214 273	-28 563	-11,8
Affectés à plusieurs groupes de prestations						
A231.0155	Collaboration internationale dans le domaine des migrations	48 411	24 630	20 677	-3 953	-16,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**31 807 734**	**39 133 500**	**36 980 465**	**-2 153 036**	**-5,5**
avec incidences financières	*25 551 819*	*33 133 500*	*26 744 476*	*-6 389 024*	*-19,3*
sans incidences financières	*6 255 915*	*6 000 000*	*10 235 989*	*4 235 989*	*70,6*

Les revenus de fonctionnement figurant dans le compte 2021, d'un montant total de 37,0 millions, proviennent notamment des émoluments pour actes administratifs (21,3 mio), des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels et inscrites à l'actif (9,5 mio, sans incidences financières) et des revenus provenant de fonds de tiers.

Les émoluments pour actes administratifs se composent notamment des éléments suivants:
Émolument de 10,1 millions pour le traitement des données relevant de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) dans le SYMIC: cet émolument à la charge des cantons se fonde sur les coûts annuels supportés par le SEM pour l'application de la LEI, l'exploitation et l'amortissement du SYMIC ainsi que sur les coûts de projet liés au développement du SYMIC.

Émoluments de 5,1 millions pour les décisions de naturalisation: le SEM perçoit à l'avance les émoluments pour l'octroi de l'autorisation fédérale de naturalisation ainsi que pour les décisions relatives à la naturalisation et les émoluments en faveur de l'autorité cantonale compétente (art. 27, al. 2, OLN). Les recettes dépendent ainsi du nombre de demandes de naturalisation ordinaire (pour l'octroi de l'autorisation fédérale de naturalisation) et de naturalisation facilitée ou de réintégration dans la nationalité suisse. En 2021, le SEM a enregistré quelque 27 000 demandes.

Émoluments de 1,1 million pour l'entrée et les visas: les autorités suisses compétentes (en particulier les représentations à l'étranger) ont traité près de 175 000 demandes de visa (visas nationaux et visas Schengen) en 2021. L'émolument standard est de 80 euros par demande depuis février 2020 (60 euros auparavant). Il peut être réduit pour certaines catégories de personnes ou demandes (en vertu d'accords visant à faciliter la délivrance de visas). D'autres catégories sont exemptées de l'émolument (par ex. les enfants de moins de 6 ans). La part qui revient au SEM par demande traitée est de 9,1 % du montant de l'émolument. L'émolument pour les procédures de recours en matière de visas est de 200 francs. En 2021, près de 800 procédures de recours ont été menées.

Émoluments de 1,6 million pour les titres de séjour: depuis l'introduction du titre de séjour biométrique, en 2011, la part de l'émolument revenant à la Confédération est de 5 francs. Le décompte s'effectue chaque trimestre, a posteriori. En 2021, près de 320 000 titres de séjour ont été délivrés.

Émoluments de 1,2 million pour les autorisations de travail délivrées au personnel recruté dans des États tiers: l'émolument est de 180 francs par décision d'approbation. En 2021, près de 6600 décisions soumises à émolument ont été facturées.

Émoluments de 1,8 million pour les documents de voyage: les réfugiés reconnus, les apatrides et les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation d'établissement C ont droit à un document de voyage. Les requérants d'asile, les personnes à protéger et celles qui sont admises à titre provisoire peuvent se voir remettre un document de voyage ou un visa de retour. Le nombre de demandes traitées dépend en premier lieu de l'effectif des réfugiés reconnus et des étrangers admis à titre provisoire et augmente régulièrement. En 2021, près de 18 000 documents de voyage ont été délivrés.

Sous les revenus provenant de fonds de tiers sont comptabilisés les versements effectués par l'UE à partir du FSI Frontières (période 2014 à 2020). L'accord additionnel correspondant est en vigueur depuis le 1.8.2018. Le compte 2021 du SEM affiche des revenus de 4,8 millions provenant du FSI Frontières. D'autres dotations à hauteur de 2,9 millions ont été transférées à des services externes au SEM chargés de la conduite de projets (2,1 mio à d'autres unités administratives de la Confédération, 0,8 mio aux cantons).

Les revenus budgétisés en 2021 correspondent en principe à la moyenne des revenus inscrits dans les comptes des exercices précédents, revenus provenant de fonds de tiers non compris. La diminution des revenus (- 2,2 mio) concerne principalement les émoluments perçus pour des actes administratifs, parce que la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse du nombre de demandes de visa et que, par rapport aux années précédentes, le SEM a bouclé ou nouvellement enregistré un moins grand nombre de procédures de naturalisation. La hausse de 4,2 millions des revenus sans incidences financières concerne notamment l'inscription à l'actif des prestations propres fournies dans le cadre du développement de logiciels. La provision pour les soldes horaires a en outre pu être réduite de 0,9 million.

Bases légales
O SYMIC du 12.4.2006 (RS *142.513*). O du 17.6.2016 sur la nationalité (OLN; RS *141.01*).

Remarques
Contributions au FSI Frontières: voir A231.0155 «Collaboration internationale dans le domaine des migrations».

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 245 835**	**3 690 000**	**6 393 285**	**2 703 285**	**73,3**

Les remboursements de contributions et d'indemnités d'années antérieures doivent être comptabilisés séparément. Sont concernés:
— Remboursement des coûts d'aide sociale par les cantons: dans le cadre de ses activités de surveillance, le SEM vérifie les forfaits versés aux cantons conformément au système de financement en vigueur. Les montants ne concernant pas la période comptable et remboursés par les cantons sur la base des demandes de restitution du SEM sont comptabilisés séparément.
— Remboursement de dépenses au titre des coûts d'exécution, de l'aide au retour en général, des mesures d'intégration des étrangers ainsi que des autres outils en matière de coopération migratoire et de retours.

Dans le compte 2021, les revenus correspondants, d'un montant de 6,4 millions, sont supérieurs de 2,7 millions au montant inscrit au budget, qui avait été calculé sur la base des valeurs moyennes des années précédentes. Cette hausse concerne en particulier les remboursements des coûts d'aide sociale par les cantons pour les années précédentes.

Bases légales
LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS *142.20*), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS *142.312*), art. 20 à 29, 31 et 41.

E131.0100 REMBOURSEMENT FINANCEMENT LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 944 500**	**1 724 000**	**1 723 919**	**-81**	**0,0**

Les cantons sont tenus de rembourser les préfinancements octroyés pour l'hébergement des requérants d'asile conformément aux conventions. Ils effectuent les remboursements par tranches, sur la base de la durée d'utilisation convenue, mais peuvent aussi rembourser un montant supérieur à celui qui a été convenu ou procéder à des remboursements anticipés.

Bases légales
LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS *142.312*), art. 40.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**246 054 923**	**257 865 600**	**249 581 870**	**-8 283 730**	**-3,2**
dont mutations de crédits		*1 738 400*			
avec incidences financières	*197 944 530*	*202 318 800*	*195 497 611*	*-6 821 189*	*-3,4*
sans incidences financières	*3 734 640*	*8 390 400*	*7 465 520*	*-924 880*	*-11,0*
Imputation des prestations	*44 375 754*	*47 156 400*	*46 618 739*	*-537 661*	*-1,1*
Charges de personnel	174 773 699	167 201 800	172 201 638	4 999 838	3,0
dont location de services	*1 494 528*	*1 397 000*	*1 016 879*	*-380 121*	*-27,2*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	64 388 532	79 891 800	66 302 893	-13 588 907	-17,0
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*34 098 716*	*36 627 400*	*35 347 243*	*-1 280 157*	*-3,5*
dont charges de conseil	*1 036 478*	*1 918 100*	*1 039 574*	*-878 526*	*-45,8*
Charges d'amortissement	3 225 109	8 390 400	7 377 397	-1 013 003	-12,1
Charges financières	–	6 000	–	-6 000	-100,0
Dépenses d'investissement	3 667 583	2 375 600	3 699 942	1 324 342	55,7
Postes à plein temps (Ø)	1 105	1 047	1 080	33	3,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

1080 EPT étaient pourvus en moyenne annuelle en 2021, soit un effectif des postes supérieur de 3,2 % à ce qui avait été planifié. Dans le domaine de l'asile, le SEM a pu supprimer complètement 45 EPT de durée limitée, à l'exception de trois postes. En raison de la pandémie de COVID-19, le SEM a toutefois engagé davantage de personnel d'audition pour faire face aux tâches supplémentaires, c'est-à-dire davantage de procès-verbalistes et de collaborateurs du pool des auditions, qui sont rémunérés par un salaire horaire. À cela s'ajoutent des dépenses supplémentaires liées à la pandémie dans le domaine des étrangers, que le SEM a absorbées notamment en augmentant provisoirement les taux d'occupation. Ainsi, les charges de personnel sont supérieures de 3,2 % au budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont inférieures de quelque 1,3 million au budget. En 2021, elles se composaient principalement des éléments suivants:

—	Informatique, exploitation/entretien IP	21 397 523
—	Informatique, exploitation/entretien AIF	26 470
—	Prestations de projets IP	11 102 303
—	Prestations de projets AIF	2 816 441

Les charges pour l'exploitation et l'entretien informatiques englobent l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique (notamment des postes de travail et des réseaux) et de diverses applications spécialisées du SEM (par ex. SYMIC, système national d'information sur les visas [ORBIS], plateforme pour la biométrie et gestion électronique des affaires [GEVER]). En 2021, les charges pour les prestations de projets (développement informatique, conseil, prestations de service) ont concerné avant tout les projets suivants: développement du SYMIC (y c. dossier électronique) et le programme eGovernment SEM.

Les charges de conseil sont inférieures d'environ 0,9 million au budget 2021. Ce recul résulte, d'une part, de l'attribution restrictive de mandats de conseil et, d'autre part, de retards dans certains projets faisant l'objet d'un suivi externe.

Les autres charges de biens et service et charges d'exploitation du SEM sont inférieures de 11,4 millions au budget. Elles se composent notamment des éléments avec incidences financières suivants:

—	Prestations de tiers: personnel chargé des auditions	7 516 779
—	Autres prestations de tiers	1 140 423
—	Coûts de production: documents de voyage	1 350 225
—	Dépens	1 142 521

Les ressources nécessaires au personnel chargé des auditions (inférieures d'env. 6,8 mio au budget 2021) comprennent les coûts résultant du recours à des experts linguistiques et à des interprètes lors des différentes étapes de la procédure d'asile. Ces deux catégories de personnel sont rémunérées à l'heure. Ces coûts dépendent directement du nombre de nouvelles demandes d'asile et de leur répartition dans les différentes catégories de demandes. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer les procédures d'asile, le 1.3.2019, on distingue cinq sortes d'entretien: entretiens pour la saisie des données personnelles, entretiens Dublin, entretiens avec les requérants d'asile mineurs non accompagnés, auditions 1 et auditions 2. Il est nécessaire de recourir à des interprètes pour ces entretiens, dont chacun doit en outre se dérouler dans un laps de temps défini, qui commence à courir au moment du dépôt de la demande d'asile. Les calculs pour le budget 2021 se fondaient sur environ 25 000 à 30 000 entretiens en présence d'un interprète (en partie sur place, avec la participation d'un procès-verbaliste, et

en partie par téléphone; y c. missions lors de la procédure de départ et mandats de traduction). En 2021, quelque 21 000 missions d'interprètes ont été effectivement facturées.

Les charges d'amortissement sont inférieures d'environ 1,0 million au montant prévu dans le budget 2021, notamment en raison de retards dans le développement et la mise en service d'applications informatiques spécialisées.

Dépenses d'investissement
L'augmentation d'environ 1,3 million des dépenses d'investissement par rapport au budget 2021 est notamment liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications informatiques spécialisées. Concernant les phases qui ne peuvent pas être portées à l'actif, les ressources pour des mandats de développement d'applications informatiques spécialisées confiés à des services externes à la Confédération doivent être inscrites sous les charges de biens et services liées à l'informatique. Pour les phases pouvant être portées à l'actif, les ressources figurent sous les coûts d'investissement.

Mutations de crédits
— Cessions de 2 010 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
— Transferts de crédits à d'autres unités administratives (0,3 mio): 99 900 francs à l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour l'utilisation d'un domaine SEDEX et 172 200 francs à l'Office fédéral de la police (fedpol) pour la mise en œuvre des exigences biométriques dans le cadre des projets Eurodac et SIS.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Asile et retour		GP 2: Étrangers	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	175	175	71	74
Charges de personnel	132	129	43	43
Charges de biens et services et charges d'exploitation	39	40	25	26
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*15*	*15*	*19*	*21*
dont charges de conseil	*1*	*1*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	2	4	2	4
Dépenses d'investissement	3	2	1	1
Postes à plein temps (Ø)	850	835	255	245

A202.0111 DÉVELOPPEMENTS SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 228 007**	**2 453 567**	**2 453 567**	**0**	**0,0**
dont mutations de crédits		*2 453 567*			
avec incidences financières	*768 291*	*2 453 567*	*1 365 222*	*-1 088 345*	*-44,4*
Imputation des prestations	*459 715*	*–*	*1 088 345*	*1 088 345*	*–*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	785 287	1 865 541	1 683 812	-181 729	-9,7
Dépenses d'investissement	442 720	588 026	769 755	181 729	30,9

Depuis le budget 2020, les moyens destinés au «Programme de développement de Schengen/Dublin» sont budgétés de manière centralisée au Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) dans un crédit de programme et cédés en cours d'exercice aux unités administratives du DFJP. En 2021, le SEM a notamment engagé les 2,5 millions reçus dans ce cadre pour les projets «Plateforme d'interopérabilité (IOP)» et «Système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages (ETIAS)».

Mutations de crédits
— Cession de 2 453 567 francs du SG-DFJP au SEM pour le développement de Schengen/Dublin.

Bases légales
Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS *0.362.31)*, art. 2, par. 3, et art. 7.

Remarques
Crédit d'engagement «Développement de l'acquis de Schengen/Dublin» (V0345.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0156 CENTRES FÉD. PR REQUÉRANTS D'ASILE (CFA): DÉPENSES EXPLOIT.

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**179 921 277**	**227 403 500**	**211 530 154**	**-15 873 346**	**-7,0**
dont mutations de crédits		*12 000 000*			
avec incidences financières	*147 934 875*	*193 650 000*	*175 874 049*	*-17 775 951*	*-9,2*
sans incidences financières	*200 000*	*–*	*900 000*	*900 000*	*–*
Imputation des prestations	*31 786 402*	*33 753 500*	*34 756 105*	*1 002 605*	*3,0*

Depuis l'entrée en vigueur, le 1.3.2019, du projet d'accélération des procédures d'asile, la Confédération exploite un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) assumant des tâches procédurales dans chacune des six régions suivantes: Suisse du Nord-Ouest, Berne, Suisse romande, Tessin et Suisse centrale, Suisse orientale et Zurich. Elle gère également un ou deux CFA qui n'assument pas de tâches procédurales (aux fonctions d'attente et de départ) dans chacune de ces régions ainsi qu'un centre spécifique pour l'ensemble du pays.

Les CFA assumant des tâches procédurales sont des lieux où les requérants d'asile déposent leur demande et où les collaborateurs du SEM mènent la procédure et rendent la décision d'asile. Tous les acteurs sont réunis sous un seul toit. Les requérants ne sont plus attribués aux cantons, mais hébergés dans ces centres pendant toute la durée de la procédure d'asile. Outre les places d'hébergement pour les requérants d'asile, les centres de procédure abritent des bureaux destinés, notamment, aux chargés d'auditions, aux interprètes, aux vérificateurs de documents et, en particulier, aux représentants juridiques. Pour leur part, les CFA qui n'assument pas de tâches procédurales accueillent essentiellement des personnes qui font l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée dans le cadre d'une procédure accélérée. Ces requérants ne sont pas transférés dans des centres cantonaux pour requérants d'asile, car ils doivent en général quitter la Suisse sous peu. Les requérants d'asile qui menacent la sécurité et l'ordre publics ou qui, par leur comportement, perturbent le bon fonctionnement des centres d'hébergement ordinaires peuvent être transférés dans un centre spécifique.

Au total, toutes catégories de centres fédéraux et régions confondues, la Confédération doit disposer d'une capacité d'hébergement de 5000 lits pour pouvoir faire face aux fluctuations dues au nombre de nouvelles demandes d'asile, à la saison et à la composition des demandes (procédures Dublin, procédures accélérées et procédures étendues). À l'heure actuelle, l'emplacement définitif des CFA n'a pas encore été décidé pour toutes les régions. De plus, les différents travaux de transformation requis n'ont pas pu être clos pour tous les sites. Par conséquent, afin de disposer des 5000 lits requis, le SEM doit travailler avec des structures provisoires pendant une phase transitoire de plusieurs années, jusqu'à ce que tous les projets de construction soient terminés. Pendant cette période, il doit inévitablement exploiter des sites provisoires, ce qui engendre des coûts supplémentaires (pour les travaux de transformation, d'extension et de remise en état).

L'évolution de la plupart de ces coûts dépend directement des capacités d'hébergement de la Confédération. Quelques éléments sont en outre liés au nombre de demandes d'asile. Les coûts imputés à ce crédit sont répartis en cinq postes; la grande majorité des dépenses incombe aux domaines de la sécurité, de l'encadrement et de la restauration. Les coûts sont répartis comme suit:

- Loyers, immeubles/charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF 36 936 801
- Hébergement des requérants d'asile AIF 136 422 192
- Soins de santé aux requérants d'asile AIF 28 383 145
- Coûts de procédure et de transport AIF 4 364 560
- Mise à disposition, équipement et installation IP et AIF 5 423 455

Sont regroupés sous le poste *Loyers, immeubles/charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF* les coûts de location et coûts accessoires liés à l'hébergement des requérants d'asile et aux postes de travail nécessaires pour l'exécution de la procédure d'asile dans les CFA selon les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), ainsi que les coûts de location pour l'utilisation à court et moyen termes d'infrastructures ne relevant pas de l'OFCL. À cela s'ajoutent des coûts d'exploitation informatique liés aux CFA. Ils représentent environ 18 % de ce poste de coûts.

Le poste *Hébergement des requérants d'asile* regroupe environ 64 % de l'ensemble des coûts (ou env. 77 % des coûts avec incidences financières). Il englobe notamment les charges pour la sécurité, les loges et les services de patrouilles (70 mio), l'encadrement (47 mio) et la restauration (14 mio) ainsi que les coûts liés à l'argent de poche, à l'habillement et aux dépenses générales des requérants d'asile séjournant dans les CFA.

Les coûts pour les *soins de santé aux requérants d'asile* pendant leur séjour dans les CFA représentent environ 13 % de l'ensemble des coûts. Ils englobent en particulier les coûts pour l'encadrement par du personnel infirmier sur tous les sites, les coûts liés à l'assurance des soins et les coûts des soins médicaux (honoraires des médecins/hôpitaux selon Tarmed; franchise annuelle, quote-part, prestations non prises en charge par la caisse-maladie) pour les personnes qui, durant leur séjour dans les structures fédérales, ne sont pas couvertes par les décomptes de prestations de l'assurance des soins conclue par la Confédération.

Les quelque 5 % restants relèvent de la *mise à disposition, de l'équipement et de l'installation des structures d'hébergement de la Confédération* (y c. coûts de transformation et de remise en état des structures utilisées à court et moyen termes) et du poste *Coûts de procédure et de transport*, qui comprend les coûts liés aux analyses osseuses, au transport des requérants d'asile entre les centres fédéraux ou du CFA vers les centres cantonaux ainsi qu'aux prestations fournies par la police aéroportuaire.

Le budget 2021 se basait sur une capacité d'hébergement de la Confédération de 4500 lits et une occupation moyenne de 70 %. En raison de la persistance de la pandémie de COVID-19 et des règles d'hygiène et de distanciation qui en découlent, le SEM a, d'une part, également renforcé en 2021 l'encadrement en général ainsi que l'encadrement dans le domaine du personnel infirmier et, d'autre part, limité le taux d'occupation des CFA à 50 % au plus. En conséquence, la capacité d'hébergement de la Confédération a été d'environ 5200 lits en moyenne en 2021 (+ 200 par rapport au compte 2020 et + 700 par rapport au budget 2021), alors que l'occupation des structures n'a été que de quelque 43 %. Sur la base de l'évolution des demandes lors du premier semestre de l'année 2021 ainsi que des prévisions pour le second semestre de l'année 2021, une augmentation supplémentaire des capacités n'a pas pu être exclue. Le Parlement a accordé 12 millions supplémentaires à cet effet au moyen du supplément IIa 2021, que le SEM n'a au final pas eu besoin d'utiliser.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire de 12 000 000 francs pour le financement des besoins supplémentaires dans les CFA liés aux mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 22, 24, 24*a*, 24*c*, 24*d* et 80, al. 2. O 1 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 1; RS *142.311*).

A202.0166 MISE EN ŒUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**2 799 412**	**4 132 900**	**3 400 471**	**-732 429**	**-17,7**
dont mutations de crédits		*1 322 200*			
avec incidences financières	*1 542 256*	*4 132 900*	*1 481 689*	*-2 651 211*	*-64,1*
Imputation des prestations	*1 257 156*	*–*	*1 918 782*	*1 918 782*	*–*

La Suisse fait partie des espaces Schengen et Dublin depuis décembre 2008. Dans le cadre des accords d'association à ces espaces, elle s'est en principe engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. En font partie les adaptations des applications informatiques nationales.

Les fonds sont notamment utilisés pour modifier les systèmes actuels afin d'établir des visas conformes à l'acquis de Schengen (N-VIS), ainsi que pour réaliser et développer des raccordements techniques à divers systèmes européens (base de données sur les empreintes digitales EURODAC, procédures de consultation Schengen VIS Mail, échange de données sur les passagers et les travaux préparatoires au raccordement au système Entry/Exit (EES) de l'UE, ainsi qu'aux interfaces nationales correspondantes) et des systèmes permettant d'émettre de nouveaux titres de séjour et documents de voyage conformes aux exigences de Schengen.

La mutation de crédits comptabilisée de 1,3 million concerne la dissolution de réserves affectées au projet EES. La diminution de 0,7 million des charges qu'affiche le compte 2021 est liée à des retards dans la mise en place des projets N-VIS et EURODAC au niveau de l'UE. Par conséquent, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 0,7 million est demandée (voir chap. «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

— Dissolution de réserves affectées à hauteur de 1 322 200 francs

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS *0.362.31*), art. 2, par. 3, et art. 7. Accord d'association à Dublin (AAD; RS *0.142.392.68*), art. 1, par. 3, et art. 4. ACF du 5.4.2017.

Remarques

Crédit d'engagement «Mise en œuvre de Schengen/Dublin» (V0287.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0167 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**2 102 595**	**3 483 229**	**2 644 869**	**-838 360**	**-24,1**
dont mutations de crédits		*3 344 129*			
avec incidences financières	*950 778*	*3 483 229*	*1 010 103*	*-2 473 126*	*-71,0*
Imputation des prestations	*1 151 817*	*–*	*1 634 766*	*1 634 766*	*–*

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications qui servent à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR) (env. 1,5 mio de saisies par an). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement a lieu dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. fedpol, le Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme. Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme, et sont attribués en cours d'année à fedpol, au CSI-DFJP, au DFAE et à l'OFDF.

Le SEM a financé les coûts de projet 2021 en particulier par la dissolution de réserves affectées et une cession de crédit du SG-DFJP. Les tests d'intégration ayant partiellement pris du retard, ces ressources n'ont pas été entièrement utilisées. Ces charges sont reportées à une date ultérieure, raison pour laquelle la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur d'environ 0,8 million est demandée (voir chap. «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

— Cessions d'unités administratives (3,7 mio): 1 875 000 francs de la Chancellerie fédérale provenant de ressources TNI centralisées, ainsi que 1 798 300 francs du SG-DFJP pour le financement des besoins dans le cadre du programme ESYSP.
— Cessions aux unités administratives pour la mise en œuvre du programme ESYSP (4,7 mio): 2 076 100 francs à fedpol, 1 461 351 francs au CSI-DFJP et 1 200 710 francs au DFAE.
— Dissolution de réserves affectées à hauteur de 4 409 000 francs.

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF *2017* 4147). AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF *2008* 4813).

Remarques

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)», partie 1 et partie 2 (V0296.00/V0296.01), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	23 315 000	23 315 000
Constitution à partir du compte 2020	–	7 058 400	7 058 400
Dissolution/utilisation	–	-5 731 200	-5 731 200
État au 31.12.2021	**–**	**24 642 200**	**24 642 200**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	1 888 700	1 888 700

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Au cours de l'année 2021, des réserves affectées ont été utilisées à hauteur de 4 409 000 francs pour le programme de mise en œuvre d'ESYSP et à hauteur de 1 322 200 francs pour les projets Schengen/Dublin.

État des réserves

Les réserves affectées actuelles (24,6 mio) concernent principalement les projets Schengen/Dublin (19,5 mio) et ESYSP (2,6 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves
En raison de retards dans plusieurs projets, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur d'environ 1,9 million est demandée pour les projets suivants:

— Mise en œuvre Schengen/Dublin 732 400
Concernant le projet N-VIS, l'UE a commencé nettement plus tard que prévu les travaux de modification de règlement. La notification de l'UE concernant ces modifications a eu lieu seulement le 8.7.2021. Les bases faisant défaut, les travaux du projet ne sont pas aussi avancés qu'initialement prévu.

— Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) 838 300
Dans le projet sur la saisie des données biométriques, les tests d'intégration sur les stations de saisie fixes et mobiles n'ont pas progressé comme prévu au deuxième semestre 2021. Les retards lors des tests globaux, qui n'ont pas pu être effectués comme prévu en raison de la qualité insuffisante des mises à jour des logiciels ainsi que de problèmes de livraison de composants, ont entraîné le report à 2022 des acquisitions prévues en 2021.

— Acquisition de véhicules de service SEM 318 000
En raison de retards dans le remplacement de véhicules de service SEM, le SEM n'a pu acquérir aucun des huit véhicules prévus en 2021.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ASILE ET RETOUR

A231.0152 REQUÉRANTS D'ASILE: CHARGES DE PROCÉDURE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**20 238 562**	**28 536 000**	**24 001 865**	**-4 534 135**	**-15,9**
avec incidences financières	*21 938 562*	*28 536 000*	*24 001 865*	*-4 534 135*	*-15,9*
sans incidences financières	*-1 700 000*	–	–	–	–

La Confédération finance la protection juridique gratuite des requérants d'asile à l'aide de ce crédit. La représentation juridique est indemnisée au moyen de forfaits par cas, versés pour chaque dossier qui lui est attribué. Les forfaits par cas varient entre 1717 et 2218 francs en fonction des différentes régions. En 2021, une modification a été apportée au système d'indemnisation des bureaux cantonaux de conseil juridique: en moyenne, le montant perçu dans les six régions est dorénavant d'environ 720 francs par attribution en procédure étendue (en moyenne en 2020: 450 fr. par attribution). Sur les 24 millions du compte 2021, 21,1 millions concernent les représentants juridiques dans les centres fédéraux pour requérants d'asile et 2,7 millions les bureaux cantonaux de conseil juridique. Le 0,2 million restant est allé à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) pour l'encadrement des quelques procédures d'asile restantes relevant de l'ancien droit.

La diminution des charges de 4,5 millions par rapport au budget 2021 résulte de la réduction du nombre de demandes d'asile et, ainsi, de la baisse du nombre de forfaits de représentation juridique versés.

Bases légales
LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 102*k* et 102*l*. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS *142.312*).

A231.0153 AIDE SOC. REQU. ASILE, PERS. ADMISES À TITRE PROV., RÉFUGIÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 010 241 415**	**989 811 900**	**895 478 747**	**-94 333 153**	**-9,5**

Conformément à l'OA 2, la Confédération indemnise les cantons pour les divers coûts qu'ils assument, notamment pour l'accueil et l'encadrement de requérants d'asile, de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. Le crédit comprend les principaux éléments suivants:
— Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire 410 385 774
— Forfait global pour les réfugiés 452 314 537
— Forfait d'aide d'urgence 11 061 859
— Indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs 8 135 760

Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire: la Confédération rembourse aux cantons, sous la forme d'un forfait global par bénéficiaire de l'aide sociale, les coûts de couverture des besoins vitaux des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour. Une partie du forfait couvre le loyer, une autre les coûts relatifs à l'aide sociale et à l'encadrement, une autre encore les coûts concernant les mineurs

non accompagnés et une dernière les primes d'assurance-maladie, quotes-parts et franchises. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour, en tenant compte de leur taux d'activité. Depuis le 1.1.2021, le forfait s'élève en moyenne nationale à 1535 francs par mois et par personne. De plus, un montant de base est versé chaque trimestre aux cantons pour leur permettre de maintenir une structure d'encadrement minimale. Ce montant s'est élevé à 27 679 francs par mois.

Forfait global pour les réfugiés: la Confédération indemnise les cantons pour les coûts de couverture des besoins vitaux des réfugiés sous la forme d'un forfait global par bénéficiaire de l'aide sociale. Une partie du forfait global est destinée au loyer, une autre aux coûts administratifs et d'encadrement, de même qu'à ceux liés à l'aide sociale, une autre encore aux coûts concernant les mineurs non accompagnés et une dernière aux quotes-parts et aux franchises des caisses maladie. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des réfugiés et du taux d'activité. Depuis le 1.1.2021, le forfait global s'élève en moyenne nationale à 1473 francs par mois et par personne.

Forfait d'aide d'urgence: la Confédération indemnise les cantons, sous la forme d'un forfait par personne, pour les coûts liés à l'octroi de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Depuis le 1.3.2019, la Confédération verse des forfaits d'aide d'urgence dont le montant varie selon le type de procédure. Ils se sont élevés, en 2021, à 396 francs par personne en procédure Dublin, à 1995 francs par personne en procédure accélérée et à 5953 francs par personne en procédure étendue.

Les *indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs* sont des contributions aux coûts administratifs que les cantons doivent supporter pour l'application de la loi. Leur montant est fonction du nombre de demandes d'asile et de la clé de répartition des requérants d'asile entre les cantons. En 2021, le forfait s'est élevé à 545 francs par nouvelle demande d'asile.

La Confédération alloue en outre des contributions aux coûts de sécurité supportés par les cantons qui abritent des centres d'hébergement fédéraux, ainsi que des contributions au financement des programmes d'occupation et de l'encadrement scolaire. Le montant de ces coûts dépend des capacités d'hébergement de la Confédération.

Les charges au titre de l'aide sociale dépendent directement du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération. Le budget 2021 a été calculé sur la base de 12 000 demandes d'asile en 2020, 15 500 demandes d'asile en 2021 et d'environ 61 900 personnes, en moyenne, relevant de la compétence financière de la Confédération. Or, on a enregistré seulement 11 041 demandes d'asile en 2020 et 14 928 en 2021, et quelque 57 600 personnes, en moyenne, ont relevé de la compétence financière de la Confédération. De plus, le taux d'activité moyen des personnes admises à titre provisoire (46,4 %) et des réfugiés (22,4 %) relevant de la compétence financière de la Confédération a été nettement supérieur aux valeurs prévues. Toutes ces raisons font que les charges sont inférieures de 94,3 millions au montant budgétisé.

Bases légales
LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 88, 89 et 91. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS *142.312*), art. 20 à 29, 31 et 41.

A231.0156 COÛTS D'EXÉCUTION ET AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**24 352 405**	**37 864 000**	**27 599 674**	**-10 264 326**	**-27,1**
avec incidences financières	*24 852 405*	*37 864 000*	*26 699 674*	*-11 164 326*	*-29,5*
sans incidences financières	*-500 000*	*–*	*900 000*	*900 000*	*–*

Les coûts d'exécution comprennent les coûts pour l'obtention des documents de voyage, pour l'identification et la détermination de la provenance des personnes et pour l'organisation des départs, ainsi que pour la détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission. Les bénéficiaires sont les cantons, les représentations étrangères, les compagnies aériennes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des tiers mandatés.

Les charges de la Confédération dans le domaine de l'aide au retour comprennent des dépenses relatives à l'encouragement au départ, volontaire ou non, de personnes relevant du domaine de l'asile. Les bénéficiaires sont les personnes tenues de quitter la Suisse ainsi que les cantons pour leurs services-conseils en vue du retour (CVR).

Dans le compte 2021, les coûts suivants totalisent près de 70 % des charges:
- Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission 9 105 655
- Coûts de départ et de rapatriement 7 308 279
- Conseil en vue du retour 1 551 462
- Aide individuelle au retour 1 670 446

Le premier poste correspond à l'indemnisation des coûts engagés par les cantons au titre de la détention en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion et pour insoumission. Ils sont actuellement indemnisés à hauteur de 200 francs par jour de détention.

Le poste des coûts de départ et de rapatriement englobe les coûts liés au départ et au rapatriement des requérants d'asile déboutés (par ex. coûts de vol et de transport à l'aéroport, contribution annuelle «Jail Transport System» fondée sur la convention administrative concernant la participation de la Confédération aux transports intercantonaux de détenus). En raison de leur grande complexité (autorisations de transit, itinéraires aériens, mais surtout en cas de refus d'embarquer ou de résistance des intéressés), certains rapatriements sont également effectués au moyen de vols spéciaux.

Dans le cadre du conseil en vue du retour, les personnes intéressées dans les cantons sont informées de l'aide au retour et elles élaborent des projets de retour individuels. Les subventions sont versées aux CVR sous la forme d'un forfait de base et d'un forfait lié aux prestations fournies.

L'aide individuelle au retour comprend l'aide financière au retour et à la réintégration. Cette aide peut être complétée par des prestations en nature dans les domaines de l'emploi, de la formation et du logement. Les personnes dont le délai de départ est échu, ainsi que les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière exécutoire peuvent également solliciter une aide au retour.

Les 7,9 millions restants englobent les coûts suivants: services aéroportuaires (accord avec le canton de Zurich, services du guichet, coûts de coordination), coûts médicaux, demandes de réadmission, entrée des réfugiés et des personnes à protéger et regroupements familiaux, dépenses des délégations lors d'auditions centralisées, accompagnement policier et médical, procédure d'obtention des papiers, indemnités de voyage pour personnes en détention administrative ou indemnité de départ pour des cas individuels. En outre, dans le cadre des prestations autres, les missions effectuées dans le domaine des retours par l'OIM, la mise à disposition d'informations relatives à la préparation des voyages de retour ainsi que les mesures propres à favoriser la diffusion des informations aux groupes-cibles donnent lieu à une indemnisation. Au travers de conseils, l'aide au retour à partir des CFA encourage le départ contrôlé des requérants d'asile. À ces conseils s'ajoutent une aide financière et une aide à l'organisation du départ. Ces personnes ne sont pas attribuées à un canton et quittent donc directement la Suisse depuis les structures de la Confédération.

Le compte 2021 affiche une diminution de 10,3 millions des charges par rapport au budget. Cette baisse s'explique notamment par la pandémie de COVID-19. D'une part, le nombre de demandes d'asile déposées en 2021 a été inférieur aux estimations, d'autre part, le nombre de renvois a reculé à cause des restrictions en matière de voyages, ce qui a notamment entraîné une forte baisse des coûts de détention.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 92, 93 et 93*b*. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS *142.20*), art. 60, 71 et 82.

A231.0158 COLLABORATION MIGRATOIRE ET RETOUR

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**12 081 645**	**12 172 000**	**12 168 112**	**-3 888**	**0,0**

Le domaine «Collaboration migratoire et retour» comprend des instruments de la collaboration migratoire internationale: dialogue migratoire bilatéral, régional et international, accords migratoires bilatéraux, partenariats migratoires, programmes de protection dans la région, aide au retour et aide structurelle spécifiques à certains pays, prévention de la migration irrégulière, etc. Il contient également un complément à l'aide au retour (consigné au poste budgétaire A231.0156). Les programmes prévoient des mesures en Suisse et dans les pays de provenance ou de transit, dans le cadre de l'aide structurelle. Ils constituent un élément important du dialogue migratoire avec les pays de provenance en vue d'améliorer la coopération opérationnelle pour l'exécution des renvois.

S'agissant avant tout de projets qui s'étendent sur plusieurs années, les ressources sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

En 2021, le SEM a mis l'accent sur les programmes «Protection dans la région» pour le Moyen-Orient et la Corne de l'Afrique, le financement d'activités visant à renforcer les structures migratoires dans des pays de transit le long de la route de la Méditerranée centrale, l'engagement au sein de six partenariats migratoires et le soutien des États de l'UE faisant face à une forte pression migratoire. Enfin, le SEM a réagi à la crise en Afghanistan avec une contribution et soutenu les réformes de l'OIM. Les projets ont pu être réalisés comme prévu dans le budget 2021.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 77, 93 et 113. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS *142.20*), art. 60 et 100.

Remarques
Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour» (V0220.00; AF du 22.12.2011), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour 2022–2026» (V0220.01; AF du 16.12.2021), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0386 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	7 800 000	–	-7 800 000	-100,0

La deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE vise à renforcer, dans les États concernés, les structures et procédures d'accueil des personnes à protéger ainsi qu'à mettre en place et développer des procédures d'asile et de retour plus efficaces.

En vertu de l'arrêté fédéral du 3.12.2019, aucun engagement ne peut être contracté sur la base de ce crédit-cadre si l'UE adopte des mesures discriminatoires à l'encontre de la Suisse et tant que ces mesures seront appliquées. Le Parlement a débloqué les crédits sans condition lors de la session d'automne 2021. Le 24.11.2021, le Conseil fédéral a approuvé le mémorandum d'entente avec l'UE, qui n'est pas juridiquement contraignant. Ce mémorandum d'entente sera signé dès l'achèvement des procédures d'approbation internes au sein de l'UE. Il a également été décidé de reprendre les négociations avec les pays partenaires sur les accords de mise en œuvre. Les programmes et les projets n'ont de ce fait pas encore pu être lancés, raison pour laquelle le SEM n'a pas utilisé les moyens budgétisés.

Bases légales
LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS *142.31*), art. 91, 93, 113 et 114.

Remarques
Crédit d'engagement «2e participation de la Suisse, élargissement de l'UE 2019–2029» (V0335.00; AF du 3.12.2019), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ÉTRANGERS

A231.0159 MESURES D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**227 615 792**	**242 835 600**	**214 272 669**	**-28 562 931**	**-11,8**
avec incidences financières	*233 315 792*	*243 635 600*	*208 372 669*	*-35 262 931*	*-14,5*
sans incidences financières	*-5 700 000*	*-800 000*	*5 900 000*	*6 700 000*	*837,5*

La Confédération alloue des contributions financières aux cantons pour l'encouragement spécifique de l'intégration des étrangers qui vivent en Suisse.

L'encouragement de l'intégration dans le compte 2021 se compose des éléments suivants:
- Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration 163 887 435
- Programmes d'intégration cantonaux (PIC) 31 526 481
- Programmes et projets nationaux 9 751 872
- Mesures d'accompagnement, art. 121*a* Cst. 9 106 880

Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration: les cantons reçoivent un forfait d'intégration pour le transfert des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus ainsi que des personnes à protéger dans le champ de compétence de l'aide sociale cantonale (après sept ans dans les deux premiers cas et après cinq ans dans le dernier). Depuis la phase 2018–2021 des programmes, ce forfait est versé sur la base des chiffres effectifs: les forfaits pour les reconnaissances et décisions d'admission provisoire établies entre janvier et novembre sont payés au cours de la même année et celui pour les reconnaissances et décisions établies en décembre est versé (et donc régularisé au passif) l'année suivante (augmentation de 5,9 mio, sans incidences financières). Le 1.5.2019, la Confédération a fait passer le montant du forfait d'intégration de 6090 à 18 000 francs par personne (17 841 francs par personne depuis le 1.1.2021) aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse.

La Confédération et les cantons règlent l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de *programmes d'intégration cantonaux (PIC)*. Ceux-ci reposent sur trois piliers: «information et conseil», «formation et travail» et «compréhension et intégration sociale». Pour la deuxième période quadriennale des programmes d'intégration cantonaux (2018 à 2021), la Confédération a conclu des conventions-programmes avec les cantons. La participation de la Confédération est soumise à une obligation de cofinancement de la part des cantons.

En complément aux PIC, le soutien *de programmes et de projets d'importance nationale* vise à assurer le développement et la qualité des PIC, à promouvoir l'innovation et à combler des lacunes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'intégration. Cet élément comprend les fonds destinés à un projet de réinstallation de réfugiés. La Confédération s'étant engagée dans ce domaine ainsi que pour les PIC pour une période de quatre ans, les ressources prévues à cet effet sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.: pour accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, les programmes pilotes «Préapprentissage d'intégration» et «Encouragement précoce de la langue» ont été lancés dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'art. 121*a* Cst. Comme ces programmes pilotes s'étalent sur quatre ans (2018–2021), ces fonds sont également contrôlés par l'intermédiaire d'un crédit d'engagement distinct. La participation de la Confédération est soumise à une obligation de cofinancement de la part des cantons.

La diminution de 28,6 millions des charges par rapport au budget concerne notamment le forfait d'intégration et résulte de la réduction du nombre de nouvelles personnes admises à titre provisoire et de nouveaux réfugiés. En raison de la pandémie, les programmes et projets nationaux, ainsi que les mesures d'accompagnement n'ont pas pu être mis en œuvre comme prévu.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS *142.20*), art. 58. O du 15.8.2018 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS *142.205*), art. 11 ss.

Remarques

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration: programmes d'intégration cantonaux 2018–2021» (V0237.01; AF du 14.12.2017/16.12.2020), voir tome 1, ch. C 11.

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration: programmes d'intégration cantonaux 2022–2023» (V0237.02; AF du 16.12.2021), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Projet pilote d'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement 2018–2021» (V0267.00; du 15.12.2016), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT AFFECTÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0155 COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**48 411 018**	**24 630 000**	**20 677 416**	**-3 952 584**	**-16,0**
avec incidences financières	*33 841 018*	*21 530 000*	*24 857 416*	*3 327 416*	*15,5*
sans incidences financières	*14 570 000*	*3 100 000*	*-4 180 000*	*-7 280 000*	*-234,8*

La Confédération verse des contributions obligatoires à des organisations internationales dont la Suisse est membre en vertu d'un accord international. Les contributions obligatoires incombant au SEM comprennent en premier lieu les contributions obligatoires que la Suisse verse à l'UE par suite de son adhésion aux accords Schengen/Dublin dans le cadre des accords bilatéraux II.

La Confédération a versé a posteriori des contributions à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA) à hauteur de 16,9 millions pour la période de 2013 à 2020, et a pu réduire les régularisations sans incidences financières de 4,2 millions. Ainsi, le raccordement de la Suisse au système d'information sur les visas (VIS) et à Eurodac a été garanti. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour le système VIS se base lui aussi sur la clé de répartition Schengen définie dans l'AAS (art. 11, par. 2 et 3). Selon cette clé, la Suisse contribue à ces coûts au prorata du pourcentage de son PIB par rapport au PIB de l'ensemble des pays participant à cet instrument spécifique de la Commission européenne. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour Eurodac se base sur une clé de répartition fixe de 7,286 % définie dans l'AAS (art. 11, par. 1).

Contributions à hauteur d'environ 7 millions pour la participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO; à partir de 2022, Agence de l'Union européenne pour l'asile, EUAA): l'EASO ne fait pas partie des accords de Schengen et Dublin. La participation de la Suisse se fonde sur l'arrangement relatif à l'EASO. Le calcul des montants à payer par la Suisse se base sur une méthode analogue à la clé de répartition Schengen. Les contributions doivent être payées l'année où elles sont dues.

Hors Schengen/Dublin, le SEM a versé des contributions pour un total d'environ 1 million au Centre international pour le développement de politiques migratoires (International Centre for Migration Policy Development [ICMPD]) de Vienne, à l'OIM et aux Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees [IGC]) à Genève.

La baisse de 4 millions se répartit entre toutes les contributions, car le rapport entre le PIB de la Suisse et celui des autres pays contributeurs a connu une évolution favorable. La baisse d'environ 28 millions par rapport au compte 2020 s'explique par la dernière contribution de la Suisse au FSI Frontières de l'UE en 2020.

Bases légales
Accord entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (UE/CE; AAS; RS *0.362.31*).

Arrangement entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Norvège, la République d'Islande, la Confédération suisse et la Principauté du Liechtenstein, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (UE; AAS; RS *0.362.315*; entré en vigueur pour la Suisse le 1.3.2020).

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Réaliser le programme «Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération» (programme «FMÜ»).
— Renouveler la plateforme système pour la biométrie
— Mettre à disposition, sur une plateforme en tant que service (PaaS), des microservices fondés sur une architecture en nuage (architecture logicielle de référence V5).

PROJETS 2021

— Programme FMÜ: conclusion du projet IKT-ProgFMÜ-P2 (développement du système de surveillance en temps réel existant)
— Plateforme pour la biométrie: conclusion de la phase de tests (systèmes et test intégral) en vue du déploiement
— Architecture logicielle de référence V5: mise en place d'une plateforme PaaS dans un environnement où sont traitées des données sensibles (niveau de protection 2) et nécessitant des disponibilités accrues

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Des retards ont été enregistrés dans les projets suivants:
Renouvellement de la plateforme pour la biométrie: le déploiement des systèmes de serveurs de communication et du lot 4 (lecteur eDocuments), ainsi que le déploiement pilote du lot 3 (biométrie pour l'établissement de visas) en Suisse, ont pu être menés à bien en 2021. La mise à disposition des solutions fixe et mobile pour la saisie des données biométriques (lots 1 et 2) a toutefois pris du retard à cause de la situation sanitaire et parce que certains logiciels n'étaient pas prêts pour la mise en production.
Mise à disposition sur une plateforme PaaS de microservices fondés sur une architecture en nuage: en raison de retards dans l'environnement de cyberadministration et de l'interruption de l'e-ID, seul le système eGoV (eRetours et eAsile) est actuellement exploité en mode productif sur la plateforme PaaS. L'architecture projetée ne pourra être établie avec d'autres applications qu'en 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**82,6**	**75,0**	**87,8**	**5,2**	**6,3**
Recettes d'investissement	**–**	**0,0**	**0,1**	**0,1**	**–**
Charges	**103,6**	**110,1**	**112,1**	**8,5**	**8,2**
Charges propres	103,6	110,1	112,1	8,5	8,2
Dépenses d'investissement	**13,3**	**17,2**	**9,3**	**-4,0**	**-30,3**

COMMENTAIRE

Le Centre de services informatiques (CSI-DFJP) est le prestataire informatique du Département fédéral de justice et police (DFJP). Fournisseur de systèmes à disponibilité élevée dans un environnement sensible en termes de sécurité, il développe des applications spécialisées multitâches, qu'il exploite en réseau au niveau national ou international. Le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT), qui lui est rattaché sur le plan administratif, exécute les tâches liées à la surveillance et à la fourniture de renseignements conformément à la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS *780.1*).

La hausse des revenus par rapport à l'exercice précédent (+ 5,2 mio) et par rapport au budget (+ 12,8 mio) résulte notamment de prestations supplémentaires dans le groupe de prestations «Projets et prestations informatiques» (par ex. pour le développement du système d'information Schengen), ainsi que pour l'exploitation (par ex. pour le fonctionnement en parallèle de la plateforme système pour les documents électroniques aux fins de la saisie des données biométriques nécessaires à l'établissement de passeports suisses et de visas au Département fédéral des affaires étrangères [DFAE]).

L'évolution des charges (+ 8,5 mio) par rapport à 2020 a été influencée par la hausse de la demande de prestations des unités administratives (cf. évolution des revenus: + 5,2 mio) et par la mise en place de l'infrastructure du centre de calcul de Frauenfeld et les amortissements s'y rapportant (3,3 mio).

Les investissements sont inférieurs à l'exercice précédent en raison de retards dans le Programme «FMÜ» et d'une diminution des fonds destinés au remplacement d'unités de mémoire et de composants réseau.

GP 1: EXPLOITATION INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP exploite des applications, des services et des systèmes sur mandat des bénéficiaires de prestations. Les applications peuvent être développées par un prestataire interne, en collaboration avec des tiers, ou par des prestataires externes; certains services sont des services standard de la Confédération. Les prestations visent à fournir un soutien aux clients afin qu'ils puissent organiser avec efficacité et efficience le déroulement de leurs affaires. Déterminées dans des accords de niveau de service, les prestations doivent satisfaire aux attentes des bénéficiaires (par ex. départements) et être conformes aux exigences du pilotage informatique de la Confédération.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	34,7	36,5	36,7	0,2	0,4
Charges et dépenses d'investissement	36,9	41,6	36,7	-4,8	-11,6

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs de 0,2 million aux valeurs du budget 2021. Cette augmentation résulte de la mise hors service, avec un léger retard, des applications Bluebox et de divers intranets et de la mise en service non planifiée de diverses petites applications (par ex. Jira fedpol, outil de consultation fedpol et Secrétariat d'État aux migrations [SEM]).

La baisse de 4,8 millions des charges par rapport aux prévisions concerne principalement l'informatique (- 2,2 mio), les contrats de maintenance et les acquisitions de prestations externes (- 0,7 mio), les amortissements (- 0,4 mio), les autres charges d'exploitation (- 0,2 mio) et les investissements de remplacement (- 1,1 mio).

En raison de retards dans divers projets, une partie des ressources non sollicitées (- 0,8 mio) seront nécessaires au cours des prochaines années (voir la demande de constitution de réserves affectées).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Satisfaction des clients: Le CSI-DFJP fournit des prestations informatiques répondant aux besoins des clients, simples d'utilisation et intégrées de bout en bout			
– Indice de satisfaction des utilisateurs finaux, des gestionnaires d'intégration et des responsables d'applications; sondage tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	5,1	5,0	5,1
Efficience financière: Le CSI-DFJP s'emploie à optimiser le rapport coût-prestations des prestations informatiques pour les bénéficiaires			
– Indice des prix calculé sur la base d'une sélection pondérée de produits du CSI-DFJP (base: 2015=100) (indice)	75,5	77,6	77,6
Efficience des processus: Le CSI-DFJP veille à une organisation efficiente des processus et à leur mise en œuvre dans le respect des critères de qualité			
– Part des incidents qui sont réglés directement par le Service d'assistance ou transmis à l'assistance de second niveau dans un délai de 1h (%, min.)	98,3	94,0	99,1
– Part des dérangements de priorité élevée affectant des applications «Platine» qui sont levés dans les délais convenus (%, min.)	100,0	100,0	100,0
– Part des mandats MAC (move, add, change) ne nécessitant aucune intervention manuelle car entièrement automatisés (%, min.)	94,0	92,0	92,9
– Part des mandats MAC (move, add, change) exécutés dans les délais convenus (%, min.)	98,9	93,0	94,2
Qualité des prestations: Les prestations d'exploitation informatiques sont fournies conformément aux accords conclus			
– Taux de respect des disponibilités convenues, tous accords de niveau de service confondus (%, min.)	100,0	99,0	100,0
Sécurité de l'exploitation informatique: Le CSI-DFJP assure la sécurité informatique en procédant au remplacement régulier (au terme du cycle de vie prévu) des composants critiques			
– Les composants critiques définis sont remplacés conformément à la planification annuelle établie pour un à quatre ans (délai individuel) (%, min.)	100,0	95,0	85,7

COMMENTAIRE

Satisfaction des clients: cette valeur est relevée à une fréquence bisannuelle. Pour 2021, c'est le résultat de l'exercice précédent qui a été reporté.
Les objectifs ont majoritairement été atteints.
Sécurité de l'exploitation informatique: en raison d'une pénurie de personnel, trois des 21 composants qui devaient être remplacés en 2021 n'ont pas pu l'être. Il sera procédé à leur remplacement en 2022. Ces retards ne compromettent aucunement la sécurité de l'exploitation informatique.

GP 2: PROJETS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP soutient les bénéficiaires de prestations en exécutant leurs mandats informatiques. Il s'agit avant tout de concevoir, gérer et développer des applications permettant d'exécuter les activités avec efficacité et efficience. La part de prestations propres du CSI-DFJP est variable. Les prestations d'intégration informatique sont primordiales: les bénéficiaires doivent pouvoir compter sur des solutions intégrées de bout en bout. Les prestations sont définies dans des accords de projets et des accords de prestations et fournies de manière fiable, dans le respect des coûts, des délais et de la qualité fixés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	35,0	26,3	39,5	13,3	50,5
Charges et dépenses d'investissement	37,6	26,0	41,2	15,2	58,7

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement liés aux projets et aux prestations, concernant surtout des applications spécialisées pour les domaines de la police, de la justice et des migrations, sont supérieurs de 11,6 millions aux prévisions budgétaires. La hausse de la demande en prestations de projets concernait notamment le registre informatisé de l'état civil (Infostar), le système d'information Schengen (SIS), le renouvellement de la plateforme système pour la saisie de données biométriques (programme «ESYSP»), le nouveau système pour le casier judiciaire informatisé (NewVostra), le système d'information central sur la migration (SYMIC), le système de notification JMessage-Handler et le système d'information eRetour pour l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers.

D'autres revenus proviennent de la facturation de prestations externes à des services fédéraux en lien principalement avec la plateforme système eDocuments (+ 1,5 mio), qui ont généré des charges non planifiées du même ordre.

Aux revenus supplémentaires – non prévus dans le budget – en matière de projets et de prestations informatiques correspondent aussi des charges supplémentaires. Ces prestations ont dû être fournies pour l'essentiel par des prestataires externes (+ 16,9 mio) et des spécialistes engagés dans le cadre de la location de services (+ 0,2 mio), ce qui a aussi entraîné une hausse des charges informatiques (+ 0,6 mio). Comme la situation reste tendue sur le marché de l'emploi dans l'informatique, l'objectif de renforcer les capacités internes avec la création de sept postes à temps plein n'a pu être que partiellement réalisé. Il en résulte des charges de personnel inférieures de 2,5 millions aux valeurs du budget.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Succès des projets: Les clients jugent que le CSI-DFJP fournit des prestations de qualité, à moindre coût et dans le respect des délais fixés			
– Satisfaction des mandants (échelle 1 à 6)	4,8	4,5	4,9
Économicité des prestations: Le CSI-DFJP fournit ses prestations à des prix concurrentiels			
– Étude comparative du tarif horaire moyen propre et du tarif horaire moyen de prestataires comparables (quotient, max.)	0,96	1,00	0,91
Sécurité informatique: Pour chaque projet, des mesures sont définies pour satisfaire aux exigences formulées en matière de sécurité			
– Part des exigences relatives à la sécurité remplies ou, si non remplies, néanmoins acceptées par le client dans les projets des clients (%, min.)	100,0	100,0	100,0

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 3: SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION

MANDAT DE BASE

Le Service SCPT est un service indépendant au sens de l'art. 3 de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS *780.1*), rattaché au CSI-DFJP uniquement sur le plan administratif. Garant du respect de la loi et des principes de l'État de droit, il exécute les tâches liées à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications et fournit des renseignements conformément à la LSCPT. La surveillance étant effectuée sur ordre des autorités de poursuite pénale, le Service SCPT n'a pas de compétences propres en matière de poursuite pénale. Ses prestations comprennent la mise à disposition de l'infrastructure administrative et technique nécessaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	12,9	12,3	11,7	-0,6	-4,5
Charges et dépenses d'investissement	32,3	45,0	31,9	-13,0	-29,0

COMMENTAIRE

Les revenus issus des émoluments perçus pour la mise en œuvre de surveillances, de même que pour la fourniture de renseignements et de conseils, dépendent des mandats donnés par les autorités de poursuite pénale. Pour le budget 2021, leur montant avait été estimé sur la base des valeurs moyennes des quatre années précédentes. Les revenus enregistrés, d'un montant de 11,7 millions, se composent d'émoluments pour des actes administratifs (11,6 mio) et d'une somme de 0,1 million résultant de l'inscription à l'actif de prestations propres en faveur du programme «FMÜ». Le montant des revenus issus d'actes administratifs est inférieur de 0,9 million à l'exercice précédent.

La baisse des charges de 13 millions par rapport au budget s'explique essentiellement par les facteurs suivants: recul des indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication (- 2,5 mio), diminution des charges de biens et services liées à l'informatique (- 8,5 mio), notamment pour les coûts de licences suite aux retards dans la mise en service de nouveaux composants, diminution des coûts de personnel (- 1 mio), retards dans l'acquisition de matériel informatique (- 0,6 mio) et légère baisse des amortissements (- 0,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Orientation services/clients: Les autorités de poursuite pénale et d'instruction bénéficient des prestations conformément à leurs attentes et dans une qualité optimale			
– Satisfaction des autorités de poursuite pénale et d'instruction; sondage tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	4,9	4,5	4,9
Formation des utilisateurs: Le Service SCPT veille à proposer des formations de qualité et en phase avec la pratique aux utilisateurs de ses systèmes selon la LSCPT			
– Satisfaction des participants aux cours (échelle 1 à 6)	4,5	5,0	4,3
Efficience des processus: Le Service SCPT veille à une organisation efficiente de ses processus, dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils appropriés			
– Degré de réalisation mesuré par des contrôles par sondages, réalisés avec une liste de contrôle, de 10 dossiers pris au hasard tous les mois (%, min.)	95,0	95,0	97,5
Respect de la disponibilité convenue: La disponibilité du système de traitement des données du Service SCPT est garantie			
– Degré de respect de la disponibilité convenue du système de traitement des données (%, min.)	99,9	99,0	100,0

COMMENTAIRE

Orientation services/clients: cette valeur est relevée à une fréquence bisannuelle. Pour 2021, c'est le résultat de l'exercice précédent qui a été reporté.
Les objectifs ont majoritairement été atteints.
Formation des utilisateurs: la satisfaction des participants a été inférieure à l'exercice précédent. Les retours reçus pointent en priorité les conditions générales de la formation, qui ont pu être améliorées avec le déménagement dans les nouveaux locaux de Zollikofen à la fin de 2021.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**82 607**	**75 022**	**87 883**	**12 860**	**17,1**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	82 607	75 022	87 883	12 860	17,1
Charges / Dépenses		**116 887**	**127 256**	**121 393**	**-5 863**	**-4,6**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	106 699	112 489	109 857	-2 632	-2,3
	Transfert de crédits		*1 322*			
	Cession		*1 170*			
Crédits ponctuels						
A202.0113	Programme de surveillance des télécommunications	9 597	13 305	10 075	-3 231	-24,3
	Transfert de crédits		*-809*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*4 879*			
A202.0171	Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	592	1 461	1 461	0	0,0
	Cession		*1 461*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**82 606 972**	**75 022 400**	**87 882 730**	**12 860 330**	**17,1**
avec incidences financières	*15 198 730*	*18 435 200*	*11 802 175*	*-6 633 025*	*-36,0*
sans incidences financières	*379 949*	*–*	*84 044*	*84 044*	*–*
Imputation des prestations	*67 028 293*	*56 587 200*	*75 996 511*	*19 409 311*	*34,3*

Les revenus de fonctionnement ont été supérieurs de 12,9 millions aux prévisions budgétaires. L'augmentation provient des groupes de prestations «Projets et prestations informatiques» (+ 13,3 mio) et «Exploitation informatique» (+ 0,2 mio). Dans le groupe «Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication» en revanche, les revenus se sont inscrits en deçà des valeurs du budget (- 0,6 mio).

Les revenus de fonctionnement *avec incidences financières* (AIF) se composent majoritairement des émoluments pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (11,6 mio), des revenus tirés de la facturation aux services cantonaux des serveurs de communication en lien avec le projet ESYSP (0,1 mio) et de la cession de matériel informatique (0,1 mio). Les revenus de fonctionnement provenant de l'*imputation des prestations* (IP) résultent de prestations fournies à des services de l'administration fédérale centrale. Les revenus sans incidences financières (SIF) (0,1 mio) résultent de l'inscription à l'actif de prestations propres en lien avec la mise en œuvre du programme «FMÜ».

Bases légales

LF sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS *780.1*). O sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS *780.115*). LF sur les finances de la Confédération (LFC; RS *611.0*), art. 41*a*.

Remarques

Explication des écarts entre le compte d'État et le budget concernant les revenus de fonctionnement AIF:

Concernant les revenus issus de projets informatiques, il y a lieu de faire une distinction entre la planification et l'exercice proprement dit. La planification (budget avec plan intégré des tâches et des finances) présente les prestations maximales qui peuvent être fournies annuellement avec les ressources internes. Les prestations au sujet desquelles un accord a pu être trouvé avec les bénéficiaires de prestations de l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget sont budgétées au titre de l'imputation des prestations (20,1 mio en 2021), tandis que les autres prestations sont inscrites sous les revenus AIF (6,1 mio en 2021). Comme les besoins des bénéficiaires de prestations sont généralement plus élevés en cours d'exercice que lors de l'établissement du budget, il en résulte un déplacement des revenus AIF budgétisés vers les revenus IP. En d'autres termes, la baisse des revenus AIF est compensée par une hausse des revenus IP.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**106 698 690**	**112 489 000**	**109 857 097**	**-2 631 903**	**-2,3**
dont mutations de crédits		*2 492 200*			
avec incidences financières	*88 027 076*	*90 162 500*	*87 662 987*	*-2 499 513*	*-2,8*
sans incidences financières	*7 577 829*	*9 526 000*	*9 491 780*	*-34 220*	*-0,4*
Imputation des prestations	*11 093 785*	*12 800 500*	*12 702 330*	*-98 170*	*-0,8*
Charges de personnel	47 673 252	51 255 800	48 033 159	-3 222 641	-6,3
dont location de services	*2 041 205*	*714 300*	*991 426*	*277 126*	*38,8*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	46 703 288	47 514 800	50 377 676	2 862 876	6,0
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*33 612 273*	*30 649 300*	*36 717 254*	*6 067 954*	*19,8*
dont charges de conseil	*216 540*	*50 000*	*62 903*	*12 903*	*25,8*
Charges d'amortissement	7 189 492	9 526 000	8 977 948	-548 052	-5,8
Dépenses d'investissement	5 132 657	4 192 400	2 468 314	-1 724 086	-41,1
Postes à plein temps (Ø)	256	283	269	-14	-4,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Le développement projeté des capacités internes moyennant la création de sept EPT n'a pu être que partiellement réalisé. Bien que la situation reste tendue sur le marché de l'emploi dans l'informatique, une extension du champ des recherches et une intensification des efforts ont permis, à fin 2021, d'accroître les effectifs de 13 EPT par rapport à l'exercice précédent.

La baisse de 3,5 millions des charges au titre du personnel interne s'explique pour l'essentiel par les postes qu'il reste à pourvoir (- 2,8 mio) et le rajeunissement des effectifs en raison des fluctuations naturelles (départs à la retraite). Le recours à la location de services n'a pas permis de suppléer les vacances de postes et de couvrir entièrement l'augmentation constante de la demande en prestations de projets (+ 0,3 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation
S'établissant à 2,9 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été de 6,0 % supérieures aux prévisions budgétaires.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont supérieures en tout de 6,1 millions aux valeurs planifiées, en raison principalement du recours accru à du soutien externe pour la réalisation de projets et la fourniture de prestations (+ 15,1 mio). Dans le même temps néanmoins, des retards dans la mise en service de nouvelles applications spécialisées du Service SCPT se sont traduits par une diminution de 7,8 millions des charges informatiques, à laquelle s'ajoute une réduction supplémentaire de l'ordre de 1,9 million en raison de développements non réalisés et de dépenses moindres au titre de la maintenance et des licences.

Les *charges de conseil* induites par l'examen de questions économiques ou stratégiques ont évolué conformément aux valeurs du budget.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont été inférieures de 3,2 millions aux prévisions. Ce recul concerne les indemnités versées par le Service SCPT aux fournisseurs de services postaux et de télécommunication (- 2,5 mio), les coûts relatifs à l'entretien des bâtiments et au matériel de consommation (- 0,4 mio), ainsi que les dépenses pour des prestations d'impression et de conditionnement de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) en lien avec l'application SYMIC (- 0,1 mio).

Charges d'amortissement
Fondés sur la comptabilité des immobilisations du CSI-DFJP, les amortissements (SIF), d'un montant de 9 millions, s'inscrivent en dessous des valeurs du budget (- 0,5 mio), en raison notamment de la mise en service différée d'acquisitions – logiciels et licences – à porter à l'actif.

Dépenses d'investissement
D'un montant de 2,5 millions, les dépenses d'investissement ont été inférieures de 1,7 million à la somme budgétée. Les principaux facteurs qui expliquent cette évolution sont des retards dus à des problèmes dans les livraisons, une nouvelle priorisation des projets et des fluctuations de prix lors de l'acquisition de matériel. La mise en œuvre de divers projets est reportée à ces prochaines années (voir demande de constitution de réserves affectées).

Mutations de crédits

— Cessions de 720 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
— Cession de 450 000 francs du SG-DFJP pour la mise en œuvre du projet relatif au nouvel outil pour les demandes d'accès.
— Transferts de crédits de 1 322 000 francs de fedpol pour la mise en place de l'environnement PaaS/IaaS et de l'outil de pilotage du portefeuille et de contrôle de gestion informatique à l'échelle de la Confédération (*Cockpit IKT*).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Exploitation informatique		GP 2: Projets et prestations informatiques		GP 3: Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	37	37	38	41	32	32
Charges de personnel	15	14	19	20	14	14
Charges de biens et services et charges d'exploitation	16	17	18	21	13	12
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*12*	*13*	*17*	*19*	*5*	*4*
dont charges de conseil	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	3	3	0	0	4	6
Dépenses d'investissement	4	2	–	–	1	0
Postes à plein temps (Ø)	86	92	106	112	64	65

A202.0113 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**9 596 880**	**13 305 300**	**10 074 570**	**-3 230 730**	**-24,3**
dont mutations de crédits		*4 070 700*			
Charges de personnel	854 524	556 100	687 346	131 246	23,6
dont location de services	*485 150*	–	*422 199*	*422 199*	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	858 042	–	2 797 694	2 797 694	–
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*852 099*	–	*2 780 025*	*2 780 025*	–
dont charges de conseil	–	–	*17 178*	*17 178*	–
Dépenses d'investissement	7 884 314	12 749 200	6 589 530	-6 159 670	-48,3
Postes à plein temps (Ø)	2	3	1	-2	-66,7

Le programme «FMÜ» améliorera la qualité de la surveillance des différents canaux de communication (téléphonie mobile, internet, etc.) et permettra au Service SCPT de continuer à remplir son mandat légal vis-à-vis des autorités de poursuite pénale.

Il est géré comme un projet informatique clé de la Confédération et fait l'objet de contrôles périodiques de la part du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les prestations s'y rapportant sont fournies en majorité par le CSI-DFJP.

Le programme «FMÜ» comprend quatre étapes:
— acquisitions de remplacement et travaux d'étude pour les étapes 2 à 4 (2016–2018);
— extension de la performance et des capacités (2017–2021);
— adaptation de systèmes au Service SCPT et à fedpol suite à la révision de la LSCPT (2018–2021);
— développement des systèmes (2019–2021).

Un crédit d'ensemble de 99 millions a été approuvé par arrêté fédéral du 11.3.2015. Des montants de 28 et 14 millions ont été libérés pour les deux premières étapes; le premier l'a été par la voie de l'arrêté fédéral, et le second, sur décision du Conseil fédéral du 15.2.2017. Le 20.12.2017, le Conseil fédéral a débloqué les fonds requis, soit 19 millions en tout, pour la troisième étape, qui comprend les projets du groupe 3 et le projet «IKT-ProgFMÜ-P4-GovWare».

Le 4.6.2018, l'Assemblée fédérale a modifié l'arrêté fédéral du 11.3.2015 relatif au développement et à l'exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération. Si le but du programme «FMÜ» est demeuré inchangé, le nombre de projets qu'il englobe a été nettement réduit. Cette modification a ainsi permis de diminuer la charge administrative et de simplifier le travail de coordination. Par ailleurs, un nouveau système de surveillance en temps réel sera mis à disposition à la fin du programme. La quatrième étape est mise en œuvre dans le cadre du nouveau projet «IKT-ProgrFMÜ-P2020». Le Conseil fédéral en a validé le lancement le 30.1.2019. Cette étape a pour objet l'acquisition d'un nouveau composant pour la surveillance en temps réel et le développement d'extensions techniques et de nouvelles fonctions pour les systèmes actuels.

Les charges et dépenses d'investissement d'un montant de 13,3 millions inscrites au budget 2021 visaient les résultats suivants:
— Réalisation du nouveau système d'enquêtes de fedpol (projet P4-EFMÜ)
— Réalisation du système de conservation de longue durée des données (projet P3-LZDAS)
— Mise à disposition du premier système pilote pour le nouveau composant pour la surveillance en temps réel (projet P2020)
— Clôture de la phase de réalisation / introduction des trois nouveaux composants logiciels pour la gestion des mandats (WMC), le traitement des renseignements (IRC) et le traitement des données issues de surveillances rétroactives (RDC) (projet 1)
— Développement des composants logiciels mis à disposition avec le projet 1 (IRC, RDC, WMC) et d'autres composants du système de traitement pour la surveillance des télécommunications (système ISS et Advanced IP-Analyse, AIPA), etc. (projet P3-Développements)

Sur les moyens alloués, seuls 10,1 millions ont été utilisés, ce qui s'explique essentiellement par les raisons suivantes:
— La réalisation du système de conservation de longue durée des données a pris du retard en raison de la complexité de concevoir une solution (nombreuses parties prenantes et exigences légales).
— Dans ces circonstances, l'intégration du fournisseur de logiciels externe a pris plus de temps que prévu, avec pour résultat de repousser les échéances à 2022.

La mise en œuvre du programme se poursuit selon la nouvelle planification établie en décembre 2020, qui prévoit que tous les projets de mise en œuvre doivent être achevés le 31.3.2024. La conclusion du programme est fixée au 30.6.2024.

Il ressort de l'audit effectué au milieu de l'année 2021 des plans d'acquisitions du programme «FMÜ» et de ses différents projets que les 99 millions du crédit d'engagement initial ne seront pas suffisants. Un crédit additionnel sera sollicité en 2022 encore.

Mutations de crédits
— Transfert d'un crédit de 808 600 francs à fedpol pour l'acquisition du nouveau système d'enquête dans le cadre du programme «FMÜ».
— Utilisation de réservées affectées à hauteur de 4 879 300 francs.

Remarques
Crédit d'engagement «Programme de surveillance des télécommunications» (V0253.00, V0253.01, V0253.02, V0253.03; AF du 11.3.2015, AF du 4.6.2018), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0171 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**591 691**	**1 461 351**	**1 461 351**	**0**	**0,0**
dont mutations de crédits		*1 461 351*			

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et les cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. fedpol, le CSI-DFJP, le DFAE, l'OFDF (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme.

Depuis 2018, les moyens destinés au programme «ESYSP» sont comptabilisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme) et sont cédés en cours d'année, en fonction de l'avancement des travaux, à fedpol, au CSI-DFJP, au DFAE et à l'OFDF (Cgfr).

Mutations de crédits
— Cessions de crédits du SEM d'un montant de 1 461 351 francs pour le renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (programme «ESYSP»).

Bases légales
AF du 13.6.2008 «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF *2008 5309*).

Remarques
Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00; AF du 14.6.2017), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	3 447 000	34 277 700	37 724 700
Constitution à partir du compte 2020	–	15 113 600	15 113 600
Dissolution/utilisation	–	-6 733 900	-6 733 900
État au 31.12.2021	**3 447 000**	**42 657 400**	**46 104 400**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	4 074 900	4 074 900

Dissolution et utilisation de réserves en 2021
Au cours de l'année 2021, des réserves affectées à hauteur de 6,7 millions ont été dissoutes. Sur ce montant, 4 879 300 francs ont été utilisés pour divers sous-projets du programme «FMÜ». Des réserves affectées de 816 500 francs constituées au cours d'exercices précédents ont en outre été dissoutes pour le remplacement de l'actuelle interface de communication (pilote FortiNet, 464 700 fr.), pour le développement du portail SSO du DFJP (125 500 fr.), pour les acquisitions de remplacement de CATE (outil de gestion des serveurs et des CC, 100 000 fr.), pour le remplacement des serveurs mandataires Bluecoat (86 300 fr.) et pour les travaux de finalisation du centre de calcul CAMPUS à Frauenfeld (40 000 fr.). Parallèlement, des réserves affectées de 1 038 100 francs issues de divers projets d'années antérieures ont été dissoutes car elles n'étaient plus nécessaires.

État des réserves
Le CSI-DFJP dispose de réserves générales qui peuvent être utilisées pour financer un besoin en ressources supplémentaires en lien avec son mandat de base. Ces fonds lui garantissent une certaine latitude pour adopter une approche agile.

Les réserves affectées existantes (42,7 mio) concernent principalement des projets du programme «FMÜ» (42,3 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves
En raison d'une redéfinition des priorités et de retards dans divers projets, la constitution de réserves affectées à hauteur de 4 074 900 francs est sollicitée:

— IKT-ProgFMÜ-P2020 3 230 500 francs
L'ISS doit être remplacé par un composant de dernière génération, modulable, pour la surveillance en temps réel (FLICC). La mise en œuvre de FLICC a pris du retard en raison d'une pénurie de personnel au Service SCPT. Les activités prévues seront menées à bien en 2022.

— Projet KNOX 346 800 francs
Il est apparu, au milieu de 2021 déjà, que les problèmes mondiaux d'approvisionnement de matériel informatique causés par la pandémie ne permettraient pas de se procurer pour la fin de l'année les composants pour les systèmes indispensables pour le projet KNOX (mise en place pour fedpol d'une plateforme combinée IaaS/PaaS en tant que solution autonome, y compris fonction de sauvegarde). Diverses acquisitions partielles ne pourront par conséquent être effectuées qu'en 2022.

— Projet nouvel outil de gestion des droits d'accès 226 600 francs
En raison de problèmes d'approvisionnement et d'une pénurie de ressources, plusieurs composants arrivés au terme de leur cycle de vie n'ont pas pu être remplacés dans le délai, en soi déjà serré, fixé à la fin de 2021. Différentes livraisons de matériel sont reportées à 2022.

— Acquisitions de remplacement pour l'environnement de développement 171 000 francs
Sur le nouveau site de Zollikofen, en service depuis la fin novembre 2021, les postes de travail ne sont pas personnels. Les adaptations techniques nécessaires dans l'environnement de développement se sont révélées plus complexes que prévu. Les investissements budgétisés pour les acquisitions de remplacement en 2021 ne pourront être opérés qu'en 2022, c'est-à-dire une fois le nouveau mode de travail se sera établi et que les besoins effectifs pourront être évalués.

— Extension PaaS 100 000 francs
L'acquisition des licences supplémentaires nécessaires n'a pas pu se faire comme prévu en 2021. En raison de retards à l'OFCL, des licences et des prestations pourtant déjà adjugées ne pourront être fournies qu'en 2022.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

5

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1 460,1**	**1 494,4**	**1 582,6**	**122,5**	**8,4**
Recettes d'investissement	**10,8**	**18,8**	**6,6**	**-4,2**	**-39,0**
Charges	**8 021,6**	**7 751,1**	**7 608,9**	**-412,7**	**-5,1**
Charges propres	7 758,7	7 299,9	7 115,1	-643,7	-8,3
Charges de transfert	262,8	451,2	493,8	231,0	87,9
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	951,2
Dépenses d'investissement	**1 219,3**	**1 422,5**	**880,7**	**-338,6**	**-27,8**
Revenus et recettes extraordinaires	**44,9**	**20,0**	**86,4**	**41,5**	**92,5**
Charges et dépenses extraordinaires	**766,7**	**1 628,5**	**1 138,3**	**371,5**	**48,5**

CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

Parts en %

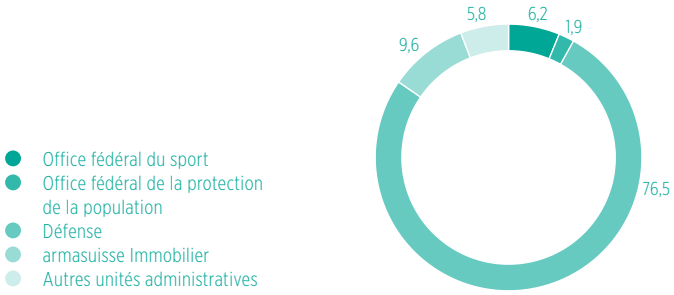

CATÉGORIES DE CHARGES (C 2021)

Parts en %

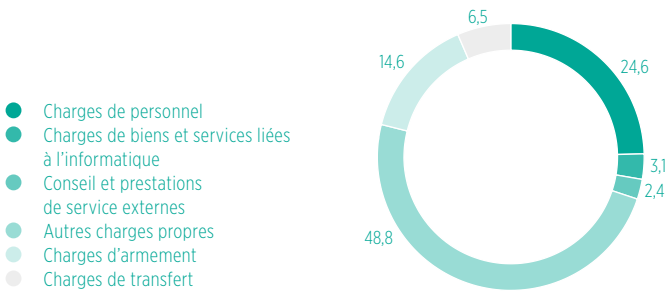

CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2021)

mio de CHF/nombre EPT		Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Dép. fédéral défense, protection de la population et sports		**7 115**	**1 874**	**12 215**	**233**	**184**	**494**
500	Secrétariat général du DDPS	94	55	304	19	7	4
502	Autorité de surveillance indépendante des activités de rens.	2	2	9	0	0	–
503	Service de renseignement de la Confédération	88	65	375	2	–	18
504	Office fédéral du sport	115	60	416	10	9	387
506	Office fédéral de la protection de la population	133	50	291	19	4	21
525	Défense	5 657	1 437	9 648	156	142	50
540	Office fédéral de l'armement armasuisse	124	92	502	11	3	–
542	armasuisse Sciences et technologies	42	21	120	1	5	–
543	armasuisse Immobilier	775	40	232	2	4	–
570	Office fédéral de topographie swisstopo	84	53	318	12	9	14

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant du département
— Soutien et conseil à la cheffe du département dans les domaines politiques et juridiques ainsi que dans les questions d'ordre opérationnel et la communication
— Pilotage et coordination des ressources du département
— Défense des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

PROJETS 2021

— Air 2030: choix du type du nouvel avion de combat et du nouveau système de défense sol-air de longue portée
— Assainissement du site de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz: planification de l'évacuation
— Programme de dissociation des activités informatiques de base au DDPS: fin de la dissociation concernant la bureautique (BURAUT) et la téléphonie (UCC) des unités administratives SG-DDPS, SRC et OFPP

COMMENTAIRE SUR L'ÉTAT DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1,1**	**1,2**	**1,2**	**0,1**	**4,7**
Charges	**684,0**	**105,8**	**98,9**	**-585,1**	**-85,5**
Charges propres	679,5	101,3	94,4	-585,1	-86,1
Charges de transfert	4,4	4,6	4,4	0,0	0,2
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent en majeure partie des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi que de la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité. Ils sont légèrement plus élevés que pour l'exercice précédent.

Les charges propres constituent environ 96 % des charges totales du SG-DDPS. Elles comprennent les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) et les crédits ponctuels pour les risques non assurés (accidents de véhicules à moteur), pour le pool départemental de ressources et pour la réduction des risques à Mitholz. La différence notable par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par la constitution, dans le compte 2020, de provisions à raison de 590 millions pour l'évacuation des munitions à Mitholz. Seules les contributions à la promotion civile de la paix appartiennent au domaine des transferts, en particulier les subventions au Center for Security Studies (CSS) de l'école polytechnique fédérale (EPF) de Zurich, qui constituent environ 4 % des charges totales.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition de la cheffe du département les informations requises pour la conduite des affaires, la soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la transmission de l'information ainsi que la communication au sein du département. Il organise et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités menées en collaboration avec les autres départements et le Conseil fédéral soient coordonnées. Il agit sur la conduite des affaires de RUAG et de skyguide, dont la Confédération est propriétaire, et soutient la cheffe du département dans tous les domaines liés à la politique de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,5	0,6	0,0	2,9
Charges et dépenses d'investissement	85,7	93,7	90,0	-3,6	-3,9

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement sont légèrement plus élevés que budgété.

Les charges se répartissent en 54,6 millions pour les charges de personnel (61 %) et 35,4 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation (39 %). La réduction des charges a majoritairement concerné les charges de conseil (– 2,7 mio), ainsi que des autres charges de biens et services (– 2 mio). Au contraire, les charges de biens et services liées à l'informatique ont été plus élevées que prévu (+ 1,7 mio).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
– Évaluation de la qualité des prestations de coordination et des processus de pilotage des ressources par les UA (enquête bisannuelle) (échelle 1 à 5)	3,8	–	–
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement			
– Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**1 146**	**1 172**	**1 780**	**608**	**51,9**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	494	541	556	16	2,9
Postes ponctuels						
E102.0109	Risques non assurés	653	631	1 224	593	93,9
Charges / Dépenses		**683 981**	**105 824**	**99 464**	**-6 360**	**-6,0**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	85 668	93 688	90 042	-3 646	-3,9
	Transfert de crédits		*-185*			
	Cession		*7 347*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*570*			
Crédits ponctuels						
A202.0103	Risques non assurés	3 875	7 586	4 977	-2 609	-34,4
A202.0104	Pool départemental des ressources	–	–	–	–	–
	Transfert de crédits		*35*			
	Cession		*-9 340*			
A202.0183	Réduction des risques à Mitholz	590 000	–	–	–	–
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources						
A231.0104	Contributions à la promotion de la paix	4 438	4 550	4 445	-105	-2,3

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**493 701**	**540 800**	**556 329**	**15 529**	**2,9**

Ce poste englobe la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité (0,4 mio), les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs ainsi que divers remboursements découlant d'exercices précédents.

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*); O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS; RS *172.045.103*).

E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**652 573**	**631 000**	**1 223 790**	**592 790**	**93,9**
avec incidences financières	*652 573*	*631 000*	*643 790*	*12 790*	*2,0*
sans incidences financières	–	–	*580 000*	*580 000*	–

Le SG-DDPS comptabilise dans ce poste les revenus provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur, ainsi que les dommages aux tiers causés par la troupe.

Du fait des estimations actuelles pour les sinistres en cours, des provisions à raison de 580 000 francs ont pu être dissoutes, ce qui s'est traduit par les revenus sans incidences financières correspondants.

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*), art. 39.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**85 667 834**	**93 687 800**	**90 041 675**	**-3 646 125**	**-3,9**
dont mutations de crédits		*7 732 200*			
avec incidences financières	*65 100 589*	*75 779 300*	*68 229 445*	*-7 549 855*	*-10,0*
sans incidences financières	*483 805*	*15 000*	*25 346*	*10 346*	*69,0*
Imputation des prestations	*20 083 440*	*17 893 500*	*21 786 884*	*3 893 384*	*21,8*
Charges de personnel	53 326 731	55 206 400	54 616 169	-590 231	-1,1
dont location de services	*111 625*	*–*	*116 080*	*116 080*	*–*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	32 328 571	38 466 400	35 414 386	-3 052 014	-7,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*17 039 837*	*17 438 600*	*19 111 446*	*1 672 846*	*9,6*
dont charges de conseil	*5 558 492*	*8 596 100*	*5 911 235*	*-2 684 865*	*-31,2*
Charges d'amortissement	12 532	15 000	11 120	-3 880	-25,9
Postes à plein temps (Ø)	297	297	304	7	2,4

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont reculé de 0,6 million par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique d'une part par des postes temporairement vacants, d'autre part par le fait que toutes les formations prévues n'ont pas pu être accomplies. Il a été nécessaire de recourir à la location de services bien que cela n'ait pas été budgété (+ 0,1 mio). L'Office de l'auditeur en chef et le service d'enregistrement ont dû avoir recours à un soutien temporaire. La différence moyenne de 7 EPT par rapport à la planification s'explique comme suit: un tel écart peut apparaître lorsque les collaborateurs partant à la retraite sont remplacés par de nouveaux collaborateurs dont le salaire initial est moins élevé.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les quelque 19,1 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* se répartissent entre 11,1 millions pour des projets et 8 millions pour l'exploitation. En 2021, les efforts se sont concentrés sur les mêmes projets informatiques que l'année précédente, à savoir le programme de dissociation des activités informatiques au DDPS, le programme GENOVA DDPS et SG-DDPS, et le projet SCHAMIS Plus du Centre de dommages du DDPS. Un montant de 1,7 million a été nécessaire en plus des fonds octroyés en raison de charges non inscrites au budget pour les projets de dissociation des activités informatiques au DDPS et SCHAMIS Plus. Ces charges ont été compensées au sein du SG-DDPS.

Les *charges de conseil* s'élèvent à 5,9 millions et ont été utilisées comme suit lors de l'exercice sous revue: 2,3 millions au profit du domaine Territoire et environnement (charges IP) pour des activités de conseil fournies par l'OFPP et armasuisse Immobilier ainsi qu'environ 1 million en lien avec l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz, l'assainissement de sites contaminés et le rapport sur la durabilité au DDPS. De plus, un montant de 1,4 million a été utilisé pour des consultations juridiques et 1,2 million pour des projets de moindre ampleur. Les charges de conseil sont inférieures de 2,7 millions au montant budgété. Les ressources allouées à des prestations de conseil au profit de la direction du DDPS n'ont pas été entièrement épuisées (– 2,3 mio). Les besoins ont aussi été moindres pour le domaine de la cyberdéfense (– 0,2 mio), Territoire et environnement (– 0,1 mio) et le projet de dissociation des activités de RUAG (– 0,1 mio).

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont inférieures de 2 millions aux valeurs inscrites au budget, car les charges prévues pour les frais (– 0,7 mio), le matériel de bureau, les publications et les livres (– 0,6 mio), les loyers (– 0,5 mio), d'autres prestations IP telles que les géodonnées (– 0,3 mio) et diverses charges (– 0,3 mio) ont été moindres que prévu. Le recul des charges pour les frais s'explique notamment par le fait qu'en raison de la pandémie de COVID-19, la plupart des manifestations et des voyages a été annulée. Les charges supplémentaires pour des prestations externes (+ 0,4 mio) sont dues au projet d'évacuation des munitions à Mitholz.

Mutations de crédits

— Cessions (+ 7,3 mio): 3 millions de la Chancellerie fédérale (TNI Confédération) pour soutenir le programme de dissociation des activités informatiques au DDPS; 675 000 francs de l'OFPER pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire, 261 300 francs pour les stagiaires, 79 100 francs pour les apprentis et 56 000 francs pour l'intégration professionnelle; 2,7 millions du pool départemental des ressources (SG-DDPS) pour soutenir le programme de dissociation des activités informatiques au DDPS, 468 600 francs pour créer deux postes liés au projet d'évacuation des munitions à Mitholz, ainsi que 107 200 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.

— Transferts de crédits (– 0,2 mio): 131 000 francs à l'OFPER pour le recours à des assistants informatiques et la formation dans le cadre du programme de dissociation des activités informatiques au DDPS, 24 000 francs à la Chancellerie fédérale pour le développement de la méthode de modélisation de la Confédération, 20 000 francs à l'Office fédéral de la statistique pour la mise en place du réseau de compétences et 10 000 francs aux Archives fédérales pour la numérisation du dossier concernant Mitholz.
— Dépassement de crédit (+ 0,6 mio): utilisation de réserves affectées à hauteur de 570 000 francs pour le programme GENOVA DDPS et SG-DDPS.

Remarque
Crédit d'engagement liquidé pour le programme «GENOVA, 2e étape DDPS» (V0264.06), voir tome 1, ch. C 11.

A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**3 875 173**	**7 586 000**	**4 977 088**	**-2 608 912**	**-34,4**
avec incidences financières	*3 875 173*	*7 586 000*	*4 477 088*	*-3 108 912*	*-41,0*
sans incidences financières	*–*	*–*	*500 000*	*500 000*	*–*

Ce crédit concerne les charges liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. blindés, bateaux et bicyclettes). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur.

La baisse des charges de 2,6 millions s'explique par une diminution des paiements liée à la baisse des accidents de véhicules à moteur (dommages aux biens et aux personnes) et des dommages à des tiers causés par la troupe, deux postes difficiles à planifier (– 3,1 mio). Par ailleurs, les provisions à court terme ont dû être revues à la hausse (+ 0,5 mio).

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*), art. 39.

A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
dont mutations de crédits		*-9 304 900*			

Le montant inscrit au budget s'est élevé à 9,3 millions: 3 millions pour les charges de personnel et 6,3 millions pour les charges de biens et services liées à l'informatique. Les ressources ont été complètement cédées, majoritairement aux unités administratives du DDPS.

Mutations de crédits
— Cessions (+ 2,3 mio): 2,3 millions de l'OFPER pour l'accueil extrafamilial des enfants.
— Cessions (– 11,6 mio): charges de personnel (– 5,3 mio): 2,4 millions à la Défense pour financer des besoins supplémentaires en ressources personnelles, 2,3 millions aux unités administratives du DDPS pour l'accueil extrafamilial des enfants, 468 600 francs au SG-DDPS pour deux postes liés au projet d'évacuation des munitions à Mitholz, ainsi que 187 900 francs à l'OFSPO pour un poste en lien avec des tâches supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19; informatique (– 6,3 mio): 2,7 millions au SG-DDPS pour soutenir le programme de dissociation des activités informatiques au DDPS, 2,5 millions à l'OFCL pour soutenir le programme SUPERB (part des offices civils du DDPS) et 1 million à swisstopo pour participer aux coûts d'utilisation des services en nuage.
— Transfert de crédit de 35 000 francs du SG-DFF (retour d'un poste cyber).

A202.0183 RÉDUCTION DES RISQUES À MITHOLZ

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	**590 000 000**	**–**	**–**	**–**	**–**

Des réserves pour la réduction des risques à Mitholz ont été constituées pour la première fois lors de la clôture des comptes 2020. Compte tenu de l'évaluation effectuée à la fin de l'année 2021, elles n'ont pas été modifiées.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	7 870 000	7 870 000
Dissolution/utilisation	–	-570 000	-570 000
État au 31.12.2021	**–**	**7 300 000**	**7 300 000**

En 2021, des réserves affectées à hauteur de 570 000 francs ont été utilisées pour le programme GENOVA DDPS et SG-DDPS. Aucune constitution de réserves n'est demandée dans le cadre de la clôture des comptes 2021.

État des réserves
Les réserves affectées existantes (7,3 mio) bénéficient aux projets de dissociation des activités informatiques au DDPS (6,2 mio) et SCHAMIS Plus (1,1 mio).

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**4 438 298**	**4 550 000**	**4 445 319**	**-104 681**	**-2,3**

Le principal bénéficiaire de subventions (4,1 mio) est le CSS de l'EPF de Zurich pour sa contribution aux débats sur la politique de sécurité, ses recherches et ses formations dans ce domaine, en Suisse comme à l'étranger. Une faible part des ressources (0,4 mio) est par ailleurs utilisée pour des projets de coopération relatifs à la promotion civile de la paix. Il s'agit de contributions financières à des projets qui servent la sécurité et la stabilité sous l'angle des intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité. Parmi les projets principaux figure la poursuite du soutien financier à la présence multinationale aux frontières israélo-égyptienne et palestino-égyptienne dans la péninsule du Sinaï. En raison de la pandémie de COVID-19, les besoins ont diminué de 0,1 million, certaines demandes n'ayant pu être déposées dans les délais.

Bases légales
LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS *193.9*), art. 4.

Remarque
Crédit d'engagement «Promotion de la paix 2020–2023» (V0111.04), voir tome 1, ch. C 12.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Surveillance des activités de renseignement au DDPS et des services de renseignement cantonaux
— Élaboration de rapports destinés au public

PROJETS 2021

— Solution informatique pour l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens): évaluation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Solution informatique pour l'AS-Rens: l'évaluation d'une solution informatique sûre et indépendante, en corrélation avec d'autres projets informatiques (par ex. centres de calcul), est terminée et n'a, pour l'heure, pas permis de trouver une autre option valable.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,0**	**–**	**0,0**	**0,0**	**-15,2**
Charges	**2,0**	**2,4**	**2,1**	**0,1**	**3,6**
Charges propres	2,0	2,4	2,1	0,1	3,6
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

L'AS-Rens surveille les activités du Service de renseignement de la Confédération, du Service de renseignement de l'armée, des autorités cantonales d'exécution ainsi que de tiers mandatés et d'autres entités. Elle contrôle la légalité, l'adéquation et l'efficacité de ces activités de renseignement. Elle coordonne son activité de surveillance avec les organes de surveillance parlementaire (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres organes de surveillance de la Confédération (Contrôle fédéral des finances, organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, préposé à la protection des données et à la transparence) et des cantons. L'AS-Rens est habilitée à aider les autorités cantonales de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches. Bien que rattachée au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) sur le plan administratif, elle exerce sa fonction en toute indépendance, sans être liée par des instructions. Elle informe le DDPS de ses activités dans un rapport annuel, qui est publié au premier trimestre de l'année suivante.

Ses charges sont exclusivement des charges propres et concernent principalement le personnel.

En 2021, l'AS-Rens s'est concentrée sur son activité principale, qui découle de son mandat légal de vérification. Elle a pu poursuivre pour l'essentiel son travail malgré la pandémie de COVID-19 et publiera, fin mars 2022, son rapport d'activités 2021.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**13**	**–**	**10**	**10**	**–**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	13	–	10	10	–
Charges / Dépenses		**2 052**	**2 370**	**2 124**	**-246**	**-10,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 052	2 370	2 124	-246	-10,4
	Cession		*33*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**12 726**	**–**	**10 233**	**10 233**	**–**
avec incidences financières	*517*	*–*	*438*	*438*	*–*
sans incidences financières	*12 209*	*–*	*9 795*	*9 795*	*–*

L'AS-Rens n'inscrit aucun revenu au budget. Le total de 10 233 francs correspond à la réduction des provisions pour vacances et heures supplémentaires (9795 fr.) et au remboursement de la taxe sur le CO_2 (438 fr.).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**2 052 267**	**2 370 000**	**2 124 303**	**-245 697**	**-10,4**
dont mutations de crédits		*32 500*			
avec incidences financières	*1 884 238*	*2 129 100*	*1 963 473*	*-165 627*	*-7,8*
Imputation des prestations	*168 030*	*240 900*	*160 830*	*-80 070*	*-33,2*
Charges de personnel	1 867 562	1 945 100	1 933 917	-11 183	-0,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	184 705	424 900	190 386	-234 514	-55,2
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*43 430*	*166 300*	*36 230*	*-130 070*	*-78,2*
dont charges de conseil	*–*	*30 000*	*–*	*-30 000*	*-100,0*
Postes à plein temps (Ø)	9	10	9	-1	-10,0

Charges de personnel et équivalents plein temps
Les charges sont inférieures aux prévisions (- 11 000 fr. env.), certains postes étant temporairement vacants.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les moyens alloués aux *charges de biens et services liées à l'informatique* n'ont été que partiellement utilisés et sont inférieurs au montant budgétisé de près de 130 000 francs. La réalisation d'une solution informatique sûre et indépendante doit encore être repoussée. La solution privilégiée, incluant la collaboration de la Base d'aide au commandement (BAC; groupement Défense), ne peut pas être réalisée pour l'instant.

Les moyens alloués aux *charges de conseil* n'ont pas été utilisés, aucune prestation de conseil n'ayant été nécessaire en 2021 dans le cadre des activités d'inspection.

Près de 75 000 francs des moyens alloués aux autres charges de biens et services et charges d'exploitation n'ont pas été utilisés. Des événements et des voyages ont en effet dû être annulés en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, le matériel de bureau et les prestations externes ont donné lieu à des soldes de crédit mineurs.

Mutations de crédit
— Cession de 32 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour la compensation des effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire (cotisations supplémentaires à la caisse de pensions).

Aperçu des réserves
L'AS-Rens ne dispose d'aucune réserve.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Recherche d'informations à l'aide de moyens de renseignement
— Évaluation et appréciation des renseignements collectés et diffusion des connaissances acquises aux bénéficiaires de prestations
— Renforcement de la sécurité en Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

PROJETS 2021

— Loi sur le renseignement (LRens): révision

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La révision en cours de la LRens doit intégrer les directives du Conseil fédéral, mais aussi et en particulier les recommandations de l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement et d'autres autorités externes. Il s'agit également de tenir compte des exigences de la Délégation des commissions de gestion (DélCdG) à propos du traitement des données. C'est pourquoi le 26.8.2020, le Conseil fédéral avait prolongé le mandat du DDPS consistant à préparer le projet qu'il doit mettre en consultation jusqu'à la fin de 2021. Cependant, des divergences sont apparues lors de la consultation des offices; la DélCdG, en particulier, a demandé des modifications substantielles concernant la régulation des autorités chargées de surveiller les activités de renseignement. Pour cette raison, le DDPS a dû repousser l'ouverture de la procédure au premier semestre 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,0**	**-12,5**
Charges	**103,5**	**108,4**	**105,8**	**2,4**	**2,3**
Charges propres	85,7	90,4	87,8	2,1	2,5
Charges de transfert	17,8	18,0	18,0	0,3	1,4
Dépenses d'investissement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni explications ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement du SRC est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement, mandatés à cet effet (Autorité indépendante de surveillance des activités de renseignement, organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Contrôle fédéral des finances, Délégation des commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales). De même, aucune information n'est présentée sur les objectifs ou sur les résultats.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**75**	**111**	**66**	**-45**	**-40,7**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	75	111	66	-45	-40,7
Charges / Dépenses		**103 450**	**108 415**	**105 804**	**-2 611**	**-2,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	85 700	90 415	87 804	-2 611	-2,9
	Transfert de crédits		*-5 275*			
	Cession		*719*			
Domaine des transferts						
Non affecté						
A231.0105	Services de renseignement cantonaux	17 750	18 000	18 000	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	75 284	111 100	65 852	-45 248	-40,7

Bases légales

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS *172.058.41*), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**85 700 413**	**90 414 600**	**87 804 095**	**-2 610 505**	**-2,9**
dont mutations de crédits		*-4 555 700*			
avec incidences financières	*77 054 211*	*81 627 900*	*80 310 733*	*-1 317 167*	*-1,6*
sans incidences financières	*345 330*	*–*	*-93 843*	*-93 843*	*–*
Imputation des prestations	*8 300 873*	*8 786 700*	*7 587 205*	*-1 199 495*	*-13,7*
Charges de personnel	61 930 302	64 928 500	64 892 334	-36 166	-0,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 770 111	25 486 100	22 911 761	-2 574 339	-10,1
Postes à plein temps (Ø)	357	393	375	-18	-4,6

Mutations de crédits

— Cessions (+ 0,7 mio) par l'Office fédéral du personnel, à savoir 452 100 francs pour les stagiaires des hautes écoles, 100 300 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire et 19 500 francs pour l'intégration professionnelle; 147 200 francs par le pool départemental des ressources pour l'accueil extrafamilial des enfants.

— Transferts de crédits (- 5,3 mio): 5,1 millions vers la Défense (couverture de besoins supplémentaires concernant les charges de personnel) et 174 800 francs vers le Secrétariat général du Département fédéral des finances (financement du poste cyber).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	400 000	400 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Vu le retard pris dans une acquisition de logiciels et de matériel informatique en lien avec une mesure de recherche soumise à autorisation (au sens de la LRens), la constitution d'une réserve affectée est demandée pour un montant de 0,4 million.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**17 750 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**0**	**0,0**

Indemnisation des prestations des cantons pour l'exécution des tâches de renseignement.

Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens; RS *121*), art. 85, al. 5. O du 16.8.2017 sur le renseignement (ORens; RS *121.1*), art. 6.

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
— Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
— Soutien du sport d'élite
— Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence et la corruption)

PROJETS 2021

— Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: mise en œuvre
— Remplacement de la Banque de données nationale pour le sport (BDNS): phase de déploiement
— Message «CISIN 5»: accompagnement du processus parlementaire
— Message «Grandes manifestations sportives»: accompagnement du processus parlementaire

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les jalons du plan d'action de la Confédération pour encourager le sport et du message concernant la CISIN 5 ont été franchis conformément au calendrier. Des retards ont été enregistrés dans les projets suivants:
Banque de données nationale pour le sport (BDNS): la préréception du système n'a pas encore pu avoir lieu faute d'un avancement suffisant dans le projet en raison de la pandémie (manque de personnel chez le fournisseur). Le déploiement du système et sa mise en service sont attendus pour la fin 2022. Les coûts sont conformes à la planification.
Message «Grandes manifestations sportives»: l'élaboration du message a dû être interrompue en raison d'un manque de ressources à l'Office fédéral du sport (OFSPO) lié à la situation sanitaire, et reportée à 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**18,0**	**24,8**	**32,1**	**14,1**	**78,1**
Recettes d'investissement	**0,0**	**–**	**0,0**	**0,0**	**-93,5**
Charges	**271,0**	**450,7**	**501,5**	**230,5**	**85,0**
Charges propres	111,8	120,9	114,9	3,1	2,8
Charges de transfert	159,2	329,8	386,6	227,4	142,8
Dépenses d'investissement	**7,9**	**349,7**	**85,4**	**77,5**	**981,8**
Revenus et recettes extraordinaires	**–**	**–**	**11,3**	**11,3**	**–**
Charges et dépenses extraordinaires	**139,5**	**–**	**–**	**-139,5**	**-100,0**

COMMENTAIRE

Les revenus réalisés par l'OFSPO dans son domaine propre en 2021 proviennent pour moitié environ (55 %) de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire dans les centres de sport de Macolin et de Tenero. Les 45 % restants proviennent des formations ainsi que des prestations de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM). Les revenus ont progressé de 14,1 millions par rapport à 2020 du fait d'effets uniques, résultant principalement de la dissolution de comptes de régularisation constitués pour les subventions (revenus sans incidences financières de 12 mio).

Les charges propres ont augmenté de 3,1 millions par rapport à 2020 compte tenu des charges liées à la pandémie (suivi des mesures COVID dans le domaine du sport). Les aides financières accordées dans le contexte de la crise sanitaire, d'un montant de 226,4 millions, apparaissent désormais dans les charges de transfert (année précédente: dépenses extraordinaires), ce qui explique l'écart marqué par rapport à l'année précédente. Les dépenses d'investissement incluent désormais les prêts COVID octroyés au cours de la période sous revue (80,5 mio).

Les revenus extraordinaires, qui atteignent 11,3 millions, sont constitués des remboursements de prêts COVID (7,4 mio) et d'aides financières COVID (3,9 mio).

Les charges sont composées à 23 % de charges propres et à 77 % de charges de transfert.

GP 1: HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORT

MANDAT DE BASE

La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) est une haute école spécialisée de la Confédération. Ses tâches et ses activités comprennent l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la fourniture de prestations. La HEFSM propose des études à plein temps dans les filières bachelor et master ainsi que des études à temps partiel dans des domaines spécialisés. Ses activités de recherche et de développement s'appuient sur des approches interdisciplinaires en sciences du sport et portent sur des questions à orientation pratique. Conformément au mandat global d'encouragement du sport qui incombe à l'OFSPO, le spectre des prestations scientifiques en matière de sport est large, puisque l'offre englobe les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation et du sport d'élite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	6,9	6,0	7,3	1,3	21,7
Charges et dépenses d'investissement	24,6	24,4	25,5	1,1	4,4

COMMENTAIRE

Les revenus de la HEFSM se composent en grande partie des compensations pour des prestations qu'elle a fournies dans le domaine du sport d'élite (par ex. diagnostic de la performance et soutien pour l'entraînement). Ces prestations n'ont guère été touchées par les restrictions liées à la pandémie. Le surcroît de revenus (+ 1,3 mio) et de charges (+ 1,1 mio), supérieurs aux montants budgétés, résultent de la forte demande dans les domaines du diagnostic de la performance et du soutien pour l'entraînement, en particulier de la part des fédérations, ainsi que de l'obtention et de l'utilisation de fonds de tiers.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Enseignement: La HEFSM veille à proposer une offre de formation de bonne qualité, axée sur la pratique, économiquement rentable et répondant à une large demande			
– Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	189	150	191
– Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (CHF, max.)	35 000	39 000	29 000
– Prestation de formation fournie par les enseignants de la HEFSM en faveur d'autres hautes écoles, en crédits ECTS (nombre, min.)	–	60	77
– Prestation de formation continue fournie par les enseignants de la HEFSM, en crédits ECTS (nombre, min.)	–	30	50
– Journées-participants dans les offres de formation et de formation continue relevant de la Formation des entraîneurs (nombre, min.)	–	2 700	3 021
– Conformité avec les standards de qualité du Conseil suisse d'accréditation (CSA) (oui/non)	oui	oui	oui
Recherche, développement et services: Les activités de recherche, de développement et de services de la HEFSM sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins			
– Projets R+D réalisés (nombre, min.)	36	20	40
– Congrès nationaux et internationaux (nombre, min.)	9	8	8
– Coopérations avec des organisations sportives, principalement des fédérations (nombre, min.)	10	10	10

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

MANDAT DE BASE

L'unité Sport des jeunes et des adultes mène des programmes visant à encourager le sport et l'activité physique. Elle veille en premier lieu à la mise en œuvre du programme «Jeunesse+Sport». Conformément au mandat légal, des mesures sont également élaborées pour développer et mettre en œuvre l'encouragement général du sport. Dans ce contexte, l'OFSPO dirige différents réseaux dans lesquels sont également intégrés les cantons, les communes et des partenaires privés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,7	1,9	1,9	0,0	-1,8
Charges et dépenses d'investissement	25,5	30,5	25,9	-4,6	-15,0

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations des cours payants (en particulier des frais de participation et des émoluments dus pour les moyens didactiques). Sous l'effet des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, de nombreux cours ont dû être reportés, proposés sous une forme hybride ou annulés. La formation et la formation continue (formation des cadres J+S et esa) a également été impactée. En outre, les amortissements ont été moins importants que prévu du fait des retards pris dans la mise en service d'une application informatique (refonte de la Banque de données nationale pour le sport). Il en résulte un solde de crédit de 4,6 millions au niveau des charges et des dépenses d'investissement.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Sport des jeunes et des adultes: L'OFSPO veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité et répondant à une large demande			
– Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, min.)	45 102	71 000	62 219
– Participants à la formation de moniteurs et d'experts esa (nombre, min.)	3 654	6 000	6 021
– Certification eduQua acquise (oui/non)	oui	oui	oui
Cours/camps dans le Sport des enfants et le Sport des jeunes: L'OFSPO veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement du sport selon les standards de qualité de J+S			
– Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, min.)	640 122	660 000	594 323
– Nombre d'enfants et de jeunes participant à J+S mesuré en pourcentage du groupe cible (%, min.)	46,7	48,1	43,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints en partie. Les écarts concernent les *participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S*, les *enfants et jeunes participants à J+S* et la *part de ces derniers par rapport à l'ensemble du groupe cible*. En raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, des cours et des camps J+S ainsi que des formations et formations continues (formation des cadres J+S) ont dû être annulés ou réalisés en groupes restreints et moyennant le respect de conditions supplémentaires. C'est pourquoi seuls deux objectifs ont pu être atteints.

GP 3: CENTRES NATIONAUX DE SPORT

MANDAT DE BASE

L'OFSPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous un même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation, recherche et développement (R&D), conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	9,5	16,9	11,1	-5,8	-34,5
Charges et dépenses d'investissement	68,7	69,5	66,2	-3,4	-4,9

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations pour l'hébergement, la restauration et l'utilisation des installations sportives. Le déficit de revenus enregistré par rapport au budget (- 5,8 mio) est dû aux fermetures (partielles) des centres de sport de Macolin et de Tenero pour cause de pandémie et, partant, à la réduction de leurs activités. Pour la même raison, un solde de crédit de 3,4 millions a en outre été enregistré au niveau des charges et des dépenses d'investissement par suite de la baisse des coûts liés aux marchandises et au matériel ainsi que du report de certaines acquisitions.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Centre national de sport de Macolin (CSM): L'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
– Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	–	8,0	–
– Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	162 554	315 000	162 780
– Occupation des chambres, taux d'occupation (%, min.)	51,2	57,0	49,2
– Unités de restauration (nombre, min.)	123 632	220 000	150 344
– Taux de couverture des coûts (%, min.)	17	24	18
Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST): L'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
– Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	–	8,0	–
– Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	189 510	400 000	269 613
– Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (%, min.)	42,0	60,0	55,6
– Occupation du camping, taux d'occupation (%, min.)	18,6	65,0	36,7
– Unités de restauration (nombre, min.)	130 324	330 000	237 776
– Taux de couverture des coûts (%, min.)	14	29	19

COMMENTAIRE

Les objectifs n'ont pas été atteints. À la suite des mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, de nombreuses manifestations ont dû être annulées ou n'ont pu se dérouler qu'avec un cercle restreint de participants. Les infrastructures n'ont de ce fait pas pu être exploitées comme prévu. Par ailleurs, compte tenu des restrictions sanitaires, l'OFSPO a renoncé à réaliser l'habituel sondage auprès de la clientèle.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**18 287**	**24 800**	**46 737**	**21 937**	**88,5**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	18 087	24 800	20 222	-4 578	-18,5
Domaine des transferts						
Remboursement de contributions et indemnités						
E130.0112	Remboursements fédérations sportives et autres organisations	–	–	3 235	3 235	–
Autres revenus et désinvestissements						
E150.0115	Remboursements, manifestations sportives internationales	200	–	–	–	–
E150.0117	Dissolution régularisation, subventions	–	–	12 000	12 000	–
Transactions extraordinaires						
E190.0107	COVID: remboursement de prêts	–	–	400	400	–
E190.0112	COVID: remboursement de prêts SFL/SIHF	–	–	6 980	6 980	–
E190.0115	COVID: remboursement aides financières	–	–	3 900	3 900	–
Charges / Dépenses		**418 575**	**800 416**	**590 175**	**-210 241**	**-26,3**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	118 720	124 466	117 581	-6 885	-5,5
	Transfert de crédits		*480*			
	Cession		*1 533*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*4 980*			
Domaine des transferts						
GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement						
A231.0106	Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	753	1 366	1 360	-6	-0,4
A231.0107	Sport à l'école	461	490	482	-8	-1,5
A231.0108	Fédérations sportives et autres organisations	41 378	41 580	41 239	-341	-0,8
A231.0109	Manifestations sportives internationales	11 824	5 980	5 479	-501	-8,4
A231.0112	Activités J+S et formation des cadres	103 968	113 980	112 552	-1 428	-1,3
A231.0412	COVID: aides financières	–	150 000	149 898	-102	-0,1
	Supplément		*50 000*			
A235.0113	COVID: prêts SFL/SIHF	–	329 654	156 983	-172 671	-52,4
	Report de crédits		*154 654*			
A236.0100	Installations sportives d'importance nationale	1 000	16 450	2 300	-14 150	-86,0
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	1 000	16 450	2 300	-14 150	-86,0
Transactions extraordinaires						
A290.0102	COVID: prêts	9 440	–	–	–	–
A290.0103	COVID: aides financières	99 856	–	–	–	–
A290.0123	COVID: prêts SFL/SIHF	20 346	–	–	–	–
A290.0138	COVID: réévaluation de prêts	9 829	–	–	–	–

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**18 087 484**	**24 800 000**	**20 222 410**	**-4 577 590**	**-18,5**
avec incidences financières	*18 070 272*	*24 800 000*	*20 455 233*	*-4 344 767*	*-17,5*
sans incidences financières	*17 212*	*–*	*-232 823*	*-232 823*	*–*

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPO reposent sur les écolages, les taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la HEFSM, les revenus provenant des services, notamment ceux du Swiss Olympic Medical Center, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire. En raison de la pandémie, les revenus de fonctionnement ont été inférieurs de 4,6 millions aux prévisions budgétaires. Ce déficit est principalement dû aux fermetures (partielles) des centres de sport de Macolin et de Tenero pour cause de pandémie et, partant, à la réduction de leurs activités.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 29. O du 15.11.2017 sur les émoluments de l'Office fédéral du sport (OEmol-OFSPO; RS *415.013*), art. 3.

E130.0112 REMBOURSEMENTS FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**–**	**3 234 657**	**3 234 657**	**–**

Depuis 2020, la Confédération peut, en vertu de la loi sur l'encouragement du sport, soutenir les entraînements et les compétitions ayant lieu dans des installations CISIN à hauteur de 10 millions chaque année (voir motion 18.4150 Engler). Les subventions sont versées aux fédérations par l'intermédiaire de Swiss Olympic. Les moyens non utilisés reviennent à la Confédération.

En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs fédérations ou sports n'ont pas pu utiliser les subventions reçues dans la mesure prévue. Swiss Olympic a ainsi demandé le remboursement des sommes non utilisées (3,2 mio) aux fédérations concernées avant de les reverser à la Confédération.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 4. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS *415.01*), art. 41, al. 3, let. e.

E150.0117 DISSOLUTION RÉGULARISATION, SUBVENTIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	**–**	**–**	**12 000 000**	**12 000 000**	**–**

La Confédération subventionne les activités J+S et la formation des cadres. Dans la mesure où de nombreuses activités sont organisées non pas par année civile mais par année scolaire et concernent dès lors deux exercices comptables, des passifs de régularisation ont été constitués dans le cadre de l'introduction au 1.1.2007 du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC). Après réexamen de la situation, il est apparu qu'il n'y avait plus lieu de recourir à un compte de régularisation. Celui-ci a donc été dissous fin 2021 sans incidence sur le compte de résultats.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 11, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS *415.01*).

Remarques

Voir A231.0112 Activités J+S et formation des cadres

E190.0107 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	–	400 000	400 000	–

Durant la période allant du 21.3. au 20.9.2020, la Confédération a, dans le cadre d'un train d'aides d'urgence, octroyé des prêts pour parer aux menaces d'insolvabilité et ainsi atténuer les conséquences des restrictions induites par la pandémie (9,4 mio). Les bénéficiaires de ces aides financières étaient des organisations qui entretiennent une équipe évoluant dans une ligue relevant principalement du sport professionnel ou des organisations qui réalisent des compétitions relevant principalement du sport d'élite professionnel et qui dépendent pour cela dans une large mesure de la collaboration de bénévoles. Le remboursement des prêts s'échelonne de 2021 à 2025.

Bases légales
Cst. du 18.4.1999 (RS *101.0*), art. 185, al. 3. LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (RS *415.021*). O COVID-19 du 20.3.2020 sport (RS *415.021*), art. 3.

Remarques
Voir A290.0102 COVID: Prêts

E190.0112 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS SFL/SIHF

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	–	6 980 300	6 980 300	–

Depuis le 5.11.2020, la Confédération a octroyé des prêts aux clubs de basketball, hockey sur glace, football, handball, unihockey et volleyball dont une équipe évolue en ligue professionnelle ou semi-professionnelle afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus. Depuis le 19.12.2020, l'octroi de prêts à ces clubs s'effectue subsidiairement à l'octroi de contributions à fonds perdu.

Bases légales
LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 13. O COVID-19 du 4.11.2020 sports d'équipe (RS *415.022*). O COVID-19 du 18.12.2020 sports d'équipe (RS *415.022*), art. 11 à 15.

Remarques
Voir A290.0123 et A235.0113 COVID: prêts SFL/SIHF

E190.0115 COVID: REMBOURSEMENT AIDES FINANCIÈRES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	–	–	3 900 000	3 900 000	–

Afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, la Confédération a versé des aides financières à Swiss Olympic destinées à soutenir les structures du sport populaire et du sport d'élite ainsi que la relève dans le sport de compétition (mesures de stabilisation). Swiss Olympic a distribué ces fonds aux clubs, organisations et associations concernés via les fédérations sportives nationales. Les moyens non utilisés reviennent à la Confédération.

96,7 millions ont été mis à la disposition de Swiss Olympic dans le cadre des mesures de stabilisation en 2020, dont 3,9 millions n'ont pas été utilisés et ont été remboursés à la Confédération.

Bases légales
LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 4, al. 1.

Remarques
Voir A290.0103 resp. A235.0113 COVID: aides financières

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**118 720 045**	**124 465 700**	**117 580 591**	**-6 885 109**	**-5,5**
dont mutations de crédits		*6 993 400*			
avec incidences financières	*82 566 099*	*84 162 200*	*82 700 302*	*-1 461 898*	*-1,7*
sans incidences financières	*2 117 979*	*5 550 000*	*1 515 939*	*-4 034 061*	*-72,7*
Imputation des prestations	*34 035 967*	*34 753 500*	*33 364 350*	*-1 389 150*	*-4,0*
Charges de personnel	59 282 954	59 889 800	59 703 590	-186 210	-0,3
dont location de services	*230 822*	*500 000*	*279 444*	*-220 556*	*-44,1*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	50 825 848	55 423 400	53 795 103	-1 628 297	-2,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*11 199 131*	*10 790 500*	*10 052 815*	*-737 685*	*-6,8*
dont charges de conseil	*27 533*	*80 000*	*60 056*	*-19 944*	*-24,9*
Charges d'amortissement	1 719 742	5 550 000	1 515 939	-4 034 061	-72,7
Dépenses d'investissement	6 891 501	3 602 500	2 565 959	-1 036 541	-28,8
Postes à plein temps (Ø)	417	417	416	-1	-0,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont été de 0,2 million inférieures au budget. La pandémie a réduit les besoins de location de service par rapport à ce qui était prévu au budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été moins élevées que prévu au budget (– 1,6 mio). Cet écart est pour l'essentiel imputable aux mesures prises par la Confédération pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Suite à la réduction des activités des centres de sport de Macolin et de Tenero, les besoins en marchandises et en matériel ont diminué. Dans le domaine du sport des jeunes et des adultes, l'annulation des cours et des camps des clubs, des fédérations sportives et des écoles s'est traduite par une baisse de charges de gestion du matériel de prêt J+S. Dans le même temps, la pandémie a entraîné des coûts supplémentaires, par ex. pour l'accompagnement externe des mesures dans le domaine du sport (+ 3,7 mio).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* se sont élevées à 10,1 millions et ont concerné, pour 70 %, l'exploitation des applications spécialisées en place et, pour 30 %, des projets. Les principaux projets informatiques menés en 2021 ont porté sur le remplacement de la Banque de données nationale pour le sport (BDNS) et sur SAKUBA, nouveau système qui fusionne et remplace les systèmes de gestion et de réservation de Macolin et de Tenero. Ces charges ont été moins importantes que prévu (– 0,7 mio) en raison du report de projets et de besoins de maintenance en baisse.

En 2021, les *charges de conseil* ont été faibles.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été plus faibles que prévu (– 4,0 mio) en raison de retards pris dans la mise en service d'applications informatiques (remplacement de la BDNS et de SAKUBA).

Dépenses d'investissement

En 2021, les investissements ont surtout concerné deux projets informatiques: le remplacement de la BDNS et de SAKUBA. Les dépenses en la matière ont été moins importantes que prévu (- 1 mio) en raison d'achats de remplacement non réalisés et de retards pris dans des projets d'acquisition (matériel de prêt J+S et remplacement d'une application spécialisée pour le domaine médical). C'est ainsi une somme de 0,4 million prévue au budget qui n'a pas été investie du fait de ces retards. La constitution de réserves affectées pour un montant correspondant est sollicitée.

Mutations de crédits

— Cessions (+ 1,5 mio): d'une part, par l'Office fédéral du personnel, à savoir 584 000 francs pour les apprentis, 442 000 francs pour les stagiaires des hautes écoles, 124 100 francs pour le versement de contributions à la caisse de pension destinées à compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire et 70 000 francs pour l'intégration professionnelle; d'autre part, par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 187 900 francs pour l'engagement d'une personne assumant les tâches supplémentaires liées à la situation sanitaire et 125 400 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
— Transfert de crédit (+ 0,5 mio) de l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour le projet de numérisation des médias didactiques J+S.
— Transfert de crédit (– 20 000 fr.) à l'Office fédéral de la statistique sous forme de contribution à l'enquête suisse sur la santé 2022.
— Dépassement de crédit (5 mio): utilisation de réserves affectées.

Remarques
Crédit d'engagement «Refonte de la banque de données nationale pour le sport (BDNS)» (V0290.00), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé pour le «Programme GENOVA, 2e étape DDPS» (V0264.10), voir tome 1, ch. C 11.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Haute école fédérale de sport		GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement		GP 3: Centres nationaux de sport	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	25	25	25	26	69	66
Charges de personnel	19	19	12	12	28	28
Charges de biens et services et charges d'exploitation	5	6	10	12	36	36
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*2*	*1*	*5*	*5*	*5*	*4*
dont charges de conseil	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	0	0	0	0	1	1
Dépenses d'investissement	0	0	3	1	4	1
Postes à plein temps (Ø)	116	117	71	73	230	226

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	3 030 091	14 930 800	17 960 891
Constitution à partir du compte 2020	–	680 000	680 000
Dissolution/utilisation	–	-5 360 000	-5 360 000
État au 31.12.2021	**3 030 091**	**10 250 800**	**13 280 891**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	400 000	400 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021
Au cours de l'année 2021, des réserves affectées à hauteur de 5 millions ont été utilisées. Ces moyens ont été employés essentiellement pour les projets informatiques relatifs à la BDNS et au système de gestion et de réservation SAKUBA, ainsi que pour divers projets d'acquisition (portant notamment sur des appareils médicaux et de sport et sur un véhicule d'exploitation). Des réserves non utilisées de 0,4 million ont été dissoutes.

État des réserves
Les réserves affectées existantes (10,3 mio) couvrent essentiellement les projets informatiques relatifs à la BDNS (4,9 mio) et à SAKUBA (1,9 mio). L'OFSPO dispose en outre de réserves générales de 3 millions.

Demande de constitution de nouvelles réserves
L'acquisition de matériel de prêt J+S ainsi que d'une application spécialisée dans le domaine médical n'a pas pu être réalisée conformément à la planification en raison de retards pris dans les projets et dans les achats. L'OFSPO demande dès lors la constitution de réserves affectées à hauteur de 0,4 million (0,2 mio pour chacun des postes).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**752 666**	**1 366 000**	**1 360 120**	**-5 880**	**-0,4**

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient d'une part des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut d'autre part soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement du sport. Les bénéficiaires de ces contributions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques et morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public.

Bases légales
LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 3 et 15.

A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**461 258**	**490 000**	**482 480**	**-7 520**	**-1,5**

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et la formation continue des enseignants qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de formation continue, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire.

Bases légales
LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 13, al. 1.

A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**41 377 560**	**41 580 000**	**41 239 162**	**-340 838**	**-0,8**

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient, avec ce crédit, en particulier l'association faîtière du sport suisse (Swiss Olympic). Elle met en œuvre, à l'aide de subventions versées aux agences antidopage (nationales et internationales), des mesures pour lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport. Elle prend en outre des mesures pour encourager un sport de compétition défendable sur le plan éthique et pour lutter contre les dérives du sport. Elle soutient enfin l'élaboration de bases, la validation de contrôles de sécurité et la vérification permanente des standards destinés à garantir la sécurité des offres dans le domaine des activités sportives à risque. Depuis 2020, elle apporte en plus son soutien aux entraînements et compétitions ayant lieu dans des installations CISIN (+ 10 mio; voir la motion 18.4150 Engler).

En raison de la pandémie, les fédérations sportives ont déployé moins de mesures d'encouragement ouvrant droit à des subventions, en particulier en ce qui concerne le soutien aux projets de développement des fédérations sportives ou de Swiss Olympic.

Bases légales
LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 4 et 19, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS *415.01*), art. 41, al. 3, let. e. LF du 17.12.201. 0 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS *935.91*), art. 17.

A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**11 823 609**	**5 980 000**	**5 479 269**	**-500 731**	**-8,4**

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais.

Plusieurs manifestations ont été soutenues conformément à la planification. Des subventions d'un montant total de 14 millions étaient ainsi prévues pour l'Universiade d'hiver 2021, dont une tranche de 4,5 millions et un versement final de 0,5 million pour l'année sous revue. Cet événement n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la pandémie, le versement final n'a pas été effectué. La subvention devrait être révoquée en 2022.

Bases légales
LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 17, al. 1.

Remarques
Crédit d'engagement «Universiade d'hiver Lucerne-Suisse centrale 2021» (V0316.02), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**103 968 440**	**113 980 000**	**112 552 115**	**-1 427 885**	**-1,3**

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de J+S pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et formation continue des moniteurs et monitrices, des coachs et des experts et expertes) assurée par les cantons, les communes et les organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles et autres organisations). La Confédération met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt.

Compte tenu des mesures prises par la Confédération pour lutter contre la propagation du coronavirus, un grand nombre d'activités J+S n'ont pas pu avoir lieu en 2021 ou ont dû être organisées de manière restreinte. C'est le cas en particulier des camps de sports de neige, qui ont dû être annulés au premier trimestre ainsi qu'en décembre 2021. Les activités J+S réalisées ont été malgré tout plus nombreuses en 2021 qu'en 2020 (28,5 mio d'heures-participants en 2021 contre 25,5 mio en 2020) mais encore en recul de 14 % par rapport à 2019, avant l'arrivée du COVID. En 2021, le nombre d'enfants et de jeunes ayant participé aux activités J+S a même été inférieur à celui enregistré en 2020 (594 323 enfants et jeunes, soit une baisse de 45 799).

Parallèlement, les subventions liées aux activités versées pour les cours et camps J+S ont été supérieures de 2,2 % à celles versées l'année précédente. Le niveau de 2019 n'a toutefois nettement pas été atteint (– 18,6 %). Afin de garantir aux organisateurs d'activités J+S (à l'exclusion des écoles, des communes et des cantons) des recettes importantes pour le maintien de leurs structures, le Conseil fédéral a décidé le 30.6.2021 de prolonger le soutien au travers de subventions spéciales qui leur sont accordées sur base de l'art. 23*a* de l'ordonnance sur l'encouragement du sport. En 2021, ces subventions spéciales se sont élevées à 27 millions, soit 7,7 millions de moins que l'année précédente.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 11, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport du (OESp; RS *415.01*), art. 23*a*.

A231.0412 COVID: AIDES FINANCIÈRES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**150 000 000**	**149 898 316**	**-101 684**	**-0,1**
dont mutations de crédits		*50 000 000*			

Afin de soutenir les structures du sport populaire et du sport d'élite ainsi que la relève dans le sport de compétition dans le contexte de la pandémie, la Confédération peut accorder des aides financières sous la forme de contributions à fonds perdu. Ces aides sont destinées aux associations, clubs et organisations sportives.

Les 150 millions prévus à cet effet ont été employés dans leur quasi-totalité. Ils ont été transférés à Swiss Olympic qui, sur mandat de la Confédération, en a assuré la répartition entre les fédérations sportives nationales, les fédérations de sport-handicap et les autres organisations concernées (notamment fédération de sport universitaire et associations de jeunesse, p. ex. pour les camps, le trekking, etc.) sur la base de leurs concepts de stabilisation respectifs.

Mutations de crédit

— Supplément Ia au budget 2021: 50 millions.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 4, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS *415.01*), art. 41, al. 3.

A235.0113 COVID: PRÊTS SFL/SIHF

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**329 654 046**	**156 982 724**	**-172 671 322**	**-52,4**
dont mutations de crédits		*154 654 046*			

Afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, la Confédération peut octroyer des contributions à fonds perdu et des prêts aux clubs de certains sports d'équipe et ligues professionnelles et semi-professionnelles. L'octroi de contributions à fonds perdu a permis de compenser les pertes de billetterie résultant de la limitation du nombre de spectateurs. Les clubs pouvaient en outre, conformément à la loi COVID-19, demander un prêt en cas de pénurie de liquidités. L'octroi de ces aides est soumis à diverses conditions (mesures de réduction des salaires en cas de dépassement de la valeur de référence, poursuite du travail d'encouragement de la relève et de la promotion des femmes, interdiction

de distribuer des dividendes ou des tantièmes et de rembourser des apports en capital ainsi que création d'une transparence sur ces conditions). Les prêts doivent quant à eux être remboursés au plus tard dans les dix ans suivant leur octroi.

Les moyens mis à disposition en 2021 sous formes de prêts remboursables (214,7 mio) et de contributions à fonds perdu (115 mio) pour soutenir les clubs des ligues professionnelles et semi-professionnelles pratiquant certains sports d'équipe n'ont pas été employés en totalité puisque 80,5 millions ont été octroyés au titre de prêts et 76,5 millions au titre de contributions à fonds perdu. Les moyens mis à disposition dans le cadre du budget et du report de crédit se fondaient sur des scénarios catastrophes, qui ne se sont finalement pas réalisés.

Mutation de crédit

— Supplément I au budget 2021 (report de crédit): 154,7 millions.

Bases légales

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS *818.102*), art. 12*b* et 13. O COVID-19 du 4.11.2020 et du 18.12.2020 sports d'équipe (RS *415.022*).

A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 000 000**	**16 450 000**	**2 300 000**	**-14 150 000**	**-86,0**

La Confédération peut, selon la loi sur l'encouragement du sport, octroyer des subventions pour la construction de stades, d'installations polyvalentes et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale, ou pour en améliorer l'infrastructure, conformément aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Les bénéficiaires de ces contributions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales.

Plusieurs projets CISIN 4 et 4 + ont connu des retards, notamment en raison des mesures liées à la pandémie de COVID-19. Le versement des subventions est donc reporté aux années suivantes.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 5, al. 2.

Remarques

Crédits d'engagement «Construction de places de sport (CISIN 4)» (V0053.02) et «Construction de places de sport (CISIN 4plus)» (V0053.03), voir tome 1, ch. C 12.

Voir A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	**1 000 000**	**16 450 000**	**2 300 000**	**-14 150 000**	**-86,0**

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des CISIN.

Ce crédit est directement lié au crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements seront réévalués intégralement au moment du versement.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS *415.0*), art. 5, al. 2.

Remarques

Voir A236.0100 Installations sportives d'importance nationale.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Positionnement et mise en réseau de l'OFPP en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
— Bases légales actualisées pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
— Garantie de la conduite et de la capacité opérationnelle en cas d'événement
— Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaires pour la protection de la population

PROJETS 2021

— Révision totale de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi): entrée en vigueur
— Ordonnance sur la protection de la population et ordonnance sur la protection civile: entrée en vigueur
— Maintien de la valeur Polycom jusqu'en 2030: fin de la migration de 10 réseaux partiels
— Système d'échange de données sécurisé (SEDS): fin de la phase de conception

COMMENTAIRE SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS

Les retards suivants ont été constatés:
Maintien de la valeur Polycom 2030: des lacunes en matière de qualité et de sécurité de la part du fournisseur ont entraîné des retards et une nouvelle planification. Les dix réseaux partiels planifiés n'ont pas encore été migrés. Fin octobre 2021, la première phase pilote réduite a démarré dans le canton d'Argovie. Le début du déploiement à l'échelle nationale est prévu en mai 2022.
Système national d'échange de données sécurisé (SEDS): suite à une évaluation globale du projet, il a été décidé de mettre en œuvre les différents composants par étapes. Les travaux relatifs au Réseau de données sécurisé (RDS) et à certaines parties du Système d'accès aux données (SAD) ont été lancés en priorité (ils forment ensemble le RDS+).

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**17,2**	**15,5**	**92,0**	**74,7**	**433,4**
Charges	**157,3**	**197,2**	**153,8**	**-3,5**	**-2,2**
Charges propres	133,0	166,3	132,5	-0,5	-0,4
Charges de transfert	24,3	30,9	21,2	-3,0	-12,4
Dépenses d'investissement	**2,2**	**5,7**	**4,1**	**1,9**	**84,7**
Charges et dépenses extraordinaires	**9,1**	**–**	**–**	**-9,1**	**-100,0**

COMMENTAIRE

Le compte de résultats et d'investissement de l'OFPP est composé pour l'essentiel des revenus et des charges des divisions Protection civile, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme (CENAL), Instruction et Télématique. Les charges sont composées à 86 % de charges propres et à 14 % de charges de transfert.

Les revenus ont augmenté de 74,7 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte de la mise à l'actif après coup du projet «Maintien de la valeur Polycom 2030». La mesure a été mise en œuvre sur la base d'une recommandation de la Révision interne DDPS, en collaboration avec l'Administration fédérale des finances et le Contrôle fédéral des finances.

Les charges ont diminué de 3,5 millions par rapport à l'exercice précédent. La comparaison avec l'année précédente est difficile en raison de la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) au 1.1.2021. La révision totale a entraîné un transfert de fonds des charges de transfert aux charges propres (par ex. suite au passage du système d'alarme sous la responsabilité de la Confédération). En contrepartie, des fonds supplémentaires sont venus s'ajouter aux charges de transfert pour les indemnités versées aux cantons pour l'entretien des sirènes. Le montant prévu pour les dépenses d'investissement concernant le matériel d'intervention des organisations d'intervention NBC a également été augmenté. Ces fonds n'ont toutefois été utilisés que de manière limitée. Les prestations de maintenance et d'exploitation des composants nationaux dans le domaine de l'alarme et de la télématique n'ont pas pu être fournies conformément aux prévisions et les acquisitions planifiées pour les organisations d'intervention NBC ont été retardées. Les dépenses d'investissement ont progressé de 1,9 million par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'activation des systèmes d'alarme et de télématique en 2021.

Les interventions de la protection civile en lien avec le COVID-19 ont été comptabilisées comme charges extraordinaires en 2020 et comme charges de transfert en 2021.

GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Protection de la population» comprend les divisions Protection civile, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme et Instruction. Il assure la coordination de la protection de la population et de la protection civile aux échelons national et international et pilote l'optimisation et le maintien de la valeur de l'infrastructure d'ouvrages de protection. Il élabore, en faveur des autorités et de la population, des documents de base fondés sur les risques pour la préparation et la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence et garantit également l'alerte et la transmission de l'alarme à la population en cas d'intervention. Il propose un programme de formation étendu et dirige les exercices coordonnés. L'office met en outre à disposition des infrastructures de conduite et de laboratoire, gère les groupes d'intervention de l'OFPP et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et joue le rôle de service spécialisé de la Confédération pour la protection des biens culturels.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,8	14,2	14,3	0,2	1,2
Charges et dépenses d'investissement	105,5	117,9	110,2	-7,7	-6,5

COMMENTAIRE

16 % des revenus et 81 % des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement concernent le groupe de prestations 1. Les revenus prévus dans le budget ont été légèrement dépassés, le Laboratoire de Spiez ayant fourni davantage de prestations à des tiers (+ 0,2 mio).

Les charges et les dépenses d'investissement ont diminué de 7,7 millions. Les charges de fonctionnement du Laboratoire de Spiez, du Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS) et de la CENAL ont été plus basses que prévu. Divers projets ayant été retardés, il a fallu recourir à moins de prestations externes et les frais liés aux voyages de service ont été moins élevés en raison des restrictions en matière de déplacements dues au COVID-19. En outre, les acquisitions pour les organisations d'intervention NBC n'ont pas pu être effectuées comme prévu.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Politique de protection civile: la protection de la population et la protection civile continuent d'être optimisées			
– Mise à jour du rapport sur les risques en Suisse (délai)	31.12.	–	–
– Adoption d'une stratégie pour les ouvrages de protection (postes de commandement, postes d'attente) (délai)	31.12.	–	–
Laboratoire de Spiez: intensification de la collaboration nationale et internationale dans le domaine ABC			
– Conférences sur la protection ABC et le contrôle de l'armement (nombre, min.)	–	2	2
– Jours d'intervention en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	48	150	9
Centrale nationale d'alarme: mise à disposition des produits de la maîtrise des événements en temps utile et en fonction de la situation			
– Satisfaction des autorités fédérales et cantonales avec la Centrale nationale d'alarme (%, min.)	–	85	–
– Disponibilité des systèmes d'alarme et des produits de suivi de la situation (%, min.)	98	98	98
Instruction: les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique			
– Satisfaction des clients (%, min.)	84	80	93
– Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	646	510	735
– Taux net d'occupation des salles de séminaire du CFIS (%, min.)	58	55	60

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts sont apparus dans les domaines suivants:
Laboratoire de Spiez, jours d'intervention en faveur d'organisations internationales: l'objectif n'a pas pu être atteint en raison des restrictions de voyage dues au coronavirus.
Centrale nationale d'alarme, satisfaction des autorités fédérales et cantonales: en tant qu'organisation d'intervention, la CENAL est engagée depuis 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Comme en 2020, il a été décidé de ne pas réaliser d'enquête de satisfaction explicite auprès des autorités fédérales et cantonales. La satisfaction à l'égard des prestations de la CENAL a toutefois été confirmée lors de l'évaluation des interventions COVID-19.
Instruction, coûts par participant et par jour et taux net d'occupation des salles de séminaire du CFIS: les coûts ont augmenté car de nombreux nouveaux cours ont eu lieu, les cours et les classes ont été organisés avec moins de participants en raison de la pandémie et les exercices avec un grand nombre de participants ont été annulés. Le taux net d'occupation des salles de séminaire a légèrement augmenté par rapport au budget et à l'année précédente, car la formation du personnel enseignant et certains cours ont dû être en partie annulés en 2020.

GP 2: ALARME ET TÉLÉMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Alarme et télématique» permet à l'OFPP de diriger et de coordonner l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes d'alarme et de télécommunication dans le domaine de la protection de la population. Il comprend notamment les systèmes de transmission de l'alarme à la population en cas d'événement (système d'alarme par sirènes Polyalert, radio IPCC [information par radio de la population par la Confédération en situation de crise] et système d'alerte et de communication en cas d'événement Alertswiss) et les systèmes de télécommunication pour les organes d'intervention et les autorités (système radio mobile de sécurité Polycom et système national d'échange de données sécurisé [SEDS]; encore à l'étude: système de communication mobile de sécurité à large bande [CMS]).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,6	1,3	77,7	76,4	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	24,4	40,6	25,2	-15,4	-38,0

COMMENTAIRE

84 % des revenus et 19 % des charges et des dépenses d'investissement concernent le groupe de prestations 2. L'augmentation exceptionnelle des revenus en 2021 est principalement due à l'inscription à l'actif après coup du projet «Maintien de la valeur Polycom 2030» (+ 75,8 mio).

Les charges ont été réduites de 15,4 millions. Les prestations de maintenance et d'exploitation dans le domaine de l'alarme et de la télématique n'ont pas pu être fournies comme prévu: les retards pris par les projets et le manque de ressources chez les fournisseurs ainsi que des difficultés de livraison dues à la pandémie de COVID-19 (par ex. pénurie de composants informatiques) ont entraîné une réduction des charges. Les charges relatives au personnel ont été plus faibles en raison du retard pris par le projet «Système national d'échange de données sécurisé» (SEDS).

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Alarme: les systèmes d'alarme sont développés			
– Disponibilité des sirènes (%)	98	98	98
– Disponibilité opérationnelle du système d'alarme Polyalert (%)	98	98	98
Télématique: les systèmes de télécommunication sont développés			
– Migration technique des 28 réseaux partiels (y c. AFD) Polycom (nombre, min.)	–	10	0
– Disponibilité opérationnelle du système radio mobile de sécurité Polycom (%, min.)	98	98	98
– Achèvement de la phase de conception du système national d'échange de données sécurisé (délai)	–	31.12.	–

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints. Des écarts ont été constatés dans les domaines suivants:
Télématique, migration technique de 10 réseaux partiels Polycom: aucun réseau partiel n'a encore pu être migré car des lacunes en matière de qualité et de sécurité de la part du fournisseur ont entraîné des retards et nécessité une nouvelle planification. Le déploiement des réseaux partiels dans le canton d'Argovie, et donc le début du déploiement à l'échelle nationale, est désormais prévu en mai 2022.
Télématique, fin de la phase de conception du SEDS: le SEDS doit désormais être mis en œuvre par étapes. Les travaux relatifs au Réseau de données sécurisé (RDS) et à certaines parties du Système d'accès aux données (SAD) ont été lancés en priorité (ils forment ensemble le RDS+).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**17 405**	**15 465**	**92 015**	**76 550**	**495,0**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 405	15 465	92 015	76 550	495,0
Charges / Dépenses		**168 819**	**202 902**	**157 969**	**-44 933**	**-22,1**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	129 912	158 532	135 410	-23 121	-14,6
	Transfert de crédits		*-841*			
	Cession		*1 108*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*2 484*			
Crédits ponctuels						
A202.0164	POLYCOM, maintien de la valeur	5 352	5 000	1 130	-3 870	-77,4
A202.0173	Système national d'échange de données sécurisé SEDS	180	8 449	184	-8 265	-97,8
Domaine des transferts						
GP 1: Protection de la population						
A231.0427	COVID: interventions de la protection civile	–	9 000	4 600	-4 400	-48,9
	Supplément		*9 000*			
GP 2: Alarme et télématique						
A231.0113	Protection civile	24 254	21 922	16 645	-5 276	-24,1
Transactions extraordinaires						
A290.0100	COVID: convocation personnes astreintes service prot. civ.	9 121	–	–	–	–

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**17 404 563**	**15 464 600**	**92 015 041**	**76 550 441**	**495,0**
avec incidences financières	*6 334 170*	*4 370 900*	*5 160 000*	*789 100*	*18,1*
sans incidences financières	*165 343*	*–*	*75 843 675*	*75 843 675*	*–*
Imputation des prestations	*10 905 050*	*11 093 700*	*11 011 367*	*-82 333*	*-0,7*

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières (AIF) se composent des revenus des ventes de cours et de l'utilisation d'infrastructures d'instruction par des tiers ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la CENAL à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de la facturation des coûts de fonctionnement et d'entretien de Polyalert (alarme) aux exploitants d'ouvrages d'accumulation. Les revenus provenant de l'imputation des prestations concernent les prestations de service générales, les expertises et activités de conseil du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse, ainsi que l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (Laboratoire de Spiez, CENAL et Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg [CFIS]).

On remarque une augmentation des revenus de fonctionnement AIF (+ 0,8 mio). Cela s'explique par des peines conventionnelles infligées aux fournisseurs pour un montant de 0,6 million et une augmentation des prestations fournies par le Laboratoire de Spiez en faveur de tiers (+ 0,2 mio).

Les revenus de fonctionnement sans incidences financières de 75,8 millions sont dus à l'inscription à l'actif après coup du projet «Maintien de la valeur Polycom 2030». L'OFPP a mis en œuvre une recommandation de la Révision interne DDPS concernant l'activation des systèmes d'alarme et de télématique, en collaboration avec l'Administration fédérale des finances et le Contrôle fédéral des finances.

Bases légales
LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS *520.1*), art. 54, al. 3, et art. 95.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**129 912 004**	**158 531 529**	**135 410 191**	**-23 121 338**	**-14,6**
dont mutations de crédits		*2 750 629*			
avec incidences financières	*81 837 774*	*107 809 429*	*85 569 975*	*-22 239 454*	*-20,6*
sans incidences financières	*1 567 417*	*2 710 000*	*1 619 405*	*-1 090 595*	*-40,2*
Imputation des prestations	*46 506 813*	*48 012 100*	*48 220 812*	*208 712*	*0,4*
Charges de personnel	49 610 881	51 053 300	50 366 221	-687 080	-1,3
dont location de services	*–*	*199 900*	*65 970*	*-133 930*	*-67,0*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	76 496 451	99 107 387	80 423 001	-18 684 386	-18,9
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*16 265 100*	*18 311 337*	*19 212 843*	*901 506*	*4,9*
dont charges de conseil	*2 241 270*	*2 588 700*	*1 847 020*	*-741 680*	*-28,7*
Charges d'amortissement	1 567 417	2 710 000	1 619 405	-1 090 595	-40,2
Dépenses d'investissement	2 237 256	5 660 842	3 001 566	-2 659 276	-47,0
Postes à plein temps (Ø)	289	298	291	-7	-2,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Les charges de personnel ont été inférieures de 0,7 million au montant budgété. Cela résulte principalement de retards dans le recrutement de personnel pour le projet «Système national d'échange de données sécurisé» (SEDS). Le nombre d'EPT moyen prévu n'a pas pu être atteint. Le recours à la location de services planifiée a diminué (– 0,1 mio); les travaux ont pu être effectués par le personnel en place.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont diminué de 18,7 millions, notamment dans les domaines de l'alarme et de la télématique.

Les 19,2 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent 17 millions pour l'exploitation et 2,2 millions pour les projets. Les principaux projets informatiques de l'OFPP en 2021 étaient axés sur la disponibilité opérationnelle des systèmes informatiques de la CENAL à Berne et le développement de la plateforme de gestion fédérale des ressources (iRES). Les coûts supplémentaires internes à la Confédération de 0,9 million découlent de la séparation des prestations informatiques clés des prestations de base du DDPS.

Le 1,8 million budgété au titre de *charges de conseil* a été engagé pour la recherche et le développement dans le domaine de la protection de la population et en faveur de la direction, des divisions Instruction, Protection civile, Laboratoire de Spiez et CENAL et n'a pas entièrement été utilisé (– 0,7 mio); l'appui spécialisé en matière d'ouvrages de protection a notamment été moins sollicité.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation englobent en premier lieu les frais d'exploitation des composants nationaux des systèmes Polycom et Polyalert, les frais de fonctionnement du Laboratoire de Spiez, du CFIS et de la CENAL ainsi que les loyers (imputation des prestations) sur les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Le solde de crédit de 18,8 millions est dû à plusieurs facteurs: la maintenance et l'exploitation des composants nationaux relatifs à l'alarme et à la télématique n'ont pas pu être effectuées comme prévu (– 9,1 mio). Les retards pris par les projets et le manque de ressources chez les fournisseurs ainsi que des difficultés de livraison dues à la pandémie de COVID-19 (par ex. pénurie de composants informatiques) ont entraîné une réduction des charges. Certains projets ayant pris du retard, il a fallu recourir à moins de prestations externes (– 5,2 mio); la pandémie et le manque de ressources ont aussi contraint l'OFPP à donner la priorité à certains projets et à en repousser d'autres. Les dépenses pour les voyages de service ont diminué en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 (– 0,4 mio). En outre, les charges d'exploitation (en particulier l'entretien des bâtiments) du Laboratoire de Spiez et du CFIS ont été inférieures au montant budgété (– 0,3 mio). Suite aux différents retards, la constitution de réserves affectées est en partie demandée.

Charges d'amortissement
En raison de retards dans les acquisitions, les charges d'amortissement effectives n'ont pas atteint, pour 1,1 million, le montant budgété.

Dépenses d'investissement
Les investissements de 3,0 millions ont servi à l'acquisition d'appareils de mesure pour le Laboratoire de Spiez (1,5 mio) et de véhicules (0,2 mio) et à la nouvelle activation des systèmes d'alarme et de télématique (1,3 mio). Les acquisitions prévues pour les organisations d'intervention NBC n'ont pas encore été effectuées (– 2,7 mio) car elles nécessitent différents examens.

Mutations de crédit

— Cessions (+ 1,1 mio): par l'Office fédéral du personnel, 515 100 francs pour compenser les effets de la structure des âges et des classes de salaire défavorable, 251 300 francs pour les stagiaires, 249 500 francs pour les apprentis et la formation professionnelle de base; par le SG-DDPS (pool départemental des ressources), 91 600 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
— Transferts de crédits (– 0,8 mio): 700 000 francs à la Défense pour couvrir les charges de personnel supplémentaires; 135 000 francs à MétéoSuisse pour sa participation à un projet (NCCS Impacts 2021) et 5600 francs à l'Office fédéral de la statistique pour une application informatique (accord supplémentaire sedex).
— Dépassements de crédits (+ 2,5 mio): dissolution de réserves affectées.

Remarques

Crédits d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2019–2022» (V0055.06), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «Programme GENOVA, 2e étape DDPS» (V0264.11), voir tome 1, ch. C 11.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Protection de la population		GP 2: Alarme et télématique	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	105	110	24	25
Charges de personnel	45	41	4	9
Charges de biens et services et charges d'exploitation	57	65	20	15
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*14*	*16*	*2*	*4*
dont charges de conseil	*2*	*2*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	2	2	–	1
Postes à plein temps (Ø)	261	261	28	30

A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**5 351 637**	**5 000 000**	**1 129 926**	**-3 870 074**	**-77,4**

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio de sécurité Polycom est le réseau radio de sécurité permanent à la disposition des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Corps des gardes-frontière [Cgfr] de l'Administration fédérale des douanes [AFD]). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sont sous la responsabilité de l'AFD. L'OFPP est responsable de la disponibilité opérationnelle et de l'exploitation des composants nationaux du système Polycom.

Le réseau radio de sécurité Polycom doit être exploité jusqu'en 2030. Des mesures nécessaires au maintien de sa valeur sont mises en œuvre depuis 2017. Le projet «Maintien de la valeur Polycom», mené en tant que projet informatique clé de la Confédération, est périodiquement examiné par le Contrôle fédéral des finances.

Le total des dépenses pour le projet s'élève pour la Confédération à 500 millions (période de 2016 à 2030). Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (161,0 mio pour l'AFD et 165,6 mio pour l'OFPP). 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés en 2016 pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'ensemble.

Le 6.12.2016, le Parlement a approuvé le crédit d'ensemble pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe deux crédits d'engagement, à savoir:
— développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio);
— remplacement des stations de base de l'AFD (65,4 mio).

Le projet «Maintien de la valeur Polycom» se déroule en deux étapes. Le 6.12.2016, le Parlement a libéré la première étape, et le Conseil fédéral la seconde étape le 20.6.2018. Les domaines du projet qui relèvent de l'OFPP doivent être réalisés en deux phases, à savoir:
— 1re phase: mise en place de la passerelle, remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration;
— 2e phase: gestion du projet et exploitation en parallèle.

La solution passerelle (gateway) permet l'exploitation en parallèle des stations de base équipées de l'ancienne technologie et de celles qui sont munies de la nouvelle technologie. Elle a pu être achevée à la fin 2019.

À l'échelle nationale, le début du déploiement ou de la migration des réseaux partiels a pris du retard. Fin octobre 2021, la première phase pilote réduite a démarré dans le canton d'Argovie. Le début du déploiement est désormais prévu en mai 2022 dans toute la Suisse. La résolution des problèmes de qualité et de sécurité ainsi que le respect des délais sont les principaux défis en matière d'intégration des systèmes. Afin de garantir les résultats et la progression, l'OFPP et le fournisseur Atos mènent le projet sur la base de réunions de coordination très rapprochées aux niveaux de la direction de projet et de la gestion.

Dans le cadre du projet de maintien de la valeur Polycom 2030 de l'AFD, le contrat pour la construction du réseau backbone a été signé et les travaux ont commencé. Le remplacement des stations de base se déroule comme prévu et aucun retard n'a été pris.

Le risque d'une exploitation parallèle au-delà de 2025 persiste bien qu'Atos ait garanti par écrit la fin de la migration des stations de base d'ici à la fin de 2024. Une exploitation parallèle au-delà de 2025 entraînerait des coûts supplémentaires.

Bases légales
LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS *520.1*), art. 18 et 23.

Remarques
Crédit d'engagement «Polycom, maintien de la valeur» (V0280.00), voir tome 1, ch. C 12.

Les prestations de l'OFPP pour l'exploitation de Polycom sont couvertes par les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) et s'élèvent à environ 8 millions par année.

Voir également: 606 AFD/A202.0163 «Polycom, maintien de la valeur».

A202.0173 SYSTÈME NATIONAL D'ÉCHANGE DE DONNÉES SÉCURISÉ SEDS

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**180 432**	**8 449 000**	**183 632**	**-8 265 368**	**-97,8**

Pour améliorer la sécurité des systèmes de télécommunication et l'échange à large bande d'informations et de données entre les organes de conduite, les autorités actives dans le domaine de la sécurité, les organisations d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques et pour augmenter la protection contre les cyberattaques, le présent projet prévoit de créer un système national d'échange de données sécurisé (SEDS) réunissant la Confédération, les cantons et des tiers.

Le SEDS a pour but d'assurer la connexion à large bande entre 40 sites de la Confédération, 36 points de raccordement cantonaux et 43 exploitants d'infrastructures critiques pendant au moins deux semaines en cas de pénurie d'électricité prolongée, de panne de courant ou de défaillance des réseaux de communication commerciaux. L'intégrité et la protection en cas de cyberattaque devraient aussi être sensiblement améliorées.

Les dépenses totales à la charge de la Confédération s'élèveront à un montant de 241,5 millions de 2020 à 2027: 34,4 millions pour les prestations fournies par l'administration elle-même (OFPP et Défense / BAC) sous forme de charges de personnel, 60,1 millions pour l'exploitation et la maintenance et 150,0 millions pour les investissements. La mise hors service de systèmes obsolètes permettra d'économiser chaque année 1,5 million au titre des dépenses de fonctionnement à partir de 2026.

Lors de la session d'automne 2019, le Parlement a approuvé un crédit d'engagement de 150 millions pour le développement et l'acquisition du système national d'échange de données sécurisé. Ce crédit sera débloqué en trois étapes:
— 1re étape: projet et réalisation des sous-projets;
— 2e étape: test d'exploitation suivi de la mise en service du réseau;
— 3e étape: mise en service et optimisation du système d'accès aux données.

Pour la première étape (projet), le Parlement a débloqué des fonds s'élevant à 14,7 millions dans le cadre du crédit d'engagement. Le Conseil fédéral décidera du déblocage des fonds pour la deuxième étape (exploitation), d'un montant de 83,6 millions, et pour la troisième étape (développement), d'un montant de 51,7 millions.

Comme décrit dans le message, le SEDS se compose d'un réseau de données sécurisé (RDS), d'un système d'accès aux données (SAD), d'un réseau de suivi de la situation (RSS) et du remplacement du système de transmission de messages VULPUS. Après une évaluation globale du projet, il a été décidé de mettre en œuvre les différents composants par étapes. Les travaux relatifs au RDS, y compris certaines parties du SAD (ils forment ensemble le RDS+), ont été lancés en priorité.

Bases légales
LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS *520.1*), art. 19 et art. 25, al. 1 et 2.

Remarques
Crédit d'engagement «Système national d'échange de données sécurisé (SEDS)» (V0333.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	1 831 000	21 661 024	23 492 024
Constitution à partir du compte 2020	–	10 510 000	10 510 000
Dissolution/utilisation	–	-5 575 734	-5 575 734
État au 31.12.2021	**1 831 000**	**26 595 290**	**28 426 290**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	20 992 000	20 992 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Au cours de l'année 2021, des réserves affectées d'un montant de 2,5 millions ont été utilisées pour divers projets, retardés les années précédentes, de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et des domaines Télématique et Instruction (notamment les projets «Garantie de la disponibilité opérationnelle des systèmes informatiques de la CENAL», «Maintien de la valeur du réseau automatique de mesure et d'alarme pour le débit de dose (NADAM)», «Gestion fédérale des ressources (iRES)» et l'acquisition d'un système de chromatographie en phase gazeuse et de spectrométrie de masse pour le Laboratoire de Spiez). En outre, des réserves affectées non utilisées d'un montant de 3,1 millions ont été dissoutes, car les coûts d'acquisition ont été inférieurs aux montants budgétés et un projet a été suspendu.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (21,7 mio) concernent en grande partie les projets «Maintien de la valeur Polycom 2030» (8,6 mio), «Entretien de Polycom 2000» (2,3 mio), «Système national d'échange de données sécurisé» (SEDS; 6,0 mio) et «Équipement mobile de communication des données (OWARNA)» (2,5 mio). L'OFPP dispose en outre de réserves générales d'un montant de 1,8 million.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans différents projets, 21 millions n'ont pas été utilisés comme prévu. Ce montant devra être disponible dans les années à venir. La majorité de ces réserves seront allouées aux projets «Système national d'échange de données sécurisé (SEDS)» (8,3 mio du crédit ponctuel SEDS et 0,8 mio des charges de fonctionnement de l'enveloppe budgétaire), «Maintien de la valeur Polycom 2030» (3,9 mio) et «Exploitation des systèmes d'information et d'alarme» (ESIA; 6,3 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

A231.0427 COVID: INTERVENTIONS DE LA PROTECTION CIVILE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**–**	**9 000 000**	**4 599 925**	**-4 400 075**	**-48,9**
dont mutations de crédits		*9 000 000*			

En cas de catastrophes et de situations d'urgence touchant plusieurs cantons ou l'ensemble de la Suisse, le Conseil fédéral peut convoquer les personnes astreintes à servir dans la protection civile. Cette condition est remplie en raison des effets de la pandémie de COVID-19 à l'échelle nationale.

En novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé d'un deuxième engagement national pour 500 000 jours de service. La convocation du Conseil fédéral a été prolongée deux fois, jusqu'au 31.10.2021. Pour 2021, un budget maximal de 9 millions (300 000 jours de service x forfait journalier de 27,50 francs, plus une éventuelle indemnité COVID) a été accordé dans le cadre du supplément I 2021.

En tant que moyen d'intervention des cantons, la protection civile est un instrument indispensable pour la gestion de la pandémie de COVID-19. Les personnes astreintes sont notamment utiles dans le domaine de la santé. En 2021, la protection civile a été principalement engagée pour renforcer les équipes de vaccination et des centres de test. Comme lors des vagues précédentes, la protection civile a soutenu le personnel de santé dans les maisons de retraite et les hôpitaux, par exemple pour des soins élémentaires ou des travaux de routine. En outre, la protection civile a renforcé les équipes de traçage des contacts, a exploité des hotlines pour la population et a assuré les transports et la logistique.

La protection civile n'est utilisée qu'à titre subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle n'est engagée que lorsque les institutions et les autorités concernées ne peuvent plus assumer elles-mêmes leurs tâches, qu'elles ne peuvent pas obtenir du personnel d'une autre manière ou lorsqu'une intervention d'appui est requise d'urgence. Les cantons sont toujours responsables de la convocation et de l'intervention.

Les interventions réalisées en 2021 ont nécessité environ 167 000 jours de service pour des interventions au niveau fédéral, ce qui représente des dépenses de 4,6 millions pour l'indemnisation des cantons.

Mutations de crédits
— Supplément I au budget 2021: 9 millions.

Bases légales
LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS *520.1*), art. 46, al. 1, let. a et art. 91, al. 1, let. c.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ALARME ET TÉLÉMATIQUE

A231.0113 PROTECTION CIVILE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**24 253 994**	**21 921 500**	**16 645 054**	**-5 276 446**	**-24,1**
avec incidences financières	*24 253 994*	*21 921 500*	*16 785 054*	*-5 136 446*	*-23,4*
sans incidences financières	*–*	*–*	*-140 000*	*-140 000*	*–*

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et de l'état de préparation des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le solde de crédit de 5,3 millions a plusieurs causes: les indemnités annuelles des cantons pour l'exploitation des sirènes ont été moins importantes que prévu (– 2,4 mio). En outre, les cantons ont réalisé moins de projets de modernisation et de transformation d'ouvrages de protection que prévu (– 0,9 mio). De même, le montant utilisé pour le matériel standardisé de la protection civile (– 1,4 mio), pour les contributions forfaitaires destinées à assurer l'état de préparation des constructions protégées (– 0,4 mio) et pour le matériel de protection civile Polycom (– 0,1 mio) a été inférieur à ce qui avait été budgété.

Bases légales
LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS *520.1*), art. 91 et art. 99, al. 1.

Remarques
Crédits d'engagement «Constructions protégées et abris pour biens culturels 2019–2022» (V0054.04) et «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2019–2022» (V0055.06), voir tome 1, ch. C 12.

DÉFENSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
— Défense du pays et de sa population
— Appui aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
— Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
— Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
— Appui aux autorités civiles à l'étranger
— Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

PROJETS 2021

— Développement de l'armée (DEVA): poursuite des mesures visant l'équilibre des effectifs entre les formations existantes et l'alimentation en personnel des nouvelles formations; renforcement de l'attractivité de la carrière militaire au moyen de formations destinées à sensibiliser le public et les militaires; amélioration du stockage de l'équipement sur les sites logistiques décentralisés
— Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologie de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée):
  • Projet Centres de calcul DDPS/Confédération: fin des tests de mise en service du centre de calcul FUNDAMENT et intégration au réseau militaire
  • Projet Réseau de conduite suisse: fin de la phase de projet III (mise en place intégrale de la dorsale du réseau, raccordement des emplacements des utilisateurs, consolidation de deux tiers des emplacements)
  • Projet Télécommunication de l'armée: début de la mise en place de projets tels que les appareils radio tactiques, les ondes dirigées de nouvelle génération, le développement de logiciels, le réseau intégré de télécommunications militaires de nouvelle génération et la planification des moyens de communication
— Programme Air2030 – Renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien:
  • Nouvel avion de combat et défense sol-air de longue portée: choix du type de système et travaux pour le message sur l'armée 2022
— Développement des capacités cyber de l'armée:
  • Projet commandement Cyber: présentation de la structure du futur commandement; demandes de modification des bases légales
  • Formations cyber de milice: fin des préparatifs pour la création d'un bataillon cyber et d'un état-major spécialisé dans le domaine; élaboration d'un plan pour le transfert du personnel
  • Début de l'instruction prémilitaire de cybersoldat de l'armée

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes ont été franchies. Les projets suivant accusent cependant du retard:
Développement de l'armée: le DEVA a globalement suivi son cours en 2021. Concernant l'alimentation et l'équipement, la mise en application des mesures prises nécessitera encore quelques années.
Programme FITANIA, projet Centres de calcul DDPS/Confédération: le centre de calcul FUNDAMENT est relié au réseau des centres de calcul. Sa mise en service a pris du retard en raison de manque de ressources, mais devrait probablement être réalisée en 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**358,0**	**353,5**	**395,3**	**37,3**	**10,4**
Recettes d'investissement	**2,6**	**3,0**	**2,4**	**-0,1**	**-4,7**
Charges	**5 743,2**	**5 816,4**	**5 707,0**	**-36,2**	**-0,6**
Charges propres	5 699,6	5 762,3	5 657,2	-42,4	-0,7
Charges de transfert	43,6	54,2	49,7	6,1	14,1
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	951,2
Dépenses d'investissement	**923,1**	**764,7**	**506,0**	**-417,1**	**-45,2**
Revenus et recettes extraordinaires	**44,9**	**20,0**	**75,1**	**30,2**	**67,4**
Charges et dépenses extraordinaires	**618,1**	**1 628,5**	**1 138,3**	**520,1**	**84,1**

COMMENTAIRE

Des revenus supplémentaires ont été enregistrés par rapport à 2020, notamment grâce à la vente d'avions de combat de type F-5 Tiger. Les charges propres ont baissé: les charges de personnel ont diminué de 72 millions, car les dépenses uniques consenties en 2020 pour les rentes transitoires (militaires de carrière) n'ont pas été reconduites en 2021. Les amortissements ont baissé (- 57 mio), car leur durée a été réajustée et un nombre peu élevé d'acquisitions de matériel d'armement a été porté à l'actif. En revanche, une augmentation a été enregistrée au niveau des charges de biens et services (+ 40 mio) et des charges d'armement (+ 47 mio), en raison de besoins accrus en matériel de remplacement, dans le domaine de la maintenance et en matériel d'armement non porté à l'actif. Les dépenses d'investissement ont régressé de 417 millions en raison de retards dans l'acquisition de biens d'armement et de munitions portés à l'actif. Les charges extraordinaires concernent les acquisitions et les réévaluations effectuées en lien avec le matériel sanitaire et les vaccins, tandis que les revenus extraordinaires proviennent des ventes dans ce domaine.

GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe pour la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaro-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite de l'organisation. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, d'instruction, de logistique et d'aide au commandement.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	17,2	15,4	44,4	29,0	187,8
Recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges	221,1	233,3	193,6	-39,7	-17,0
Dépenses d'investissement	12,2	–	–	–	–

COMMENTAIRE

11 % des revenus et 4 % des charges sont imputables au groupe de prestations (GP) 1. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 129 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements) à 65 millions. Les revenus plus élevés que prévus (+ 29 mio) proviennent en particulier de la vente d'avions de combat de type F-5 Tiger. La diminution des charges de près de 40 millions s'explique par le fait que certaines ressources budgétées de manière centralisée au GP 1 et cédées en cours d'année aux autres groupes n'ont pas été sollicitées autant que prévu (- 18,3 mio). Le recul résulte également de la diminution des charges de personnel (- 12 mio) et du transfert de 7,7 millions à armasuisse Immobilier pour des mesures de construction en lien avec la pandémie de COVID-19.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Crédibilité et confiance: L'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population			
– Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,7	6,5	6,8
– Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,5	6,4	6,4
Développement et planification du domaine dép. de la Défense: Les besoins en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurés à long terme			
– Jours de service par an (nombre, mio)	5,0	5,5	5,4
– Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	41	41	36
Équipement de la troupe: L'armée dispose de systèmes principaux			
– Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	97	97	97
– Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	100	100	100
Employeur concurrentiel: L'attrait de l'employeur est assuré au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir			
– Satisfaction au travail selon l'enquête trisannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (points 0 - 100)	74	–	–
– Apprentis (nombre)	470	500	471
Gestion immobilière efficace: Grâce au taux d'occupation élevé des biens immobiliers fonctionnels et axés sur l'avenir, les coûts sont couverts			
– Loyer brut (CHF, mrd, max.)	0,96	0,97	0,95

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Développement et planification du domaine départemental de la Défense: en raison des restrictions visant à endiguer la pandémie de COVID-19, le nombre de jours de service est moins élevé que prévu.
Vu le retard pris par certains projets, les difficultés de livraison et les mesures liées à la pandémie, le nombre d'acquisitions de matériel d'armement est au-dessous de la planification 2021. Le rapport entre charges d'exploitation et charges d'armement n'atteint ainsi pas la valeur cible, en dépit de la stabilité des charges d'exploitation de l'armée.
Employeur concurrentiel: il y a quelques années, l'Office fédéral du personnel a fixé à 500 le nombre de places d'apprentissage pour le domaine de la Défense. Le recrutement des apprentis a été freiné par un manque de candidats adéquats.

GP 2: INSTRUCTION

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. De plus, elles assurent la réalisation de l'instruction de base et de l'instruction en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité, de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière. Enfin, elles apportent un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	1,6	1,0	1,2	0,2	18,7
Recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges	723,4	688,5	687,2	-1,3	-0,2
Dépenses d'investissement	0,0	0,1	0,0	-0,1	-58,3

COMMENTAIRE

Moins de 1 % des revenus ainsi que 15 % des charges sont imputables au groupe de prestations 2. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 327 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements) à 360 millions. Les revenus ont progressé de 0,2 million grâce à la location plus fréquente du simulateur de conduite à des tiers (par ex. Office fédéral du service civil, corps de police cantonaux). Les charges moins élevées que prévu (- 1,3 mio) s'expliquent par un besoin réduit en prestations externes en ce qui concerne les simulateurs (- 2 mio), la location de locaux (- 1,9 mio), les indemnités de formation (- 1,5 mio) et les frais (- 1,5 mio). En revanche, les charges de personnel ont été plus élevées que prévu (+ 7 mio) au commandement de l'Instruction pour les aspirants à une carrière militaire.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Effectifs: Le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes			
– Effectifs réglementaires de l'armée (nombre militaires)	100 681	100 000	101 182
– Effectifs réels de l'armée (nombre militaires)	143 372	140 000	147 510
Instruction de base et en formation: L'instruction est efficace et conforme aux besoins			
– Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	20 712	21 000	20 870
– Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 470	3 400	3 266
– Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	843	850	812
– Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	59	95	85
– Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	73	95	69
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): La formation est conforme aux besoins			
– Commandants d'unité instruits (nombre militaires)	99	110	100
– Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	21	25	19
– Officiers d'état-major niveau Grandes Unités instruits (nombre militaires)	–	110	188
– Officiers d'état-major niveau corps de troupe (nombre militaires)	–	250	249
– Officiers d'état-major général avec brevet (nombre militaires)	–	35	0
Formation de militaire de carrière: La formation est conforme aux besoins			
– Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	24	33	25
– Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	13	38	34

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Instruction de base et en formation: le nombre de sous-officiers et de sous-officiers supérieurs étant trop élevé, l'instruction a été limitée dans ce domaine. Le taux d'utilisation réduit des centres d'instruction au combat et du simulateur de conduite s'explique par l'annulation de services d'instruction et d'exercices d'état-major en raison de la pandémie.
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): le besoin en commandants d'unité a été difficilement couvert, car certains militaires en paiement de galons effectuent leur service pratique par étapes et ne sont donc pas encore entièrement formés. Le nombre de places vacantes n'est pas suffisant pour que 25 commandants de troupe puissent obtenir leur brevet. Le nombre d'officiers d'état-major instruits à l'échelon des Grandes Unités a été plus élevé, car deux stages de formation (au lieu d'un seul) ont été organisés en 2021, ainsi qu'une semaine de cours de spécialistes. Les stages d'état-major général n'ont eu lieu que partiellement en raison de la pandémie. Par conséquent, aucun officier EMG n'a reçu de brevet, mais 46 aspirants ont été instruits.
Formation de militaire de carrière: il est difficile d'atteindre le nombre de personnes suffisant pour assurer la relève étant donné le long processus de sélection et d'instruction ainsi que les exigences élevées.

GP 3: OPÉRATIONS

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales ainsi que d'instruire les membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	10,2	9,8	8,5	-1,3	-13,4
Recettes d'investissement	0,0	–	0,0	0,0	–
Charges	855,5	832,1	805,9	-26,1	-3,1
Dépenses d'investissement	2,6	0,5	0,7	0,2	49,5

COMMENTAIRE

2 % des revenus, 18 % des charges et 1 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 3. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 419 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 387 millions, et les dépenses d'investissement à 0,7 million. La perte de revenus (- 1,3 mio) résulte du fait que la comptabilisation des prestations du Service de transport aérien de la Confédération n'inclut désormais plus les vols VIP. Les charges sont inférieures au budget de quelque 26 millions en raison notamment des faibles prélèvements de carburant sur stocks (- 10,4 mio), de la baisse des charges de biens et services dans le domaine de la promotion de la paix (- 9 mio), du nombre réduit de locations de locaux (- 7,8 mio) et d'une diminution des prestations externes (- 3,1 mio) et des frais (- 3 mio). En revanche des besoins supplémentaires ont été enregistrés (+ 10 mio) concernant les charges de personnel pour les aspirants militaires de carrière au commandement des Opérations et au service de promotion de la paix.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Opérations et engagements: La planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées			
– Engagements en Suisse et à l'étranger à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	3	4	6
– Engagement de la dimension du WEF à planifier et à mener (nombre)	1	1	0
– Engagement de la dimension de l'EURO 08 à planifier et à mener (nombre)	–	1	0
– Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	232	500	271
Disponibilité: La disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée			
– Disponibilité de base des corps de troupe et des états-majors à disponibilité élevée (%)	100	80	100
– Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	89	80	100
Prestations des Forces aériennes: La protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la police, etc.) sont assurés			
– Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (%, min.)	100	100	100
– Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage dans un délai d'une heure (%)	100	100	100
Prestations de la police militaire: Les tâches primaires définies dans les LF et les O sont garanties, et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger sont effectués			
– Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	292	280	289
– Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	243	260	247
– Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. TIGER, AMBA CENTRO) (nombre)	36	50	36

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Opérations et engagements: aucun engagement pour le WEF ou de l'ampleur de l'EURO 08 n'a été enregistré, ce type de manifestations n'ayant pas eu lieu en raison de la pandémie. La valeur visée pour les services de promotion de la paix correspond au contingent maximal. La Défense n'a pas d'influence sur les demandes politiques adressées à la Suisse pour des missions à l'étranger.
Prestations de la police militaire: les engagements effectifs sont adaptés aux besoins en cours d'année.

GP 4: LOGISTIQUE

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou achetées, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que de gérer le cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	279,0	275,9	291,8	15,9	5,8
Recettes d'investissement	2,6	3,0	2,4	-0,6	-19,6
Charges	2 401,2	2 444,4	2 389,6	-54,8	-2,2
Dépenses d'investissement	53,0	58,7	54,3	-4,3	-7,4

COMMENTAIRE

74 % des revenus, l'ensemble des recettes d'investissement, 53 % des charges et 84 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 4. Les charges de personnel se sont élevées à 375 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. les amortissements), à 2014 millions et les dépenses d'investissement à 54 millions. Les revenus supplémentaires de quelque 16 millions proviennent de l'augmentation des prestations d'exploitant fournies par la Base logistique de l'armée (BLA) à armasuisse Immobilier (+ 23,9 mio), pondérée par la baisse des revenus générés par la location de matériel et la maintenance de systèmes et de matériel au profit de l'Office fédéral du sport (OFSPO) ainsi que la consommation réduite de carburant par l'administration fédérale. La vente de véhicules de service a généré des recettes moins élevées que prévu (- 0,6 mio). La baisse des charges d'environ 55 millions s'explique principalement par les amortissements réduits concernant le matériel d'armement (- 73,5 mio). En revanche, certaines charges ont augmenté, en particulier pour les prestations d'exploitant de la BLA dans le domaine de l'immobilier (+ 17,2 mio). Les dépenses d'investissement réduites (- 4,3 mio) s'expliquent par le nombre restreint d'acquisitions de machines et de mobilier, de matériel sanitaire et de voitures.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Logistique: Les prestations log. au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées			
– Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (%, min.)	95	90	93
– Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (%, min.)	85	80	85
Service sanitaire: Le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins			
– Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	92	100	100
– Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	92	100	98
– Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	100	100	100
– Disponibilité du système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC) (%)	100,0	99,8	99,8
– Réserve stratégique des lits disponibles (nombre)	800	800	700
– Care Teams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) (nombre)	37	37	31
– Taux de réussite du Service sanitaire coordonné (directives de l'OFSP) (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Service sanitaire: réserve stratégique des lits disponibles: l'hôpital protégé de Coire n'est plus disponible, le contrat ayant atteint son délai d'expiration à fin 2021 et la ville de Coire n'ayant pas souhaité le prolonger. La recherche d'une solution de remplacement est en cours.
Service sanitaire: CareTeams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU): le nombre d'équipes certifiées a diminué en raison de fusions et de réorganisations dans les cantons.

GP 5: AIDE AU COMMANDEMENT (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour garantir les moyens d'aide au commandement ainsi que la planification, la conduite et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'assurer la capacité de conduite de l'armée et du gouvernement ainsi que de contribuer à la surveillance constante de l'espace aérien. De plus, il assure des prestations dans l'espace électromagnétique et dans le cyberespace ainsi que des prestations d'information et de communication de base pour une partie de l'administration fédérale et pour des tiers. Il garantit également la conduite technique et l'architecture de ces prestations de base. En outre, il garantit la disponibilité par rapport à la capacité de conduite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	50,0	51,4	49,4	-2,0	-3,8
Recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges	425,5	475,3	467,9	-7,4	-1,6
Dépenses d'investissement	10,1	5,5	9,4	4,0	72,0

COMMENTAIRE

12 % des revenus, 10 % des charges et 15 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 5. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 184 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 284 millions et les dépenses d'investissement à 9,4 millions. Les revenus inférieurs de 2 millions reflètent les besoins réduits des unités bénéficiaires du DDPS en ce qui concerne les prestations informatiques (- 3,8 mio), compensés par des revenus supplémentaires provenant de prestations à des tiers (+ 1,8 mio). Les charges ont été moins élevées que prévu (- 7,4 mio). Les charges IP de la Base d'aide au commandement (BAC) au profit de l' l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) ont, d'une part, été plus basses, car quelques unités administratives civiles du DDPS ont bénéficié plus tôt que prévu des prestations informatiques (bureautique et téléphonie) de l'OFIT (- 14,3 mio). Des charges supplémentaires ont en revanche été occasionnées par le déploiement des smartcards pour les militaires de milice, la solution transitoire «Electronic Flight Bag» et le maintien de la valeur des systèmes d'automatisation des bâtiments ainsi que pour des prestations externes. La hausse des dépenses d'investissement (+ 4 mio) résulte de l'acquisition de capacités de stockage informatique.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Produits: Les prestations fournies pour l'exploitation informatique sont conviviales, sûres et de bonne qualité			
– Violation des niveaux de service Services informatiques d'entreprise (nombre, max.)	–	12	7
– Satisfaction des clients, armée et défense (%, min.)	68	80	70
– Satisfaction des clients, tiers (%, min.)	78	80	79
Stratégie: La stratégie informatique de l'armée 2012-2025 est mise en œuvre			
– Taux de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'armée selon le plan défini des mesures (%, min.)	80	75	85
– Taux de mise en œuvre des mesures définies dans l'étude conceptuelle sur la cyberdéfense (%, min.)	100	100	100
Disponibilité: La disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés			
– Disponibilité brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 4)	–	3	3
– Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,2	4,2	4,1

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Produits: les objectifs de satisfaction de la clientèle des unités bénéficiaires de prestations n'ont pas été atteints. Les évaluations étaient au-dessus de la valeur visée dans quatre groupes de service mais au-dessous dans deux. Des mesures d'amélioration continuent à être mises en œuvre.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**405 466**	**376 555**	**472 867**	**96 313**	**25,6**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	358 020	353 520	395 294	41 774	11,8
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	2 563	3 035	2 443	-592	-19,5
Transactions extraordinaires						
E190.0110	COVID: remboursement de matériel sanitaire	44 883	20 000	75 130	55 130	275,7
Charges / Dépenses		**7 284 385**	**8 209 698**	**7 351 173**	**-858 524**	**-10,5**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 626 718	4 673 584	4 544 281	-129 303	-2,8
	Transfert de crédits		*79 000*			
	Cession		*26 683*			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	77 811	64 747	64 541	-206	-0,3
	Transfert de crédits		*-9 176*			
	Cession		*1 400*			
Crédits ponctuels						
A202.0100	Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	9 571	2 441	2 407	-34	-1,4
	Transfert de crédits		*70*			
	Cession		*16*			
A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement	1 908 529	1 786 230	1 551 942	-234 288	-13,1
	Transfert de crédits		*-77 000*			
Domaine des transferts						
GP 2: Instruction						
A231.0100	Instruction hors du service	1 190	1 845	1 101	-744	-40,3
A231.0102	Contributions au tir	3 221	7 200	5 952	-1 248	-17,3
GP 3: Opérations						
A231.0101	Formation aéronautique	1 919	2 239	2 081	-158	-7,1
A231.0103	Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	37 276	42 870	40 616	-2 254	-5,3
Transactions extraordinaires						
A290.0113	COVID: acquisition de matériel sanitaire	618 150	1 154 541	666 067	-488 474	-42,3
	Report de crédits		*1 200 000*			
	Transfert de crédits		*-45 459*			
A290.0143	COVID: réévaluation, matériel sanitaire	–	474 000	472 186	-1 814	-0,4
	Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)		*474 000*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**358 020 279**	**353 519 800**	**395 294 110**	**41 774 310**	**11,8**
avec incidences financières	*44 328 723*	*44 233 000*	*73 871 028*	*29 638 028*	*67,0*
sans incidences financières	*4 698 164*	*4 500 000*	*2 142 531*	*-2 357 469*	*-52,4*
Imputation des prestations	*308 993 393*	*304 786 800*	*319 280 551*	*14 493 751*	*4,8*

Les revenus de fonctionnement de la Défense proviennent principalement des revenus avec incidences financières (AIF) suivants: remboursements pour l'utilisation à des fins privées de véhicules de service ainsi que des coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; revenus tirés des ventes de munitions à des sociétés de tir et à des tiers; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes suite aux remplacements de systèmes et au développement de l'armée (DEVA); taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et location à des tiers des capacités disponibles des simulateurs de vol. L'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. matériel sanitaire) génère des revenus sans incidences financières (SIF). Les revenus provenant de l'imputation des prestations (IP) concernent surtout des prestations fournies par la BLA en faveur d'armasuisse Immobilier (ar Immo; exploitation et remise en état d'immeubles) et des prestations informatiques fournies par la BAC à ses bénéficiaires de prestations au sein du DDPS. Les prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC, hors vols VIP) et la location de véhicules et de matériel génèrent aussi des revenus IP.

Les revenus réalisés sont supérieurs de 41,8 millions à la valeur inscrite au budget. Les revenus supplémentaires AIF de 29,6 millions proviennent de la vente de 22 avions de combat F-5 Tiger. Les revenus SIF sont inférieurs au budget de 2,4 millions du fait que la Pharmacie de l'armée a moins produit de médicaments et en a porté moins à l'actif. Les revenus supplémentaires IP de 14,5 millions proviennent notamment du fait que la BLA a fourni davantage de prestations nécessaires à ar Immo (par ex. travaux d'entretien et de nettoyage) en raison de la pandémie de COVID-19 (+ 23,9 mio). En revanche, les revenus IP ont diminué en raison d'une réduction des besoins des bénéficiaires de prestations du DDPS en prestations assurant l'exploitation informatique (– 3,8 mio), d'une baisse des retraits de carburant par l'administration fédérale (– 2,3 mio), et d'un recours moindre aux prestations de maintenance de systèmes et de matériel pour l'OFSPO (– 2,3 mio) et des prestations du STAC (– 1,3 mio).

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS *172.045.103*), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS *172.220.111.310.2*), art. 35. O du 11.12.2003 sur le tir (RS *512.311*), annexe 7.

E101.0001 DÉSINVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**2 562 600**	**3 035 000**	**2 442 753**	**-592 247**	**-19,5**

Recettes provenant de la vente de véhicules de service. Désormais, les véhicules de service ne sont vendus que lorsqu'ils ont roulé au minimum 210 000 km (au lieu de 180 000 km), ce qui a généré une baisse des recettes de 0,6 million.

Bases légales

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS *172.220.111.310.2*), art. 34.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

E190.0110 COVID: REMBOURSEMENT DE MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**44 883 306**	**20 000 000**	**75 130 474**	**55 130 474**	**275,7**

Sous ce poste budgétaire extraordinaire sont comptabilisés les remboursements des cantons, des organisations d'utilité publique et des tiers pour du matériel sanitaire (par ex. masques d'hygiène, gants de protection, respirateurs, etc.) qui leur a été vendu par la Confédération.

La pandémie de COVID-19 a obligé la Confédération à acquérir en 2021 également des biens médicaux importants, comme du matériel sanitaire et des vaccins, pour contribuer à l'approvisionnement des cantons et de leurs établissements de santé, des organisations d'utilité publique (par ex. la Croix-Rouge suisse) et des tiers (par ex. laboratoires et pharmacies). La Confédération préfinance l'acquisition des biens médicaux importants lorsque c'est elle qui les acquiert. Les cantons, les organisations d'utilité publique et les tiers lui remboursent dans les meilleurs délais les coûts de l'achat des biens médicaux importants qui leur ont été livrés. L'institution commune LAMal a remboursé les vaccins à la Pharmacie de l'armée au prix forfaitaire de 5 francs par dose.

La Confédération a vendu en 2021 des doses de vaccins pour quelque 66 millions et du matériel sanitaire pour 9 millions.

Bases légales
O 3 COVID-19 du 19.6.2020 (RS *818.101.24*), art. 14 à 18.

Remarque
Voir A290.0113 «COVID: acquisition de matériel sanitaire».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**4 626 718 412**	**4 673 583 900**	**4 544 280 523**	**-129 303 377**	**-2,8**
dont mutations de crédits		*105 682 500*			
avec incidences financières	*2 779 337 117*	*2 794 276 300*	*2 792 689 673*	*-1 586 627*	*-0,1*
sans incidences financières	*787 307 611*	*788 295 000*	*698 005 367*	*-90 289 633*	*-11,5*
Imputation des prestations	*1 060 073 684*	*1 091 012 600*	*1 053 585 483*	*-37 427 117*	*-3,4*
Charges de personnel	1 499 366 695	1 427 536 300	1 434 366 039	6 829 739	0,5
dont location de services	*30 793 560*	*20 540 000*	*18 945 898*	*-1 594 102*	*-7,8*
dont promotion de la paix, aide humanitaire	*43 264 216*	*42 079 800*	*44 854 250*	*2 774 450*	*6,6*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 419 889 347	2 516 845 600	2 459 918 045	-56 927 555	-2,3
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*121 970 163*	*166 038 200*	*155 773 133*	*-10 265 067*	*-6,2*
dont charges de conseil	*6 455 205*	*8 708 100*	*9 238 574*	*530 474*	*6,1*
dont loyers et fermages	*991 373 197*	*1 006 357 500*	*985 953 394*	*-20 404 106*	*-2,0*
dont charges d'exploitation de l'armée	*807 339 065*	*806 838 900*	*813 106 474*	*6 267 574*	*0,8*
Charges d'amortissement	707 459 719	729 200 000	649 968 574	-79 231 426	-10,9
Charges financières	2 651	2 000	27 865	25 865	n.d.
Postes à plein temps (Ø)	9 689	9 626	9 648	22	0,2
dont promotion de la paix, aide humanitaire	*355*	*353*	*390*	*37*	*10,5*

Au total, les charges de fonctionnement étaient de quelque 129 millions inférieures au budget, dont environ 90 millions sans incidences financières (notamment baisse des amortissements de matériel d'armement) et 37 millions liés à l'imputation des prestations (notamment baisse des charges locatives et réduction des prestations informatiques pour la bureautique et la téléphonie).

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont supérieures de 6,8 millions au budget.

La situation pandémique persistante a continué à exiger un engagement particulier dans différents domaines de la Défense (notamment pour la Pharmacie de l'armée et les Affaires sanitaires) afin de fournir les prestations requises et de garantir la capacité à durer. Cette situation a entraîné un besoin supplémentaire pour la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur (+ 5,4 mio). Toutefois, moins de moyens ont été sollicités pour la location de services (– 1,6 mio). La possibilité de louer des services a permis de couvrir de manière souple les besoins importants en personnel au sein de projets en cours. Les personnes concernées par la restructuration du personnel ont pu être en grande partie réaffectées, de sorte qu'il n'a fallu procéder qu'à quelques mises à la retraite dans le cadre de plans sociaux (– 2,6 mio). Les besoins supplémentaires pour le personnel des engagements de promotion de la paix (OPers-PDHH; + 2,8 mio) sont dus à une hausse des effectifs de la Force multinationale pour le Kosovo de 165 à 195 EPT conformément à l'arrêté fédéral du 16.6.2020.

En raison de la pandémie, les vacances n'ont parfois pas pu être prises. En conséquence, les provisions pour vacances et heures supplémentaires ont dû être augmentées de 2,8 millions. Les charges de personnel ont diminué par rapport à l'exercice précédent du fait des rentes transitoires versées uniquement en 2020, conformément à l'ordonnance sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS *172.220.111.35*).

L'effectif annuel moyen du personnel de la Défense (y c. personnel soumis à l'OPers-PDHH) était d'environ 9648 EPT, soit 22 EPT de plus en moyenne que budgété en 2021. Cet excédent est imputable aux postes supplémentaires octroyés pour la promotion de la paix et l'aide humanitaire (OPers-PDHH; + 37 EPT).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 56,9 millions au montant budgété.

Charges de biens et services liées à l'informatique: sur les charges de 156 millions, 135 millions ont été affectés au fonctionnement et 21 millions à des projets. Les principaux projets informatiques ont été les suivants: le programme Air2030, la centralisation du système de décompte de la Défense, la téléphonie DDPS, l'optimisation de la plateforme militaire et la plateforme informatique intégrale militaire. La diminution des charges de 10,3 millions résulte d'une part de la baisse des charges d'imputation des prestations de la BAC en faveur de l'OFIT, car certaines unités administratives civiles du DDPS tirent leurs prestations informatiques de bureautique et de téléphonie plus tôt que prévu directement auprès de l'OFIT (– 14,3 millions). D'autre part, le déploiement des smartcards (cartes PKI) pour le personnel de milice, la solution transitoire *Electronic flight bag* et le maintien de la valeur de la domotique ont entraîné des besoins supplémentaires de 4,1 millions.

Charges de conseil: les 9,2 millions dépensés à ce titre en 2021 ont été consacrés à des projets d'applications techniques et d'optimisation des processus (5,2 mio), au développement à long terme de la Défense et de l'armée (1,5 mio), aux évaluations, au support de la gestion des changements et à la gestion des compétences (0,7 mio), au domaine sanitaire pour le Service sanitaire coordonné (0,2 mio) ainsi qu'aux expertises et aux conseils spécialisés fournis par l'OFPP au commandement de l'Instruction, à la BLA et à l'État-major de l'armée (1,6 mio). Les moyens supplémentaires de 0,5 million ont été affectés à l'initialisation de projets novateurs dans le domaine du développement à long terme de la Défense et de l'armée.

Loyers et fermages: les charges locatives ont été inférieures de 20,4 millions au budget, car davantage de biens immobiliers que prévu ont été rétrocédés à ar Immo. De plus, ar Immo a procédé à des corrections de valeur et à des ajustements des loyers nets.

Charges d'exploitation de l'armée: le besoin supplémentaire de 6,3 millions résulte de dépenses supplémentaires pour la troupe (+ 9,3 mio), notamment pour la subsistance en pension et pour le budget du matériel de remplacement et de maintenance (MRM; + 6,7 mio). Concernant le MRM, la raison principale réside dans des mesures d'entretien exceptionnelles, notamment pour les avions et les véhicules blindés. En revanche, les charges de biens et services dans le domaine de la promotion de la paix étaient inférieures de 9,7 millions au budget, principalement en raison des restrictions visant à endiguer la pandémie de COVID-19.

Les moyens alloués aux autres charges de biens et services, d'un montant d'environ 496 millions, ont été consacrés notamment aux prestations de la BLA en sa qualité d'exploitant (env. 165 mio), aux prestations externes (133 mio), aux retraits de carburant sur stocks (env. 48 mio), aux impôts et taxes (env. 42 mio) et aux frais (env. 30 mio). Les charges ont diminué entre autres parce qu'il a été moins nécessaire de recourir à des produits d'exploitation budgétisés de manière centralisée (– 18,3 mio), mais aussi en raison de la baisse des prélèvements de carburant sur stocks (– 11,1 mio), de la réévaluation des stocks au prix du marché (– 6,7 mio), de la réduction des frais (– 6 mio), impôts et taxes (– 4,4 mio), des prestations externes (– 3,7 mio) et du matériel de bureau (– 3 mio). En revanche, l'augmentation des prestations d'exploitation nécessaires pour les biens immobiliers (par ex. augmentation des frais de nettoyage en raison de la pandémie de COVID-19) a entraîné une augmentation des charges (+ 17,2 mio).

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement, qui s'élèvent à environ 650 millions, concernent principalement le matériel d'armement (626 mio), mais aussi les biens meubles et l'informatique. Ces charges ont été moins élevées que prévu, principalement en raison de la prolongation de la durée d'amortissement pour les systèmes principaux actuels, mais aussi d'acquisitions moindres de matériel d'armement pouvant être porté à l'actif et de sorties d'immobilisations (– 79,2 mio au total).

Mutations de crédits

— Cessions (+ 26,7 mio) de l'Office fédéral du personnel, à savoir 9,1 millions pour le financement des cotisations à PUBLICA pour les membres des catégories particulières de personnel, 7,9 millions pour les apprentis, 2,1 millions pour les stagiaires, 1,7 million pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire, 816 000 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants, 336 900 francs pour l'intégration professionnelle; du SG-DDPS (pool départemental des ressources), 2,4 millions pour couvrir les besoins supplémentaires en matière de charges de personnel et 709 500 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants; de la Chancellerie fédérale (domaine Transformation numérique et gouvernance de l'informatique [TNI] de la Confédération), 1,7 million pour la nouvelle solution de chiffrage des documents.
— Transferts de crédits (+ 79,8 mio): 40 millions du crédit ponctuel «Charges et investissements en matière d'armement» de la Défense pour couvrir les besoins supplémentaires dans les charges de biens et services liées à l'informatique (programme de dégroupement des prestations informatiques du DDPS, restructuration et développement du domaine cyber et de la sécurité informatique), 27 millions du crédit ponctuel «Charges et investissements en matière d'armement» de la Défense et 7 millions de l'enveloppe budgétaire «Investissements de la Défense» pour couvrir les besoins supplémentaires du budget MRM (notamment pour les mesures de maintenance des avions et des véhicules blindés); du SG-DDPS (pool départemental des ressources) 5,1 millions et 700 000 francs de l'Office fédéral de protection de la population (OFPP) pour couvrir les charges supplémentaires de personnel.
— Transfert de crédit (– 800 300 francs) à la Chancellerie fédérale (TNI Confédération) pour compenser la différence entre les prestations perçues et les prestations fournies par la BAC dans le domaine de l'ingénierie centrale.

Remarques

Crédit d'engagement «Préparation en vue d'une pandémie 2020–2024» (V0249.01), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Renouvellement du système d'information et d'intervention (SII)» (V0322.00), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé pour le «Programme GENOVA, 2e étape DDPS» (V0264.12), voir tome 1, ch. 11.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**77 810 921**	**64 747 305**	**64 541 355**	**-205 950**	**-0,3**
dont mutations de crédits		*-7 776 195*			

Les investissements de la Défense sont composés principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de produits d'entretien pour l'armée et le reste de l'administration fédérale, ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique propre. Ce crédit comprend aussi l'achat de biens meubles, de machines, de ressources informatiques et de véhicules de service.

Mutations de crédits

— Cession de crédit (+ 1,4 mio) de la Chancellerie fédérale (TNI Confédération) pour l'acquisition de matériel informatique et des prestations pour le réseau optique des autorités fédérales (ROAF).

— Transferts de crédits (– 9,2 millions) de 7 millions dans l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement de la Défense» pour couvrir les besoins supplémentaires dans le budget MRM (notamment pour les mesures de maintenance des avions et des véhicules blindés); 1,4 million à la Chancellerie fédérale (TNI Confédération) pour l'acquisition de matériel informatique et de services pour le ROAF en raison de retards dans le projet, 700 000 francs à l'Office fédéral de topographie (swisstopo) pour la maintenance et le développement de l'infrastructure de géodonnées, 70 000 francs au crédit ponctuel de la Défense «Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, congé de préretraite» pour couvrir les salaires et les cotisations de l'employeur de décembre 2021, ainsi que 21 195 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour des achats de matériel informatique.

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024», Z0060.01, voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Directives, planification et pilotage		GP 2: Instruction		GP 3: Opérations	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	233	194	723	687	858	807
Charges de personnel	140	129	362	327	437	419
Charges de biens et services et charges d'exploitation	78	72	354	353	411	379
dont charges de biens et services liées à l'informatique	–	–	–	–	–	–
dont charges de conseil	*3*	*5*	*2*	*2*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	3	-7	7	7	8	8
Charges financières	–	–	–	–	0	0
Dépenses d'investissement	12	–	0	0	3	1
Postes à plein temps (Ø)	624	645	2 333	2 295	2 736	2 757

	GP 4: Logistique		GP 5: Aide au commandement (technologies de l'information et de la communication)	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	2 454	2 444	436	477
Charges de personnel	365	375	196	184
Charges de biens et services et charges d'exploitation	1 354	1 380	223	276
dont charges de biens et services liées à l'informatique	–	–	*122*	*156*
dont charges de conseil	*1*	*1*	*1*	*1*
Charges d'amortissement	682	634	7	8
Charges financières	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	53	54	10	9
Postes à plein temps (Ø)	3 034	3 003	962	948

A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**9 570 520**	**2 441 100**	**2 406 904**	**-34 196**	**-1,4**
dont mutations de crédits		*85 800*			
avec incidences financières	*9 660 225*	*2 441 100*	*2 406 904*	*-34 196*	*-1,4*
sans incidences financières	*-89 705*	–	–	–	–

La Défense comptabilise sous ce crédit la poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite et les prestations de départ. La diminution des besoins par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que de moins en moins de personnes partent en retraite selon l'ancien droit (congé de préretraite, modification de la réglementation des retraites pour le personnel militaire professionnel en 2013).

Mutations de crédits

— Cession par l'OFPER d'un montant de 15 800 francs pour couvrir les cotisations d'épargne de l'employeur pour le 2e pilier.
— Transfert de crédit de 70 000 francs provenant de l'enveloppe budgétaire «Investissements de la Défense» pour couvrir les salaires et les cotisations de l'employeur de décembre 2021.

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers, RS *172.220.111.3*), art. 34 et 34*a*, al. 3. O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS *172.220.111.35*), art. 8.

Remarques

Ce crédit sera supprimé en 2024, car toutes les personnes en congé de préretraite selon l'ancien droit seront arrivées à la retraite à ce moment-là.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 908 529 181**	**1 786 230 000**	**1 551 942 446**	**-234 287 554**	**-13,1**
dont mutations de crédits		*-77 000 000*			
avec incidences financières	*1 736 599 997*	*1 626 230 000*	*1 398 216 896*	*-228 013 104*	*-14,0*
sans incidences financières	*171 929 183*	*160 000 000*	*153 725 550*	*-6 274 450*	*-3,9*

Le crédit «Charges et investissements en matière d'armement» englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler [BER]), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP), de même que l'acquisition de munitions d'engagement et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions [BMI]).

Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve par la voie du message sur l'armée les crédits d'engagement demandés pour les acquisitions d'armement. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit «Charges et investissements en matière d'armement». Les importations de matériel d'armement sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir, ainsi que sur une estimation des projets encore non précisés concernant le matériel.

En 2021, la Défense a dépensé au total 814 millions pour l'acquisition de grands biens d'armement, soit 229 millions de moins que prévu et environ 250 millions de moins que pendant l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due aux retards causés par des difficultés techniques, des problèmes de livraison, la pandémie de COVID-19 et des défauts constatés lors de la réception. Sont notamment concernés les projets «Arme polyvalente à épauler (APE)», «Système de drones de reconnaissance 15 (ADS 15)», «Prolongation de la durée d'utilisation des avions de combat F/A-18 (F/A18 NUV)», «Maintien de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS WE)», «Mortier 8,1 cm 19 (mortier 19)» et «Équipement personnel NBC 23». Par conséquent, la constitution de réserves affectées à hauteur de 228 millions est sollicitée.

Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)
Les ressources destinées à préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (BER) sont utilisées pour remplacer et maintenir la valeur du matériel de l'armée. Le BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et le renouvellement de matériel, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

Quelque 354 millions ont été dépensés pour le BER en 2021, soit 14 millions de plus que le montant inscrit au budget. Ces besoins supplémentaires sont dus, d'une part, à des acquisitions plus rapides et, d'autre part, à une hausse des prix du matériel d'aide au commandement et d'instruction.

Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)
Le budget EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il sert à financer la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite proposés dans le cadre du message sur l'armée.

La Défense a utilisé 124 millions pour les EEP, soit 6 millions de moins que prévu. Le renforcement des mesures contre la pandémie s'est répercuté négativement, pendant la phase de conception, sur l'avancée du projet dans le domaine de l'aide au commandement. Des contrôles et évaluations systématiques initialement prévues en 2021 ont dû être reportés à l'année suivante.

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)
Les acquisitions portent sur des munitions d'engagement et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le budget sert aussi au maintien de la capacité d'engagement des munitions, à la gestion et à la révision des munitions, à l'élimination et à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée. Durant l'exercice sous revue, 106 millions au total ont été dépensés pour les BMI, soit 7 millions de moins que le montant inscrit au budget. En raison de difficultés techniques, les munitions d'engagement ont connu des retards de livraison. Pour ce qui est de l'inscription à l'actif de biens d'armement (y c. des munitions), il a été décidé en 2017 d'adapter la valeur théorique au bilan des munitions à la valeur effective du stock à la fin de chaque année. La différence estimée est portée au budget, puis corrigée en fin d'exercice. En 2021, l'écart était légèrement moindre (– 6,3 mio).

Mutations de crédits
— Transfert de crédit (– 10 mio) à ar Immo pour des travaux de planification et de préparation en vue de l'évacuation des munitions à Mitholz.
— Transferts de crédit (– 67 mio) vers l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement de la Défense»: 40 millions pour couvrir les besoins supplémentaires dans les charges de biens et services liées à l'informatique (programme de dégroupement des prestations informatiques du DDPS, restructuration et développement du domaine cyber et de la sécurité informatique) et 27 millions pour couvrir les besoins supplémentaires dans le budget MRM (notamment pour les mesures de maintenance des avions et des véhicules blindés).

Bases légales
O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat; RS *514.20*).

Remarques
Crédits d'engagement: voir tome 1, ch. C 12:

«Munitions (BMI)»: V0298.06, V0314.07, V0329.06, V0348.07, V0361.08.

«Programmes d'armement»: V0006.00, V0250.00–V0250.02, V0260.00–V0260.06, V0276.00–V0276.06, V0298.00–V0298.03, V0314.00–V0314.04, V0329.00–V0329.03, V0348.00–V0348.04, V0361.00-V0361.05.

«Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)»: V0007.00, V0298.05, V0314.06, V0329.05, V0348.06, V0361.07.

«Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)»: V0008.00, V0298.04, V0314.05, V0329.04, V0348.05, V0361.06.

«Programme Systèmes ERP D/ar»: V0351.00.

Crédits d'engagement liquidés: «Munitions (BMI)» (V0298.06), «Équipement et matériel à renouveler (BER) 2015» (V0007.00), voir tome 1, ch. C 11.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	–	114 085 000	114 085 000
État au 31.12.2021	**–**	**114 085 000**	**114 085 000**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	228 000 000	228 000 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2021

Aucune réserve affectée n'a été dissoute ou utilisée.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (114,1 mio) concernent les projets suivants: maintien de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS; 47 mio), drone d'exploration 15 (35 mio), maintien de la valeur du camion léger tout terrain 4x4 Duro I (Duro I WE; 17 mio), système de surveillance aérienne Florako: maintien de la valeur du système de radars (9,7 mio) et système de surveillance aérienne Florako: maintien de la valeur et accroissement des performances des radars de surveillance secondaire (5,3 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Des ressources n'ont pas pu être utilisées en raison de retard dans divers projets d'armement. Par conséquent, la constitution de réserves affectées pour un montant de 228 millions est sollicitée.

— Armes polyvalentes à épauler (APE): 97,6 millions

Concernant le projet APE, des lacunes ont été constatées en rapport avec les munitions d'engagement dans le dispositif de démarrage et le détonateur. La livraison et la production ont dû être interrompues.

— Système de drones de reconnaissance 15 (ADS 15): 46,5 millions

Concernant le projet ADS 15, l'autorité aéronautique israélienne (Civil Aviation Authority Israel, CAAI) a délivré le document de certification le 26.12.2021 avec des limitations temporaires. Du fait de ces limitations, il a été communiqué au fournisseur que l'étape prévue n'avait pas été réussie à cette date en dépit de ce que prévoyait l'accord contractuel. En outre, les restrictions de voyage dues à la pandémie ont également causé des retards.

— Prolongation de la durée d'utilisation des avions de combat F/A-18 (F/A-18 NUV): 19,4 millions

Concernant le projet F/A-18 NUV (prolongation de la durée d'utilisation), des dépendances par rapport à la disponibilité de la flotte, des travaux contre la vétusté et la longueur des processus ont retardé la mise en œuvre du renouvellement de la flotte dans le cadre de la rénovation des structures. Par ailleurs, le partenaire contractuel RUAG manque de ressources en personnel. Ces retards se sont répercutés sur diverses prestations, comme la mise sur pied de solutions de réparation qui n'interviendra qu'en 2024–2025.

— Maintien de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS WE): 15,6 millions

Dans le cadre du projet IFASS WE, certains composants informatiques et des éléments de l'infrastructure qui arrivent au terme de leur durée d'utilisation doivent être remplacés. Un test de réception sur site était prévu pour l'automne 2021 afin de réceptionner des composants complexes du projet global, notamment pour le remplacement du matériel lié aux antennes et aux récepteurs, la mise à jour de logiciels de plusieurs applications et l'adaptation de l'architecture logicielle. Cependant, le fournisseur a rencontré des problèmes techniques majeurs lors de l'intégration de ces composants dans l'environnement logiciel existant. Les tests ont dû être reconduits plusieurs fois et des corrections apportées. Le test de réception sur site n'a donc plus pu avoir lieu en 2021.

— Mortier 8,1 cm 19: 14,5 millions

Concernant le projet de mortier 8,1 cm 19, les tirs d'essai prévus n'ont pas pu avoir lieu pour deux raisons: d'une part, des difficultés techniques rencontrées par le fabricant ont fait que le niveau de configuration requis n'a pu être atteint que fin novembre 2021. Par conséquent, le premier lot n'a pas pu être réceptionné comme prévu fin 2021. D'autre part, les tirs d'essai prévus en Afrique du Sud ont dû être reportés à plusieurs reprises en raison du COVID-19. Une autre solution consistant à effectuer une partie des essais en Suède n'a pas non plus été réalisable pour des raisons de temps et d'organisation.

— Équipement personnel NBC 23: 12,4 millions

Dans le cadre du projet d'équipement personnel NBC 23, il était prévu d'acquérir des tenues d'instruction parallèlement aux tenues d'engagement. Lors de la phase d'évaluation, le calendrier n'a pas pu être respecté. La vérification par la troupe et les clarifications logistiques ont révélé des défauts au niveau de la doublure intérieure. Actuellement, des tests techniques sont en cours avec une nouvelle doublure. La préparation de l'acquisition et la conclusion du contrat sont retardées de quelques mois.

— Acquisition de munitions d'engagement

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI 2019): 8,6 millions

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI 2020): 8,3 millions

En raison de difficultés techniques, les munitions d'engagement ont connu des retards de livraison. Suite à une rupture de douille lors de la réception de munitions de 30 mm, la société Rheinmetall a dû procéder à des tests et à des vérifications supplémentaires. L'analyse de l'erreur a eu des répercussions sur les délais de livraison pour le BMI 2019 et sur les acquisitions subséquentes pour le BMI 2020. Les acquisitions prévues en 2021 n'ont donc pu être effectuées que partiellement et ont dû être reportées à l'année suivante.

— Programme Systèmes ERP Défense/armasuisse (Systèmes ERP D/ar): 5,1 millions

Dans le cadre du programme Systèmes ERP D/ar, les logiciels pour l'assistance technique seront modernisés. Parallèlement, l'architecture du système SAP S/4HANA D/ar sera adaptée aux nouvelles plateformes technologiques. En outre, les interfaces avec les applications informatiques connectées ainsi que les processus d'assistance technique seront standardisés. En 2021, la pandémie a entraîné des défis et des restrictions en matière de collaboration (télétravail, restrictions de déplacement, etc.). Les travaux du programme ont donc été recentrés sur les activités prioritaires pour la réalisation des objectifs, et les autres travaux ont été reportés aux années 2022 à 2024. Le remplacement des solutions complexes développées à l'interne et le passage à la norme SAP ont également été retardés.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INSTRUCTION

A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 189 791**	**1 845 000**	**1 100 720**	**-744 280**	**-40,3**

Ce crédit de subvention comprend les charges pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

En raison de la faible participation à l'instruction prémilitaire et de l'annulation d'un grand nombre de manifestations du CISM pour cause de pandémie de COVID-19, les charges ont reculé de 0,7 million.

Bases légales

LF du 3.12.1995 sur l'armée (LAAM; RS *510.10*), art. 62, al. 1 et 3, et 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS *512.38*), art. 6, 7, 12 à 14 et 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faîtières militaires (OAAFM; RS *512.30*), art. 5 et 11.

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**3 221 022**	**7 200 000**	**5 951 806**	**-1 248 194**	**-17,3**

Les contributions aux exercices de tir comprennent les éléments suivants: prestations fournies à des fédérations et sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs; remise gratuite de munitions à des sociétés de tir au fusil ou au pistolet pour le PO des personnes astreintes au tir et de munitions pour le tir en campagne; indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et retardataires; indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations et sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

La baisse des charges de 1,2 million résulte d'une diminution du nombre de participants au PO, au tir en campagne, aux cours pour jeunes tireurs, aux cours pour maîtres de tir et aux cours de répétition pour moniteurs de tir en raison des mesures liées au COVID-19 toujours en vigueur.

Outre les contributions mentionnées ci-dessus, les sociétés de tir reçoivent de la Confédération des munitions d'ordonnance, en partie gratuites et en partie à acheter (au prix fixé par le DDPS, voir art. 38, let. a et b, de l'ordonnance sur le tir). L'armée acquiert ces munitions par le biais du crédit A202.0101 «Charges et investissements en matière d'armement» (chap. BMI). Les réductions dont bénéficient les acquéreurs ne figurent pas sous le présent crédit, mais sont expliquées brièvement ci-après dans un souci de transparence.

Les sociétés de tir utilisent les munitions gratuites pour le PO, le tir en campagne et les cours pour jeunes tireurs. Quelque 93 000 personnes astreintes au tir et quelque 60 000 volontaires ont effectué le PO. Le tir en campagne (non obligatoire) a réuni environ 105 000 tireurs et les cours pour jeunes tireurs, environ 7700 jeunes entre 15 et 20 ans. Pour ces activités, le DDPS a remis gratuitement des cartouches de fusil et de pistolet pour un montant avoisinant les 5,6 millions, ce qui correspond à des charges nettes de 3,2 millions environ (coûts de stockage et de transport non compris).

Les munitions vendues à prix réduit pour les exercices de tir hors du service (fusil et pistolet) ont totalisé 10 millions de cartouches, d'une valeur de quelque 6,2 millions (coûts de stockage et de transport non compris). Les sociétés de tir ont payé environ 3 millions pour ces munitions et ont donc bénéficié de réductions de prix se chiffrant à 3,2 millions.

Bases légales
LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS *510.10*), art. 62, al. 2, et art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS *512.31*), art. 37 à 41.

Remarque
Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: OPÉRATIONS

A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**1 919 234**	**2 239 000**	**2 080 786**	**-158 215**	**-7,1**

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, notamment, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR). En raison des mesures prises par la Confédération et par les cantons en 2021 pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les cours destinés aux personnes intéressées par l'instruction aéronautique préparatoire (SPHAIR) n'ont pu être organisés qu'en partie, ce qui a entraîné une baisse des charges de 0,2 million.

Bases légales
LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA; RS *748.0*), art. 103*a*.

Remarque
Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**37 276 469**	**42 870 000**	**40 616 055**	**-2 253 945**	**-5,3**

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères.

Pendant plusieurs sommets de haut niveau en Suisse (notamment rencontre entre les États-Unis et la Russie, 12e Conférence ministérielle de l'OMC), des tâches de sécurité ont été assumées par des militaires en lieu et place de policiers cantonaux. Par conséquent, les cantons ont reçu 2,3 millions d'indemnités en moins.

Bases légales
LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS *120*), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS *120.72*), art. 12*a*.

Remarque
Crédit d'engagement «Tâches extraordinaires de protection 2021–2023» (V0341.00), voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0113 COVID: ACQUISITION DE MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**618 149 561**	**1 154 541 379**	**666 066 989**	**-488 474 390**	**-42,3**
dont mutations de crédits		*1 154 541 379*			

Ce crédit extraordinaire a permis à la Défense (BLA, Pharmacie de l'armée) de se procurer du matériel sanitaire et des vaccins pour lutter contre la pandémie de COVID-19. En 2021, celle-ci a également obligé la Confédération à acquérir des biens médicaux importants, comme du matériel sanitaire et des vaccins, pour soutenir l'approvisionnement des cantons et de leurs établissements de santé, des organisations d'utilité publique (par ex. Croix-Rouge suisse) et des tiers (par ex. laboratoires, pharmacies). Au total, 647 millions ont été dépensés pour l'acquisition de vaccins (dont coûts logistiques) et 19 millions pour l'achat de matériel sanitaire (par ex. masques d'hygiène, vêtements de protection, appareils de respiration et mesures logistiques).

En tout, 488,5 millions n'ont pas été utilisés. Le crédit autorisé avait été calculé pour l'achat de 35 millions de doses de vaccin au plus. Cependant, en raison de l'évolution de la pandémie, il a fallu acheter moins de vaccins en 2021, soit environ 20 millions de doses.

Mutations de crédits

— Supplément Ia 2021: report de crédit de 410 millions pour l'acquisition de matériel sanitaire et de vaccins.
— Supplément I 2021: report de crédit de 790 millions pour l'acquisition de matériel sanitaire et de vaccins.
— Transfert de crédit de 45,5 millions au Département fédéral des affaires étrangères pour la remise de matériel sanitaire et de vaccins dans le cadre de l'aide humanitaire.

Bases légales

O 3 COVID-19 du 19.6.2020 (RS *818.101.24*), art. 14 ss.

Remarques

Voir crédit E190.0110 «COVID: remboursement de matériel sanitaire» et crédit A290.0143 «COVID: réévaluation, matériel sanitaire».

Crédit d'engagement «COVID: acquisition de matériel sanitaire et de vaccins» (V0355.00), voir tome 1, ch. C. 12.

A290.0143 COVID: RÉÉVALUATION, MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *sans incidences financières*	**–**	**474 000 000**	**472 185 631**	**-1 814 369**	**-0,4**
dont mutations de crédits		*474 000 000*			

Ce crédit extraordinaire a permis à la Défense (BLA, Pharmacie de l'armée) de réévaluer ses acquisitions de matériel sanitaire et de vaccins visant à lutter contre la pandémie de COVID-19. Comme le matériel acquis (matériel sanitaire et vaccins) ne peut pas être refacturé à hauteur des coûts, des réévaluations ont dû être effectuées. En outre, la durée de vie de certains matériaux est sur le point d'expirer.

Mutations de crédits

Dépassement de crédit sans incidences financières de 474 millions.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*), art. 33, al. 3.

OFFICÉ FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
— Évaluation, acquisition initiale et acquisition subséquente, pour le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de systèmes à haute complexité technique dans le domaine de la défense et de la sécurité
— Acquisition de biens et de prestations de service à l'intention de toute l'administration fédérale pour des catégories de marchandises définies légalement

PROJETS 2021

— ERPSYSVAR: contribution de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) au programme (selon la feuille de route)
— Dissociation des prestations informatiques de base: début de la migration de la bureautique (BURAUT) de la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC) vers l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)
— Train de mesures sur le climat du DDPS: appel d'offres public de voitures de tourisme et de livraison selon l'OMC

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont toutes été franchies comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**7,6**	**5,0**	**11,4**	**3,8**	**50,5**
Charges	**122,2**	**130,5**	**124,0**	**1,8**	**1,5**
Charges propres	122,2	130,5	124,0	1,8	1,5
Dépenses d'investissement	**3,3**	**1,8**	**0,6**	**-2,6**	**-80,3**

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement de compensations provenant de ventes de matériel en stock, de recettes de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE et d'autres revenus comme des remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs. L'augmentation des revenus (+ 3,8 mio) par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par des remboursements de coûts de développement dans le cadre du projet Char du génie et de déminage (kodiak).

Les charges sont composées à 74 % de charges de personnel. L'accroissement des charges (+ 1,8 mio) par rapport à l'exercice précédent est surtout dû aux frais de formation plus élevés des pilotes d'essai (+ 1,5 mio). Les charges de personnel ont en outre légèrement augmenté dans le domaine des opérations aériennes.

Les dépenses d'investissement sont inférieures de 2,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Les achats de produits semi-finis (tissus) pour le stock ont notamment été moindres (- 2,4 mio).

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises fixées par la loi. armasuisse soutient activement ses clients pendant la planification des projets et la phase d'utilisation et contrôle si les investissements à l'étranger sont compensés par des contreparties en Suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	7,8	5,0	11,6	6,6	133,0
Charges et dépenses d'investissement	125,7	132,4	124,9	-7,5	-5,6

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs de 6,6 millions au montant budgété. Les revenus qui sont générés par les remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs, par la vente de stocks (vêtements professionnels et matériel divers comme du tissu) et par les recettes découlant de droits de licences, sont difficiles à planifier et fluctuent d'année en année.

Les charges et les dépenses d'investissement, de 124,9 millions au total, sont composées de charges de personnel à hauteur de 91,8 millions (74 %), de 32,2 millions (26 %) de charges de biens et services, de charges d'exploitation et d'amortissements, ainsi que de 0,7 million de dépenses d'investissements. La diminution des besoins de 7,5 millions s'explique d'une part par les prélèvements moins importants sur les stocks de marchandises d'armasuisse et par le recul des achats de matériel pour le stock. Pour des raisons liées aux capacités de production du fournisseur, l'accent a été mis, au cours de l'exercice sous revue, sur l'achat de tissus pour le «système modulaire d'habillement et d'équipement» (SMHE). D'autre part, des baisses de charges ont été enregistrées, notamment en raison de la diminution des besoins en matériel de bureau, en investissements, en frais de voyage et en prestations informatiques.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Acquisitions: Les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais			
– Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (%, min.)	97	95	99
– Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (%, min.)	88	95	62
– Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (%, min.)	99	95	100
– Satisfaction de la clientèle (%, min.)	99	95	99
Procédures d'acquisition: Les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées			
– Plaintes dans le cas de procédures susceptibles (%, max.)	3	3	2

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été dépassés pour la plupart. Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:
Acquisitions (mandats exécutés dans le respect des coûts fixés au mandat de projet): comme l'année précédente, certains mandants n'ont pas mis à jour les documents de base d'un projet terminé (entre autres le mandat du projet) de telle façon que ceux-ci répondent à l'enveloppe financière définitive. Les dépassements au cours de l'exercice sous revue ont principalement été enregistrés au niveau des prestations propres (taux horaire du personnel), en partie en raison de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les crédits autorisés ont toujours été respectés. Le problème a été identifié. Pour les nouveaux projets (depuis 2020), la mise à jour continue et systématique des documents de base est désormais contraignante. Les projets présentant des dépassements de coûts remontent aux années 2012 à 2015.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**7 802**	**4 960**	**11 558**	**6 598**	**133,0**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 802	4 960	11 558	6 598	133,0
Charges / Dépenses		**125 704**	**132 378**	**124 906**	**-7 472**	**-5,6**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	125 704	132 378	124 906	-7 472	-5,6
	Transfert de crédits		*-1 340*			
	Cession		*1 631*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**7 802 147**	**4 960 000**	**11 558 182**	**6 598 182**	**133,0**
avec incidences financières	*7 589 206*	*4 960 000*	*11 424 290*	*6 464 290*	*130,3*
sans incidences financières	*212 942*	*–*	*133 892*	*133 892*	*–*

Les revenus de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) se composent des éléments suivants:
— compensations résultant de ventes de vêtements de travail et de matériel divers en stock;
— recettes issues des droits de licence pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE;
— revenus de prestations fournies à des tiers, comme l'exécution de mandats d'achat et de conseil de nature commerciale et technique pour des tenues et des équipements;
— remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Les revenus ont augmenté de 6,6 millions. Les revenus supplémentaires (+ 7,8 mio) proviennent pour l'essentiel de remboursements issus de contrats des années précédentes (par ex. opérations conclues selon la procédure *Foreign Military Sales* [FMS] avec les États-Unis) et de paiements de peines conventionnelles. En contrepartie, la vente de tissu et de vêtements professionnels ainsi que de matériel divers à l'armée et aux organes fédéraux a généré moins de revenus (- 0,6 mio). De plus, les revenus issus des droits de licence pour les marques militaires ont été inférieurs de 0,7 million à la valeur planifiée. Leur bas niveau persiste en raison de l'absence de touristes étrangers pour cause de pandémie. De plus, les charges relatives à la protection des marques ont augmenté; elles sont déduites du chiffre d'affaires effectif réalisé avec les produits sous licence.

Bases légales
LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS *172.045.103*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**125 703 695**	**132 378 300**	**124 906 060**	**-7 472 240**	**-5,6**
dont mutations de crédits		*291 400*			
avec incidences financières	*105 029 366*	*104 546 900*	*101 694 815*	*-2 852 085*	*-2,7*
sans incidences financières	*2 972 800*	*5 495 000*	*2 693 550*	*-2 801 450*	*-51,0*
Imputation des prestations	*17 701 528*	*22 336 400*	*20 517 695*	*-1 818 705*	*-8,1*
Charges de personnel	89 934 199	92 551 100	91 818 631	-732 469	-0,8
dont location de services	*283 378*	*1 041 500*	*233 361*	*-808 139*	*-77,6*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	31 989 300	37 487 200	31 840 159	-5 647 041	-15,1
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*11 107 782*	*12 037 000*	*11 203 081*	*-833 919*	*-6,9*
dont charges de conseil	*2 733 012*	*2 069 000*	*2 494 794*	*425 794*	*20,6*
Charges d'amortissement	490 015	495 000	520 472	25 472	5,1
Dépenses d'investissement	3 290 181	1 845 000	726 798	-1 118 202	-60,6
Postes à plein temps (Ø)	501	501	502	1	0,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

La baisse des charges au niveau des rétributions du personnel et des cotisations de l'employeur (- 1,4 mio) s'explique par les postes vacants et par la diminution de certains taux d'occupation. Les dépenses relatives à l'engagement de personnel temporaire (location de services) comme solution transitoire en attendant de pourvoir les postes vacants ont été inférieures de 0,8 million à la valeur planifiée, notamment parce que l'exploitation informatique a pu être assurée avec du personnel interne. Un changement de prestataire pour la formation des pilotes d'essai a occasionné des charges supplémentaires de formation initiale et continue (+ 1,5 mio), qui ont pu être compensées au sein des charges de personnel.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont diminué de 5,6 millions. 93 % (5,2 mio) de cette diminution relèvent des autres charges de biens et services et charges d'exploitation.

Charges de biens et services liées à l'informatique: sur le total de 11,2 millions, 10,8 millions (96 %) ont servi au financement de l'exploitation, notamment des prestations de la BAC (8 mio). armasuisse a également consacré 0,4 million à des projets (par ex. le système SAP d'armasuisse et l'architecture d'entreprise basée sur les services). La baisse des charges de 0,8 million est surtout la conséquence des mises hors service d'applications spécialisées dans le cadre de la dissociation des prestations informatiques de base et centrales et de leur transfert de la BAC vers l'OFIT.

Charges de conseil: armasuisse a consacré les 2,5 millions inscrits à ce poste notamment à la mise en œuvre de projets stratégiques tels que l'adaptation des processus IMS à HERMES DDPS, le projet relatif aux acquisitions du DDPS (mandat de la cheffe du DDPS), le soutien au sein de l'exploitation de GEVER d'armasuisse et des projets d'acquisition, ainsi qu'à la consultation de l'Office fédéral de la protection de la population (laboratoire de Spiez) dans le domaine de la technologie ABC. L'accroissement des charges (+ 0,4 mio) provient du mandat de soutien au projet relatif aux acquisitions du DDPS.

Dans les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, 5,2 millions n'ont pas été utilisés: du fait de la priorité donnée à l'acquisition du «système modulaire d'habillement et d'équipement» (SMHE) par rapport à l'acquisition de la «tenue de combat 18», les prélèvements de tissus sur les stocks d'armasuisse (- 3,7 mio) ont été moindres. La pandémie de COVID-19 a entraîné une diminution des déplacements (- 0,7 mio). Pour le reste, la baisse des charges (- 0,9 mio) s'explique par des besoins moins importants en matériel de bureau et en imprimés, mais aussi par une diminution des coûts d'exploitation du nouveau bâtiment d'Emmen et par la suppression des taxes d'utilisation des géodonnées (Open Government Data; OGD).

Dépenses d'investissement

Au cours de l'exercice sous revue, armasuisse a effectué des acquisitions à hauteur de 0,7 million, notamment de véhicules de service électriques et de machines pour l'installation d'essais en vol d'Emmen. La diminution des besoins (- 1,1 mio) s'explique essentiellement par le recul des achats de produits semi-finis (tissus) pour le stock en raison des difficultés d'approvisionnement auprès des producteurs et du traitement prioritaire de la production du SMHE.

Mutations de crédits

— Cessions (+ 1,6 mio) par l'Office fédéral du personnel de 1 003 100 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, 286 000 francs pour les apprentis, 231 100 francs pour les stagiaires et 19 000 francs pour l'intégration professionnelle, et par le SG-DDPS (pool départemental des ressources) de 92 200 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
— Transfert de crédit de 1,3 million à armasuisse Sciences et technologie pour les besoins supplémentaires liés à des projets d'innovation et les dépenses effectuées dans le cadre du train de mesures sur le climat du DDPS.

Remarques

Crédit d'engagement liquidé «Programme GENOVA, 2e étape DDPS» (V0264.13), voir tome 1, ch. C 11.

État des réserves

armasuisse ne présente aucune réserve.

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), notamment à l'intention du domaine départemental Défense
— Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
— Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

PROJETS 2021

— Ancien magasin de munitions Mitholz: établissement d'un modèle de simulation sur les conséquences d'une explosion de quantités de munition plus importantes
— Plateforme pour le Campus cyberdéfense, technologie de cyberdéfense et monitorage du marché: fin de la première phase de projet
— Télécommunications de l'armée (TC A), étape d'acquisition 4 (utilisation conjointe de réseaux radio de données cellulaires): fin de l'étude
— Projet d'acquisition Robots de sauvetage pour les champs de bataille: fin de l'étude
— Train de mesures sur le climat du DDPS, projet phare move-MEGA: réalisation de l'usine de méthanisation move

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Au cours de l'exercice sous revue, la plupart des jalons ont pu être atteints, avec l'exception suivante:
Train de mesures sur le climat du DDPS, projet phare move-MEGA: en raison de retards pris au niveau de la livraison de composants de l'installation, la construction de l'usine de méthanisation n'a pu se faire qu'à raison des deux tiers. L'achèvement est prévu pour 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**0,2**	**0,3**	**0,2**	**0,0**	**9,5**
Charges	**38,2**	**43,6**	**42,5**	**4,3**	**11,1**
Charges propres	38,2	43,6	42,5	4,3	11,1
Dépenses d'investissement	**2,5**	**3,3**	**3,0**	**0,6**	**22,8**

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales. Ils ont tendance à diminuer depuis quelques années, car armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée.

Les charges ont augmenté de 4,3 millions par rapport à l'exercice précédent, et ce tant au niveau des charges de personnel (+ 0,9 mio) qu'au niveau des charges de biens et services et charges d'exploitation (+ 3,4 mio). Cet accroissement des charges s'explique surtout par le développement du Cyber-Defence Campus et par les analyses portant sur l'évacuation des résidus de munitions dans l'ancien magasin de Mitholz. La Défense (Cyber-Defence Campus) et le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS; projet Mitholz) ont transféré les moyens nécessaires supplémentaires vers ar S+T dans le cadre du processus budgétaire 2021.

Les dépenses d'investissement ont également dépassé celles de l'exercice précédent (+ 0,6 mio) car des ordinateurs ont été acquis pour le domaine de la cybersécurité et de la science des données, tout comme des installations de mesure et d'essai pour le domaine de la gestion de la recherche et de la recherche opérationnelle.

Les charges ainsi que les dépenses d'investissement d'ar S+T portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comprennent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesures moderne sont mises en œuvre au bénéfice de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux externes d'experts.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,3	0,2	-0,1	-27,6
Charges et dépenses d'investissement	40,7	46,9	45,5	-1,4	-2,9

COMMENTAIRE

Les revenus se sont maintenus à un faible niveau ces dernières années, car ar S+T ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée.

D'un montant total de 45,5 millions, les charges et dépenses d'investissement étaient composées de 21,3 millions de charges de personnel (47 %), de 19,1 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation (42 %), de 3,0 millions d'investissements (6 %) et de 2,1 millions d'amortissements (5 %). La réduction des charges de 1,4 million a principalement été occasionnée par un retard au niveau d'un projet d'acquisition et par des besoins moindres en prestations de conseil.

Près de 75 % des charges et des dépenses d'investissement ont résulté de la réalisation d'expertises indépendantes et de tests, et environ 25 % de la gestion de la technologie et de la recherche.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Réduction des risques: Les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont réduits au minimum par le biais de la gestion de la technologie et de la recherche			
– Appréciation, par le domaine départemental Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 4)	–	3,0	3,7
Mise à disposition de bases décisionnelles: S+T soutient clients en fournissant expertises et tests indépendants visant à optimiser l'utilisation technol. des systèmes (aptitude à l'utilisation et efficacité, sécurité, protection person.) et leur impact financier			
– Satisfaction de la clientèle quant aux bases décisionnelles (%, min.)	92,0	90,0	94,0
– Utilité financière attestée dans le domaine du contrôle des munitions (CHF, mio, min.)	–	100,0	180,0
Exécution du mandat: Les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu			
– Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (%, min.)	97,0	95,0	96,0
– Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (%, min.)	97,0	95,0	100,0
Développement de compétences technologiques: Les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile			
– Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 4)	–	3,0	3,3

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**192**	**305**	**221**	**-84**	**-27,6**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	192	305	221	-84	-27,6
Charges / Dépenses		**40 702**	**46 891**	**45 535**	**-1 357**	**-2,9**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	40 702	46 891	45 535	-1 357	-2,9
	Transfert de crédits		*1 340*			
	Cession		*507*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*269*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**192 381**	**305 000**	**220 760**	**-84 240**	**-27,6**
avec incidences financières	*183 744*	*305 000*	*201 198*	*-103 802*	*-34,0*
sans incidences financières	*8 637*	*–*	*19 561*	*19 561*	*–*

ar S+T génère des revenus en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais de détonique sur des éléments de protection et à des contrôles de composants de sécurité pour l'industrie.

Les revenus budgétisés correspondent à la moyenne des revenus des quatre exercices comptables 2016 à 2019. Les revenus de fonctionnement tirés de mandats de tiers tendent à diminuer ces dernières années. La raison en est l'orientation stratégique qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS *611.0*). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol; RS *172.045.103*), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**40 702 003**	**46 891 375**	**45 534 861**	**-1 356 514**	**-2,9**
dont mutations de crédits		*2 116 075*			
avec incidences financières	*28 499 465*	*34 361 275*	*33 799 872*	*-561 403*	*-1,6*
sans incidences financières	*2 156 875*	*2 500 000*	*2 107 351*	*-392 649*	*-15,7*
Imputation des prestations	*10 045 663*	*10 030 100*	*9 627 637*	*-402 463*	*-4,0*
Charges de personnel	20 401 234	21 727 600	21 273 913	-453 687	-2,1
dont location de services	*7 153*	–	–	–	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 684 310	19 409 300	19 132 319	-276 981	-1,4
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*756 377*	*1 013 100*	*1 184 649*	*171 549*	*16,9*
dont charges de conseil	*1 398 270*	*5 480 000*	*4 330 400*	*-1 149 600*	*-21,0*
Charges d'amortissement	2 156 875	2 500 000	2 107 351	-392 649	-15,7
Dépenses d'investissement	2 459 584	3 254 475	3 021 277	-233 198	-7,2
Postes à plein temps (Ø)	117	120	120	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
En raison du renouvellement des effectifs, les charges de personnel ont été inférieures de 0,5 million.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont globalement diminué de 0,3 million en raison d'évolutions contraires. Alors que les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (+ 0,6 mio) ainsi que les charges de biens et services liées à l'informatique (+ 0,2 mio) ont augmenté, les charges de conseil ont baissé (- 1,1 mio).

Charges de biens et services liées à l'informatique: la somme d'environ 1,2 million a été affectée essentiellement au développement de compétences en faveur de projets, principalement pour les télécommunications de l'armée (TC A), le système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), le système militaire de guidage d'approche Plus (SMGA Plus), le système de communication vocale de l'armée (VSdA), le système d'exploration tactique (TASYS) et la surveillance des munitions. L'accroissement des charges de 0,2 million a principalement été causé par l'augmentation des services informatiques sollicités auprès de la plateforme d'exploration des cybermenaces (Service de renseignement de la Confédération et Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI) en faveur du Cyber-Defence Campus.

Charges de conseil: les charges d'un montant d'environ 4,3 millions ont été utilisées pour les projets «sécurité environnementale et du travail» et «surveillance des munitions», mais aussi pour le développement d'ar S+T ainsi que dans le domaine Cyber-Defence Campus. Une diminution des besoins de 1,1 million a principalement été enregistrée au Cyber-Defence Campus: en 2020, le campus a lancé avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) un programme de recrutement des talents (fellowships). Les projets seront mis en œuvre dans la durée (2 à 3 ans). Au cours de l'exercice sous revue, les coûts ont été inférieurs aux prévisions.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont en revanche augmenté (+ 0,7 mio). Ceci est dû à des besoins supplémentaires liés à des prestations externes pour des études (par ex. étude conceptuelle sur le Defence Future Mobility Demonstrator) et à des ressources matérielles pour le Centre Suisse des Drones et de la Robotique (CSDR) ainsi que pour des travaux d'entretien sur des infrastructures de mesures et d'essais (calibrage d'appareils de mesure).

Charges d'amortissement
Les amortissements ont diminué de 0,4 million par rapport au budget. Les investissements importants des années précédentes ont été entièrement amortis entre-temps.

Dépenses d'investissement
En 2021, des investissements ont surtout été effectués dans des infrastructures de mesures et d'essais, dans l'informatique (serveur) et dans des projets d'innovation (logiciel). Des retards de livraison pour des acquisitions de remplacement ont entraîné une diminution des besoins de 0,2 million.

Mutations de crédits

— Cessions (+ 0,5 mio) par l'Office fédéral du personnel de 338 200 francs pour les stagiaires, de 112 500 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, de 6000 francs pour l'intégration professionnelle, et par le SG-DDPS (pool départemental des ressources) de 50 600 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
— Transfert de crédit (+ 1,3 mio) de l'Office fédéral de l'armement pour les besoins supplémentaires liés à des projets d'innovation et les dépenses effectuées dans le cadre du train de mesures sur le climat du DDPS.
— Dépassement de crédit (+ 0,3 mio): utilisation de réserves affectées.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	1 073 138	–	1 073 138
Constitution à partir du compte 2020	–	417 300	417 300
Dissolution/utilisation	–	-269 235	-269 235
État au 31.12.2021	**1 073 138**	**148 065**	**1 221 203**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	468 000	468 000

Dissolution de réserves en 2021

Dans le courant de l'année 2021, des réserves affectées d'un montant de 0,3 million ont été utilisées. Ces fonds ont été affectés à un acompte pour la bombe manométrique dans le domaine de la surveillance des munitions (0,1 mio), au démonstrateur technologique pour le Cyber-Defence Campus (0,1 mio) ainsi qu'à des explosifs pour les tests d'homologation de véhicules protégés (0,1 mio).

État des réserves

Les réserves affectées (0,1 mio) sont nécessaires pour le paiement du solde de la bombe manométrique dans le domaine de la surveillance des munitions. ar S+T dispose en outre de réserves générales de 1,1 million.

Demande de constitution de nouvelles réserves

La livraison de deux camions dans le domaine des essais de tir a pris du retard. Les fonds (0,5 mio) seront requis en 2022, raison pour laquelle la constitution de réserves affectées est sollicitée.

ARMASUISSE IMMOBILIER

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
— Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
— Réduction du parc immobilier principal grâce à une planification de l'offre axée sur la demande
— Optimisation de la marge brute du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et d'une réduction des coûts d'exploitation

PROJETS 2021

— Mise en œuvre du concept de stationnement (réduction du parc principal): approbation des crédit d'engagement pour les mesures de construction concernant les places d'armes de Frauenfeld (3e étape) et Drognens (2e étape) ainsi que pour l'établissement de l'antenne logistique de Berthoud
— Harmonisation des processus, rôles et modèles de données immobiliers ainsi que des applications avec les autres services de la construction et des immeubles de la Confédération dans le cadre des programmes SUPERB et ERPSYSVAR: réalisation du noyau du système d'exploitation SAP Immobilier
— Train de mesures sur le climat du DDPS: début de la planification détaillée du concept de mise en œuvre (remplacement des chauffages au mazout, construction d'installations photovoltaïques et de stations de recharge électrique)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont toutes été franchies comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**1 030,3**	**1 068,5**	**1 031,4**	**1,1**	**0,1**
Recettes d'investissement	**8,2**	**15,8**	**4,1**	**-4,0**	**-49,4**
Charges	**798,6**	**797,4**	**775,4**	**-23,3**	**-2,9**
Charges propres	798,6	797,4	775,4	-23,3	-2,9
Dépenses d'investissement	**278,2**	**295,5**	**280,7**	**2,4**	**0,9**

COMMENTAIRE

armasuisse Immobilier (ar Immo) est le service de la construction et des immeubles pour le portefeuille immobilier du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Le DDPS détient l'un des plus importants portefeuilles immobiliers de Suisse, avec environ 24 000 hectares de terrain ainsi que 7000 bâtiments et installations. En sa qualité de représentant du propriétaire, ar Immo est responsable de l'exploitation et de la remise en état des immeubles ainsi que des investissements dans les immeubles du DDPS. Comparativement aux moyens disponibles, le portefeuille immobilier actuel est encore trop vaste. Une partie considérable de l'infrastructure a besoin d'être rénovée. Par conséquent, un ordre des priorités doit être fixé. Dans le cadre du projet Développement de l'armée (DEVA), les sites à abandonner ont été définis dans le concept de stationnement du 25.11.2013. L'utilisation se concentre sur les sites restants. L'objectif est de stabiliser à moyen et long terme les besoins de financement pour les immeubles du parc principal. Ces concentrations des sites nécessitent des investissements initiaux sur certains d'entre eux. Afin de garantir durablement l'aptitude à l'emploi du portefeuille immobilier restant, des rénovations supplémentaires ainsi que des aménagements techniques et de l'infrastructure s'imposent. En 2021, le Centre de la subsistance de la place d'armes de Frauenfeld ainsi que le bâtiment logistique nouvellement construit sur la place d'armes de Wil près de Stans ont été livrés aux utilisateurs. Les immeubles dont l'armée n'a plus besoin sont transférés dans le parc à disposition.

Comparé à celui d'autres unités administratives, le compte d'ar Immo se caractérise par une quote-part d'investissements relativement élevée, puisque ceux-ci représentent à peu près un quart du budget global. Les revenus sont restés stables par rapport à l'exercice précédent. Les recettes d'investissement ont été inférieures en raison du retard pris par la vente d'un objet de taille à Bellinzone. La baisse des charges d'environ 23 millions par rapport à l'exercice précédent est principalement liée à la part moins élevée de mesures de remise en état d'immeubles visant au maintien de leur valeur. En contrepartie, les dépenses d'investissement ont légèrement augmenté.

GP 1: IMMOBILIER DU DDPS – PARC PRINCIPAL

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, inspection, etc.) en veillant à conserver un rapport coûts/utilité optimal.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	1 026,2	1 053,8	1 036,0	-17,8	-1,7
Recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges	657,9	673,4	675,8	2,4	0,4
Dépenses d'investissement	395,1	388,1	363,4	-24,7	-6,4

COMMENTAIRE

99 % des revenus concernent le groupe de prestations 1. Il s'agit en majeure partie de revenus de locations d'immeubles au sein de l'administration fédérale et, dans une faible mesure, de locations à des tiers. La baisse des revenus locatifs au sein de l'administration fédérale (- 20,8 mio) est imputable notamment au fait que la Défense a restitué un nombre accru de bâtiments. 96 % des charges concernent le groupe de prestations 1. Le budget a été légèrement dépassé (+ 0,4 %). Les dépenses d'investissement ont été inférieures de 24,7 millions en raison de divers écarts par rapport à la planification et de retards dans l'exécution de quelques grands projets de construction.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Gestion immobilière axée sur les besoins de la clientèle: ar Immo garantit un haut niveau de satisfaction quant aux besoins immobiliers du DDPS			
– Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 6)	4,6	–	–
Financement de la gestion immobilière: ar Immo garantit une utilisation durable des ressources			
– Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (%, min.)	1,2	1,5	1,0
– Parc principal à long terme: dépenses d'investissement comparativement à la valeur de remplacement (%, min.)	2,4	2,5	2,0
Gestion immobilière ménageant les ressources: ar Immo promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources			
– Émissions maximales de CO_2 par an (tonnes)	36 637	37 500	39 661
– Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité (%, min.)	100,0	100,0	100,0
Réduction du portefeuille du parc principal: ar Immo contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal			
– Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre, max.)	4 032	4 000	3 974
– Part des objets résiliés repris dans les délais (%, min.)	100,0	98,0	100,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont partiellement été atteints. Des écarts se sont produits dans les domaines suivants:
Financement de la gestion immobilière: le pourcentage optimal de la valeur de remplacement n'a pas été atteint en 2021 car le portefeuille immobilier est encore trop important. Les dépenses d'investissement génératrices de plus-values, qui sont occasionnées par les besoins de l'armée, sont également restées en deçà des objectifs prévus. Dans l'ensemble, les moyens financiers disponibles sont trop faibles par rapport à la taille du portefeuille.
Gestion immobilière ménageant les ressources: l'augmentation des besoins en électricité et en chauffage s'explique par un taux d'occupation plus élevé, par une utilisation des bâtiments supérieure à la moyenne, par des solutions provisoires supplémentaires en raison de la situation liée au COVID-19 et par la mise en service des nouveaux centres de calcul, mais aussi par des températures plus froides (degrés-jours de chauffage + 14,3 %). Malgré le remplacement de huit centrales de chauffage à combustibles fossiles par des énergies renouvelables, les émissions de CO_2 ont augmenté.

GP 2: IMMOBILIER DU DDPS – PARC À DISPOSITION

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. En ce qui concerne le parc à disposition, il veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, à la cession en droit de superficie, à la location à des tiers et à la désaffectation ou au démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus	12,1	14,7	7,7	-7,0	-47,7
Recettes d'investissement	8,2	15,8	4,1	-11,6	-73,8
Charges	31,8	31,5	29,1	-2,4	-7,6
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

À peine 1 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les revenus ont enregistré une baisse de 7 millions en conséquence de la diminution des locations immobilières. La totalité des recettes d'investissement concerne le groupe de prestations 2, et plus précisément les ventes d'immeubles issus du parc à disposition. Elles sont inférieures (- 11,6 mio) au montant porté au budget, car la vente prévue d'un objet de taille ne pourra avoir lieu qu'en 2022. 4 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. La diminution des charges (- 2,4 mio) s'explique en grande partie par une baisse des charges d'exploitation pour les immeubles du parc à disposition.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: ar Immo augmente le taux de couverture du parc à disposition			
– Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	28,3	26,6	25,3
Réduction du portefeuille du parc à disposition: ar Immo contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition			
– Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	217	150	134
– Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	380	250	256

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, à l'exception de la valeur cible relative aux désaffectations de bâtiments et d'ouvrages.
Réduction du portefeuille du parc à disposition: au cours de l'exercice sous revue, un nombre d'objets un peu moins important a pu être désaffecté en raison d'un manque de ressources. Il a néanmoins été possible de vendre de nombreux ouvrages de combat et de conduite par petits lots, ce qui a entraîné une nouvelle réduction du portefeuille.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**1 046 454**	**1 084 216**	**1 047 778**	**-36 439**	**-3,4**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 038 282	1 068 456	1 043 643	-24 813	-2,3
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	8 172	15 760	4 134	-11 626	-73,8
Charges / Dépenses		**1 084 819**	**1 092 889**	**1 068 228**	**-24 661**	**-2,3**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	689 762	704 829	704 818	-11	0,0
	Transfert de crédits		*18 000*			
	Cession		*935*			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	395 058	388 060	363 410	-24 650	-6,4
	Transfert de crédits		*-6 140*			
	Cession		*1 200*			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**1 038 281 544**	**1 068 456 300**	**1 043 643 226**	**-24 813 074**	**-2,3**
avec incidences financières	*14 326 530*	*19 468 000*	*7 872 900*	*-11 595 100*	*-59,6*
sans incidences financières	*16 227 415*	*16 421 000*	*24 343 026*	*7 922 026*	*48,2*
Imputation des prestations	*1 007 727 600*	*1 032 567 300*	*1 011 427 300*	*-21 140 000*	*-2,0*

Les revenus de fonctionnement d'ar Immo englobent principalement les revenus des loyers facturés aux diverses unités administratives du DDPS.

Les revenus avec incidences financières (AIF) ont été inférieurs de 11,6 millions au montant budgétisé. Des aménagements spécifiques nécessités par le COVID-19 ont d'une part été financés au moyen du crédit COVID extraordinaire du domaine de la Défense. Pour pouvoir porter ces aménagements à l'actif, un transfert vers ar Immo a été effectué au moment de clôturer les comptes. Sur le plan comptable, ce report a entraîné une réduction de 7,7 millions des revenus avec incidences financières. D'autre part, les locations d'immeubles à des tiers ont généré moins de revenus en raison de la pandémie.

Les revenus sans incidences financières (SIF) ont notamment été dépassés à hauteur de 7,7 millions en raison de l'opération décrite ci-dessus en lien avec les mesures d'aménagement nécessitées par le COVID-19 (contre-écriture).

Les revenus liés à l'imputation des prestations (IP) se composent principalement des revenus tirés de la location d'immeubles à d'autres unités administratives du DDPS. La baisse des revenus de 21,1 millions s'explique surtout par la restitution accrue de bâtiments de la part de la Défense. Les réévaluations et ajustements des coûts nets de location y ont également contribué dans une moindre mesure.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS *172.010.21*).

E101.0001 DÉSINVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**8 172 109**	**15 760 000**	**4 134 420**	**-11 625 580**	**-73,8**

Les recettes d'investissement incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles du parc à disposition. Elles sont inférieures de 11,6 millions au budget car les ventes sur le marché d'objets immobiliers ont été inférieures aux prévisions. La vente d'un objet de taille à Bellinzone ne pourra avoir lieu qu'en 2022.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS *172.010.21*).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES / DÉPENSES

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**689 761 580**	**704 829 200**	**704 818 449**	**-10 751**	**0,0**
dont mutations de crédits		*18 934 600*			
avec incidences financières	*205 304 823*	*208 244 900*	*208 097 550*	*-147 350*	*-0,1*
sans incidences financières	*221 502 788*	*236 163 000*	*215 496 143*	*-20 666 857*	*-8,8*
Imputation des prestations	*262 953 970*	*260 421 300*	*281 224 756*	*20 803 456*	*8,0*
Charges de personnel	38 892 706	40 496 200	40 274 540	-221 660	-0,5
dont location de services	*128 145*	–	*22 010*	*22 010*	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	436 987 193	428 170 000	452 508 518	24 338 518	5,7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*1 993 753*	*2 198 400*	*1 994 000*	*-204 400*	*-9,3*
dont charges de conseil	*1 066 009*	*1 642 300*	*955 467*	*-686 833*	*-41,8*
dont charges d'exploitation, immeubles	*225 784 582*	*228 902 200*	*246 368 696*	*17 466 496*	*7,6*
dont remise en état des immeubles	*127 834 701*	*113 445 900*	*114 311 207*	*865 307*	*0,8*
dont loyers et fermages	*57 125 352*	*59 147 000*	*60 671 214*	*1 524 214*	*2,6*
Charges d'amortissement	213 881 682	236 163 000	212 035 391	-24 127 609	-10,2
Postes à plein temps (Ø)	222	227	232	5	2,2

Les charges de fonctionnement d'ar Immo englobent tous les postes de charges relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges AIF pour les prises en location et les postes de charges découlant des prestations des exploitants, fournies principalement par la Base logistique de l'armée (BLA) sur mandat d'ar Immo.

Les charges de fonctionnement prévues pour l'exercice 2021 ont été pratiquement épuisées. Au sein de l'enveloppe budgétaire, les besoins supplémentaires en prestations internes (charges liées à l'imputation des prestations) ont été principalement compensés aux dépens de la part de crédit SIF (20,7 mio).

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)
Les charges de personnel ont évolué dans le cadre de la valeur planifiée. Dans le budget, l'effectif du personnel était inférieur de 5 EPT aux besoins réels en raison de vacances de postes. Par rapport à l'année précédente, 5 EPT ont été internalisés, de sorte que l'effectif réel s'élève désormais à 232 EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation
Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été supérieures de 24,3 millions, principalement en raison de la pandémie et des prestations supplémentaires des exploitants des immeubles (par ex. nettoyage) fournies par le domaine de la Défense (BLA; charges IP) qu'elle a impliquées.

ar Immo inscrit dans ses *charges de biens et services liées à l'informatique* les prestations acquises auprès de la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC) et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) (charges IP). Quant aux charges de biens et services liées à l'informatique AIF pour l'exploitation et les projets d'ar Immo, elles sont comptabilisées par l'Office fédéral de l'armement (armasuisse). Les prestations de l'OFIT prévues pour adapter l'infrastructure de télécommunication ont été repoussées à plus tard (- 0,2 mio).

Charges de conseil: au cours de l'exercice sous revue, la somme d'un million a été affectée aux projets d'ar Immo dans le domaine du numérique, par ex. au projet pilote «Building Information Modeling» (BIM). La diminution des charges de 0,7 million s'explique essentiellement par le fait que moins de mandats ont été octroyés pour le développement organisationnel d'ar Immo.

Sur le montant total des *charges d'exploitation des immeubles* (246,4 mio), 204 millions (82,9 %) étaient liés aux prestations que la BLA et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont fournies au sein de la Confédération sur mandat d'ar Immo en tant qu'exploitants des immeubles. Ces prestations ont consisté notamment en des tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi qu'en la conciergerie, le nettoyage, l'entretien et l'inspection des immeubles et des alentours. Les charges d'exploitation des immeubles ont été supérieures de 17,5 millions aux prévisions budgétaires, principalement en raison des prestations de la BLA en termes d'entretien et de gestion (+ 10,6 mio) ainsi que d'approvisionnement et d'élimination (+ 5,8 mio). Il a en l'occurrence également fallu prendre des mesures supplémentaires comme un nettoyage accru en raison des prescriptions pour lutter contre la pandémie.

Les *charges de remise en état des immeubles* (114,3 mio) se composent des charges découlant des mesures visant au maintien de la valeur des immeubles et des charges liées à l'assainissement des sites contaminés. Les travaux d'entretien ont été légèrement supérieurs au cours de l'exercice sous revue (+ 0,9 mio).

Les *charges des loyers et fermages* concernent principalement la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles ont légèrement dépassé le budget (+ 1,5 mio), car en raison de la pandémie, il a fallu louer plus d'objets pour pouvoir mettre en œuvre les mesures de protection (par ex. conteneurs sanitaires).

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation d'ar Immo (28,2 mio) sont surtout utilisées pour le règlement de prestations internes de la BLA. Les charges ont principalement augmenté en raison des prestations du domaine spécialisé de la BLA (+ 3,6 mio) ainsi que des pertes comptables SIF (+ 3,2 mio) du fait des ventes d'immeubles.

Charges d'amortissement
Elles ont été inférieures au budget de 24,1 millions en raison de réévaluations non planifiées moins importantes. Cela s'explique par le fait que les ventes d'immeubles ont été inférieures aux prévisions et que moins de sinistres sont survenus.

Mutations de crédits
— Cessions (+ 0,9 mio) par l'Office fédéral du personnel de 691 200 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, de 156 600 francs pour les stagiaires et de 24 000 francs pour l'intégration professionnelle, et par le SG-DDPS (pool départemental des ressources) de 62 800 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
— Transfert de crédit (+ 10 mio) du domaine de la Défense vers le financement d'études de projets et d'autres travaux préparatoires dans le cadre du déminage et de l'évacuation des résidus de munitions dans l'ancien magasin de Mitholz.
— Transfert de crédit (+ 8 mio) depuis l'enveloppe budgétaire destinée aux investissements d'ar Immo afin de financer les besoins supplémentaires relatifs aux charges IP (prestations des exploitants des immeubles) et aux charges supplémentaires pour les tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi que pour les collectes de données sur l'état des objets et de géodonnées.

Remarques
Crédit d'engagement «Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville GE», (V0300.09), voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**395 057 799**	**388 060 000**	**363 409 840**	**-24 650 160**	**-6,4**
dont mutations de crédits		*-4 940 000*			
avec incidences financières	*395 866 324*	*388 060 000*	*362 317 615*	*-25 742 385*	*-6,6*
sans incidences financières	*-808 525*	*–*	*1 092 225*	*1 092 225*	*–*

Les dépenses d'investissement englobent toutes les dépenses génératrices de plus-values, qui sont en partie aussi relatives au maintien de la valeur des immeubles. Elles concernent exclusivement le groupe de prestations 1 «Parc principal». Les dépenses d'investissement SIF correspondent aux régularisations relatives à des prestations fournies, mais pas encore facturées.

Des écarts par rapport à la planification et des retards dans l'exécution de quelques projets de construction importants ont été à l'origine d'une réduction des dépenses de 24,7 millions (voir la demande de constitution de nouvelles réserves).

Mutations de crédits
— Cession (+ 1,2 mio) de la Chancellerie fédérale (secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Confédération) pour le développement du réseau optique de la Confédération.
— Transfert de crédit (+ 1,9 mio) de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour des mesures de construction conformément à la réglementation concernant les transferts d'objets entre les services de la construction et des immeubles (SCI) de la Confédération.
— Transfert de crédit (- 8 mio) vers l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement d'ar Immo pour financer les besoins supplémentaires relatifs aux charges IP (prestations des exploitants des immeubles) et aux charges supplémentaires pour les tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi que pour les collectes de données sur l'état des objets et de géodonnées.

Remarques
Crédits d'engagement «Immeubles» demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS ou programme sur l'immobilier intégré au message sur l'armée du DDPS): V0002.00, V0251.01, V0259.00 à V0259.03, V0275.00 à V0275.03, V0300.00 à V0300.08, V0315.00 à V0315.06, V0330.00 à V0330.03, V0349.00 à V0349.04 et V0362.00 à V0362.06, voir tome 1, chiffre C 12.

Crédits d'engagement «Immeubles» liquidés: V0251.00, V0251.02, V0259.04 à V0259.06, V0275.04 à V0275.05, voir tome 1, chiffre C 11.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2021–2024» (Z0060.01), voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Immobilier du DDPS – parc principal		GP 2: Immobilier du DDPS – parc à disposition	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	1 053	1 039	32	29
Charges de personnel	37	38	2	2
Charges de biens et services et charges d'exploitation	524	508	30	27
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*2*	*2*	*0*	*0*
dont charges de conseil	*1*	*1*	*0*	*0*
Charges d'amortissement	214	212	–	–
Dépenses d'investissement	278	281	–	–
Postes à plein temps (Ø)	211	221	11	11

Demande de constitution de nouvelles réserves

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	24 600 000	24 600 000

En raison des écarts par rapport à la planification et des retards dans l'exécution de quelques projets de construction importants qui seront poursuivis au cours de ces prochaines années, les demandes suivantes de constitution de réserves affectées sont déposées:

— DNA-A/1788 (Programme sur l'immobilier 2016) Frauenfeld, 1re étape 4 700 000 francs

Dans le cadre de cette étape, un centre médical régional (CMR), un bâtiment d'hébergement et deux salles de formation seront construits. Les nouvelles constructions seront réalisées de façon plus ciblée avec des mandats d'entreprise totale. Cette stratégie d'entreprise totale est également prévue pour les nouvelles constructions de la 2e étape. Une partie des travaux de construction de la 1re étape a été intégrée à l'appel d'offres pour les travaux de la 2e étape (voir la demande suivante de constitution de réserves) sous la forme d'un contrat d'entreprise totale afin de pouvoir dégager des synergies. Pour la 2e étape, il est nécessaire d'avoir un permis de construire, qu'il faut se procurer via la procédure d'approbation des plans de construction militaires (OAPCM). En 2021, il n'a plus été possible de soumettre la procédure d'APCM dans le délai imparti, car des questions relatives aux surfaces d'assolement (SDA) devaient encore être clarifiées. Des parties d'entreprise totale de l'étape 1 ont donc dû être reportées. D'autres objets de cette étape ont en revanche pu être réalisés.

— DNA-A/2024 (Programme sur l'immobilier 2020) Frauenfeld, 2e étape 8 400 000 francs

Les nouvelles constructions suivantes sont prévues dans cette étape: un nouveau bâtiment pour l'aide au commandement, un centre d'entretien, un bâtiment pour les simulateurs de conduite et un bâtiment de rétablissement. En raison du contrat d'entreprise totale, ce projet est étroitement lié à la 1re étape et a donc également pris du retard (voir la demande ci-dessus).

— DNA-A/1914 (Programme sur l'immobilier 2017) Bière, nouveau magasin de munitions 1 500 000 francs

Le permis de construire (APCM) a été délivré avec du retard le 4.11.2021, le spécialiste de la sécurité pour le stock de munitions de l'armée ayant dû procéder à une nouvelle évaluation de la sécurité qui tenait lieu de condition pour l'octroi du permis de construire. Les activités ont donc été reportées à l'année suivante.

— DNA-A/9281 (Programme sur l'immobilier 2018) Payerne, aérodrome militaire, renouvellement de l'infrastructure LAN passive 1 200 000 francs

Le projet a été planifié de manière centralisée pour toute la Suisse par un seul chef de projet, puis mis en œuvre en Suisse romande. En raison de connaissances insuffisantes des lieux, le travail de coordination a été beaucoup plus important et le projet a dû être fortement remanié. Les travaux doivent désormais être effectués en 2022.

— DNA-A/1814 (Programme sur l'immobilier 2018) Aménagements de l'infrastructure pour les systèmes au sol de radiocommunication aéronautique des Forces aériennes 5 000 000 francs

Il s'agit ici d'adaptations apportées aux installations souterraines existantes dans lesquelles ce système au sol de radiocommunication aéronautique 2020 vient se loger. Pour cause de pandémie de COVID-19, les acquisitions de matériel ont pris du retard.

— DNA-A/2899 (Programme sur l'immobilier 2018) Intégration aux installations de commandement existantes d'un Mission-Control Center en cas de crise 500 000 francs

La pandémie a entraîné des retards de livraison du matériel et des composants électroniques pour les commandes d'éclairage.

— DNA-A/2034 (Programme sur l'immobilier 2019) Rothenburg, aménagement et assainissement de l'infrastructure logistique 3 300 000 francs

Il a fallu reporter le début des travaux, initialement prévu en octobre 2021, car le dossier d'appels d'offres des planificateurs mandatés s'est avéré incomplet. Des questions en suspens ont en outre dû être clarifiées et le dossier d'appels d'offres a dû être de nouveau vérifié du point de vue du respect des coûts.

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— Définition des mesures et de la mise en œuvre progressive de la «Stratégie de géoinformation Suisse», en collaboration avec les services fédéraux concernés et les cantons
— Adoption de la «Stratégie 2025 de swisstopo»
— Garantie de la disponibilité de toutes les géodonnées de référence de Suisse les plus récentes (pour toute la Suisse dans la qualité requise)
— Application du libre accès aux données et produits numériques officiels (Open Government Data, OGD) dès le 1.3.2021
— Création d'un registre national de données spatiales pour une Suisse numérique (géoregistre) en collaboration avec d'autres services fédéraux et les cantons

PROJETS 2021

— Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et portail géographique (map.geo.admin.ch): développement orienté utilisateurs
— Numérisation des sous-sols géologiques: application du plan d'action «Modèle géologique national en 3D» (NGM)
— Élaboration d'un cadastre des conduites pour la Suisse: Réalisation d'une analyse coûts-utilité et détermination de la suite de la procédure par le Conseil fédéral.
— Divers projets en lien avec la «Suisse numérique» sous la responsabilité de swisstopo: création du concept, début de la réalisation
— Nouvelle plateforme de production de géodonnées: lancement de la procédure OMC pour les marchés publics

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont été franchies. Les projets suivants ont enregistré des retards:
Mise en place d'un modèle géologique national du sous-sol en 3D: la motion Vogler (19.4059) n'ayant pu être traitée qu'avec du retard en raison de la pandémie, le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action «Modèle géologique national en 3D» le 12.5.2021. Les ressources en personnel requises ont été approuvées dans le cadre du budget 2022. La mise en œuvre aura lieu à partir de 2022.
Nouvelle plateforme de production de géodonnées: le projet est désormais géré sous la forme du programme «NEPRO» en tant que projet informatique clé de la Confédération. Le crédit d'engagement pour la période 2023 à 2027 doit donc faire l'objet d'un message séparé. Les débats parlementaires sont prévus pour 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–C20 val. abs.	Δ C21–C20 en %
Revenus	**27,5**	**25,6**	**18,9**	**-8,6**	**-31,3**
Recettes d'investissement	**0,0**	**–**	**0,0**	**0,0**	**-18,0**
Charges	**101,5**	**98,5**	**97,9**	**-3,6**	**-3,5**
Charges propres	88,0	84,8	84,2	-3,8	-4,3
Charges de transfert	13,6	13,8	13,8	0,2	1,4
Dépenses d'investissement	**2,1**	**1,8**	**0,9**	**-1,3**	**-58,8**

COMMENTAIRE

Les revenus de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) sont générés par des produits d'édition, des prestations de service et des travaux spécialisés. 61 % des revenus ont été réalisés grâce à des prestations pour d'autres services fédéraux (principalement Défense, Office fédéral de l'environnement [OFEV], armasuisse Immobilier et Office fédéral des routes). La baisse des revenus de 8,6 millions par rapport à l'année précédente est due à l'introduction du libre accès aux données («Open Government Data», OGD) au 1.3.2021, ainsi qu'à une diminution des ventes de produits d'édition. Le recul enregistré dans le domaine de l'imputation des prestations en lien avec l'OGD n'avait pas été pris en compte dans le budget, les bases juridiques n'ayant pas encore été adoptées au moment de l'établissement de ce dernier.

Les charges sont constituées à 86 % de charges propres et à 14 % de charges de transfert. Les charges propres comprennent en particulier les charges de personnel (62 %), les charges de biens et services liées à l'informatique, les prestations de service externes et les loyers. La diminution de 3,8 millions s'explique notamment par des corrections de stock et la modification de provisions. Le recul des dépenses d'investissement (- 1,3 mio) s'explique en particulier par des retards dans les acquisitions (par ex. capacité de stockage, installation de sécurité du laboratoire souterrain du Mont Terri). Les charges de transfert comprennent les indemnités aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

GP 1: TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité: swisstopo crée et met à jour les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,2	15,2	8,5	-6,7	-44,2
Charges et dépenses d'investissement	41,3	40,6	41,8	1,2	2,9

COMMENTAIRE

45 % des revenus ont été comptabilisés par le groupe de prestations 1. Ces revenus ont été inférieurs de 6,7 millions à la valeur planifiée. La raison principale est l'introduction du libre accès aux données (OGD) au 1.3.2021 (- 5,6 mio), ce qui explique en même temps la forte baisse par rapport à l'année précédente. Le montant budgétisé n'inclut pas le recul lié à l'OGD dans le domaine de l'imputation des prestations, car les bases légales n'étaient pas encore adoptées au moment de l'établissement du budget. En outre, la vente des produits d'édition a diminué (- 1 mio) et moins de prestations propres ont été portées à l'actif (- 0,1 mio).

Environ la moitié des charges et des dépenses d'investissement (49 %) sont imputables au groupe de prestations 1. Près des deux tiers du personnel de swisstopo fournissent des prestations en sa faveur. Les charges ont été supérieures de 1,2 million au budget, principalement parce que la clé d'attribution pour la répartition des coûts sur les différents groupes de prestations a été modifiée pour l'informatique et les autres charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Mensuration nationale topographique: les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs			
– Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (%, min.)	37	30	30
– Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (%, min.)	18	15	19
– Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (%, min.)	18	15	18
– Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	50	62	64
Mensuration nationale cartographique: les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique			
– Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (%, min.)	15	15	15
– Jeux de géodonnées de base thématiques récemment publiés (nombre)	–	12	12
– État d'avancement de l'harmonisation technique des données des pays voisins dans le système cartographique suisse (%)	–	10	10

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées. swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en mettant en œuvre le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	8,9	9,1	9,6	0,5	5,0
Charges et dépenses d'investissement	29,6	32,3	28,4	-3,9	-12,2

COMMENTAIRE

50 % des revenus proviennent du groupe de prestations 2. Des revenus supplémentaires ont été générés par la vente des licences pour le service de positionnement swipos (0,2 mio), par des émoluments pour l'exploitation du géoportail fédéral de la mensuration officielle (0,2 mio) et par des mandats supplémentaires dans le domaine de la mensuration d'ingénierie (0,1 mio).

Le groupe de prestations 2 représente 33 % des charges et des dépenses d'investissement. La diminution des charges par rapport au budget (- 3,9 mio) est imputable à hauteur de 2,5 millions aux charges de biens et services et charges d'exploitation et de 1,4 million aux charges de personnel. Leur recul est notamment dû à des problèmes de livraison, à des retards dans les projets, à des retards de recrutement dans le cadre du projet NEPRO et à des mesures d'économie dans le domaine du personnel.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Sécurité juridique: swisstopo permet une documentation et publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds			
– Mensuration officielle au standard numérique (%, min.)	86	86	86
– Cantons où le cadastre RDPPF a été introduit à l'échelle nationale (nombre, min.)	24	22	26
Mensuration nationale géodésique: les données sont régulièrement mises à jour			
– Disponibilité des réseaux permanents et de points fixes (%, min.)	96	96	97
– Disponibilité des services de calcul et de transformation. (%, min.)	–	97	97
Géodonnées: l'infrastructure fédérale de données géographiques est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées			
– Degré de disponibilité des géodonnées (%, min.)	99	98	100
– Augmentation annuelle de l'utilisation des géodonnées IFDG (%)	–	5	10

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

GP 3: SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,4	1,3	1,0	-0,4	-27,2
Charges et dépenses d'investissement	19,2	13,8	15,1	1,3	9,5

COMMENTAIRE

5 % des revenus de swisstopo ont été générés par le groupe de prestations 3, principalement en lien avec le laboratoire souterrain du Mont Terri ainsi que les prestations de service géologiques. On peut citer par exemple la gestion de projets, les participations de tiers à l'exploitation du centre de visiteurs ou la réalisation d'expertises géologiques pour des tiers. En raison notamment de retards dans différents projets et d'une vacance de poste prolongée chez swisstopo, les revenus ont été inférieurs aux prévisions (- 0,4 mio).

Le groupe de prestations 3 représente 18 % des charges et des dépenses d'investissement. Les dépenses ont dépassé les prévisions en particulier dans les domaines des relevés géologiques, du laboratoire souterrain du Mont Terri et du travail d'état-major (+ 1,3 mio). Cette hausse a permis d'obtenir des informations utiles aux réponses à donner aux interventions parlementaires concernant la séquestration et le stockage définitif du CO_2 et à l'établissement d'un inventaire cartographique concernant la géothermie. Les charges supplémentaires ont été compensées au sein de l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement.

OBJECTIFS

	C 2020	B 2021	C 2021
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: le système d'information est élargi			
– Jeux de données géologiques, géotechniques et géophysiques disponibles sur map.geo.admin (nombre, min.)	65	70	70
– Modèles thématiques 3D régionaux du sous-sol disponibles (nombre, min.)	8	10	10
– Jeux de données géologiques disponibles sur Internet (nombre, min.)	9 000	9 000	9 000
– Feuilles publiées de l'atlas géologique de la Suisse au 1:25 000 (nombre)	170	174	174
Mont Terri: swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain			
– Élargissement du portefeuille au moyen de nouvelles expériences dans le domaine du stockage de CO_2 et de la géothermie (nombre, min.)	1	1	1
– Visiteurs du Centre de visiteurs du laboratoire souterrain (nombre, min.)	991	4 500	1 672

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:
Mont Terri: en raison de la pandémie de COVID-19, le laboratoire souterrain du Mont Terri n'a de nouveau pu être visité que de manière limitée en 2021 (1672 visiteurs au lieu de 4500), car aucune visite guidée n'a pu être organisée pendant plusieurs mois. Les visites n'ont été possibles qu'en petits groupes, dans le respect du concept d'hygiène et, à partir de l'automne, uniquement avec un certificat COVID valable.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Revenus / Recettes		**27 504**	**25 606**	**18 994**	**-6 612**	**-25,8**
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	27 504	25 606	18 994	-6 612	-25,8
Charges / Dépenses		**103 685**	**100 371**	**98 940**	**-1 431**	**-1,4**
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	90 111	86 611	85 181	-1 430	-1,7
	Transfert de crédits		*158*			
	Cession		*4 197*			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		*858*			
Domaine des transferts						
GP 2: Mensuration et géocoordination						
A231.0115	Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	13 574	13 760	13 759	-1	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**27 504 123**	**25 605 900**	**18 993 991**	**-6 611 909**	**-25,8**
avec incidences financières	*10 202 145*	*6 000 000*	*6 664 949*	*664 949*	*11,1*
sans incidences financières	*613 120*	*600 000*	*780 154*	*180 154*	*30,0*
Imputation des prestations	*16 688 857*	*19 005 900*	*11 548 888*	*-7 457 012*	*-39,2*

Les revenus de fonctionnement proviennent des postes avec incidences financières (AIF) tels que les ventes (par ex. de cartes nationales) et les prestations à des tiers, des revenus sans incidences financières (SIF) liés à l'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. production des cartes nationales) ainsi que de l'imputation des prestations (IP) à d'autres offices fédéraux (par ex. remise de cartes nationales à l'armée).

La part des revenus AIF aux revenus totaux, de 37 % l'année précédente, a reculé à 35 % en 2021. Une licence swissTLM3D avait en effet pu être vendue en 2020 à titre unique à un client important.

En 2021, les revenus AIF ont dépassé les attentes de 0,7 million. La vente des licences pour le service de positionnement swipos ainsi que les émoluments pour le géoportail fédéral de la mensuration officielle ont généré dans les deux cas 0,2 million de revenus supplémentaires. En outre, l'effet de l'OGD sur les produits des ventes à des tiers s'est révélé moins marqué que prévu au budget.

La valeur planifiée pour l'imputation interne des prestations au sein de la Confédération n'a été atteinte qu'à 61 % (- 7,5 mio). L'essentiel de la baisse des revenus est dû à l'OGD (- 5,6 mio). Or le montant budgétisé n'inclut pas le recul lié à l'OGD dans le domaine de l'imputation des prestations, car les bases légales n'étaient pas encore adoptées au moment de l'établissement du budget. Par ailleurs, les ventes de produits d'édition ont diminué (- 0,9 mio), car il y a eu moins de nouvelles éditions que prévu. En raison de retards dans certains projets et d'une vacance de poste prolongée dans le domaine du Service géologique national, les revenus issus, par exemple, des expertises géologiques ont été inférieurs aux attentes (- 0,3 mio). De manière générale, les données et les prestations de service internes à la Confédération ont été sollicitées avec davantage de modération.

Les revenus SIF ont été supérieurs de près de 0,2 million au budget. Cela s'explique notamment par des inscriptions ultérieures à l'actif d'immobilisations (papier et prestations en faveur du Geodata Lab), mais aussi par la réduction des provisions pour vacances et heures supplémentaires.

Bases légales
Loi du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS *510.62*), art. 15 et 19.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total	**90 111 233**	**86 610 688**	**85 180 616**	**-1 430 072**	**-1,7**
dont mutations de crédits		*5 211 588*			
avec incidences financières	*74 688 728*	*74 463 688*	*73 841 627*	*-622 061*	*-0,8*
sans incidences financières	*6 599 346*	*2 950 000*	*2 399 694*	*-550 306*	*-18,7*
Imputation des prestations	*8 823 159*	*9 197 000*	*8 939 295*	*-257 705*	*-2,8*
Charges de personnel	53 681 085	54 850 500	53 081 754	-1 768 746	-3,2
dont location de services	*54 009*	*96 100*	*66 283*	*-29 817*	*-31,0*
Charges de biens et services, charges d'exploitation	32 158 688	28 148 838	29 492 430	1 343 592	4,8
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*10 736 214*	*11 829 128*	*12 291 339*	*462 211*	*3,9*
dont charges de conseil	*3 657 676*	*1 635 000*	*3 496 526*	*1 861 526*	*113,9*
Charges d'amortissement	2 122 507	1 770 000	1 722 788	-47 212	-2,7
Dépenses d'investissement	2 148 954	1 841 350	883 643	-957 707	-52,0
Postes à plein temps (Ø)	317	330	318	-12	-3,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Des mesures d'économie (par ex. postes suspendus, délai de carence de 6 mois pour les réengagements et réduction des primes de performance) au profit d'une augmentation des besoins dans les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont entraîné une diminution des charges d'environ 1,6 million. Une économie supplémentaire de 0,2 million a été réalisée au niveau des formations linguistiques et de la location de services en raison de la pandémie. Les effectifs moyens ont été nettement inférieurs aux prévisions en raison de postes restés longtemps vacants, de postes suspendus et du délai de carence pour les réengagements.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services ont été supérieures de 1,3 million au budget. Les conseils, les prestations externes et les charges de biens et services liés à l'informatique ont notamment nécessité davantage de moyens.

Les 12,3 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* se répartissent comme suit entre l'exploitation et les projets: 10,6 millions, soit 86 %, ont été consacrés à l'exploitation. En ce qui concerne les projets (1,7 mio), des moyens ont été utilisés pour le «Modèle géologique national 3D du sous-sol» (NGM; 0,7 mio), pour le «Réseau de transports Suisse» (0,6 mio) ainsi que pour divers petits projets (par ex. boutique en ligne swisstopo, système de production SIG de prochaine génération GoTOP, service de données sur les points géodésiques). Les charges supplémentaires de 0,5 million sont en grande partie dues à des frais généraux d'exploitation plus élevés pour l'infrastructure informatique élargie, surtout pour le Centre de service des systèmes d'information géographique (CS SIG) et l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

Sur les 3,5 millions de *charges de conseil*, 1,3 million a été utilisé au profit du domaine COSIG (par ex. pour des travaux en rapport avec l'INDG), 1,2 million pour des conseils pour le domaine Service géologique national (par ex. coordination des relevés géotechniques et géophysiques et gestion de données avec l'Office fédéral de l'énergie, modélisation 3D), 0,6 million pour le domaine Topographie (notamment pour le projet «Réseau de transports Suisse»), 0,2 million pour des conseils pour le domaine Mensuration (par ex. commission de géomètre) et 0,2 million pour diverses petites tâches comme l'exploitation d'Acta Nova ou des conseils juridiques. Les dépenses supplémentaires de 1,9 million (dont 0,9 million pour la recherche sur mandat) ont été engagées pour des conseils et des mandats de recherche supplémentaires nécessaires dans les trois groupes de prestations de swisstopo. En 2021, par exemple, davantage de travaux ont été effectués en faveur des projets «Réseau de transports Suisse», «Modélisation 3D» et «INDG». En raison de la pénurie d'ingénieurs au sein de swisstopo, davantage de tâches ont été externalisées.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation de 13,7 millions comprennent notamment des prestations de service externes (41 %), des loyers (30 %, avant tout IP), des charges d'exploitation distinctes (7 %) ainsi que des charges de matériel (5 %, avant tout SIF). Elles sont restées inférieures de 1 million au budget. Comme les produits d'édition ont été moins réédités, les charges de matériel sans incidences financières ont été moins élevées (- 0,5 mio). L'extension du bâtiment de swisstopo prévue par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a été reportée à 2022, ce qui a entraîné une baisse des charges de loyer (- 0,1 mio). En raison du COVID-19, les frais (- 0,3 mio), le matériel de bureau (- 0,2 mio) et les charges d'exploitation distinctes (- 0,2 mio) ont diminué. Ces charges en moins ont été compensées par un besoin supplémentaire de 0,4 million pour des prestations externes, d'une part pour COSIG (externalisation de tâches) et d'autre part pour le Service géologique national (entre autres pour les relevés géologiques nationaux et au laboratoire souterrain du Mont Terri pour de nouvelles expériences).

Dépenses d'investissement
En 2021, des investissements d'un montant de 0,9 million ont été réalisés. L'accent a été mis sur l'extension du stockage et la construction du Geodata Lab. Le solde de crédit de 1 million est dû à des retards de livraison pour l'acquisition de capacité de stockage et de papier pour cartes, mais aussi à des retards dans la construction de l'installation de sécurité du laboratoire souterrain du Mont Terri. En outre, des économies ont été réalisées au profit des besoins supplémentaires en matière de charges de biens et services et charges d'exploitation.

Mutations de crédits
— Cessions (+ 4,2 mio): de l'Office fédéral du personnel 1,5 million: 468 700 francs pour compenser la structure défavorable des classes d'âge et de salaire; 455 900 francs pour les apprentis, 447 300 francs pour les stagiaires ainsi que 12 000 francs pour l'intégration professionnelle; du Secrétariat général du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS; pool de ressources du département) 105 000 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants et 1 million pour le soutien des coûts croissants de l'utilisation des services en nuage; de la Chancellerie fédérale (TNI Confédération), 1,7 million pour les projets de numérisation.
— Transferts de crédits (+ 1,2 mio): 700 000 francs de la Défense pour la maintenance et le développement de l'infrastructure de géodonnées ainsi que 500 000 francs de l'OFEV pour la création périodique du jeu de géodonnées «Mouvements de surface».
— Transfert de crédits (- 1,0 mio): 1 million à l'OFCL pour la prise en charge du financement du «swisstopo App» ainsi que 40 000 francs à l'Office fédéral de la statistique pour l'extension du Registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments.
— Dépassements de crédit (+ 0,9 mio): utilisation de réserves affectées.

Remarques
Crédit d'engagement liquidé «Programme GENOVA, 2e étape DDPS» (V0264.14), cf. vol. 1, chiffre C 11.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Topographie et cartographie		GP 2: Mensuration et géocoordination		GP 3: Service géologique national	
mio CHF	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021	C 2020	C 2021
Charges et dépenses d'investissement	41	42	30	28	19	15
Charges de personnel	28	28	18	18	8	7
Charges de biens et services et charges d'exploitation	11	13	10	9	11	7
dont charges de biens et services liées à l'informatique	*4*	*6*	*5*	*5*	*2*	*2*
dont charges de conseil	*1*	*1*	*2*	*2*	*1*	*1*
Charges d'amortissement	1	1	1	0	0	0
Dépenses d'investissement	1	1	1	0	0	0
Postes à plein temps (Ø)	178	178	99	103	40	37

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2020	3 521 349	1 524 914	5 046 264
Constitution à partir du compte 2020	500 000	205 000	705 000
Dissolution/utilisation	–	-858 239	-858 239
État au 31.12.2021	**4 021 349**	**871 675**	**4 893 024**
Demande de constitution à partir du compte 2021	–	1 333 900	1 333 900

Dissolution et utilisation de réserves en 2021
Dans le courant de l'année 2021, des réserves affectées d'un montant de 0,9 million ont été utilisées: 271 350 francs pour le stockage, 160 000 francs pour le projet Geodata Lab, 123 958 francs pour des données géologiques, 96 480 francs pour le Print on demand, 75 000 francs pour le montant de base versé à la Conférence des services cantonaux de géoinformation CCGEO pour l'INDG, 47 422 francs pour le projet adresses, 24 348 francs pour le projet Postulat Vogler («Données géologiques dans le sous-sol»), 20 000 francs pour les travaux cartographiques pour l'Atlas géologique 1:25 000, 16 000 francs pour le projet Rack Jobbing, 12 403 francs pour le projet GIPS et 10 627 francs pour le projet Logiciel 3D. En outre, des réserves affectées de 651 francs pour le projet Postulat Vogler ont été dissoutes sans avoir été utilisées.

État des réserves
Les réserves affectées existantes (0,9 mio) concernent principalement les projets suivants: Support Swiss Map (0,3 mio), Rack Jobbing (0,2 mio), externalisation du développement des logiciels (0,2 mio), Print on demand (0,1 mio) et adresses (0,1 mio). En outre, swisstopo dispose de réserves générales d'un montant de 4 millions.

Demande de constitution de nouvelles réserves
En raison de retards dans plusieurs projets, des fonds d'un montant de 1,3 million n'ont pas pu être utilisés comme prévu: projet OWARNA II 375 000 francs, acquisition de données LiDAR RE2020–2021 (canton des Grisons) 240 200 francs, papier pour cartes géographiques 200 000 francs, achat de capacité de stockage 96 300 francs, acquisition d'installations de sécurité au laboratoire du Mont Terri 180 000 francs, projet Next Generation Map 145 000 francs, établissement de fiches cartographiques d'atlas dans le domaine de la géologie nationale 65 700 francs, levé bathymétrique LiDAR des eaux peu profondes du lac de Morat 15 900 francs, projet Galileo 15 800 francs.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF

CHF	C 2020	B 2021	C 2021	Δ C21–B21 val. abs.	Δ C21–B21 en %
Total *avec incidences financières*	**13 573 623**	**13 760 000**	**13 758 922**	**-1 078**	**0,0**

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Les moyens portés au budget dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré de la part du canton, la Confédération participe aux travaux à raison de 15 à 60 %.

Les moyens portés au budget dépendent notamment de la planification par les services de mensuration des cantons.

Bases légales
Loi du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS *510.62*), art. 38 et 39.

Remarques
Crédits d'engagement «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2012–2015» (V0151.01), «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016–2019» (V0151.02), «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2020–2023» (V0151.03), voir tome 1, ch. C 12.